UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesantoninsansde03cham

LES ANTONINS

III

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN

HR
C

LES ANTONINS

— ANS DE J.-C., 69-180 —

PAR

LE C^TE DE CHAMPAGNY

SUITE

Des CÉSARS et de ROME ET LA JUDÉE

TOME TROISIÈME

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1865

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE CASSETTE, 20

1866

Tous droits réservés.

23025
25/5/92

LES

ANTONINS

LIVRE SIXIÈME

MARC AURÈLE

(161-180)

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE ET PHILOSOPHIE DE MARC AURÈLE.

Après Antonin, le droit conféré par l'adoption, la désignation faite par le monarque mourant, l'approbation du sénat, qui était la véritable légitimité des empereurs romains, probablement aussi l'approbation de l'armée qui était leur véritable force, appelaient à la pourpre Marcus Annius, devenu par adoption Aurelius Antoninus, et que les historiens modernes ont célébré sous le nom de Marc Aurèle [1]. Le sénat et le peuple n'eussent probablement pas souhaité d'autre empereur avec lui. Mais, avec cette béni-

1. Marcus Annius Verus, fils d'Annius Verus et de Domitia Lucilla (ou Calvilla?), né à Rome sur le mont Celius, le 26 avril 121 (Kalend. apud Marini). — Surnommé par Hadrien Verissimus; — en 127, *donatus equo publico*. — Mis au nombre des prêtres saliens (129). — Toge virile (136). — Adopté par Antonin (138) et appelé alors Ælius Aurelius Antoninus Pius

gnité modeste qui lui était propre et qui cette fois était de la sagesse politique, Marc Aurèle se souvint qu'Antonin laissait un autre fils adoptif. C'était Lucius Ceionius Commodus, dont Antonin semblait, du reste, avoir fait peu de cas et auquel il n'avait pas même accordé le titre de César. Marc Aurèle eut trop bon cœur pour oublier ce frère, trop de prudence pour s'exposer à la rivalité de ce prétendant. Il demanda que Lucius lui fût associé. Les deux princes parurent donc ensemble et se donnèrent la main devant le sénat, allèrent ensemble au camp, où Marc Aurèle parla pour tous deux et annonça une largesse de vingt mille sesterces (5,000 fr.) par tête ; ils prononcèrent l'un et l'autre, au Forum ou ailleurs, un éloge funèbre d'Antonin ; prirent ensemble le consulat ; augmentèrent en leur nom commun la liste des enfants pauvres pour lesquels Trajan avait fondé des secours, marquant ainsi (usage nouveau) leur avénement par un bienfait ; et enfin ils s'unirent plus étroitement encore par la promesse qui fut faite à Lucius de la fille de Marc Aurèle. Rome, pour la première fois, eut deux maîtres égaux en pouvoir, et quelques auteurs datent une nouvelle ère du *Consulat des deux Augustes*.

Cette union dura, et pourtant les deux Augustes ne se ressemblaient guère. Lucius Ceionius Commodus, devenu par adoption Ælius Antoninus, et à qui Marc Aurèle, en lui

Cæsar. — Questeur (139). — Consul (140, 145, 161). — Frère Arvale, d'après une inscription de 164 (Marini, tab. 51).

Revêtu de la puissance tribunitienne en février 147. — Auguste le 7 mars 161. — *Imperator* dix fois, 162, 163, 165, 166, 168, 171, 174, 175, 177, 179. — Mort le 17 mars 180.

Ses œuvres : ses *Pensées* (πρὸς ἑαύτον) en douze livres ; sa *Correspondance avec Fronton*, publiée par Maï. Milan, 1818.

Voy. Dion, LXXI ; Aurel. Vict., *Ep.*, 15, *Cæs.*, 15 ; Julius Capitolinus, *in M. Anton.* ; Eutrope, VIII ; Orose, VII, 15. Parmi les modernes, *Essai sur Marc Aurèle d'après les monuments épigraphiques*, par M. Noël des Vergers. Paris, 1860.

promettant sa fille, avait donné le nom de Verus, était, disent les historiens, un esprit simple et ouvert. Il avait un visage rond et frais, une tête blonde, une barbe qu'il saupoudrait de poudre d'or, une physionomie avenante [1]. Il avait été bien élevé ; tous les illustres rhéteurs, sophistes, philosophes qui avaient formé Marc Aurèle, avaient formé aussi son frère adoptif. Il n'y en avait pas moins en lui l'étoffe d'un Néron. Amateur du cirque, passionné pour les gladiateurs, en un mot homme de son temps, avec un peu de rhétorique médiocre et de mauvaise poésie par-dessus le marché [2]; Verus était ce qu'avait été son père adopté jadis par Hadrien. Dans la personne du fils et dans celle d'Antonin, dans la personne du père et dans celle de Marc Aurèle, le mauvais génie et le bon génie de Rome se trouvèrent deux fois en présence. Deux fois la mort fut favorable au bon génie. Le premier Verus avait succombé peu après son adoption, et Antonin avait été mis en sa place. Le second Verus devait aussi disparaître avant peu d'années, et Marc Aurèle, après l'avoir contenu en régnant avec lui, devait faire la joie de Rome en régnant seul [3].

Quant à Marc Aurèle, c'est un homme tout autre. A bien des égards, ce n'est pas un ancien. On comprend qu'il a passé non loin de la charité et de l'humilité chrétiennes, et que, malgré lui, il lui en est demeuré quelque reflet. Son enfance a été sérieuse, grave, sévère ; il a plu par ce con-

1. Capitolin in *Vero*. — *Chron. ex MS. Ambrosiano* apud Maium in *Commentario prævio in Frontonem*, p. LXXVIII.

2. Sur l'éloquence de Verus, voy. Capitolin, et Fronton qui la loue (II. *ad Verum ep.* 1, et ailleurs). Il existe dans le recueil du cardinal Maï quelques lettres de Verus.

3. Verus, fils du premier Verus et de Domitie Lucilla, né à Rome, le 15 décembre 129 ou 130 (Marini), adopté par Antonin (25 février 138), questeur (153), consul (154, 161), Auguste et tribun en mars 161, quatre fois *Imperator* (162, 165, 166), mort en 169. Frère Arvale d'après une inscription de 163 (Marini).

traste même à la cour d'Hadrien ; Hadrien l'a aimé et a changé son surnom patronymique de Verus en celui de *Verissimus* (très-sincère)[1]. Une sorte de sainteté, comme des païens la pouvaient comprendre, l'a rapproché de bonne heure des temples et des autels ; à six ans, Hadrien l'a revêtu d'une fonction sacerdotale ; il l'a remplie avec gravité et conscience, tenant à savoir par cœur les formules d'invocation que d'ordinaire les princes se font souffler. Tous les sages de son temps, moins sages que lui, lui ont prodigué des leçons qu'il a reçues plutôt avec trop de docilité. Son corps et son esprit se sont exercés à tout ; la palestre a fortifié sa constitution, que l'étude et les austérités devaient affaiblir ; il n'a pas dédaigné la chasse, ce divertissement impérial mis en honneur par Trajan ; la peinture ne lui a pas été étrangère ; la rhétorique, cette manie de son siècle, l'occupera jusque sous la pourpre ; la jurisprudence, cette science bien impériale et bien romaine, lui est devenue familière. Mais la philosophie surtout a mis la main sur lui comme sur son bien. Elle l'a dégoûté et des amusements de la poésie, et des mensonges de la rhétorique, et des subtilités de la logique, et des curiosités même de la science ; il se félicite de ne s'y être pas adonné ou même de n'y avoir pas réussi[2]. A douze ans, il a porté le manteau du stoïque ; il a voulu coucher sur la dure, et sa mère a obtenu à grand'peine qu'il eût un lit couvert d'une peau. Il a pris ainsi de la philosophie ce qu'elle pouvait avoir de plus dur pour l'enfance, la mortification corporelle. Grâce à elle, et encore plus grâce à sa bonne nature, il s'est dépouillé de bonne heure de cette préoccu-

1. Ce surnom lui est même donné sur une monnaie des Tyraniens en Sarmatie : ΒΗΡΙΣΣΙΜΟΣ ΚΑΙΣΑΡ (vaillant).

2. *Pensées*, I, 17.

pation de soi-même, inévitable dans les premières années de la vie. Encore enfant, il recommande aux intendants de ses domaines de ne pas abuser de ses droits contre le pauvre. A seize ans, il renonce, en faveur de sa sœur, à l'héritage paternel ; et aux remontrances de sa mère il répond : « J'ai la fortune de mon aïeul, elle me suffit ; donne aussi ton bien à ma sœur, afin qu'elle ne soit pas au-dessous de son mari. » Il s'opère en lui une bien autre merveille : ce jeune homme, ce César traverse la cour dissolue d'Hadrien et vingt ans de demi-royauté sous Antonin, sans y perdre ses mœurs ; après avoir touché à la coupe de la volupté, il en détourne ses lèvres avec dégoût : la corruption, qui alors atteignait l'enfance et souillait jusqu'au dernier terme de la vieillesse, n'a pesé tout au plus que sur quelques années, non de son adolescence, mais de sa jeunesse ; il se félicite d'en être guéri et on peut le croire : car, différent en cela de toute l'antiquité, il ne se fait pas honneur à lui-même de sa guérison [1].

Incontestablement, c'est une âme d'élite. Ce sens moral, ce goût des biens de l'âme, beaucoup plus instinctif qu'il n'est logique, et qui perce chez Sénèque, chez Musonius, chez Épictète, à travers leur philosophie et souvent malgré leur philosophie, n'est nulle part aussi puissant que chez Marc Aurèle. Il y a chez lui une sincère volonté du bien. Les *Pensées* qu'il nous a laissées ne sont pas faites pour le public, pas même pour un ami ; ce sont des notes écrites à la hâte, sans ordre, sous la tente plus souvent que dans le palais, et que nul ne doit lire, si ce n'est celui qui les écrit. Ce sont des traces laissées par une âme qui s'est examinée, consultée, interrogée, qui a mesuré son progrès

1. I, 17.

dans le bien, qui a gémi sur ses faiblesses, qui s'est elle-même réprimandée, châtiée, mortifiée par le jeûne, puis encouragée, rectifiée, relevée [1]. La sincérité de cette interrogation solitaire en fait un des plus précieux monuments de l'antiquité.

Cette âme qui se juge ainsi a le mérite de ne pas se faire honneur à elle-même des biens qu'elle trouve en elle. C'est de toutes les vertus païennes celle qui sent le moins l'orgueil. Marc Aurèle a le don de reconnaître en toute chose le mérite d'autrui plutôt que le sien. Ce n'est pas lui; ce sont ses maîtres, ce sont ses parents, c'est son frère ou plutôt son ami, Sévérus; ce sont les dieux qui ont mis dans son âme le peu de bien qui s'y rencontre, et qui lui ont évité les occasions où il eût failli [2]. Il est modeste parce qu'il est sincère et il est reconnaissant parce qu'il est modeste. Il leur rend grâces à tous. Il remercie les dieux, qui « lui ont donné un bon père, une bonne mère, une bonne sœur, de bons précepteurs, de bons amis; » il leur rend grâces « de n'avoir manqué à aucun de ceux qui l'entouraient, bien que son caractère le portât à le faire. » Il sait gré au prochain (cette expression chrétienne n'est pas ici déplacée) des moindres choses que le prochain a faites pour lui; à son père par la nature, qu'il a à peine connu, d'un souvenir vertueux qui lui en est resté; à son père par adoption, des exemples de modération qu'il lui a donnés sous la pourpre; à sa mère, d'une salutaire leçon; à ses précepteurs, d'une sage maxime. Il aime à contempler les vertus d'autrui, l'activité

1. Itaque pœnas do, irascor, tristis sum, ζηλοτυπῶ, cibo careo. Cæsar *ad Fronton.*, 13.

2. « Il ne tient pas aux dieux, à leurs faveurs, à leur assistance, à leurs inspirations, que je ne vive conformément aux lois de la nature. Si je diffère, la faute en est à moi, qui néglige les préceptes et les avertissements assez clairs des dieux. » I. 17.

de celui-là, la pudeur de celui-ci, la libéralité de cet autre. Ce spectacle est un plaisir pour son âme, comme il est une peine pour l'âme de l'envieux [1]. Il n'est mal satisfait que de lui-même. Il s'interpelle avec colère : « Tais-toi, vil esclave, tu n'a pas le droit de parler [2]. Mon âme, couvre-toi de honte ! Ta vie est presque passée, et tu n'a pas encore appris à bien vivre [3]. D'autres savent, et toi surtout tu sais assez combien tu es encore éloignée des saintes maximes de la philosophie [4]. » J'aime cette vertu contente d'autrui, mécontente d'elle-même ; elle est rare dans tous les temps, elle est inouïe dans l'antiquité.

La gloire ne l'étourdit pas. Ce vain retentissement qui était le grand mobile de la vertu antique ne le séduit point : « La plus grande gloire dure le temps de quelques générations ; et encore, notre nom dût-il rester à jamais dans la mémoire des hommes, que nous en reviendrait-il ?... Insensés que nous sommes ! nous n'attachons pas de prix aux éloges de nos contemporains que nous pouvons entendre ; nous en attachons aux louanges de la postérité que nous ne connaîtrons jamais. S'affliger de ne pas être loué par les siècles à venir, c'est comme s'affliger de n'avoir pas été loué par les siècles passés... Combien d'hommes vivent et vivront en dehors de ton pouvoir ! Combien ignorent ton nom et l'ignoreront toujours ! Combien avant peu l'auront oublié ! Combien te bénissent aujourd'hui qui te maudiront demain ! Ah ! comme cette renommée, comme cette gloire, comme tout cela est peu digne de nous occuper [5] ! »

1. VI, 48. (Sur ce qui précède, voyez le livre I, et surtout le chap. XVII.
2. XI, 30.
3. II, 6.
4. VIII, 1.
5. IV, 19, 33 ; VI, 18 ; IX, 30.

Ainsi dégagé de lui-même, il aura plus à donner à autrui. Son âme d'ailleurs est naturellement affecteuse. Son pouvoir, nous le verrons, devait être clément jusqu'à l'excès. Sa vie privée fut aimante, non sans un certain excès aussi, mais avec une douceur qui repose l'âme au milieu des duretés du paganisme. Sa correspondance avec Fronton, découverte de nos jours, complète à cet égard ses *Pensées*. Nous possédions déjà de l'antiquité romaine des correspondances plus ou moins étendues ; celle de Cicéron, où, quoique certainement l'homme ne soit pas dur, les sentiments du cœur tiennent peu de place ; celle de Pline, où ils se montrent, mais si bien drapés et si coquettement arrangés, qu'ils touchent rarement. Ici l'affection paraît dans son effusion et sa simplicité. Un empereur, et bien pis qu'un empereur, un stoïcien, écrit à Fronton, « son cher maître, » avec une sollicitude, une passion même qui ne rappelle en rien la philosophique impassibilité (ἀταραξία) du Portique. Fronton n'a pas un accès de goutte, une douleur au cou, que son empereur ne s'émeuve et ne coure à ses autels prier pour lui. Pauvres sont dans tous les temps les amitiés qui ne prient pas !

Et lorsque Fronton perd son petit-fils : « J'ai su ton malheur, et quand tes moindres accès de goutte sont un tourment pour moi, tu sens ce que je dois éprouver en apprenant les souffrances de ton âme. Dans mon trouble, je ne puis que te demander de me conserver le meilleur des maîtres, qui m'a donné plus de consolation que nul homme au monde ne m'a jamais causé de tristesse [1]. » La tendresse de Marc Aurèle déborde sur tout ce qui l'environne. Ses jeunes enfants, sa mère pour laquelle sa sollicitude est conti-

1. Fronton, *Epist. de nepote amisso*, I.

nuelle, sa femme elle-même dont il trouve à louer la déférence, l'affection, la simplicité[1], sont l'objet des douces préoccupations des deux amis : « Ainsi que tu le désires, mon maître, je te dirai en deux mots, occupé comme je le suis, que notre petite va mieux et court dans l'appartement. Faustine se rétablit. Notre petit Antonin (*pullus noster*) tousse un peu moins ; dans notre petite nichée, autant chacun a de raison, autant il prie pour toi[2]. » Et Fronton à son tour : « J'ai vu ta fille. Je t'en aime dix fois autant (*decem tanta te amo*). Il m'a semblé vous voir enfants tous deux, Faustine et toi ; tant cette enfant a su prendre ce qu'il y a de mieux dans vos deux visages. Je t'en aime dix fois autant. Adieu, très-doux Seigneur[3]. » A quoi Marc Aurèle répond en parlant à Fronton des deux Gratia, sa femme et sa fille : « Et nous aussi nous aimons Gratia, d'autant plus qu'elle te ressemble. Aussi comprenons-nous bien que notre fille ait gagné ton cœur par sa ressemblance avec nous. Rien que de savoir que tu l'as vue est une joie pour moi. Adieu, mon très-bon maître[4]. » Des passages de cette simplicité et de cette familiarité reviennent sans cesse dans cette correspondance.

Fronton est ami de Marc Aurèle, Hérode Atticus l'est aussi. Oui, mais tous deux sont rhéteurs, tous deux illustres, par suite jaloux, presque ennemis. Voyez quelle peine Marc Aurèle se donne pour les réconcilier. La mémoire des morts ne lui est pas moins chère ; celle de son père, quoiqu'il l'ait à peine connu ; celle de son grand-père,

1. *Pensées*, I, 17. Il remercie les dieux « de lui avoir donné une telle femme aussi docile, aussi tendre pour les siens (οὕτω φιλόστοργον), aussi simple. »

2. In nidulo nostro, quantum quisque jam sapit, pro te precatur. Fronto, *ad M. Cæsarem*, V, 45.

3. Front., *ad M. Cæsarem*. V, 52.

4. Front., *ad M. Cæsarem*. V, 53.

quoiqu'il ait à se féliciter d'avoir quitté sa maison ; celle d'Antonin, sur l'éloge duquel il revient sans cesse, et qu'il n'a pas quitté plus de deux nuits pendant ses vingt ans de règne. C'est bien là cette *piété* envers les siens à laquelle Antonin a dû son surnom. Et, comme ce mot de *piété,* si beau qu'il soit, n'exprime pas assez, au gré de Marc Aurèle, cet amour presque passionné des siens qui est un trait éminent de son caractère, il en cherche le nom dans la langue grecque, plus riche et moins sévère que la langue romaine. Il y trouve le mot de *philostorgia*, et ce mot devient usuel entre lui et Fronton : « L'amour des siens, la *philostorgia*, dit Fronton, n'est pas une vertu romaine, et je n'ai guère trouvé à Rome un homme qui fût véritablement *philostorgos*. Voilà pourquoi cette vertu n'a pas de nom dans notre langue[1]. »

Mais la *philostorgia* de Marc Aurèle n'est pas seulement une pente naturelle du cœur, qui se répand uniquement dans un cercle d'amis ; elle est plus réfléchie et plus libérale. Il l'applique à tout le genre humain, parce que le genre humain n'est pour lui qu'une famille : « Il y a une parenté entre tous les êtres doués de raison. Le monde est comme une cité supérieure dans le sein de laquelle les autres cités ne sont que des familles[2]. » Il est vivement frappé de la nature sociable de l'homme qui le place dans des

1. Fronton, *ad. L. Verum,* I, 5, *ad amicos,* I, 3. Marc Aurèle applique ce mot à Antonin (VI, 30) et à Faustine (voir ci-dessus). Les deux verbes φιλέω, et στέργω veulent dire *aimer ;* mais le second indique plus particulièrement un amour ardent entre père, mère et enfants. Les mots φιλοστοργέω, φιλοστοργία, φιλόστοργος, sont donc comme une réduplication du mot *aimer* appliqué aux affections de famille.

2. Ὅτι συγγενές πᾶν τὸ λογικὸν (III, 4). Πολίτην πόλεως τῆς ἀνωτάτης ἥς αἱ λοιπαὶ πόλεις ὥσπερ αἱ οἰκίαι εἰσὶν (III, 11). Πολίτευματος τίνος μετέχομεν... ὁ κόσμος ὡσανεὶ πόλις (IV, 4). Voy. encore II, 1 ; IV, 13, 33 ; V, 16, 44 ; VII, 13, 72 ; VIII, 2, 23, 34 ; IX, 1, 9, 31 ; X, 6 ; XI, 8, 18 ; XII, 26.

rapports forcés avec ses semblables, et le rend débiteur envers tout le genre humain. Le devoir envers la communauté (τὸ κοινωνικόν), (et la communauté est ici le genre humain) l'obligation de ne rien faire de ce qui lui est hostile (οὐδὲν ἀκοινωνόν) et de faire tout ce qui lui est utile, lui paraît le premier devoir de l'homme; « quand ce devoir est accompli, il est impossible que le courant de la vie ne soit pas vers le bien[1]. »

Ce sera là sa loi comme empereur. Et voyez ici comme il juge admirablement cette fonction impériale qui se croyait à l'abri de tout juge, comme il en apprécie les dangers et les devoirs, et quels nobles conseils le philosophe donne au prince : « Prends garde de ne te point *césariser* (ὁρᾷ μὴ ἀποκαισάρωθῇς), de ne pas te laisser plonger (dans le bain des séductions impériales, μὴ βάφῃς); car c'est ce qui n'arrive que trop. Conserve-toi simple, bon, inaltéré, digne, sérieux, ami de la justice, pieux, bienveillant, courageux pour tous les devoirs..... Respecte les dieux, sauve les hommes. La vie est courte; il n'y a qu'un fruit possible de notre existence terrestre, l'intention sainte et l'action utile au bien commun (διαθέσις ὅσια καὶ πράξεις κοινωνικαί). En tout, sois le disciple d'Antonin... Rappelle-toi son amour pour le travail..... sa persévérance invariable dans l'amitié..... Souviens-toi combien sa piété était éloignée de la superstition, et fais en sorte que la dernière heure te trouve comme elle l'a trouvé, dans la paix d'une bonne conscience (οὕτως εὐσυνειδήτῳ)[2].

Ce sera, à plus forte raison, sa loi comme homme : « Fais le bien à tous, sois utile à tous; sers tous les hommes et

1. XII, 55; X, 6.
2. VI, 30.

chacun d'eux... Sois humain, sois bienveillant[1]... La guerre d'agression est un véritable brigandage[2]... Ne te lasse pas de faire du bien à autrui; car, en servant autrui, tu te sers toi-même, et qui donc se lasse de recevoir du bien[3]? Préfère le bien d'autrui au tien propre, pareil aux Lacédémoniens qui, dans leurs spectacles, laissaient les meilleures places aux étrangers[4]... L'homme qui se sépare de son prochain (τοῦ πλησίου) par la haine, se sépare de la société tout entière, comme le rameau qu'on sépare du rameau voisin se trouve aussi détaché du tronc[5]... »

Il y a plus : « Aime tous les hommes. Aime-les du fond du cœur. En quelque sphère que tu sois placé, aime ceux avec qui tu dois vivre; aime-les, mais véritablement[6]. » Marc Aurèle remercie sa mère de lui avoir enseigné la bienfaisance, et les dieux de ce que l'argent ne lui a jamais manqué pour secourir un pauvre[7].

« Supporte même le méchant; aie pitié de lui. Instruis-le sans ironie, sans injure, avec amour (φιλόστοργως). Pardonne-lui, il est coupable envers lui-même plus qu'envers personne. Es-tu d'ailleurs bien sûr de sa perversité? Sais-tu ses pensées secrètes? Sais-tu si quelque fait caché ne le justifie point? Et toi-même, es-tu si parfaitement pur? Ne commets-tu pas les mêmes fautes? et, si tu les évites, n'est-ce pas parfois la crainte ou la vanité qui te les fait éviter[8]? »

1. Εὐμενῆ, φιλόστοργον, VI, 10.
2. « Une araignée se glorifie d'avoir pris une mouche, un chasseur un lièvre, un pêcheur un anchois, un autre un sanglier, un autre des ours, un autre des Sarmates. Si tu pèses sérieusement les idées, celui-ci n'est-il pas un brigand? » (X, 10.)
3. VIII, 13, 74; XI, 4.
4. XI, 24.
5. XI, 8. V. aussi III, 6; VII, 13.
6. VI, 39; VII, 31. (Φίλησον τὸ ἀνθρώπινον γένος.)
7. I, 3, 17.
8. XI, 8

S'il faut pardonner au méchant ses crimes, à plus forte raison il faut pardonner à l'ennemi ses torts : « Je pardonne, dit Marc Aurèle, au premier signe de repentir[1]... Il est au pouvoir de l'homme d'aimer même ceux qui l'ont offensé! Venge-toi d'un ennemi en ne lui ressemblant pas[2]... Meurs en pardonnant[3]. » Certes, l'influence chrétienne est ici assez évidente. Rien de tout cela n'est antique, ni romain, ni grec, ni païen. Si c'est le philosophe Sextus qui a donné à Marc Aurèle, comme il le dit[4], de pareilles leçons d'humanité et de douceur, d'où Sextus les avait-il reçues? Si c'est le stoïcien Apollonius qui les lui a apportées, Apollonius avait certes bien profité de ses conversations avec son ami le chrétien Bardesanes.

Et, enfin, un dernier progrès en dehors des voies antiques, c'est la relation qui s'établit plus intime entre la pensée divine et la vertu humaine. Avant l'ère chrétienne, il était inouï que l'homme considérât sa vertu comme un don de la Divinité ou comme un hommage envers elle, qu'il la fît dériver de Dieu ou qu'il la rapportât à Dieu. Une pensée contraire, à la fois humble et pieuse, perce dans ce renouvellement de la philosophie morale qui coïncide avec les premiers temps chrétiens.

On la démêle dans Sénèque, puis dans Musonius, dans Juvénal, dans Épictète[5]. Elle n'est nulle part plus claire que chez Marc Aurèle. Sa première page est un hymne à ses dieux, où il les remercie, non de la vie, non du trône, non de la gloire qu'ils lui ont donnée, mais des exemples, des conseils, des leçons dont ils ont entouré sa jeunesse, de

1. I, 7.
2. VI, 6; VII, 22.
3. Ἄπιθι οὖν ἐκ τοῦ ζῆν εὐμενής. VIII, 47.
4. I, 9.
5. Voy. ci dessus, t. I, p. 389, 400, 431; t. II, p. 225, 409, 421, 454.

leurs inspirations saintes, en un mot, de leurs grâces; de la manière dont ils l'ont préservé, fragile comme il était; des succès même qu'ils lui ont épargnés et qui, en décevant son amour-propre, eussent été dangereux pour sa vertu[1]. Honorer les dieux, vivre avec les dieux; leur être soumis[2] non par la nécessité qui nous brise, mais par notre volonté qui adhère; en toute chose invoquer les dieux[3]; s'animer à la vertu par le ressouvenir des dieux et par la pensée de leur ressembler[4]; aimer le genre humain et obéir aux dieux[5]; vivre avec les uns et les autres sans se plaindre et sans donner sujet de plainte[6]; s'examiner sur la conduite qu'on doit tenir : c'est un langage qui se représente sans cesse sous sa plume. Différent des anciens sages, Marc Aurèle doit à plus de modestie plus de lumières. Sa faiblesse, qu'il sent et qu'il avoue, est sa sauvegarde: il ne compte pas sur lui-même comme les philosophes; comme les chrétiens, il compte sur Dieu.

Ce sentiment, vrai parce qu'il est humble, éclaire toute sa vie morale. Il entrevoit la ressemblance de l'âme humaine avec Dieu. Il sent le bonheur d'une vie conforme à ce qu'il appelle la nature, à ce qu'il devrait appeler la loi divine : « Qu'importe, dit-il, parlant toujours à lui-même et à lui seul, le temps que tu auras à vivre ainsi? Une telle vie n'eût-elle duré que trois heures, ce serait assez[7]. » Chose

1. I, 17. — Il disait à Fronton : « J'évite l'éloquence parce que si je viens à dire quelque chose de beau, mon amour-propre s'y complaît. » Fronton lui reproche ce mépris pour la gloire de la rhétorique. Fronton, *ad M. Cæs., de eloquentia.*

2. V, 21-27.

3. VI, 23.

4. X, 8.

5. VIII, 31.

6. X, 1.

7. VI, 23.

étrange, mais qui s'explique par les contradictions de son esprit, lui qui, sur la question de la vie à venir, demeure toujours dans les hypothèses, il revient sans cesse sur la nécessité *de penser à sa dernière heure*, et de se trouver en ce moment suprême dans l'état où nous veulent les dieux[1].

Oui certes, un nouveau progrès s'était accompli. De Cicéron à Sénèque, de Sénèque à Épictète, d'Épictète à Marc Aurèle, la lumière s'était faite par degrés. Non pas sans doute que les idées philosophiques des derniers venus fussent ou plus élevées, ou plus nettes, ou plus vraies : la théorie philosophique est toujours chez eux ou pauvre ou absente; et sous ce rapport, Cicéron en eût facilement remontré à ses successeurs. Mais cette inclination spontanée vers la vertu, indépendamment des idées métaphysiques qui l'entravent ici plus qu'elles ne l'aident; ce goût du bien qui perçait déjà à travers les impuretés de Sénèque, qui reluisait chez Musonius, qui était si accentué chez Épictète, est plus visible encore en Marc Aurèle. On voit que, dans le cours de ces cent et quelques années, la conscience du genre humain s'est éveillée. Le mérite de ces hommes, leur gloire est là tout entière; ils n'ont pas, à vrai dire, d'autre philosophie que ce sentiment de l'honnête, développé et perfectionné. Marc Aurèle le mène pour sa part jusqu'aux limites du christianisme : si ce n'est pas tout à fait l'humilité, c'est la modestie et quelque chose même de plus que la modestie; si ce n'est pas la charité, c'est la bienfaisance; si ce n'est pas la miséricorde chrétienne, c'est la douceur; si ce n'est pas l'amour du prochain, c'est au moins l'amour des hommes; si ce n'est pas la prière du chrétien, c'est la prière du philosophe, si ce ne sont pas

1. VI. 30; XII. 29; VII. 7.

les vertus du christianisme, ce sont des vertus semi-chrétiennes; l'âme s'est dépouillée du paganisme, quoique le vêtement du christianisme ne l'enveloppe pas encore.

Mais voici le côté par où la sagesse de Marc Aurèle est défaillante, et pèche comme ont péché ses devanciers. Des instincts honnêtes, de nobles élans du cœur ne font pas à eux seuls une philosophie et ne suffisent pas pour régler la vie de l'homme. Il faut un dogme à l'appui de cette morale, il faut une raison logique à cette vertu. C'est là ce qui manque et à Sénèque et à Épictète et à leur successeur couronné. Ils se rattachent à tous les systèmes philosophiques, aux plus absurdes, aux plus incohérents, aux plus stériles en conséquences honnêtes. Soit impuissance de leur entendement, soit respect superstitieux pour leurs maîtres, ils voudraient abriter leur morale sous ces doctrines du panthéisme et du fatalisme stoïcien qui s'écroulent sur elle et qui l'écrasent. Nous avons vu les contradictions de Sénèque[1]. Musonius ne semble pas avoir été plus philosophe. Nous avons montré comment Épictète en revenait à l'idéal du sage de Zénon[2]. Leur vertu n'est pas fondée sur la vérité ; l'intelligence ne vient pas chez eux au secours de la conscience.

Cette lacune est chez Marc Aurèle plus évidente encore. Il n'est pas même fidèle au dogme stoïcien. Ce jeune philosophe de douze ans, élevé dans le palais des maîtres du monde et au centre de la vie intellectuelle, comme il avait eu autour de lui des maîtres de toutes les sciences, avait eu des philosophes de toutes les écoles. Apollonius de Chalcis, le stoïcien, avait été son principal maître ; et, devenu empereur, il suivait encore ses leçons. Mais le platonicien

1. Voy. *les Césars, Tableau*, etc., l. IV, ch. I, § III.
2. Voy. ci-dessus, t. I, p. 430 et suiv.

ou plutôt l'*homéricien*, Maxime de Tyr, mais un autre platonicien, Calvisius Taurus, mais Sextus, petit-fils de Plutarque, avaient aussi été ses maîtres. Écolier trop docile, il les avait tous écoutés avec reconnaissance et respect. Avec une volonté un peu faible et un esprit naturellement flottant, le maître du monde s'était fait l'écolier de tout le monde. Il avait été trop bien élevé.

S'il eût professé comme ses maîtres, il eût peut-être voilé les hésitations de son esprit. Méditant seul avec lui-même, il montre naïvement ses contradictions. Ses enseignements sont beaux; mais leur base est un doute, une hypothèse. Il parle souvent des dieux; mais y a-t-il des dieux[1]? peuvent-ils quelque chose? ne peuvent-ils rien[2]? Y a-t-il une Providence bienfaisante et exorable? ou un destin aveugle et inexorable? ou enfin rien que le hasard et le chaos[3]? L'âme sortant de ce monde se dissipe-t-elle? se résout-elle en atomes? est-elle anéantie? éteinte? ou simplement déplacée[4]? L'âme est-elle distincte de la matière? L'esprit ou l'intelligence est-elle distincte de l'âme? Est-elle personnelle à l'homme, ou n'est-elle pas autre chose qu'un dieu ou une parcelle d'un dieu qui a pris momentanément chez l'homme son domicile? Il n'est aucun de ces points que Marc Aurèle ne se pose quelque part à titre de doute. Et, quand il paraît résoudre ces doutes, ses solutions sont des hypothèses plutôt que des dogmes, une habitude du langage plutôt qu'une conviction de la pensée. Il y a surtout une alternative qu'il se pose sans cesse et qui, on va en juger, implique le doute absolu :

1. II, 11.
2. IX, 40.
3. IV, 3; XII, 14.
4. VII, 32.

Faut-il admettre l'hypothèse de Démocrite, et ne concevoir ce monde, matière, esprit, animaux, hommes, dieux, que comme l'ensemble des coïncidences fortuites et des fortuites séparations de quelques millions d'atomes qui se rencontrent, s'éloignent, s'unissent, se quittent sous l'impulsion de l'éternel et tout-puissant hasard? Ou bien, au contraire, faut-il admettre une hypothèse venue probablement du stoïcisme, d'après laquelle il y aurait — d'abord une matière universelle, inerte, mais féconde, qui sans cesse produit les êtres corporels et où les êtres corporels reviennent se perdre; — puis une âme universelle (ψυχή) vivante, mais vivante d'une vie animale, sorte de milieu entre la matière et l'esprit, qui donne la vie à tous les êtres animés et ne tarde pas à la leur reprendre pour fondre ces êtres en elle-même; — et enfin un esprit universel, un verbe (λόγος) qui est à la fois celui des hommes et celui des dieux, dont chaque intelligence, divine ou humaine, n'est qu'une émanation partielle et momentanée : — de sorte qu'à la fin des temps, après avoir produit et absorbé sans cesse ces manifestations éphémères qu'on appelle des êtres, la matière universelle, l'âme universelle, l'esprit universel, demeureront seuls, concentrés chacun dans son infinie et éternelle unité? Ces deux hypothèses, l'une athée, l'autre panthéiste, l'une qui nie jusqu'à l'Être infini, l'autre qui absorbe en l'Être infini l'Être fini, Marc Aurèle les pose sans cesse l'une en face de l'autre [1]. Évidemment son penchant est pour la dernière; mais sa grande préoccupation est de concilier sa morale avec toutes deux. S'il avait un auditeur, on concevrait que, sous forme de concession hypo-

1. « Rappelle-toi, se dit-il, ces alternatives de raisonnement : ou c'est la Providence, ou ce sont les atomes. » IV, 3. Voy aussi IV, 21; VI, 10, 24; VII, 31, 32; X, 67; XI, 18; XII, 14.

thétique, il admît la doctrine favorite de son interlocuteur. Mais ici Marc Aurèle est seul, il cause avec lui-même, il interroge les profondeurs de sa pensée. Qu'a-t-il besoin de telles concessions et de telles hypothèses? S'il était décidé pour une doctrine, il bâtirait hardiment sa morale sur le fondement de cette doctrine.

Une telle lacune est la ruine de sa morale. La vertu a besoin de la vérité. Que signifie cette morale boiteuse, juchée sur deux hypothèses contradictoires et vicieuses toutes deux, sur l'atomisme et le panthéisme, comme sur deux échasses inégales et toutes deux prêtes à se rompre? Épictète, lui du moins, dont l'esprit n'a pas été faussé par les enseignements de l'école, abandonne plus aisément son système et se livre aux inspirations d'une âme à laquelle l'élan religieux ne manque pas. Marc Aurèle, esprit plus érudit, en revient toujours à sa philosophie de l'âme universelle sans oublier sa philosophie des atomes; et il ne s'aperçoit pas qu'il efface ce qu'il vient d'écrire. « Il faut obéir à Dieu. Pourquoi? Parce qu'il nous aime, parce que nous devons l'aimer, que notre gloire et notre bonheur sont de chanter ses louanges par nos paroles et par nos actions. » Voilà ce que dit Épictète. — « Il faut obéir aux dieux, dit Marc Aurèle (car, à la différence d'Épictète, Marc Aurèle dit presque toujours *les dieux*) parce que les dieux et nous, nous formons un grand tout, et que ne pas suivre l'impulsion commune, c'est troubler l'harmonie de ce tout. » — « Il faut supporter l'adversité; pourquoi? Parce que Jupiter nous l'envoie et nous la croit utile, dit Épictète; — parce que le bien universel le veut, dit Marc Aurèle, et que c'est, non pas en nous-même dont l'être n'est qu'une chimère, mais dans l'être total dont nous faisons partie, sans en avoir conscience, que nous devons vouloir être

heureux. — Il faut aimer tous les hommes, parce qu'ils sont nos frères, dit Épictète, et fils de Jupiter comme nous. — Non, dit Marc Aurèle; ce n'est pas qu'il y ait entre les hommes un lien de parenté dans le sens littéral; en d'autres termes, ce n'est pas qu'il y ait communauté d'origine[1]; mais c'est que tous, nous participons à cette raison universelle et divine, qui est en chacun de nous, qui est nous, en laquelle nous vivons tous ensemble et tous en un, sans nous en douter. » — Il faut supporter les méchants; est-ce seulement pour les raisons à la fois humbles et belles que Marc Aurèle indiquait tout à l'heure? « C'est aussi, se hâte-t-il d'ajouter, parce que les méchants, comme tels, font partie de l'ordre universel, qu'ils remplissent leur fonction, qu'ils portent de mauvaises actions comme le figuier porte des figues. » (Chacun sent combien ce fatalisme est en contradiction avec la morale de Marc Aurèle et avec toute morale). Ou bien encore (dogme favori et bien erroné des stoïciens), « parce que le vice n'est qu'une erreur de l'esprit, une fausse notion (δόγμα) des choses, qu'il faut rectifier et non blâmer[2]. » (Je n'ai pas besoin de relever ici combien ces diverses raisons se contredisent.)

On s'est demandé si Marc Aurèle admettait l'immortalité de l'âme. De ses deux hypothèses, l'une, l'hypothèse des atomes, est négative de toute essence spirituelle. L'autre conduit à l'absorption, par suite à l'anéantissement; les éléments une fois rendus à la matière commune d'où ils sont sortis, l'âme animale confondue avec l'âme animale universelle, la raison de l'individu avec le *Logos* commun, l'homme rentré, comme dit Marc Aurèle, dans

1. Οση ἡ συγγένεια ἀνθρώπου πρὸς πᾶν τὸ ἀνθρώπινον γένος, οὐ γὰρ αἱματίον ἢ σπερματίον, ἀλλὰ οὐ κοινωνία. XII, 26.

2. XI, 18.

la pépinière des êtres, il n'y a plus d'hommes, il n'y a plus d'être distinct, il n'y a plus de *moi*. Aussi les peines de l'autre vie, les récompenses, la félicité après la mort ne sont-elles jamais indiquées, même comme hypothèse, par Marc Aurèle. Il ne parle que de repos en Dieu [1], et ce repos, c'est celui de la parcelle détachée qui rentre et s'absorbe dans le tout, de la goutte d'eau qui se perd dans l'Océan, de l'âme un instant séparée qui retourne dans la grande âme de Dieu, y abdique sa vie, son nom, son être. C'est l'absorption panthéistique, la félicité suprême des fakirs indiens.

Marc Aurèle admet-il le suicide? On a discuté là-dessus. Il est clair qu'il l'admet et qu'il le rejette; il se contredit. Son sens moral y répugne : « Ne sois ni léger ni emporté, ni fier, ni dédaigneux envers la mort : attends-la comme un des phénomènes de la nature; attends le jour où ton âme doit rompre son enveloppe comme tu attends celui où l'enfant sortira du sein de sa mère [2]. » Mais, en d'autres moments, sa doctrine ou plutôt sa non-doctrine le pousse à approuver le suicide; alors il conseille de se retirer de la vie comme on sort d'une chambre où il y a de la fumée [3], Il le conseille surtout à ceux qui ne seraient pas ou ne seraient plus en état de vivre vertueusement [4]. Mais aussi il règle convenablement la forme du suicide : « Sors, dit-il, de la vie sans colère, simplement, librement, modestement, que tu aies au moins en ta vie le mérite d'en sortir dignement [5]. Quitte ce monde avec réflexion, avec dignité, sans

1. II, 12. — Voy. de plus, IV, 5, 14, 21; V, 13; VII, 10, 32; VIII, 15; X. 7.
2. IX, 3.
3. V, 29.
4. III, 1; X, 8.
5. X, 8.

ostentation, sans tragédie, comme un homme qui obéit à son propre jugement, non comme celui qui obéit à une impulsion frivole, ainsi qu'il arrive aux chrétiens [1]. » Pauvre philosophe!

Quant à la religion de Marc Aurèle, on comprend qu'elle n'est pas mieux appuyée que sa vertu. Ce n'est pas qu'en fait et dans la pratique de la vie il ne soit dévot, je ne veux pas dire croyant. Ou besoin de l'âme, ou habitude politique, ou faiblesse envers tout ce qui s'impose à lui avec une certaine autorité, il fréquente les temples, il consulte les oracles; n'ayant pas assez des sacrifices officiels, il pratique des sacrifices privés; n'ayant pas assez des dieux romains, il se fait initier à Éleusis [2]. Il croit aux rêves; les dieux (quels dieux?) lui ont indiqué dans son sommeil un remède contre les crachements de sang [3]. Quand son ami est malade, il invoque tous les dieux « qui jamais ou par des songes, ou par leurs mystères, ou par leurs oracles, ou par leurs remèdes vinrent au secours de l'infirmité humaine [4]. » Il s'épanouit à Anagni, parce que, dans cette ville, il trouve des cérémonies en abondance et de vieux rituels écrits sur du lin, » et pas un coin de rue qui n'ait son temple [5]. » Dans ses guerres sur le Danube, par obéissance pour un misérable imposteur, il croit s'assurer la victoire en jetant dans le fleuve deux lions, des aromates et d'autres objets précieux [6]. Somme toute, quoiqu'il en ait pu dire et quelques félicitations qu'il s'adresse à cet égard [7], Marc Aurèle est superstitieux.

1. XI, 3.
2. IX, 27.
3. I, 17.
4. Fronto *ad M. Cæs.*, III, 9.
5. Fronto *ad Cæsarem*, IV, 4.
6. Lucien in *Pseudomant.*, 48.
7. I, 6, 16; IX, 27. M. Villemain n'admet pas plus que moi l'éloge que

Mais cela, c'est pur instinct ou pure faiblesse. Le philosophe n'a rien à y voir, de même que le philosophe ne saurait rien trouver pour le justifier. Cela n'empêche ni de ne croire à rien, ni de rien croire. Cela n'empêche pas Marc Aurèle, quoiqu'il parle beaucoup des dieux, de douter par moments de l'existence des dieux, et de les admettre tout au plus, comme des parcelles détachées de l'âme universelle, au même titre que l'âme humaine en est détachée. Cela ne l'empêche pas, quoiqu'il parle souvent de la Providence, de faire souvent aussi figurer le gouvernement du monde par le hasard au nombre des hypothèses qu'admet l'infatigable complaisance de son esprit. Cela ne l'empêche pas de tenir plus écartés que ne le fait aucun des écrivains de son temps les dogmes de l'unité, de la personnalité, de la Providence divine [1]. Et, au fond, quelle religion sérieuse pourrait s'appuyer sur ce symbole en partie double où Démocrite est toujours mis en balance avec Zénon! La piété de Marc Aurèle et celle des païens n'implique qu'une chose : la croyance vague à une certaine force surhumaine, aveugle plutôt qu'intelligente, corporelle plutôt qu'intellectuelle, mais surtout incertaine et indéfinie. C'est une religion sans philosophie (ἀφίλοσοφος) à côté d'une philosophie sans religion (ἀσέβης). Marc Aurèle, philosophe, va bien près de l'athéisme; Marc Aurèle, païen, touche à toutes les superstitions. C'est là, du reste, un contraste plutôt qu'une contradiction. Chose remarquable et cependant toute simple! Marc Aurèle, qui pra-

se donne ici Marc Aurèle : « Cette âme vive, dit-il, en s'éclairant par la philosophie, conserva toujours la teinte superstitieuse commune à son siècle. » — *De la philosophie stoïque et du christianisme.*

1. « On ne peut imaginer, dit-il quelque part, un Dieu sans sagesse » (ἀσόφολόν); et ce qui suit, V, 44; IX, 28; mais que de fois le Dieu sage est remplacé pour lui par les atomes et l'impulsion (κίνησις) Démocritique!

tique la religion païenne avec tant de zèle, manque d'élan religieux; il dit *les dieux*, et ces dieux il ne sait quels ils sont. Épictète, qui n'admet guère le culte païen qu'à titre de bienséance, Épictète dit le plus souvent *Dieu*, et ce Dieu, il le prie, il le chante, on peut dire qu'il l'aime. Celui-ci a traversé la superstition de son siècle et a su monter plus haut; l'autre y est demeuré embourbé.

En résumé, et en religion et en morale, Marc Aurèle a l'instinct du bien plutôt que la possession du vrai. La raison qu'il donne de sa vertu, loin de la fortifier, la gâte et l'affaiblit. C'est une âme honnête et sincère en même temps que douce et tendre, mais à laquelle manque une certaine force dans la volonté, une certaine décision dans l'esprit. Marc Aurèle fut souvent faible envers les hommes; très-éloigné de l'esprit antique qui péchait par inaffection, dureté, ingratitude, il prodigua, au contraire, et à sa famille, et à sa maison, et aux étrangers, parfois aux coupables, l'indulgence, le ménagement, le respect, l'amour, poussés au point où la faiblesse commence. Marc Aurèle fut surtout ce que l'antiquité aurait pu appeler faible envers ses dieux. Ce perpétuel étudiant de la philosophie ne fut jamais assez philosophe pour envisager hardiment et de sang-froid l'édifice insoutenable et démantelé du polythéisme. Stoïcien, mais pas assez pour mépriser la théurgie néo-platonicienne; platonicien quelquefois, mais pas assez pour rejeter le panthéisme des stoïques; Épictète, qu'il remercie tant Rusticus de lui avoir fait lire, ne lui a pas appris à s'élever au-dessus des cérémonies sacrées par l'essor d'une âme naturellement religieuse; Maxime de Tyr, qu'il a tant aimé, n'est point parvenu à lui donner la notion certaine du Dieu un et personnel, de l'âme immortelle, de l'invocation, de la prière. Il n'ose pas s'avouer,

même dans la mesure où Sénèque et Épictète l'ont fait, que cette théurgie sans dogme et même sans Dieu dans laquelle il se laisse envelopper ne peut être que risible ou funeste, supercherie de l'homme ou prestige démoniaque, duperie ou sacrilége. S'il l'eût osé, il serait arrivé au monothéisme du philosophe, sinon au monothéisme du chrétien. Il n'eût peut-être pas été prosélyte de l'Église, il n'en eût pas du moins été persécuteur. Mais par malheur son âme et son esprit s'inclinaient trop timidement devant ses maîtres, devant son peuple, devant ses dieux. Voilà pourquoi ce prince clément, honnête, plus chaste que tout son siècle, et qui avait avec le christianisme plus de points de contact qu'aucun de ses prédécesseurs, fut, envers le christianisme, plus intolérant qu'aucun de ses prédécesseurs depuis la mort de Domitien. Voilà pourquoi aussi avec lui finit cette halte entre Domitien et Commode que la Providence, par un singulier concours d'événements, avait ménagée au monde romain. Le déclin ne commença pas seulement, nous le verrons, après Marc Aurèle, mais sous lui; et, quoique les maux extérieurs de l'empire y soient pour quelque chose, le caractère de l'homme, ce caractère trop bien façonné peut-être, y est pour beaucoup.

CHAPITRE II

MARC AURÈLE ET VERUS.

Je viens du reste de le dire, l'empire sous lui fut soumis à de rudes épreuves. Pendant que Rome se réjouissait de la *concorde des deux Augustes* et de l'avénement de la philosophie à l'empire, de sinistres événements vinrent la troubler. Le Tibre déborda et causa de grands ravages. La famine suivit l'inondation (162); et la guerre, qu'on devait croire une tradition surannée de l'histoire ancienne, la guerre reparut.

Rome avait été, depuis Trajan, quarante-quatre ans sans une grande guerre. Un tel intervalle ne s'est guère reproduit dans l'histoire. C'est une triste vérité que, si les peuples ont besoin, après une longue guerre, de la paix, ils ont besoin aussi, après une longue paix, de la guerre. Sous le règne pacifique d'Hadrien, sous le règne plus doux encore d'Antonin, les barbares s'étaient ennuyés de leur repos, Rome s'était amollie dans le sien. Il fallait de temps à autre à ce grand corps de l'empire, guerrier par tradition et qui se retrempait dans la guerre, un retour à ses habitudes militaires trop vite oubliées. Sous Antonin, qui, loin d'être belliqueux comme Trajan, n'était pas même soldat comme Hadrien, sous Antonin, qui ne quitta guère

Rome et visita peu ses armées, les habitudes de mollesse, si envahissantes à cette époque, avaient fait d'étranges progrès. En Orient surtout, sous un climat énervant et sur une terre alors opulente, les troupes qui devaient garder la ligne de l'Euphrate étaient tombées dans un complet oubli de la discipline. Antioche, cette ville de corruption et de richesse, Daphné qui était le boudoir d'Antioche, étaient pleines de soldats romains qui, sans armes, ivres, couronnés de fleurs, couraient les théâtres, les bosquets et les lieux de débauche, soignant leur vêtement, épilant leur peau, négligeant d'autant plus leurs chevaux et leurs armes. Quand un de ces soldats lançait le javelot, il semblait que ce javelot fût de la laine; quand il devait sauter sur son cheval, il se hissait avec peine sur un coussin rembourré de plumes [1]. Il fallait à Rome la guerre afin qu'elle retrouvât une armée, et il lui fallait son armée pour qu'elle eût un peuple.

Du reste, cette guerre grondait déjà dans les derniers temps d'Antonin. Elle avait troublé la paix de son agonie, et au délire de ses derniers instants étaient échappées des paroles de colère contre les rois hostiles à l'empire romain. En Bretagne, plusieurs peuples encore insoumis se remuaient; et les légions même qui devaient les combattre, gagnées par l'esprit de révolte, avaient voulu imposer à leur général, Statius Priscus, le dangereux fardeau de la pourpre [2]. Sur le Rhin, les Cattes envahissaient la Germanie romaine et poussaient jusqu'en Rhétie (pays des Gri-

1. Fronto *ad Verum*, II, 4 (ed. Mai, p. 115); *Principia historiæ, fragm.*, II, p. 310.

2. Capitolin, 8; Porphyrogénète, *apud* Mai, p. 224. Les inscriptions complètent le nom de M. Statius Priscus Licinius Italicus, qui reparaîtra dans d'autres guerres. V. Gruter, 4931. Henzen 5431.

sons), au cœur des Alpes. Dans l'Orient surtout, la lutte recommençait entre Rome et Ctésiphon, toujours à cause de l'Arménie et d'un roi, Sohême, intronisé par les Romains, chassé par les Parthes (162). Elle était déjà même signalée par des échecs. Un gouverneur de Cappadoce avait été vaincu et réduit à se tuer[1]; un gouverneur de Syrie venait d'être défait, et sa province songeait à se révolter. Rome sentait l'Orient prêt à lui échapper.

Aussi Marc Aurèle dut-il tout d'abord pourvoir aux périls de l'Orient. Il y envoya Verus. Il comptait sur la guerre, meilleure école que celle des philosophes, pour faire de son frère un empereur. Malheureusement, il y a des natures que ne relèvent ni de tels honneurs ni de telles épreuves. La guerre, pour Verus c'était le départ, la liberté, la cessation d'une incommode tutelle; rien de plus. Après que Marc Aurèle l'eut reconduit affectueusement jusqu'à Capoue, ce ne furent plus sur sa route que voluptés, chasses, étapes de villa en villa; à Canusium, à dix journées de Rome, il fallut s'arrêter, malade par suite d'intempérance. Lorsque ensuite les soins de Marc Aurèle, revenu tout exprès de Rome, lui eurent rendu la santé, un navire voguant au son de la musique emporta lentement et magnifiquement vers Corinthe, vers Athènes, et surtout vers les voluptueuses cités de l'Asie Hellénique, le général qu'attendait l'Orient envahi. En Syrie, son quartier général fut, quatre ans durant, Laodicée pour l'hiver, Daphné pour l'été, Antioche pour le printemps et l'automne. A grand'peine put-on obtenir qu'il allât deux fois jusqu'aux bords de l'Euphrate, se montrer aux légions qui combattaient. Ce prince si ami du boudoir et si ennemi de la tente, qui abandonnait pour

1. C'était un consulaire appelé Severianus. On disputait sur la nature de son suicide. Fronton *Princip. historiæ;* Lucien, *Quom. hist. scrib. sit*, p. 357, 359.

plaire à une courtisane la barbe du philosophe et du soldat, était raillé partout et entre autres sur les théâtres d'Antioche. Cela n'empêchait pas, il est vrai, Verus d'écrire douloureusement à Fronton ses fatigues, ses nuits d'inquiétude et de labeur; cela ne l'empêchait pas de demander des éloges à Fronton, ni Fronton de les lui accorder, comparant la valeur de Verus à celle des plus grands guerriers, comme il compare son éloquence à celle des plus grands orateurs. Cela n'empêcha pas non plus Verus d'être, à la fin de la guerre, surnommé Arméniaque, Parthique, Médique, complimenté par le sénat, honoré du triomphe : même sous le *vérissime* Marc Aurèle, il y avait dans le gouvernement romain bien des mensonges.

Mais Rome, heureusement pour elle, avait en Syrie d'autres généraux que Verus[1]. Des armées du Nord, moins amollies que celles de l'Orient, lui vinrent des chefs vigoureux, Statius Priscus, Avidius Cassius, Furius Saturninus, Pontius Lælianus[2], Martius Verus[3], pour conduire cette guerre que Marc Aurèle à Rome avait préparée, mais à laquelle Verus ne devait guère assister que de loin. Avidius Cassius surtout réforma l'armée. C'était un homme ambitieux et dur; on l'avait vu autrefois faire mettre en croix un officier coupable d'avoir vaincu sans ordre, et, comme

1. Que le mérite de cette guerre revienne à Marc Aurèle et à Cassius plutôt qu'à Verus, ce n'est guère douteux, même d'après Fronton, panégyriste de Verus. V. ses fragments *de Bello Parthico; epist. Marci ad Front.*. V. 1, Fronton, *ad Amicos*, 7 (éd. Mai, p. 142). *Principia historiæ*. Voy. de plus, Dion, Capitolin, Rufus Festus, Vulcatius Gallicanus *in Avidio Cassio*.

Cette guerre avait eu de nombreux historiens dont Lucien fait la critique (*Quomodo sit scrib. histor.*)

2. *Vir gravis, veteris disciplinæ*, dit Fronto *ad Verum*. (Mai, p. 183), et deux inscriptions citées par M. Rénier. *Revue archéol.*, 1864. t. II, p. 394.

3. Martius Verus, consul en 162 et 179. — V. la même Revue, 1865. t. 2. p. 416.

l'armée se révoltait, offrir sa poitrine et dire : « Tuez-moi, si vous voulez, et violez une fois de plus la discipline. » Avec l'aide de la croix, de la noyade, des mains coupées, du bûcher, le soldat sous Cassius redevint soldat. Les cimiers élégants furent enlevés ; les selles se dégarnirent de leurs édredons ; un ordre du jour annonça que quiconque irait avec son baudrier à Daphné en reviendrait sans baudrier, c'est-à-dire dégradé. Le soldat n'emporta en marche que du lard, du biscuit (*buccellatum*) et du vinaigre. Alors les armées romaines régénérées purent rentrer en Arménie. Statius Priscus prit Artaxata, capitale de ce pays, et rétablit Sohême sur le trône (163). Avidius Cassius marcha contre le roi des Parthes, Vologèse ; le battit et le mit en fuite ; lui prit Ctésiphon, sa capitale, et détruisit son palais ; lui enleva également la grande cité grecque de Séleucie, peuplée de quatre cent mille habitants [1]. (164-165) Les aigles atteignirent Édesse, Babylone, la Médie. On crut un instant à Rome que Cassius, à l'exemple d'Alexandre, avait passé l'Indus. La suprématie romaine se releva dans le cœur de l'Asie ; la Mésopotamie fut province de l'empire [2], comme elle l'avait été un instant sous Trajan ; et, comme Trajan, Lucius Verus donna des rois aux peuples de l'Orient.

Cette guerre, qu'il n'avait point faite, inspira pourtant de l'ambition à Verus. Il rêva cette séparation de l'Orient et de l'Occident, qui avait déjà été redoutée sous Titus, qui devait se faire un jour et qui devait être si funeste à l'empire. Tout l'Orient pour son domaine, Antioche pour

1 On défendue par quatre cent mille hommes. Ce dernier sens me paraît peu probable. Orose, VII, 15.

2. (Rufus Festus). La Mésopotamie ; ou au moins, l'Osrohène (Édesse) et l'Adiabène (Nisibe), qui faisaient partie de la Mésopotamie et qui, vingt ans plus tard, sous Commode, étaient encore provinces romaines.

sa demeure, point de tuteur sous titre de collègue ; tout cela souriait au frère adoptif de Marc Aurèle. Même pour venir triompher à Rome, on eut peine à le détacher de sa royauté orientale et des délices de Daphné. Il revint néanmoins avec ces dehors de concorde fraternelle que Marc Aurèle trouvait généreux et que Verus trouvait prudent de garder. Verus voulut même partager les honneurs de la victoire avec le collègue qui, par sa sage administration, l'avait préparée. Il envoya au sénat un discours éloquent, dit Fronton, pour forcer Marc Aurèle à accepter avec lui les surnoms honorifiques qu'on lui conférait. Il ne voulut pas triompher sans que Marc Aurèle et ses enfants montassent avec lui sur le char, et Rome célébra avec pompe ce triomphe des deux Augustes qui, ni l'un ni l'autre, n'avaient combattu (166).

Seulement l'armée victorieuse apportait à Rome la peste. Une maladie épidémique, originaire d'Éthiopie, était passée en Égypte, de là dans l'Asie occidentale ; Nisibe en avait particulièrement souffert. La ville grecque de Séleucie, traîtreusement surprise par les Romains et dont les habitants avaient été massacrés par centaines de mille hommes, avait, comme pour se venger, légué ce fléau à ses vainqueurs. Les imaginations populaires prétendirent même que, dans cette ville, au pillage du temple d'Apollon, un coffret d'or consacré au dieu avait été pris et forcé par un soldat, et qu'une vapeur pestilentielle en était sortie, qui avait infecté la ville et l'armée. Ce qui est certain, c'est qu'après cette campagne les troupes de Cassius étaient rentrées dans leurs quartiers d'hiver, décimées par la disette et la maladie ; qu'ensuite l'armée romaine, continuant son retour triomphal, avait semé la peste dans toutes les provinces où elle passait ; qu'enfin le fléau, semblable à

cet esclave qui suivait les triomphateurs pour les avertir qu'ils étaient mortels, avait marché derrière le char de Verus, d'étape en étape, jusqu'à Rome.

Il sévit là, non pendant des mois, mais pendant des années. Il gagna la Gaule, le Rhin ; il semble avoir envahi tout l'empire, et peut-être y est-il resté à demeure. On parle de fermes, de champs, de villes même, restées sans laboureurs et sans habitants, et qui, à partir de cette époque, ne furent plus que des forêts semées de ruines. Mais l'Italie souffrit plus encore que les provinces. Rome perdit plusieurs milliers d'hommes, un grand nombre de sénateurs. Les porteurs ne suffisaient plus à l'enlèvement des corps ; il fallait les charger sur des charrettes (*sarracis*). Marc Aurèle régla la police des funérailles et fit faire celles des pauvres aux frais de l'État, largesse inconnue jusque-là et que les historiens citent comme une des plus grandes preuves de son humanité [1].

Mais ces maux allaient encore s'accroître. La peste s'aggrava d'une disette, la seconde (en 162 et 166) depuis que Marc Aurèle gouvernait. La guerre d'Orient à peine terminée, la guerre de Germanie se montrait plus sérieuse.

Il ne faut pas oublier que, en avant du Rhin, le long du Danube, et (depuis Trajan) le long des Carpathes, Rome avait six cents lieues de frontières à garder et des barbares en face d'elle. Il y avait deux manières de garder ces frontières : ou mollement, comme l'avaient pratiqué Tibère et ses imitateurs, laissant, par-ci par-là, quelques incursions

1. Sur cette épidémie, voy. Capitolin *in Vero*, 8, Orose, VII, 15, et Galien, qui en parle à plusieurs reprises et comme durant depuis bien des années ; *de Methodo medendi*, V, 12 ; X, 14 ; *de Præsagitione ex pulsibus*, III, 3, 4 ; *in III Hippocr. de morbis vulgar.*, III, 57, 58, 72. Il la juge analogue à celle que décrit Thucydide. Sur la durée de cette maladie dans les siècles suivants, voy. plus bas, liv. VII, chap. I.

se faire, quelques ravages s'opérer sur le territoire romain, quelques tributs s'arriérer, n'attaquant jamais, ne repoussant pas toujours ; ou au contraire, comme l'avaient fait Trajan et Hadrien, l'arme au pied, l'œil en éveil, prêt à rendre attaque pour attaque. La ligne du Rhin, depuis Corbulon et surtout depuis Trajan, pouvait sembler pacifiée; la ligne des Carpathes, que Trajan le premier avait atteinte par sa conquête de la Dacie, touchait à des déserts, à des populations rares et vagabondes dont Rome alors s'inquiétait peu.

Mais la ligne du haut Danube n'était pas aussi assurée. La victoire de Trajan, récente encore, son énergique trouée en Dacie, avait refoulé vers la Moravie et la Bohême bien des tribus voisines, jadis alliées ou vassales de l'empire dacique; les unes de race teutonique (Narisques, Quades, Hermundures, Marcomans), les autres de race slave ou sarmatique (Iazyges, Roxolans), toutes vaincues mais non désarmées. Et, de plus, des peuples nouveaux, commençant à descendre du Nord, poussaient ces peuples vers le Midi. C'était l'avant-garde de la grande invasion du cinquième siècle : ainsi les Vandales, peuple slave que Tacite, soixante-cinq ans auparavant, plaçait sur les bords de la mer Baltique, et que nous rencontrons maintenant se rapprochant du Danube; ainsi les Alains, peuple asiatique, que nous avons déjà vu, sous Vespasien et sous Hadrien, menacer l'Arménie [1]. Sous cette pression, les peuples vaincus par Trajan revenaient contre la frontière romaine ; ils entraient sur le sol romain pour y demander des champs et un abri, mais ils les demandaient les armes à la main.

1. V. ci-dessus, t. I, p. 43; t. II, p. 186, et le fragment d'Arrien, *de la Marche contre les Alains*.

C'étaient donc de véritables guerres, et ces guerres amenaient au profit des barbares des conquêtes au moins momentanées. Un peuple, du reste inconnu, les Costobares, descendit jusque dans la Grèce et saccagea la ville d'Élatée. Les Marcomans et les Vandales paraissent être demeurés quelque temps en possession de la Pannonie affreusement ravagée. La puissance barbare était donc presque au pied des Alpes, de ces Alpes qui ont toujours été un si inutile rempart pour l'Italie. Il fallut armer en toute hâte, et en toute hâte réveiller le vieil esprit romain. Il fallut que Marc Aurèle cessât d'être prince philosophe, et commençât une vie militaire qui, bon gré mal gré, devait remplir tout son règne. Il fallut que Rome, affligée par l'inondation, ruinée par la famine, décimée par la peste, s'armât résolûment pour son salut, et entamât cette nouvelle série de guerres que les historiens comparent aux guerres puniques. La guerre d'Orient avait été au premier moment plus urgente ; la guerre de Germanie était autrement voisine de Rome et devait être de bien plus longue durée.

Mais avec tout cela le plus grand péril pour l'empire et pour Marc Aurèle était son triste collègue. Verus, quoique dominé par l'ascendant de son frère, se révélait chaque jour davantage. Il avait savouré à Daphné toute la liberté de la débauche ; il n'était plus homme à s'en passer. Il était venu d'Orient avec un cortége d'histrions, de bouffons, de mimes, de joueurs de flûte, ramassés dans la Syrie et dans l'Égypte qui fournissaient en abondance cette denrée. Antioche à ses autres passions avait ajouté celle des dés qui remplissait pour lui des nuits entières. Quand on voyait Verus courir les tavernes, la nuit, la tête encapuchonnée, mêlé aux tapageurs vulgaires, parfois se faire battre et revenir la face meurtrie ; il n'y avait pas à en douter, cette

jeunesse-là était la jeunesse de Néron. Quand on le voyait s'éprendre de Volucris, le cheval du cirque, se faire amener Volucris au palais, chargé de couvertures de pourpre, garnir de raisins secs et d'amandes le râtelier de Volucris, porter sur lui une statuette en or de Volucris, faire à Volucris un tombeau ; on reconnaissait bien là Caligula. Et quand Verus, après un festin qui coûtait six millions de sesterces, (1,500,000 francs), distribuait à ses invités les couronnes qu'ils avaient portées, faites de fleurs hors saison enlacées de rubans d'or, les coupes où ils avaient bu, faites d'or ou de cristal, les vases d'or d'où on leur avait versé des parfums, les esclaves qui les avaient servis, les maîtres d'hôtel qui avaient dressé le repas, les mules harnachées d'argent qui étaient venues chercher les convives, les muletiers même avec les mules ; quand à la fin du repas, Verus, après s'être fait servir des gladiateurs au dessert, enivré et rassasié, s'endormait sur un tapis en les regardant ; quand des esclaves soulevaient ce tapis et rapportaient l'Auguste dans son lit : à ces débauches d'intempérance et de largesse, qui n'eût deviné en lui à la fois un Caligula, un Domitien et un Vitellius? Rome se connaissait en tyrans. Sous le visage rose et blond de Verus, malgré sa mine ouverte et ses manières franches en apparence, elle signalait un futur monstre. Pour faire d'un empereur romain un homme exécrable, une nature méchante n'était pas nécessaire ; une nature molle suffisait.

Marc Aurèle cependant souffrait, gémissait, patientait, dissimulait. Il redoublait d'égards pour Verus et cachait tant qu'il pouvait un contraste trop évident. Il allait au cirque avec Verus ; mais, tandis que Marc Aurèle, sur les bancs même du cirque, s'occupait à la dérobée des affaires publiques, Verus, applaudissant et criant avec fureur, se

faisait insulter par la faction contraire, dans ce spectacle qui était un combat. Marc Aurèle invitait Verus à sa table ; mais Verus, bientôt échappé au festin impérial, gagnait sa taverne domestique où les êtres les plus infâmes étaient là pour le servir. Marc Aurèle poussait la bonté jusqu'à aller passer cinq jours dans une villa que Verus s'était fait bâtir sur la voie Clodia pour s'y ébattre tout à son aise ; mais, pour l'un, ces cinq jours se passaient à s'occuper des affaires de l'État, pour l'autre, avec ses amis et ses affranchis, à combiner et à savourer d'interminables festins. Il courait même des rumeurs sinistres. Un parent de Marc Aurèle, envoyé par lui en Syrie auprès de Verus, y était mort subitement, et on accusait Verus de l'avoir fait empoisonner. On l'accusait même d'avoir voulu empoisonner Marc Aurèle.

Quoi que pût faire celui-ci, entre un disciple d'Antonin et un imitateur de Néron, entre le nouveau type impérial inauguré par Nerva et le vieux type inauguré par Tibère, entre son bon et son mauvais génie, Rome ne pouvait croire à rien de cordial ni à rien de sûr.

Voilà donc quelle guerre Marc Aurèle avait à soutenir, quel collègue il avait à diriger. Aussi, en face des périls de la Germanie, souffrait-il une cruelle inquiétude. Ferait-il faire la guerre par ses lieutenants ? C'était une guerre trop importante, et le général qui aurait sauvé Rome d'un tel péril serait bien près de devenir empereur. Enverrait-il Verus? Il savait trop bien le triste rôle que Verus avait joué en Syrie. Irait-il lui-même, laissant Verus à Rome ? Mais quel scandale et quel danger que Verus à Rome, seul, maître de tout, livré à ses affranchis ? Marc Aurèle, homme d'études, n'était point soldat ; depuis l'âge de dix-huit ans il n'avait pas quitté le pacifique Antonin ; sa santé était faible, il ne se soutenait que par une sobriété extrême et

par l'usage d'une thériaque que lui avait composée Galien. Il se fit pourtant soldat par devoir ; à quarante ans, il embrassa la vie guerrière, sans enthousiasme et sans goût, mais avec résolution et avec fermeté. Il déclara au sénat qu'il allait partir, mais qu'il partirait avec Verus. Ce n'était pas trop contre un tel péril de la présence de deux empereurs.

L'annonce de ce départ consterna Rome (167). Elle voyait Marc Aurèle succombant bientôt aux fatigues de la vie militaire ; Verus, au contraire, plus jeune et qui savait l'art d'éviter ces fatigues, lui survivant et donnant à l'empire un autre Néron. Et cependant Marc Aurèle n'avait pas eu tort. La seule nouvelle de ces apprêts et de cette marche de deux empereurs fit impression sur les barbares. Plusieurs d'entre ces peuples, prompts au découragement comme à l'entreprise, massacrèrent les chefs qui avaient conseillé la guerre, et demandèrent la paix, sauf à la rompre plus tard. Les deux princes n'avaient pas passé Aquilée que des députations leur arrivaient : un nouveau roi des Quades voulait recevoir la couronne de leur main. Verus était d'avis de s'en tenir là et de retourner aux délices de Rome. Marc Aurèle, qui connaissait les barbares, força son collègue à venir plus loin, à passer les Alpes avec lui, à combattre les barbares, à rendre à l'empire et à la paix les territoires que les barbares avaient occupés, à fortifier l'Illyrie et l'Italie, à prendre des précautions contre une guerre qui infailliblement devait renaître (167-168) [1].

1. V., sur cette guerre, Capitolin ; les monnaies qui indiquent, l'une, le consulat de Verus, en janvier 167, l'autre le retour des princes dans la même année ; l'indication d'un discours de Marc Aurèle au sénat en janvier 168 (Ulpien, *de Excusat. tutor. fragm.*). Il y eut donc en 168 un nouveau départ, au retour duquel Verus mourut.

Cette paix n'était en effet que momentanée, et un bonheur plus sûr pour l'empire fut la mort de Verus. Celui-ci, libre de la guerre (169) avait hâte de regagner Rome, où l'attendaient les compliments du sénat et surtout les festins de sa villa Clodia. Ils étaient en route, lui et son frère, dans la même voiture, lorsqu'une attaque d'apoplexie vint le surprendre. Il fut saigné, porté à Altinum, et, au bout de trois jours il mourut sans avoir prononcé une parole. Cette mort, si explicable chez un débauché, donna lieu cependant à d'étranges commentaires. On voulut que Verus eût été empoisonné. On accusa jusqu'à Marc Aurèle, qui, se sachant menacé par son frère, l'aurait prévenu, et, en lui servant la moitié d'un certain mets, l'aurait coupé avec un couteau empoisonné d'un seul côté. Avec un peu moins d'absurdité, on accusa Lucille, femme de Verus et fille de Marc Aurèle, jalouse, disait-on, de l'empire qu'exerçait sur Verus Fabia sa sœur. On accusa Faustine, coupable, disait-on, d'inceste avec son gendre, et qui voulait dissimuler son crime ou se venger d'une indiscrétion. Les imaginations étaient toujours monstrueuses, et, depuis qu'elles ne voyaient plus de crimes sous la pourpre, elles en rêvaient.

Ce qui est certain, c'est que Rome ne pleura pas. On porta solennellement l'urne de Verus dans le sépulcre d'Hadrien. On le fit dieu ; Marc Aurèle lui assigna des prêtres et des flamines, comme à tous les empereurs défunts [1] ; il donna à ses sœurs et à ses tantes des honneurs et des pensions. Mais lui-même, qui avait si pieusement dissimulé les vices du caractère de Verus, ne put s'empêcher de laisser entrevoir, en parlant de lui au sénat, un

1. Monnaie : DIVVS VERVS AVG., avec les attributs ordinaires de l'apothéose.

certain sentiment de délivrance. Il laissa comprendre que, plus libre de son action, il espérait donner à la politique de l'empire une plus ferme allure. Le sénat l'entendit, et, tout en honorant officiellement la mémoire de Vérus, il semblait rendre grâce aux dieux de sa mort [1]. Le bon génie de l'empire était maintenant seul sur le trône.

1. Capitolin.

CHAPITRE III

RECRUDESCENCE DU PAGANISME.

Nous avons fait voir comment, dès les premiers temps du nouveau règne, Rome avait commencé à payer, par des jours de tristesse et d'inquiétude, les années de calme et de prospérité qu'elle avait eues sous Antonin. Une inondation du Tibre, deux disettes, la peste qui semblait devenir endémique, quatre années de guerre en Orient, trois années de guerre sur le Danube et d'une guerre qui n'était point finie ; pendant les huit ans que régna Verus, la crainte de le voir survivre à Marc Aurèle et renouveler Néron : devons-nous nous étonner si ces alarmes succédant à une longue quiétude, si ces périls, depuis soixante ans presque oubliés, causèrent aux esprits un ébranlement pareil à celui qui s'était vu après la chute de Néron, et si le mal suprême de l'antiquité, la fièvre de la superstition et du paganisme redoubla?

Et, cependant, le monde était plein de lumières! La science antique était à son apogée! La philosophie était sur le trône! Marc Aurèle la faisait enseigner, pour ainsi dire, officiellement, dans tout son empire. Il entretenait à Athènes et ailleurs des professeurs de platonisme, de péripatéticisme, d'épicuréisme au prix de quinze mille francs

par an. Il favorisait surtout le stoïcisme. Quiconque portait le manteau, la barbe et les cheveux longs, le corps velu et le visage austère, pouvait compter sur la faveur de l'empereur, plus prodigue en ce genre et moins perspicace qu'Antonin. Une foule de gens étudiaient la sagesse et la vertu, régulièrement, méthodiquement, didactiquement, allant à l'école avec un livre sous le bras et toutes sortes de poses méditatives, et cela à trente, quarante, soixante ans. De tels disciples et de tels maîtres ne devaient-ils pas se fortifier et fortifier le monde contre les atteintes de la superstition?

Mais, d'abord, cette instruction n'était que pour un petit nombre. J'ai dit ailleurs[1] quel abîme il y avait entre l'homme lettré et l'homme illettré, entre les sages et le peuple. Les livres étaient rares; les auditoires des philosophes étaient étroits. Les lettrés vivaient dans un salon, et ce salon de la littérature antique, dans lequel, nous autres, plus jeunes de dix-sept siècles, les livres nous introduisent aujourd'hui, était fermé à l'homme du peuple, esclave ou même libre, barbare ou même romain. Voyez le sans-gêne avec lequel Cicéron révèle dans ses écrits le secret de la comédie que l'oligarchie sacerdotale de son temps jouait devant le peuple; il se fût bien gardé de le faire s'il avait dû être lu par le peuple. Voyez comme Marc Aurèle, malgré la libéralité souvent très-sincère de son esprit, refuse au « bas peuple, » comme il l'appelle, « ces yeux différents de ceux du corps avec lesquels on voit ce qu'il faut pour bien vivre[2]. »

Je l'ai déjà dit, la philosophie n'évangélisait pas les pauvres, et, quand le christianisme s'avisa de les évangéliser,

1. V. ci-dessus, t. I, p. 138, 139.
2. III, 15.

ce fut au grand scandale des philosophes, entre autres du docte Celsus.

Qu'y avait-il donc pour le peuple? Un enseignement sacerdotal, un catéchisme quelconque? Non ; on n'enseignait ni ne prêchait dans les religions païennes. L'enseignement des mystères? Les mystères eux-mêmes étaient pour un petit nombre. Il n'y avait donc que la seule tradition et la seule éducation du foyer domestique. Le peuple croyait (ou à peu près) ce que ses pères avaient cru; et surtout (car tout ce qui est croyance était tenu pour secondaire) le peuple pratiquait ce que ses pères avaient pratiqué. Et à cette tradition variable, arbitraire, sans autorité, sans dignité, sans consistance, se mêlaient, grâce aux rapprochements opérés par la conquête romaine, les éléments exotiques les plus hétérogènes; elle s'altérait et se corrompait, sans pour cela s'affaiblir. Le peuple était païen au fond du cœur, par toute la puissance, soit de ses traditions nationales quand il en avait encore, soit de ses liens de famille quand ils subsistaient, en tout cas des besoins de son âme, des passions de son cœur, des habitudes de sa vie. Il allait aux premiers dieux qui se montraient à lui, d'autant qu'en dehors d'eux il ne connaissait pas autre chose, ni religion, ni raison, ni révélation, ni philosophie. L'incohérence, l'absurdité, la puérilité, la turpitude même de ses rites ou de ses fables, loin de l'en détacher, l'y rattachaient. Sans croire nettement à aucun dogme, il acceptait en masse toutes les fables; sans se tenir débiteur d'aucune vertu, il se croyait lié à tous les rites. Quant à ce que les philosophes en pouvaient dire, il ne l'approuvait ni ne le méprisait, il l'ignorait.

C'est même à cette distance qui séparait les deux classes de la société que tenait la liberté du philosophe. Son irré-

ligion passait impunie, parce qu'elle était inconnue. Vivant dans leur cénacle, les lettrés de l'empire s'accordaient une mutuelle tolérance. Les pythagoriciens pouvaient combattre et honnir les épicuriens ; ils ne les dénonçaient pas aux fanatiques de la Diane d'Éphèse. Lucien lui-même, ennemi à la fois des dieux et des philosophes, Lucien était libre et fonctionnaire salarié sous le prince philosophe Marc Aurèle ; il vivait libre dans la ville même qui jadis avait condamné Socrate. Ç'avaient été, en effet, un peuple et une époque exceptionnels dans l'antiquité pour l'intelligence, pour la culture de l'esprit, pour l'initiation de tous aux choses de la science ; ç'avait été un peuple moins peuple que tout autre, qui avait connu et condamné Socrate.

D'ailleurs les lettrés eux-mêmes étaient-ils à l'abri de toute superstition, voire même de tout paganisme? Sans doute, tous ou presque tous ne croyaient que médiocrement à la lettre des traditions mythologiques; tous ou presque tous, quand ils reconnaissaient une divinité autre que le *Fatum*, une divinité agissante et personnelle, la reconnaissaient une, et, tout en faisant *aux dieux* la place plus ou moins grande, laissaient à *Dieu* la place suprême ; tous ou presque tous se concédaient mutuellement la liberté de ne prendre de la dévotion populaire, tout en la ménageant, que ce qu'ils voulaient. Mais, cette part faite à la liberté de penser, restait, chez les lettrés comme dans le peuple, le besoin ineffaçable de l'âme humaine. N'en rougissons pas pour eux: ce besoin est une grandeur ; c'est le besoin que l'homme a de son Dieu. Seuls (sauf peut-être les lettrés chinois), les lettrés français du dernier siècle ont opéré ce déplorable tour de force qui s'est appelé le rationalisme absolu. Les premiers, ils ont prétendu faire une

société, je ne dirai pas qui niât Dieu, mais, ce qui est plus fort, l'oubliât; qui le rayât non-seulement de ses croyances, mais, ce qui est plus, de sa vie; qui éliminât de la vie humaine, non-seulement la pensée divine, mais toute idée d'une puissance surhumaine, supérieure, surnaturelle, connue ou inconnue, d'une chose quelconque au-dessus de l'homme. Ce chef-d'œuvre-là date de notre temps. La raison humaine, dans l'antiquité, n'avait point cette audace; elle était timide bien plutôt que téméraire, humiliée bien plutôt qu'orgueilleuse. Le rationalisme absolu est le privilége, privilége funeste, mais, en un certain sens honorable, des temps chrétiens. C'est la raison humaine, émancipée par le christianisme, qui seule a pu tenter cette révolte; pour qu'elle se crût souveraine, il fallait qu'elle eût au moins cessé d'être esclave. C'est quand ses liens ont été rompus qu'elle a osé lever la main contre son libérateur.

La philosophie antique avait, il est vrai, ses épicuriens, ses sceptiques, ses athées quoique en petit nombre, ses blasphémateurs et ses impies quoique fort rares. Mais, même quand elle professait l'athéisme, il lui manquait le talent de s'affranchir de toute idée d'un être, d'une puissance, d'une force supérieure. L'athée lui-même croyait plus ou moins, mais certainement croyait à quelque chose de supérieur et de fatal placé au-dessus de lui, nature, destinée, force, élément, peu importe comment il le définissait ou s'il le définissait. Pour être athée, il ne se tenait pas le moins du monde dispensé de craindre la magie, les songes, les astrologues. L'épicurien César avait ses talismans. Tibère, athée, méprisait d'autant plus les dieux, dit Suétone, qu'il croyait plus à son astrolabe. Pline l'Ancien nie l'âme et insulte Dieu; mais, sans croire le moins du

monde déroger à sa dignité d'esprit fort, il a foi aux paroles magiques pour guérir les plaies. Tacite nie la Providence ; mais il n'en cite pas moins des présages, des rêves, des prodiges, qu'il raconte le plus souvent sans la moindre hésitation. Pline le Jeune, dans sa correspondance intime et affectueuse, trahit à peine une ou deux fois l'ombre d'une pensée religieuse ; mais il raconte avec une ferme croyance une histoire de revenants, et il discute sérieusement sur les pronostics à tirer des songes (καὶ γὰρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστι). Juvénal se moque, avec une hardiesse alors très-permise, des traditions mythologiques, du temps où Junon n'était qu'une petite fille et Jupiter un simple particulier habitant les cavernes du mont Ida [1]. Mais, quand son ami est sauvé d'un naufrage, Juvénal immole une biche à Junon et un jeune taureau à Jupiter, parce qu'il a besoin de rendre grâce à quelqu'un et qu'il ne sait pas une autre manière de s'y prendre [2]. Les épicuriens, ces incrédules, ne se faisaient pas faute de vénérer des idoles et de consulter des oracles.

Et, du reste, même de nos jours, le rationalisme est-il si complet qu'il veut bien le dire ? Même là où il règne, dans les académies et les salons, il est sujet à bien des exceptions. La Mettrie et d'Holbach avaient peur du nombre treize, et bien des penseurs de notre temps ont peur du vendredi. Tout le dix-huitième siècle a couru aux baquets de Mesmer ; les disciples de l'*Encyclopédie* ont recherché le grand cophte, Cagliostro ; les bacheliers ès lettres de l'université impériale ou royale ont fait tourner des tables

1. Sat. XIII :

> ..... Tunc cum virgunculа Juno
> Et privatus adhuc Idæis Jupiter antris.

2. Sat. XII, *in princ.*

et se font *spirites*. Mademoiselle Lenormant a fait fortune ; les somnambules ont la clef de toutes les bourses. Hors des salons, c'est bien pis : nos paysans athées croient à la magie, aux bergers de la Brie, au Livre rouge ; ils font des conjurations contre la grêle et ils montent la garde contre le choléra ; ils ont des paroles pour guérir les brûlures. Incrédules, gens si crédules ! Esprits forts, faibles esprits ! Que voulez-vous ? On est athée ; mais on est homme. On sent, quoi qu'on fasse, qu'on a quelque chose au-dessus de soi, ce quelque chose, on ne le nomme pas, mais on le redoute. En ceci, le mot capital a été dit par ce grand praticien de la nature humaine qui jouait la comédie sous Élisabeth : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre que ne peut en rêver votre philosophie[1]. »

Somme toute, il faut à l'esprit humain une porte vers l'infini ; si vous lui fermez la bonne, il ouvrira la mauvaise. Si mal placée que soit la fenêtre et quelque faux jour qu'elle donne, il brisera les volets pour mettre la tête dehors et voir autre chose que ses ténèbres.

Ainsi donc, pas même de nos jours, et alors encore moins que de nos jours, la philosophie n'avait étouffé les besoins essentiels de l'humanité. Les choses surnaturelles sont la nourriture de notre âme, et la philosophie n'avait pas encore assez dépravé son malade, l'âme humaine, pour qu'il n'eût plus d'appétit pour cette nourriture. Tous donc, lettrés et gens du vulgaire, philosophes et non philosophes, allaient, sous un nom ou sous un autre, à la recherche du surnaturel. Ceux-ci y allaient peut-être avec plus d'entraînement, ceux-là avec une réserve plus bienséante : le peu-

1. There are more things in earth and heaven, Horatio,
Than can be dreamt of by your philosophy.
SHAKESPEARE, *Hamlet*, act. I.

ple courait davantage aux dieux, aux temples, aux prêtres, aux superstitions traditionnelles, établies, publiques, religieuses; les hommes du monde allaient plus aux démons, aux astrologues, aux sanctuaires cachés, aux superstitions nouvelles, clandestines, fatalistes, athées; ils se cachaient peut-être un peu plus, ils n'avaient pas lieu d'être plus fiers.

Et même, lorsque certains philosophes prétendaient fermer toutes les portes entre l'homme et la Divinité, d'autres philosophes savaient réclamer les droits de l'âme humaine attestés par ses besoins : « Cruelle sentence! s'écrie Apulée. Quoi donc! les hommes seraient séparés du contact des immortels, enfermés dans le Tartare de cette vie, privés de toute communication avec les dieux! Pas un être céleste veillant sur eux comme le pâtre sur ses brebis, l'écuyer sur ses coursiers, le bouvier sur son troupeau! pas un être qui réprime leurs colères, soulage leurs souffrances, vienne en aide à leur pauvreté! S'il en est ainsi, que pouvons-nous devenir? Nul Dieu, dis-tu, n'intervient dans les affaires humaines. A qui donc adresserai-je mes prières? A qui offrirai-je mes vœux? A qui immolerai-je des victimes? Qui invoquerai-je pendant tout le cours de ma vie, comme soutien des malheureux, protecteur des bons, adversaire des méchants? Qui prendrai-je (et c'est là un besoin de chaque jour) à témoin de mon serment[1]? » Ce cri de la conscience humaine que nulle philosophie ne parviendra à étouffer, sortait, alors comme toujours, de toutes les poitrines.

Il y a plus, loin d'être comprimé comme aujourd'hui par une philosophie maladive et anormale, ce besoin, surexcité par l'élement malsain qui lui était offert, dépassait

1. Apulée, *de Deo Socratis*.

plutôt la mesure. Comme la notion divine ne se présentait qu'obscurément à l'âme, l'âme cherchait en dehors de la notion pure de la divinité matière à ses adorations, à ses espérances, à ses abaissements, à ses prières. Dieu, lui disait-on, était trop haut ; elle allait ailleurs qu'à Dieu. Le Dieu un lui échappait par sa grandeur ; elle se faisait un Dieu multiple . le Dieu spirituel lui échappait par la subtilité de son essence ; elle se faisait un Dieu corporel : le Dieu créateur, par sa redoutable suprématie ; elle se faisait des dieux créés : le Dieu personnel, par l'incompréhensibilité de son être ; elle se faisait des dieux impersonnels : le Dieu intelligent, tout-puissant, gouvernant toute chose, lui échappait enfin par la supériorité même de son intelligence, de sa providence, de son pouvoir ; elle se faisait des dieux aveugles, inertes, gouvernés au lieu d'être gouvernants. Ce qu'elle adorait, ce qu'elle recherchait, ce qu'elle redoutait, elle arrivait à ne plus même l'appeler Dieu ; elle l'appelait nature, éléments, force, destin, nécessité ; sous le nom de *Fatum*, elle divinisait l'inerte, l'inintelligent, l'impassible. A vrai dire, elle ne savait pas ce qu'elle adorait ; mais, se sentant dominée et ne pouvant ou ne voulant pas savoir ce qui la dominait, elle allait partout, cherchant de ses regards et de ses prières une force secrète, une puissance inconnue, corporelle plutôt qu'intellectuelle, terrestre plutôt que céleste, brute plutôt que pensante, surhumaine mais non divine.

Ainsi, à vrai dire, nul n'était croyant et tous étaient superstitieux ; nul n'avait une une foi claire en un seul Dieu et tous adoraient des milliers de dieux ; nul n'avait la conviction et tous avaient la passion religieuse. On se précipitait dans cette passion avec d'autant plus de violence qu'il n'y avait aucun dogme pour la borner. Cette maladie mo-

rale, qui avait produit le paganisme, était présente et agissante autant que jamais, et à chaque journée du monde païen, enfantait de nouveau le paganisme dans les âmes.

Qu'on ne s'étonne donc pas si, au temps de Marc Aurèle et sous l'influence des calamités publiques, il y eut un redoublement de superstition et de paganisme. Un fait caractérise cet état des âmes et en même temps a dû servir à l'encourager et à l'exciter. Les oracles ou du moins plusieurs oracles qui s'étaient tus vers la fin de la république romaine ou sous les premiers empereurs, recommençaient à parler. On les avait quittés ; on revenait à eux.

Ce n'est sans doute pas qu'ils eussent repris leur ancienne splendeur. Pausanias, quoiqu'il soit moins désolé que Plutarque, reconnaît qu'il n'y a plus ni prophète, ni sibylle et qu'il n'y en aura peut-être plus dans l'avenir [1]. On se demandait encore quel était le moins menteur de tous les oracles. On se tuait à comprendre leurs réponses, rendues, hélas ! en vile prose, mais qui n'en étaient ni plus claires ni plus décisives, et qui se donnaient parfois d'étranges démentis. On en venait à accepter des puérilités misérables et qui cachaient à peine la supercherie ; comme un certain oracle d'Apollon Spondius et une certaine Vesta de Pharès, qui ne vous faisaient pas de réponse, mais vous engageaient à conjecturer l'avenir d'après le premier présage que vous rencontreriez ou le premier mot que vous entendriez dans la rue.

Oui, mais cependant on allait aux oracles. Celui de Delphes se maintenait toujours. Celui de Claros n'avait eu qu'une courte interruption. Celui des Branchides avait même recommencé à parler en vers. L'antre de Tropho-

1. X, 12.

nius, le seul conservé parmi les oracles de la Béotie, recommençait à fleurir. La plupart de ces oracles devaient se maintenir jusqu'aux derniers temps du paganisme [1].

Et de plus, à la pauvreté des oracles, on avait su trouver des compensations. On avait la magie et l'astrologie, toujours interdites par les lois, mais toujours populaires. Lucien, qui ne croit à rien, croit à l'astrologie. Le stoïcisme en fait un dogme. Seul, Calyisius Taurus ou Favorin, causant après souper, ose contester ce dogme; mais encore son disciple Aulu-Gelle suppose-t-il que c'est un pur jeu d'esprit; le maître n'a pu penser sérieusement une telle énormité [2]. Quant à la magie, Apulée, accusé de sortilége, ne prend nullement la chose en plaisanterie, et parle de la

1. Critique des oracles dans Lucien, *Pseudomantis, Jupiter tragœdus*, p. 694-700. — Un prêtre des dieux demande au faux prophète Alexandre si les oracles de Claros, de Delphes et de Didyme émanent véritablement d'Apollon. Lucien, *Pseudomantis*.

« L'oracle de Mopsus à Mallus est le moins trompeur de tous ceux qui se sont conservés jusqu'à présent. » (Pausan., I, 34.) Cet oracle, celui d'Amphiaraüs et celui de Trophonius sont les plus estimés par Celsus. (Origène, *In. Cels.* VII, 35.) Delphes, Dodone, l'antre de Trophonius, Esculape, Sérapis, ne parlent qu'en prose. (Aristide, *Orat.* VIII *in Serap.*)

Faveur des oracles au temps dont nous parlons : Claros (Aristide, *Sacri Sermones*, III, p. 562); la fontaine de Petra, où on lit l'avenir dans un miroir (Pausan, VII, 21); celle de Cyanée (*ibid.*); la Vesta de Pharès (VII, 22); Amphiaraüs (I, 34); le temple d'Ino (II, 1); le temple de Jupiter Lycœus, où on ne pénètre qu'à la condition de mourir dans l'année, où les hommes et les animaux perdent leur ombre; on y reçoit les réponses par les exhalaisons d'une source (VIII, 38); Apollon Spondius, où l'on accepte comme réponse le premier présage venu (IX, 11); Amphirea en Phocide (X, 33); Apollon d'Argos (II, 24); la déesse syrienne à Hiérapolis (Lucien, *de Dea Syra*, 36). — Sur les temps postérieurs, voy. Jamblique. *Myst. Ægypt.*, III, 11; Sozomène, I, 7.

Sur la foi persistante du peuple au paganisme en général, voyez Pausan., X, 17; Plut., *de Superst.*, 6; Lucien, etc.

2. Lucien, *de Astrologia*.— Ostentandi gratia ingenii an quod ita serio judicaret? Aulu-Gell., XIV, 1.

magie comme d'une science qu'il ignore et dont il s'abstient, mais comme d'une science [1].

Pour le surnaturel licite, celui des temples et des dieux, on avait un zèle presque égal. Le progrès de la civilisation permettait même d'ajouter aux dieux anciens des dieux nouveaux, aux dieux indigènes des dieux exotiques [2], aux dieux de l'Occident surtout les dieux plus mystérieux de l'Orient. J'ai dit ailleurs ce qu'était ce cosmopolitisme religieux par suite duquel les rites de chaque peuple étaient devenus à peu près les rites de tous les peuples [3]. Mais cette importation se faisait surtout d'Orient en Occident. L'Égypte, la Syrie, l'Asie Mineure ne révéraient guère les dieux romains, si ce n'est à titre officiel et comme les dieux de la nation souveraine. Mais, dans la Grèce, réputée si jalouse de ses temples et de ses dieux, Pausanias nous fait voir sans cesse des autels dressés aux divinités de l'Égypte et de la Syrie [4]. Mais Rome, mais l'Italie, mais après Rome et l'Italie tout l'Occident, nous montrent à chaque pas des inscriptions en l'honneur d'Isis, d'Osiris, de Sérapis, d'Ammon, de la Bonne Déesse, d'Astarté, d'Ado-

1. Apulée, in *Apol.* Remarquez que l'accusateur est esprit fort, Apulée le lui reproche ; mais cet esprit fort n'en prend pas moins la magie au sérieux. Un fait de magie cité par Pausanias qui l'a vu de ses yeux. V, 27. Voy. encore, sur la nécromancie, Lucien, *Necyom.*, p. 159; S. Justin. *Apol.*, I, 18. Ecole juive de magie, selon Pline. *Hist. nat.*, XXX. 1.

2. Aussi, dans l'assemblée des dieux, Mercure est-il fort embarrassé dans ses fonctions de héraut. Ces dieux sont gaulois, thraces, scythes, et lui, ne sait que le grec (Lucien, *Jupiter tragœdus*, p. 685.) — Les dieux arrivent avec les costumes les plus étranges, Mithra avec sa tiare persique, et ne comprenant pas un mot de ce qui se dit (*Concilium deorum*, p. 1098). Arrêt comique rendu par cette assemblée (p. 110). Ailleurs Jupiter se plaint de ce qu'Attys et Bendès sont d'or, tandis que les dieux grecs sont de pierre ou de bronze (*Jup. tragœd.*, p. 683).

3. Voy. *les Césars, Tableau*, etc., I, II, ch. I, § 2 ; t. III, ch. II, § 1. *Rome et la Judée*, ch. XIX, et ci-dessus, t. II, p. 60.

4. II, 4, 20, 32, 34, IV, 31. 32, V, 15, VII, 17, 26, IX. 16, X. 32.

nis[1]. Partout, les prêtres de la déesse Syrienne, qu'on la nomme Diane, Bellone, Astarté, Atergatis, colportent leur idole dans les campagnes, et s'en vont vêtus de noir, déguenillés, le visage barbouillé, les paupières peintes, chantant, dansant, hurlant, tourbillonnant, se flagellant, se mordant les membres, se déchirant avec leurs ongles, se tailladant les bras, teignant le sol de leur sang et le donnant à boire à titre de breuvage consacré ; fanatiques comme les derviches tourneurs, et comme eux mendiants, mais mendiant au nom de leur déesse [2]. Le monde romain est tout entier aux pieds de la Diane d'Éphèse, « ce lieu, dit Pausanias, où la manifestation de la divinité est plus sensible qu'en nul autre[3]. » Le monde romain est tout entier aux pieds de la statue de Memnon ; du siècle des Antonins surtout datent ces inscriptions dans lesquelles des centurions, des préfets, des empereurs, des impératrices attestent qu'ils ont entendu le chant du dieu au lever du soleil [4]. Le

1. Apulée, *Metamorph.*, IV. Sur le temple d'Hercule à Tyr, d'Astarté à Sidon, de la déesse Syrienne à Hiérapolis, sur les détails de sa tradition et de son culte, voy. Lucien, *de Dea Syra.*

2. Ces *fanatiques* étaient souvent des esclaves et le maître exploitait leur prétendu pouvoir de divination (V. *Act. apost.* XVI, 16.) Le jurisconsulte se demande si la maladie du *fanatisme* dans un esclave est un cas rédhibitoire après la vente. Il aura eu des accès de délire auprès du temple (*circa fana bacchatus*), il aura branlé la tête, il aura rendu quelques réponses (soi-disant inspirées) : ce n'est pas là un vice de sa santé pas plus que ne le serait une fièvre passagère. Mais si cet état se prolonge, si c'est son habitude de hanter le voisinage des temples, et de rendre des réponses dans l'attitude d'un fou... ; c'est là un vice de l'âme et non du corps ; il y a lieu à l'action *ex empto* (action en dommages intérêts). Ulpien. *Digest.* 1, § 9, *de ædilitio edicto* (XXI, 1.)

3. Τὸ ἐπιφάνες τοῦ Θεοῦ, IV, 32.

4. Inscriptions memnoniennes : sous Néron (66) deux centurions ; sous Domitien, (81) la femme du préfet, (95) le préfet lui-même ; un préfet (104) sous Trajan ; plusieurs inscriptions sous Hadrien en 126, 124, 122, (lui et sa femme Sabine). Voy. M. Letronne. *Inscriptions de l'Egypte.* Henzen, 3505 suiv. — Voyez aussi Strabon, XIII ; Juvénal ; Pausanias, I, 42. — Memnon rendait même des oracles. Lucien, *Philopseudes*, p. 842.

monde romain tout entier commence à aller à la mystérieuse caverne de Mithra ; ce culte secret adressé au soleil se répand de la Perse dans tout l'empire ; au siècle suivant il sera dans toute sa gloire ; il ne fera pas oublier, mais il découronnera, ou peu s'en faut, les dieux de l'Égypte [1].

Mais la dévotion païenne, au moins celle d'alors, était surtout une dévotion dormante. Les prodiges éveillés étaient rares ; les dieux se révélaient surtout par des songes. Tous les conseils et tous les remèdes arrivaient par la porte d'ivoire. Les oracles parlaient aux dormeurs. « Le songe vient de Jupiter » (καὶ γὰρ τ'ὄναρ ἐκ Διός ἐστι), disaient les poëtes, les philosophes et tout le monde. Un songe donnait à Marc Aurèle le remède de ses maux ; un songe avertissait Pausanias de taire les secrets de la Cérès d'Athènes ; un autre commandait un livre à l'athée Pline, à l'incrédule Lucien ; un autre donnait à Fronton un spécifique contre la goutte. Des songes imposaient à Aristide, songeur perpétuel, trois ou quatre de ses inutiles harangues. Un athlète, dévot à Esculape, recevait en rêve, de ce dieu qui se mêlait de tout, une recette pour terrasser [2] son adversaire. Plusieurs temples étaient ouverts seulement à ceux que le dieu y avait appelés par un songe [3].

1. Il y a déjà, du temps dont nous parlons, des inscriptions mithriaques, quoiqu'elles abondent surtout au quatrième siècle. Deux, du temps de Marc Aurèle, dont l'une à Rochester (Henzen, 5845-5855). — Sur le culte de Mithra, voy. entre autres Orig., *Contra Cels.*, VI, 22 ; Tert., *de Corona*, 15. — Tauroboles, en l'honneur de la Bonne Déesse ou des divinités qui lui étaient assimilées, du temps d'Hadrien, en 133, à Naples (Mommsen) ; à Tournay (Orelli, 2322) ; en 160, à Lyon (Millin, *Voyage dans le Midi*) ; monument de l'an 177 (Orelli, 5015).

2. Pausan., I, 14, 38 ; Pline, *Ep.*, III, 5 ; Lucien, *Macrob.*, in princip., p. 911 ; M. Aur., I, 17 ; Fronto, *de Feriis alsiens*, p. 192 ; Aristide, *Orat.* II *in Minerva*, VI in *Esculap.*, VII in *Asclep.*, XV *ad Cyzic.*

3 Le temple d'Isis à Tilhorée. Paus., X, 32.

Dans le sanctuaire d'Amphiaraüs, après la purification et le sacrifice, on s'étendait la nuit sur la peau du bélier immolé ; on y rêvait comme de juste et le lendemain on demandait au prêtre l'explication de ce rêve [1]. Car le songe, habituellement obscur, n'était rien sans l'explication, et l'interprète venait après le dieu. C'était un métier populaire que celui d'interprète des songes, mais c'était en même temps une grande science. Il y avait des interprètes à quatre oboles [2], mais il y avait aussi des écrivains sérieux comme Artémidore [3], qui, après des années de lectures et de voyages, avait résumé cette science en cinq livres, dont quatre nous restent, monuments de la puérilité antique. Ce sont les miracles du vrai Dieu qui s'opèrent debout, en plein jour, en plein réveil, en pleine raison : le surnaturel païen a besoin de la nuit, du sommeil, du rêve; il n'est puissant que sur l'homme endormi. Il lui faut le silence de la raison et l'inertie de la volonté, pour qu'il trouve passage et opère son miracle. Cette thaumaturgie dormante était bien le fait de ces peuples « assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort [4]. »

Du reste, les formes de cette superstition étaient innombrables. Elles variaient, non pas seulement selon les contrées et les peuples, mais selon les hommes, selon la nature, le goût, les caprices de chacun ; je ne dis pas selon ses idées; car le paganisme n'était ni idée ni doctrine, pas plus qu'il n'était unité. C'était un besoin, ou une pas-

1. Pausan., I, 35.
2. Lucien, *Epistolæ saturnales*, p. 1030.
3. Artémidore était né à Éphèse, mais se faisait appeler Daldien, parce que sa mère était née à Daldis en Lydie. Il parut aux jeux célébrés à la mort d'Hadrien, et a dû vivre sous Antonin et Marc Aurèle. V. son ouvrage, I, 28, III, 67; Suidas, in Αρτεμιδ.
4. Luc, I, 79.

sion, ou une manie, plus qu'une religion; chacun allait plus loin ou reculait davantage, prenait ceci et laissait cela, pratiquait tel rite et méprisait tel autre. Les degrés étaient infinis, comme les différences des âmes sont infinies.

La littérature au temps de Marc Aurèle nous montre quelques-uns de ces degrés, mais tous, si je ne me trompe, empreints d'une nuance de superstition plus forte qu'on ne la trouve aux époques précédentes.

Voici par exemple un voyageur et un géographe, Pausanias. Si nous lui cherchons un prédécesseur qui nous soit connu, nous trouvons, cent cinquante ans avant lui, Strabon. Mais Strabon était un esprit fort, un sceptique, qui tenait pour une supercherie grossière le miracle de la statue de Memnon, qui parlait du déclin des oracles sans en paraître autrement affligé, qui au contraire avait une certaine inclination vers les Juifs et une certaine approbation de leurs idées. Pausanias est un tout autre homme. C'est un homme qui ne manque ni de bon sens ni de bonne foi, mais qui croit ou au moins voudrait croire à ses dieux. Dans sa jeunesse, sous Hadrien, lorsqu'il écrivait ses premiers livres, il avait quelque peine à écarter tout scepticisme; il ne croyait pas à toutes les prophéties; il admettait que « le peuple se plaît naturellement à ce qui a une apparence de merveilleux et s'en laisse difficilement désabuser; » il n'acceptait encore d'oracles que ceux d'Apollon, consacrés par toute l'antiquité [1]. » Mais avec le temps, il a fait des progrès. Dans ses derniers livres, écrits sous Marc Aurèle et après la recrudescence de la superstition publique, sa foi est devenue autrement absolue. Il veut

1. I, 34. — Pausanias a écrit son premier livre sous Hadrien, avant l'adoption d'Antonin. Il a écrit le cinquième en 174, c'est-à-dire sous Marc Aurèle, le huitième également sous Marc Aurèle (VIII, 9, 43).

croire à toutes les fables qu'il trouvait autrefois ridicules. Si elles sont par trop inadmissibles dans le sens littéral, il se persuade que, sous cette enveloppe grossière, les sages de la Grèce ont voilé d'importantes vérités (vérités bien utiles lorsqu'elles sont ainsi cachées !) ; et, en tout cas, dit-il, « lorsqu'il s'agit des dieux, il faut s'en tenir à ce qui est établi et parler comme le commun des hommes[1]. » L'intention est donc chez lui excellente. C'est plaisir de voir avec quel sang-froid et quel sérieux il discute les questions érudites de la mythologie, l'âge d'Hercule, la généalogie des Atrides, comme nous discuterions l'âge de Louis XIV et la généalogie des Bourbons. Il admet tout dans le passé, parce que, le passé, il n'a heureusement pas à le contrôler et l'a reçu tout cacheté par la tradition. Mais un miracle du temps présent ! Pausanias est un honnête homme et ne veut pas mentir : il est obligé de convenir que de son temps la vertu divine a diminué ; qu'il n'y a plus de prophétesse ni de sibylle, et qu'il n'y en aura probablement plus ; qu'il y a beaucoup moins d'oracles ; que les hommes sont rarement changés en loups, ce qui était autrefois chose très-facile ; que la fontaine merveilleuse dans laquelle on voyait jadis se peindre des ports et des cités est ternie et ne rend plus à celui qui la regarde que le reflet de sa propre figure[2]. On lui raconte, il est vrai, bien des merveilles, il les répète fidèlement ; mais il ne les a pas vues, il n'affirme pas ; il dit *qu'on lui a dit*.

Mais en revanche il y a des faits qu'il affirme. Beaucoup, il est vrai, ne passent pas la capacité d'un prestidigitateur médiocre. C'est d'abord le miracle de la statue de Memnon. C'est le mage de l'Orient qui met le bois sur l'autel ;

1. VIII, 8.
2. I, 42.

après qu'il a pris sa tiare et lu quelques invocations en langue barbare, le feu s'allume de lui-même et donne une flamme très-claire [1]. Ce sont les bouteilles vides déposées dans le temple de Bacchus et qui le lendemain se retrouvent pleines de vin; encore ici Pausanias n'a pas été témoin oculaire et il se permet de douter [2]. Ce sont quelques guérisons opérées par Esculape ou par d'autres dieux, à Pellène, à Coronée, à Saurium, à Orope. En tout, Pausanias ne demande pas mieux que d'attester la présence des dieux sur la terre, mais il est clair qu'à son gré elle n'est pas assez fréquente, et que les dieux marchandent trop les prodiges.

Continuons les mêmes rapprochements. Au temps de Trajan, nous nous sommes arrêtés, non sans quelque prédilection, sur l'illustre rhéteur d'alors, Dion Chrysostome. Dion Chrysostome était un rhéteur et participait sans doute à ce qu'il y avait de futile dans le métier de rhéteur : mais ce rhéteur avait su élever sa rhétorique à l'état de puissance politique; ce rhéteur se permettait d'avoir des idées, de sortir des lieux communs, d'émettre des paradoxes, de rêver des utopies, de croire à la possibilité d'un monde meilleur. Sous Marc Aurèle, nous avons aussi un rhéteur qu'on appelle Aristide, mais un pur rhéteur, le phrasier le plus banal, le plus inutile, le plus mythologique, le plus stérilement laudatif qu'il soit possible d'imaginer, quoiqu'il fasse le désespoir d'Hérode Atticus, que les villes lui érigent des statues et qu'on l'appelle le premier des Grecs [3].

1. V, 27.
2. VI, 26.
3. D'après quelques inscriptions gréco-égyptiennes et d'autres indications, P. Ælius Aristides serait né en 117 à Hadriana en Mésie, quoiqu'il ait depuis adopté Smyrne pour sa patrie; il aurait parcouru l'Égypte de 145 à 146. Héliodore rhéteur étant préfet d'Égypte. En 165, il fait l'éloge de Cyrène; en 177, tremblement de terre de Smyrne, au sujet duquel il fait une harangue;

Mais de plus, c'est un malade, et, par suite de sa maladie et de son désir de guérir, c'est un illuminé, un halluciné, un adepte. Grâce à la peste, le grand dieu de ce temps-là était Esculape. La dévotion, toute corporelle et toute grossière, courait de préférence aux autels du dieu médecin ; ses sanctuaires à Épidaure, à Cos, à Tricca, à Pellène, étaient encombrés de malades et de cadeaux[1]. Pergame surtout était pour ces dévots tout terrestres ce qu'est la Mecque pour les musulmans, ou même Jérusalem pour les chrétiens ; le *salut* pour les Romains c'était la *santé*. Quand on avait fait ensemble le pèlerinage de Pergame, on avait contracté l'un avec l'autre un lien plus étroit que toute autre association, tout autre voyage n'eût pu le faire. Il est assez clair qu'une médecine humaine, plus ou moins habile, était pratiquée là sous le couvert du dieu. Le malade passait la nuit dans le temple; il y rêvait, il y voyait parfois le dieu en personne, qui entendait sa consultation et lui donnait son ordonnance. Cela touche de bien près au magnétisme moderne. Le magnétisme esculapien avait, lui aussi, ses désagréments : on ne se gênait pas toujours pour insulter le dieu : « Tu me traites comme si j'étais bœuf, » disait un rhéteur gourmet à Esculape qui lui conseillait l'eau claire pour se guérir de la goutte[2].

il meurt en 186 ou 187. (Voy. Philostrate, *Vita soph.* 11, 9 ; M. Letronne, *Recueil d'inscriptions.*) Buste d'Aristide dans Visconti (*Iconogr.* grecque, t. 1, p. 148). Inscription appartenant au piédestal de sa statue érigée par plusieurs villes d'Égypte. (Maffei. *Mus. Veron*, p. 41.)

1. Sur le temple d'Épidaure, Pausan., II, 16, 29 ; X, 32.

2. Aristide (*de Concordia apud Asianos*) a été guéri vingt fois par Esculape. Le rhéteur Antiochus l'a été aussi (Philost., *Sophist.*, II, 4, § 1). Celse parle de beaucoup de guérisons (*apud Orig.*, III, 3). — Quatre guérisons sous l'empereur Antonin (lequel?), d'après une inscription (Gruter, 71). Voy. Élien, *des Animaux*, XI, 34, 35 ; sur Pellène, Pausan., VII, cap ult.

Bien d'autres dieux encore se mêlaient de guérir. Sérapis (Strabon, XVII), Amphiaraüs (Paus., I, 34), Apollon, (*idem*, IV, 34), les nymphes de Samicon (*idem*, V, 5).

Esculape devait bien être le dieu d'un malade, réel ou imaginaire, aussi distingué qu'Aristide. Aristide est voué à Esculape comme, dans Molière, Argante l'est à son médecin. Esculape le gouverne, au moyen de rêves fort obscurs, à travers lesquels il lui faut démêler, tant bien que mal, dans les inspirations du dieu, l'ordonnance du médecin. Esculape le met à la diète, le prive de bains, lui ordonne des remèdes et des remèdes de tout genre. (Memnon cependant intervient une fois pour lui ordonner un de ces remèdes que Molière seul osait nommer.) Esculape lui ordonne surtout des bains froids, peu de vêtements, de longues nuits passées au temple. Esculape le fait partir, s'arrêter, séjourner, étudier, déclamer, versifier. Le pauvre malade, pour obéir à son dieu, passe sa vie en de continuels voyages, fort inquiet du froid, de la pluie, des mouches, des villages sans auberge, des hôteliers qui n'ouvrent pas leur porte, de son esclave qu'il perd en route. Il raconte comment il digère mal, comment il a des catarrhes, comment il ne dort chaque nuit que juste le temps de rêver pour communiquer avec son dieu, comment son dieu le soulage un peu, comment il retombe ensuite; et cela pendant dix années au moins. Cette guérison ne fut pas facile, et il faut qu'Esculape ait tenu beaucoup à conserver à la Grèce la belle voix et l'utile éloquence d'Aristide. Les Parques, à ce qu'il paraît, voulaient absolument quelque victime : Esculape leur donna, à la place d'Aristide, un fils et une fille de sa nourrice; et c'est au prix de ce double trépas que le dieu acheta le pouvoir de guérir son malade. Aristide donc, guéri ou croyant l'être (car il parlera encore de bien des maux et de bien des guérisons), demeure plus zélé que jamais pour son dieu : il lui fait bâtir des temples, il en devient le prêtre; il ne l'ap-

pelle pas autrement que son dieu sauveur; il le consulte sur toute chose, toujours par des rêves; sa vie, dormant ou éveillé, est un rêve permanent. Un certain Épagathus, son père nourricier, qui a, lui aussi, de lumineux entretiens avec les dieux, apprend dans ses rêves de longs oracles en vers qu'il récite le lendemain et qui ne manquent jamais de se vérifier.

Au bout de quelque temps, Aristide arrive au plus haut degré du mysticisme. Son dieu lui apparaît, toujours en rêve, sous une forme lumineuse, lui ordonne de « s'élever au-dessus des habitudes humaines et de vivre d'une vie toute divine [1] : » tout cela à cette seule fin de devenir rhéteur encore plus habile, et de traiter, au milieu des applaudissement du peuple, des sujets de harangue intéressants et nouveaux, comme la mort de Darius ou la victoire d'Alexandre. Car remarquez que cette piété hypocondriaque n'a rien à faire avec ce qui est vertu et moralité. Les dieux récompensent Aristide de sa dévotion envers eux; Aristide en les servant gagne la santé (si tant est qu'il soit guéri) et la gloire (la gloire au moins de la rhétorique). Mais de sa vertu comme titre à l'amitié des dieux, ou comme prix de son zèle pour leur service, pas un mot. Voilà le rhéteur d'alors et la manière, je ne dirai pas, dont il comprend les besoins de son siècle, mais dont il participe à ses pusillanimités et à ses faiblesses.

Maintenant, à la place de Plutarque sous Trajan, à la place de Maxime de Tyr que nous avons vu sous Antonin, supérieur à Plutarque, sinon par la science, du moins par l'élévation des idées et du langage; à leur place qui trou-

1. Σαφέστατα ὅμιλων θεοις. Voy., sur tout ceci, les *Sacri sermones* d'Aristide, qui ne sont que la longue histoire de ses maladies et de ses dévotions.

verons-nous sous Marc Aurèle? Plutarque, on se le rappelle, et Maxime de Tyr étaient deux païens, cherchant à relever, à justifier et à réformer le paganisme, acceptant les fables et les rites, mais les expliquant, les ramenant même à l'unité divine, demandant à Platon et à Pythagore une doctrine religieuse qui ne démentît pas la tradition et que la raison cependant ne désavouât pas.

Leur successeur, parmi les écrivains qui nous sont restés de la dernière moitié de ce siècle, c'est évidemment l'Africain Apulée; c'est un écrivain curieux et qui n'est pas sans mérite [1]. Platonicien autant que personne, il reproduit la théorie des démons telle que nous l'ont donnée Plutarque et Maxime de Tyr. Il est au moins aussi explicite qu'eux sur l'unité divine, sur cette « cause première, raison suprême, origine essentielle de toute chose, père souverain des intelligences, conservateur éternel des êtres, ouvrier assidu de ce monde qu'il a fait, mais ouvrier sans fatigue, conservateur sans inquiétude, père sans avoir engendré, indépendant des lieux, des temps, des événements. » Le platonisme a grandi de Plutarque à Apulée; le platonisme a rallié les imaginations ardentes, les esprits poétiques; il est devenu presque une religion. Apulée, ac-

1. Le temps me manquerait pour analyser les idées philosophiques d'Apulée et des platoniciens de son époque. Je rappelle seulement plusieurs passages sur l'immortalité de l'âme (*Metam.*, XI, *in princ.*). Aristide est dans les mêmes sentiments (*Orat.* II, *in Eteon.*). Pausanias est beaucoup moins croyant qu'eux (III, 36, IV, 32). Mais sur ce sujet, rien n'est plus remarquable que Fronton pleurant son petit-fils. Il y a là un cri de l'âme qui se fait entendre malgré le vague désespérant des idées païennes. Les philosophes ont rarement un langage aussi vrai. Il n'y a rien de pareil dans Marc Aurèle. (Front., *ad M. Anton., de nepote amisso*, 2.)

Sur l'unité de Dieu, j'ai cité Aristide. *Orat.*, I, *in Jovem;* II *in Minervam.*

Comment la foi à l'âme immortelle et le culte des morts s'unissaient au culte des *démons*. Apulée, *de Deo Socratis;* Max. Tyr., *Dissert.* XXVI.

cusé devant le proconsul d'Afrique, parle de Platon comme d'un législateur presque divin et dont les moindres préceptes lui semblent une loi.

Mais le platonisme d'Apulée est une religion secrète. S'il est pour les initiés plein de lumière, de joie, de sérénité, il n'a pour les profanes que ténèbres, tristesses, larves, fantômes. S'il parle du Dieu un, il en parle en termes mystérieux : « Maxime (le proconsul, platonicien lui-même) n'ignore pas qui est celui que Platon et non pas moi a appelé *Basileus* (roi)..., concevable pour un petit nombre d'hommes, ineffable pour tous. Mais toi, Émilien, si tu me demandes quel est ce roi, je ne le dirai point. Si même le proconsul veut me forcer à dire quel est le Dieu que j'adore, je garderai le silence. » Il n'y avait donc là rien pour le peuple, rien pour le vulgaire. La vérité universelle et éternelle était emprisonnée dans le cercle d'un petit nombre d'initiés.

Et de plus le platonisme au temps d'Apulée se perd dans les rêves. La doctrine de Pythagore ou attribuée à Pythagore, déjà parente de celle de Platon et que ce siècle en rapprochait encore, y mêlait la chimérique philosophie des nombres, la dangereuse théologie des devins. J'ai montré comment Apollonius l'avait poussée dans cette voie. De plus l'alliance avec les cultes de l'Orient, si populaires depuis la chute de Néron, achevait encore d'entacher le platonisme. C'était de moins en moins une philosophie, de plus en plus une théurgie. Ce platonisme croyait aux songes, aux devins, à la magie, en un mot à l'action présente et manifestée des démons ennemis ou des démons propices ; il croyait à tout et, qui pis est, il pratiquait tout. Il lâchait ainsi la bride à toutes les passions superstitieuses de l'homme ; cette philosophie n'était qu'une porte

ouverte pour rentrer dans le paganisme avec une foi entière et le passe-port même de la raison.

Apulée sera donc le modèle du païen pieux de son temps. Comme tous ceux chez qui le sentiment dévot s'unissait à une certaine élévation d'intelligence et d'éducation, il demandera l'aliment de sa piété moins aux cultes publics qu'aux mystères. Le culte officiel qui avait la rue pour théâtre, la foule pour témoin, des dieux surannés pour objet, le bien de la patrie pour but suprême, disait si peu de chose à l'âme ! Mais cette religion des mystères, ce culte à part, cette dévotion retirée, ces réunions d'initiés, silencieuses et recueillies, se prêtaient bien davantage aux élans de l'imagination et du cœur. L'un était la religion de la cité, l'autre était la religion de l'homme. La conquête romaine qui, partout et même à Rome, avait affaibli les idées de patrie, avait accru au contraire la vogue des cultes personnels et privés. Les empereurs briguaient l'initiation à Éleusis. Isis avait et avait partout des temples pour la foule, des sanctuaires pour les initiés. Mithra, Adonis, la Bonne Déesse, les Cabires, avaient leurs mystères, répandus jusqu'aux extrémités de l'Occident.

Il est curieux de voir l'emphatique douleur du Grec Aristide, lorsque le temple d'Éleusis, « ce commun sanctuaire du monde » est venu à brûler : « Jour funeste qui a éteint les torches sacrées ! Malheureux jour qui a fait disparaître les lumineuses nuits de l'initiation ! Quel feu nous est apparu ! et à la place de quel feu ! Quel nuage ténébreux, quelle nuit sans lune couvre maintenant la Grèce ! Cérès, là où jadis tu retrouvas ta fille, tu cherches ton temple ! O sainte prophétie ! ô divin catalogue des jours et des nuits consacrées, par quel triste jour vous avez fini ! O vous, qui avez révélé les choses mystérieuses, vous, enne-

mis communs des dieux qui sont sur la terre et de ceux qui sont sous la terre! O Grecs, véritables enfants aujourd'hui comme autrefois, vous avez prévu un tel malheur, et vous avez négligé de le prévenir [1]. »

A plus forte raison, Apulée, né sur une terre où tant de races et tant de rites se touchent, et où, par ce contact, la superstition s'échauffe; Apulée, disciple du platonisme, ressent vivement l'attraction des mystères. Sa soif d'initiation est insatiable. Dans un discours prononcé devant le peuple, il énumère avec orgueil les sanctuaires qui lui ont ouvert leurs portes; parmi les seuls dieux égyptiens, il a été initié à Isis, à Osiris, à Sérapis, à chaque fois sollicité par le dieu, averti par un songe, troublé par un inquiet désir. Dans son *Apologie*, il se fait gloire de tous les talismans sacrés que les prêtres lui ont confiés, et qui, enveloppés de lin (une enveloppe de laine, comme substance animale, aurait passé pour impure), reposent dans un coin mystérieux de sa demeure. Il s'en vante; mais il ne les nomme pas. Nul danger au monde ne lui fera révéler aux profanes ce qu'il doit taire. S'il y a ici un initié, qu'il fasse un signe, et Apulée s'expliquera en secret avec lui.

Mais, pour lui du moins, sa grande divinité n'est pas Esculape, le dieu des corps. Sa divinité principale, parmi beaucoup d'autres, est celle que les Phrygiens appellent la Mère des dieux; les Athéniens, Athènè Cécropis; les Cypriotes, Aphrodite; les Crétois Artemis Dictyne; les Siciliens, Persephoné; les prêtres d'Éleusis, Dèmêter; que les Égyptiens, plus savants, appellent de son vrai nom, Isis la reine, et qu'ils honorent par les cérémonies qui leur sont propres. (Voyez comme les cultes polythéistes tendaient à se

1. *Eleusinia, Orat.* XIX.

fondre, toujours au profit de l'Orient et de l'Égypte.) Cette Isis, c'est « la nature mère de toutes choses, maîtresse de tous les éléments, fille première-née des siècles antiques, souveraine des dieux, reine des mânes, la première des êtres célestes, type universel des déesses et des dieux, Isis qui gouverne à son gré les lumineuses sommités du ciel, les salutaires brises de l'Océan, le funèbre silence des enfers. » Ajoutons que ce culte n'est pas seulement un ensemble d'observances, une dévotion toute extérieure et toute machinale : la prière d'Apulée est fervente, pleine de larmes, pleine de reconnaissance, s'élevant jusqu'à une contemplation aimante et pieuse. La piété qu'Isis lui demande n'est même pas sans quelque vertu : la pureté de ses mœurs, l'innocence de sa vie lui mériteront seules l'initiation aujourd'hui, la paix et la sécurité pendant le reste de ses jours, le bonheur de l'Élysée après sa mort. Sa religion en effet ne borne pas ses espérances aux choses de ce monde : « lorsque, après avoir achevé sa terrestre carrière, il sera descendu aux enfers, Isis, qui pénètre de sa lumière les ténèbres de l'Achéron, sera encore, dans cette sphère nouvelle, l'objet propice de ses adorations. » La religion de son Isis n'est pas le fatalisme ; Isis n'est pas une déesse impuissante gouvernée par l'aveugle destin : « Éternelle protectrice du genre humain, mère affectueuse de ceux qui souffrent, elle leur tend, au milieu des orages de la vie, une main secourable. Elle apaise les tempêtes de la Fortune ; elle rompt les nœuds inextricables tressés par le destin. Les cieux l'adorent, les enfers la redoutent. Elle fait mouvoir le monde, elle allume le soleil, elle gouverne l'univers, elle tient le Tartare sous ses pieds. A sa volonté se meuvent les astres, les saisons se renouvellent, les éléments agissent, les dieux tressaillent de joie. »

C'est son initiation aux mystères de cette puissante déesse qu'Apulée nous raconte. L'initiation n'est pas une cérémonie vaine et passagère, un simple hommage rendu à un dieu qu'on oubliera le lendemain. L'initiation est quelque chose de sérieux, d'austère et de durable. D'abord elle coûte fort cher : Apulée ou Lucius [1], réduit à la pauvreté, engage, pour payer les frais de sa première initiation, le peu de vêtements qu'il possède, et il lui faut un secours envoyé du dieu afin de pourvoir à la seconde. De plus, l'initiation est précédée de rigoureuses épreuves : dix jours au moins de retraite, de recueillement, de silence, d'abstention de toute nourriture animale, sont nécessaires pour rendre l'adorateur digne de la déesse. Enfin l'initiation engage tout l'avenir. Elle s'empare de l'homme et gouverne toute sa vie. Son être est changé ; il ne s'appartient plus, il appartient au dieu. Il lui voue une chasteté plus ou moins sévère, mais devant laquelle la faiblesse d'Apulée a longtemps reculé. D'abord serviteur, plus tard prêtre du dieu, il habitera l'enceinte de son temple ; il ne portera qu'un vêtement de lin ; il se rasera et, sans respect humain, se fera gloire de sa tête dégarnie. L'initiation est une sorte de consécration monastique ; les serviteurs du temple s'appellent des religieux (*religiosi*) ; c'est comme une mort volontaire que doit suivre une vie nouvelle achetée par nos prières et par nos larmes. Si nous sommes tels que les secrets de la religion puissent nous être confiés sans crainte, la déesse qui tient en ses mains la clef des enfers et celle de la vie, lorsqu'elle voit le jour prêt à s'éteindre

1. Dans son roman, Apulée parle toujours au nom de Lucius, son héros ; mais ici il se substitue tellement à ce personnage, qu'il oublie que Lucius est de Patras, et parle d'un homme de Madaure qui demandait l'initiation. Apulée était de Madaure.

pour nous, nous rappelle à la vie, nous fait renaître, pour ainsi dire, par sa providence, et nous ouvre une carrière nouvelle. Aussi l'initiation s'accomplit-elle solennellement. Vêtus de douze robes sacerdotales qu'ornent d'étranges figures de gryphes et de dragons indiens, la couronne de feuilles de palmier sur la tête, le flambeau dans la main, l'adepte est placé en face d'un rideau qui s'ouvre et lui montre l'idole. Mais ce n'est encore que la partie la moins intime du mystère. Ce qui se passe ensuite, le voyage qu'il fait aux confins de la mort, le seuil de Proserpine qu'il foule aux pieds, le soleil qui lui apparaît en pleine nuit, les dieux de l'enfer et ceux du ciel qu'il voit et qu'il adore face à face : toutes les merveilles de la vision mystérieuse doivent demeurer ensevelies dans le silence.

Mais ce mystère, cet illuminisme fantasmagorique, cette consécration solennelle, cette gravité, cette austérité, cette pureté même, que font-elles au bien de l'âme ? La divinité d'Apulée n'est pas une et souveraine ; à côté d'Isis qu'il exalte si haut, se place Osiris, « dieu des dieux, plus exalté que les plus exaltés, dominateur sur les plus puissants. » Et, si Osiris est le Dieu intelligent et personnel, qu'est-ce donc qu'Isis, sinon la matière divinisée et faite l'égale de Dieu ? La pensée de l'autre vie, indiquée en passant, ne tient qu'une faible place dans les préoccupations de l'initié qui attend son salut en ce monde et dont la vie nouvelle est une vie terrestre. La pensée du devoir et de la vertu, plus faiblement indiquée encore, a infiniment moins d'importance que la scrupuleuse observation des rites et l'extatique contemplation d'une idole ; cette chasteté qui effraye Apulée peut bien n'être qu'un simple jeûne, et en tous cas, si l'on songe aux impuretés dont il a souillé son roman, elle n'est point passée de sa vie dans son imagina-

tion. Enfin, le secret qu'il garde envers nous, d'autres ont eu l'audace et même le droit de s'en affranchir. Le dernier mot de cette énigme, la clef de ces rites occultes, la nature de ces talismans si soigneusement enveloppés dans du lin et cachés dans des corbeilles nous est trahie par des hommes qui ont été païens, qui ont été initiés, mais qui ensuite, éclairés par une lumière plus vraie que celle des fantasmagories isiaques, ont renié le dieu et révelé son secret. Les mystères, en même temps qu'ils prenaient les cœurs par leurs côtés les plus élevés et attiraient à eux les âmes douées d'une religion tant soit peu intime et sincère, cachaient cependant sous leurs dernières enveloppes des symboles et des mythes tellement infâmes qu'ils n'eussent pas supporté le grand jour même du paganisme. On peut le demander aux Pères de l'Église, qui avaient à cet égard le droit et même le devoir d'une franchise chez nous inutile et déplacée [1].

Enfin il y a un dernier contraste, mais que nous avons déjà suffisamment développé [2]. A la tête ou au moins comme type de la philosophie stoïque, nous avons rencontré, sous Trajan, Épictète. A la tête et de l'empire et de la philosophie et du stoïcisme, nous rencontrons aujourd'hui Marc Aurèle. Nous avons déjà comparé ces deux hommes et montré combien, au point de vue du sentiment et de la vérité religieuse, Marc Aurèle est inférieur à son devancier. Celui-ci, froid pour tout ce qui touche la dévotion païenne, a du moins un noble sentiment de l'unité et de la paternité divine, parfois un bel élan d'adoration et de reconnaissance envers Dieu. Et au contraire, son impérial disciple, avec tant de faiblesses, tant de superstitions, tant de petitesses

1. V. surtout Clem. Alex., *Protrept.*, 2 ; Théodoret, *de Græcis affect.*
2. V. ci-dess., p. 23, 24.

païennes dans sa vie, n'en est pas moins, en fait de doctrine, vague, indécis, misérablement tiraillé entre les hypothèses les plus contradictoires et les plus absurdes : chez lui la pensée de l'unité divine ressort à peine ; et, après que Plutarque lui-même, Apollonius, Épictète lui ont enseigné à dire *Dieu*, il dit encore et presque toujours *les dieux*, sans savoir ce que sont ces dieux.

Mais Apulée, Pausanias, Aristide, Marc Aurèle n'étaient que de simples mortels ; d'autres ont prétendu être des dieux. Le siècle précédent avait eu ses hommes devenus dieux : nous avons assez parlé d'Apollonius [1], qui a laissé après lui une renommée bien contestée et bien diverse, mais qui du moins ne semble pas avoir passé sans un certain renom de moralité, de pureté, de sainteté même. Les dieux que nous allons voir n'ont guère ce mérite. Il y a d'abord un Nérullin, ou plutôt sa statue, laquelle est toute dorée, faite dieu par la ville de Troas, recevant des sacrifices, rendant des oracles, guérissant des malades, tandis que, hélas ! l'original, Nérullin lui-même, est vivant, mais malade et ne sachant pas se guérir [2]. Il y a aussi à Parium le dieu Pérégrin que cette ville s'est fait. Pérégrin avait été un Grec débauché et perverti, surnommé Protée, à cause de ses métamorphoses fréquentes. Un instant même il avait été chrétien, évêque, s'il faut en croire Lucien, et confesseur de la foi. Puis, excommunié par l'Église, il avait pris la besace et le bâton, donné à sa ville les débris de son patrimoine et embrassé la profitable pauvreté du Cynique. Puis, tourmenté de ce besoin de renommée à tout prix qui était naturel aux têtes grecques, il avait presque joué le rôle

1. *Rome et la Judée*, ch. XIX, p. 287 ; XX, p. 304.

2. Athénag., *Legat.*, 26. Hérode Atticus avait déifié sa femme Régille après sa mort. La veuve dont parle Apulée adorait sous les traits de Bacchus son mari mort, et lui offrait des sacrifices. *Metam.*

de révolutionnaire, avait médit et du proconsul et de l'empereur et de tout le monde, aurait soulevé la Grèce contre Rome si la pauvre Grèce eût pu être soulevée. Quand tout lui manqua pour se faire un nom, il s'imagina de mourir et de mourir en grande pompe. Aux jeux olympiques, en présence de toute la Grèce [1], il fit dresser un bûcher et annonça qu'il s'y jeterait. Il harangua, et plus d'un jour, autour de ce funèbre appareil, faisant à l'avance son oraison funèbre et exaltant sa glorieuse fin. Selon Lucien, il eût aimé qu'on la lui épargnât et qu'on le fît dieu sans bûcher. Ses amis lui criaient en pleurant : « Garde ta vie pour le bien de la Grèce. » Mais la majorité, inflexible, criait au contraire : « Achève ce que tu as commencé. » Il acheva donc et gagna ainsi sa gloire posthume [2]. On ne manqua pas de voir son âme s'envoler du bûcher sous la forme d'un oiseau ; il apparut peu de jours après, vêtu d'une robe blanche, couronné d'olivier, avec les splendeurs de l'apothéose. On se disputa ses derniers écrits, on expédia son image par toute la Grèce. Un amateur paya son bâton un talent (six mille francs). Ses statues rendirent des oracles et opérèrent des prodiges.

Il y eut encore un autre dieu, le Paphlagonien Alexandre. S'il faut en croire Lucien, son ennemi, il est vrai, mais son ennemi pour l'avoir démasqué, jamais si grossière imposture ne trompa la crédulité humaine. Un petit serpent caché dans un œuf et trouvé comme par hasard dans les fossés d'Abonotique ; ce serpent grandissant en

1. La chronique d'Eusèbe donne cette date ; on y a opposé un passage de Lucien, qui ferait de Pérégrin un contemporain de Musonius et de Dion Chrysostome ; mais ce passage, mal traduit dans la version d'Opsopœus, n'a pas le sens qu'on lui donne (Ed. Bourdelot, p. 999 A.)

2. Lucien, *Adv. indoctum*, p. 869. Athénagore, *loc. cit.* Voy. en général Lucien, in *Peregrino*. Aulu Gelle (XIII, 11), parle de Pérégrin avec honneur.

peu de jours, s'enlaçant au cou du prophète Alexandre et descendant de là jusqu'à terre; ce serpent pourvu d'une tête humaine et prononçant des oracles, le dieu interrogé par des lettres cachetées, et rendant la réponse au bas même de la lettre sans que le sceau eût été rompu : voilà ce qui fut accepté, d'abord chez les grossiers Paphlagoniens, race superstitieuse et stupide, chez qui le moindre joueur de flûte passait pour un prophète; puis dans toute l'Asie Mineure, puis dans la Thrace, puis dans l'Italie, puis à Rome, au palais, chez les proconsuls, chez les empereurs. Alexandre, il est vrai, était habile, éloquent, jeune, d'un beau visage; il connaissait merveilleusement les faiblesses de son temps. Il savait son siècle un siècle de malades; aussi son dieu fut-il toujours Esculape, mais un Esculape nouveau et rajeuni. Il savait aussi que, dans l'empire romain, où l'orientalisme gagnait de plus en plus, le culte des animaux vivants et des serpents surtout devenait à la mode [1]; déjà, plusieurs siècles auparavant, Esculape était venu à Rome sous la forme d'un serpent; dans l'enceinte de ses divers temples, on nourrissait et on honorait des serpents jaunes qui lui étaient dédiés; Hadrien avait mis dans le temple de Jupiter Olympien à Athènes un prétendu dragon venu de l'Inde; les ophites, secte soi-disant chrétienne, tiraient leur nom des serpents qu'ils vénéraient dans leurs assemblées : voilà pourquoi le dieu d'Alexandre fut un serpent. Alexandre savait encore qu'à son siècle et au monde romain il fallait des mystères, des cérémonies nocturnes, de la fantasmagorie, toujours de nouveaux mystères et une fantasmagorie nouvelle : il eut de nouvelles représentations nocturnes, comme celles d'Éleusis, des se-

1. Énormes serpents que l'on gardait apprivoisés à Pella, et à qui les femmes donnaient leur lait. Lucien, *in Pseud.*, p. 476.

crets, des paroles mystérieuses, des voiles, des flambeaux; on représenta les amours d'Alexandre, nouvel Endymion, et de la Lune, éprise de sa beauté. Il savait enfin les hommes de son temps plus occupés de leur santé que de leur âme : aussi, au lieu de préceptes moraux, avait-il des prescriptions soi-disant curatives, une certaine pommade de graisse d'ours contre les maladies, et, contre la peste, un vers alexandrin qu'il fallait écrire au-dessus de sa porte. Il promettait, en un mot, tout ce que demandait la dévotion d'alors : plaisir, santé, longue vie, héritages à faire, trésors à découvrir.

Il y eut, il est vrai, quelques incrédules, et Lucien eut l'insolence de mordre la main que le prophète lui tendait à baiser. Mais, malgré ces « obscurs blasphémateurs, » le succès d'Alexandre fut, sous Antonin et à plus forte raison sous Marc Aurèle, bien plus grand que n'avait été celui d'Apollonius sous Domitien. Il eut de son vivant un temple, des ministres nombreux, quelques-uns payés par lui, d'autres, au contraire, qui lui payaient jusqu'à un talent (6,000 francs); ses oracles, à une drachme et une obole chacun, lui rapportèrent jusqu'à 70,000 ou 80,000 drachmes par an. Ses émissaires parcoururent le monde. Son vers préservatif de la peste fut écrit sur toutes les portes, bien qu'il ne sauvât personne. Les généraux le consultèrent, bien que Severianus eût péri pour avoir suivi ses conseils. Marc Aurèle lui fut favorable, bien que ses oracles eussent valu aux Romains une défaite en Germanie. Le proconsul Rutilianus le protégea contre ses ennemis, se fit son disciple, son adorateur et, qui pis est, son gendre; car, à soixante ans, il épousa une fille d'Alexandre et de la Lune; Rutilianus devait être son successeur un jour. Cet aveuglement d'adepte chez un grand personnage est-il si étrange? Caglios-

tro, Mesmer, Weisshaupt, Martinez, le père Enfantin ont eu leurs adeptes. Des médailles attestent la faveur des princes envers Alexandre; sa ville d'Abonotique fut, sur sa demande, appellée Ionopolis; d'autres villes lui décernèrent des fêtes et des statues, et son serpent Glycon figure dans les monnaies au revers des têtes d'Antonin et de Verus [1].

Voilà donc, homme par homme, comment se résume le progrès de ce siècle eu égard aux siècles précédents : — au lieu du voyageur sceptique Strabon, le voyageur crédule ou s'efforçant de croire, c'est-à-dire Pausanias; — au lieu du rhéteur libéral et intelligent, Dion Chrysostome, le rhéteur banal et le dévot maladif, Aristide; — au lieu du platonicien savant, Plutarque, et du platonicien demi-poëte, Maxime de Tyr, le platonicien crédule, conteur, illuminé, Apulée; — au lieu du stoïcien croyant et presque religieux, Épictète, le stoïcien indécis et en même temps superstitieux, Marc Aurèle; — au lieu du prophète plus ou moins digne, plus ou moins moral, Apollonius, le prophète escroc Alexandre. Toutes les écoles, toutes les professions, toutes les tendances ont marché dans le sens, non de la philosophie, non de la religion, mais du paganisme.

Si tel était le paganisme lettré, qu'était le paganisme populaire? En général on nous en parle peu; mais Lucien nous donne un beau catalogue de recettes merveilleuses que le populaire admettait et que tous les lettrés ne rejetaient pas. C'est une peau de biche vierge sur laquelle on dort et qui guérit de la goutte. Ce sont des magiciens qui font descendre la lune du ciel et accourir auprès d'un amant la beauté qui lui résistait. C'est un Babylonien qui

1. Lucien, *Pseudomantis*; Athénagore, *de Legat.*, 26; monnaies d'Abonotique, Goltz.

convoque tous les serpents du pays ; les plus jeunes sont chargés de stimuler la paresse des plus vieux. Ce sont des statues qui marchent, des morts qui revivent, des fantômes sortis de leur tombe et venant se plaindre qu'en brûlant avec eux leur garde-robe sur leur bûcher, on a oublié une sandale d'or qui leur manque beaucoup ; c'est Hécate qui apparaît haute d'un demi-stade (100 mètres), menant avec elle des chiens grands comme des éléphants ; ce sont des pierres et des statues sonores (Memnon a prononcé jusqu'à sept vers) ; ce sont des démons partout et partout aussi des exorcistes qui les poursuivent. C'est, en un mot, un cauchemar permanent. La pensée religieuse dans ce qu'elle pouvait avoir de pur, d'élevé, de libre, de consolant, de fortifiant, de lumineux, dans ses idées d'immortalité future qui n'étaient guère alors qu'une théorie de philosophe, dans son action morale qui était confinée dans les discussions de l'école, était, ou peu s'en faut, perdue pour le peuple. Un mysticisme lourd, terrestre, ténébreux, bien différent du mysticisme céleste, spirituel, lumineux des chrétiens, l'écrasait [1].

Il y avait cependant des gens qui se révoltaient. J'ai parlé de cette révolte dans les temps passés. Lucien nous

1. Je me borne à quelques citations que j'emprunte exclusivement, comme j'ai fait dans tout ce chapitre, aux écrivains du siècle dont je parle :

Divinations, enchantements, présages (Pausan., II, 34, III, 24, IV, 32).

Prodiges (voy. ailleurs les guérisons) : pierre sonore à Mégare (*id.*, I, 42) ; mirage dans l'eau (III, 25) ; les oiseaux de proie s'éloignent de la chair des sacrifices, à Olympie (V, 14) ; autel qui épouvante les chevaux (VI, 20) ; et d'autres (II, 35, VI, 26, X, 31) ; temples où l'on n'entre pas sans mourir (X, 32) ; fontaine qui éprouve les parjures (Philostr., in *Apoll.*, 1, 6).

Visions, apparitions (Celse, *apud Orig*, VII, 35). Maxime de Tyr a vu les Dioscures. Pour ce fait et pour d'autres, voy. Max. Tyr., *Dissert.* 27, *in fin.*

Pausanias ne parle guères que par ouï-dire, mais les saints Pères croyaient à la réalité de certains de ces faits. (V. ce que j'ai dit ci-dessus, t. II, p. 303 et suiv.)

la représente pour le temps présent, et, en face d'une superstition poussée plus loin que jamais, il pousse la révolte plus loin que jamais. Lucien est un Grec d'Asie, un de ces rhéteurs dont l'éloquence ambulante va de ville en ville donner des ravissements d'admiration aux oreilles délicates de la race grecque. Lucien n'est pas un philosophe, n'est pas un cynique, n'est pas un épicurien, n'est pas un athée, n'est pas même systématiquement ni philosophiquement sceptique : Lucien n'est autre chose qu'un esprit froissé. L'arrogance des philosophes, le pédantisme des stoïciens, le mysticisme des platoniciens, la brutalité des cyniques, la fourberie des devins, l'absurde superstition de la foule, l'ont révolté. Mais cette révolte contre les formes diverses du mensonge ne l'a malheureusement pas conduit jusqu'à la vérité ; elle ne l'a mené qu'au doute, ou, pour mieux dire, à la critique. Lucien est le critique universel. Il fait la critique de la mythologie, lui donnant, on peut dire, le coup de grâce avec une verve de sarcasme dont les Pères de l'Église ont bien su profiter. Il fait la critique ou au moins la satire de toutes les superstitions populaires et philosophiques, des devins, des oracles, des songes, des sacrifices, des incantations, d'Esculape lui-même. Il fait la critique de la philosophie et de toutes les philosophies, sinon de tous les philosophes possibles; les injuriant, les fustigeant, les mettant à l'encan et donnant le meilleur d'entre ces docteurs pour vingt mines [1] : abhorrant les platoniciens et les socratiques, détestant les stoïciens, traitant Épicure d'ivrogne, ne ménageant pas toujours les cyniques. Il fait enfin la critique du christianisme; mais

1. (Deux mille francs) : Épicure deux mines ; Chrysippe douze ; un péripatéticien vingt; un sceptique une. Socrate est coté à deux talents. (Douze mille francs), mais ironiquement. *Vitarum auctio.*

ici, vaincu par la puissance de la vérité et de la vertu, le mal qu'il en veut dire devient un magnifique quoique involontaire éloge. Que croit-il? Que pense-t-il au fond? On ne le sait pas, et il ne le sait guère. Il parle une ou deux fois des dieux et d'un songe qu'ils lui ont envoyé; il a un morceau sur la Providence. Il croit à l'astrologie ou du moins il semble y croire, atteint par ce côté-là de la maladie de son époque. Il se tait sur l'existence de Dieu, il combat la Providence, il se raille de l'immortalité de l'âme; mieux valait encore brûler de l'encens à Jupiter et croire à la barque de Caron [1].

Apulée caractérise bien, comme du reste l'avait fait Plutarque, cette impiété brutale d'un petit nombre, cette superstition effarée de la multitude. Il excepte les platoniciens, et surtout lui-même; mais on a pu juger si l'exception est bien méritée : « La foule profane, dit-il, les ignorants en fait de philosophie, avec leur dévotion chimérique, leur raison absente, leur religion appauvrie, leur âme incapable de la vérité, méconnaissent les dieux, soit par le culte le plus pusillanime, soit par le plus insolent dédain. Ceux-là sont superstitieux, ceux-ci pleins de mépris; les uns sont tremblants, les autres arrogants. Ces dieux, placés au sommet de l'éther, et séparés par une immense distance de tout contact humain, sont adorés du plus grand nombre, mais par un culte illégitime; redoutés de tous, mais sans qu'ils sachent pourquoi; déniés par un petit nombre, et ce petit nombre sont des impies [2]. »

Voilà ce qu'était le monde païen sous le prince philo-

1. Contre la Providence et l'immortalité de l'âme, voy. *Jupiter Confutatus, Jupiter Tragicus;* contre tous les dieux, les idoles, les fables, *Jupiter Tragœdus.* Critique de la magie, des prestiges, etc. *Philopseudes.*

2. *De Deo Socratis,* circa princip.

sophe Marc Aurèle. Il était incontestablement plus païen et moins philosophe qu'il n'avait été sous Trajan, sous Hadrien, même sous Antonin. Pourquoi cette décadence ?

Sans aucun doute, les circonstances extérieures y étaient pour beaucoup. Le monde avait eu, sous Hadrien et encore plus sous Antonin, quarante ans d'une paix inouïe. Antonin mort, le nuage amassé pendant tant d'années avait éclaté ; on avait eu la famine, la peste, une guerre de barbares à cinq ou six journées de marche de l'Italie. Alors la veine païenne, toujours si abondante et si vivace, avait jailli. Il y avait eu, sous l'influence des calamités publiques, une recrudescence de paganisme. comme il y en avait eu une, quatre-vingt-dix ans auparavant, sous l'influence des calamités qui suivirent la mort de Néron. Comme le règne de Vespasien s'était inauguré au milieu du deuil et de souffrances toutes récentes encore, le règne de Marc Aurèle s'était inauguré au milieu de périls et de calamités de toutes parts menaçantes. Aux deux époques, la fièvre du paganisme avait eu un redoublement.

Mais, de plus, Marc Aurèle n'était pas le médecin propre à guérir une pareille fièvre. J'ai assez dit ce qu'il était : malgré de grandes qualités morales, faible vis-à-vis d'hommes qu'il ne pouvait estimer, faible vis-à-vis de dieux auxquels il ne devait guère croire, doublement faible par l'indécision de sa doctrine, par la superstition de sa vie pratique. En philosophie et en politique, la fermeté lui manqua. Philosophe plus décidé, il serait sorti davantage des voies du paganisme, et serait entré davantage dans la vérité du sentiment religieux. Politique plus résolu, il aurait compris comment ce redoublement de superstitions, toutes tournées vers l'Orient, cette prépondérance des mystères sur la religion publique, des sectes

d'illuminés sur les cultes nationaux, d'Isis et de Mithra sur Jupiter et sur Cérès, de la superstition polythéiste et multiforme sur le monothéisme, devaient entraîner la ruine de l'empire. Il aurait vu le patriotisme romain ou ce qui en restait prêt à se perdre dans un cosmopolitisme que dominait l'esprit asiatique; les mœurs romaines achevant de s'énerver dans celles de l'Orient; les institutions de la liberté romaine, leurs débris du moins ou leur souvenir, prêts à se noyer dans un despotisme déifié comme celui des monarques de l'Asie. J'ai parlé ailleurs de ce péril que d'autres princes semblent avoir compris.

Mais Marc Aurèle ne comprit pas ou ne voulut pas voir ce péril. Au lieu de tempérer par sa politique ses penchants superstitieux, il se fit une politique sur ses penchants. Il avait bien publié, ou renouvelé après ses prédécesseurs, des édits contre les astrologues et contre les devins, « qui cherchent à gouverner par des terreurs superstitieuses l'esprit variable des hommes [1]. » Mais ce n'était là qu'un coin de la superstition publique, depuis longtemps illégal et depuis longtemps populaire. Et de plus, aux jours de l'épidémie, Marc Aurèle ne sut refuser à la terreur publique ni les devins ni les astrologues. Il y avait parmi eux de véritables malfaiteurs qui épouvantaient Rome, tout simplement pour la piller; Marc Aurèle ne put prendre sur lui de les punir. Il y en avait un qui, monté sur un arbre, au champ de Mars, annonçait au peuple que le monde allait finir; pour preuve, disait-il, il allait se jeter de l'arbre, et, en tombant, se métamorphoser en cigogne; une cigogne, cachée sous ses vêtements, devait faire l'œuvre de la méta-

1. *Dig.*, *de Pœnis* (XLVIII, 19). Ulp., *Fragm. in Collat. legum Mosaicar. et Romanar.*, XV.

morphose. Arrêté et mené à l'empereur, il confessa son mauvais dessein. L'empereur l'épargna, et rendit aux populations troublées cet exploitant de la superstition publique.

Mais surtout (et ce fut peut-être la faute capitale de Marc Aurèle) il céda à la terreur populaire ou il en profita, jusqu'au point d'ouvrir à l'orientalisme la porte que ses prédécesseurs avaient, du moins, tenue entrebâillée. Au moment où il marcha contre les Marcomans, ce ne furent dans Rome que cérémonies expiatoires. Toute la ville fut purifiée avec l'eau lustrale. Pendant sept jours les statues des dieux furent solennellement exposées sur des lits, selon les rites de l'ancienne Rome. Marc Aurèle promit de si nombreuses hécatombes, que des plaisants lui écrivirent : « Les bœufs blancs, à Marcus César, salut! Si tu es vainqueur, nous mourons tous [1]. » Mais les rites romains ne suffisaient plus, et ce jour-là, pour la première fois, des prêtres de toutes les parties de l'Orient furent officiellement appelés à Rome, pour y invoquer, selon leurs propres rites, leurs propres dieux, en faveur de Rome, décimée par la famine, désolée par la peste, épouvantée par la guerre. Le départ du prince en fut retardé, et l'armée perdit du temps à l'attendre. Mais il fallait cela à la foi égarée du peuple, à la vacillante superstition du prince. Marc Aurèle semble dès lors avoir été gagné aux pratiques de l'Orient. Un divinateur égyptien, Arnuphis, le suivit dans toutes ses campagnes, et lui enseigna le culte de Thoth, le Mercure égyptien [2]. Tous

1. Ammien Marcellin, XXV, 4.

2. Dion, LXXI, 8. On peut rapporter à ce culte une médaille de Marc Aurèle de l'an 173, portant pour devise RELIGIO AVGVSTI et représentant un temple de Mercure avec les attributs de ce dieu (Eckhel, *ad Omn.* V. C. 920). On parle plus tard de charmes et d'incantations étranges qu'à la demande de Marc Aurèle, les mages auraient employés pour lui assurer la paix avec les Marcomans. Lamprid., in *Heliogabal.*

les dieux de Rome et tous les dieux de la Grèce ne suffisaient donc pas à ce prince philosophe; il lui fallait encore les fétiches de l'Égypte. Il livrait à l'envahissement asiatique tout ce qui pouvait rester de la moralité, de la dignité et de la liberté romaines.

CHAPITRE IV

PERSÉCUTION.

En face de tels événements et d'un tel retour des passions païennes, quelle était la situation du christianisme ?

Nous avons parlé de la révolte des sceptiques et de Lucien. Le christianisme lui aussi était un révolté. La population païenne ne se faisait pas faute de confondre ensemble les épicuriens, les sceptiques, les athées et les chrétiens. Le chrétien, invoquant un seul Dieu au lieu de divinités nombreuses, vénérant de modestes images au lieu d'adorer de splendides idoles, n'ayant, au lieu des cérémonies pompeuses et bruyantes des religions païennes, que des réunions courtes, nocturnes et silencieuses, n'ayant au lieu de fastueuses hécatombes qu'une mystique immolation sur laquelle il devait se taire ; le chrétien, aux yeux du peuple, était bien moins l'adorateur d'une divinité nouvelle qu'il n'était un homme sans Dieu [1]. Il rabattait trop de la religion commune pour qu'il lui restât, pensait-on, une religion. Que l'ennemi des dieux fût un sceptique ou un chrétien, on le reconnaissait aux mêmes signes ; et nous ne savons pas bien si c'est un chrétien ou un sceptique qu'Apulée dénonce

1. *Apologie*. Apulée parle ailleurs d'une femme qui, « méprisant et foulant aux pieds toutes les divinités, au lieu d'une religion certaine, s'attache dans sa présomption sacrilége à un Dieu qu'elle prétend unique. » *Metam.* IX

quand il attaque son adversaire Émilien, ce « contempteur des dieux, cet autre Mézence : ... il ne fréquente aucun temple ; il n'approche jamais la main de ses lèvres en passant devant un sanctuaire ; dans sa *villa*, pas une chapelle, pas un bosquet sacré, pas une pierre ointe, pas un rameau couronné, pas une offrande aux dieux rustiques [1]. »

Il me semble même probable que la tentative de l'imposteur Alexandre dont j'ai parlé tout à l'heure, était une machination théâtrale, combinée avec le pouvoir ou favorisée par lui, pour réveiller la foi des peuples et combattre l'incrédulité épicurienne ou chrétienne. Ce misérable jongleur, protégé par tant de hauts personnages et dont le souvenir est resté sur les monnaies d'Antonin, fut probablement pour Marc Aurèle un émissaire destiné à combattre ce double ennemi. Il peignait Épicure au fond du Tartare, assis dans la boue, ayant aux pieds des chaînes de plomb. Avant de commencer ses mystères, il faisait proclamer par le héraut : « S'il est ici quelque athée, chrétien ou épicurien, venu pour épier les saintes orgies, qu'il se retire, et que ceux qui croient aux dieux soient heureusement initiés ! » Lui-même, au besoin, faisait chasser ses adversaires en disant : « Hors d'ici les chrétiens ! » A quoi le peuple répondait : « Hors d'ici les épicuriens ! » Et enfin, avec son autorité d'oracle, il faisait dire à son dieu : « La province de Pont est pleine d'athées et de chrétiens qui blasphèment contre moi ; si vous voulez mériter ma faveur, armez-vous de pierres et chassez-les. »

Du reste, les épicuriens et les sceptiques échappaient sans beaucoup de peine à ces essais de persécution. J'ai dit comment Démonax, dans l'intolérante Athènes, avait

1. Lucien, in *Pseudom.*, p. 489.

trouvé, pour mettre en déroute ses accusateurs, une force que n'avait pas rencontrée Socrate. Lucien n'est certes taillé ni en héros, ni en martyr. Cependant il va partout, faisant retentir sa belle parole de rhéteur ; il habite surtout Athènes, qu'il affectionne particulièrement : et il ne lui arrive rien de fâcheux, si ce n'est par une fourberie personnelle du prophète Alexandre ; il ne se brouille pas même avec l'empereur, et, malgré une hardiesse de langage que rien ne dépasse, il vit, fonctionnaire dévoué et bien payé de ce prince dévot. L'épicurien savait donc s'arranger, même sous un prince et dans un pays superstitieux, pour ne pas être lapidé ; sa conscience de sceptique ne l'empêchait pas au besoin de brûler son grain d'encens à Jupiter, sauf à se moquer ensuite et de Jupiter et de lui-même [1]. Le prince pouvait gémir, le peuple menacer, les oracles prononcer l'anathème ; parler à son aise des dieux était une liberté depuis longtemps acquise ; elle demeurait le droit de tous, hormis des chrétiens [2].

Pour les chrétiens, en effet, la question était plus grave. Le peuple savait qu'eux, pour rien au monde, n'eussent voulu ni brûler d'encens, ni sacrifier, ni jurer par le génie du prince ; et c'est pour cela que le peuple leur demandait de le faire. Le grand instigateur de la persécution savait de plus qu'il avait à craindre d'eux quelque chose et rien des philosophes. Les philosophes, dit Tertullien, ne mettent pas en fuite les démons. Voilà la raison dominante pour

1. Lucien parle d'un épicurien, prêtre de Castor et de Pollux. *Convivium*, p. 1041.

2. « Les philosophes, dit Tertullien, disent les mêmes choses que les chrétiens ; ils attaquent vos dieux, raillent vos superstitions, vous les louez ; ils aboient même contre vos princes, vous le souffrez. Vous ne leur demandez ni de jurer, ni de sacrifier, ni d'allumer d'inutiles lampes en plein midi. Loin de les envoyer aux bêtes, vous leur votez des statues et des pensions. Cela est juste, les philosophes ne sont pas chrétiens. » *Apologét.*, 46.

laquelle, au milieu de la tolérance universelle (de fait ou de droit, peu importe) accordée à tous les dieux, à toutes les idoles, à tous les mystères, à toutes les sectes, à toutes les philosophies, à toutes les rêveries et à tous les rêveurs, le christianisme était persécuté.

Sous Antonin, il avait pu avoir quelque répit. Mais ce répit ne pouvait être long. Les dieux se plaignaient de voir diminuer les victimes dans leurs temples [1]. Les malheurs publics qui poussaient à toutes les superstitions, poussaient par suite à persécuter. La peste, la famine, la guerre, et de plus un prince faible de caractère et personnellement superstitieux, c'était trop pour qu'on pût continuer à épargner les chrétiens.

La foudre éclata donc. Dès les premières années de Marc Aurèle, elle éclata à Rome, où un philosophe cynique, nommé Crescens, ameutait déjà le peuple contre les chrétiens. La femme d'un païen s'était fait baptiser; après son baptême, rougissant de la vie de désordre que menait son mari et qu'elle-même avait longtemps imitée, elle avait supplié, averti, et enfin, usant du droit que lui conférait la loi civile, elle avait envoyé le *libelle* de répudiation. Le mari répondit par une accusation de christianisme, contre elle d'abord; puis, comme elle obtint de l'empereur un sursis, contre un chrétien du nom de Ptolémée, auteur de sa conversion. Ptolémée fut saisi, traduit devant le préfet de Rome Urbicus [2]. Interrogé sur le seul fait de savoir s'il était chrétien, il s'avoua tel, et fut condamné. Un citoyen

1. V. cette plainte déjà dans Pline. *Ep.* X, 97, et ci-dessus les oracles de l'imposteur Alexandre, les actes de beaucoup de martyrs (sainte Félicité, etc.). Les dieux, dans Lucien, émettent plusieurs fois les mêmes plaintes, *Jupiter Tragœdus*, p. 670, et surtout *in fine*, p. 704, *Icaromenippus*, p. 1737.

2. S. Justin, *Apol.*, II, 1. Q. Lollius Urbicus, préfet de Rome, est mentionné dans l'*Apologie* d'Apulée. Inscription en son honneur trouvée près de

présent au jugement se récria, en appela aux traditions de tolérance d'Antonin, aux exemples de clémence de Marc Aurèle : « Tu es donc aussi de ces gens-là? lui dit le juge. — Oui sans doute, » répondit-il, et il fut à l'instant envoyé au supplice. Un troisième chrétien se présenta encore et fut immédiatement condamné. La persécution se rouvrait par ce triple martyre [1].

Elle se rouvrait en même temps dans les provinces, dans l'Asie Mineure en particulier. Là, à côté de la Diane d'Éphèse, de l'Esculape de Pergame, de l'imposteur Alexandre, des superstitions les plus triomphantes alors, s'élevaient les plus florissantes Églises chrétiennes. Les Juifs firent là comme ailleurs le métier d'instigateurs. Le peuple païen, exalté par eux, se mit à crier : *Mort aux impies!* Sans l'intervention officielle du prince, sans un édit qui révoquât les édits de tolérance d'Hadrien et d'Antonin, les gouverneurs romains de l'Asie Mineure publièrent en leur propre nom des décrets contre les chrétiens. Les haines personnelles, les instincts de rapacité venaient à l'aide. On commença à fouiller de jour et de nuit les maisons chrétiennes ou supposées telles. La chrétienté, paisible et confiante à ce moment, fut surprise par un effrayant réveil.

Et à Rome, et hors de Rome, son premier recours humain fut vers le prince. Le pouvoir, depuis quelques années, l'avait accoutumée à d'autres allures; elle voulait croire, elle croyait à la clémence, à l'équité, à la vertu de Marc Aurèle. Justin, qui avait si hardiment parlé à Antonin et qui semblait en avoir été compris, jeta alors au

Constantine, en Afrique : il avait participé à la guerre judaïque sous Hadrien. Il avait été consul et proconsul d'Asie (Henzen, 6500). Gruter (p. 38) cite une autre inscription d'Urbicus.

1. Justin, *Apol.*, II, 2.

pied de la chaise curule de son successeur un cri de surprise et en même temps de confiance ; mais surtout le cri d'un homme résolu que nulle terreur ne fera fléchir[1]. Il n'atténue pas l'ancienne liberté de sa parole : « Ce qui vient de se passer dans Rome, devant Urbicus, ce qui se passe dans toutes les provinces devant les magistrats, ces actes iniques m'obligent à vous parler, à vous Romains, qui êtes mes semblables et mes frères, quoique, dans l'éclat de vos dignités, vous puissiez ne pas le savoir ou ne pas le vouloir... En ce moment, quiconque est repris pour une faute par un voisin, par un père, par un fils, par un frère, par un ami, par un mari, par une femme, s'en prend aux chrétiens et veut notre mort... Il trouve pour l'aider les mauvais démons qui sont nos ennemis; il trouve des juges esclaves et adorateurs de ces démons... Et je m'attends bien que l'un de ces ennemis va me dresser des embûches et m'attacher au poteau, ne serait-ce que ce Crescens, cet amant de la célébrité et du bruit... Dejà plus d'une fois j'ai disputé avec lui, et, si vous avez lu mes questions et ses réponses, vous êtes témoins de sa profonde ignorance en ce qui nous touche. Si vous ne les connaissez pas, je suis prêt à renouveler la discussion devant vous... Qu'on ne nous dise pourtant pas : « Mourez tous, allez à votre « Dieu, donnez-vous la mort que vous désirez et que nous « n'ayons plus à nous occuper de vous. » Non, nous ne nous donnerons pas la mort ; seulement, traduits devant le juge, nous confesserons hardiment notre foi. Et la raison est celle-ci : Dieu a fait le monde, il l'a fait pour le genre humain ; il l'a fait pour le voir habité par des êtres qui imitent leur Dieu et qui lui plaisent, non par des êtres qui

1. La seconde *Apologie* de saint Justin date du règne simultané de Marc Aurèle et de Verus (161-169). Voy. ch. 2, et Eusèbe, *H. eccl.* IV, 16.

manquent à sa loi et qui l'offensent. Si nous, chrétiens, nous nous précipitions tous dans la mort, s'il arrivait que par notre faute, le genre humain cessât d'être, ou que la doctrine divine cessât d'être enseignée, nous irions contre les desseins de Dieu. Mais, traduits devant le juge, nous ne nions point notre foi, parce que nous n'avons pas à en rougir, parce qu'en toute chose nous croyons le mensonge impie et la vérité agréable à Dieu ! »

Ce n'est point du reste ici une apologie en forme comme la première, c'est un cri de l'âme; c'est une protestation jetée par Justin entre deux supplices, celui de ses frères qui a eu lieu hier et le sien propre qui aura lieu demain. L'évidence et la beauté de la doctrine chrétienne, l'origine impure du paganisme, la demi-lumière que la philosophie a pu jeter sur la vie humaine, tout cela est touché en quelques paroles plus animées et plus éloquentes qu'au temps où Justin parlait en face d'un péril moins imminent. Puis il finit en demandant hardiment, non plus seulement la tolérance, mais l'approbation : « En terminant, nous vous demandons, dit-il, que cet écrit soit publié, revêtu de votre approbation, afin que tous sachent ce qu'il faut penser de nous..., que tous, s'il se peut, soient changés. Aux yeux de tout homme sage, notre doctrine, loin d'être répréhensible, est au-dessus de toute philosophie; à plus forte raison est-elle au-dessus des sotadiques[1], des philénidiens, des danseurs du théâtre (ὀρχηστρίκοις), des épicuriens, qui eux, sont libres de se montrer sur la scène et de faire lire à tous leurs écrits. Maintenant donc nous nous taisons, ayant fait ce qui était en nous, et nous

1. Sotade fut l'inventeur du κιναιδολόγειν. Strabon, XIV. Les philénidiens ou philéniens étaient une autre secte obscène. Athén. Suidas, v° Ἀστύανασσὰ.

demandons à Dieu d'appeler à la connaissance de la vérité toutes les contrées et tous les hommes. A votre tour, puissiez-vous, d'accord avec la piété et la philosophie, juger équitablement cette cause qui au fond est votre cause ! »

Loin de Rome, où Justin tenait ce langage, l'étonnement des chrétiens était plus grand encore ; leur confiance en la justice impériale encore plus grande. Un des saints, un des prophètes, un des héros de cette Église d'Asie déjà couronnée de tant de lumières, Méliton, évêque de Sardes, laisse échapper lui aussi un cri de surprise : « Ce qui n'était jamais arrivé arrive aujourd'hui. La race des croyants, en vertu d'édits nouveaux, est livrée en Asie à la persécution. Si cette persécution a lieu par ton ordre, dit-il au prince, tout est bien ; un roi juste ne peut ordonner rien d'injuste, et nous recevrons la mort avec joie comme une récompense. Nous ne te demanderons alors qu'une chose, c'est de juger par toi-même ces hommes qu'on accuse et d'examiner s'ils sont dignes de mort ou dignes d'être rendus à la sécurité et à la vie. Mais si, au contraire, cet arrêt étrange et inouï, qui serait inique même envers des ennemis et des barbares, n'émane point de ton autorité, nous te demanderons plus que jamais de nous protéger contre un pareil brigandage... Notre religion est née sous Auguste, elle a grandi avec l'empire et avec sa gloire. Seuls, Néron et Domitien, cédant à des conseils funestes, ont voulu la proscrire, et de là la haine que lui porte une aveugle multitude. Mais la faute de ces deux princes a été réparée par tes pieux ancêtres. Plus d'une fois leurs édits ont réprimé ceux qui voulaient innover contre nous. » Et après avoir cité de nombreux édits d'Hadrien et d'Antonin : « A plus forte raison, ajoute-t-il, toi, qui sur tout cela penses comme eux, toi dont

la pensée est même beaucoup plus humaine encore et plus philosophique que la leur, nous avons la confiance que tu feras ce que nous te demandons[1]. »

Puis, après cette expression de confiance en la justice impériale, vient une confession de la foi chrétienne et une critique du paganisme aussi hardie que celle de Justin : « Oui, certes, il est difficile d'amener à la voie droite l'homme qui a été longtemps dans l'erreur. Ce n'est pas impossible, pourtant. Quand le brouillard se dissipe, le soleil nous apparaît; quand le nuage de l'erreur commence à s'évanouir, Dieu aussi nous apparaît... Lorsque l'homme n'avait pas encore appris ni découvert qu'il y a un Maître suprême de toute la création, son erreur n'était pas sans excuse; on ne fait pas un crime à l'aveugle de ce qu'il se trompe de chemin... Mais maintenant que, sur toute la terre, a été prononcée la parole qui révèle l'existence du Dieu véritable, maintenant que l'œil a été donné à l'homme pour voir, ceux-là sont sans excuse, qui, éclairés par cette lumière, mais intimidés par l'ascendant de la multitude, n'osent rentrer dans la droite voie... Qui que tu sois qui passes pour une libre intelligence, un esprit ami de la vérité, sois digne de ce nom; quand tu porterais les habits d'une femme, souviens-toi que tu es une créature humaine... Je rougis pour ceux qui ne comprennent pas qu'ils sont plus grands que les œuvres de leur mains... Est-il une pire honte que d'adorer l'or et l'argent qu'on a donnés au fondeur, de les adorer au mépris de celui qui nous donna l'ar-

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 25, et le texte syriaque, retrouvé récemment en Angleterre et traduit par M. Renan. *Spicilegium Solesm.*, II, p. XII, XXXVIII-LVI.

Méliton veut bien oublier les persécutions de Trajan. Il paraît bien d'ailleurs et il résulte de son texte que, sous Hadrien et sous Antonin la persécution au moins en Asie fut peu fréquente.

gent et l'or; que d'insulter l'homme et d'adorer l'image d'un homme; que de mettre à mort les animaux et d'adorer l'image d'un animal?... Voilà des aromates empaquetés, on ne les adore pas; mais que de ces aromates l'artisan fasse une idole, on l'adore. Un lingot d'or ou d'argent, on ne l'adore pas; mais que de ce métal le ciseleur fasse une idole, on l'adore! Insensé! qu'a-t-on ajouté à cet or pour que tu te prosternes devant lui? On lui a donné la forme d'un oiseau : que n'adores-tu l'oiseau? La forme d'une bête dévorante : la bête elle-même est devant toi; que ne l'adores-tu? Et si l'œuvre de l'artiste te paraît belle, combien n'est pas plus belle l'œuvre de Dieu, que l'artiste imite, mais ne saurait égaler...?

« Connais-toi donc toi-même et connais Dieu. Comprends quel rôle joue en toi ce qu'on appelle ton âme. Par elle l'œil voit, l'oreille entend, la bouche parle; le corps tout entier est à son service. Et quand Dieu retire l'âme du corps, le corps tombe et se corrompt. Que ce moteur invisible de ton être te fasse comprendre le Dieu, moteur invisible du monde. Quand lui aussi retirera du monde sa puissance vivifiante, le monde tombera et périra comme nous voyons périr le corps de l'homme... Lève-toi donc du milieu de ces dormants; ne sois plus de ceux qui baisent des pierres, qui jettent en offrande au feu le pain dont ils vivent, qui revêtent les idoles de leurs propres vêtements; qui adorent, eux doués de sens et de raison, l'irrationnel et l'insensible : oui, lève-toi; pour ton âme impérissable, fais des prières au Dieu impérissable, et alors ta liberté te sera rendue... »

Le prince philosophe auquel parle Méliton sera-t-il faible devant l'opinion du vulgaire? Le roi dira-t-il : « Je ne « puis, je suis roi, il faut que j'agisse selon la volonté de

« mes peuples? » Ce langage serait digne de risée. N'est-ce pas au roi à donner le premier exemple de tout ce qui est bon, à pousser son peuple vers la pureté de la vie et la connaissance véritable de Dieu?... Le royaume ne peut être en paix qu'autant que le roi connaît et craint le vrai Dieu, qu'il le fait connaître à ses sujets, qu'en toutes choses il juge comme un homme qui sera lui-même jugé de Dieu. Les sujets alors, par crainte de Dieu, n'oseront faire tort ni à leur souverain ni à leurs compatriotes. Le prince sera équitable envers ses sujets; les sujets fidèles à leur prince, les citoyens probes les uns envers les autres. La paix sera parfaite et le nom de Dieu sera loué partout. »

Le successeur d'Auguste se croira-t-il aveuglément lié à la tradition de ses aïeux? « Bien des hommes disent : nous suivons les traces que nous ont laissées nos pères. Mais alors pourquoi, si leurs pères les ont laissés pauvres, veulent-ils s'enrichir? Si leurs pères les ont laissés ignorants, pourquoi veulent-ils s'instruire? Pourquoi les fils des aveugles voient-ils et les fils des boiteux marchent-ils?... Ton père a-t-il marché droit? S'il en est ainsi, marche comme ton père; mais si ton père marchait de travers, ne l'imite point et détourne tes fils de l'imiter; gémis sur l'erreur de ton père, ta douleur peut lui être utile... Apprends tout cela, ô Antonin César, apprends-le à tes enfants; tu leur laisseras en héritage les impérissables trésors de l'éternité. Tu délivreras ton âme et l'âme de tes enfants de ce jugement infaillible et vrai que doit subir toute la terre. Comme tu auras connu Dieu aujourd'hui, Dieu à cette heure te connaîtra. »

Et par la voix de la chrétienté romaine, et par celle de la chrétienté asiatique, Antonin César était donc mis en demeure. La question était posée nettement devant lui, et

par les persécutés et par les persécuteurs. Ces confessions si franches, ces apologies si nettes, tant de décision, tant de courage, tant de verve, tant de bon sens, tout cela arriva-t-il à l'esprit et au cœur du prince philosophe? Comprit-il qu'il avait comme homme à sauver son âme, comme philosophe à éclairer sa raison, comme souverain à préserver son empire?

Hélas! non, sa raison ne voulait rien entendre et sa politique avait déjà pris parti. Il parle une seule fois des chrétiens en homme qui ne les comprend pas; il en parle comme de gens qui se jettent dans la mort par obéissance aveugle à une secte, non par une conviction libre et personnelle [1]. Marc Aurèle ne fut jamais grand connaisseur en fait d'hommes; il n'eut pas, politiquement parlant, la sagesse qu'avaient eue ses prédécesseurs, de discerner dans la prépondérance des cultes orientaux un péril sérieux pour l'empire, et de ménager les chrétiens, ne fût-ce qu'à titre de gens plus sensés et moins dangereux que les fanatiques de Cybèle et les prêtres homicides de Moloch. Loin de là, Marc Aurèle s'était précipité à corps perdu dans les voies de l'orientalisme. Se jeter dans les bras de ceux-ci, c'était à peu près forcément persécuter ceux-là. De plus, les chrétiens avaient tant d'ennemis : les Juifs d'abord, leurs éternels dénonciateurs; le peuple ensuite, plus que jamais païen de cœur; puis les philosophes, si puissants sous ce règne et dont l'école était envieuse de l'école chré-

1. « Telle doit être l'âme, toute prête, s'il faut se séparer de son corps, soit à se sentir éteindre, soit à se dissiper dans les éléments, soit à demeurer telle qu'elle est. » (Toujours ce même doute et cette même hésitation chez Marc Aurèle). « Elle doit s'y tenir prête, et cela par un acte de son propre jugement, non par un pur esprit de faction (avec une témérité d'enfants perdus? κατ' ἀψυχὴν παρατάξιν), comme les chrétiens, mais avec réflexion, avec avec gravité, et afin de persuader les autres, sans rien de théâtral (ἀτραγῳδως).» XI, 3.

tienne; puis les affranchis, les courtisans, Fronton, Lucius Verus, Faustine peut-être, je ne sais qui encore. Marc Aurèle n'était pas homme à résister à tant de monde à la fois. Il pouvait être honnête homme au degré de Pilate; il ne pouvait l'être au degré de Gamaliel.

La persécution commencée par les magistrats fut donc ratifiée au moins par le silence du prince. Que restait-il, sinon que les apologistes devinssent martyrs et rendissent, après le témoignage de la parole, celui du sang? A Rome, où le prêtre Symmétrius et vingt-deux autres chrétiens venaient, sans forme de procès, d'être mis à mort dans le lieu même de leurs assemblées [1], le tour de Justin ne pouvait se faire attendre; dans sa dernière apologie il prévoyait un prochain martyre. Bientôt en effet Justin et six autres fidèles, ses compagnons, comparurent devant le préfet de Rome, qui était alors Junius Rusticus, philosophe et descendant de philosophes, précepteur et ami de Marc Aurèle [2]. « Quelle est la doctrine que tu as embrassée? lui dit le préfet. — J'ai essayé de connaître toutes les doctrines, mais je me suis attaché à la doctrine véritable, à celle des chrétiens, bien qu'elle déplaise aux faux docteurs. — C'est là la doctrine qui te plaît, malheureux! — Oui, sans doute, d'autant plus que je la suis plus fidèlement. — Quelle est cette doctrine? — Notre doctrine est de pratiquer la piété envers notre Dieu, que nous confessons être un, créateur du monde visible et du monde invisible; envers lui et envers le Seigneur Jésus-Christ, Fils

1. Voy. les actes de sainte Praxède, cités plus haut, t. II, l. V, ch. 9. Le martyre de Symmétrius eut lieu deux ans et dix jours après la consécration du *titulus* mentionné plus haut. Praxède les ensevelit le 7 des ides de juin dans le cimetière de Priscilla, sur la *via Salaria*, où elle-même, martyrisée trente-quatre jours après, fut enterrée par le prêtre Pastor.

2. Sur Junius Rusticus, voy. ci-dessus, t. II, p. 216.

de Dieu, que les prophètes ont annoncé comme messager du salut et révélateur de la vérité. Moi qui ne suis qu'un mortel, je ne puis parler que faiblement de son infinie divinité. C'est aux prophètes qu'il appartient de le faire. » Et après quelques autres questions : « Tu es donc chrétien? lui demanda encore le préfet. — Oui certes, je suis chrétien. »

Après l'interrogatoire de Justin, celui des autres frères ne fut pas long. Rusticus dit à Chariton : « Et toi aussi, es-tu chrétien? — Oui, je suis chrétien par la volonté de Dieu. — Et toi, que dis-tu, Charitina? — Je suis chrétienne, dit cette femme, par la bonté de Dieu. » Un autre lui dit : « Je suis Évelpiste, esclave de César; mais moi aussi je suis chrétien, affranchi du Christ, et, par la grâce du Christ, j'ai part aux mêmes espérances que ceux-ci [1]. » Hiérax, Péon, Liberianus répondirent de même : « C'est Justin, leur dit le préfet, qui vous a faits chrétiens? — J'étais chrétien depuis longtemps, dit Hiérax, je le serai toujours. » Péon dit : « C'est de mes parents que j'ai reçu cette sainte doctrine. » Évelpiste : « J'ai été heureux d'entendre Justin, mais c'est à mes parents que je dois d'être chrétien. — Où sont tes parents? dit le préfet à Hiérax. — Mon vrai père est le Christ, ma vraie mère est la foi au Christ; mes parents terrestres sont morts. »

Le préfet revint ensuite à Justin et le menaça du supplice : « Si je te fais battre de verges et décapiter, tu t'imagines donc monter au ciel? — Je ne me l'imagine pas, mais je le sais et j'en suis certain. » Le préfet dit alors : « Faisons maintenant ce que nous avons à faire et ce qui presse. Réunissez-vous et sacrifiez tous ensemble aux

1. Évelpiste veut dire *qui a bonne espérance.*

dieux. » Et, comme le refus de Justin était suivi de nouvelles menaces : « Tous nos vœux, dit le martyr, sont d'être sauvés en souffrant pour notre Seigneur Jésus-Christ. Ce sera là notre salut et notre confiance, quand nous comparaîtrons devant le redoutable et universel tribunal de notre Seigneur et de notre Sauveur. » Et les autres dirent avec lui au préfet : « Fais ce que tu voudras, nous sommes chrétiens et nous ne sacrifions pas aux idoles. »

Le préfet alors rendit sa sentence, et « les saints martyrs, louant Dieu, furent conduits au lieu ordinaire du supplice; là, fouettés et enfin frappés de la hache, ils consommèrent leur martyre en confessant le Sauveur. Plus tard, quelques fidèles enlevèrent leurs corps en cachette et les placèrent en un lieu convenable, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit la gloire dans tous les siècles des siècles, Amen [1]. »

Voilà quelle réponse était faite à Rome, au nom de Marc Aurèle, à la courageuse et confiante apologie de saint Justin.

Voici également quelle réponse était faite en Asie, au nom de Marc Aurèle, à l'éloquente et non moins confiante apologie de Méliton. La hache du bourreau ne tomba pas cette fois sur l'apologiste lui-même, mais elle tomba bien près de lui.

L'Église de Smyrne était gouvernée par un vieillard presque centenaire, nommé (ou peut-être surnommé, tant

1 Les actes de saint Justin (*apud. Metaphrast.*, 1er juin) sont en grec et d'une authenticité incontestée. Ils sont confirmés par le témoignage d'Eusèbe (IV, 16), de Tatien (16), et en ce qui touche la haine de Crescens contre saint Justin, de saint Justin lui-même, *Apol.*, II, 3. La date de son martyre est l'an 167 ou 168. Selon les Latins, 13 avril, selon les Grecs, le 1er juin.

ce nom semble approprié à la fécondité de son apostolat) Polycarpos (qui a beaucoup de fruits.) Évêque depuis soixante-dix ans environ, disciple de saint Jean, il avait connu plusieurs de ceux qui avaient connu le Sauveur; il était le dernier anneau qui rattachait l'Église de ce temps à l'Église apostolique. Il avait, sous Trajan, baisé les chaînes et reçu les adieux de saint Ignace allant au martyre; il reste de lui sur ce sujet une lettre aux chrétiens de Philippes, écrite avec cette simplicité, cette brièveté et cette effusion que l'on peut appeler le style apostolique, que saint Ignace et lui avaient conservée et qui ne se retrouve pas au même degré après eux. Polycarpe était allé à Rome au temps du pape Anicet et des disputes sur la Pâque; il avait exposé la discipline des Églises d'Asie, et le pape lui avait fait connaître celle de l'Église romaine; puis ils s'étaient quittés, chacun gardant ses usages, mais toujours unis dans la charité. A Rome aussi Polycarpe avait combattu Valentin et Marcion; il avait ramené au sein de l'Église quelques-uns de leurs sectateurs. « Me connais-tu? lui avait dit Marcion, en le rencontrant. — Oui, je te connais, premier-né de Satan, » lui avait répondu l'évêque. Ce témoin des anciens âges était donc, comme saint Jean l'avait été, le modèle et le pasteur suprême des Églises d'Asie. La foule des chrétiens se pressait autour de lui; on se croyait béni pour avoir touché ce corps prédestiné à la gloire, et nul n'aurait permis à ce vieillard de nouer lui-même le nœud de sa chaussure [1].

Quand la persécution éclata dans la province d'Asie, Smyrne, où résidait alors le proconsul, fut témoin de plu-

1. *Act. S. Polyc.*, 13.

sieurs martyres. Douze chrétiens y furent amenés de Philadelphie. Un d'eux apostasia. Mais il y en eut d'autres qui, déchirés jusqu'aux os, sourirent au milieu de leur supplice; d'autres qui, livrés aux flammes, se plaignirent, en riant, de ne pas ressentir assez de chaleur. Un jeune homme, appelé Germanicus, qui allait être livré aux bêtes, et que le préfet suppliait d'épargner sa jeunesse, provoqua la bête féroce, afin d'en être plus sûrement dévoré. Irritée de ce courage, la multitude païenne s'en prit à celui qui en était le plus habituel inspirateur, et cria : « Mort aux impies! Qu'on amène Polycarpe! »

Polycarpe, cependant, sur la prière des fidèles, avait consenti à se retirer dans une maison de campagne non loin de la ville. Le secret de sa retraite fut trahi, et les soldats vinrent l'y surprendre ; c'était le jour de la Parascève (le vendredi saint) [1]. « Polycarpe était à table [2], dans la partie haute de cette petite maison; il aurait pu s'enfuir. Il aima mieux rester, en disant : « Que la volonté de Dieu « se fasse ! » Entendant les soldats, il descendit, leur parla, faisant admirer à tous sa vieillesse et son courage; puis, il leur fit donner à boire et à manger tant qu'ils voulurent, et leur demanda seulement une heure pour prier en li-

1. Le martyre de saint Polycarpe eut lieu « le jour du grand sabbat » (le samedi de la semaine de Pâque pour les juifs et pour les chrétiens d'Asie), « le 2 du mois de Xanthicus, selon les Asiatiques, le 7 des kalendes d'avril, selon les Romains. » (La plupart des textes lisent Μαΐων, mais la version Ἀπριλλίων est évidemment seule admissible.) Les Smyrnéens commençant le mois de Xanthicus le 25 mars (V. Usher), ces deux indications coïncident et donnent la date du 26 mars. « Statius Quadratus était proconsul, Hérode irénarque, Philippe de Tralles asiarque ou grand pontife. » *Acta Polyc.*, 6, 7, 8, 12, 21.)

Ces indications fixent l'année 169 de notre ère, où, en effet, le 26 mars tombe un samedi (Tischendorf). Un Quadratus avait été consul en 167, et, selon l'usage, dut être proconsul peu après sa sortie du consulat.

2. Ou au lit, κατακειμένον *cubantem*.

berté. Il resta ainsi debout, en prière, plein de la grâce de Dieu, priant pour tous ceux qu'il avait connus, grands et petits, illustres et obscurs, priant surtout pour l'Église catholique répandue sur toute la terre. Pendant deux heures, il pria ainsi à haute voix; ceux qui l'entendaient étaient pleins d'admiration, quelques-uns même de repentir, en pensant qu'ils étaient venus apporter la mort à un vieillard si grand ami de Dieu.

« Quand le moment fut venu de partir, il fut placé sur un âne, » comme l'avait été son Maître, « et ramené à la ville le jour du grand sabbat. » Les magistrats étaient, comme toujours, embarrassés de leur rôle. « L'irénarque (magistrat supérieur des villes d'Asie) Hérode le rencontra et le fit monter dans sa voiture. Là, Hérode et son fils Nicétas cherchèrent à persuader le saint vieillard : « Quel « mal y a-t il, disaient ces païens, à dire : *Seigneur César* « (κύριος Καῖσαρ), à faire un sacrifice et ce qui s'ensuit, et à « sauver ainsi sa vie? » Polycarpe garda d'abord le silence, puis finit par leur dire : « Je ne ferai pas ce que vous me « conseillez. » Désappointés, ils l'injurièrent et le jetèrent à bas de la voiture, si rudement que sa jambe en fut déchirée. Sans être ému, et comme s'il n'eût éprouvé aucun mal, il marcha gaiement et rapidement vers le stade. »

Ce stade, où devait s'accomplir son triomphe, est encore visible aux portes de Smyrne, du côté de l'orient. C'est un vaste amphithéâtre, dont les degrés ont été enlevés par les Turcs pour en orner leurs maisons. A droite et à gauche sont deux cavernes où l'on enfermait les lions, et la chapelle de Saint-Polycarpe marque, près de là, le lieu de sa sépulture [1].

1. Thomas Smith, *Notitiæ septem Asiæ eccles.*, p. 114, *ed. Oxon.*, 1672 ; Tischendorf, *Reise in den Orient*, 1846, t. II, p. 248, cités par Hefele, *Opp. Patrum apost.*

« Ce jour-là, le stade était rempli de spectateurs. On apprit que Polycarpe arrivait, et une clameur tumultueuse signala son approche. Comme il entrait, une voix qui semblait venir du ciel fut entendue de plusieurs chrétiens : « Prends courage et sois homme, Polycarpe! » Le proconsul Statius Quadratus lui parla avec cette cajolerie embarrassée qu'Hérode avait déjà employée : « Épargne ta vieil-« lesse... Jure par la fortune de César... repens-toi... crie : « A bas les athées! » et leurs habituelles exhortations. Polycarpe, d'un visage grave et sévère, désignant du geste et du regard ces misérables païens qui l'entouraient, gémit, regarda le ciel, et dit : « A bas les athées! » Le proconsul reprit : « Jure, maudis le Christ, et je te laisse « libre. » — Mais le martyr : « Il y a quatre-vingt-six ans « que je le sers, et il ne m'a fait aucun mal. Puis-je mau-« dire mon roi qui m'a sauvé? »

Le proconsul cependant, comme Pilate, eût aimé à satisfaire le peuple sans verser trop de sang. Il fait donc de nouvelles instances. L'évêque répond : « Je te le dis bien haut, je suis chrétien. Si tu veux maintenant savoir ce qu'est la doctrine chrétienne, donne-moi un jour pour t'en instruire. — Non, parle plutôt à ce peuple et persuade-le. — Je ne me refuse pas à te répondre : car nous sommes instruits à rendre aux princes et aux puissances ordonnées de Dieu tous les honneurs qui ne doivent pas nuire à notre âme. Mais ce peuple ne mérite pas que je me justifie devant lui. »

Le proconsul s'irrite : « J'ai ici des bêtes féroces, et si tu ne changes pas, je te livre à elles. — Fais-les venir. Je ne changerai pas pour passer du bien au mal ; mais je serais heureux de changer pour passer du mal au bien. — Si tu méprises les bêtes, j'ai des bûchers. — Le feu brûle un

instant et puis s'éteint; mais il y a un feu éternel que tu ignores et qui est réservé aux impies. Que tardes-tu? Fais amener ce que tu voudras. » Et en parlant ainsi, Polycarpe était plein de confiance et de joie; la grâce éclatait sur son visage. Loin qu'il fût troublé par les menaces du proconsul, c'était le proconsul qui était confondu par ses réponses.

Le peuple, lui, n'entendait pas ce dialogue et ne se souciait que d'en apprendre la conclusion. Sur l'ordre du proconsul, le héraut cria par trois fois au milieu du stade : « Polycarpe s'est confessé chrétien. » Ce fut alors de la part des juifs et des gentils un effroyable hurlement : « Voilà donc ce précepteur d'impiété! ce père des chrétiens! ce profanateur de nos dieux! Des lions! » ajoutait ce peuple. Mais il n'y avait pas de lions disponibles. « Un bûcher! » Le bûcher ne pouvait être prêt trop vite. Tout le peuple, les juifs surtout, courent dans les bains et les boutiques voisines, apportent ce qu'ils peuvent trouver de bois et de sarments. Le peuple de Smyrne comme le peuple de Jérusalem ne connaissait, lui, ni les remords ni les atermoiements de Pilate.

« Quand le bûcher fut prêt, Polycarpe ôta son vêtement, dénoua sa ceinture, essaya même de se déchausser. On voulut l'attacher avec des clous : « Laissez-moi, dit-il; ce-« lui qui me donne la force d'affronter le feu me donnera « aussi la force de rester immobile sur le bûcher. » Ses mains cependant furent liées derrière son dos; et alors, comme un bélier choisi pour le sacrifice, victime agréable à Dieu, debout et regardant le ciel, il prononça cette prière : « Seigneur, Dieu tout-puissant, vous dont le Fils « béni et bien-aimé, Jésus-Christ, nous a appris à vous con-« naître, Dieu des anges et des Puissances, Dieu de toute la « création et de toute la race des justes qui vivent devant

« vous, je vous bénis parce que vous m'avez jugé digne, à ce « jour et à cette heure, de participer avec vos martyrs au « calice de votre Christ, à l'éternelle résurrection de l'âme et « du corps dans la vie incorruptible de l'Esprit saint. Puis- « sé-je, comme eux, être admis aujourd'hui devant vous, « pour être un sacrifice, préparé, annoncé, accompli par « vous, Dieu véridique et incapable de mensonge! C'est « pourquoi en toutes choses je vous loue, je vous bénis, « je vous glorifie, avec votre éternel, céleste et bien-aimé « Fils Jésus-Christ, maintenant et dans les siècles futurs! « Amen! »

La fureur du peuple, l'embarras et la stupéfaction du pouvoir, le calme et la foi confiante de la victime, c'est la scène que reproduisent tous les martyres depuis les assises de Pilate.

Polycarpe cependant ne périt point par le feu. Les flammes, comme les lions le firent quelquefois, refusèrent de toucher à ses membres vénérés, et s'élevèrent au-dessus de lui, formant une voûte d'où s'exhalait un parfum plein de délices. Il fallut que le *confecteur*, celui qui achevait sur l'arène les moribonds, hommes ou bêtes, fût appelé et lui donnât une mort plus digne, la mort par le fer. Sur le conseil des juifs, on brûla son corps. On craignait (telle était pour lui la vénération des chrétiens!) qu'ils ne recueillissent ses reliques et n'abandonnassent, disait-on, le Crucifié pour adorer Polycarpe : « ignorant, dit le témoin de ce martyre, que jamais nous n'abandonnerons le Christ, et n'adorerons personne à la place de Celui qui a souffert pour le salut de tous! »

Cette mort si glorieuse inspira du respect même aux païens. Le nom de Polycarpe resta dans leurs mémoires et sur leurs bouches. Il arriva même, ce qui était arrivé

soixante ans auparavant après la mort de saint Ignace, que son sang éteignit la persécution. Le paganisme fut honteux de sa victoire et les Églises d'Asie eurent quelques jours de repos [1].

1. Eusèbe, IV, 15. Les Actes de saint Polycarpe sont, comme on le sait, la lettre même de l'Église de Smyrne adressée aux autres Églises pour les instruire de son martyre. Sauf un ou deux passages (16 et 22) dont le texte a pu être altéré, nulle critique n'a été élevée contre l'authenticité de cette lettre.

Autres martyrs dans les années de Marc Aurèle et de Verus (ou à peu près) :

SS. Daniel, diacre à Padoue, 3 janvier 160 ou 166.

Potitus, enfant, en Sardaigne, 13 janvier 160 ou 166.

Thraséas, évêque d'Euménie, martyr à Smyrne, 5 octobre. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 14, 24.)

Sagaris, évêque de Laodicée en Phrygie, disciple de saint Paul, 6 octobre. (Eusèbe, IV, 26, V, 24, d'après Méliton, et d'après la lettre de Polycrate d'Éphèse, au pape Victor), sous le proconsul d'Asie Servilius Paulus (Servilius Pudens, qui fut consul en 166?)

Anicet, pape, 17 avril 168. Nous n'avons aucun détail sur son martyre. Sur sa vie, Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 19; Hieron., *de Script. eccl.*, 17; Irénée, *ad Victorem*, et les *Libri pontificales*, Anastase, etc.

Félicité et ses fils Januarius, Félix, Philippe, Silanus, Alexandre, Vital, Martial (10 juillet et 23 novembre). Le nom de l'empereur présent à Rome, Antonin, le nom du préfet de Rome Publius (Silvius Julianus) et la mention des *Augustes*, fixent la date de ce martyre en 162, sous le double règne de Marc Aurèle et de Verus (161-169), au temps de la guerre des Parthes (162-166), et sous la préfecture de Julianus, qui finit en cette même année Voy. Ruinart, *Acta sincera*. — Grégoire le Grand. *Homil.* 3 *Super evangelia*. IV. *Dialog.*, 26, 54. — *Rom. kalend.* Bucherii. ad VI Id. juil.

La circonstance identique d'une veuve martyrisée avec sept fils et l'analogie de signification entre le nom de Symphorose en grec et celui de Félicité en latin, porteraient peut-être à identifier ce récit avec celui du martyre de sainte Symphorose (voy. plus haut t. II, p. 102 et s.). Mais il faut remarquer que les faits se passent les uns à Rome et les autres à Tivoli, et que dans les deux villes la tradition, appuyée sur des monuments, s'est conservée tout à fait distincte. Le calendrier romain de Bucher, fort ancien, confirme l'exactitude des actes de sainte Félicité, en montrant ensevelis ensemble ceux de ses fils qui, d'après les actes, ont souffert le martyre ensemble. Ainsi, dans le cimetière de Prétextat, Januarius; dans celui de Priscille, Félix et Philippe; dans celui de Maxime, Silvanus; les trois autres dans celui des Jordani. Ces diverses sépultures avaient été reconnues par le pape saint Damase au IVe siècle, à l'exception de celle de Silvanus ou plutôt Silanus), dont les reliques

Mais cette trêve ne pouvait être que locale et momentanée. Quoique Marc Aurèle, dans tout ceci, eût laissé faire plus qu'il n'agissait, la persécution avait été trop générale, trop éclatante, trop voisine de la personne du prince, pour que la responsabilité n'en retombât pas sur lui.

Marc Aurèle était arrivé au pouvoir à un moment où il y aurait eu un grand parti à prendre, où il eût fallu que le christianisme, proscrit d'abord, puis toléré, fût accepté ou rejeté. Marc Aurèle le rejeta, surtout parce qu'il ne sut pas faire l'effort de l'accepter. Les grands partis n'allaient pas à sa volonté hésitante, à sa politique consultante, à sa philosophie indécise. Pour cet esprit flottant, le christianisme était quelque chose de trop décidé; à ce cœur superstitieux, la seule neutralité dans la cause de ses dieux faisait peur; pour cette volonté trop flexible, la lutte contre les passions persécutrices était trop rude. Il ne sut se mettre ni au-dessus de la multitude, ni au-dessus de ses courtisans, ni au-dessus de ses dieux. Loin de devancer Constantin, il ne continua même pas Antonin.

avaient été volées par les Novatiens (*Kal. Bucher*, ibid.); et les manuscrits du moyen âge nous ont conservé les épitaphes métriques que Damase leur consacra. Enfin, en 1852, on a découvert la grande crypte de Prétextat, crypte non pas creusée dans le tuf, mais, contre l'usage, maçonnée en brique avec une élégance architecturale qui rappelle tout à fait l'époque de Marc Aurèle. Des fresques chrétiennes apparaissent sur toutes les parois des voûtes, et leurs inscriptions (du IVe au Ve siècle) rappellent les noms des martyrs JANUARIUS, AGATOPUS (Agapitus) et FELICISSIMUS; enfin des fragments d'une inscription en lettres damasiennes, étant réunis, donnent, à n'en pas douter, le texte suivant :

BEATISSIMO MARTYRI
JANVARIO
DAMASVS EPISCOP.
FECIT.

Sur cette belle et intéressante découverte voyez les explications de M. de Rossi. *Bulletin d'archéologie chrétienne*. Janvier, mars, avril et juin 1863.

C'est ainsi que les velléités de tolérance qu'avaient pu avoir quelques empereurs furent abandonnées. Trajan avait été un soldat, Hadrien un artiste, Antonin un fermier; Marc Aurèle seul était un philosophe de profession. Plus pur que les deux premiers, aussi honnête homme que le troisième, l'esprit droit et la volonté ferme lui manquèrent. Philosophe, il plia devant les folies du paganisme; pur dans sa vie, il garda pour des cultes impurs une craintive vénération; Romain par son origine, Grec par son éducation, il livra et lui-même et l'empire à toutes les mauvaises tendances de l'Orient; ennemi de l'effusion du sang, parfois jusqu'à la faiblesse, il fit ou il laissa proscrire les plus hommes de bien de son empire; adversaire obligé et officiel de Néron et de Domitien; il rentra vis-à-vis de l'Église dans les voies de Domitien et de Néron.

Faiblesse décisive qui ouvrait la porte à toutes les décadences! Avec toute sa sagesse, toute sa philosophie, toute sa vertu, Marc Aurèle perdit l'empire romain.

CHAPITRE V

MARC AURÈLE SEUL. — SES GUERRES.

La mort de Verus termine une première phase du règne de Marc Aurèle. Seul maintenant, délivré de son embarrassant collègue, il aura les plus belles années de son pouvoir. Dans la guerre d'abord, dans la paix ensuite, nous allons montrer ce qu'il fut à son époque la plus libre et la plus glorieuse.

Ce n'est pas à dire que sa tâche n'ait été pénible. Il trouvait Rome avec trois ennemis : le paganisme, la peste et la guerre. Le paganisme, j'ai dit ce qu'il était et combien Marc Aurèle en méconnaissait le danger. La peste durait toujours en Italie ; pendant le séjour des deux empereurs à Aquilée, elle avait décimé leur armée. Quant à la guerre, elle était loin d'être finie ; la Rhétie, la Pannonie, le Norique étaient toujours en grande partie aux mains des barbares, c'est-à-dire que les barbares étaient, ou peu s'en fallait, au pied des Alpes.

La guerre recommença donc, et devait durer autant que le règne de Marc Aurèle. Malheureusement le détail nous en est bien peu connu. Nous n'avons guère pour témoins que des monnaies, des inscriptions et des bas-reliefs [1]. Comme

1. Bas-reliefs de la colonne Antonine et de l'arc de triomphe érigé en l'an 176, sur la voie Flaminia, détruit en 1662. Sur dix bas-reliefs que l'on

de raison, de tels témoins ne déposent que de victoires : ce sont toujours des titres d'*Imperator*, de Germanique, de Sarmatique, conférés à Marc Aurèle ; des trophées ; des captifs, les mains liées derrière le dos ; des Victoires qui couronnent l'empereur revenant sur son char de triomphe ; c'est toujours la Germanie soumise, assise par terre et pleurant sa défaite. On loue Marc Aurèle, dans les inscriptions, « d'avoir surpassé toutes les gloires des plus illustres capitaines, d'avoir soumis ou exterminé les nations les plus belliqueuses [1]. » Mais la multitude même de ces victoires

croit provenir de cet arc de triomphe, quatre sont relatifs aux guerres de Germanie.

1. QVOD OMNES ANTE SE MAXIMORVM IMPP. GLORIAS SVPERGRESSVS BELLICOSISSIMIS GENTIBVS DELETIS AVT SVBACTIS

Inscription de la trentième année tribunitienne de Marc Aurèle (176), et qui appartenait probablement à son arc de triomphe. Grut. 260 ; Orelli, 861 ; citée plus correctement par Hœnel et M. des Vergers.

Voici le peu d'indications que donnent les monnaies depuis la mort de Verus :

169. Départ de l'empereur. — *La Germanie soumise.* — Retour de l'empereur.

170. Départ. — Victoire. — Retour. — Marc Aurèle *imperator VI.* Il l'avait été pour la cinquième fois en 168.

171. Victoire.

172. Marc Aurèle et son fils Commode surnommés Germaniques. — Victoire sur le Danube. — Trophée. — Char de triomphe. — *La Germanie soumise.*

173. Trophée. — *La Germanie soumise.*

174. Victoire. — GERM. SVBACTA, une fois de plus. — *Retour d'Auguste* passant sous un arc de triomphe. — *Imp. VII.*

175. *Imp. VIII.* — Titre de *Sarmaticus.* — SECVRITAS PVBLICA. — FORTVNA REDVX.

176. (C'est l'année où fut érigé l'arc de triomphe) — Titre *Père de la patrie.* — DE GERM. (trophée et captifs), et l'inscription citée plus haut, qui paraît être celle de l'arc de triomphe.

177. *La Germanie et la Sarmatie vaincues.* — *Imp. VIII* et *IX.* — Marc Aurèle et Commode sur le char triomphal. — *Jupiter défenseur de l'empire* lance sa foudre contre les barbares. Marc Aurèle fut encore *imperator* une dixième fois.

atteste leur inutilité ; il est clair que la Germanie tant de fois soumise ne l'a été qu'imparfaitement, que « Jupiter défenseur de l'empire » a médiocrement accompli sa tâche. Si les Romains ne se lassèrent pas de vaincre, les Germains ne se lassèrent pas non plus de se faire battre, et Marc Aurèle mourut à cinquante-neuf ans, faisant encore la guerre [1].

Ainsi, —Verus à peine mort, Marc Aurèle est obligé de partir et de remporter de nouveaux triomphes (169). — L'année suivante (170), malgré ces triomphes, les barbares, qu'on n'avait pas encore rejetés au delà du Danube, se montrent, non-seulement en deçà du Danube, mais en deçà des Alpes ; l'Italie est envahie ; Aquilée ne se défend qu'à grand'peine ; vingt mille Romains périssent dans un seul combat. L'incendie gagne tout l'empire. En Gaule, les Séquanais (Franche-Comté) s'agitent. D'autres peuples gaulois encore, et ceux de l'Illyrie, sont soupçonnés d'intelligence avec les ennemis de race germanique. Les Maures pénètrent en Espagne et ravagent la Bétique. Les pâtres égyptiens (Bucoles), race sauvage et détestée, se soulèvent. Il semble que partout on se soit donné le mot. Quelques-uns de ces Bucoles, déguisés en femmes, s'approchent, sous prétexte d'acquitter quelque impôt, d'un centurion romain, l'égorgent lui et ses camarades, dévorent ses entrailles, se lient par un serment de révolte. Leur nombre se grossit ; ils remportent une première victoire ; Alexandrie est près de tomber en leurs mains.

Obligé de faire face à tous ces dangers à la fois, Marc Aurèle laisse l'Égypte à Avidius Cassius, vainqueur des Parthes, qui, après être resté longtemps sans oser attaquer

1. Capitolin, 22.

la multitude des révoltés, parvient à les diviser et à les écraser. Marc Aurèle sent que sa place est en Germanie, au premier foyer du mal. Mais l'argent lui manque, et il craint de se rendre impopulaire par de nouveaux impôts. Pendant des mois, il fait vendre sur le Forum de Trajan le riche mobilier entassé dans le palais par tant de Césars, les vases d'or et de cristal, les bijoux de Faustine, une magnifique collection de pierreries qu'avait formée Hadrien. L'argent lui manque et les hommes lui manquent; la population est décimée par la peste. Marc Aurèle arme des esclaves, enrôle des gladiateurs, soudoie jusqu'aux bandits des grands chemins joints aux soldats qui leur donnaient la chasse, paye des Germains pour combattre les Germains[1]. Ce n'est pas assez encore, et il sera obligé de passer trois années de suite à Carnunte, sur les bords du Danube, pour recruter son armée par des levées répétées dans ces provinces qui sont maintenant la pépinière des legions[2]. Enfin, pour assurer l'avenir si menaçant après lui, il se donne un gendre; avant même la fin de l'année de deuil, il remarie Lucille, veuve de Verus, à un homme déjà âgé, d'origine étrangère, de naissance obscure, mais à un homme de mérite et à un brave soldat, Claudius Pompeianus : il veut laisser derrière lui autre chose que des enfants (170).

Ce suprême effort de ses armées, si urgent et si pénible, Marc Aurèle veut au moins qu'il soit décisif. Il renonce pour plusieurs années à Rome, à la paix, à la philosophie. Les deux villes ou les deux camps fortifiés de Sirmich Mitrowitz) sur la Save et de Carnunte sur le Danube (Haim-

1. Capitolin.
2. Orose, VII, 15.

bourg [1]) seront désormais ses capitales; le philosophe méditera sous la tente. Il sera là, comme il est partout, sans inquiétude de la louange ni du blâme, sans ambition, sans ardeur, mais dévoué. Il ne tient ni à ressentir ni à inspirer l'enthousiasme. Toujours prêt à s'effacer, il prend les hommes de mérite partout où il les trouve. Un paysan illettré, presque inintelligible dans son langage, et qui s'est fait soldat pour éviter la peine de quelque délit, Rufus Basséus est son préfet du prétoire. Un fils ou petit-fils d'esclave, tour à tour grammairien et soldat, tour à tour en honneur et en disgrâce, P. Helvius Pertinax, est son grand appui; Marc Aurèle va le faire consul et Rome un jour le fera empereur.

Aussi, dès les premiers combats qui signalent ce retour offensif des Romains, la Rhétie et le Norique sont-ils délivrés par Pertinax; la Pannonie par Marc Aurèle lui-même. Les peuples qui les occupaient ou les ravageaient, Quades, Marcomans, Sarmates, Vandales, sont ou détruits ou rejetés sur la rive gauche du Danube. Sur un autre point, les Iazyges, peuple sarmate qui habitait entre le Danube et la Theiss, livrent bataille en plein hiver sur la surface glacée du fleuve. Les Romains, qu'ils avaient cru surprendre et qui n'étaient pas accoutumés comme ces cavaliers barbares à combattre et à diriger leurs chevaux sur la glace, quittent leurs chevaux, jettent à bas leurs boucliers, posent un pied dessus pour s'affermir, saisissent à la bride les chevaux de l'ennemi, harponnent les hommes avec des crocs, les font tomber, tombent pêle-mêle

1. Un bas-relief trouvé à Haimbourg rappelle l'arrivée de Marc Aurèle en 178. Il s'y voit aussi les restes d'un arc de triomphe, et des inscriptions qui rappellent le municipe de Carnuntum, avec la date du consulat d'Orfitus et Rufus (177).

avec eux, luttent corps à corps, même à coups de dents; la supériorité de leurs armures fit seule leur victoire. Ces luttes étaient acharnées; les femmes barbares combattaient avec leurs maris, et leurs cadavres se retrouvèrent souvent sur le champ de bataille (171-173).

La province romaine était délivrée; mais un jour de danger, demeuré célèbre dans toute l'histoire, attendait encore Marc Aurèle. Pour mieux assurer sa victoire, il avait passé le Danube en combattant les Marcomans (174); il s'était avancé dans le pays des Quades (Moravie et partie nord-ouest de la Hongrie). Établi dans un camp fortifié, la supériorité de la tactique romaine semblait garantir sa sûreté. Mais le nombre était pour les barbares. Marc Aurèle se laissa envelopper. C'était en plein été; l'eau manquait. Le soldat romain, dévoré par la soif, devenait incapable de combattre. Le mal était si grand qu'on eut recours aux dieux. Marc Aurèle pria plus peut-être que sa philosophie ne lui permettait de prier. Il fit faire, ce que sa philosophie lui permettait davantage, des incantations par les magiciens, compagnons inévitables des armées. Enfin la 12e légion, surnommée *Fulminante*[1], recrutée dans le district chrétien de Mélitène en Cappadoce et chrétienne, dit-on, en totalité, se donna rendez-vous hors du camp,

1. Voici comment elle est qualifiée aux diverses époques. 1° XIIa κεραυνόφορος (porte-foudre), dans le catalogue des légions sous Auguste chez Dion Cassius (LV). Elle résidait alors en Cappadoce.

2° XIIa *Fulminata* dans une inscription de la statue de Memnon, sous Néron. (Hamilton *Ægypt.* p. 173.)

3° XIIa dans Josèphe (*de Bello Jud.* VII, 1, 3.) à l'époque du siége de Jérusalem auquel elle prit part, pour être ensuite envoyée à Mélitène dans la petite Arménie qui faisait partie de la province de Cappadoce.

4° XIIa *Fulminata* dans une inscription de Tergeste sous Trajan. — De même, dans l'inscription du Vatican contenant un catalogue des légions sous Marc Aurèle (Gruter 513. Orelli 333). Là encore la Cappadoce lui est assignée pour garnison.

s'agenouilla et pria le vrai Dieu comme le priaient les chrétiens. Ces six mille hommes en prière et les bras étendus formaient un spectacle si étrange que les barbares, qui à cette heure-là s'avançaient pour attaquer l'armée romaine, s'arrêtèrent tout surpris. C'est alors qu'une pluie abondante commença à tomber sur l'armée. Mais, pendant que les Romains se précipitaient, tendant leurs casques et leurs boucliers pour la recevoir; les barbares, revenus de leur première surprise, reprenaient leur attaque. Il fallut combattre tout en se désaltérant; des soldats blessés buvaient leur sang mêlé dans leur casque à l'eau de la pluie. Dans ce désordre l'armée romaine pouvait périr.

Une nouvelle faveur du ciel la sauva. Le nuage qui versait la pluie sur elle jeta la grêle et la foudre sur les masses barbares. Les auteurs païens nous peignent cet ouragan comme un véritable incendie : « La pluie qui inondait ces barbares semblait s'enflammer comme de l'huile; les hommes et les chevaux brûlaient; quelques-uns, dans leur désespoir, se blessaient de leur épée pour éteindre le feu avec leur sang. D'autres se réfugiaient dans les lignes romaines et se livraient au fer de l'ennemi. » La pitié de Marc Aurèle en sauva plusieurs.

Toute l'antiquité atteste la gravité du péril, le caractère étrange, et, d'après elle, surnaturel de la délivrance. Non-seulement l'armée proclama Marc Aurèle *imperator* pour la septième fois, et Faustine qui l'accompagnait, *mère des camps*, titre usité depuis, inconnu jusque-là. Non-seulement, contre l'usage de Marc Aurèle, ces titres furent acceptés de la bouche du soldat sans attendre la décision du sénat. Mais tous, païens et chrétiens, s'accordèrent pour voir là un fait surhumain. Les plus superstitieux, on peut dire les plus impies, y virent une œuvre de la puissance

magique qui commandait aux dieux et forçait le ciel à s'ouvrir; ce fut l'Égyptien Arnuphis, ce fut un autre magicien, appelé Julien, auteur de livres théurgiques, qui, selon eux, avait sauvé l'armée [1]. D'autres, plus respectueux et plus dignes, virent dans ce miraculeux ouragan un hommage rendu par les dieux à la vertu de Marc Aurèle [2]; le bas-relief de la colonne Antonine, élevée sous le règne de Commode à la mémoire de son père, représente Jupiter Pluvius répandant sur les Romains une pluie bienfaisante et lançant sa foudre contre les barbares. Et, deux cent cinquante ans plus tard, le poëte Claudien [3], après avoir peint avec son emphase ordinaire cette victoire « où les hommes n'eurent point de part, ce feu qui brûlait le cavalier sur son cheval, qui faisait fondre le casque sur sa tête et l'épée dans ses mains; » Claudien rejette l'idée de la magie et aime mieux y voir un témoignage rendu par le dieu de la foudre à la piété de Marc Aurèle. D'autres enfin parmi les païens, et Marc Aurèle lui-même, soupçonnèrent ici la puissance d'une prière pure et pleine de foi. Une lettre de lui qu'Apollinaire et Tertullien, le premier tout à fait contemporain, le second presque contemporain, nous disent avoir lue, attestait que la prière des soldats chrétiens avait contribué à faire descendre sur l'armée les eaux du ciel. A plus forte raison les chrétiens n'hésitèrent-ils pas à rendre l'hommage qu'ils

1. Dion, LXXI, 8; Porphyr.; Suidas, in Ἀρνουφις et Ἰουλιανος.

2. Capitolin, 24; Thémiste, *Orat. de regia virtute*, XV; monnaies de cette année, avec RELIGIO AVG., et un Mercure tenant une coupe.

3. *Panegyr. VI consul. Honor.*, 347 :

« Tunc contenta polo, mortalis nescia teli
Pugna fuit, Chaldæa mago seu carmina ritu
Armavere deos, seu, quod reor, omne Tonantis
Obsequium Marci mores potuere mereri. »

devaient à la miséricorde de Dieu et à la piété de leurs frères. Tertullien, Apollinaire, Eusèbe, saint Grégoire de Nysse, Orose, saint Jérôme[1], célèbrent la foi, perpétuée jusqu'en leur temps, de la légion Fulminante : les quarante martyrs de Sébaste, si célèbres dans la dernière persécution, appartenaient à cette légion ; le saint martyr Polyeucte, qui souffrit environ quatre-vingts ans après Marc Aurèle, était aussi de la ville de Mélitène et avait été lui-même soldat de la légion Fulminante.

Après ce grand événement et cette intervention du ciel, la Germanie soumise ne résiste plus. Les députés barbares affluent au camp romain, sollicitant une paix que le prince, trop bien instruit par l'expérience, soumet à de rigoureuses conditions. Les Iazyges rendent cent mille prisonniers, les Marcomans treize mille, et promettent d'en rendre bien d'autres encore : ces prisonniers n'étaient pas des soldats, c'étaient des populations entières que les barbares, maîtres des provinces romaines, avaient balayées et emmenées avec eux. Marc Aurèle va pouvoir enfin, après trois ans d'absence, reparaître pour quelques jours dans Rome où ses amis le supplient de revenir (175).

Il laissait la paix aussi assurée que, sur une telle frontière, elle pouvait l'être. Il avait soumis les barbares à une police sévère, séparant ces peuples les uns des autres, entravant leur commerce, fixant les jours et les lieux de leurs marchés, interdisant aux Quades et aux Marcomans d'ha-

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 4, 5, et *Chron.* (D'après Apollinaire, évêque d'Hiéraple, contemporain de Marc Aurèle.); Greg. Nysseu., *Orat.* II, *in XL Martyres;* Tertull., *Apolog.* 5, *Ad Scapulam,* 4 ; Orose, VII, 15 ; Xiphilin (LXXI, 9, 10) qui corrige ici son modèle, Dion Cassius ; Hieron., in *Euseb. Chron.*, ad annum 174 ; *Acta S. Polyeucti,* ap. Metaph., 9 janvier. Il existe un texte, mais malheureusement pas authentique, de la lettre de Marc Aurèle.

biter à moins de trente-huit stades (une lieue et demie) du Danube, aux Iazyges d'avoir un bateau sur ce fleuve, ni d'occuper aucune de ses îles. Il commençait sur eux ce travail d'assimilation que Rome avait pratiqué dans tout l'Occident, se mêlant aux peuples vaincus et les mêlant à elle-même. Ainsi, d'un côté, se construisaient dans le pays des Quades des châteaux forts dont les remparts devaient abriter vingt mille hommes de garnison, protéger les Romains sur la terre barbare, dégoûter au besoin les barbares de leur propre terre. D'un autre côté, des relations commerciales nouvelles, la concession de certains droits, l'exemption de certains tributs, au besoin des secours en blé, récompensaient les peuplades les plus disposées à se rapprocher de la vie romaine. Quelques-unes fournirent des soldats aux armées ; huit cents cavaliers iazyges allèrent combattre dans la Grande-Bretagne. D'autres furent établies, bon gré mal gré, sur le sol romain. La Pannonie, qui venait de subir tant de ravages, la Dacie, à peine colonisée, l'Italie même, qui avait toujours besoin de se repeupler, reçurent de ces colons. Remède dangereux dont l'empire finit par abuser, et qui contribua à le perdre ! Déjà, sous Marc Aurèle, la société romaine, penchant vers son déclin, eut peine à supporter cette infiltration trop abondante de sang barbare : les Germains établis près de Ravenne se révoltèrent, et il fallut renoncer à garder en Italie aucun de ces nouveaux colons.

Une autre pensée plus romaine germait dans l'esprit de Marc Aurèle. Il songeait à achever la soumission des peuples qu'il avait combattus et à faire de la Marcomannie et de la Sarmatie deux provinces de l'empire. Au lieu de la ligne du Danube, aisément franchie, au moins en hiver, l'empire aurait eu la ligne des Carpathes, depuis l'Elbe et

les montagnes de Fer (Erzgebirge) jusqu'au Dniester et aux plaines de la Moldavie. Il aurait absorbé la Hongrie et la Bohême actuelles, et eût enfermé, sauf la Gallicie, tout ce qu'enferme aujourd'hui l'empire d'Autriche. Quand on voit la pensée d'une conquête aussi vaste dans une âme aussi modérée, on sent que la conquête était un besoin véritable pour l'empire romain; il lui fallait s'agrandir pour se défendre.

On nourrissait de tels projets et, pour le moment, l'Occident semblait pacifié; mais de bien autres rumeurs et de bien autres dangers allaient venir de l'Orient. Depuis six ans que la pensée de Marc Aurèle était toute vers le Danube, Avidius Cassius régnait sur l'Euphrate. Vainqueur des Parthes sous le nom de Verus, pacificateur récent de l'Égypte, Cassius était populaire[1]. Il avait gagné l'armée par sa sévérité même; il plaisait aux peuples de Syrie parmi lesquels il était né. Fils d'un rhéteur que la rhétorique avait mené à être préfet d'Égypte (la rhétorique menait à tout), il prétendait descendre par sa mère de Cassius, le meurtrier de César. Il affichait, en ce temps où un républicain sincère n'était guère possible, un langage et des traditions républicaines. Le mot d'empereur, l'idée de l'empire, lui étaient, disait-il, insupportables; il ajoutait pourtant que l'empire ne pouvait être détruit que par un empereur. C'était un de ces hommes sans principes, qui, par ambition, peuvent tout faire, même le bien; sévère et doux, dévot et esprit fort, sobre et ivrogne, chaste et libertin, selon le besoin. Il avait eu en ce genre un illustre pré-

1. Sur Avidius Cassius, voy. sa *Vie*, par Vulcatius Gallicanus; Xiphilin, LXXI, 22 et suiv.; une lettre de Fronton adressée à Cassius, *Ad amicos*, 7 (ed. Mai, p. 142); une monnaie de Cassius empereur, mais elle est suspecte.

décesseur, Catilina, auquel il avait la franchise de se comparer. Il se raillait de Marc Aurèle, de sa mansuétude, poussée parfois jusqu'à la faiblesse, des abus qu'elle favorisait chez des subalternes trop estimés par lui ou placés trop loin de lui, de son pédantisme philosophique, des fortunes rapides faites sous lui par les intrigants de la philosophie; il l'appelait l'argumentateur (διαλογίστην), la vieille radoteuse de philosophie. « Ce Marcus Antoninus, disait-il, est un excellent homme sans doute; il fait le philosophe, il s'enquiert du juste et de l'honnête, des âmes, de la clémence, mais de la chose publique beaucoup moins... Pour se faire une réputation de clémence, il laisse vivre les plus grands scélérats. Malheureux empire! livré aux riches et aux amateurs des richesses. Son préfet du prétoire était un pauvre et un mendiant, il y a trois jours; le voilà riche tout à coup!... Mais peu importe! Que ces gens-là s'enrichissent tant qu'ils voudront; le trésor public en profitera[1]. » Marc Aurèle, en effet, traitait l'empire comme sa famille, trop paternellement. Cassius eût traité l'empire comme son armée, où il avait rétabli la discipline, en faisant abattre des mains, couper des jarrets, et en attachant une vingtaine de condamnés tout le long d'un mât au pied duquel il faisait mettre le feu.

Cassius avait bien tort de railler la clémence de Marc Aurèle, car c'est à cette clémence qu'il devait la vie. Depuis longtemps Marc Aurèle avait été averti. Verus même autrefois, lorsqu'il était en Orient, lui avait écrit pour lui dénoncer Cassius. La réponse de Marc Aurèle avait été, non sans une certaine nuance de fatalisme, belle et généreuse, presque à l'excès : « Ta lettre, avait-il écrit, est d'un

1. Lettre de Cassius à son gendre dans Vulcatius Gallicanus.

homme craintif; elle n'est pas d'un empereur, elle n'est pas de notre temps. Si les dieux ont destiné l'empire à Cassius, Cassius nous échappera; tu sais ce que disait ton bisaïeul (Trajan) : « Nul n'a jamais tué son successeur. » Si les dieux ne lui ont pas destiné l'empire, il viendra de lui-même, et sans que nous ayons besoin de nous souiller d'une cruauté, se jeter dans le lacet fatal. Ajoute que nous ne pouvons mettre en accusation celui que personne n'accuse, et qui de plus, tu le dis toi-même, est aimé du soldat... Laissons-lui donc son honneur, d'autant qu'il est habile général, sévère, courageux, nécessaire à la république. Quant à ce que tu me dis, que je dois par sa mort pourvoir à la sûreté de mes enfants : périssent mes enfants eux-mêmes, si Cassius mérite plus qu'eux d'être aimé, et si la vie de Cassius importe plus à la république que celle des enfants de Marc Aurèle ! »

Une dizaine d'années s'était écoulée depuis cette lettre, et les prévisions de Verus, comme aussi celles de Marc Aurèle, allaient se réaliser. L'éloignement de l'empereur dans ces périlleuses guerres de Germanie tenta Cassius. Le temps n'était pas si loin encore où les empereurs s'étaient faits dans les camps. La popularité de caserne que possédait Cassius était justement celle qui manquait le plus à Marc Aurèle. Celui-ci ne savait ni séduire le soldat comme César, ni l'exalter comme Trajan. Marc Aurèle au camp, c'était un sage qui par devoir s'était fait guerrier, mais qui n'avait pu se faire soldat. Il était juste, mais rien que juste; quand, après une victoire, les légions réclamaient une libéralité extraordinaire : « Vous ne l'aurez pas, disait le prince; je ne pourrais vous la payer qu'avec le sang de vos pères et de vos frères. Je ne vous accepte pas pour mes juges. » Même quand il voulait leur parler d'une ma-

nière plus flatteuse, son langage était trop élevé ; ses soldats ne l'entendaient point. Un jour qu'il avait harangué ainsi sans être compris, son préfet du prétoire Basseus, fort illettré, lui avait dit naïvement : « Les soldats ne te comprennent pas, ils ne savent pas le grec. »

Les troupes de Cassius n'eussent pourtant pas osé se révolter contre Marc Aurèle vivant. Cassius s'avisa de le faire mort, et, qui plus est, de le faire dieu, pour adoucir, disait-il, les regrets de l'armée. Il ajoutait que les légions de Pannonie, au milieu desquelles le prince avait expiré, l'avaient proclamé, lui Cassius, pour son successeur. Le mensonge réussissait, même en ce siècle où il n'avait encore ni journaux, ni fils électriques, ni agence télégraphique pour l'accréditer. Les légions de Syrie donnèrent la pourpre à Cassius (avril 175). Cassius avait même, a-t-on dit, un appui dans le palais et jusque dans la couche impériale : Faustine, qui voyait son mari s'affaiblir, son fils bien jeune encore, et qui ne voulait cependant pas cesser d'être *Augusta*, aurait secrètement suscité cette révolte en promettant sa main au futur César.

Et surtout, Cassius avait pour lui les sympathies de l'Orient. L'Orient, que nous avons vu en révolte contre Rome par son esprit, allait se révolter par les armes. Cassius eût devancé Élagabale. La Syrie et surtout Antioche, cette capitale de l'Orient, cette perpétuelle opposante, déjà disgraciée par Hadrien, se hâta de reconnaître un César né de sa race. Un soi-disant prophète annonçait son triomphe [1]. Les Juifs révoltés sous Trajan, révoltés sous Hadrien, révoltés sous le doux Antonin lui-même, furent ravis d'opposer un compétiteur à cette dynastie adoptive qui avait été leur constante ennemie. Plusieurs rois, vassaux ou alliés de

1. Dion, LXXI, 25.

Rome, marchèrent avec Cassius. Le préfet d'Égypte, Flavius Calvisius, lui livra sa province, le grenier de Rome. Une fois de plus, le lien fragile qui unissait entre elles les deux parties de l'empire fut prêt à se rompre.

La nouvelle de cette révolte trouva Marc Aurèle en Pannonie. Il en fut troublé, et voulut la cacher aux soldats. Tous la surent bientôt. Il les harangua, ne reprochant à Cassius que son ingratitude, sans un mot plus amer. Il eût voulu, disait-il, qu'il lui fût possible de rendre le sénat juge entre Cassius et lui, et que chacun put plaider sa cause devant cette assemblée. Du reste, ni le prince ni le rebelle ne s'adressèrent d'injures ; ils semblaient se respecter mutuellement.

Il fallait pourtant combattre. Marc Aurèle se hâta de conclure la paix avec quelques nations barbares contre lesquelles on luttait encore. On appela au camp le jeune Commode et on lui fit prendre la toge virile, à l'âge de quatorze ans. On marcha sur l'Illyrie. Rome était tremblante, et le sénat, qui, au premier moment, avait déclaré Cassius ennemi public, commençait à s'effrayer de sa propre audace.

Mais la Providence sauva à l'empire cette épreuve, à Marc Aurèle la douleur d'une guerre civile. Quelque grande que soit la puissance du mensonge, il a cependant ses inconvénients, et le rhéteur Hérode Atticus le savait bien lorsqu'il écrivait à Cassius ce seul mot : HÉRODE A CASSIUS : *Tu es fou.* Les soldats de Syrie finirent par savoir que Marc Aurèle n'était pas mort. Ils eurent des hésitations et des regrets. Pour y mettre fin (juillet 175), le centurion Antonius, passant à cheval à côté de Cassius, le frappa de son épée à la nuque, puis s'enfuit au galop. Cassius n'était pas blessé à mort, mais un officier subalterne l'acheva. Le préfet du prétoire de Cassius fut tué dans son camp ; son fils

Métianus à Alexandrie. On expédia à Marc Aurèle la tête de ce César manqué qui avait, dit un historien, rêvé l'empire pendant trois mois et six jours.

La révolte ainsi finie d'un seul coup, laissait à Marc Aurèle une tâche digne de lui, celle de la clémence. Ce n'est pas que les conseils de vengeance manquassent autour de lui. Faustine, complice ou non de la révolte, lui écrivait, alors qu'elle croyait encore Cassius vivant : « Poursuis sans pitié ces amateurs de révolte (*rebelliones*) ; s'ils ne sont pas écrasés, ils écraseront. Comme Faustine ma mère le disait à ton père (Antonin), à l'époque de la révolte de Celsus, sois pieux envers les tiens avant de l'être envers les étrangers. Commode est un enfant ; Pompeianus, ton gendre n'est pas jeune et est à demi étranger... N'épargne pas des gens qui n'eussent épargné ni toi, ni mes enfants, ni moi, s'ils eussent été vainqueurs... L'eunuque Cecilius te dira quels propos tiennent sur ton compte, à ce qu'on prétend, la femme, les fils et le gendre de Cassius. » Mais Marc Aurèle répondait sans autrement s'émouvoir : « Oui, ma Faustine, c'est une sollicitude pieuse qui t'inquiète ainsi pour ton mari et pour tes enfants... Moi cependant, j'épargnerai et les enfants, et le gendre, et la femme de Cassius. Je vais écrire au sénat pour que les recherches ne soient pas trop rigoureuses, ni la peine trop cruelle. Rien plus que la clémence ne fait, aux yeux des peuples, honneur à un empereur romain ; c'est elle qui a déifié César, qui a consacré le nom d'Auguste, qui a particulièrement valu à ton père le surnom de Pius. Cassius lui-même, si le sort eût répondu à mes désirs, Cassius n'eût pas été tué. Sois sans inquiétude, les dieux me gardent ; les dieux ont à cœur ma *piété*[1]. »

1. *Epist. ad Faustinam*, apud Vulcat. Gallic.

La même confiance éclatait dans les réponses qu'il faisait à ses amis. « Si Cassius eût été vainqueur! dites-vous... mais je n'ai pas assez mal vécu, ni assez mal servi les dieux pour que Cassius eût jamais pu être vainqueur! » Rappelant ensuite la liste de tous les princes qui avaient péri de mort violente, il montrait que chacun d'eux avait mérité leur malheur : « le meurtre de Néron avait été juste; celui de Caligula nécessaire; Othon et Vitellius n'avaient pas même eu souci de gouverner; Galba s'était montré avare, grand vice chez un empereur. Au contraire, ni Auguste, ni Trajan, ni Hadrien, ni Antonin son père n'avaient été vaincus par les insurrections, quelque fréquentes qu'elles fussent; les rebelles avaient péri à l'insu et contre la volonté même de ces princes [1]. Marc Aurèle se montrait là tout entier, éloigné des proscriptions et des violences, d'abord par la douceur et l'élévation de son âme, ensuite par la sagesse de sa politique. Depuis près de quatre-vingts ans, la clémence était pour les empereurs une véritable sauvegarde, qui n'avait trahi aucun d'eux. Les passions sanguinaires des âmes romaines sommeillaient; il n'y avait que péril à les éveiller.

Les actes répondirent aux paroles. Il va sans dire que Marc Aurèle repoussa ceux qui le connaissaient assez peu pour lui apporter la tête de Cassius. Loin de vouloir la regarder, il la fit inhumer avec honneur; il exprima son regret que Cassius eût été mis à mort; pour tout châtiment il lui eût rappelé ses bienfaits et l'eût laissé vivre. Il écrivit au sénat une lettre, non pas amnistiant les coupables, mais intercédant pour eux, au nom de ce principe devenu fondamental que nul sénateur ne devait être jugé que par le sénat, que nul sénateur, même par le sénat, ne devait être puni de mort :

1. Vulcatius Gallicanus, *ibid.*

« Je vous en conjure, pères conscrits, disait-il, conservez intactes ma *pieté* et ma clémence; gardez la vôtre. Que le sénat ne fasse périr personne, que nul sénateur ne soit puni, que nul homme d'un nom honoré ne périsse; rappelons les déportés, rendons aux proscrits leurs biens; que ne puis-je ajouter : rappelons les morts des enfers! Il déplait toujours de voir un empereur venger son injure; il a beau n'être que juste, il passe toujours pour cruel... Que tous les complices, sénateurs ou chevaliers échappent à la mort, à la proscription, à la crainte, à l'infamie, à la haine publique; que ce soit la gloire de notre temps que, dans cette révolte contre l'empire, un seul homme ait péri et péri de la main d'un meurtrier [1]. »

A la réception de cette lettre, le sénat, quelle que fût du reste sa pensée intime, éclata en solennelles acclamations comme elles étaient devenues d'usage dans son sein : « Pieux Antoninus, que les dieux te gardent! — Clément Antoninus, que les dieux te gardent! — Clément Antoninus que les dieux te gardent! — Clément Antoninus, que les dieux te gardent! — Nous avons fait ce qui était notre devoir, tu n'a pas voulu faire ce qui était ton droit. — Nous souhaitons à ton fils un règne plein d'équité. — Affermis ta race, donne la sécurité à nos enfants. — Nulle force ne peut nuire à un gouvernement vertueux. — Nous demandons ta présence. — A ta philosophie! — A ta longanimité! — A ta sagesse! — A ta noblesse! — A ton innocence, etc... » Et cette fois enfin, le sénat l'obligea d'accepter le titre de *Père de la Patrie*, que jusque-là sa modestie avait refusé [2].

1. Ut in causa tyrannidis, qui in tumultu cecidit, probetur occisus. » *Epist. apud* Vulcat. Gall.
2. Capitolin; les monnaies.

La punition des coupables fut en effet pleine de miséricorde[1]. Seuls, quelques centurions payèrent de leur sang la rébellion ; la discipline militaire avait ses droits à part. Flavius Calvisius, qui avait livré l'Égypte à Cassius, fut relégué dans une île sans perte de ses biens, et les pièces de son procès brûlées après sa condamnation, pour le mettre à l'abri de vengeances ultérieures. Un grand nombre de complices restèrent ignorés. Martius Verus, qui succéda à Cassius dans le commandement de l'armée de Syrie, se crut en droit de brûler les papiers de Cassius : « Si l'empereur m'en veut, dit-il, qu'il me fasse périr. Mieux vaut la mort d'un seul homme que celle de mille. » Il s'exposait peu avec Marc Aurèle, qui, de son côté brûlait, sans les lire, d'autres papiers qu'on lui avait remis. On s'était demandé (tant les habitudes sanguinaires étaient vivaces!) si la famille de Cassius serait épargnée ; on pouvait la soupçonner coupable ; ne l'eût-elle pas été, on devait la croire dangereuse. Mais Marc Aurèle avait déjà répondu dans sa lettre au sénat : « Vous ferez grâce aux enfants, au gendre, à la veuve de Cassius ; que dis-je, grâce : ils n'ont rien fait! Qu'ils vivent donc! Qu'ils vivent de l'héritage paternel, dont ils garderont une moitié (c'était une grâce alors) ; que l'or, l'argent, les étoffes précieuses leur appartiennent ; qu'ils soient libres, qu'ils soient maîtres de leurs personnes, qu'ils soient paisibles, qu'ils soient riches ; qu'ils soient partout où ils iront une preuve vivante de notre *piété*. » Il en fut ainsi ; excepté un fils, qui fut déporté,

1. On voit cependant que le sénateur Drucianus, complice de Cassius, étant mort sans avoir été jugé, Marc Aurèle permit que le procès fût fait à sa mémoire et ses biens adjugés au fisc. — C'était là, dit le jurisconsulte, un droit basé sur une constitution de cet empereur (*Post D. Marci constitutionem, hoc jure uti cœpimus*). Paul 7 et Marcien 8, *D. ad leg. Jul. majest.* (L, 8.)

la famille de Cassius fut non-seulement épargnée, mais protégée. Marc Aurèle, inquiet du ressentiment populaire qui menaçait les enfants du rebelle, les mit sous la garde d'un de ses propres parents, punit ceux qui les insultaient, et, dans un procès qu'ils soutinrent, défendit qu'on rappelât le souvenir de leur père. Ils vécurent non comme des proscrits, mais comme des fils de sénateurs : « Qu'ils vivent sans crainte, avait dit le prince, sachant qu'ils vivent sous Marc Aurèle ! » Hélas ! cette parole n'était point une vanterie emphatique : libres et paisibles sous Marc Aurèle, Commode, une fois empereur, les fit brûler.

Disons-le donc : quels que fussent les acclamations et les hommages du sénat, plus ardentes encore et surtout plus sincères auraient dû être les acclamations de la postérité si le genre humain avait de la mémoire et les peuples de la reconnaissance. J'ai critiqué sévèrement la faiblesse de Marc Aurèle ; mais, dussé-je affaiblir mes critiques, je ne saurais me taire ici devant sa clémence. Elle était politique, je le sais, je lui en fais honneur ; mais elle n'en était pas moins généreuse ; il y a certains calculs qu'une âme basse ne saura jamais faire. Elle était inspirée par les exemples de Trajan et d'Hadrien, je le sais encore ; mais de combien elle les dépassait ? Car, hélas ! l'empire au sein duquel étaient prononcées de telles paroles était toujours, par ses mœurs et par bien des traditions, l'empire de Tibère, de Néron et de Domitien. Marc Aurèle, légitime souverain du monde romain autant qu'à cette époque un souverain pouvait être légitime, Marc Aurèle païen entendait régénérer l'Italie païenne par la clémence, tandis qu'aujourd'hui des escamoteurs de couronnes, qui n'ont pas encore tout à fait abdiqué le nom de chrétiens, prétendent régénérer l'Italie chrétienne par des fusillades.

Cependant Marc Aurèle comprenait qu'un grand devoir lui restait à accomplir. Cet Orient, trop séparé de l'empire et que l'empire avait failli perdre, cet Orient où Marc Aurèle n'avait jamais mis les pieds, il fallait le visiter et effacer les dernières traces de la révolte de Cassius. Pendant que le sénat, pour se dédommager des refus que la modestie de l'empereur lui faisait éprouver, s'occupait à combler d'honneurs cette famille impériale dans l'intérêt de laquelle on avait demandé des supplices, et inventait au profit de Faustine des priviléges inouïs; Marc Aurèle s'éloigna, laissant son gendre Pompeianus consul, son fils Commode revêtu dès sa quinzième année de l'inviolabilité tribunitienne, et il se rendit en Orient (176).

Son voyage fut partout marqué par des actes de bonté. Les peuples et les rois qui avaient embrassé la cause de Cassius, obtinrent aisément leur pardon. Antioche, qui avait porté le deuil de ce César d'un jour, fut punie par la seule privation de ses libertés municipales et de ses spectacles ; au bout de quelque temps tout lui fut rendu, et elle eut la visite de l'empereur. Les Juifs de Palestine, qui n'avaient pas perdu cette nouvelle occasion de proclamer leur indépendance, les Juifs au milieu desquels l'empereur passa, n'eurent d'autre châtiment qu'un mot de plainte de Marc Aurèle contre leur humeur turbulente et contre leur mauvaise odeur, dès lors proverbiale. La ville de Tyr, qui était la patrie de Cassius, fut simplement privée de la visite impériale; elle pouvait tout craindre de l'esprit antique qui rendait les crimes imputables à la cité comme à la famille. Alexandrie, qui avait fait mille vœux pour le rebelle, eût sa grâce complète. Elle vit Marc Aurèle dans ses murs, gardant toujours et la simplicité d'Auguste et la simplicité de Zénon, se montrant dans les rues, dans les

temples, dans les académies, comme le premier Grec ou le premier philosophe venu de cette ville grecque et philosophe.

Sans doute, ce moment était beau. L'empire était, au moins pour quelque temps, pacifié; la Germanie maintenue dans le repos par le renom militaire et la modération politique de Pertinax; l'Orient réconcilié à force de clémence [1]. Marc Aurèle voyait affluer autour de lui les rois de l'Orient; les députés du roi des Parthes venaient renouveler la paix avec lui. Arbitre de l'Asie comme l'avait été Antonin, adoré même des provinces qui s'étaient révoltées, suivi des acclamations populaires et des panégyriques, pour cette fois sincères, des rhéteurs de Smyrne et d'Athènes, comblé de leurs éloges comme il les comblait de ses présents, Marc Aurèle ne voulut pas retourner dans Rome sans avoir satisfait à sa conscience timorée et sans avoir mis le comble à sa clémence. Il se fit initier non-seulement au sanctuaire de la Minerve d'Athènes à laquelle il avait fait un vœu pendant la guerre [2], non-seulement à tous les autres sanctuaires, mais surtout aux mystères de Cérès à Éleusis. Cette déesse, on le savait, repoussait de son sanctuaire les meurtriers avec une puissance si redoutée que Néron n'avait osé s'y présenter. En allant y demander l'initiation, Marc Aurèle tenait à se laver du sang de Cassius que personne du reste ne lui imputait. Il entra dans le sanctuaire seul et sans gardes; puis il repartit pour Rome, satisfait dans sa piété, sacré pour la superstition des peuples, béni par leur reconnaissance, cher à leur amour.

Il partit, et pour mieux témoigner combien les armes

1. Monnaies de l'an 176. CLEMENTIA AVG. — PAX AVG. — SECVRITAS PVBL. — FORTVNA DVCI.

2. Lettre à Hérode dans Philostr., *Vita Sophist.*, II, I, § 33.

lui étaient odieuses et combien la liberté lui était chère, en débarquant à Brindes, il quitta l'habit militaire, prit la toge, et voulut que désormais ses soldats, dépouillés du *sagum,* ne marchassent que comme citoyens sur la terre italique [1].

La joie de ce voyage avait pourtant été troublée par la mort de Faustine. Elle avait suivi son mari en Asie ; elle expira d'une manière presque soudaine dans une bourgade au pied du mont Taurus (175), d'une attaque de goutte; ceux qui croyaient à sa complicité avec Cassius soupçonnèrent un suicide. Quels que fussent les torts de cette femme, qu'il les ignorât ou qu'il voulût les cacher, Marc Aurèle lui témoigna après sa mort la même affection qu'il lui avait témoignée pendant sa vie. Il prononça lui-même son panégyrique. Il demanda au sénat de la proclamer déesse. Les villes d'Asie gravèrent à l'envi sur leurs monnaies Faustine Diane, Faustine placée sur le char des dieux, Faustine portée au ciel par un aigle, Faustine au milieu de ses enfants sous les traits de la lune au milieu des planètes. Elle eut un temple à Rome [2], et probablement dans bien d'autres villes. De jeunes filles, placées sous la tutelle de l'État, furent appelées de son nom Faustiniennes, et

1. Capitolin, 27.

2. Ce temple, probablement situé sur le mont Palatin, devint peu après celui d'Elagabale. (Le temple qui porte encore aujourd'hui le nom d'Antonin et de Faustine, sur la voie Sacrée, appartient au premier Antonin et à la première Faustine.) — Un bas-relief déposé au musée du Capitole, et qui appartenait, à ce que l'on croit, à l'arc de triomphe de Marc-Aurèle, représente l'apothéose de Faustine. Elle est enlevée au ciel par une Renommée, et son époux la suit du regard. — Monnaies de l'apothéose de Faustine : DIVA FAVSTINA PIA, son temple. ÆTERNITAS, son *carpentum* traîné par des éléphants. ÆTERNITAS AVGVSTA, Faustine en Diane. CONSECRATIO, bûcher, autel, le paon, Faustine enlevée par un aigle. La lune entre sept étoiles (ses sept enfants vivants) avec : SIDERIBVS RECEPTA. — Beaucoup de monnaies des villes. ΕΠΙ ΘΕΑΣ ΦΑΥΣΤΙΝΗΣ (monnaie de Byzance).

le bourg d'Halala, où elle était morte, devint une ville et une colonie romaine sous ne nom de Faustinopolis.

Cependant, malgré les regrets, au moins officiels, de son mari et de l'empire, la honteuse réputation de Faustine est demeurée classique, et marche dans l'antiquité romaine immédiatement après celle de Messaline. Je ne dis pas les historiens contemporains (car il ne nous en reste aucun), mais tous les historiens qui nous parlent de ce temps parlent de ses désordres et de leur scandaleuse publicité. Ils montrent cette fille d'Antonin, coupable, selon les bruits publics, d'inceste avec Verus, coupable ensuite de sa mort, complice de la révolte de Cassius; ayant pour amants, non-seulement des consulaires et des sénateurs pour lesquels elle obtient des grâces de l'indigne faiblesse de son mari, mais des matelots, des pantomimes, des gladiateurs; ils nous montrent les désordres de cette Augusta et la lâche indulgence de cet Auguste signalés en plein théâtre, en leur présence, par les quolibets de l'acteur et les risées du public [1]. Ils peignent enfin Marc Aurèle que ses amis pressent de purifier son palais par un divorce, sinon par une sentence de mort, se faisant néanmoins scrupule de renvoyer l'épouse qui lui avait apporté la pourpre : « Si je rends la femme, dit-il, je dois rendre la dot. »

Il m'en coûte de croire à une aussi lâche faiblesse; et cette faiblesse nous paraît encore plus étrange depuis que la correspondance familière de Marc Aurèle et de Fronton nous est connue. Là il n'est question de Faustine que comme

1. « De quo (Tertullo) mimus in scena præsente Antonino dixit; cum stupidus nomen adulteri uxoris a servo quæreret et ille diceret ter Tullus et adhuc stupidus quæreret, respondit ille : *Jam dixi* TER, TULLUS *dicitur.* » (Capitol., *in fine.*)

d'une femme tendrement aimée et d'une mère chastement féconde[1]. C'est en lui parlant de Faustine, en le chargeant de ses vœux pour elle, en lui faisant remarquer la ressemblance de ses enfants avec Faustine, que le rhéteur croit faire sa cour à son prince. Même en écrivant à Hérode qui n'était point l'ami de Faustine, Marc Aurèle exprime des regrets de sa mort. Se parlant à lui-même (πρὸς ἑαυτόν) dans ses notes secrètes, il rend grâce aux dieux de lui avoir donné « une femme aussi docile, aussi tendre pour sa famille, aussi simple dans sa vie[2]. » Mère de dix enfants, elle avait suivi son mari dans tous ses voyages, même à l'armée de Germanie; et elle mourut avant l'âge de la vieillesse, lorsqu'elle le suivait en Orient. Marc Aurèle, en lui décernant tous les honneurs que femme de César eût jamais reçus, avait inventé pour elle le titre de *Mère des camps*. Sur ses monnaies, il avait rattaché au nom de cette femme qu'il lui eût été permis d'honorer moins, des souvenirs de *concorde*, de *joie*, de *fécondité*, de *pudeur*. Après qu'elle est morte, lorsqu'il demande au Sénat grâce pour quelques complices de Cassius, il ajoute que cette grâce sera un soulagement à la douleur que lui laisse la mort de Faustine; pensée touchante pour peu que les regrets eussent été mérités! Et le Sénat, s'unissant (faudrait-il dire à cette hypocrisie ou à cette sottise du prince?) le Sénat, non content des honneurs divins qu'il a votés à Faustine, ordonne que sa statue soit érigée au théâtre, à la place où elle se mettait d'ordinaire; qu'elle soit, les jours où le prince assistera au spectacle, entourée par les plus illustres ma-

1. Domina Faustina mea. M. Aur. (Fronto, *ad M. Cæsar.*, l. 9, Edit. Maï.

2. I, 17. V. dans Galien la peinture qu'il fait des inquiétudes de Faustine au moment d'une maladie de Commode, et de la vivacité de ses remerciments au médecin. *De Præcognit.*, 10-12.

trones[1]. Il ordonne encore que, dans le temple de Vénus et de Rome, soient placées des statues de Marc Aurèle et de Faustine, devant lesquelles à l'avenir les fiancés viendront faire un sacrifice : flatterie officielle qui eût été une bien sanglante ironie! En un mot, toute la postérité dénonce Faustine, et tous les témoignages contemporains, officiels ou non, déposent en faveur de Faustine[2].

Il n'est peut-être pas impossible de résoudre cette contradiction. De toute façon, Faustine eut un grand tort envers la postérité : celui d'être la mère de Commode. Malgré la ressemblance des deux visages, on ne put jamais croire qu'un tel fils fût né d'un tel père. Les imaginations populaires, habituées à une sorte de supernaturalisme monstrueux, inventèrent à ce sujet des contes étranges : Faustine, follement éprise d'un gladiateur et voulant résister à cette indigne passion, aurait consulté un devin ; sur son avis, par une barbarie qui dépasse les mœurs romaines, elle aurait fait tuer le gladiateur et se serait fait oindre de son sang ; c'est ainsi qu'elle aurait donné à un fils, légitime pourtant, quelque chose des vices et des instincts du gladiateur. D'autres, rejetant ce hideux pro-

1. Ce sacrifice semble rappelé par des monnaies où Faustine déesse est figurée entre deux jeunes filles revêtues du *flammeum* (le voile des fiancées) : AETERNITAS S. C. DIVA FAVSTINA.

2. Annia Faustina, fille d'Antonin et d'Annia Galeria Faustina, née vers 120, fiancée d'abord au premier Lucius Verus, mais après la mort d'Hadrien, Verus étant trop jeune, mariée à Marc Aurèle (vers 139) ; appelée *Augusta* dès le temps d'Antonin ; morte en 175. — Ses monnaies, avec les mots : CONCORDIA, — FECVND. AVGVSTAE. — IVNONI LVCINAE. — FORTVNAE MVLIEBRI. — LAETITIA. — MATRI CASTRORVM. — PVDICITIA, — SAECVLI FELICIT. — PIETAS. — VENVS (Faustine en Vénus, mais vêtue, avec le diadème, le sceptre, une pomme à la main, un amour sur un dauphin). — VENERI VICTRICI (Vénus et Mars). — Témoignages sur elle : Dion, LXXI, 29-31. Capitol., in *M. Antonin.*; id., in *Vero;* Vulcatius Gallicanus, in *Avidio Cassio;* Correspondance de Fronton, *passim;* Julien, *de Cæsarib.;* Aurel. Victor., *de Cæsaribus*, 16; Eutrop., VIII, 5.

dige, crurent tout simplement que Faustine infidèle avait donné au monde un prince dont le caractère était dépravé comme sa naissance était impure. En un mot, de la haine contre le fils a pu sortir une accusation posthume, excessive, sinon entièrement calomnieuse, contre la mère. Il y a toujours, ou dans cette calomnie si pleinement accréditée, si c'en est une, ou dans cette tolérance de l'adultère poussée aussi loin par Marc Aurèle, un étrange signe d'aberration des mœurs antiques.

CHAPITRE VI

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR.

L'empire eut donc quelques années de repos. Depuis le mois de juillet 175 jusqu'en août 178, Marc Aurèle put se distraire des inquiétudes de la guerre. On combattait pourtant toujours sur le Danube, mais sans l'empereur et contre les restes des soulèvements barbares. La révolte de Cassius, étouffée avec aussi peu de sang que possible, plaçait la politique de Marc Aurèle sous la protection d'un grand acte de clémence. L'Église chrétienne, momentanément affranchie, ce semble, des persécutions, priait pour lui. Tout était favorable aux soins de la paix.

C'est donc à cette époque et aux courts intervalles de repos que la guerre avait pu jusque-là laisser à Marc Aurèle, qu'il faut rapporter les actes de politique et de législation bien succinctement indiqués par ses historiens. Plus préoccupé de la guerre qu'Antonin, qu'Hadrien, que Trajan lui-même, Marc-Aurèle nécessairement fit moins qu'eux dans les travaux de la paix; mais ils lui avaient tracé la route, et cette route, sauf quelques faiblesses qu'il faudra bien laisser voir, il la suivit fidèlement.

Dans la politique proprement dite, la tradition remontait, non pas seulement à Trajan ou à Nerva, mais à Au-

guste. J'ai répété vingt fois ce programme, hors duquel il n'y avait eu que tyrannie et abaissement dans le passé, hors duquel il ne pouvait y avoir que tyrannie et abaissement dans l'avenir : simplicité dans la personne du prince, libéralité dans son gouvernement, modération extrême envers les personnes, respect pour la fiction toujours subsistante de la république. Marc Aurèle était né pour cette politique. Cette autocratie sans titre royal, ce rôle de premier citoyen (*princeps*) d'un État populaire, habilement imaginé par Auguste, allait à la nature modeste, à l'imagination sobre, à l'abnégation philosophique de Marc Aurèle. Un de ses précepteurs lui avait appris à se défier des délateurs; sa bonne nature devait lui apprendre à se confier aux hommes, peut-être un peu trop. Il avait une conscience éveillée et prudente pour lui redire : « Ne te laisse pas séduire comme tant d'autres ont été séduits; ne te césarise pas [1]. » — Nature respectueuse; le respect vis-à-vis du Sénat, les égards pour sa juridiction qu'il tendait à agrandir, pour ses membres appauvris qu'il secourait, pour ses membres même tarés qu'il protégeait par le huis clos quand il était réduit à les faire juger, pour ses séances qu'il fréquentait avec une courtoise et déférente assiduité, tout cela lui coûtait peu [2]. — Nature libérale et peu ambitieuse; il ne lui coûtait guère non plus de garder avec le peuple les allures d'un magistrat élu vis-à-vis d'un peuple libre; « il ne parla pas au peuple autrement qu'on lui parlait du temps de la république [3]. » A l'époque de sa dernière guerre, demandant au Sénat de l'autoriser à prendre des fonds dans le trésor public : « Je pourrais le faire sans cette

1. Ὁρᾶ μὴ ἀποκαισαρωθῇς, μὴ βαρῇς, γίνεται γάρ. VI, 30.
2. V. Capitolin, 9, 11, *et alibi passim.*
3. V. Capitolin, *passim.*

permission, dit-il; mais, j'aime à le proclamer, le trésor et toute la fortune publique sont le patrimoine du Sénat et du peuple [1] ! » Libéralité de langage sans conséquence, mais agréable aux oreilles populaires. — Nature simple; il ne lui coûtait pas non plus de vivre en ami avec ses amis; déjà, lorsqu'il était César sous Antonin, il s'était fait remarquer par son aversion pour l'étiquette [2]. Il n'avait pas pour eux, il est vrai, la familiarité joyeuse et les festins de Trajan et d'Antonin, on le lui reprochait; mais c'est que les festins et la gaieté n'étaient pas beaucoup le fait de Marc Aurèle. — Nature clémente; il lui coûtait moins encore de garder ce serment, devenu, pour ainsi dire, constitutionnel dans l'empire régénéré, de ne pas faire périr un sénateur; c'était, ou peu s'en faut, l'abolition de la peine de mort en matière politique. Quand on lui parlait conspiration, répression, confiscation: « Permettez, disait-il, que mon règne ne soit pas souillé [3] ! » ou bien encore il répondait à ces demeurants du siècle néronien: *Cela n'est pas de notre temps* (on pourrait traduire *de notre politique*), expression que Trajan avait consacrée et qui était à la fois la réprobation du passé et la sécurité du présent. — Enfin, nature peu dominante et peu jalouse; il ne lui coûtait pas de laisser, à l'exemple d'Auguste et des derniers princes, une certaine vie municipale aux nations et aux cités, aux villes grecques leur tribune, leurs fêtes, leurs amphictyons,

1. Quelques décisions en matière fiscale; — en faveur des mineurs: 3. *Cod. just. si advers. fiscum* (II, 37); — sur les trésors: 3, 5, 10. *Dig. de jure fisci* (XLIX, 14); — sur les bénéfices accordés à ceux qui se dénoncent eux-mêmes comme débiteurs du fisc (voyez sous Trajan): 13, § 6, 18, § 2, 23 ibid.; — sur les biens des otages qui sont censés avoir été admis au droit de cité, s'ils ont vécu en citoyens romains: 32 ibid. — Autres: 2, § 2, 3, § 5, ibid.

2. Dion, LXXI, 33.

3. Dion, LXXI, 35 (in excerptis Peiresc.).

leur petite part de liberté comme avait fait Trajan [1]. Plus libéral que beaucoup de législateurs modernes, il respecta le droit de propriété des villes déjà reconnu par Nerva ; toute ville, toute corporation régulièrement établie put posséder, donner, recevoir, acheter, émanciper ses esclaves [2]. Par suite aussi Marc Aurèle ne s'offensait pas de ces grandes existences municipales, si étrangères aux mœurs modernes, si suspectes à la politique de Tibère, et qui faisaient la vie des cités grecques. A Rome même, où le pouvoir impérial était plus jaloux qu'ailleurs, Marc Aurèle savait n'envier ni la gloire ni la gloriole de personne : il ne trouvait pas mauvais qu'un particulier donnât des festins au peuple avec autant de solennité, autant de pompe, autant d'esclaves que le prince eût pu le faire. Sous Tibère, une telle munificence eût été mortelle pour son auteur.

Dion Chrysostome, sous Trajan, nous a fourni un type de ces existences municipales. Hérode Atticus, sous Marc Aurèle, nous en fournira un autre. L'un a plus d'aventures, l'autre plus de millions. Hérode doit tout à la justice du nouvel empire. Sous Domitien, Hipparque, son aïeul, a été dénoncé et dépouillé de ses biens. Mais sous Nerva, Atticus, fils d'Hipparque, a été dédommagé par les dieux qui lui ont envoyé un trésor. Il a eu peur cependant de cette fortune, qui deux années plus tôt eût été périlleuse. Il a écrit à l'empereur pour lui demander s'il pouvait jouir de cette faveur du ciel. « Use de ce que les dieux

1. « Aux plus illustres des peuples grecs, dit le rhéteur Aristide aux Romains, vous avez laissé leur liberté et leurs droits ; les autres, vous les gouvernez avec une modération extrême. » *De urbe Roma.*

2. D. 1. *de manumiss. quæ servis* (XL, 2.) 20, *de rebus dubiis* (XXXIV, 5). Généalogie des Hérodes d'après les inscriptions. *Revue archéol.*, mai 1864, p. 376 et s.

t'envoient, « lui a répondu Nerva. Bien des princes modernes n'en eussent peut-être pas dit autant. « Mais ce trésor est immense; c'est une fortune indécente pour un simple citoyen. — Abuse de ce que les dieux t'envoient. » Il en a donc abusé. Il s'est fait le patron et le bienfaiteur des dieux grecs et des cités grecques. Minerve a eu cent bœufs; la ville de Troas, trois millions de drachmes pour construire des bains, et, les trois millions étant insuffisants, sept millions de plus. Athènes a eu une mine (100 drachmes) de rente par tête de citoyen; mais Atticus avait déjà prêté tant d'argent au tiers et au quart dans Athènes, que, même déduite cette libéralité, il restait encore le créancier des Athéniens. A ce métier-là, jadis, on n'eût pas tardé à payer sa libéralité de sa tête [1].

A Atticus donc a succédé son fils Tibérius Claudius Atticus Herodes (ces noms romains indiquent assez que cette riche famille avait acquis le droit de cité). Il a trouvé la cassette paternelle pleine encore de millions, et il continue à en abuser. Un stade qu'il a fait bâtir à Athènes épuise toute une carrière de marbre, mais n'épuise point sa bourse; et sur ce stade, il fait apparaître un navire monté sur des roues, voiture de terre et de mer qui glisse sur des rainures pendant plusieurs milles, et ensuite navigue avec mille avirons jusqu'à Éleusis. Il donne à Delphes un autre stade, à Olympie un aqueduc, aux Thermopyles des thermes; il relève des villes tombées. A Corinthe, où

1. Ce Tiberius Claudius Atticus nous est connu par Philostrate (*Vitæ sophist.*, 1, 21) et une inscription d'Athènes. V. un article de M. F. Lenormant dans la *Revue archéologique*, 1864, t. I, p. 377. Dans la petite église de Saint-Urbain, située hors de Rome et non loin de la voie Appia, et que les archéologues désignaient sous le nom de temple de Bacchus, on reconnaît aujourd'hui un des temples élevés par Hérode Atticus à la mémoire de sa femme Régille.

il a bâti un théâtre, il couperait l'isthme, s'il osait ; ce n'est pas qu'il craigne un revers, mais il craint un succès et la gloire par trop impériale du succès : « O Neptune, dit-il à son dieu ; je le voudrais bien. Mais on ne le souffrirait pas [1]. »

Du reste, l'empereur semble ne s'offusquer de rien. Hérode n'est pas seulement millionnaire, il est rhéteur célèbre et un des plus grands improvisateurs de son temps. Marc Aurèle pardonne à l'homme riche, honore l'homme de talent. Il le fait consul par amour de l'art. Marc Aurèle avait été son disciple et était resté son ami. Il y a des lettres touchantes dans lesquelles Marc Aurèle s'efforce de réconcilier ses deux maîtres, son rhéteur grec Hérode et son rhéteur latin Fronton, brouillés par rivalité de métier.

Mais, même sous Marc Aurèle, cette éclatante fortune devait aboutir à une chute. Hérode était âpre et orgueilleux. Il embellissait Athènes, mais il l'opprimait. Placé à la tête d'un gouvernement populaire, il le rendait tyrannique, chose toujours facile. Comme les Césars, il gouvernait par ses affranchis, et ses affranchis bouleversaient tout. Athènes se révolta et en appela à l'empereur.

Voilà donc le millionnaire, l'illustre Hérode comparaissant devant son ami Marc Aurèle au camp de Sirmich en Pannonie. La cause adverse est puissante ; les Athéniens sont aimés ; Faustine leur est favorable ; elle a façonné sa fille, âgée de trois ans, à se jeter aux genoux de son père et à le caresser en bégayant ces mots : « Sauve la ville d'Athènes. » Hérode, il est vrai, a pour lui l'amitié du prince et sa propre éloquence. Mais ce jour-là Hérode, au

1. Voy. Pausanias, II, 1 ; VII, 20 ; VIII, 19.

lieu d'être éloquent, n'est qu'emporté. Il va jusqu'à se plaindre de l'empereur qui le livre, dit-il, à une femme et à une petite fille. On lui crie : « Tu risques ta tête. — Un vieillard, répondit-il, ne craint plus rien. » Puis il sanglote et quitte brusquement l'audience.

Cependant Marc Aurèle demeure, plein de douceur et de calme. Il donne la parole aux députés athéniens, en disant tout simplement : « Continuons, qu'Hérode le veuille ou ne le veuille pas. » Mais quand il vient à entendre le récit des vexations qu'ont exercées les affranchis d'Hérode, il est ému au point de verser des larmes. Sa sentence ne fut pourtant pas sévère; quelques-uns des affranchis furent légèrement punis, un autre fut innocenté pour ce seul motif qu'il était assez châtié par la perte récente de deux enfants. Quant au rhéteur lui-même, il sortit de là humilié, mais non condamné ; il vécut longtemps encore, paisible, riche, fêté, admiré, dans sa maison de campagne de Marathon, continuant à se plaindre de l'empereur et à l'empereur, recevant de celui-ci, non des reproches, mais plutôt des excuses [1].

Je me suis arrêté ici un moment pour faire connaître ces existences d'orateurs et de magistrats municipaux d'alors, somptueuses, puissantes, quelquefois oppressives; ces libéralités de millionnaire, ces insolences de rhéteur, ce despotisme de petite ville; le respect, le ménagement, l'indulgence, on peut dire la faiblesse que de tels hommes rencontraient chez le prince au lieu de l'accusation de

1. Voy. sur Hérode, Philostr., *Vita Sophist.*, II, 1; Aulu-Gelle, I, 2, IX, 2, XVIII, 10, XIX, 12; Lucian., *Dæmonact.*, p. 551, 552; Fronto, *ad Cæs. ep.*, III, 2-5; *Cæsar ad Front.*, IV, 2. Son buste, ainsi qu'on a lieu de le croire, trouvé dans un tombeau de la plaine de Marathon avec les deux bustes de Marc Aurèle et de Verus (Visconti, *Iconogr. grecque*).

lèse-majesté, de la mort et de la confiscation qui, sous les premiers Césars, ne se fussent pas fait attendre. J'ai complété ainsi le tableau de la politique proprement dite de Marc Aurèle.

Dans la législation maintenant, Marc Aurèle continua Trajan, comme dans la politique il continuait Auguste. Ainsi, pour les esclaves, — Trajan, Hadrien, Antonin avaient déjà mis à l'abri, autant qu'il se pouvait faire, la personne de l'esclave [1]. La tâche principale de Marc Aurèle fut d'encourager les affranchissements. Non-seulement il favorisa à cet égard la bonne volonté des maîtres que les lois ne favorisaient pas toujours [2]; non-seulement il admit des cas où, par suite d'une clause du contrat de vente, l'esclave pouvait devenir libre sans affranchissement prononcé (chose, je crois, inouïe avant lui [3]); mais de plus,

1. Ainsi remarquez le rescrit par lequel Marc Aurèle autorise le maître à accuser son esclave d'adultère. *Dig.* 5 *de accusat. et inscript.* (XLVIII, 2). Autrefois le maître se serait fait justice à lui-même.

2. Affranchissements permis aux corporations : *Dig.* 1. *de manumiss. quæ serv.* (XL, 3), quelquefois aux mineurs de vingt ans : § 8 et 20 *de manumiss.* (XL, 1 *Epistol. D. Marci ad Victorium Aufidium*). — Maintien de la clause par laquelle, en vendant un esclave, ou stipulait qu'il serait affranchi : 20 *de manum.*, 38 *de liberali causa* (XL, 12). — Il n'est plus nécessaire que l'esclave affranchi par testament soit nommé, il suffit qu'il soit désigné (S. C. Orphitien) Paul, IV, *Sent.* XIV, § 1. — Droit accordé en certains cas à l'esclave affranchi par testament d'accepter en son nom l'hérédité à défaut d'autre héritier acceptant : Ulp. 2, *Digest. de fideic. libertat* (XL. 5); *C. Just.* 15, *de testament. manumiss.* (VII, 2). — Enfin Marc Aurèle admet « par une interprétation bienveillante » que l'esclave que son maître a institué héritier en le qualifiant d'affranchi est pour cela seul réputé affranchi par testament : (Rescrit du 23 février 169), 2. *Cod. Just. De necessar. servis hæredib.* (VI, 27).

3. C'était, ce semble, l'objet principal de la Constitution de Marc Aurèle et Commode à Aufidius Victorinus. Elle admettait, en cas d'inexécution de la clause, la liberté de droit et sans être tenu envers personne des devoirs de l'affranchi envers son patron : *Code Justin.* 2. *Si mancip. ita fuerit alienat. ut manumittatur* (IV, 57). *Digeste*, 3, § 2, *de legitimis tutoribus* (XXVI, 5). 84, *de vulgar et pupillari substitutione* (XXVIII, 6). — La clause (d'affranchissement au bout d'un certain temps) doit s'exécuter même quand l'ache-

ce qui dut faire frissonner les légistes, il admit une circonstance où l'esclave pouvait se racheter malgré son maître.

Dans la rigueur des principes, l'esclave ne possède ni un sou, ni un droit, ni même sa personne. Si, par un surcroît de travail, il gagne quelque argent, ce pécule est la propriété de son maître. S'il garde ce pécule entre ses mains, c'est une grâce du maître. Si le maître accepte ce pécule et donne en retour la liberté, c'est encore une faveur. Si enfin, ayant reçu le pécule et promis la liberté, le maître garde le pécule et ne donne pas la liberté, le maître est toujours dans son droit. Pour éviter ce manque de parole, que fait l'esclave? Il donne son pécule à un tiers; ce tiers le rachète, devient son maître et comme tel l'affranchit. Mais, si ce tiers, lui aussi, manque de parole à l'esclave, qu'arrivera-t-il?

C'est ici que Marc Aurèle intervient et déclare que l'esclave peut, en ce cas, réclamer en justice son affranchissement. « Il a été, dit-il, acheté de ses propres deniers. — Mais quoi! disent les légistes, c'est une anomalie effroyable; un esclave n'a rien à lui. — Vous voudrez bien fermer les yeux sur cette anomalie, dit le prince; il est racheté et demeurera libre. — Mais qui nous dit que ces deniers viennent de lui? — Dès qu'ils ne viennent pas de l'acheteur, ils viennent de l'esclave. — Mais si un ami lui

teur est mort sans héritiers: Rescrit, Dig. 1. *Qui sine manumiss. ad libertat. perveniant* (XL, 7); même quand l'esclave vendu avec cette clause, serait le gage d'un créancier. Voyez encore sur cette constitution devenue fondamentale en cette matière : *Dig.* 3, 4, 6 pr., 9, *qui sine manumiss.*; 12, § 4, *de condict. causa data* (XII, 4); 3, § 10, *de servis exportandis* (XVIII, 7); 10, *de manumissionib.* (XL, 1); *Code Justinien*, 2, 6, *si mancip.* (IV, 57). — L'inexécution de la clause *ne prostituatur* entraîne aussi la liberté de droit, 6, *qui sine manumiss.*

en a fait cadeau? — L'esclave sera libre. — Mais si c'est un trésor qu'il a trouvé? — Il sera libre. — Mais si on les lui a prêtés? — Il remboursera son créancier et il sera libre. — Mais s'il n'a pu rembourser encore qu'une partie de la somme? — Il donnera quelques-unes de ses journées pour payer le reste, et il sera libre. — Mais si celui qui l'a racheté est un mineur? — Qu'importe, puisqu'il ne perd rien. — Prince, vous êtes désespérant; à partir d'aujourd'hui, un esclave a donc un écu, un esclave a un droit; à partir d'aujourd'hui, il n'y a plus d'esclave[1]. »

Et, comme l'esclavage cherche à reprendre par la violence ou la fraude ce que lui enlèvent les affranchissements volontaires ou forcés; comme on voit se multiplier les enlèvements d'hommes libres; Marc Aurèle, à l'exemple de ses prédécesseurs veut que la porte soit largement ou-

1. Nummis suis proprie videtur redemptus, cum suos nummos habere non possit; verum CONNIVENTIBUS OCULIS credendum est suis nummis eum redemptum, cum non ex nummis ejus qui eum redemit comparatur. Proinde, sive ex peculio quod ad venditorem pertinet, sive ex adventitio lucro, sive etiam amici beneficio, vel liberalitate, vel prorogante eo, vel repromittente, vel se delegante, vel in se recipiente debitum, etc... *Dig.* 4 et 5, *de Manumiss.* (XL, 1), d'après une *Epistola divorum fratrum ad Urbium Maximum.* 53, 67, *de judic.* (V, 1).

Par suite du même principe, quand un esclave a été affranchi par testament et qu'à cause des dettes personne ne veut accepter l'hérédité, l'esclave peut, en satisfaisant les créanciers aux dépens de son pécule, obtenir sa liberté. Rescrit de Marc Aurèle, cité au *Cod. Just.*, 6 et 15, *de testament. manumiss.* (VII, 2).

« Les affranchissements qui font l'objet d'un fideicommis ne doivent souffrir ni de la minorité de l'héritier, ni des conditions, ni de la lenteur, ni de l'absence du fidei commissaire. » Rescrit, 30, § 26. *Dig. de fideicomm. libertatibus* (XL. 5).

Un emprisonnement temporaire pour délit n'empêche pas l'esclave de profiter de la liberté ou même de l'hérédité ou du legs qui lui serait transmis par testament. 33, *Dig. de pœnis* (XLVIII. 19).

Voyez encore les décisions du même prince sur la tutelle des affranchis réservée de préférence aux affranchis. *Dig.* 1, § 4, et 14, § 2. *de excusationib.* (XXVII. 1).

verte aux réclamations de l'homme libre traité en esclave. Il confirme cette jurisprudence qui n'admet qu'avec peine que même le pouvoir paternel, même le pouvoir de l'homme sur lui-même, ait pu faire esclave celui qui était libre par le sang [1]. Il confirme dans son droit le revendicateur de la liberté (*assertor libertatis*), tuteur et organe légal de l'esclave qui se prétend libre, citoyen qui vient sous serment réclamer un citoyen [2]. Enfin, pour rendre plus claires ces questions de liberté (*liberales causæ*), pour que l'homme, libre de naissance, puisse en tout temps justifier de son origine, le premier il établit un état civil. A Rome, le préfet du trésor, dans les provinces, des notaires publics (*tabularii*), enregistrent les noms des nouveau-nés, et consacrent ainsi le titre de leur liberté [3].

Dans la famille — déjà, ou par les mœurs ou par les lois, l'excès de la puissance paternelle et de la puissance maritale a disparu; il n'est plus permis au père de forcer son fils ou sa fille à divorcer sans un grave motif [4]. Reste à amender la loi de succession pour abroger presque en son

1. Ainsi ni la vente qu'un père avait faite de son enfant sous le coup d'une nécessité extrême, ni l'autorité d'un inventaire dressé par l'officier du fisc, ni une déclaration personnelle si elle était arrachée par la crainte, ni une convention quelconque entre des tiers, ne pouvait faire obstacle à la liberté. (Conventio privata neque servum aliquem, neque libertum alicujus facere potest). *Dig.* 38, *de liberali causa* (XL. 12.)

2. Hanc totam legem de assertionibus firmavit. Capitolin, 9.

3. Capitolin, 9 : Les naissances, jusque-là, étaient constatées à Rome par les préfets du trésor, mais non dans les provinces. Ce fut Marc Aurèle qui institua dans les provinces des notaires publics (*tabularii*) à cet effet. — Cependant Apulée, dans son *Apologie*, justifie de l'âge de sa femme par la déclaration de naissance que le père de celle-ci aurait faite devant le *tabularius publicus*, ce qui ferait remonter l'usage de l'état civil, pour l'Afrique, au règne d'Hadrien. Marc Aurèle aurait seulement généralisé ou régularisé cet usage.

4. *Nisi justa et magna causa interveniente. C. Just.* 5, *de repudiis* (V, 7). Mais les enfants mineurs ne peuvent pas non plus divorcer sans le consentement des parents (12 ibid.). Autre décision sur la puissance paternelle. Ibid. 1, *de patria potest.* (VIII, 47).

entier la famille romaine, forte, mais singulière et barbare institution. Antonin le premier a admis la mère à la succession de ses enfants. Marc Aurèle admet les enfants à la succession de leur mère en première ligne; ils n'étaient jusque-là considérés que comme proches (*cognati*); les frères et sœurs de la mère les excluaient[1]. Ce n'est pas qu'après lui il ne reste encore beaucoup à faire. La fille devenue esclave, même après son affranchissement, n'est plus censée avoir de mère; l'enfant qui a perdu son titre de citoyen a brisé le lien civil entre la mère et lui; l'un et l'autre sont exclus de la succession maternelle. Le droit de succession, ce droit capital de la famille, est bien loin d'être sorti de la voie historique, nationale et arbitraire pour entrer pleinement dans la voie de l'humanité et de l'équité; il y a là une rude tâche réservée aux empereurs chrétiens[2].

Quant au droit de cité, Auguste a ouvert le chemin, et presque décuplé le nombre des citoyens. Tous ses successeurs ont marché dans le même sens; les uns par caprice, donnant ou vendant des diplômes de citoyens; les autres par politique, *écrêmant* au profit du peuple victorieux les peuples sujets, et faisant peu à peu du monde une seule

1. S. C. Orphitianum (an 178), voy. Capitolin, 11; Paul, IV, *Sentent.* x, 7; Ulpien, *Reg.* XXVI, 7; Pr., § 2 et 3, *Instit. de S. C. Orphit.* (III, 4); *Dig.* 1, 4, 6, 9, *Ad S. C. Tertyll.* (XXXVIII, 17); *Cod. Just.*, 1, *ad S. C. Tertyll.*, (VI, 56); 3, *ad S. C. Orph.* (VI, 57.) — Création par Marc Aurèle d'un préteur pour les tutelles. Capitolin, 10. Gaïus, *Instit.* I, 8. — Sur la tutelle ou plutôt la curatelle du fou : Capitolin, ibid., *Dig.*, 16 pr. *de curat.* (XXVII, 10); *Cod. Just.*. 7, § 5, *de curat.* (V, 70).

2. En matière de droit criminel, Marc Aurèle proclame le principe que les fautes sont personnelles : « La condamnation du père n'entache pas le fils. Chacun de nous ne peut être jugé que d'après ses propres actes, et nul ne succède au crime d'autrui. » 26, *Dig. de pœnis* (XLVIII, 19). Décisions favorables à la liberté du commerce. *Dig.* 71, *de contrah. emptione* (XVIII, 1). — Multiplication des jours non fériés pour les jugements. Ils sont portés à 230 pour l'année. Capitolin, 10.

nation. C'était surtout la milice qui donnait entrée dans la cité romaine. L'armée, qui autrefois n'était composée que de citoyens, faisait maintenant des citoyens. On servait dans les cohortes auxiliaires à titre d'étranger; puis on passait dans les légions à titre de Romain, ou bien, vétéran, on emportait dans sa retraite le droit de cité romaine pour soi, sa femme et ses enfants [1]. La cité romaine se vendait ainsi, mais elle se vendait au prix du sang; Marc Aurèle, qui a eu tant de guerres à soutenir et qui a dû armer jusqu'aux esclaves, a facilité plus qu'un autre cette naturalisation par les armes. Sous son règne, avec les colonies romaines multipliées principalement dans les contrées danubiennes, avec les concessions antérieures faites à des individus, à des familles, à des cités, avec les adoucissements apportés principalement sous Hadrien aux rigueurs du droit civil, et surtout avec la glorieuse porte de la milice ouverte aux bras vigoureux et aux nobles cœurs, la face de l'empire achève de changer. Rome a sous sa loi à peu près autant de citoyens que de sujets. Telle ville provinciale compte dans son sein tout autant de Romains que de provinciaux; ce sont des Romains qui n'ont jamais vu Rome, mais qui l'aiment, qui ne parlent pas tous sa langue, mais qui la font enseigner à leurs enfants, qui ont vécu sous un autre droit que le sien, mais qui se façonnent à la loi de leur glorieuse patrie. « Vous avez fait, dit Aristide aux Romains, du monde deux moitiés, l'une moins vaillante, qui reste sujette et gouvernée, l'autre plus forte, plus noble, plus favorisée du ciel, que vous avez prise partout où elle était pour la faire votre concitoyenne et lui faire gouverner le

1. Voy. les nombreuses inscriptions conférant ce droit en même temps qu'elles accordent un *congé honorable* (*honesta missio*).

monde avec vous. Vous l'avez séparée de sa patrie et vous lui avez donné la vôtre. »

C'était donc comme aujourd'hui, une époque de nivellement et de progrès. Le monde se faisait un. Une ambassade de l'Inde, conduite par le philosophe babylonien Bardesane, et dans laquelle figurait le philosophe indien Dandamis, venait saluer le philosophe Marc Aurèle [1]. Comme nous envoyons des soldats en Chine, Rome en ce siècle y envoyait déjà des marchands. Les annales chinoises constatent le fait, perdu pour les annales romaines, d'une ambassade ou soi-disant telle du roi de Ta-Tsin (Occident), Aan-toun ou Gan-toun (Antonin, Marc-Aurèle), qui vint, en l'année correspondante à l'an 166 de notre ère, déposer aux pieds du Fils du ciel, Han-Hiouan-Ti, à titre de tribut, des cornes de rhinocéros, des dents d'éléphants, des écailles de tortue. Les savants actuels supposent avec assez de vraisemblance que Marc Aurèle n'eut pas soupçon de cette ambassade, et que ces prétendus envoyés impériaux étaient de simples commis voyageurs d'un Mœsius Titianus qui faisait avec les Sères le commerce de la soie [2]. Quoi qu'il en puisse être, partis au temps de la guerre de Rome contre les Parthes, ambassadeurs ou marchands ne purent arriver en Chine, comme les annales chinoises le remarquent, que par la frontière du Midi et non par celle de l'Occident [3]. C'est par là que pour la pre-

1. Porphyr., *de abstin.*

2. V. le P. Gaubil, *Histoire abregée de l'astronomie chinoise*, dans les *Observations mathématiques*, etc., du P. Souciet, t. II, p. 118; Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 69; Pauthier, *Histoire des relations politiques de la Chine*, p. 17-20; *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLVI, p. 550 et s., nouvelle série, t. X, p. 227 (M. Letronne). Sur Titianus, Ptolémée, *Géogr.*, I, 11. An-toun ou Gan-toun est encore aujourd'hui la forme que les chrétiens chinois donnent au nom d'Antoine.

3. « Les A-si (Parthes), disent les Chinois, voulant que le commerce de la soie

mière fois Rome et Pékin, ou pour mieux dire, Rome et Lo-Yang se connurent.

Et cependant — que l'unité du monde s'opère, que Rome devienne la cité universelle, qu'il se forme un peuple de cent vingt millions d'hommes; est-ce un bien? Je dirai non, si cette unité doit être sanguinaire et dégradée, si cette Rome doit être la Rome de Néron, si ce peuple doit toujours être le peuple des Césars, applaudissant aux infamies du théâtre et aux boucheries de l'arène. Il y avait donc et il y avait surtout une tâche morale à accomplir. Marc Aurèle l'a comprise plus hardiment que ses devanciers.

J'ai déjà dit quelle atmosphère plus pure avait respirée sa jeunesse. Son âge mûr s'en ressentit. Non-seulement il fit disparaître le scandale des bains publics; non-seulement il travailla à défendre (car il le fallait) contre la prostitution la race romaine et même la race noble; mais il alla plus loin, il essaya de réformer même le théâtre.

Le théâtre, ou, pour employer un terme alors plus général, les *spectacles* étaient la grande école de la vie romaine. C'était le Forum depuis qu'il n'y avait plus de Forum. C'était la dernière liberté de Rome, celle que les Césars lui avaient donnée à l'excès en dédommagement de toutes les autres, celle qu'elle défendit jusqu'à la mort. « Une raison d'État très-profonde, disait Fronton, enseigne à un prince de ne négliger ni les histrions, ni tout ce qui tou-

se fit exclusivement par leurs mains, cachaient la route aux habitants du Grand Thsin (empire romain) et empêchaient les communications entre les deux empires. Aussi ce fut par l'Inde et par la mer que les envoyés romains arrivèrent en Chine. »

M. Reinaud (*Relations politiques et commerciales de l'empire romain*), remarque que, par suite de ces communications, les Romains au temps de Marc Aurèle ont mieux connu que par le passé la nature de la soie. Pausanias (VII, 3) en décrit exactement l'origine, tandis que Virgile (*Georgiq.*, II, 120), et Pline (*H. N.* VI, 20) parlent de la soie comme d'un produit végétal.

che le théâtre, le cirque, l'arène. Il sait que le peuple romain demande surtout deux choses, du blé et des spectacles; que le pouvoir se fait aimer, non-seulement par les services sérieux qu'il rend, mais aussi par les amusements qu'il donne; qu'il y a plus de dangers à craindre si l'on néglige les affaires sérieuses du peuple, plus de mécontentement à redouter si l'on néglige ses plaisirs. Il demande moins vivement les largesses que les spectacles : avec du pain on satisfait homme par homme la partie affamée de la population; avec des spectacles on satisfait toute la population et d'un seul coup [1]. »

Cette politique de son précepteur était cependant peu du goût de Marc Aurèle. Il eût aimé, lui, à donner plus de pain et moins de spectacles. Il veillait avec soin sur les approvisionnements publics; en temps de disette il étendait à toute l'Italie les distributions de blé qui ne se faisaient d'ordinaire que dans Rome. Il multipliait les fondations alimentaires dont Trajan avait donné l'exemple [2]. Il avait des secours pour les pestiférés, des secours pour les incendiés, pour les inondés, etc.; il remercie les dieux de ce que l'argent ne lui a jamais manqué pour secourir une infortune [3].

1. *Principia historiæ*.

2. Capitolin, 7, 11, 21 : Fondations pour le mariage de sa fille; autres après la mort de Faustine, *pueri Faustiniani*. — Faustine déesse, accueillant treize jeunes filles qui viennent à elle, et d'un vase qu'elle tient à la main versant sur elles l'abondance et la vie (Bas-relief de la villa Albani). — Inscription d'une enfant de six ans : ING (*enuæ*) FRVM (*ento*) PVBL (*ico*) DIV (*æ*) FAVST (*inæ*) IVNIORIS. Gruter 828. Orelli 3365. Une autre inscription est un hommage rendu à Marc Aurèle par les *pueri et puellæ alimentariæ ficolensium*, daté du 16e tribunat de Marc Aurèle (161), et se référant, par conséquent, à une fondation d'un règne précédent (trouvée à Genzano. Orelli 3364). — Multiplication des fonctionnaires spéciaux pour les aliments, curateurs, procurateurs, préfets. Un consulaire est préfet des aliments (Voy. les inscriptions. Gruter 411, 458. Orelli 2761. Marini).

3. Marc Aurèle, I, 17.

Mais il eût voulu être un peu moins prodigue de gladiateurs. Il accordait volontiers au peuple ce qui n'était que puéril : il donnait des jeux ; absent de Rome, il chargeait les riches sénateurs d'en donner à sa place ; il fut *magnanime,* dit un historien, jusqu'au point de produire en un seul jour cent lions sur l'amphithéâtre. Mais il avait le mauvais goût de s'ennuyer au spectacle, de s'y occuper des affaires publiques, de lire, d'écrire, de donner audience dans sa loge, de se rappeler qu'il était César, d'oublier qu'il était spectateur ; il parle quelque part des exhibitions théâtrales avec le dédain d'un philosophe. Il en parle aussi avec le cœur blessé d'un homme de bien : « Quand tu ne pourras te dispenser d'y assister, se dit-il à lui-même, portes-y une pensée de miséricorde[1]. » Il eût voulu que cette volupté de spectacle ne fût pas ruineuse, immorale, inhumaine. Comme les acteurs se mettaient aux enchères et établissaient une concurrence entre les malheureux riches condamnés à donner des jeux, il fixa le maximum de leur salaire à dix pièces d'or (deux cent cinquante francs)[2]. Comme le peuple, souverain au théâtre, réclamait quelquefois impérieusement l'affranchissement de tel ou tel esclave, cocher ou comédien, Marc Aurèle fit intervenir le Sénat, et ces affranchissements prononcés par le maître au théâtre et sous la pression de l'enthousiasme populaire, furent déclarés nuls[3]. Comme la prolongation à l'infini des spectacles et le chômage qu'ils entraînaient arrivaient à nuire aux affaires commerciales, Marc-Aurèle se permit de retarder l'heure des pantomimes, au grand mécontentement du peuple, qui, lui, était de l'avis de Fronton et

1. Marc Aurèle, VIII, 3, XI, 6.
2. Capitolin, 11.
3. 3, *Cod. Just. Qui manumittere non possunt* (VII, 11). *Dig.* 17. *Qui et à quib. manumitt.* (XL, 9).

croyait le spectacle plus nécessaire que le pain. Le peuple se plaignit qu'on voulait faire de lui un peuple de philosophes, et Marc Aurèle fut obligé de se disculper sérieusement de cette accusation.

Et par-dessus tout, comme la scène était toujours souillée de sang humain, Marc Aurèle (c'est là son grand dissentiment avec son peuple et son grand honneur dans l'histoire), Marc Aurèle voulut la purifier : ce que Sénèque seul avait osé dire, lui seul essaya de le pratiquer. Déjà, au début de son règne, on l'avait vu faire mettre un matelas ou un filet au-dessous de la corde des funambules. Le peuple avait souri de cette singulière *piété* envers les victimes des voluptés publiques; mais enfin les plaisirs du peuple n'en souffraient pas et le peuple n'avait pas murmuré. Un peu plus tard, Marc Aurèle s'était montré fort mécontent de l'apparition sur la scène d'un lion qui dévorait des condamnés avec une férocité tout à fait romaine; il n'avait pas couru à cet horrible spectacle et il avait refusé de récompenser par la liberté l'esclave éducateur de ce lion; le peuple lui avait encore passé cette faiblesse. Mais lorsque ce peuple vit les cent lions produits par Marc Aurèle à l'amphithéâtre tués de loin, à coup de flèches, sans risquer la vie d'un seul homme; lorsqu'un autre jour, l'empire ayant besoin de soldats, l'empereur s'avisa d'enrôler des gladiateurs et de dépeupler l'arène; lorsque enfin, enhardi par la patience publique, et poussant la philanthropie au delà de toutes les convenances, il osa, lorsque le combat avait lieu devant lui, donner aux gladiateurs des épées émoussées et changer une mêlée sanglante en un innocent assaut d'armes[1] : cette fois, le peuple n'y tint plus et se plaignit hautement. Marc Aurèle perdit

1. « Marc Aurèle n'aimait pas le meurtre (φόνοις οὐκ ἔχαιρεν), et on peut en

ce jour-là une bonne part de sa popularité. Il se forma contre lui une opposition de *dilettanti*, un parti des *voluptuaires*, qui déclara que l'empereur était bien dur et Rome bien opprimée. Ce parti, qui, Marc Aurèle vivant, protesta contre l'affection publique, qui, Marc Aurèle mort, protesta contre les regrets publics, ce parti devait un jour être consolé; Commode eut charge de dédommager ces gens de goût de la privation que leur avait imposée son père, et il s'acquitta de ce devoir à leur satisfaction.

Cette impopularité fait la gloire de Marc Aurèle. Ses devanciers immédiats n'avaient tenté rien de pareil. Auguste, par humanité ou par prudence politique, avait imposé quelques restrictions à ces hideux plaisirs. Néron, au début de son règne et dans un accès de philanthropie, avait osé donner des jeux où pas une goutte de sang, même de sang coupable, n'avait coulé; une telle fantaisie d'humanité était permise à Néron. Mais, après lui, on nous parle des nombreux couples de gladiateurs que, dans sa bonté, le clément Titus accorde à son peuple; on nous parle des dix mille couples que Trajan fait paraître dans l'arène. Antonin seul peut passer pour avoir restreint un peu les jeux des gladiateurs. Marc Aurèle tentait de les abolir. Il commençait une lutte qui devait être longue. Deux cents ans de calamités, cent ans même de christianisme n'y suffirent pas. Il fallut le sang d'un apôtre; il fallut que la passion de l'amphithéâtre fît un martyr et que l'œuvre, à peine essayée par Antonin et Marc Aurèle, fût accomplie par le moine Télémaque.

juger par ce fait, qu'à Rome les combats de gladiateurs auxquels il assistaient n'étaient, à vrai dire, que des combats d'athlètes; car il ne permettait à aucun de se servir d'un fer aiguisé; tous combattaient avec des épées émoussées. » Dion, LXXI, 29. Capitolin dit seulement : « Gladiatoria spectacula omnifariam temperavit..... Gladiatorii muneris sumptus modum fecit. » 11.

Arrêtons-nous ici. Marc Aurèle est le dernier de cette dynastie adoptive dont nous essayons d'étudier l'histoire. Rappelons une dernière fois, en les résumant, les véritables titres de gloire de cette dynastie, c'est-à-dire ses efforts en faveur du progrès moral des nations. L'ordre politique sagement maintenu sur les bases fixées par Auguste ; la liberté municipale protégée ; la clémence érigée en maxime de droit public et l'échafaud politique aboli ; le droit de cité romaine de plus en plus étendu avec libéralité et avec discernement ; tout cela comme sous Auguste : mais, de plus qu'au temps d'Auguste, l'esclave protégé dans sa personne et arrivant peu à peu au droit de propriété et au droit de famille ; les affranchissements favorisés ; la puissance paternelle restreinte ; la femme déchargée ou a peu près de cette tutelle de toute la vie à laquelle elle était condamnée ; l'ordre de succession rectifié en sa faveur ; des fondations bienfaisantes inouïes dans l'antiquité, devenues une des habitudes du pouvoir : sous Marc Aurèle enfin, une atteinte portée aux inviolables traditions de l'amphithéâtre : — en un mot, par l'adoucissement de l'esclavage, le droit social, — par l'effacement des aspérités de la loi antique, le droit de famille, — par le nivellement des races, le droit politique, amenés de règne en règne à s'imprégner davantage d'équité, d'humanité, de liberté, d'égalité : voilà le pus grand mérite et le plus incontestable honneur des cinq monarques du nouvel empire.

Maintenant les princes qui travaillaient à cette salutaire révolution en avaient-ils bien la conscience ? Le monde sur lequel ils agissaient l'avait-il à son tour ? Ses tendances répondaient-elles à leurs efforts, ses idées à leurs idées, ses mœurs à leurs lois ?

Pour Marc Aurèle, on peut croire que, plus qu'aucun de

ses devanciers, il eut la perception lucide du but vers lequel il marchait. Nous avons lu ses pensées sur la bienfaisance, sur la parenté mutuelle des hommes, sur l'indulgence envers ceux qui ont failli. Il aime à dire que sa mère lui a enseigné la bienfaisance, qu'Antonin lui en a donné l'exemple. Il voudrait la transporter dans la sphère politique. Il n'est pas utopiste cependant : « Ce sont des enfants que ces politiques qui prétendent faire vivre tout un peuple comme vivraient des philosophes..... Tu ne réaliseras pas, se dit-il à lui-même, la république de Platon. Rends les hommes un peu meilleurs et tu auras beaucoup gagné. » Il sait de plus que ce n'est pas la contrainte qui peut mener à ce but : « Pour changer la vie, dit-il, change les idées ; sinon, tu n'auras que des hypocrites et des esclaves [1]. » Mais néanmoins, ce but, il le sent, il le comprend, il l'aime. Il a conscience de cette vie commune du genre humain, maintenant plus que jamais poussé par la Providence dans les voies de l'unité. Ce n'est pas seulement la cité, la nation, la patrie qui lui est confiée ; c'est le monde. L'amour du bien commun, le devoir envers la communauté (τὸ κοινωνικόν) la pensée habituelle de la vie commune (κοινωνημοσύνη [2]) sont des termes qui reviennent sans cesse dans sa bouche. « Son frère Severus, » qui lui a fait connaître Thraséa, Helvidius, Caton, Brutus, lui a aussi fait « concevoir l'idée d'une société égale pour tous, où les droits et les rangs seraient égaux, où la royauté n'aurait rien plus à cœur que la liberté de ses sujets [3]. »

1. Marc Aurèle, IX, 29.

2. Τί κοινωφελές, I, 16 ; III, 4, 11 ; IV, 3 ; VI, 30 ; VII, 55 ; X, 6. Voici bien l'idée de la patrie universelle : « Si la raison, l'intelligence, la loi morale nous sont communes à tous..., nous sommes concitoyens, membres d'une même cité, et cette cité c'est le monde ; car pour le genre humain il n'y a d'autre cité commune que le monde. » IV, 4.

3. Φαντασίαν λαβεῖν πολιτείας ἰσονόμου, κατὰ ἰσότητα καὶ ἰσηγορίαν διοικου-

Ces idées devenaient-elles vulgaires? Non, sans doute, mais elles pouvaient commencer à se répandre. A l'époque du désastre de Smyrne, il se montra parmi les païens un esprit secourable qui ne s'était guère vu jusque-là. L'espèce de gloire inhumaine attachée au rôle d'accusateur avait disparu [1]. L'idée de bienfaisance entrait dans les esprits, le mot bienfaisance dans la langue. Nous avons vu Fronton peiné et humilié de ne pas trouver dans son idiome un mot qui traduise le mot grec de *philostorgia* (amour des siens); c'est, dit-il, qu'il n'y a pas un Romain qui soit véritablement *philostorgos*. Mais peu à peu il allait voir changer, sinon les cœurs, du moins la langue. Bientôt le grammairien Aulu-Gelle se plaindra que le vulgaire détourne de son véritable sens (politesse, affabilité, bonne éducation) le mot latin *humanitas* et lui donne le sens de bienveillance, amour des hommes, humanité (φιλανθρωπία). C'est une faute que Cicéron ou Varron n'eussent pas commise, et Aulu-Gelle, en bon grammairien, proteste contre ce solécisme de la charité : « Car, dit-il fort justement, on peut être bienveillant et secourable, quoique fort ignorant dans les arts [2]. » Aulu-Gelle aurait pu ajouter avec plus de chagrin encore, que des néologues plus hardis, pour traduire le mot grec εὐεργεσία (bienfaisance), au lieu d'un

μένης, καὶ βασιλείας τιμώσης πάντων μάλιστα τὴν ἐλευθερίαν τῶν ἀρχομένων. I, 14.

Marc Aurèle n'eut pas de frère du nom de Severus. Faut-il lire ici Verus (son frère par adoption)? ou ne serait-ce pas un cousin à lui, descendant de son aïeul Catilius Severus, et qu'il appelle *frère*, comme cela se faisait assez souvent entre cousins germains? ou plutôt enfin Cn. Claudius Severus, philosophe péripatéticien, qui vécut auprès de Marc Aurèle et dont le fils épousa une fille de ce prince? Marc Aurèle l'appellerait *frère* par amitié. V. la généalogie à la fin du volume.

1. C'était jadis le début des jeunes gens au barreau; mais « hic mos, adolescentibus incipientibus concessus, diu exolevit, » dit Apulée. *Apolog.*

2. XIII, 16.

solécisme faisaient un barbarisme, et que Marc Aurèle, faisant de ce barbarisme le nom d'un dieu, l'écrivait au fronton d'un temple[1], essayant d'introduire à la fois une vertu nouvelle au cœur de son peuple, une divinité nouvelle dans son Panthéon, un vocable nouveau dans son dictionnaire. C'est triste pour la grammaire, mais les progrès dans la vertu ne se font pas toujours avec les progrès de la langue.

Je suis encore tenté de croire à une certaine popularité de ces idées lorsque je vois le sceptique Lucien, railleur des chrétiens, railleur des philosophes, rêver pourtant ce qu'il appelle *la cité de la vertu*. C'est tout autre chose ici que la cité de Platon; celle de Lucien n'a rien d'exclusif ni d'arbitraire; elle est toute fondée sur « la justice, l'égalité, la liberté. Elle est ouverte à tous; barbares, petits, difformes, pauvres, tous peuvent y acquérir droit de cité; il suffit de vouloir. Au lieu de la naissance, de la taille, de la beauté, de la richesse du vêtement, elle ne demande qu'une chose, la connaissance et l'amour du bien. Qui possède ce trésor est inscrit aussitôt dans les tribus et les phratries de cette grande cité. Dans cette république de la vertu, les mots d'illustres ou d'obscurs, de nobles ou de plébéiens, de libres ou d'esclaves ne sont pas même prononcés[2]. »

On sent enfin un reflet de ces mêmes idées chez les rhé-

1. Dion, LXXI, 34 Ὀνόματι τινι ἰδιωτάτῳ καὶ μήπω ἀκουσθέντι. Est-ce le mot de *beneficentia* que Dion veut désigner, et qui est en effet la traduction exacte du grec εὐεργησία? Ce mot se trouve pourtant dans Cicéron et dans Pline.

2. *Hermotimus, sive de sectis*, p. 275, 289. Voy. encore, chez Lucien, des idées que nous appellerions *socialistes*, sur la répartition des richesses, l'obligation pour les riches de partager avec les pauvres. *Epistolæ saturnales*, p. 1350. On peut les comparer avec les idées économiques de Dion Chrysostome. (V. ci-dessus, t. I, p. 448, 449.)

teurs, les seuls témoins malheureusement qui nous restent de ce siècle où tout labeur intellectuel tournait à la rhétorique. Non-seulement, malgré son emphase laudative, le rhéteur grec Aristide trouve une certaine dignité de sentiments quand il remercie les Césars au nom de la Grèce intelligente, relevée et honorée par eux : « La Grèce était tombée, vous lui avez tendu la main; vous avez relevé cette mère nourricière de l'intelligence humaine. Il est glorieux aux rois d'aimer la Grèce [1]. » Mais il s'élève plus haut encore, lorsqu'il parle au nom du genre humain, pour remercier Rome et Marc Aurèle de la paix qu'ils ont donnée au monde, de cette harmonie semblable à celle qui a régné dans le ciel, après la victoire de Jupiter sur les Titans : « Seuls, parmi les peuples qui ont régné, dit-il aux Romains, vous avez eu la puissance qui fonde les empires, jointe à la sagesse qui les conserve... Les autres commandaient à des corps, vous commandez à des intelligences... Seuls sur la terre, vous commandez à des hommes libres. Vous ne livrez pas une province au despotisme d'un satrape; vous lui donnez les magistrats qu'elle aurait élus. Vous gouvernez toute la terre comme une cité se gouverne elle-même. » Et ainsi se réalise ce rêve de l'antiquité et des temps modernes, ce rêve de Cicéron et d'Aristote, « d'une puissance monarchique, aristocratique, démocratique tout à la fois : monarchique par le prince qui gouverne, aristocratique par le sénat qui tient du prince le commandement et le pouvoir, démocratique par la liberté du peuple à qui est accordé tout ce qu'il demande. »

Rome, en effet, n'a pas mis de barrière entre elle et ses

1. Aristides, *Orat.* 9, εἰς βασιλέα.

sujets; ou du moins celles qui existent encore, chaque jour elle les abaisse : « Tout ce qu'il y avait parmi ses sujets de plus noble, de plus distingué, de plus vaillant, elle l'a revêtu du droit de cité... Ni la mer, ni les régions qui nous séparent, ni même la limite tracée entre l'Europe et l'Asie, ne nous empêchent d'être citoyens romains. Rome est ainsi la capitale de la terre, la citadelle (ἀκροπόλις) du genre humain, le rendez-vous commun, l'Agora universelle. Sous cette cité une et sous ce gouvernement un, le pouvoir, égal pour tous, ne s'exerce que sur des concitoyens, non sur des étrangers. La terre habitable tout entière est gouvernée comme une seule habitation [1]... C'est, sous un maître bien-aimé, une commune démocratie de toute la terre.» Ne semble-t-il pas que ce rhéteur ait connu la pensée intime de Marc Aurèle et embrassé avec lui le rêve de Severus?

C'est là un idéal, je le sais, et un idéal où la rhétorique et l'adulation ont leur part. Mais ce qui est certain aussi, c'est que cet idéal et le sentiment qui le faisait goûter est autre que n'eût été, quatre cents ans, deux cents ans, cent ans même auparavant, le sentiment et l'idéal d'un païen. La *République* de Platon et même son livre *des Lois* contiennent aussi un idéal; mais cet idéal est celui de la cité dorienne, d'une petite république composée de cinq mille quarante familles[2], ni plus ni moins; vivant pour elle-même, en hostilité avec le genre humain et avec la nature humaine; gouvernée par un droit arbitraire; pleine d'exclusions, d'inégalités, de violences faites aux instincts de l'homme;

1. Ὑπὸ πάντων δέ πανταχοῦ ἴσον ἄρχεται... Διὰ τὸ κοινὸν ἔχειν τὴν πολιτείαν καί οἷα πόλεως μιᾶς, εἰκότως οὐκ ἂν ἀλλότριων, ἀλλ' ὡς οἰκείων ἄρχοντες ἄρχουσι... Καὶ συνταξάντες ὥσπερ ἕνα οἶκον ἅπασαν τὴν οἰκουμένην. Aristid., *Orat. de urbe Rom.*

2. Platon, *des Lois*, V.

ne tenant compte que de l'intérêt collectif, jamais du droit individuel; de la patrie toujours, de la liberté, de l'égalité, de l'humanité jamais: c'est un socialisme digne, élevé, philosophique, poétique même, mais c'est du socialisme. Voilà ce qu'on rêvait aux plus beaux temps de la Grèce et dans la plénitude de son développement intellectuel. A nulle époque de l'antiquité, ni rois, ni grands hommes n'avaient envisagé un plus vaste horizon; l'utopie la plus chimérique des rois s'était bornée aux intérêts de leur puissance; celui des plus grands citoyens aux intérêts de leur patrie. Et cette patrie, loin que ce fût le monde, ce n'était pas même une nation, ce n'était qu'une ville; ce n'était pas la Grèce, c'était Thèbes, Sparte ou Athènes: il n'y a pas eu, à vrai dire, de patriotisme hellénique; je ne connais de patriote hellénique que le Lacédémonien Callicratidas, moins illustre qu'il ne devrait l'être. En général le patriotisme le plus large ne dépassait pas la banlieue et s'arrêtait au plus loin à une demi-journée de la ville; l'esprit d'égalité le plus aventureux admettait l'égalité entre sept ou huit mille citoyens vivant sur un territoire de vingt à trente lieues carrées. L'idée d'un rapprochement entre le citoyen et l'étranger eût passé aux grandes époques du génie antique pour un incroyable paradoxe, l'idée du niveau entre l'homme libre et l'esclave pour une folie. Et maintenant, la pensée naissait, non-seulement à un philosophe, non-seulement à un rhéteur, mais à un politique et à un souverain, de la vie commune, de la liberté commune, de l'égalité de tous sur la surface de tout un empire, et d'un empire qui se faisait appeler le genre humain.

Il faut qu'on me le laisse encore répéter, tout cela est chrétien. Tout cela est trop différent de l'antiquité pour que l'antiquité à elle seule et par son progrès naturel ait

pu le produire. Qui avait introduit ces mots-là dans la langue? ces idées-là dans les esprits? « Ce sont ces maudits chrétiens qui gâtent notre langue, » aurait dit Aulu-Gelle pour peu qu'il y eût réfléchi. « Ce sont ces maudits chrétiens qui gâtent nos idées, » devait dire Plutarque.

De plus, au moment où nous sommes parvenus, l'effervescence de la superstition amenée par les calamités de l'empire avait pu s'apaiser; Marc Aurèle avait pu, avec plus de sécurité et de loisir, juger l'état moral du monde et discerner mieux qu'il ne l'avait fait au début, où était le vrai péril. Il semble du moins qu'à l'époque du plus beau développement de son génie réponde une demi-tolérance pour les chrétiens. Les Actes de saint Polycarpe ont déjà constaté que le sang de ce saint évêque apaisa, au moins pour quelque temps, la persécution pour son église, sinon pour toute l'Église. Peu d'années après, le miracle de la légion *Fulminante* changea, au moins momentanément, l'esprit du prince, et l'amena à demander à ses proconsuls un peu de tolérance pour ces prières chrétiennes qui l'avaient sauvé en Germanie [1]. La révolte de Cassius, à laquelle n'avait pris part aucun chrétien, mais qui avait mis le feu dans tout l'Orient, put faire momentanément comprendre à Marc Aurèle où étaient les vrais ennemis de l'Empire [2]. Les édits d'Hadrien et d'Antonin furent renouvelés, les accusations interdites contre les chrétiens. Sous Marc Aurèle éclairé et reconnaissant, il y eut un moment de justice et un répit bien court, il est vrai.

L'Église sut en profiter. Soit sous la persécution, soit dans la paix, le développement du prosélytisme et plus encore du génie chrétien fut remarquable sous Marc Aurèle. Le

1. V. ci-dessus, p. 110 et suiv.
2. Tertull., *Apol.* 35.

génie chrétien s'associa sans peine au génie philosophique et oratoire de la race grecque. Il y eut à ce moment une pléiade de Pères de l'Église comparable peut-être à celle du quatrième siècle, si leurs œuvres n'eussent péri presque toutes et si nous pouvions en parler autrement que d'après de lointains souvenirs. Eusèbe nomme ces saints évêques et ces savants docteurs : Denys de Corinthe, l'oracle de la chrétienté à cette époque, dont les lettres vont partout, à Lacédémone, à Athènes, à Nicomédie, dans la Crète, réveiller le zèle, prêcher la concorde, combattre l'hérésie, à Rome enfin, rendre hommage et actions de grâces ; — le rigide Pinytus de Gnosse ; — le savant Apollinaire d'Hiérapolis ; — Méliton de Sardes, cet évêque d'Asie dont nous avons déjà parlé, héritier de saint Jean l'évangéliste, vierge comme lui, prophète comme lui, fléau comme lui des hérétiques, comme lui confesseur de la foi, théologien comme lui, et protestant après lui en faveur de la double nature du Christ en des termes dignes des Pères de Nicée ; en même temps tout empreint du génie hellénique, rhéteur par la forme comme il est docteur par la foi. Quant à ceux dont il nous est resté des écrits, — Théophile, devenu chrétien, devenu évêque d'Antioche, répond aux attaques de son ami Autolycus[1]. — Athénagoras a été et est encore philosophe, mais sa philosophie ne l'a satisfait que lorsqu'elle

1. Sur saint Claudius Apollinaire, voyez Eusèbe., *H. E.*, IV, 24-27; V, 5, 19. — Son *Apologie*. — Son livre *contre les gentils*. — *De la vérité contre les Juifs*. — *De la Pâque*, etc. — Fragments réunis, dans Migne, *Patrologie*, t. V, p. 1286 et suiv. — Sur saint Méliton., Eusèbe, V, 24-26, *Chron. ad ann.* 171 ; Hieronym., *de Script. eccl.*, 24, et les fragments très-précieux de Méliton réunis dans le *Spicilège de Solesme*, t. II ; ou bien dans Migne, *Patrol.* t. V, p. 1141, et suiv. — Sur saint Pinytus, Eusèbe, *H. E.*, IV, 29 ; Hieron., *loco cit.* — Sur saint Théophile, Eusèbe, IV, 23 ; Hieronym., *de Script.* 25, *cp.* 151 *ad Algas, quæst.* 6 ; *Prolog. in Matth.* — Sur saint Denys de Corinthe (8 avril), Eusèbe, IV, 21-23 ; *Chron.*, 171 ; Hieronym., *de Scriptor.*, 27.

l'a conduit à la vérité chrétienne : c'est encore un Grec et même un Athénien ; son langage, les allures de son esprit, la chaleur et en même temps la méthode de son discours tiennent du lettré plus qu'aucun livre chrétien avant lui. —L'Assyrien Tatianus a été également philosophe et, quoiqu'il dédaigne les Grecs et veuille les humilier, son génie a beaucoup du leur ; il a cherché partout la vérité ; sa personne a voyagé à travers toutes les contrées, son esprit à travers toutes les doctrines de l'Orient et de la Grèce ; mais enfin, il est venu au foyer, à Rome ; il a entendu Justin, et sa philosophie a reçu le baptême [1]. Depuis que son maître est devenu martyr, Tatien est devenu maître à son tour, et il continue à Rome l'école de Justin, heureux s'il savait continuer Justin en tout et toujours.— Hégésippe [2], lui, n'a pas habité l'école des philosophes, mais celle des rabbins ; il est né juif, mais de bonne heure l'admirable unité du christianisme l'a converti, et dans un langage simple, adapté à la simplicité des temps apostoliques, il a raconté l'histoire de l'Église, la succession de ses évêques, de ses saints, de ses martyrs ; il a écrit en un mot les plus anciennes annales de l'Église, malheureusement perdues aujourd'hui.

Déjà donc les écrits tracés par des mains chrétiennes

1. Eusèbe, IV, 13, 15, 16 ; V, 13 ; Irénée, I, 28 ; Epiph., III, 46 ; Hieronym., *de Vir. illust.*, 29 ; Orig., *C. Cels.* 1 ; Tatien, 1, 19, 26, 29, 30, 35, 42.

2. Sur saint Hégésippe, né au commencement du second siècle et mort sous Commode, selon la chronique pascale ; voy. Eusèbe, *H. Eccl.*, IV, 8, 22 ; Hieronym., *de Vir ill.*, 22, et *Martyrol.*, 7 avril ; Sozomène, I, 1. Il y a des fragments de ses écrits dans Eusèbe. *H. Eccl*, II, 23, III, 20, 32, IV, 8, 22 ; dans Photius, 232, et Syncellus, *Chronog.* Notice et fragments, Migne, *Patrolog.*, t. V, 1303 et suiv.

Saint Philippe, évêque de Gortyne, avait écrit contre Marcion. (Eusèbe, IV, 21, 25 ; Hieron., *loc. cit.*) — Irénée de Lyon et Modeste, également. — Musanus et Apollinaire, contre les Encratites (Théodoret, III). — Miltiade, contre les gentils et les juifs (Eusèbe, V, 16). — Rhodon contre Marcion, etc.

étaient en grand nombre. Des œuvres de Méliton nous n'avons que quelques fragments et un catalogue; mais ce catalogue représente un cours presque complet de science ecclésiastique. Ce que nous possédons de Théophile et d'Athénagore ne formait qu'une petite partie de leurs ouvrages. D'Hégésippe et d'Apollinaire nous n'avons aucun livre complet; mais on cite d'eux plusieurs écrits. Tous, se multipliant pour la défense de la foi, combattaient aujourd'hui les païens, demain les juifs, un autre jour les hérétiques. Entre deux persécutions, ou sous le feu même de la persécution, les livres chrétiens se propageaient, étaient portés d'église en église, de nation en nation. Les bibliothèques chrétiennes, ces bibliothèques souvent cachées au fond d'une obscure demeure ou sous la poussière d'un atelier, les bibliothèques chrétiennes comptaient probablement déjà plus de volumes que les bibliothèques du paganisme. Il fallut, cent vingt ans plus tard, toute la rage d'un Dioclétien pour les anéantir.

Telle était à ce moment la marche parallèle du bien dans l'empire et du bien dans l'Église.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de la sympathie que nous trouvons pour le césarisme régénéré depuis Trajan, chez ces chrétiens eux-mêmes que le césarisme avait persécutés tant de fois. Dans ces réformes qui s'opéraient sous la pourpre, ils reconnaissaient leur œuvre, dans ces idées leur bien, dans ces vertus un fragment de leur vertu. Le christianisme applaudissait, comme un père inconnu ou même méconnu de son fils n'en applaudit pas moins aux succès de son fils. Aussi le langage des docteurs chrétiens, quoique plus sincère et plus sobre, ne laisse-t-il pas que de rappeler celui des rhéteurs du paganisme. Athénagore, parlant à Marc Aurèle et à son fils, admire, comme le païen

Aristide et dans le langage d'Aristide, « cette douceur et cette mansuétude, grâce à laquelle chacun vit sous une loi égale pour tous (οἱ μὲν κατ' ἔνα ἰσονομοῦνται), les cités jouissent en paix des honneurs et de la dignité qui appartiennent à chacune d'elles, le monde entier, sous la prévoyante sagesse de ses princes, repose dans une profonde paix; » il ajoute seulement : « Pourquoi sommes-nous exceptés, nous seuls chrétiens[1] ? » Un peu plus tard saint Irénée rendra grâce à la puissance romaine, qui a donné la paix au monde et qui ouvre aux apôtres de l'Évangile un libre passage par les continents et par les mers[2]. Plus tard encore, à une époque moins digne et moins heureuse que celle de Marc-Aurèle, Tertullien, esprit sévère et presque chagrin, chantera cependant, comme le font les panégyristes païens, le spectacle de félicité et, nous dirions aujourd'hui, de progrès que lui offre le monde romain : « L'univers est devant nous, chaque jour mieux cultivé, chaque jour plus fécond. Toute terre est ouverte, tout rivage exploré, toute plage envahie par l'activité humaine. Les déserts les plus redoutés ont reculé devant les magnificences de la culture. Les forêts ont été effacées par la charrue. Les bêtes sauvages ont été mises en fuite par nos troupeaux. On sème sur le sable, on féconde le rocher; on dessèche les marais. Il y a des villes plus qu'il n'y avait de cabanes autrefois. Plus d'îles dont on redoute la solitude, plus d'écueils dont on craigne le choc. Partout des demeures, un peuple, la société, la vie. Témoignage irrécusable de l'accroissement du genre humain! Nous surchargeons le monde (*onerosi sumus mundo*), ses ressources ne nous suffisent plus; et, dans notre pénurie, nous commençons à nous plaindre

1. *Legatio*, 1.
2. IV, 30, § 3

de ce que la nature ne vient plus assez à notre aide[1]. »

Dans tout ceci, dans les graves et dignes paroles d'Irénée et d'Athénagore, même dans l'emphase de Tertullien quoiqu'elle rappelle un peu les perpétuels encensements de notre siècle envers lui-même, nous retrouvons une fois de plus le fait qui est le sujet principal de nos études : le permanent synchronisme, la constante coïncidence entre la prédication chrétienne d'un côté, son développement, son progrès, et d'un autre côté, les idées, disons plutôt les exemples d'humanité, de bienfaisance, d'égalité, de respect pour la liberté d'autrui qui apparaissent au sein du monde païen. J'ai dit cela bien des fois; mais c'est aussi que le même fait s'est produit bien des fois. Ce n'est pas ma faute, si de règne en règne, de génération en génération, depuis que le christianisme est sur l'horizon, nous trouvons les idées s'a-

1. Tertull., *de Anima*, 30. On peut comparer à ces éloges emphatiques de son temps ceux que le rhéteur Aristide fait du sien : « Le monde, harmonieux comme le chœur le mieux réglé, suit ensemble les mêmes voies et souhaite l'éternité de cet empire. Tel que le coryphée conduisant les danses sacrées, le prince, d'un mot, d'un signe, gouverne tout ; le montagnes et les plaines, les îles et les continents lui obéissent, comme le doigt que nous remuons obéit à notre pensée..... Le prince n'a pas besoin de parcourir son empire. Il le connaît de loin mieux que le père de famille ne connaît sa maison. Portée comme par les ailes d'un oiseau, une lettre gouverne le monde. » Or, quels sont les fruits de cette centralisation (si je puis mettre dans la bouche des anciens notre mauvais jargon moderne)? « Les champs sont plus fertiles, les marchés plus abondants, les fêtes plus joyeuses. La terre tout entière est cultivée comme un jardin de l'Orient (παράδεισος). Les villes s'embellissent, se multiplient. Une journée de voyage vous en fait rencontrer deux ou trois. L'Ionie, modèle de beauté, s'offre riante à tous les regards... Alexandrie, ornement de votre empire, est au milieu du monde comme un collier ou une boucle d'oreille au milieu d'un écrin de pierreries. Le monde, à l'exemple de Rome, bâtit des temples, des gymnases, des fontaines, des portiques, des lieux d'assemblées. La terre tout entière, comme dans une perpétuelle panégyrie, a jeté le glaive et ne pense qu'aux festins. Les spectacles ont succédé à la fumée des camps. Le soleil se réjouit du spectacle que lui présente la terre, car elle lui montre ce qui ne s'était jamais vu, la puissance suprême jointe à la suprême bienfaisance. » (Aristides rhetor. *de Urbe Roma*). V. aussi *in Regem*, et *de Concordia apud Asianos*.

grandissant, l'esclavage s'adoucissant, la famille se purifiant, beaucoup chez les chrétiens, et un peu même chez les païens. Ce n'est pas ma faute si racontant le règne de sept empereurs (je ne compte pas Domitien) j'ai eu sept fois à faire les mêmes remarques. Je suis désolé pour le lecteur et pour moi-même de revenir si souvent à la même thèse historique; mais, si les mauvaises causes sont souvent piquantes comme le paradoxe, par malheur aussi les bonnes causes sont parfois monotones comme l'évidence.

CHAPITRE VII

MARC AURÈLE ET COMMODE (176). — LE MONTANISME.

Nous arrivons maintenant à la troisième époque du règne de Marc Aurèle, celle de son association, nominale du moins, avec Commode.

Le prince vieillissait et devait penser à s'assurer un successeur. Dans l'empire romain, c'était toujours là une question. La bonne fortune de Rome avait voulu que ni Nerva, ni Trajan, ni Hadrien, ni Antonin ne laissassent de fils après eux, et que par conséquent ils se choisissent, ou, pour mieux dire, ils désignassent à l'élection du sénat, sinon le plus digne successeur, du moins un successeur éprouvé et méritant. La mauvaise fortune de Rome voulut que Marc Aurèle eût un fils.

Il avait sans doute fait ce qu'il avait pu pour rendre ce fils digne de l'empire. Il l'avait entouré des plus illustres philosophes, des rhéteurs les plus diserts. Mais il était dit que, même sous le prince le plus honnête, une éducation impériale ne pouvait se faire au mont Palatin. Cette atmosphère était trop viciée et ce terroir trop malsain pour porter de bons fruits. A Rome, à peu près sans exception, jamais bon prince ne fut élevé que dans une maison privée.

Lucius Aurelius Commodus Verus[1] ne démentit pas cette règle. On remarquait qu'il était né le même jour de l'année que Caligula. On racontait que, pendant sa grossesse, Faustine, qui portait deux jumeaux, avait rêvé qu'elle mettait au monde deux serpents, dont l'un surtout était très-féroce; celui-ci fut Commode, l'autre fut un pauvre enfant qui mourut à quatre ans. On disait encore (je ne sais s'il faut le croire) qu'à douze ans, mécontent d'un bain qu'on lui avait préparé, Commode avait ordonné de jeter dans le four l'esclave coupable, et que, pour ne pas résister en face à cet abominable écolier, on y avait jeté une peau de mouton dont l'odeur, quand elle brûla, lui fit croire qu'il était obéi : j'ai peine à penser que, sous Marc Aurèle, on ait eu besoin d'employer une pareille ruse. En tout cas, ou grâce à sa propre nature ou grâce à cette seconde éducation plus puissante que la première et que les valets de cour donnent aux princes, le fils de Marc Aurèle ne ressembla nullement à son père. Danseur, joueur, comédien, bouffon, gladiateur, cocher du cirque, tout excepté philosophe, prince et soldat; débauché et débauché monstrueux dès son enfance; tenant taverne, maison de jeu et pire que cela dans le palais même de Marc Aurèle; Commode eut tous les vices de Néron. Ce fut un de ces caractères tels que la Rome impériale les produisait si naturellement, à la fois inintelligent et dépravé, monstrueux d'orgueil, pauvre de cervelle, et surtout pauvre de courage. Caligula, Néron, Othon, Domitien, le premier Verus sous Hadrien, le second Verus à côté de Marc Aurèle, Commode après eux; c'était

1. Né à Lanuvium le 31 août 161. — Le 12 octobre 166 appelé César. — Auguste en 177. — Consul en 177, 179, 181, 183, 186, 190, 192. — *Imperator* sept fois, 176, 178, 179, 182, 183, 184. — Commence à regner en mars 180. — Tué le 31 décembre 192.

toujours le même homme que Rome reconnaissait au premier coup d'œil. Seulement les deux Verus, n'étant pas maîtres absolus, avaient été forcés de se contraindre; c'avaient été des Nérons contenus : chez le fils de Marc Aurèle, la nature néronienne devait éclater en toute liberté.

A la rigueur, Marc Aurèle eût pu lui épargner la pourpre. Dans les monarchies modernes, une telle exclusion serait impossible; l'hérédité est une loi de la monarchie et une garantie de la paix publique; ce n'est pas seulement le cœur du père, c'est la conscience de l'homme d'État qui se refuserait à la violer. A Rome, l'hérédité du pouvoir n'était ni une loi, ni une nécessité, ni une sauvegarde; on avait appris à la craindre bien plus qu'à compter sur elle. Marc Aurèle n'avait-il pas un jour héroïquement déclaré qu'il était prêt à sacrifier au bonheur du peuple romain la vie même de ses enfants? Claude ne lui avait-il pas donné l'exemple, dans un but tout différent, mais peu importe, de préférer un fils adoptif à son propre fils? Marc Aurèle ne pouvait-il pas, en adoptant son gendre Pompéianus ou tout autre, ou seulement en l'associant à l'empire avec Commode comme lui-même avait été associé avec Verus, épargner à Rome la domination d'un enfant et d'un enfant dépravé, assurer la paix de l'empire, la sécurité de Commode lui-même pour qui l'empire devait être forcément mortel, la vie de ses autres enfants que Commode ne devait point respecter? La décision manqua cette fois encore à Marc Aurèle. Il n'avait pourtant plus auprès de lui les obsession maternelles de Faustine; mais il céda à cette faiblesse habituelle envers les siens, dont l'historien nous donne ailleurs la mesure : il nous montre Commode ne pouvant supporter les compagnons honnêtes que son père avait mis auprès de lui, les écartant et prenant tout ce qu'il peut

trouver de pire ; Marc Aurèle intervient d'abord et éloigne ce fâcheux entourage; mais Commode pleure, Commode fait le malade, et ses tristes compagnons lui sont rendus[1].

Au moins l'empereur pouvait-il ajourner sa résolution et laisser mûrir son fils. Mais au contraire, comme un homme qui sait qu'il marche dans une mauvaise voie et ne veut cependant pas revenir en arrière, il semble qu'il ai eu hâte de s'engager. A l'âge de cinq ans (166), Commode avait eu le titre de César ; à onze ans (172), le surnom bien gratuit de *Germanicus;* à treize ans (175), il était devenu membre de tous les colléges sacerdotaux. Quelques mois plus tard, en prenant la toge virile (1er juillet), il avait eu le titre de prince de la jeunesse, et de plus, pour avoir passé quelques jours dans le camp paternel, le surnom de *Sarmaticus;* à quatorze ans (176), le titre d'*Imperator* en mémoire de ses exploits militaires et du triomphe qu'il avait partagé avec son père. Enfin la mesure fut comblée. A quinze ans (23 décembre 176), Commode, désigné consul pour l'année suivante moyennant une dispense d'âge que le sénat ne refusait jamais aux empereurs, Commode fut de plus proclamé Auguste, et revêtu de la puissance tribunitienne ; c'était l'associer à l'empire et surtout lui en promettre la survivance. Nul encore n'avait été admis si jeune à cet honneur. Pour qu'il n'y eût aucune différence officielle entre son père et lui, cet enfant fut même appelé par le sénat *Père de la patrie.* On le maria, également avant l'âge, à la pauvre Crispina, fille de Bruttius Præsens, grand personnage d'alors, sur lequel on sait peu de chose aujourd'hui. Afin de mieux accoutumer Rome à avoir Commode pour empereur, chacun de ses pas avait été marqué

1. Lamprídius, *in Commodo.*

par une largesse envers le peuple [1]; celle qui consacra son accession à l'empire fut de huit pièces d'or (deux cents francs) par tête; et en outre, par une libéralité encore plus magnifique, remise fut faite de ce qui était dû au trésor depuis quarante-six ans : cinquante-huit ans auparavant une pareille largesse avait coûté deux cent vingt-cinq millions à Hadrien.

Ces honneurs accordés à un enfant assuraient, disait-on, l'avenir de l'empire; le sénat, dans cette espèce d'acclamation rhythmée qu'il avait fait entendre après la mort de Cassius, le sénat les avait demandés. Néanmoins tout cela n'inspirait ni joie ni espérance. Le palais était triste. Après la mort de Faustine, Marc Aurèle avait contracté un de ces mariages de la main gauche (pour parler le langage moderne) que la loi permettait, que l'opinion tenait en défaveur; » pour ne pas donner une belle-mère à ses nombreux enfants, « il s'était uni à la fille d'un de ses intendants. Les vieux amis du prince, les guides de sa jeunesse, les conseillers de son âge mûr étaient morts; sa santé s'affaiblissait; il devenait vieux pendant que Commode grandissait : double malheur!

Des calamités publiques vinrent marquer la fin de ce règne comme elles en avaient marqué le début. Pendant ces dernières années (les dates ne sont pas certaines), l'Asie Mineure fut éprouvée par des tremblements de terre effroyables. Éphèse et Smyrne furent renversées en même temps, et les habitants de chacune de ces deux villes, se réfugiant vers l'autre, se rencontrèrent en chemin et n'eurent qu'à pleurer ensemble leur dénûment. A Rhodes, la

1. Distributions au peuple pour sa toge virile (7 juillet 175), pour son triomphe (176), pour son association à l'empire (177). V. les médailles. Sur la remise des dettes, Eusèbe, *in Chron.*; Orose, VII, 15; Dion, LXXI, 32.

catastrophe nous est dépeinte avec des traits singuliers. On remarqua d'abord comme un profond silence de toute la nature; la mer était immobile, les oiseaux muets, pas un souffle de vent. Tout à coup la terre et la mer s'ébranlèrent à la fois; les eaux se retirèrent et laissèrent le port à sec. Les édifices croulèrent, les tombeaux s'ouvrirent et rejetèrent leurs morts; des centaines d'hommes périrent. Ce sol jonché de ruines ne fut pendant quelque temps habité que par un seul homme qui s'était fait le cicerone de ces décombres et avait eu peine à y trouver une place pour sa cabane [1].

Du moins ces malheurs firent-ils éclater cet esprit secourable qui, sous l'influence chrétienne, gagnait toujours du terrain. Non-seulement, à l'éloquente mais peu nécessaire demande d'Aristide, Marc Aurèle se montra compatissant pour la ville de Smyrne, lui envoya de l'argent, lui facilita un emprunt; mais encore les villes voisines, qu'elle avait secourues dans de pareils malheurs, lui vinrent en aide, offrirent ou promirent de l'argent aux Smyrniotes ruinés, leur envoyèrent des vivres, leur prêtèrent des chars, leur ouvrirent leurs maisons, « les traitant, dit Aristide, comme s'ils eussent été leurs pères et leurs fils, et croyant en cette occasion ne pas recevoir, mais donner. » Le rhéteur païen ne savait probablement pas en écrivant ceci qu'il répétait une parole de Notre-Seigneur [2], de même que les païens en agissant ainsi ne savaient pas qu'ils suivaient les exemples et qu'ils obéissaient aux maximes des chrétiens. Il y avait en Asie tant de fidèles et des églises si

1. Eusèbe place le tremblement de terre de Smyrne en 178 ou 180, Dion en 176. Voy. Eusèb., *in Chron.; Chron Pasc.;* Dion, LXXI, 32; Aristide, *Sacri sermones,* III; *Orat.* 13 *de Smyrna; Rhodiaca.*

2. « Il faut... se rappeler la parole du Seigneur Jésus qui a dit : Il est plus heureux de donner que de recevoir. » Act. XX, 3.

ferventes, qu'un peu de christianisme devait arriver même aux païens.

Mais malheureusement, par une anomalie dont il ne faut pas trop s'étonner, on ne savait pas remonter des conséquences au principe, de ces vertus dont on ressentait la contagion à la doctrine qui en était la source. On imitait les chrétiens et on allait faire la guerre aux chrétiens. On se laissait aigrir par les malheurs publics, et cette aigreur allait retomber sur ceux qui en étaient les vrais consolateurs. Comme au début du règne de Marc Aurèle, les calamités amenèrent une recrudence de superstition et la superstition une recrudescence de haine. Le moment approchait où de nouveau Marc Aurèle ferait ou laisserait persécuter. Son association avec Commode devait être tachée de sang comme l'avait été son association avec Verus.

L'Église avait cependant assez d'autres douleurs. La guerre que la persécution lui avait faite et allait lui faire de nouveau n'était pas de toutes la plus cruelle. L'hérésie venait d'acquérir de nouvelles forces pour la déchirer.

Nous avons déjà indiqué le double courant d'hérésie, qui, remontant l'un vers le judaïsme et les pratiques désormais inutiles de l'ancienne loi, l'autre vers le paganisme et des traditions philosophiques ou mythologiques à peine déguisées, prétendaient faire dévier la foi chrétienne. A cette époque la source des hérésies judaïques était épuisée ; il n'en naissait plus de nouvelles et les anciennes s'éteignaient dans l'ombre. Les hérésies païennes ou gnostiques, au contraire, étaient debout et vivaces ; elles devaient se prolonger jusque dans le moyen âge par les manichéens et les albigeois. On voyait, au temps dont nous parlons, un chrétien illustre, un homme qui avait eu le don de la science et le courage du martyre, le Syrien Bardesane suc-

comber à cette séduction et ajouter une nouvelle secte aux sectes que l'hérésie de Valentin avait enfantées (173) [1]. Une chute plus célèbre et plus déplorable encore fut celle de Tatien, le disciple et le successeur de saint Justin. La persécution l'avait chassé de Rome et l'avait rejeté dans l'Orient. Là, lui aussi, se heurta à la Gnose et tomba dans ce misérable piége. Tatien fut le puritain du gnosticisme. Il adopta les *éons* de Valentin ou d'autres *éons* analogues ou superposés (qu'importe?) à ceux de Valentin; il adopta de lui la négation de la nature corporelle du Christ, allant jusqu'à effacer des Évangiles les passages qui déposent trop évidemment de l'humanité du Sauveur. Mais il poussa plus loin que Valentin, que Marcion, que personne, la haine de la nature corporelle; la haine du mariage, qu'il appelait « une peste et une prostitution; » la haine de toute chair, puisqu'il défendait de se nourrir de celle des animaux; la haine des fruits de la terre, puisqu'il voulait que même dans le saint sacrifice on n'employât que de l'eau et non du vin; la haine, on peut le dire, du genre humain qu'il condamnait aux peines éternelles dans la personne de son premier père; la haine en un mot de la création et par suite de l'Ancien Testament dont, pareil à tous les gnostiques, il n'admettait pas que Dieu fût l'auteur. Ses sectateurs immédiats s'appelèrent *Continents* (*Encratites*), nom orgueilleux qui en général n'appartient guère à ceux qui le prennent, ses successeurs plus éloignés s'appelèrent *Sévériens*, *Cathares* (purs), *Saccophores* (por-

1. Sur Bardesane et son livre *de Fato*, dédié à Marc Aurèle, très-admiré des Pères, V. Eusèbe, *Hist.*, IV, 28, 30, et *Præp. evangel.*, VI, 8, 10, où il cite un morceau de ce livre; Épiphan., 56; Hieronym., *de Vir. illust.*, 33. Théodoret, I, 22. Porphyre, *de abstinent.* On a retrouvé l'original syriaque des fragments de Bardesane cités par Eusèbe (Cureton. *Spicilegium syriacum.* Londres, 1855).

teurs de sacs), *Apotactes* (ennemis de la règle), selon que la vanité de leurs chefs les poussa vers une folie ou vers une autre. L'hérésie de Tatien, comme tant d'autres, fut féconde; mais sa postérité se perd bien vite dans le torrent des aberrations humaines [1].

Telle était donc toujours la puissance vivace du gnosticisme. Et cependant le gnosticisme lui-même n'était pas à cette époque le plus grand danger des âmes chrétiennes. Entre les hérésies empreintes du judaïsme et celles qui venaient de la source païenne, il en devait naître d'autres, sorties, pour ainsi dire, du fonds chrétien, et qui ne devaient être qu'un christianisme mal compris, exclusif ou défaillant, trop au-dessus de l'homme ou trop à son niveau. Telles devaient être dans les temps postérieurs les hérésies de Sabellius, d'Arius, d'Eutychès; telle fut, au siècle dont nous parlons, l'hérésie de Montan.

Je ne sais du reste si le nom d'hérésie convient bien à cette secte ; c'était une école d'inspirés plutôt que de docteurs. Dans les commencements du moins et dans la bouche de Montan, elle paraît n'avoir rien changé au dogme chrétien ; elle n'y ajoutait que le rigorisme de sa morale et l'enthousiasme de ses prophètes. Cette effervescence de

1. Voy. saint Épiphan., 47; Irénée, I, 28, 31, III, 23; Clem. Alex. *Pædagog.*, II, 2, 3; *Strom.*, I, 15, III, 12, 13; VII, 17; les *Philosophumènes*, VIII, 16, 20; Euseb., *Hist.*, IV, 27; Tert., *de Prescrip.*, 52; Origen., *de Orat.*, 24.

Tatien, le premier, nia le salut d'Adam. Irénée, III, 23. — On appelait encore ses sectateurs *aquarii*, *hydroparastæ*, à cause de l'abstention de vin dans le saint sacrifice — Tatien avait écrit, outre son *Discours aux Grecs* que nous avons et qui date du temps de son orthodoxie, son *Diatessaron*, concordance (mutilée) des quatre évangiles. (Les exemplaires en étaient très-répandus, même chez les catholiques, dit Théodoret ; et un livre *De la Perfection selon le Sauveur* (contre le mariage. Clem. Alex., *Strom.*, III, 12). — Sa secte écrivit des actes apocryphes de saint André, saint Thomas, saint Jean. Id. *Strom.*, III, 12, 13.

superstition païenne, qui, sous l'influence des calamités publiques, avait marqué le début du règne de Marc Aurèle, avait eu son contre-coup parmi les chrétiens. Là aussi, la souffrance avait égaré quelques âmes, en même temps que la persécution les avait exaltées.

Alors parut Montan (171?) C'était un eunuque, né sur les confins de la Mysie et de la Phrygie, pays qui étaient, pour les païens, la patrie des sortiléges, des énergumènes, de la Bonne Déesse. Au sortir du baptême, la fureur prophétique le saisit. Il se fit appeler du nom de Paraclet. Selon quelques-uns, il se donnait pour le Paraclet promis par le Christ et distinct, selon lui, de l'Esprit Saint donné aux Apôtres. Selon d'autres, respectant encore l'intégrité du dogme chrétien, il n'y ajoutait que son orgueil de prophète. A l'éveil qu'il donna, prophètes et surtout prophétesses vinrent à lui de toutes parts. Un Alexandre qui se faisait passer pour martyr parce qu'il avait été condamné comme voleur de grands chemins, prophétisa avec Montan. Deux femmes riches et de haute naissance, Maximille et Priscille (peut-être plutôt Maxima et Prisca; les deux premiers noms ne seraient que des diminutifs d'amitié) quittèrent leurs maris, vinrent à Montan, se firent avec lui les chefs de son Église. Priscille, qui avait vu le Christ lui apparaître sous une forme féminine, fonda même une secte à part où la femme commandait à l'homme, recevait la prêtrise, recevait l'épiscopat. Cette prépondérance des femmes est du reste un symptôme des sectes extatiques à toutes les époques. Le culte de la Bonne Déesse et celui d'Adonis étaient célébrés spécialement par des femmes; et, en tout, rien plus que le montanisme ne rappelle les camisards du dix-septième siècle, les convulsionaires du dix-huitième, les irvingiens de ces dernières années.

Tertullien nous donne une idée de ces scènes de délire. Montaniste lui-même, il appelle l'inspiration prophétique des montanistes du nom de démence (*amentia*[1]), ce qui prouve combien on était loin de l'inspiration digne, calme, lucide, telle que l'avaient connue les prophètes de l'Ancien Testament, telle que saint Paul l'atteste chez les premiers chrétiens. L'esprit prophétique n'obéissait plus au prophète. « Nous avons parmi nous, dit Tertullien, une sœur qui, toutes les semaines, au milieu des solemnités du dimanche, souffre la visite de l'esprit (*in spiritu patitur*). Allors elle converse avec les anges, elle voit le Seigneur, elle prête l'oreille aux mystères, elle lit dans le secret des cœurs, elle donne le remède de leurs maux à ceux qui le demandent. La lecture des saints livres, le chant des psaumes, les exhortations que l'on prononce, les prières qui sont demandées à l'assemblée des fidèles, tout cela donne lieu pour elle à de nouvelles visions. Un jour, nous avions parlé de l'âme pendant que cette sœur était ravie en esprit. La solemnité terminée, et le peuple retiré, elle me dit entre autres choses qu'une âme lui avait été montrée sous une forme visible; elle l'avait vue, non comme une ombre vague et flottante, mais comme une substance palpable, légère, lumineuse, d'une couleur aérienne et ayant toutes les formes du corps humain[2]. »

L'illuminisme entraîne après lui l'esprit de domination et l'esprit de rigorisme. Montan leva des impôts sur la crédulité de ses disciples; il eut des collecteurs attitrés et fit payer d'abondants salaires aux prédicateurs de sa doctrine. Maximille et Priscille parurent avec des vêtements magnifiques, leurs cheveux teints, le tour de leurs yeux

1. *De Anima*, 12.
2. *De Anima*, 9.

dessiné avec du vermillon. On ajoutait qu'elles faisaient l'usure et passaient des heures à jouer aux dés et au trictrac; mais ces faiblesses étaient secrètes et l'éclat de leurs personnes rehaussait encore leur grandeur prophétique. Lorsque Priscille eut établi sa secte particulière, on y vit sept vierges, tenant des torches allumées, précéder le peuple dans l'Église; et là, saisies par l'inspiration, comme aujourd'hui dans les *revivals* protestants, elles invectivaient contre les crimes, menaçaient de la vengeance divine, ordonnaient de rigoureuses pénitences. Ce culte sinistre se ressentait de la disposition sombre et inquiète des esprits qui avait signalé les premières années de Marc Aurèle. Toutes ces prophétesses n'annonçaient que malheur. Dépassant les oracles sibyllins, si menaçants déjà pour les nations païennes, elles prédisaient souffrance et persécution pour les chrétiens eux-mêmes; guerres, séditions, peste, famine, calamités pour tous. Plus que jamais, elles proclamaient le monde près de finir. Maximille annonçait qu'elle était la dernière des prophétesses.

Quoi de plus naturel à côté de telles prophéties que le rigorisme dans la doctrine? Il y avait déjà eu des docteurs rigides dans le christianisme. Montan n'eut besoin de rien inventer après eux; il n'eut autre chose à faire que de leur donner raison sur tous les points. On avait disputé pour savoir s'il était ou non permis de fuir le martyre [1] : Montan, contre la doctrine commune de l'Église, déclara que la fuite, loin d'être ordonnée, était interdite. On s'était demandé si le service militaire était licite et la plupart des chrétiens l'avaient jugé tel : Montan décida que nul chrétien ne devait être soldat. On avait plus ou moins critiqué les secondes noces; mais enfin elles demeuraient permises :

1. Voy., entre autres, Clem. Alex., *Strom.*, IV, 10, VII.

Montan les déclara coupables, et, passant de là à une demi-réprobation du mariage, parfois il en brisa le nœud; ses disciples en vinrent à parler du mariage comme d'une honte[1]. On avait varié sur la pratique du jeûne : Montan poussa jusqu'à l'excès la mesure des jeûnes ordonnés, imposant trois carêmes « comme si trois Christs avaient souffert[2]; » et, après ces carêmes, deux semaines d'un jeûne plus rigide encore (*xérophagie*[3]). Il y avait déjà eu des docteurs rigoureux envers les pécheurs repentants : Montan, pour la moindre faute, ferma les portes de son église; pour toute faute grave, les portes du ciel : nul retour, nulle absolution. Tout ce qui n'est pas formellement permis est interdit[4], tout ce qui est interdit est une faute irrémissible : c'est là qu'en vient, ou peu s'en faut, le montanisme. C'était donc le rigorisme confirmé dans ce qu'il avait eu de plus dur. C'était l'ascétisme étendu à toute la masse des fidèles. C'était une folle contre-partie du gnosticisme, qui lui, dans la plupart de ses écoles, légitimait, non les secondes noces, mais la débauche; non le jeûne modéré, mais l'intempérance; non-seulement la fuite du martyre, mais l'apostasie.

Il y avait dans le montanisme une grande séduction; car l'illuminisme et le rigorisme ont de puissants attraits pour les âmes pures, quelquefois même pour celles qui ne

1. Tertull., *de Monogam.*, 3. *De exhortatione castitatis*, 9.

2. Hieronym., *Ep.* 54, *ad Marcell.*

3. Il y avait encore des raphanophagies ou manducations de racines. *Philosophum*, VIII, 19. Sur ces jeûnes montanistes, voy. Tertull., *de Jejun.*, 2, 10, 15, et *alibi passim*. Sur l'abstinence des viandes par suite de la fausse idée d'une souillure attachée à la manducation de la chair, t. II, p. 455; t. III, p. 472, et plus loin, liv. VI, ch. VIII, V, ci-dessus. Ce faux ascétisme, qui existait chez les Pharisiens, est déjà condamné dans l'Évangile (Matth., XV, 11); et dans saint Paul (Col. II, 21-23; I Tim. IV, 3, 4).

4. Prohibetur quod non ultro est permissum, dit Tertullien (montaniste), *de Corona*, 2 in fine.

le sont pas. Ces chrétientés de l'Asie qui avaient vu naître auprès d'elles les sectes gnostiques et qui étaient indignées de leur turpitude, n'étaient pas éloignées de se jeter dans l'excès contraire. Au milieu des malheurs du siècle et des souffrances de l'Église, ces prophéties, ces visions, ces prétendues extases, même ces prédictions sinistres et ces doctrines rigoureuses parlaient à des cœurs héroïques et à des imaginations exaltées. Montan et Priscille attiraient à eux par la rigueur comme d'autres attirent par le relâchement. Telle était, dans le christianisme d'alors, et en particulier dans le christianisme de l'Asie Mineure, cette soif d'austérités à laquelle l'aliment légitime ne suffisait pas toujours, cette surabondance de zèle que l'orthodoxie ne pouvait pas toujours contenir et qui débordait comme l'eau bouillante hors du vase ! Un instant certaines églises hésitèrent. Elles ne reconnurent pas tout de suite l'hérésie sous la forme austère et enthousiaste dont elle se revêtait. Les disciples de Montan restèrent quelques temps mêlés aux fidèles, comme des ascètes plus rigides, comme des âmes flottantes entre l'inspiration et le délire. Selon Tertullien, témoin suspect, il est vrai, le pontife de Rome aurait été sur le point d'écrire en leur faveur aux églises d'Asie. Et, même plus tard, lorsque les montanistes, reconnus, réfutés, condamnés, durent se constituer à part, ils purent établir en Phrygie une hiérarchie nombreuse [1]. Leur bourg de Pépuza fut appelé Jérusalem ; ce fut pour eux la cité marquée par saint Jean, où, avant peu, disaient-ils, Dieu allait réunir tous fidèles. Des patriarches, des *cœnones* (κοινώνες) au-dessous d'eux, au-dessous encore des évêques, gouvernèrent ce nombreux troupeau. Leur doctrine gagna

1. De là le nom qui leur est souvent donné de Phrygiens ou Cataphryges. Clem, Alex. *Strom.*, VII, 17.

non-seulement la Phrygie, mais la Cappadoce, la Cilicie, la Galatie. L'Église de Thyatire, quarante ans après Montan, était encore complétement pervertie ; celle de Byzance, celle même de Rome, perdirent quelques fidèles. Les Eglises des Gaules furent troublées. Deux cents ans plus tard, l'Asie Mineure, Constantinople même étaient pleines de ces hérétiques ; l'Occident toujours plus sage les avait vus disparaître.

On le sent du reste : l'intégrité du dogme chrétien n'avait pu longtemps se maintenir chez les montanistes. Il y a une liaison intime entre certaines doctrines morales et certaines opinions dogmatiques. Comme le vice a sa théologie, le rigorisme a la sienne. Depuis les pharisiens de Jérusalem, toutes les sectes rigides sont fatalistes, et nous trouvons dans le montaniste Tertullien la doctrine janséniste de la grâce irrésistible[1]. De plus, comment la mission du Rédempteur pouvait-elle être conciliable avec la mission de Montan ? On en arriva bientôt à dire que Dieu avait voulu opérer par degrés le salut des hommes. Il avait d'abord envoyé Moïse : c'était l'enfance de la foi ; c'est alors que le divorce était permis aux Juifs à cause de la dureté de leurs cœurs. Il avait ensuite envoyé le Christ : c'était l'époque de la jeunesse ; le divorce avait été aboli, mais les secondes noces encore permises. Il avait enfin envoyé le Paraclet : c'était l'âge viril, et la honte des secondes noces était effacée ; le Paraclet avait parlé par la bouche de Montan, et mieux, et plus, et d'une manière plus efficace que le Christ n'avait parlé dans l'Évangile. C'était dans la religion l'idée moderne du progrès[2]. Or ce Paraclet était-

1. « Hæc erit vis divinæ gratiæ, potentior utique natura, habens in nobis subjacentem sibi liberam arbitrii potestatem, quod αὐτεξούσιον dicitur. » *De Anima*, 21.

2. Voy. cette doctrine, reprouvée par Tertullien orthodoxe (*Prax.*, 52.

ce l'Esprit Saint, la troisième personne de la Sainte Trinité? On ne le savait guère ; mais le dogme de la Trinité s'effaçait dans le montanisme, et Tertullien lui-même arrive à le méconnaître[1].

Ces incertitudes amenèrent la discorde, et le montanisme, comme toutes les hérésies, se divisa et se subdivisa. Il y eut parmi eux des *Priscilliens* chez qui les femmes gouvernaient l'Église ; des *Artotyrites* qui célébraient avec du pain et du fromage, pour rappeler, disaient-ils, la simplicité des patriarches ; des *Trascodrugites* (en grec *Pattalorhincites*[2]), ainsi appelés parce qu'en signe de tristesse, ils affectaient de poser le doigt sur leur nez ; des *Ascites* qui dansaient autour d'une outre gonflée de vent, symbole, disaient-ils, du Saint-Esprit. C'est ainsi que le protestantisme a eu ses danseurs, ses trembleurs, ses mangeurs de mouton ; les âmes sorties de la voie, quand elles n'aboutissent pas à l'irréligion, aboutissent au fanatisme[3].

Et comme l'hérésie a toujours ses deux pôles opposés, comme l'erreur se répercute toujours par une erreur contraire, comme le montanisme avait été lui-même une

dans le catalogue des hérésies, qu'à tort, je crois, on conteste à Tertullien), soutenue ensuite par Tertullien hérétique (*De Virginibus velandis*, 1.)

1. Ainsi, les hérésies d'Eschine et de Blastus, selon Tertullien (*Præsc.*, 53) ; après sa chute, il appelle ouvertement Montan du nom de *Paraclet*. *De Fuga*, 1. — Il défend cependant encore la Trinité dans son traité *ad Praxeam*.

2. Des mots πάτταλος ou πάσσαλος, pieu, et ῥίς, ῥινός, le nez.

3. Voy., sur le montanisme, Eusèbe, *Hist.*, V, 3, 16, 19 (où il donne des extraits d'écrits contemporains contre Montan) ; Philastr., *Hær.*, 49, 50 ; Épiphane, 48, 50 ; Théodoret, III ; *Philosophum.*, VIII, 19 ; Aug., *Hær.*, 24 ; Hieron., *Ep*, 54, 127, *ad Marcell.*, *in Ephes.*, II, 3 ; *Præf. ad Galatas*. Tertullien, non encore montaniste, compte Montan parmi les hérétiques, *Præsc.*, 52, 53. Devenu montaniste, il avoue que ces sectaires ont été condamnés par des conciles en Grèce. *De Jejun.*, 13. — Sur la prétendue approbation du pape, voy. *Adv. Praxeam*, 1 ; différents points de la doctrine montaniste dans ses traités *de Corona militis*, *de Anima*, *de Fuga*, *de Jejuniis*, *de Castitate*, *de Virginib. velandis*.

contre-partie du gnosticisme, il naissait à l'autre extrémité de la pensée chrétienne une école qu'on pouvait appeler le rebours du montanisme. Celui-ci était mystique jusqu'à l'excès ; les *aloges* [1] (ennemis du Verbe) réprouvèrent tout mysticisme. Montan avait trouvé annoncée dans l'Évangile de saint Jean cette mission du Paraclet qu'il prétendait être la sienne ; dans leur colère, les aloges supprimèrent l'Évangile de saint Jean. L'Apocalypse avait fourni à Montan cette idée d'un règne de mille ans que lui et d'autres avant lui avaient faussée ; les aloges supprimèrent l'Apocalypse. Montan ne parlait que prophéties, miracles, inspirations, dons surnaturels ; les aloges déclarèrent que ces dons étaient le privilége exclusif de l'âge apostolique et nièrent la continuation dans l'Église de cette puissance surnaturelle qui avait éclaté chez les disciples du Sauveur. Le côté surnaturel du christianisme avait été poussé jusqu'à l'abus par les uns ; il fut dénié par les autres.

Les aloges, il est vrai, n'eurent qu'une existence obscure et momentanée, mais ils ouvraient à l'hérésie une voie nouvelle. Les premiers, ils protestaient contre l'ordre divin. Au supernaturalisme exagéré de Montan, ils opposaient une tendance humaine, négative à l'excès, qui fut depuis celle des sabelliens, des ariens, des pélagiens. Tous ceux-là devaient amoindrir le christianisme et chercher à le faire le moins surhumain qu'il se pût. Les ébionites avaient marché au judaïsme ; les gnostiques au paganisme : les montanistes marchèrent par l'excès du mysticisme à la folie (et Montan lui-même mourut fou) ; ceux-ci marchaient par l'excès opposé au déisme.

Tels étaient donc ces déchirements de la vérité chrétienne, tiraillée entre des erreurs opposées. Que le gnosti-

1. Sur les Aloges, voy. Épiphane, 51 ; Irénée, III, 11.

cisme triomphât : et bientôt, énervée par la corruption, décimée par la facilité de l'apostasie, toute l'Église chrétienne, toute ombre de christianisme allait disparaître ; le monde allait retomber dans une idolâtrie pire que la première. Si au contraire le montanisme l'emportait, la société chrétienne n'était plus qu'une secte de méthodistes hautains et exclusifs, ennemis de l'homme et ennemis de la cité. Si les aloges et leurs pareils avaient le dessus, le christianisme n'avait plus de symbole ; ce n'était plus qu'une sèche, vacillante, incertaine philosophie. Si en un mot, au-dessus de toutes les sectes, ne se maintenait pas une Église, une, entière, compacte, inébranlée, qui donc pourrait reconnaître à travers ces innombrables écoles le christianisme complet, supérieur, principal? Entre Valentin, Marcion, Cerdon et tant d'autres, quelle était seulement la branche principale des gnostiques? Même, parmi ces montanistes nés de la veille, entre Proclus, Eschine, Priscille et d'autres encore, quelle était la branche principale du montanisme? Nul ne pouvait le dire.

Il y avait donc danger pour l'Église, et de plus il y avait scandale pour les païens. Ces sectes qui pullulaient autour de l'Église gardaient le nom chrétien en le déshonorant. On avait imputé aux chrétiens les turpitudes de certaines écoles gnostiques, et nous avons vu saint Justin s'en défendre [1]. On imputait également aux chrétiens le rigorisme de Tatien et de Montan, leurs prédictions sinistres, leurs anathèmes contre la société et contre l'État. Il était facile à l'ignorance populaire et à la jalousie phi-

1. V. ci-dessus, t. II, p. 443. « Ces hommes (les carpocratiens) ont été envoyés de Satan, afin que les hommes qui les entendent nous croient semblables à eux, et se détournent de la vérité que nous leur apportons. En les voyant on nous blasphème. » Irénée, I, 25, § 5. De même Clém. Alex., *Strom.*, III, 1 ; Eusèbe (au sujet de Carpocrate), *H.*, IV, 7.

losophique d'exploiter contre le christianisme ces branches bâtardes de l'arbre chrétien. La vraie Église pouvait craindre de disparaître aux yeux des peuples derrière ces mille folies qui s'appelaient chrétiennes, d'autant que ces folies, si étranges qu'elles fussent, avaient parfois pour auteurs des hommes que l'Église, avant leur chute, avait honorés et chéris, comme un Bardesane et un Tatien. « La religion était perdue, dit le cardinal Baronius, si, plus anciennement que ce débordement de l'erreur, n'eût débordé sur le monde le baume de cette bouche divine dont il est écrit : « Votre nom est répandu comme une huile odoriférante. »

Heureusement, dans l'Église catholique, le remède est toujours là. Pendant les premières années, Montan et Priscille avaient pu passer pour de pieux enthousiastes, aux yeux même de quelques fidèles pour des inspirés. Mais bientôt l'excès de leur délire, le rigorisme insensé de leur morale, l'incertitude de leur foi, les divisions qui se produisaient entre eux firent cesser toute illusion. Les évêques de Phrygie et surtout Claudius Apollinaris, évêque de Hiérapolis, furent les premiers à réprimander Montan, lui ordonnèrent le silence, voulurent même exorciser le démon qui parlait par la voix de ses prophétesses ; les sectaires leur mirent la main sur la bouche pour arrêter les paroles de l'exorcisme. Enfin des synodes furent réunis dans plusieurs cités de l'Asie et des lettres de condamnation publiées contre les montanistes. Eusèbe nous a conservé les signatures de ces lettres, monuments de l'unité chrétienne [1] :

1. On ne peut déterminer avec certitude l'époque où les montanistes, jusque-là mêlés aux catholiques, furent condamnés et formèrent une secte à part. Ce qui est certain, c'est que Claudius Apollinaris fut des premiers à les démasquer, et cet Apollinaris est bien le même qui écrivit une apologie au temps de la persécution de Marc Aurèle. D'après les écrits de Tertullien, il est clair que les montanistes ou du moins ceux d'entre eux avec qui il vivait ne se séparèrent du christianisme orthodoxe que par degrés. Dans son

« Aurélius de Cyrène, témoin du Christ, vous souhaite salut et prospérité. — Élius Publius Julius, de la colonie de Develtum en Thrace, évêque : Vive Dieu dans le ciel ! — Sotas, évêque d'Anchialus, a voulu chasser le démon de Priscille, mais ces hypocrites ne l'ont pas permis. — Sérapion envoie à son troupeau la lettre d'Apollinaire « pour que « vous sachiez, dit-il, combien toute la fraternité chré- « tienne répandue dans l'univers déteste cette prétendue « prophétie nouvelle et exotique. » — Rome aussi excommuniait les montanistes, et, la rupture dès lors accomplie, on vit les martyrs chrétiens, enfermés dans une même prison avec des montanistes, refuser d'entrer en communion avec eux [1]. Ainsi le judaïsme, le gnosticisme, le dualisme

traité *de Virginibus velandis* (200) le mélange paraît encore complet; les vierges qui portent le voile se rencontrent dans les mêmes églises avec celles qui ne le portent pas (2, 3). Dans le traité *de Fuga* (201), Tertullien semble vouloir être encore en communion avec l'Église. Dans ses traités *de Corona* (201), *de Jejunio* (203), *de Pudicitia* (203), il se sépare ouvertement, injurie les catholiques qu'il appelle *psychiques*, leur refuse le Saint-Esprit. Voy. *de Pudicitia*, 1, 11, 21.

Les deux synodes tenus dans l'Asie Mineure contre les montanistes, l'un à Hiérapolis par saint Apollinaire et vingt-six autres évêques; l'autre par Sotas, à Anchialus, sont des premiers que mentionne l'histoire ecclésiastique (Mansi, *Concil.*, t. I); Eusèbe donne des extraits de saint Apollinaire et d'autres évêques contemporains de Montan.

Apollonius (évêque d'Éphèse) écrivit aussi contre les montanistes; mais vers l'an 211 (Migne, *Patrol.*, t. V, p. 1375 et s.); voy. fragm. apud Euseb. V, 18.

1. V. plus bas (ch. VIII), le fait d'Alcibiade, l'un des martyrs de Lyon, fait dans lequel le montanisme semble bien avoir sa part (Lettre des martyrs de Lyon *in fin.*, *apud* Euseb., *Hist. eccl.*, V, 3). — C'est à raison de ce fait ou d'autres semblables que Tertullien montaniste reproche aux catholiques « d'établir dans les prisons des tavernes pour les martyrs incertains encore (*popinas exhibere martyribus incertis*) de peur que... les nouvelles doctrines d'abstinence ne soient pour eux une cause de scandale, » *ne nova abstinentiæ disciplina scandalizentur*. *De Jejuniis*, 12.

Il existe une lettre du pape Éleuthère (177-193) pour condamner les jeûnes des montanistes, et qui serait une réponse à la consultation des confesseurs de Lyon à ce sujet. Il y a des doutes sur l'authenticité de cette lettre; mais le fait de la consultation n'est pas douteux : « A cette époque, Alcibiade (un autre, sans doute, que le précédent), Montan et Théodote s'étaient fait, en

avaient été repoussés chacun à son tour, et l'Église pouvait passer à côté de toutes ces sectes en démence, sans avoir rien perdu au contact de leur folie.

C'est vers cette époque que le prêtre de Lyon, Irénée, écrivait un livre contre les hérésies, livre capital, plein d'érudition sacrée et qui a été pendant des siècles un des grands arsenaux de la controverse. Là, s'attachant à toutes les branches du gnosticisme, il consentait d'abord à discuter avec elles. Mais il montrait bientôt comment la question se simplifiait, lorsqu'il en venait à leur opposer cette tradition plus ancienne et plus constante que toutes leurs doctrines, cette tradition de la masse des chrétiens, fondée par les apôtres, maintenue par leurs successeurs, conservée par toute une série d'évêques dont les églises gardaient les noms comme la garantie et, pour ainsi dire, comme la généalogie de leur foi[1]. Par cette séparation si nette d'avec l'hérésie, par cette doctrine si résolûment posée, il arrivait que l'hérésie elle-même tournait à la gloire de l'Église, l'une multiple, variable, insensée, immorale; l'autre si une, si persistante, si sage, si pure. L'oscillation de la vague faisait ressortir l'immobilité du rocher.

L'Église s'affermissait donc par l'hérésie elle-même et en même temps elle se purifiait. L'hérésie désole l'Église et cependant elle lui rend un éminent service. Elle la dé-

Phrygie, auprès de beaucoup de fidèles, une réputation de prophètes; plusieurs prodiges semblaient garantir la sincérité de leurs prophéties, et la controverse était fréquente à ce sujet. Les frères qui habitaient dans la Gaule ajoutèrent à la lettre (qu'ils écrivaient pour raconter le sort des martyrs) leur jugement privé sur ces hommes; ils y ajoutèrent aussi des lettres des martyrs qui venaient de souffrir au milieu d'eux, adressées non-seulement à leurs frères d'Asie, de Phrygie, mais aussi à l'évêque de Rome, Éleuthère, qu'ils priaient vivement de rétablir dans les Églises la concorde et la paix « (en 177). » Eusèbe, V, 3.

1 Voy. ce morceau cité plus haut, t. II, p. 265 (Irénée, III, 3.)

gage d'un venin caché qui circulait dans ses veines. Bien peu d'hérésiarques ont été sans ancêtres ; bien peu de schismes sont apparus au grand jour qui ne se fussent préparés dans l'ombre ; bien peu d'erreurs ont éclaté dont la trace ne se retrouve dans des demi-erreurs, plus ou moins aperçues, plus ou moins volontaires. Quand le mal éclate, quand le poison fermente, l'Église le rejette et se purifie. Il y avait eu, dans l'Église, dès les premiers temps, des traces de judaïsme, un reste toléré d'observances mosaïques, certains penchants à l'espoir d'une Jérusalem terrestre ; quand ces aspirations et ces souvenirs arrivèrent à l'état de protestation contre les enseignements de l'Église, l'Église laissa s'effacer de son sein les derniers vestiges du mosaïsme. Il y avait eu aussi chez quelques fidèles des rêveries orientales, des prétentions semi-païennes d'illuminisme, des antipathies contre les origines judaïques de la foi chrétienne ; quand cela arriva à l'état de doctrine formelle, l'Église trancha dans le vif et jeta hors d'elle les gnostiques et leurs rêves. Il y avait eu enfin, on a pu le voir, chez quelques écrivains même orthodoxes, certaines hésitations en fait de doctrine, certaines tendances rigoristes, certains ressentiments, excusables d'ailleurs, contre Rome et l'empire romain ; mais quand cela devint l'encratisme de Tatien et le fanatisme de Montan, l'Église n'hésita pas, et se sépara au besoin de docteurs, d'apologistes, de chrétiens austères comme un Tatien ou un Bardesane. Et ainsi, plus une que jamais, dégagée de toutes les réminiscences nationales, de toutes les faiblesses païennes, de toutes les extravagances des illuminés, pure de judaïsme comme de paganisme, du rigorisme de Montan comme de la corruption de Valentin, elle put se présenter hardiment et à ses amis et à ses ennemis.

CHAPITRE VIII

NOUVELLE PERSÉCUTION.

Un second remède que Dieu employa pour sauver son Église de ces périls, ce fut peut-être la persécution elle-même.

Pour quelle cause, à quel moment, dans quelle province éclata cette nouvelle persécution? Nous ne le savons; ce qui est certain, c'est que les dernières années de Marc Aurèle furent souillées comme l'avaient été les premières; c'est que, dans son incurable aveuglement et son incurable faiblesse, il oublia et la légion *Fulminante,* et sa reconnaissance envers les prières des chrétiens, et son édit de tolérance, et les vrais périls de l'empire et les vraies inspirations de la raison. De nouveau, il fit ou plutôt il laissa persécuter (177).

Cette fois, en effet, comme tant d'autres fois, le fanatisme du peuple donna le signal. Ce furent les émeutes populaires, dit Eusèbe, qui provoquèrent la persécution. Les proconsuls et l'empereur ne vinrent qu'à la suite du peuple, pusillanimes comme toujours, tardifs vengeurs de dieux auxquels ils ne croyaient guère, lâches bourreaux de victimes qu'ils savaient innocentes.

Cette fois aussi, les chrétiens espérèrent dans la puis-

sance de la franchise. Ils s'adressèrent encore à ces vertueux empereurs, à la sagesse desquels eux seuls peut-être dans l'empire croyaient sincèrement. Claudius Apollinaris, évêque d'Hierapolis, écrivit une apologie; Miltiade en composa une autre ; tous deux célèbres dans l'Église par leurs écrits. Ce philosophe athénien dont nous avons déjà parlé, Athénagore, adressa aussi aux empereurs sa pétition (πρέσβεια) pour les chrétiens. Celle-là nous reste et peut témoigner pour toutes les autres.

Elle est d'un Grec et d'un érudit, pleine de chaleur et de mouvement, en même temps que de raison et de méthode. Comme œuvre littéraire, elle est supérieure à celles de saint Justin ; comme action, elle témoigne à son tour de cette confiance candide que les chrétiens ne se lassaient point d'avoir dans la sagesse d'un prince philosophe : « Aux empereurs Marcus Aurelius Antoninus et Lucius Aurelius Commodus, Arméniaques, Sarmatiques et, ce qui est plus, philosophes ! — Le monde que vous gouvernez, ô vous les plus grands des rois, a des coutumes et des institutions diverses, et nul homme ne s'y voit, par l'exigence de la loi ou par la crainte des juges, contraint d'abandonner les coutumes de sa patrie, si absurdes qu'elles puissent être. Dans chaque pays et dans chaque cité, les hommes célèbrent le culte et les mystères qui leur plaisent ; les Égyptiens vont jusqu'à estimer dieux des chats, des crocodiles, des chiens, des serpents : tous sont protégés par vous et par les lois. De même que vous estimeriez impie et coupable celui qui ne reconnaîtrait aucun dieu, de même aussi vous jugez utile que chacun reconnaisse librement le dieu qui lui plaît, afin que, par crainte de ce dieu, il s'éloigne de l'iniquité... Le monde entier, plein d'admiration pour votre douceur, votre esprit de paix, votre humanité, reçoit

de vous une loi égale pour tous ; les villes conservent toutes également les honneurs qui leur appartiennent, et toute la terre, grâce à votre sagesse, jouit d'une paix profonde. Mais pour nous seuls qu'on appelle chrétiens, nous qui ne sommes coupables d'aucun crime, nous qui au contraire, ainsi que le prouvera la suite de ce discours, avons de Dieu et de votre puissance des idées plus justes et plus pieuses que nuls autres, non-seulement votre protection ne veille pas sur nous, mais vous nous abandonnez à ceux qui nous poursuivent, nous emprisonnent, nous persécutent... Nous osons donc vous parler ici de ce qui nous touche... vous supplier de veiller aussi sur nous et de ne plus nous livrer à nos calomniateurs... afin qu'au milieu de ce monde où vos bienfaits atteignent toutes les villes et tous les citoyens, nous aussi, nous ayons des actions de grâces à vous rendre. »

Que demande, en effet, Athénagore au nom des chrétiens? Ni suprématie, ni honneur, ni assistance quelconque. Mais seulement, tandis que Domitien ou Néron leur disaient : « Il ne vous est pas permis d'être ; » Athénagore demande qu'il leur soit permis d'être : « Les plus grands criminels, dit-il, ne sont condamnés qu'à raison de leur crime ; nous, on nous condamne à raison de notre nom. Les plus grands criminels ne sont pas condamnés sans preuves ; nous, on nous déteste et on nous punit par cela seul que nous nous appelons chrétiens. Nous ne demandons que la justice commune à tous[1]. Si nous sommes athées, si nos festins sont abominables comme celui de Thyeste et notre mariage souillé comme celui d'Œdipe,

1. Τὸ πρὸς ἅπαντας ἴσον, 2. Remarquez la ressemblance de ces expressions avec l'ἰσότης et l'ἰσηγορία (égalité de condition, égalité de droits), qui était le rêve politique de Marc Aurèle. V. ci-dessus, p. 152.

nous sommes dignes d'être exterminés tous jusqu'au dernier, hommes, femmes et enfants; mais si nous n'avons d'autre tort que celui de nous appeler chrétiens, en quoi valons-nous moins que nos ennemis et pourquoi ne nous pas accorder la liberté dont ils jouissent? »

Athénagore examine cette triple accusation. Contre l'accusation d'athéisme, il en appelle à tant de philosophes qui ont proclamé l'unité divine et à la conscience humaine qui la révèle; il demande si c'est être athée que de reconnaître ce que reconnaît la raison des sages et le bon sens du vulgaire[1] : « Si tant de philosophes ont pu écrire et dire impunément ce qu'ils pensaient de la Divinité, y a-t-il contre nous une loi qui nous défende de dire du Dieu un ce que nous croyons et ce que nous savons? Ces philosophes parlent d'après eux, et nous, nous parlons d'après Dieu même. » Athénagore en appelle aux divergences du paganisme, et, par une réplique ingénieuse et inattendue : « Vous nous reprochez, dit-il, de ne pas adorer les dieux qu'adore la cité, mais les cités elles-mêmes sont aussi coupables que nous. Les Athéniens adorent Célée et Métanire que les Lacédémoniens méconnaissent; les Égyptiens vénèrent des animaux que la Grèce méprise. Si nous sommes impies parce que nous n'avons pas le même culte que les uns ou les autres d'entre eux, toutes les villes aussi et toutes les nations sont impies; si une dissidence est crime, le monde tout entier est criminel[2]. »

Quant aux accusations contre les mœurs des chrétiens, leur doctrine suffit pour les démentir. Quoi donc! ils sacrifieraient l'honnêté la plus vulgaire, eux qui croient,

1. « Qu'il n'y ait qu'un Dieu, la plupart l'avouent, même sans le vouloir, dès qu'ils en viennent à examiner le principe des choses. »7.
2. Ch. 14.

non-seulement aux peines et à la justice de cette vie, mais aux peines et aux récompenses de la vie future ! Ils abdiqueraient toute notion de pudeur, eux auxquels leur loi interdit même un regard, et dont la rigidité en arrive parfois à traiter les secondes noces d'adultère ! « N'est-ce pas là le cas d'appliquer le proverbe : « La courtisane ac- « cusera la femme de bien ? » Ceux qui établissent des marchés d'impudicité accusent d'impureté des hommes qui vivent dans la continence ou dans le mariage unique ! Ceux qui vivent comme les poissons vivent, le plus fort dévorant le plus faible ; ceux dont les violences sont si nombreuses que vos magistrats dans les provinces ne suffisent pas à les juger ; ceux-là accusent de meurtre des hommes dont le principe est de se livrer à qui les frappe et de bénir qui les persécute !... Si nous mangeons la chair humaine, nous commençons donc par tuer ;... qui nous a vu tuer ? Nous avons des esclaves, les uns peu, les autres beaucoup ; rien de ce qui se fait dans nos maisons ne peut leur échapper : quel est celui d'entre nos esclaves qui a dénoncé de pareilles choses ? Nous ne voulons pas même être témoins d'un homicide commandé par les lois ; nous n'assistons pas à vos chasses ni à vos combats de l'amphithéâtre ; nous tenons qu'être témoin d'un meurtre, c'est la même chose que le commettre : comment irions-nous meurtrir la chair humaine pour la dévorer, nous qui croyons qu'elle ressuscitera glorieuse au jour du jugement ! » Et il termine : « Vous, princes, que la nature et l'éducation ont faits en toutes choses sages, modérés, humains, dignes de la royauté ; maintenant que j'ai réfuté ces accusations, que je vous ai montré ce qu'est notre piété, notre douceur, notre empire sur nos âmes, faites un signe de votre royale tête. Ils sont dignes d'ob-

tenir ce qu'ils demandent, ceux qui prient pour votre empire, afin que le fils, ainsi qu'il est juste, succède à la royauté du père, et que votre puissance s'accroisse de nouvelles forces et de nouveaux sujets. La conservation de votre pouvoir nous importe à nous qui ne voulons que mener une vie paisible, obéissant avec joie à tous les ordres que vous nous donnerez. »

Malheureusement, et ces éloges, et cette confiance, et la raison éloquente qui distingue Athénagore, s'adressaient à un enfant dépravé et à un philosophe déjà vieux, dont l'intelligence ne s'éclairait pas et dont le caractère ne se fortifiait pas avec l'âge. Il est probable que Marc Aurèle, occupé à disserter sur l'âme universelle avec ses sophistes, ou à donner des places aux protégés de sa *concubina*, ne se dérangea pas pour écouter Athénagore, ni pour avoir pitié des martyrs.

Toujours est-il que la persécution, laissée libre, sévit dans plusieurs contrées de l'empire. On cite des martyrs à Rome, à Pérouse, dans le Pont, la Phrygie, l'Égypte[1]. « Mais, dit Eusèbe, ce qu'on sait d'une seule province peut faire juger de ce qui se passa dans toutes les autres. » Eusèbe veut ici parler des martyrs de la Gaule; et d'un monument des plus authentiques, des plus incontestables quant

1. On peut rapporter à cette persécution le martyr de
Saint Soter, pape, à Rome (22 avril 177);
Saint Constantinus, évêque de Pérouse, et ses compagnons (29 janvier);
Saint Caïus et saint Alexandre à Apamée, en Phrygie, 10 mars (Eusèbe, V. 15);
Et enfin les martyrs de la Gaule dont je vais parler.
Avec moins de certitude, quant à l'époque, on ajoute :
Sainte Glycérie et le geôlier Laodicius, à Héraclée (10 mai);
Les saints Concordius et Pontianus, à Spolette (1er et 14 janvier);
Saint Hermias et son bourreau, à Comana, dans le Pont (31 mai);
Les saints Victor et Corona, en Égypte (14 mai).

à sa date, des plus admirables par la foi et la chaleur chrétienne : la lettre des églises de Lyon et de Vienne à leurs sœurs les églises d'Asie et de Phrygie [1].

Les églises naissantes de la Gaule occidentale avaient en effet un lien intime avec les églises de l'Asie Mineure. Les vaisseaux marchands de Smyrne, de Milet et d'Éphèse abordaient à Marseille ; les trafiquants ioniens remontaient la vallée du Rhône, parcouraient Vienne, Lyon, Autun ; la civilisation déjà si avancée de cette partie de la Gaule était grecque ou asiatique presque autant que romaine. Les colons grecs, la langue de la Grèce, les livres de la Grèce se rencontraient souvent, non-seulement dans la Phocéenne Marseille, mais chez ses sœurs de la vallée du Rhône. L'évêque de l'église naissante de Lyon était alors Pothin, homme de race grecque, envoyé de Smyrne par saint Polycarpe. Irénée, qui allait succéder à Pothin, était aussi un grec oriental, disciple de Polycarpe, de Papias, et par eux de l'apôtre saint Jean [2]. La liturgie lyonnaise a gardé jusqu'à nos jours le vénérable souvenir de cette origine gréco-asiatique.

Aussi la lettre commence-t-elle par cette salutation fraternelle : « Les serviteurs du Christ qui habitent Vienne et Lyon, à leurs frères d'Asie et de Phrygie, participant à la même espérance et à la même foi en la rédemption : paix, grâce et gloire en Dieu le Père et en Jésus-Christ notre Seigneur ! »

1. Nous avons de cette lettre le texte original rapporté par Eusèbe (*Hist. eccl.*, V, 1, 2, 3), et la traduction latine faite par Rufin de cette lettre, comme de tous les livres d'Eusèbe. Elle a été lue et est confirmée par tous les hagiographes. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, I, 27 ; *de Gloria martyr.* 49, 50 ; Adon ; Usuard ; Bède ; *Martyrolog.. Hieronym.*

2. Sur les rapports entre l'Église de Lyon et les disciples de saint Jean, voy. saint Irénée, V, 30, et *alibi passim.*

Vient ensuite le récit de la persécution. Comme il arrivait le plus souvent, l'initiative en a été prise, non par le pouvoir, mais par le peuple. Les païens se sont indignés du progrès de ces Églises naissantes; ils ont insulté les chrétiens, ils les ont poursuivis à coups de pierres; ils leur ont interdit les bains, le Forum, tous les lieux publics. Ils ont stimulé le zèle tardif des magistrats.

La lenteur des magistrats s'explique. Si, pour le peuple, il s'agissait de faire le plus de victimes possible, pour les magistrats il s'agissait de faire le plus possible d'apostats. La persécution était un combat; elle n'était pas commencée, elle était à peine pressentie que déjà toutes les âmes, païennes ou chrétiennes, étaient dans l'inquiétude sur son dénoûment. Les chrétiens couraient à leurs églises; multipliaient leurs jeûnes, répétaient leurs stations et leurs prières, redoublaient de foi, de zèle, d'amour de Dieu et d'amour mutuel[1]. Les pécheurs venaient solliciter avec plus d'ardeur que jamais la pénitence et l'absolution, et l'Église les recevait dans ses bras avec une plus indulgente miséricorde, comme un général à la veille d'un combat, ouvre les rangs de son armée à des soldats que leur indiscipline en a exclus. De leur côté, les magistrats païens ne se préparaient pas à la lutte sans une certaine anxiété; il s'agissait, à leurs yeux, de leur honneur; chaque apostasie extorquée leur était une gloire, chaque martyre consommé un échec[2]. Si le chrétien sortait de l'arène libre et apostat, c'était un deuil pour l'Église, un triomphe pour

1. Tertull., *de Fuga*, 1, in fin.

2. « Nil aliud devitant (præsides) quam ne torti moriantur... Jubent curam tortis adhibere... Nam et ipse audivi aliquot gloriantes quod administratio sua in hac parte fuerit incruenta... » Un d'eux se glorifie, comme il l'aurait fait après un triomphe remporté sur les barbares, de ce qu'un chrétien tourmenté depuis deux ans a apostasié. Lactance, *Div. inst.*, V. 11.

le juge! Si le chrétien, au contraire, ferme jusqu'au bout, obligeait le juge à lui concéder la palme du martyre, quelle défaite pour celui-ci! quelle victoire pour la foi! Ces mots de combat, de victoire, de triomphe, appliqués aux martyrs, étaient vrais à la lettre[1].

Aussi les magistrats luttaient-ils de toutes les forces de leur esprit et de leur pouvoir; ils raisonnaient, ils flattaient, ils promettaient, ils menaçaient, ils essayaient d'effrayer ou de séduire le confesseur pour ne pas être obligé de lui accorder la mort. Le peuple païen, les ministres, les soldats leur venaient en aide par leurs imprécations et leurs menaces, quelquefois aussi par leurs supplications et leurs larmes. Le confesseur de son côté luttait de toutes les puissances de sa raison, de toutes les réminiscences de son savoir, de toutes les ressources de son ironie, de toutes les ardeurs, on peut dire, de toutes les colères de sa foi. Il s'affermissait par l'énergie de sa propre parole. Et de même que le peuple païen était là pour l'égarer, le peuple chrétien était là pour l'affermir. Après l'avoir, dans son cachot, visité, secouru, consolé, honoré, et encouragé en l'honorant, le peuple chrétien était encore près de lui, au pied du tribunal, plus ou moins caché, plus ou moins nombreux; ses maîtres, ses disciples, ses amis, sa propre famille l'animaient de leur regard, de leur geste, de leurs

1. « Cum, triumphator et victor, ipsi qui adversus se sententiam dixit insultat Vicit enim qui, quod contendit, obtinuit. » Minut. Fel., 37. « Nostrum gaudium est.. qui malumus damnari quam a Deo excidere... Consecutis nobis quod elegimus...» Tertull., *Apol.*, 49. « Prælium est nobis cum provocamur ad tribunalia Victoria est autem pro quo certaveris obtinere... Vicimus cum occidimus... Hic est habitus victoriæ nostræ, hæc palmata vestis, hic currus triomphalis. » *Id.*, 50. — « Les démons craignent d'en venir aux mains avec les martyrs... De même que les juges sont désolés lorsqu'ils voient les chrétiens supporter avec courage les injures et les tourments, ils triomphent quand les chrétiens succombent. » Origène, *C. Cels.*, VIII, 44.

larmes, de leur voix. Il y avait donc une lutte terrible où chacun tremblait, s'agitait, combattait, afin de gagner, les païens un apostat, ou les chrétiens un martyr.

Il ne faut pas s'imaginer en effet que le paganisme ne triomphât point quelquefois. Le besoin qu'eut l'Église de régler la discipline à l'égard des *tombés*, prouve que le nombre était grand des hommes qui, ayant succombé par faiblesse, revenaient bientôt à l'assemblée chrétienne, apostats la veille, pénitents le lendemain. Ces apostasies, souvent effacées par un repentir sincère et courageux, firent plus d'une fois illusion aux magistrats païens. Ils croyaient avoir beaucoup gagné ; et ces triomphes, apparents et momentanés, expliquent comment le paganisme, toujours vaincu en définitive, et parfois réduit à user de tolérance envers les chrétiens, au bout de quelques années pourtant, renouvelait la lutte, persécutait de la même façon, employait les mêmes séductions, les mêmes chevalets et les mêmes bourreaux : c'est qu'en effet ses séductions et ses chevalets lui valaient toujours, au milieu de bien des affronts, quelques victoires.

Mais quand, au lieu de ces succès espérés, on trouvait une résistance obstinée, la colère du païen et l'amour-propre du proconsul, après avoir fait succéder la menace aux caresses, puis la torture à la menace, arrivaient à des raffinements de cruauté qui ne s'étaient guère vus jusque-là dans aucune proscription. Dans les autres proscriptions, il s'était agi surtout de tuer. Ici au contraire, si on tuait, on s'avouait vaincu. Et même, quand, après les tortures, on désespérait de l'apostasie, on inventait de nouvelles tortures pour se venger; autant on avait été compatissant et doux au premier abord, autant on était plus tard inventif en fait de barbaries. La politique à elle seule, la haine même

n'eussent pas inventé tant de supplices; il fallait le dépit et l'orgueil irrités. On voulait au moins que l'agonie fût bien lente, bien cruelle, bien amèrement savourée, avant de se confesser vaincu et d'accorder la mort à son vainqueur.

La persécution était donc, on le comprend, une solennelle épreuve. Les magistrats païens, si souvent vaincus, ne l'abordaient pas sans hésitation. Presque toujours, il fallait pour les décider les dénonciations multipliées, les émeutes, les appels tumultueux et répétés du fanatisme populaire[1]. Quelquefois on les vit désespérer du succès, et, après avoir ouvert la lutte, refuser le combat[2].

Voilà pourquoi à Lyon le pouvoir hésitait. Mais le peuple plus fanatique, moins prévoyant, plus avide de sang que d'apostasie, tuant par colère plus qu'il ne torturait par calcul, plus engagé de passion que d'amour-propre, le peuple s'impatientait. Il fallut pour le satisfaire qu'en l'absence du légat de César, le chef militaire et les magistrats municipaux fissent saisir un grand nombre de chrétiens, les amenassent sur la place publique, les interrogeassent devant le peuple, et sur leur aveu, les envoyassent en prison. Le légat seul pouvait les juger[3].

1. Nulli magis depostulatores christianorum quam vulgus. Tertull., *Apolog.*, 35. Voy. aussi 37 et 40.

2. Ainsi Pline, après avoir fait supplicier quelques chrétiens, se lasse et consulte Trajan (*Ep.*, X, 97). Ainsi le fait que j'ai cité d'Arrius Antoninus (voy. t. I, p. 362) ayant rendu un édit contre les chrétiens et, comme ils viennent en masse se dénoncer, ne sachant qu'en faire, et les renvoyant. (Tertullien, *ad Scapulam*, 5.) Dans Lucien, Pérégrin, mis en prison comme chrétien, est délivré par le proconsul, « homme qui aimait la philosophie et qui, voyant dans le captif le désir du martyre, ne le jugea pas digne de cette satisfaction. » (*Pérégrin.* p. 997, A, B.) Le passage tant de fois cité de Marc Aurèle (XI, 3) répond bien au même sentiment.

3. Le légat de César gouvernait la province lyonnaise, qui était ce qu'on appelait une des provinces de César. On s'est demandé comment il avait pu juger ces chrétiens, dont quelques-uns appartenaient à l'Église de Vienne, et par conséquent à la province narbonaise. La moindre notion de droit suffit

Au retour du légat, le combat commence. Un défenseur se présente pour les chrétiens. C'est un jeune homme, un citoyen romain, Vettius Epagathus; il demande à les justifier de ces accusations d'inceste et d'infanticide, éternel prétexte des haines populaires. Le peuple pousse contre lui des cris de colère; le légat lui demande : Es-tu donc chrétien? Et sur sa réponse affirmative, il est rangé parmi les prisonniers et inscrit avec la qualification *avocat* (PARACLÈTOS) *des chrétiens*. En effet, disent les témoins de ce martyr, « le suprême avocat, l'Esprit-Saint, habitait en lui[1]. »

L'interrogatoire sanglant a lieu. « Nous étions là, disent les mêmes temoins, au risque de notre vie, encourageant les confesseurs, tremblant de l'incertidude du combat, redoutant non les tourments, mais la chute de nos frères. » Les juges et les soldats aussi étaient là, encourageant l'apostasie et la délation. Au premier moment, le paganisme triomphe. Une dizaine de chrétiens succombent aux tortures et renient leur foi. Des esclaves païens appartenant à des maîtres chrétiens sont à leur tour interrogés (c'est-à-dire torturés) comme témoins, et se hâtent de déclarer la réalité de ces atroces accusations contre les chrétiens que la passion populaire seule pouvait croire. La multitude rugit de colère; ceux même d'entre les païens qui, amis ou parents de quelque chrétien, avaient gardé jusque-là une certaine modération, n'osent plus se dispenser de

pour savoir que la juridiction territoriale s'applique à tous les délits commis et à tous les délinquants saisis sur le territoire. Voici, du reste, un texte du Digeste : « Le gouverneur a juridiction sur les hommes de sa province. Il l'a même sur les étrangers, s'ils ont commis quelque délit; car les ordres du prince lui prescrivent de purger la province de tous les malfaiteurs sans distinguer leur origine. » 3 *Dig., de Officio præsidis* (1, 18).

1. *Epist. eccles.*, § 3.

blasphémer. Les arrestations se multiplient comme pour suppléer au vide qu'ont fait les apostasies. Tous les chrétiens les plus vénérés, tout le clergé des deux Églises de Lyon et de Vienne sont dans les fers[1].

Mais, comme de vieux soldats qui viennent à leur tour renouveler la bataille perdue par la faiblesse de quelques recrues, d'autres confesseurs paraissent. C'est le diacre de Vienne, Sanctus. C'est le néophyte Maturus, déja *mûr* en effet pour combattre dans l'armée du Christ. C'est un Grec de Pergame, homme riche et considéré, Attale, qu'on appelait la colonne de l'Église de Lyon. C'est, auprès de ce patricien de la province, l'esclave Blandine, qu'à son nom et à la délicatesse de sa personne, on peut reconnaître pour une de ces esclaves favorites, qui, dès leur enfance, conquéraient l'amitié, quelquefois capricieuse, quelquefois tendre et sincère, de leurs maîtres. Elle et sa maîtresse s'étaient aimées jusqu'au point de devenir chrétiennes ensemble et d'être martyres ensemble ; toutes deux livrées au tortureur, c'était la maîtresse qui tremblait pour la frêle complexion de son esclave. Ce faible corps résista pourtant à des tortures dont une seule semblait suffisante pour donner la mort ; elle n'avait qu'un cri dans lequel il semblait qu'elle trouvât le soulagement et la vie : « Je suis chrétienne et il ne se commet aucun crime parmi nous. » Du matin au soir, les bourreaux fatigués se relayèrent auprès d'elle ; ils finirent par déclarer que leur art était épuisé et qu'il ne leur restait plus une torture à essayer. Comme elle, le diacre Sanctus, brûlé, brisé, couvert de plaies,

1. Si l'on se demande comment des membres du clergé de Vienne purent être arrêtés à Lyon, il est facile de répondre qu'ils avaient d'abord été arrêtés à Vienne, et qu'ensuite «à raison de la connexité,» leur cause ayant été jointe à l'instruction ouverte à Lyon, ils furent envoyés dans les prisons de cette ville.

tordu en tout sens, gardant à peine forme humaine, vivait toujours et vivait chrétien. A toutes les demandes sur son origine, sur sa condition, sur son nom, il répondait en langue latine : « Je suis chrétien. » Il ne voulait connaître d'autre famille et d'autre patrie que l'Église.

Le paganisme vaincu essaye alors d'un martyre plus lent. Les confesseurs sont ramenés dans une obscure et infecte prison, où ils restent avec leurs membres brisés, leurs plaies saignantes, qu'irriterait le contact de la main la plus douce, leurs pieds dans les ceps, jusqu'au cinquième trou[1], dit le récit ecclésiastique. Quelques-uns à qui Dieu veut donner immédiatement la couronne succombent dans les ceps, entre autres l'évêque de Lyon, Pothin, âgé de plus de 90 ans : respirant à peine, mais animé du désir du martyre, il avait fallu le porter devant le tribunal; et là, quand le légat lui avait demandé : « Qui est donc le Dieu des Chrétiens? » Il avait répondu : « Tu le connaîtras, si tu es digne de le connaître. » Le légat l'avait livré aux coups de pieds, de poings et de pierres de la multitude ; ramené dans la prison, il était mort au bout de deux jours. Mais d'autres, que Dieu réservait pour une gloire nouvelle, revivaient au contraire dans le délaissement et le supplice. Lorsqu'au bout de quelques jours, on alla chercher Sanctus pour réveiller ses plaies par de nouvelles tortures, il sortit de cette seconde épreuve, debout,

1. Le *nervus* (τὸ ξύλον) était un appareil en bois dans lequel la tête, les bras et les pieds de la victime étaient fixés. On écartait les pieds plus ou moins au moyen de chevilles qu'on plaçait dans des trous plus ou moins distants les uns des autres. On a trouvé à Pompéii un *nervus* propre à recevoir dix condamnés. Rufin traduisant la lettre des Églises, dit le septième trou; mais le texte grec dit le *cinquième*, et celui-ci semble en effet avoir été le *maximum*. Voy. *Act.*, XVI, 24. (Saint Paul et Silas mis dans le *nervus*); Eusèbe, *H. E.*, VIII, 10, au sujet de Philéas, mis au quatrième trou; les Actes de saint Chrysanthe et sainte Darie, ceux des saints Taraque et Andronic ne parlent que du quatrième.

plein de vigueur, ayant repris sa taille et sa forme premières ; la torture avait été pour lui, non un supplice, mais un remède.

La prison offrait en ce moment un spectacle étrange. On y avait entassé confesseurs et apostats, ceux-là comme chrétiens opiniâtres, ceux-ci comme coupables, d'après leur aveu au moins implicite, d'infanticide et d'impudicité ; les uns pour essayer de fléchir leur courage, les autres pour les maintenir dans leur défection : « Ceux-là étaient dans la joie, le visage rayonnant, parés de leurs chaînes comme une vierge au jour de ses noces se pare des franges d'or de son vêtement ; ils exhalaient la douce odeur du Christ, si bien que parfois on les croyait oints de quelqu'un des parfums de ce monde[1] : ceux-ci dans la honte, humiliés de leur apostasie ; leurs yeux étaient baissés, leurs plaies inspiraient le dégoût. Quand on les menait les uns et les autres au tribunal, le peuple, à leur physionomie, distinguait les martyrs des apostats, et comme ceux-ci, dans les aveux mensongers que la lâcheté leur avait dictés, s'étaient reconnus coupables de meurtre, le peuple les appellait assassins. Ce contraste relevait le courage des chrétiens du dehors ; on avait et plus de honte de l'apostasie et plus de goût au martyre. Parmi les nouveaux captifs que l'on amenait chaque jour dans la prison, on ne voyait plus personne faiblir ; les apostats même que le paganisme croyait avoir gagnés lui échappaient. Une femme nommée Biblis qui avait trahi sa foi, avait été néanmoins ramenée à la torture afin de lui faire répéter les calomnies usuelles contre ses frères. Mais les tourments, au lieu d'abattre son courage, le relevèrent. Il sembla que tout à coup elle

1. Rufin traduit : « Si bien qu'ils semblaient enfermés, non dans un cachot, mais dans une case à parfums. » Il lit κεκλεῖσθαι au lieu de κεχρῖσθαι, § 10.

s'éveillât du milieu d'un rêve. « Comment voulez-vous, s'écria-t-elle dans la torture, que les chrétiens se nourrissent du sang de leurs enfants, eux qui ne mangent même pas le sang des animaux? » Une seconde fois elle se confessa chrétienne, et il fallut bien la compter parmi les martyrs [1].

Aussi cette prison était-elle comme le sanctuaire ou, si vous le voulez, le concile de l'Église des Gaules. Entre l'Église dispersée au dehors et l'Église captive au dedans, il y avait des rapports continuels de vénération, d'encouragement, de mutuel amour. Ceux qui souffraient n'étaient pas seulement des frères, mais des pères pour les chrétiens. De leur cachot et de leurs ceps, sans le vouloir, ils gouvernaient l'Église. Ils reprimaient les excès de la pensée chrétienne, ces excès qui alors étaient tous dans le sens de l'héroïsme et de la rigueur. Dans la prison même, un des confesseurs, Alcibiade, dont le nom rappelle celui d'un des premiers disciples de Montan, cédant ou au rigorisme montaniste ou aux idées gnostiques de Tatien qui tenait la chair et le vin pour choses impures, étonnait ses frères par la rigidité de son jeûne ; il ne vivait, comme il avait vécu chez lui, que de pain et d'eau. Attale fut averti par une vision que ces austérités étaient intempestives ; il en avertit Alcibiade et Alcibiade se soumit [2].

A plus forte raison, le montanisme du dehors provoquait-il de pareils avertissements. Venu d'Asie, grâce aux relations fréquentes qui unissaient les Églises de l'Asie Mineure à celles des bords du Rhône, le montanisme se

1. *Ibid.*, § 5.

2. C'est ainsi que les quarante-troisième et quarante-cinquième canons apostoliques prononcent la déposition contre « les clercs qui se seront abstenus de chair et de vin, non par mortification, mais par un sentiment de réprobation contre ces aliments » (οὐ δί ἄσκησιν, ἀλλὰ διὰ βδελυρίαν).

répandait beaucoup dans la Gaule. Nul jugement de l'Église ne l'avait encore frappé. Mais les saints martyrs en comprirent le péril, et, à titre de jugement privé, ils en écrivirent à leurs frères d'Asie et de Phrygie chez qui cette doctrine avait pris naissance ; ils en écrivirent même au chef de toute l'Église, à l'évêque de Rome Éleuthère, éveillant sa vigilance, lui demandant de maintenir la paix de l'Église, parlant avec prudence, avec modération, avec la science de la foi : « Car, dit le narrateur, la grâce de Dieu ne les abandonnait jamais, et l'Esprit Saint était leur conseiller. » Si quelquefois la faiblesse humaine se glissa dans les assemblées de martyrs, s'il put s'y rencontrer quelque orgueil, quelques mépris pour les faibles, quelque rigueur pour ceux qui étaient tombés, ce ne fut point ici : « N'accusant personne, défendant tout le monde, déliant et ne liant pas, priant pour les apostats, priant pour les bourreaux ; on les voyait, après avoir été menés et ramenés à la torture, quand leur corps était cicatrisé par le fer rouge, livide de coups de fouet, saignant et déchiré, refuser humblement le titre de martyrs. Si on le leur donnait ou en parole ou par écrit, il en faisaient de vifs reproches : « Ceux-là, disaient-ils, sont vraiment martyrs, « que le Christ a reçus dans son sein après qu'ils ont con- « fessé la foi, et dont le martyre a eu l'irrévocable sceau de « la mort. Mais nous, nous ne sommes que de misérables « et de pauvres confesseurs. Priez, ajoutaient-ils avec « larmes, priez sans relâche pour qu'au jour de notre mort « Dieu achève l'œuvre qu'il a commencée dans sa miséri- « corde [1].

Cependant les jours se passaient, le peuple demandait du sang chrétien. Pour le légat, livrer un chrétien à la

1. § 17.

mort, c'était renoncer à une apostasie et accepter une défaite. Il lui fallut pourtant se décider. Il lui fallut même, pour ne pas trop faire attendre le peuple, annoncer un jour de fête extraordinaire dans lequel l'amphithéâtre serait ouvert et où l'on aurait, une fois de plus que de coutume, le divertissement d'un supplice [1]. Maturus, Sanctus, Attale, Blandine comparurent dans l'amphithéâtre. En mettant ainsi à part les plus courageux, on espérait que les autres se montreraient ensuite plus traitables. Maturus et Sanctus subirent tous les traitements que la rage du peuple put inventer ; ils furent flagellés, traînés par des bêtes dans l'arène, assis sur des chaises de fer rouge ; enfin le confecteur les acheva. Blandine fut attachée à un poteau pour être livrée aux bêtes féroces, et, de là, priant à haute voix, les bras étendus, elle encourageait ses frères qui, dans leur sœur crucifiée, croyaient voir le Christ lui-même. Les bêtes la respectèrent et on la ramena en prison. Attale enfin, qu'après ces exécutions, le peuple demandait à grands cris, fut promené dans l'amphithéâtre avec cet écriteau qu'on portait devant lui : *Celui-ci est Attale, le chrétien*. Mais le légat, à bout de voie et craignant cette multiple exécution qui serait pour lui une multiple défaite, découvrit à ce moment qu'Attale était citoyen romain, que l'empereur seul pouvait disposer de sa vie [2], qu'il fallait consulter l'empereur et sur Attale et sur tous les autres ; heureux de pouvoir en rester là et d'abriter son embarras derrière le nom de l'empereur.

Le malheureux Marc Aurèle fut donc une fois de plus

1. Ἐπίτηδες τῆς τῶν θηριομαχῶν ἡμέρας διὰ τοὺς ἡμετέρους διδομένης. § 2. Je suis ici l'interprétation de Valois.

2. C'était en effet le principe légal, quoique les proconsuls ne craignissent pas toujours de le violer, surtout à l'égard des chrétiens. Voy. *Act.* XVI, 37, 39, XXII, 22, 25, 29, XXIII, 23 ; Suétone, in *Galba*, 9 ; Pline, *Ep.*, X, 97, et un grand nombre d'actes des martyrs.

mis en demeure de se prononcer entre sa conscience de sage ou de philanthrope affaiblie par bien des concessions, et son parti pris d'homme politique, fortifié par les clameurs de son peuple et de sa cour. Dans sa vieillesse prématurée, à côté du triste héritier dont il venait de donner la menace à l'empire, prêt à partir pour une guerre où sa vie devait s'épuiser, on lui posa une fois de plus la question de l'avenir du monde. Il la résolut, s'il daigna y faire attention, comme une simple question de police lyonnaise, où la marche était toute tracée par « les circulaires de ses prédécesseurs, » et où il s'agissait tout au plus de la vie d'une centaine de fanatiques. Il fit expédier ou ses affranchis expédièrent en son nom un ordre de mettre en liberté les citoyens romains qui auraient renié le christianisme, de condamner à mort ceux d'entre eux qui persisteraient à se déclarer chrétiens [1]; les non-citoyens restaient, comme de droit, abandonnés au bon plaisir du légat.

Cette longue tragédie allait donc finir. La lettre de l'empereur arriva comme on touchait au temps de la fête d'Auguste. C'était l'époque où le temple de ce dieu, bâti par les nations gauloises au confluent du Rhône et de la Saône, était visité par des députations de toute la Gaule; époque de grand trafic, de fêtes solennelles, de spectacles, auxquels toute la province était conviée [2]. Les confesseurs comparurent donc devant cet immense auditoire. Ils com-

1. Ἐπίστειλαντος γὰρ Καίσαρος τοὺς μὲν ἀποτυμπανισθῆναι, εἴ τινες ἀρνοῖντο, τούτους ἀπολυθῆναι. § 12.

2. La fête d'Auguste était aux kalendes d'août (1er août). Suétone in *Claudio*, 2; Dion Cassius, LIV, 32. Cette fête n'était pas seulement quinquennale, comme le pensent quelques modernes; à Rome au moins elle était annuelle. Dion, *ibid.* — Elle est appelée dans les Gaules, *Concilium Galliarum. Inscript.* du troisième siècle, Maffei. *Mus. Verom.*, 317, 338. V. encore Strabon, IV; Tite-Live, *Epit.*, 137.

Les derniers martyrs de Lyon ont donc souffert dans les premiers jours

parurent plus nombreux qu'on ne les avait vus encore. L'ajournement que leur avaient valu les hésitations du légat avait profité à la gloire de l'Église. Pendant ces jours de répit, la plupart des apostats avaient été ramenés par l'exemple, les paroles, les larmes des martyrs. Ils avaient été accueillis avec la tendresse et l'indulgence du vrai chrétien. Et, lorsque le légat les fit reconduire devant les instruments de torture, espérant avoir du moins quelques absolutions à prononcer, il eut le dépit de les entendre confesser de nouveau le Dieu qu'ils avaient renié un moment ; sauf trois ou quatre malheureux, tout ce qu'il y avait là de baptisés eut cette fois l'honneur de souffrir pour l'Évangile.

La cohorte des confesseurs se recruta même en dehors de la prison. Il y avait à Lyon depuis de longues années un médecin, Phrygien de naissance, nommé Alexandre, plein d'amour pour Dieu et pour les hommes. Placé au milieu de la foule, il encourageait les confesseurs du geste et du regard. Il semblait, disent les témoins, comme une femme en travail, tant il avait à cœur d'enfanter de nouveau à Jésus-Christ ceux qui l'avaient un instant trahi. Le peuple, que ces rétractations rendaient furieux, dénonça Alexandre au légat ; le légat l'interrogea, il s'avoua chrétien et fut condamné.

Il ne restait plus rien, en effet, au paganisme, si ce n'est le stérile dédommagement de la vengeance. Maturus et Sanctus avaient déjà péri dans l'arène : dix-huit autres, dont neuf femmes, dans la prison. Vingt-huit restaient, y compris Alexandre. Le premier jour de la fête, quatorze

d'août; mais on célèbre leur fête simultanément le 2 juin, sans doute, parce que ce jour est celui de la mort de saint Pothin.

hommes et dix femmes furent livrés au supplice ; ceux qui étaient citoyens romains jouirent de leur privilége et eurent la tête tranchée, les autres furent livrés aux bêtes [1]. Attale, quoique citoyen, et avec lui Alexandre, Blandine et le jeune Ponticus furent réservés pour le lendemain. C'était le peuple qui avait dénoncé Attale et Alexandre ; aussi les traitait-il en ennemis personnels et leur gardait-il une tardive et cruelle agonie.

Le lendemain, en effet, l'un et l'autre épuisèrent toutes les tortures. Alexandre ne prononça pas une parole ; il semblait s'entretenir intérieurement avec Dieu. Attale, meurtri par la dent des bêtes, et promené sur la chaise de fer rouge, se raillait des païens. Tandis que sa chair rôtie exhalait une abominable odeur : « Ce que vous faites là, leur disait-il en latin, c'est bien manger de la chair humaine. Mais nous, nous ne sommes ni des mangeurs de chair, ni des malfaiteurs d'aucune sorte. » On lui demanda : « Comment s'appelle ton Dieu ? — Dieu, dit-il, n'est pas comme

1. Saint Grégoire de Tours (*de Gloria martyr.*, 49), Adon, le martyrologe attribué à saint Jérôme donnent, avec quelques légères variantes, les noms de ces martyrs. Voici cette liste :

Morts en prison : Pothin évêque (le 2 juin), et de plus huit hommes : Aristæus, Cornelius, Zozimus, Titus, Julius, Zoticus, Apollonius, Geminianus ; neuf femmes : Julia, Ausonia, Alumna, Jamnia (*Gamnite*), Pompeia, Domna, Justa, Trophima, Antonia (le 4 juin, selon le faux Bède ; mais il n'est pas probable qu'ils soient morts tous le même jour).

Tués au jour des jeux extraordinaires accordés par le légat : Maturus et Sanctus (Adon omet Sanctus).

Tués le premier jour des jeux pour la fête d'Auguste (vers le 1er août), quatorze hommes : Zacharie, prêtre, Vettius Epagathus (Hieron., *Vestius*) ; Macaire, Alcibiade, Silvinus, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus, October, Philumenus, Geminus, Justinus, Albinus. Dix femmes : Grata, Æmilia, Potamia (Greg. Tur., *Posthumiana*), Pompeia, Rodana (Greg. Tur., *Rhodane;* d'elle viendrait le nom de la prison de Roanne, à Lyon), Biblis, Quarta, Materna, Epis (Greg. Tur., *Amnas*), Mamilia, selon Greg. Tur. (mais, selon Adon, *Rogata*)

Le jour suivant : Attale et Alexandre.

Le dernier jour : Ponticus et Blandine

En tout vingt-huit hommes et vingt femmes.

les hommes, il n'a point de nom. » Ils furent égorgés ; Blandine et Ponticus furent remis à un autre jour, au dernier jour des jeux. L'une était une femme esclave, l'autre un enfant de quinze ans ; on les avait fait assister au supplice de tous leurs compagnons ; on espérait quelque chose de leur faiblesse.

On les ramène donc une dernière fois à l'amphithéâtre et on leur ordonne de jurer par le nom des dieux. On essaye une torture, puis une autre. On demande le serment à cette femme d'abord, puis à cet enfant : ils refusent. Ponticus meurt le premier sur le sein de Blandine qui ne cesse de l'encourager. « La bienheureuse femme reste la dernière de tous : comme une mère généreuse, elle a soutenu jusqu'au bout le courage de tous ses enfants et elle les a envoyés vainqueurs aux pieds de leur Roi ; à son tour, elle a parcouru après eux la même carrière de combat ; elle part maintenant, impatiente de les retrouver ; joyeuse et triomphant de partir, il semble qu'elle marche, non vers les bêtes qui doivent la dévorer, mais vers un fiancé dont le festin l'attend [1]. » Fustigée, déchirée par les bêtes, brûlée avec un fer rouge, exposée dans un filet à la rage d'un taureau, ballottée par lui, sans désormais ressentir aucune douleur, absorbée qu'elle était par la possession anticipée du bien promis à sa foi et par son amical entretien avec le Christ : il fallut bien, toute esclave qu'elle fût, qu'on la traitât en soldat. Comme les quatre héros qui l'avaient précédée, Maturus, Sanctus, Attale, Alexandre, elle aussi,

1. Ἡ δὲ μακαρία Βλανδίνα, πάντων ἐσχάτη, καθάπερ μήτηρ εὐγενής, παρορμήσασα τὰ τέκνα, καὶ νικηφόρους προπέμψασα πρὸς τὸν Βασιλέα, ἀναμετρουμένη καὶ αὐτὴ πάντα τὰ τῶν παίδων ἀγωνίσματα, ἔσπευδε πρὸς αὐτούς χαίρουσα καὶ ἀγαλλιωμένη ἐπὶ τῇ ἐξόδῳ, ὡς εἴς νυμφικὸν δεῖπνον κεκλημένη, ἀλλὰ μὴ πρὸς θηρία βεβλημένη. § 14. Ce passage est magnifique d'éloquence et de foi.

ce fut l'épée qui l'envoya au ciel. « Jamais femme parmi nous, disaient les païens, n'a souffert autant que cette femme et comme cette femme. »

Le dépit des païens vaincus poursuivit les cadavres de leurs vainqueurs. Ces débris humains, ces restes du cachot, du feu et de la dent des bêtes, furent encore, les uns livrés aux chiens, les autres réduits en charbon ou coupés par morceaux. Les têtes coupées et les corps mutilés des citoyens romains furent donnés en spectacle pendant six jours, soigneusement gardés par des soldats contre la vénération de leurs frères. Puis on les brûla et on jeta les cendres dans le Rhône. Les païens, dans leur imagination grossière, croyaient rendre impossible à Dieu la résurrection de ces morts [1] : tant ce dogme de la résurrection de la chair était l'encouragement des martyrs et le désespoir des bourreaux!

Mais les païens n'eurent même pas la satisfaction de cette puérile vengeance. Quelque temps après, dit saint Grégoire de Tours, comme les chrétiens pleuraient la perte de tant de reliques bienheureuses, les martyrs leur apparurent aux lieux mêmes où leurs corps avaient été brûlés; ils étaient debout et entiers, et ils dirent : « Que l'on recueille ici nos reliques, car nul de nous n'a péri. » On fouilla et on recueillit une partie de leurs cendres sacrées. Près de l'amphithéâtre où ils avaient combattu, près du temple d'Auguste et du cruel Athénée de Caligula, un autel chrétien, d'abord caché, splendide plus tard, les abrita [2].

1. « Appuyés, disaient les païens, sur cette espérance de la résurrection, les chrétiens méprisent les tourments et meurent avec empressement et avec joie. Voyons s'ils ressusciteront cette fois, et si leur Dieu pourra les arracher de nos mains. » *Ep. eccl.*, § 16. — Le fait de la dispersion des corps est attesté par saint Augustin, *De Cura agenda pro mortuis*, 8.

2. Greg. Tur., *de Glor., Mart.*, 49. Le lieu s'appelait *Athenium* ou *Athe-*

Si l'on poursuivait les cadavres, on poursuivait à plus forte raison les fugitifs. Tous les chrétiens qui s'étaient enfuis de Lyon et de Vienne furent traqués. Mais par cela même, chaque persécution servait à répandre plus au loin l'exemple du martyre et les germes de la foi. Deux nobles jeunes gens, Epipode et Alexandre, l'un gaulois et l'autre grec, fugitifs de Lyon, furent saisis à Pierre-Encise (Petra-Incisa) chez une veuve chrétienne appelée Lucie. Le juge qui aurait voulu séduire Epipode, disputa longtemps avec lui, mais la foule qui tenait plus au sang qu'à l'apostasie, interrompit la discussion et exigea le supplice immédiat. Vis-à-vis d'Alexandre, la discussion fut jugée inutile : « Puisque ces chrétiens, dit le juge, se font gloire de souffrir de longues tortures et se vantent alors de nous avoir vaincus, refusons-leur cette gloire et finissons-en tout de suite avec eux [1]. » D'autres chrétiens s'étaient enfuis des prisons de Lyon ; l'un d'eux, Marcellus, après avoir converti un de ses hôtes, tomba près de Châlon dans l'escorte d'un gouverneur romain ; son compagnon Valerianus, après être resté quelques mois caché à Trenorchium (Tournus) et y avoir fait quelques prosélytes, finit par être découvert et y souffrit le martyre [2]. En ce même temps, le

nœum (*id.*, *ibid.*), aujourd'hui Ainay. C'était l'Athénée, lieu destiné aux exercices de rhétorique et dédié à Minerve. C'est sans doute le célèbre autel de Lyon, fondé par Caligula, où avait lieu ce concours de rhétorique grecque et latine, dans lequel le vaincu était jeté dans le Rhône. V. Suétone in *Caio*, 20 ; Juvénal, 1, 44.

1. « Christiani ad hanc insaniam proruperunt ut prolixitate pœnarum gloriam sibi comparari existiment, et persecutores suos se vicisse judicent, quos oportet celeri fine consumi. » Voir leurs Actes, 22 et 24 avril, confirmés par saint Eucher, évêque de Lyon en 454, et par saint Grégoire de Tours (*de Gloria martyr.* 50 ; *de Gloria confessor*, 64), où il parle de leurs sépultures et de leurs miracles.

2. Saint Marcel (4 septembre). Voir les actes, dans Surius, Chifflet (1664), Claude Perry *Histoire de Chalon*, 1659. — Sur saint Valérien (15 sept.), sa

clergé de Vienne achevait de gagner sa couronne : Juste, évêque de cette ville, avec ses principaux coopérateurs, Severin, Exupère et Félicien, fut martyrisé et leurs corps jetés dans le Rhône [1]. Bénignus, Andochius et Thyrsus [2], venus de l'Orient pour réparer les plaies de l'Église des Gaules, se cachèrent d'abord à Lyon, dans la crypte même où l'on avait recueilli les restes des martyrs, puis atteignirent la ville d'Autun où le décurion Faustus déjà converti leur donna l'hospitalité et obtint d'eux le baptême pour ses amis et sa famille [3]. Ils avaient fondé l'église d'Autun, celle de Dijon, celles de Langres, lorsque le martyre fut enfin leur récompense. Ces martyrs en enfantaient d'autres : à Autun, quelques années après, un fils de Faustus, le jeune Symphorien, condamné pour n'avoir pas voulu adorer la déesse de Bérécynthe que les païens promenaient dans la ville, fut mené hors de la cité, tandis, que du haut

vie anonyme, dans Chifflet *Historia Trenorchiana*. — Sur tous les deux, les martyrologes, et Grégoire de Tours *de Gloria martyrum*, 53, 54.

1. V. les martyrologes au 6 mai.

2. Je dois dire qu'il y a des doutes sur l'époque où ont souffert ces trois martyrs et les suivants qu'on ne peut séparer d'eux. Les actes de saint Symphorien se réfèrent au règne d'un empereur Aurelianus ou Aurelius (ch. 1, 2). Les actes des saints Andoche et Thyrse indiqueraient, il est vrai, que leur mission serait postérieure à la mort de saint Irénée, laquelle eut lieu sous Septime Sévère; mais, d'un autre côté, ces saints y sont nommés comme envoyés par saint Polycrate, qui a certainement été martyrisé sous Marc Aurèle. (Faut-il lire saint Polycrape d'Éphèse?) Ils nomment l'empereur régnant Aurélien et le font voyager dans les Gaules, ce qui convient peu à Marc Aurèle. Le martyrologe romain place Floccellus sous l'*empereur Antonin*, et le président Valérien; les actes de sainte Paschasie la mettent *sub Aurelio imperatore*. Ces indications sont vagues. Le nom d'Antonin convient à plusieurs empereurs, outre Antonin le Pieux et Marc Aurèle. Le nom d'Aurelius convient également à Marc Aurèle, à Commode, à Caracalla, à Élagabale, à Alexandre Sévère.

3. Saint Thyrse et saint Andoche, martyrisés à Saulien (Sedolocus), le 24 septembre. — Saint Bénigne, à Dijon, le 1er novembre. — Voir les martyrologes et Greg. Turon, *de Gloria martyr.*, 51. Bède, Adon, etc. Je ne parle pas ici de saint Andéot, martyr dans le Vivarais, disciple lui aussi de saint Polycarpe; son martyre se place au temps de Septime Sévère (1er mai).

des murailles, sa propre mère l'encourageait à mourir [1]. Un enfant, Floccellus [2], fut aussi martyrisé à Autun. A Dijon, la vierge Paschasia suivit au martyre son évêque Benignus [3]. A Langres, dans cette chrétienté naissante, trois frères jumeaux, petits neveux de Faustus, Speusippe, Eleusippe et Mélasippe, ainsi que leur aïeule Léonille, rendirent ensemble le témoignage de leur sang [4]. Telle était dans notre Gaule la contagion du martyre, qu'une femme, Jovilla, ne put tenir à cette vue ; elle quitte son mari et son fils, elle accourt en s'écriant : Moi aussi, je suis chrétienne ! Et pendant qu'on la torture avant de la décapiter, le *notaire*, le sténographe chrétien, Néon, qui dans un coin de l'assemblée notait ses paroles et ses souffrances, à son tour n'y peut tenir, passe à un autre son cahier, et lui aussi réclame son privilége de chrétien. Peu de jours après, le scribe Turbo, qui avait succédé à Néon, est saisi lui-même et laisse à d'autres le soin d'inscrire sa victoire sur la liste des héros chrétiens. Ainsi de proche en proche, là où les poussait le vent de la persécution, les martyrs faisaient des chrétiens et ces chrétiens devenaient des martyrs. Des fugitifs devenus apôtres conquéraient à la foi des cités que la prédication libre et pacifique n'eut pas atteintes ; ils rendaient à l'Église des centaines d'âmes pour les quelques têtes que le glaive lui retranchait.

1. 22 août. Voy. Fortunat, Usuard, Greg. Turon. *de Gloria martyr.*, 52 ; *Hist.*, II, 15, les *Actes, apud* Ruinart et Bolland.

2. 17 septembre.

3. 9 janvier, Greg. Tur., *de Gloria martyr.*, 50 ; *de Gloria confessor.*, 43.

4. *Martyr. romain*, 17 janvier. Selon certaines versions de leurs actes, ils auraient été martyrs en Cappadoce ; mais celle que je suis est confirmée par les actes de saint Symphorien, et par ceux de saint Andoche et de saint Bénigne. Du reste, ces martyrs doivent être placés quelques années après ceux de Lyon, puisque tous trois auraient reçu la foi dans leur enfance, et auraient été martyrisés à vingt-cinq ans.

C'est ainsi qu'à peine implanté dans cette vaillante race gauloise, le christianisme y développait à un haut degré l'énergie du martyre. Je me suis arrêté sur ces illustres exemples, moins parce qu'ils appartiennent au sang dont nous sommes sortis, que parce qu'ils sont utiles à rappeler au milieu de l'amollissement de nos mœurs chrétiennes. Et cependant ne médisons pas trop des temps modernes. Le christianisme et le martyre sont tellement liés l'un à l'autre qu'il n'y a pas eu un siècle chrétien sans quelque martyr. Certes, dans les deux cent trente années qui s'écoulèrent depuis saint Étienne, le premier martyr jusqu'aux martyrs de Julien l'apostat, elle est innombrable la multitude, connue ou inconnue, de ceux qui ont souffert pour la foi; rien n'est comparable ni à leur héroïsme, ni à leur nombre. Certes aussi, ces palmes, plus que toute autre, ont dû laisser un éclatant souvenir; une gloire plus grande a dû entourer le nom des martyrs qui furent les témoins contemporains, parfois oculaires, de la vie de Jésus-Christ, et dont le sang certifia l'authenticité de l'Évangile. Mais il ne faut pas oublier non plus les héros des temps modernes. Savons-nous pendant les deux cent trente années qui se sont écoulées depuis Calvin et Henri VIII, jusqu'à nos jours, combien de nobles cœurs ont souffert pour la foi? Sans doute, parmi ces victimes des persécutions modernes, l'Église, dans sa sagesse, n'a décerné qu'à un petit nombre les honneurs du culte public; et l'histoire catholique elle-même, par une indifférence ou une timidité dont l'Église a le droit de se plaindre, a passé le plus habituellement leurs noms sous silence. Combien ils sont nombreux cependant! ceux qui ont péri au seizième siècle dans les nombreuses et sanglantes Saint-Barthélemy du protestantisme! ceux qui en Angleterre sont montés sur les échafauds de

Henri VIII, d'Édouard VI, d'Élisabeth [1]! cette église du Japon qui au dix-septième siècle a été exterminée tout entière! ces églises de la Cochinchine et de la Chine qui en sont aujourd'hui à leur septième génération de martyrs, et dont le sang ne s'est pas plus épuisé que ne s'est épuisée la cruauté de leurs bourreaux! ceux qui, dans les missions de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie, ont donné et donnent à cette heure leur sang à Jésus-Christ, prêtres, missionnaires, religieux, laïques, européens, indigènes! ceux qui ont combattu le mahométisme depuis les premiers compagnons de saint François d'Assise jusqu'aux victimes que le fanatisme musulman, toujours impuni et respecté par l'Europe, faisait avant-hier à Djeddah, hier en Syrie, aujourd'hui en Cilicie! ceux qui, en Russie et en Pologne, ont été immolés et le sont encore par un autre fanatisme, le fanatisme de la puissance humaine se déifiant et s'adorant!

Et, pour nous rapprocher des souvenirs qui nous occupaient tout à l'heure, cette même Église des Gaules n'a-t-elle pas donné de nos jours des successeurs aux Pothin, aux Irénée, aux Blandine? N'a-t-elle pas défié le dernier, le plus dangereux et le plus puissant des persécuteurs, la Terreur? Est-ce que Lyon de notre temps n'a pas eu ses martyrs? Est-ce que Paris n'a pas eu les siens? Et ne garde-t-il pas encore comme Pouzzol pour saint Janvier, comme Tournus pour saint Valérien, le pavé empreint de leur sang [2]? Est-ce qu'il n'y a pas eu des mois et bien des mois de la vie de nos pères pendant lesquels vingt-quatre heures

1. Voyez, en particulier, les deux remarquables ouvrages de M. l'abbé Destombes, *la Persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth et sous ses successeurs* (Lecoffre, 1863 et 1864).

2. La chapelle des martyrs dans l'ancien couvent des Carmes, à Paris, prête à disparaître par suite des *embellissements* anti-historiques et anti-artistiques que subit la ville de Paris.

ne se passaient pas sans que, pour un serment refusé, pour une croix vénérée, pour un prêtre recueilli, pour une protestation quelconque en faveur de la foi, de la vérité, et de la justice, une âme montât de la place Louis XV ou de la place du Trône vers le ciel [1]? Est-ce que nous n'avons pas à Picpus comme un ossuaire de martyrs? Est-ce que nos pères n'ont pas, comme les chrétiens au jour des persécutions, reçu au péril de leur vie Jésus-Christ sous leur toit? Est-ce qu'ils n'ont pas, comme les premiers fidèles, vu célébrer les saints mystères dans les catacombes de leur demeure, et pendant ce temps monté la garde à la porte pour voir si quelque messager de mort n'arrivait point? Nous ne sommes donc pas si déshérités, et l'Église du dix-neuvième siècle aura sa place devant Dieu. Nous ne sommes pas seulement les petits-fils des croisés, nous sommes les fils des martyrs.

C'est ainsi, pour revenir à notre sujet, que l'Église triomphait dans sa double épreuve et répondait à l'hérésie par l'affermissement de sa doctrine, à la persécution par les victoires de ses martyrs. Son progrès n'était donc pas arrêté, et, sous le régime hostile de Marc Aurèle comme sous le régime plus tolérant d'Antonin, elle grandissait.

En était-il de même de l'empire dont nous avons vu au temps d'Antonin le progrès (à certains égards du moins) coïncider avec le progrès de l'Église?

1. Lisez, entre autres, l'excellente *Vie de M. Émery*, publiée par les prêtres de Saint-Sulpice, et les détails de l'apostolat presque miraculeux qu'il exerça dans les prisons. Y ajouter encore les quelques pages si touchantes de M. de Ségur, *un Épisode sous la Terreur* (Paris, 1866).

CHAPITRE IX

DERNIERS TEMPS DE MARC AURÈLE

(178-180)

Hélas ! l'empire devenait ce que devenait Marc Aurèle.

Marc Aurèle s'affaiblissait. De tout temps, par un contraste rare dans le cœur de l'homme, rare surtout dans le paganisme, Marc Aurèle avait eu de la force contre lui-même, de la faiblesse vis-à-vis d'autrui. Le prince qui, à quarante ans, après une existence toute pacifique et toute studieuse, embrassa par devoir la vie militaire, et malgré les prières de ses amis et les réclamations du peuple, la continua jusqu'à sa vieillesse et jusqu'à sa mort ; ce même prince faiblissait devant ses conseillers, devant ses proconsuls, devant ses philosophes, devant sa femme, devant son fils, devant son peuple et même devant ses dieux. Il y avait chez lui un mélange de modestie et d'amour-propre, de défiance de lui-même et de besoin de l'approbation d'autrui, désirable peut-être au sein d'une société moins corrompue, fâcheux chez un empereur qui était après tout le plus honnête païen de son empire. Il consultait beaucoup, demandait beaucoup ce qu'on pensait de lui, tenait beaucoup à se corriger et à se justifier. Le très-succinct abréviateur de son histoire nous cite trois ou quatre exemples

de ces apologies devant le peuple. Il abaissait sa pensée devant celle d'autrui : Mieux vaut, disait-il, que je suive l'avis de tels amis et de tant d'amis, que si je les forçais à suivre le mien !

Malheureusement il se trompait. Beaucoup de ses amis n'étaient pas dignes de sa confiance. C'étaient souvent de ces affranchis du palais que les précédents empereurs, Antonin surtout, avaient sagement tenus abaissés et qui se relevaient sous Marc Aurèle : un Géminas, un Anaclytus, affranchis l'un de Marc Aurèle, l'autre de Verus, étaient des gens dont on recherchait le crédit; fâcheux symptôme ! C'étaient encore des proconsuls qui se déguisaient en hommes vertueux pour cacher leur dépravation, et qui, même démasqués, à force de supplications et de larmes, obtenaient un demi-pardon. Marc Aurèle n'aimait pas à punir; quand il condamnait, il ne prononçait jamais qu'une peine inférieure à celle que décrétait la loi. Il confondait trop la générosité qui remet les injures personnelles avec la faiblesse qui tolère les fautes contre le bien public. J'ai dit son indulgence envers Hérode Atticus. — Un homme à qui l'on reprochait d'avoir fait le métier de gladiateur, brigue la préture ; Marc Aurèle l'engage à s'expliquer sur les torts dont le public l'accuse : « Je vois, répondit-il, au rang des « préteurs, bien des gens qui ont combattu sur l'arène « avec moi. » Et Marc Aurèle ne s'en fâche pas. — Un autre, admis à la préture, en remplit indignement les fonctions : Marc Aurèle ne lui ôte point sa charge et se contente de remettre les fonctions judiciaires à son collègue [1].

Mais une des grandes faiblesses de Marc Aurèle fut sa fai-

1. Capitolin 11.

blesse envers les philosophes. Marc Aurèle avait rêvé, et surtout son siècle avait rêvé sous lui la réalisation de l'idéal de royauté qu'avaient conçu les philosophes grecs, assez royalistes pour la plupart. Trajan n'avait été qu'un soldat, Hadrien un artiste aux fantaisies souvent dépravées, Antonin un bon fermier toscan ; Marc Aurèle était le disciple de tous les sages, le chef-d'œuvre de l'éducation philosophique. Marc Aurèle, qui, dit son historien, philosopha toute sa vie, semblait fait pour accomplir cette parole de Platon, tant de fois citée à son sujet par les anciens et par les modernes : « Les peuples seront heureux quand les philosophes seront rois ou quand les rois seront philosophes. »

Et Marc Aurèle n'était pas philosophe pour lui seul. Il sentait qu'une grande éducation morale était nécessaire à son empire. Or, les éléments de cette éducation, sa religion ne les lui fournissait pas. Les religions de l'antiquité n'avaient rien de commun avec l'éducation des peuples ; elles s'imposaient comme loi, elles se faisaient aimer comme habitude, elles dominaient les âmes comme sujet d'épouvante ; mais il n'y avait en elles ni une doctrine qui captivât les intelligences ni un sentiment qui entraînât les cœurs. Marc Aurèle, quoiqu'il leur fût plus dévot que d'autres, n'attendait d'elles pas plus qu'un autre le salut et la vie de son empire.

Ce qu'il ne pouvait attendre de la religion, Marc Aurèle l'attendit de la philosophie. Dévot païen par faiblesse, philosophe par raison, il eût voulu que le genre humain se formât à cette grande école des philosophes qui n'avait eu d'action jusque-là que dans un cercle restreint, aristocratique de condition et d'intelligence. Il sentait cependant et il avouait l'impossibilité de faire une nation de philosophes ; mais il eût voulu que, dans la mesure du possible, le

monde puisât à cette source de vie morale que Socrate, Platon, Zénon, avaient ouverte pour un petit nombre de disciples, presque d'initiés. Il se fût fait volontiers le précepteur de son empire; vieux et empereur, il professait et il écoutait; il allait encore sur les bancs de l'école et au besoin il montait en chaire. Ses prédécesseurs n'avaient guère salarié jusque-là que des rhéteurs, il fut un des premiers à salarier des philosophes. Quand il vint à Athènes, il y établit des chaires de toutes les sciences, mais surtout de philosophie, avec un salaire de dix mille ou douze mille drachmes; Athènes fut la capitale savante et philosophique de son empire. Les philosophes régnèrent dans Athènes, y exercèrent une espèce de censure, y établirent des lois somptuaires, voulurent en faire le modèle d'une cité philosophique. Et ce qui se passait à Athènes, à un moindre degré se passait dans tout l'empire : les philosophes, encouragés, payés, placés, protegés par le prince, exercèrent une prépondérance de fait, parfois un peu dure. Certes, sous ce gouvernement d'un prince philosophe, avec un enseignement philosophique soutenu par lui et un modèle de cité philosophique officiellement constitué, la philosophie avait beau jeu pour régénérer le monde.

Cependant le monde ne se régénérait pas. On peut le comprendre. Donner au monde de la philosophie, c'est fort bien; mais encore faudrait-il savoir quelle philosophie. Quelle était la philosophie personnelle du prince? Lui-même ne le savait pas; quelle pouvait donc être la philosophie officielle de l'empire? La Grèce philosophait depuis mille ans sans avoir pu se décider : était-il possible de décider le monde en vingt-quatre heures? Il est vrai, le cynisme était populaire; il avait une certaine austérité, il buvait de l'eau, il couchait sur la dure, il s'étrillait le corps

avec une étrille en fer; il se faisait lier, battre, enchaîner; il élevait les jeunes gens par la mortification, si bien que plusieurs moururent à la peine : c'était bien; mais le cynisme était un métier de mendiant; et ces sages demi-nus tendaient impudemment la main. Le péripatécisme était plus digne, plus grave, plus réservé, plus scientifique, mais bien peu concluant en fait de morale. Le stoïcisme avait eu une grandeur morale incontestable, mais dans sa doctrine une faiblesse radicale et de singulières contradictions. L'épicuréisme était plus répandu, mais bien immoral et bien irréligieux. Le platonisme était religieux; mais sa religion tombait dans la superstition, la théurgie, la magie, les rêveries des sciences occultes. Marc Aurèle ne put faire autre chose que de reproduire dans l'enseignement officiel la contradiction qui existait dans la pensée des docteurs et jusque dans sa propre pensée. Il fonda, non-seulement des chaires de philosophie, mais des chaires de toute philosophie. Il nomma et paya des professeurs stoïciens, platoniciens, épicuriens, péripatéticiens, se combattant, se disputant, se démentant, se déchirant, se discréditant les uns les autres, au nom du prince et aux frais de l'État : quel pouvait être le fruit d'un pareil enseignement?

Cet enseignement payé avait un autre danger; c'était une prime à l'intrigue pour peu qu'elle prît le manteau du philosophe. Si Marc Aurèle avait voulu multiplier les philosophes, il pouvait se délecter de son succès; les philosophes pullulaient sous ses pas. Comme le stoïcisme semblait plus en faveur, on se faisait surtout stoïcien; il ne s'agissait que d'avoir un manteau à la grecque, une longue barbe, une longue chevelure, un air composé et une démarche grave. Mais comme l'opinion aussi bien que le prince avait ses préférences et ses caprices, on ne

laissait pas que de se faire épicurien, platonicien, etc. On allait cherchant fortune, qui dans une école avec des princes, qui dans le palais et à la table d'un grand personnage, qui dans la rue et en quêtant l'obole du peuple. Le monde avait bonne volonté de s'instruire, mais il avait de tristes professeurs. Marc Aurèle, avec cette crédulité bénigne qui, en politique, caractérisait M. de la Fayette, Marc Aurèle accueillait tous ces grands hommes [1]. Il faut les voir peints par Lucien. Le satirique, sans nul doute, exagère; mais, sous l'effet de la double indulgence de Marc Aurèle et du public, il est impossible que toute vérité ait manqué à sa peinture. Lucien nous représente le cynique, soi-disant pauvre, austère, et dont la besace ne doit contenir que des écrits philosophiques et quelques légumes; mais en cherchant bien, on trouve au fond des osselets, un miroir, des parfums, un couteau à sacrifier, ce qui prouve que le philosophe est en secret joueur, petit maître, superstitieux [2]. Lucien nous peint surtout l'espèce dominante et celle qu'il déteste le plus : le stoïcien, cupide et usurier [3], qui se fait payer cher par ses élèves et exige rudement son salaire [4]; qui ensuite, lorsque ses élèves ont besoin d'ar-

1. « Beaucoup de gens se faisaient philosophes parce que Marc Aurèle les enrichissait. » Xiphilin, LXXI, 35. Beaucoup de philosophes recevaient de l'empereur 600 *aurei* (15,000 fr.) par an. Tatian., *ad Græcos*, 15. D'autres disent 10,000 drachmes (Lucian., *Eunuch.*, p. 537, B). Grand nombre des stoïciens surtout. Lucian., *Vitar. auctio*, p. 198. Ailleurs Lucien fait promettre deux mines et un gâteau de sésame à quiconque aura une longue barbe et sera philosophe; aussitôt philosophes d'accourir avec barbe, besace, flatteries et syllogismes. *Piscator.*, p. 216. Les sectes salariées officiellement étaient les stoïciens, épicuriens, platoniciens et péripatéticiens. Id., *Eunuch.*, p. 535. Quand Apollonius arriva au palais avec une suite de disciples : « Voilà, dit Démonax, les Argonautes, ils viennent chercher la toison d'or. » Id., *in Demonacte*.

2. *Vitarum auctio*, p. 190, 191; *Piscator*, p. 217.

3. *Vitarum auctio*, p. 195, 198.

4. Saint Justin se plaint aussi de l'avidité de son maître stoïcien. *Tryphon.*, 2.

gent, leur en prête, mais à gros intérêts, et les prend au collet pour se faire payer, après une leçon sur le mépris des richesses [1]. Il nous peint des philosophes débauchés qu'on invite à un festin et qui font de ce festin une orgie; qui obligent les femmes à se retirer (quoique les femmes d'alors furent assez accoutumées à rencontrer peu de respect); qui, se querellant à table, de péripatéticien à cynique et de cynique à stoïcien, épuisent les arguments de l'école, et bientôt passent aux arguments de l'ivresse, discutent à coups de poings, à coups de dents, de bâton et de bouteille, sont rapportés chez eux ivres et meurtris, et le lendemain annoncent par une affiche, à la porte de leur auditoire, que le philosophe malade remet à un autre jour sa leçon sur la tempérance [2]. Il nous montre encore le philosophe parasite, se louant à un homme riche ou à une femme à la mode pour un salaire de deux cents drachmes qu'on ne lui paye pas toujours [3], se pliant à tous les services et endurant tous les affronts [4], éveillé par la sonnette du maître, portant sur ses genoux la chienne favorite de la maîtresse, assis à leur table pour y avoir le morceau que l'on dédaigne et le vin dont on ne veut pas, donnant des leçons de philosophie à une femme pendant qu'on la coiffe, et la prêchant sur la chasteté pendant qu'elle lit un billet de son amant; puis, de désespoir de voir la philosophie lui rapporter si peu, se faisant devin, magicien, sorcier, entremetteur de débauches, toujours avec sa longue

1. *Hermotimus*, p. 281, 285.
2. *Convivium sive Lapithæ*. Voy. aussi *Hermotimus sive de sectis*, p. 281, 282.
3. *De mercede conductis*, p. 238.
4. La peinture de ces parasites est plus défavorable encore dans Aristide : « Ils flattent non-seulement les riches, mais les cuisinières et les boulangers des riches, etc. »

barbe, son manteau et sa dignité de professeur de sagesse. Mais ce que Lucien ne nous montre pas, et ce qu'il n'osait peut-être pas nous montrer, c'est le philosophe, homme politique, armé du nom et de la faveur de César, régentant, dominant, opprimant, hurlant contre les chrétiens parce que les chrétiens lui font honte de ses vices. C'est le cynique Crescens, homme de mœurs infâmes et qui a envoyé saint Justin au martyre ; ce sont d'autres qui se sont faits, au nom du moins tyrannique des empereurs, de petits tyrans dans les provinces. Marc Aurèle eut plus d'une fois à se disculper de leurs méfaits [1]. Chaque école avait ses vices dominants : les épicuriens étaient débauchés; les péripatéticiens, avides d'argent et disputeurs ; les cyniques, effrontés; les platoniciens, arrogants et glorieux; les stoïciens, plus graves et plus mesurés, ne faisaient souvent que mieux cacher leurs vices [2]. C'était la secte la mieux gagée et la meilleure nourrice pour les hypocrites [3].

En un mot, il manquait à Marc Aurèle ce qu'avait eu Antonin, le discernement des hommes et en particulier le discernement des philosophes. Antonin n'avait certes pas persécuté les philosophes, mais il ne s'était pas non plus laissé duper par eux. Il avait su être clément; il n'avait pas à chaque instant caressé sa réputation de clémence. Simple, modeste, pacifique, miséricordieux, indulgent avec mesure, il avait cependant tenu d'une main ferme les rênes de l'empire ; et tout, sous lui, avait été en pro-

1. Marc Aurèle souffrait même de l'insolence des philosophes : « Pérégrin va à Rome, et là sa langue ne ménage personne, pas même le prince, qu'il savait plein de mansuétude et de douceur. Le roi s'inquiétait peu de ses injures et n'eût pas voulu pour des paroles faire périr un philosophe. » Lucian., *in Peregrino*, p. 998.

2. Capitolin.

3. *Hermotimus*, 275, 284.

grès. Sous son successeur plus instruit, plus philosophe, peut-être même plus réfléchi, l'empire fut conduit mollement; et tout commença à décliner.

Le premier symptôme de décadence est l'affaiblissement de cette vie locale qui, à vrai dire, était la vie de l'empire; qui, je l'ai fait voir, consolait les cités de la perte de leur liberté, entretenait leur activité, maintenait leur richesse, les mettait à même de donner au prince de l'or et des soldats; qui faisait d'elles, non les esclaves de Rome, mais les membres libres et satisfaits de cette grande association de peuples qu'on appelait l'empire romain. Cette liberté, Marc Aurèle par lui-même n'eût pas demandé mieux que de la respecter, et nous avons vu dans l'existence d'Hérode Atticus ce qu'elle pouvait être à son époque. Mais, comme on le sait et comme il arrive toujours, les délégués de l'empereur étaient, plus que l'empereur et malgré l'empereur, les ennemis nés de cette liberté : c'était à l'empereur à la défendre contre eux. Elle avait souffert sous les mauvais princes; elle s'était relevée avec Trajan, et nous avons vu ce prince, qui n'était pourtant pas le moins absolu des Césars, maintenir contre Pline, qui n'était pas le plus envahissant des proconsuls, l'ordre légal et la liberté des cités. Or, Marc Aurèle qui était si peu sévère contre les magistrats déprédateurs, ne devait guère l'être contre les magistrats coupables seulement de quelques empiétements administratifs au profit de la puissance impériale. Peu à peu ils gagnaient du terrain. Nous les voyons faire établir en principe par l'empereur, que tous les travaux publics ou presque tous ne peuvent être entrepris qu'avec leur approbation [1]. Nous les voyons attirer à eux la juridiction

1. De operibus quæ in muris, vel in portis, vel rebus publicis fiunt, aut

qui appartenait autrefois aux villes italiennes, et cela par l'installation de quatre consulaires sous Hadrien [1], de cinq justiciers (*juridici*) sous Marc Aurèle, qui se partagèrent toute la Péninsule [2]. Nous voyons aussi, dès le temps d'Hadrien, et encore plus sous Marc Aurèle, des curateurs, sénateurs ou chevaliers, donnés à certaines cités par décret du prince, comme magistrat extraordinaire et supérieur, remplaçant ou amoindrissant quelques-unes des magistratures locales [3]. C'était encore une partie de la vie municipale qui s'en allait.

Marc Aurèle ne pensait pas assez à ce qu'était l'économie de la cité antique qui avait besoin pour subsister de parler un peu à l'ambition et au cœur des citoyens ; à cet échange qu'il fallait maintenir et que j'ai assez expliqué, de libéralités que les riches faisaient au peuple, d'honneurs que le peuple rendait aux riches. Marc Aurèle ne voyait pas que la cité amoindrie, abaissée, entravée, ne stimulerait plus le zèle de personne ; que gouvernants, fonctionnaires, serviteurs de tous les degrés, ne pouvant être payés par elle qu'en honneurs et en pouvoir, lui man-

si muri exstruerentur, præsidem aditum consulere debere. D. 6, *de Operib. public.* (L, 10.)

1. Spartian. *in Hadri.* 22 ; Capitolin, *in Anton. Pio* 2, *in M. Antonino* 8, 11. Appien, *de Bello civil.* 138.

2. Inscriptions : Orelli, 1178, 2377, 3044, 3143, 3173, 3177 ; Henzen, 6485. Cette dernière est en l'honneur d'un Arrius Antoninus (parent de l'empereur?) *Juridico per Italiam regionis transpadanæ.* Gruter, 1090 : *Juridicus* DE INFINITO *per Flaminiam, Umbriam, Picenum.*

3. Curatores civitatibus multis, quo latius tenderet senatorias dignitates, è senatu dedit (M. Antoninus) ; Capitolin 11. Nous trouvons cependant des curateurs de cette sorte pris parmi les sénateurs dès le temps d'Hadrien ; d'autres du temps de Marc Aurèle, sont choisis parmi les chevaliers. V. surtout les Inscriptions : Orelli, 3898, 3899, 2902, 4005, et d'autres rapprochées d'une manière très-lumineuse par M. Desvergers. *Essai sur Marc Aurèle*, p. 49, note 1. On peut comparer les textes du Digeste 6, *de Off. adsessor.* (I, 22), 33, *de Usuris* (XXII, 1) ; 3, § 4, *Quod vi aut clam.* (XLIII, 24) ; 3, § 1, 9, *de Administrat. rerum civ.* (L, 8).

queraient dès le jour où ce pouvoir serait par trop entravé et ces honneurs par trop amoindris ; que la cité ne serait plus servie que par force ; que les charges seraient fardeaux bien plus qu'honneurs ; que découragées et par cette pauvreté des récompenses et par ce peu de liberté de leur action, les ambitions locales s'éteindraient ; que ces grandes existences municipales qui faisaient la gloire des cités, deviendraient dangereuses et par conséquent rares ; que la fortune serait et plus difficile à conquérir et plus périlleuse à conserver ; que par là les peuples s'appauvriraient, et qu'à la longue disparaîtrait, des villes l'industrie, des mers la navigation, des champs la culture, du sol même la population. Marc Aurèle songeait beaucoup moins à tout cela qu'au chagrin de faire une réprimande un peu sévère à un préfet qui pouvait être cousin de son affranchi Géminas, petit-neveu d'un de ses précepteurs, ou favori de sa Faustine.

Aussi, dès son règne, les signes de la décadence municipale commencent-ils à se produire. Les charges civiques deviennent peu à peu des corvées. Nous voyons Marc Aurèle, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, multiplier les rescrits pour contraindre les récalcitrants à subir l'honneur du décurionat et du duumvirat [1]. Le rhéteur Dion Chrysostome, sous Trajan, avait été dans son pays natal

1. On peut en juger par les extraits suivants du *Digeste*, tous se référant à des édits ou décisions de Marc Aurèle. — En cas de pénurie de magistrats, recours même à ceux qui sont légalement exempts. *Dig.*, 11 § 2, *de Munerib. et honorib.* (L, 4.) — Des bâtards peuvent être appelés (*invitati*) aux honneurs, à défaut d'autres. 3, § 2, *de Decurionib.* (L, 2.) — Ceux qui ont subi la peine de la rélégation peuvent y être appelés avec la permission du prince. 13 pr. et § 1, *de Decur.* — Celui qui est né en exil, de même. *Ibid.*, § 2. — Celui qui s'est une fois laissé faire décurion ne peut plus se plaindre de l'irrégularité de sa nomination. *Ibid.*, § 3. — Les décurions sont appelés aux magistratures à tour de rôle, en omettant cependant ceux qui seraient trop pauvres pour en remplir les charges, 6 pr., *de Munerib. et honor.* (L, 4.) La

un personnage politique, magistrat, orateur populaire, presque l'arbitre de toute l'Asie Mineure, et avait subi

curie ou sénat local en venait donc à se recruter dans les rangs inférieurs de la cité.

Pour attirer au décurionat, on accorde aux décurions et à leurs descendants, le privilége, en cas de crime, de ne pas être condamnés à mort, mais seulement à la déportation ou à la rélégation. *D.* 6 § 2, *de Interdictis et relegatis* (XLVIII, 22). *Cod. Just.*, 11, *de Quæstionib.* (IX, 41). De là un double système de pénalité, l'un pour les *honesti* (décurions, fils de décurions, etc.), l'autre pour les *humiliores* ou *plebeii*, qui se développa surtout au temps de Septime-Sévère et de Caracalla, et dont tous les écrits des jurisconsultes gardent la trace.

De plus, beaucoup de décisions sur la responsabilité pécuniaire des citoyens employés par la ville et même des curateurs nommés par le prince, sur les cautions à fournir, la responsabilité des héritiers, etc. *Dig.* 8, 24, 38 § 2, 4, 6; *ad municipalem* (L, 1); 9, *de Administ. reip.* (L, 8); *Cod. Just.*, 1, *de his qui ex officio* (XI, 38); 6, *de operibus publicis* (L, 10). — Contre le père qui a émancipé son fils, afin de ne pas être responsable de la gestion de celui-ci. *Dig.* 38, § 4, *ad Municipalem.*

Sur les immunités : *Dig.* 5 § 6, 10 et 12, *de Jure immunitatis.* (L, 6.)

Beaucoup de décisions sur le droit municipal attestent qu'à cette époque il donnait lieu à plus de difficultés qu'auparavant : *Dig.*, 37, *ad Municipalem* (4, 6); § 2, 38 pr. 1, 3, 5, *ibid.* 6, § 1, 11, § 1, *de Muner. et honoribus* (L, 4); 4, § 1, *de Legationib.* (L. 7); 8 et 13; *de Pollicitat.* (L. 12.) Les questions d'origine, entre autres, devenaient importantes à ce point de vue, parce que chaque cité réclamait pour son service ceux qui étaient sortis de son sein. Certaines charges incombaient même aux femmes.

Sous les précédents empereurs, on trouve, il est vrai, mais en plus petit nombre, des traces d'un système coactif en matière municipale; mais il porte bien plutôt sur des charges ou corvées (*munera*) que sur des honneurs ou fonctions publiques (*honores*). Ainsi, Hadrien, *Dig.* 2, *de Incolis* (X, 39); 37, *ad Municipalem* (L, 1); 5, § 5; 8 *de Jure immunitatis* (L, 6); 14, § 6; 18, § 30, *de Munerib. et honor.* (L, 4); 4, § 3, *de Legationibus* (L, 7); 9, § 6, *de Administrat. reip.* (L, 8); — Antonin : 9, *de Pollicitationib.* (L, 12); 7, *de Operib. publicis* (L, 10); 5, § 1; 9, § 12, *de Jure immunitat.* (L, 6); 17, § 9, *ad Municipalem*. (L, 1); 14 *de Decurionibus* (L, 2). 11 pr. *de Munerib. et honorib.* (L, 4); 4 pr. *de Legationib.* (L. 7). Hadrien aussi donna le premier l'exemple de l'abolition de la peine de mort pour les décurions, si ce n'est en cas de parricide. 15, *Dig. de pœnis* (XLVIII, 19). V. aussi Antonin : 43, *ibid.*

Remarquez enfin dans les villes grecques l'accumulation des sacerdoces sur une même tête ou dans une même famille, produite par le grand nombre des récalcitrants et par la diminution de nombre des familles riches qui seules pouvaient se charger de ces sacerdoces. Ainsi, à Rhodes, trois prêtres du Soleil dans la même famille ; à Lindos, tous les sacerdoces réunis sur une même tête. (Inscriptions. *Revue archéolog.*, mai 1866.)

toutes les vicissitudes de la vie parlementaire, depuis la suprême magistrature dans sa cité, jusqu'à l'accusation, la spoliation, et l'exil. Sous Marc Aurèle, le rhéteur dévot et maladif, Aristide, que les charges municipales poursuivaient avec une assiduité désespérante, pleure, jeûne, prie ses dieux, prie son empereur, plaide, écrit, harangue pour échapper à ces honneurs, jusqu'au jour où il voit en songe des vierges blanches qui viennent le délivrer ; et le lendemain, en effet, une lettre sur papier blanc, émanée de l'empereur, lui accorde cette immunité tant souhaitée [1]. Pour échapper aux charges, on dissimule sa fortune [2], on a peur de paraître riche. A plus forte raison, se garde-t-on d'être libéral ; les actes de munificence des citoyens envers leur ville, que nous avons vus nombreux sous Antonin, ne nous apparaissent plus, sous Marc Aurèle et depuis, que dans de rares inscriptions [3]. Les notions même du droit municipal disparaissent ; « on ne sait plus bien ce que c'est que *municipe* et *colonie*, et en quoi ces mots-là diffèrent. Les droits des municipes sont choses oubliées ; on ne les réclame plus, faute de les connaître [4]. »

1. Aristide, *Sacri sermones*, IV.

2. Chryseros nummularius qui metu officiorum et munerum publicorum opes suas dissimulabat. Apulée, *Métam.*, IV; Quelquefois, cependant, le décurionat était encore recherché. Fronton, *ad Arr. Anton. Ep. ad amicos*, II, 6.

3. En 169, un citoyen de Cuiculi (Djemila en Afrique), élève à ses frais une basilique et deux statues des empereurs ; un autre donne encore une statue. (Renier, 2529, 2500, 2532 ; Henzen, 6592). A Pérouse, Annius Leona érige une statue à Antonin (en 179). (Orelli, 4038). — A Olympie, un Grec fait des travaux pour amener l'eau en abondance (Lucien, *in Peregrino*, p. 999). — Libéralités faites par Pudentille pour célébrer la toge virile de son fils (Apulée, *Apolog.*). — J'ai parlé ailleurs des libéralités d'Hérode Atticus (voy. ci-dessus, p. 136 et 137), de celles du rhéteur Dasumianus. — Le futur riche, dans Lucien, promet au peuple d'Athènes une largesse de cent drachmes par mois pour chaque citoyen, cinquante pour chaque métèque, des bains, des édifices ; mais ce ne sont là que des promesses, rappelant les anciennes habitudes. (*Navigium*, p. 939.) — Promesse d'un *proscenium* à Gabies. *Dig.* 8, *de Pollicitat.* (L. 18.)

4. Municipes et municipia verba obvia... Quid municipia sint et quo jure

La cité s'affaiblissant et se décolorant pour ainsi dire, l'empire lui-même qu'assez de calamités accablaient déjà, l'empire s'affaiblit et s'appauvrit. Nous ne voyons plus sous Marc Aurèle de ces grands travaux qui attestent sous ses prédécesseurs la puissance, la richesse, l'activité des nations [1]. La population diminue. Quoique chaque jour on fasse de nouveaux citoyens romains, les citoyens romains sont chaque jour plus insuffisants au recrutement des légions ; il faut de plus en plus recourir aux provinciaux, et non-seulement aux provinciaux, mais à des barbares que l'on achète, mais à des esclaves qu'on affranchit, comme il s'était fait dans les plus grands périls de la république, mais à des gladiateurs qu'on enlève aux plaisirs du peuple, mais à des bandits que l'on combat pour les enrégimenter ensuite [2].

Le centre de l'empire, l'Italie qui s'était un peu relevée sous les derniers empereurs, va de nouveau s'appauvrissant. La vie et la jeunesse lui manquent [3]. La propriété

a coloniis distant ignoramus... Obscura obliterataque municipiorum jura quibus uti jam per innotitiam non queant. (Aulus Gellius, XVI, 15.)

1. Les deux seules inscriptions de ce genre sont : de nouveaux travaux pour les aqueducs Marcia et Antonia à Rome (Gruter, 177) ; une borne milliaire près de la Haye, de l'an 162. (*Ibid.*, 150.) L'histoire dit cependant que Marc Aurèle donna de grands soins aux voies publiques dans Rome et au dehors. (Capitolin.) Je ne parle pas de la réparation d'un amphithéâtre en Afrique (Henzen, 6597), ni de l'achèvement ou de la restauration du temple d'Hadrien à Cyzique. (V. Aristide le rhéteur et l'article cité plus haut de la *Revue archéol.*, 1864, t. I, p. 352.)

2. Marc Aurèle enrôle 1° des esclaves sous le nom de volontaires; 2° des gladiateurs sous le nom d'*obsequentes;* 3° des brigands de la Dalmatie et de la Dardanie; 4° des Diocmites (?) et d'autres Barbares. Il achète des Germains contre les Germains. Capitolin. — Sur le service des étrangers dans les légions, V. Aristides, *Orat.* XIV, *de Urbe Roma.*

3. Marc Aurèle, dans un discours au sénat, souhaite de voir *florere in Italia inlibatam juventutem;* le puriste Fronton explique et corrige ce mot par celui-ci: *Italica oppida frequentari copia juniorum.* Fronto. *ad M. Cæs*, II. 9. (ed. Maï, p. 79.)

italique est en discrédit; il faut que, renouvelant une loi de Trajan, Marc Aurèle oblige les sénateurs à mettre en biens d'Italie un quart de leur fortune [1]. Et cependant, c'est encore à l'Italie, contre la prohibition formelle de Trajan que Marc Aurèle demande des colons pour subvenir aux besoins de l'Espagne épuisée. Les hommes manquent donc partout sur le sol de l'empire! Aussi, les médailles ne donnent-elles plus à Marc Aurèle ces titres de *locupletator orbis*, *ampliator civium*, qu'elles donnaient à ses prédécesseurs : sa sincérité n'eût pas accepté un tel hommage et la flatterie elle-même ne l'eût pas hasardé.

Et de plus, ce qui ne s'était pas fait auparavant, ou ce qui s'était fait bien partiellement et bien rarement, Marc Aurèle donne entrée aux peuples barbares dans son empire. Jusque-là, ils y entraient comme captifs et comme esclaves, et c'était déjà un grand mal que le monde romain se recrutât à une telle source. Mais ils y entrent maintenant comme colons et comme soldats, pour remplacer la population indigène qui fait défaut, et ils y entrent en nombre immense. Des barbares, captifs, transfuges, ou même émigrant en corps de nation sous la conduite de leurs chefs, sont admis à s'établir en Dacie, en Pannonie, en Mésie, dans la Germanie romaine, jusqu'en Italie. Marc Aurèle eut bientôt lieu de s'en repentir : ceux d'entre eux qui habitaient auprès de Ravenne se révoltèrent et furent sur le point de s'emparer de cette ville. Aussi l'Italie fut-elle désormais délivrée de ces dangereux colons : mais ils restèrent dans beaucoup de provinces; un nombre infini de barbares, dit l'historien, furent transplantés sur le sol ro-

1. Trajan exigeait le tiers. Voyez, plus haut, t. I, p. 253, et Capitolin, *in Marco*, 11.

main. On en venait là pour suppléer à cette fatale dépopulation de l'empire, grâce à laquelle les bras manquaient déjà aux champs et aux armées : le mal était bien grave, et le remède bien dangereux [1].

La décadence se faisait sentir aussi dans les choses de l'intelligence. Si la liberté politique n'est pas nécessaire au progrès intellectuel, la liberté ou une liberté quelconque lui est nécessaire. Il peut se passer de la vie politique; il ne peut se passer de la vie. Et c'était la vie qui, par l'amoindrissement de la cité, commençait à tarir pour l'empire romain.

De plus, les sciences et les lettres sont comme les eaux d'un ruisseau ou d'un lac, elles perdent en profondeur ce qu'elles gagnent en étendue. Aux grandes époques de la Grèce, au siècle d'Auguste pour les Romains, il n'y avait eu certes ni autant de rhéteurs, ni autant d'écoles qu'il y en avait depuis le règne d'Hadrien. Sous Hadrien et sous les Antonins, les lettres, la rhétorique, la philosophie, étaient les hôtesses bienvenues de toutes les demeures un peu aisées; protégées du prince, accueillies des grands, elles charmaient l'ennui du riche, trompaient même quelquefois la souffrance du pauvre. L'école de Rome, l'école d'Athènes, le Musée d'Alexandrie, rehaussés sans cesse depuis Vespasien par de nouveaux honneurs et de nouvelles libéralités, étaient comme les trois grandes universités de l'empire romain [2].

Mais, c'était une époque trop instruite pour être une

1. V. Capitolin : Infinitos ex gentibus in Romano solo collocavit. Nombreuses transplantations de Quades et autres barbares riverains du Danube en Dacie. Dion. LXXI, 11; Astinges en Dacie. *Ib.*, 12. Naristes, au nombre de trois mille. *Ibid.*, 21.

2. Sur Vespasien, voy. t. I, p. 172, 173; sur Hadrien, t. II, p. 33, 38, 42; et de plus, sur le Musée d'Alexandrie, Strabon, XVII. Philost. *Vita Soph.*, I, 22, 25. Suetone, *Claude*, 52.

époque de génie. L'on vivait dans une serre chaude où mille jolies plantes pouvaient fleurir, qui se seraient étiolées ailleurs ; mais il eût fallu, pour que le chêne y poussât de profondes racines, un sol plus ferme, un plus large espace, une atmosphère plus virile. Trop de gens étaient lettrés pour qu'il y eût de grands écrivains. Il ne faut pas s'y tromper : un peuple instruit n'a guère d'hommes de génie ; l'école primaire tue la science.

L'influence personnelle de Marc Aurèle agissait dans le même sens. Ce n'était pas une intelligence virile ; c'était un écolier parfaitement élevé et parfaitement docile, plein des leçons de ses professeurs, et lui-même professeur sous la pourpre ; le révolté Cassius l'appelait le discoureur (διλογίστης). Il y avait chez lui un certain pédantisme qui s'accommodait mal des brusques spontanéités de l'art et du génie. Il avait le goût de la philosophie, et nous venons de dire comment il s'y était pris pour mettre la philosophie en honneur. Il avait aussi, quoiqu'à un moindre degré, le goût des lettres ; sa correspondance avec Fronton nous le montre César et homme mûr, faisant encore de la rhétorique scolastique avec son vieux maître. Aussi protégea-t-il les lettres [1], ou du moins ce que son siècle entendait presque exclusivement par ce mot, c'est-à-dire les grammairiens latins et les rhéteurs grecs ; mais il ne sut rendre ni à la langue latine sa pureté, ni à l'éloquence grecque son sérieux.

J'ai déjà dit comment l'idiome romain avait commencé à se corrompre. Il était devenu, par le droit des peuples conquis, l'idiome officiel et intellectuel de bien des nations qui n'avaient pas eu le temps de l'apprendre. Ces nou-

1. « Un roi intelligent et surtout ami des savants, » dit Lucien, *adv. Indoct.*, p. 872.

veaux venus de la cité et de la littérature romaine y portèrent leurs barbarismes. L'école littéraire de Trajan protesta contre cette irruption : Tacite, Pline, Juvénal, furent, de naissance, de langue, de sentiment, Italiens. Mais, après eux le génie provincial domine. Parmi les écrivains qui nous restent, Florus, au temps d'Hadrien, paraît avoir été ou Gaulois ou Espagnol. Sous les Antonins, Fronton est Africain et la latinité sous sa plume commence à déchoir. Sous Marc Aurèle, Apulée à demi Numide et à demi Gétule, parle un latin provincial, et, quoique païen fanatique, nous donne le premier type de ce qu'on a eu de nos jours la complaisance d'appeler le latin chrétien. Aulu-Gelle seul est Romain, il est grammairien de son état, et cependant son hésitation sur des questions grammaticales très-élémentaires semble montrer que la grammaire latine commençait à tomber en oubli. De plus, ce qui ressort chez tous, c'est la puérilité de la pensée. Passe pour Apulée qui est un rêveur et un romancier ; mais Fronton est un grand rhéteur, un avocat illustre, un consul, un ami du prince, presque un homme d'État. Cependant Fronton écrit l'éloge de la poussière, l'éloge de la fumée et l'éloge de la négligence ; Fronton ne descend pas un instant de sa chaire, et à soixante ans, il continue d'enseigner son impérial écolier de quarante ans sur les tropes et les figures. Aulu-Gelle n'est pas moins frivole ; il a vu tous les grands hommes de son temps, il a causé familièrement avec Fronton, avec Hérode Atticus ; il a soupé à Athènes avec Calvisius Taurus : qu'ont-ils dit ? Ils ont parlé grammaire : tel mot est-il latin ? telle phrase est-elle bien tournée ? Tite Live en cet endroit n'a-t-il pas péché contre la langue ? Cicéron a-t-il bien fait d'employer ce vocable et non celui-là ? Voilà ce que la vie intellectuelle d'Athènes, la conversation des

sages et des hommes d'État, le beau ciel de la Grèce, le calme des heures de repos inspiraient à l'auteur des *Nuits attiques*.

La rhétorique grecque avait incontestablement plus d'éclat. Car je ne parle ici, ni de la poésie : sous Marc Aurèle et dans le prosaïque empire romain d'alors, elle doit compter à peu près pour rien ; — ni du théâtre : la tragédie et la comédie antiques étaient détrônées par les saltimbanques et les gladiateurs ; — ni de l'éloquence politique, de plus en plus circonscrite dans des affaires de ménage ou de plus en plus confondue avec la rhétorique ; — ni de l'histoire, quoiqu'elle fut fort cultivée, mais par des rhéteurs plutôt que par des historiens, écrivains que Lucien traite fort mal et que la postérité n'a pas mieux traités, car elle n'a gardé ni leurs écrits, ni même leur nom.

Mais le génie grec se dédommageait de ces gloires éteintes par la gloire de ses *sophistes*. Par ce mot, dont les significations ont été fort variables, il faut entendre en ce siècle-là les rhéteurs.

La rhétorique avait donc continué d'être ce que j'ai décrit ailleurs, non-seulement une profession, mais une fonction dans l'État, hiérarchiquement présidée par la chaire de Rome, la première de toutes, par la chaire d'Athènes qui menait à celle de Rome, puis par celles de Smyrne, d'Éphèse, etc. La succession des grands rhéteurs s'était continuée. Hérode Atticus, disciple de Polémon et de Favorin, avait formé presque tous les grands rhéteurs du temps de Marc Aurèle, Aristoclès de Pergame, Hadrien de Phénicie, Marc de Byzance. Hadrien de Phénicie forma à son tour presque tous ceux de l'âge suivant. Les rhéteurs n'étaient pas seulement les favoris et les salariés du prince,

ils étaient les salariés et les favoris du peuple. Les six ou dix mille drachmes que pouvait leur donner la munificence impériale n'étaient rien auprès de la fortune que leur talent leur procurait : les rhéteurs semblent avoir été les millionnaires de ce temps-là. J'ai dit la fabuleuse fortune d'Hérode Atticus. Rufus de Périnthe était l'homme le plus riche des bords de l'Hellespont. Dasumianus, digne amateur de la rhétorique, se faisait entendre pour rien, et, après avoir entendu Hadrien et Aristide, il leur envoyait à chacun dix mille drachmes.

Outre l'argent que le génie en général ne dédaigne pas, les rhéteurs avaient la gloire. Dans la rhétorique, il faut bien le dire, s'était réfugiée toute l'activité d'esprit, toute l'ambition intellectuelle de la Grèce et du monde romain. La jeunesse se pressait au pied de leurs chaires. On appelait le titulaire de la chaire d'Athènes, président de la jeunesse athénienne. Les disciples s'enthousiasmaient pour les maîtres jusqu'à la passion ; ceux d'Hadrien battaient à mort les admirateurs de Chrestus. Ils imitaient la voix, la démarche, la toilette de leur maître, ils ne parlaient pas de lui sans pleurer. Quand on annonçait à Athènes une déclamation d'Hadrien, tout le peuple, sénateurs, chevaliers, vieillards, femmes désertaient les bancs du théâtre, et couraient en foule vers l'Athénée, se raillant des traînards. Quand un rhéteur célèbre arrivait dans une ville, ce n'était que supplications pour qu'il s'y fît entendre, encombrement du théâtre, applaudissements, larmes, couronnes, diplômes civiques, sacerdoces, immunités, tout ce que pouvait donner une ville grecque déchue de sa liberté. Et comme il y avait des villes grecques dans tout l'Orient, ces tournées triomphales des grands rhéteurs comprenaient, sans parler de Rome, hôtesse privilégiée de tous les talents,

la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte. Aristide, quoique sa dévotion le rende modeste, s'intitule le premier des Grecs ; Hérode Atticus est appelé la langue de la Grèce; Hadrien, arrivant de Phénicie à Athènes, dit en occupant sa chaire pour la première fois : « Cette fois-ci encore les lettres vous viennent de Phénicie. » (Cadmus, on doit le savoir, était censé avoir apporté l'alphabet de Sidon en Grèce). Hadrien à Athènes était arrivé en triomphe, les chevaux qui traînaient son char conduits par des rênes d'argent, lui-même vêtu d'un habit magnifique, couvert de pierres précieuses; on le vénérait comme le grand prêtre d'Éleusis ; un cortége de jeunes gens le ramenait chez lui tous les jours.

Plus que jamais, ces hommes se faisaient faire la cour par le prince. Nous avons vu la longanimité amicale de Marc Aurèle pour Hérode Atticus. Quand ce prince vint à Athènes, c'était, disait-il, pour se faire initier à Éleusis et pour entendre discourir Hadrien. Après l'avoir entendu, il le combla d'honneurs, d'argent et de ces exemptions municipales toujours si appréciées [1]. A Smyrne, il voulut voir Aristide qui, sans façon, refusa d'aller chez l'empereur parce qu'il avait un discours à faire et n'aimait pas à se déranger ; de plus, disait-il, il n'avait rien à demander de ce que les autres demandaient. L'empereur le vit enfin : « Quand pourrons-nous t'entendre ? lui dit-il. — Propose-moi un sujet aujourd'hui et tu m'entendras demain ; car je ne suis pas de ceux qui vomissent (c'est-à-dire qui improvisent), mais permets que mes disciples y assistent. — Soit, ce sera plus populaire. — Permets-leur de crier et d'applaudir. » Marc Aurèle le permit et eut la bonté de prendre ce sans-gêne pour de la simplicité.

1. Philostrate. *Vita Sophistar.* II, 10.

Dans cette admiration du prince, dans cet enthousiasme de la jeunesse, il y avait quelque chose de sincère. On pleurait pour tout de bon à ces harangues ; on pleura lorsque le rhéteur Hadrien fit l'oraison funèbre d'Hérode Atticus ; quand il fut accusé du meurtre d'un rival que ses élèves avaient tué, on pleura et il fut absous. C'est chose incroyable jusqu'à quel point ces yeux grecs étaient pourvus de larmes, et combien l'imagination seule, l'art avec ces procédés calculés, provoquaient de sensibilité éphémère dans le cœur de ces hommes chez qui les affections sérieuses n'étaient pas plus tendres qu'il ne faut. Marc Aurèle lui-même, quand Aristide vint le haranguer au sujet du tremblement de terre de Smyrne, Marc Aurèle ne cessa de gémir; mais quand l'orateur en vint à cette phrase qui recèle sans doute un secret d'atticisme perdu pour nous : *Les zéphyrs soufflent dans un désert* (Ζέφυροι δ' ἐρῆμον κατα-πνεύουσιν) l'euphonie du langage, la délicatesse de la pensée, la perfection de l'art le vainquit et il éclata en sanglots. Nous, gens du Nord qui avons le malheur d'avoir trop de bon sens, nous ne nous doutons pas de cette sensibilité artistique qui met le cœur dans les oreilles et fait pleurer pour une phrase bien euphonique ou pour une *fioriture* élégamment filée. Le philosophe stoïcien Marc Aurèle était ce jour-là comme le peuple de Naples ou de Palerme quand il détèle les chevaux d'une cantatrice et que les femmes se jettent en pleurant au cou de la *Diva*.

Telle était donc la grande gloire du génie grec ; mais sous cette perfection de l'art (nous ne l'apprécions pas, mais nous devons la supposer) quel vide de la pensée! quel puéril génie! quelle gloire stérile ! Tous les rhéteurs, d'ailleurs, n'occupaient pas la chaire d'Athènes; il y en avait qui dégradaient étrangement leur art. Quelques-uns

se louaient comme on louait des histrions; ils étaient nourris, et payaient en éloquence. Des femmes qui se piquaient de bel-esprit aimaient à entendre *déclamer*, c'est-à-dire haranguer pendant leur toilette. Un certain rhéteur, pour deux cents drachmes, déclamait au repas, réglait la durée de son discours sur la quantité de vin qu'il voyait boire et haranguait l'orgie pendant des heures, sans rien perdre de la pompe de son langage ni de la gravité de son attitude : singulier besoin qu'avaient les oreilles de cet amusement semi-intellectuel dont elles se berçaient ! Et les maîtres les plus illustres eux-mêmes, que faisaient-ils, sinon parler pour parler ? Allant de ville en ville; faisant le panégyrique de la cité où il passe et de l'hôte qui le reçoit [1]; mettant au-dessus de tout le reste la ville, l'hôte, la fête, le dieu d'aujourd'hui ; mais quand il a épuisé tous les panégyriques, prenant pour sujet quelque chose de neuf comme les cheveux de Léda, les louanges de Castor et de Pollux, l'ambassade de Darius à Alexandre; écolier jusqu'au dernier soupir, mais écolier arrogant et hargneux; commençant par des exordes multipliés, sur lui-même, sur son éloquence, sur sa gloire ; ne parlant que de son parlage, ou quelquefois du parlage de ses rivaux; déchirant ceux-ci, leur reprochant le vide et l'inutilité de leur discours, leur extravagance, leur incorrection « faite pour ne plaire qu'à des femmes et aux pires d'entre les femmes ; » les appelant saltimbanques et danseurs de théâtre, comme si lui-même était autre chose : tel est le rhéteur Aristide. Nous avons vu sous Trajan, Dion Chrysostome, littérairement mieux inspiré, politiquement plus sérieux : Dion Chrysostome est l'homme d'État de la république tribu-

1. Nous avons dans Lucien une harangue de ce genre, *Herodotus vel Aëtio*. Voy. aussi son traité intitulé : *Harmonides*.

taire de Pruse en Bithynie ; c'est toujours quelque chose. Mais sous Marc Aurèle où les importances locales diminuent, le rhéteur n'est plus même le grand homme de sa banlieue ; ce n'est autre chose qu'un grand artiste, faisant, comme on le dirait de notre temps, de l'art pour l'art et de la parole pour la parole : pauvre métier, même quand on y gagne des couronnes ! Quand par hasard il se trouve traiter un sujet utile, il s'étonne et il en demande presque pardon : « Nous rhéteurs, dit-il, quand nous déclamons, ce n'est pas toujours à la condition de ne rien dire qui touche au bien public. » Et, après toute cette éloquence dont il est si fier, qu'il croit devoir à une mission des dieux, à des visions, des songes, il comprend avec tristesse qu'elle n'occupe encore qu'un rang inférieur dans l'admiration publique. C'est tout au plus le second des divertissements : on préfère le théâtre ; le danseur et le pantomime passent avant le *premier des Grecs*. On va au bain et à la piscine, plutôt qu'à l'Athénée : « Insensés, dit-il comiquement, on vous lavera encore après votre mort ; mais après votre mort, vous n'entendrez plus de harangue. »

Tel était cet abaissement de la littérature, probablement inaperçu pour les contemporains, bien frappant pour nous. Dans les arts, le déclin était plus sensible. Marc Aurèle, dans sa parfaite éducation, avait appris quelque chose des arts, mais il ne les aimait pas. C'étaient des séductions contre lesquelles sa philosophie le tenait en garde. Son esprit était trop sobre et trop sage. Ni un goût personnel comme Hadrien, ni la passion de la gloire comme Trajan, ne le portait de ce côté. Pour la philosophie, il avait de l'amour ; pour les lettres, il eut de la condescendance ; pour les arts, il eut tout au mieux de l'indifférence.

Or les arts en ce siècle avaient grand besoin d'être sou-

tenus par le prince. Entre les sophistes qui amusaient l'intelligence, et les pantomimes ou les bateleurs qui enivraient les sens, il y avait peu de place pour les artistes. Sophistes et bateleurs s'unissaient contre les arts : ceux-là criaient de toute la force de leurs poumons et avec tout l'orgueil de leur philosophie contre ces délectations de l'âme, vulgaires, anti-philosophiques, indignes d'un sage ; ceux-ci, habituant les yeux et les oreilles à la charge, à la contrefaçon, à la parodie, les dégoûtaient du beau et du vrai. Le pédantisme des uns, la sensualité des autres, écrasait l'art.

Lucien nous montre ce discrédit. Neveu et petit-fils de sculpteurs, on lui conseille de suivre cet état. La statuaire lui apparaît en songe et cherche à l'entraîner vers elle. Mais elle bégaye avec peine une langue barbare, et la science (παιδεία), apparaissant à son tour, fait honte à Lucien de se vouer à un aussi vil métier. S'il choisit l'art, « il ne sera qu'un ouvrier travaillant de ses mains, vivant au milieu de la poussière, avec une sale tunique ; obscur, peu estimé, serait-il un Praxitèle ou un Phidias ; penché sur un ouvrage grossier, tremblant pour le gain de quelques écus, ne s'élevant à rien de haut, ne faisant rien qui soit digne d'un homme. » Si au contraire il choisit la science (ce qui veut dire la rhétorique) il sera « puissant, aimé de ses amis, redouté de ses ennemis, comblé d'honneurs, siégeant avec les magistrats, écouté avec ravissement, montré du doigt quand il passera ; il aura la félicité, la puissance, l'autorité, la gloire [1]. »

De telles opinions sur les artistes étaient un faible encouragement pour l'art. Les écoles artistiques qui avaient

1. Lucien, *de Somnio*, p. 4-6.

eu une certaine dignité sérieuse sous Trajan, une abondance un peu fantastique sous Hadrien, commencent à s'appauvrir sous Marc Aurèle. Les monuments sont plus rares; on ne nomme plus de grands artistes; le style dégénère, la colonne élevée par Commode en l'honneur de Marc Aurèle est une copie, mais une copie affaiblie de la colonne de Trajan [1]. Une certaine bienséance publique maintenait cependant encore, avec la dignité du pouvoir, la dignité de l'art. L'une et l'autre ne devaient tomber que sous les tyrans. L'art, renouvelé par Trajan, entra en décadence sous Commode, de même que l'art, glorieux sous Auguste, avait commencé à déchoir sous Tibère.

Mais au moins la philosophie, si honorée, si protégée, si puissante, devait-elle être en progrès? Non, et nulle décadence, plus que celle de la philosophie, n'a sa date certaine sous Marc Aurèle. Après lui, toutes les grandes écoles finissent. Après lui, il n'y a plus d'épicuriens; le flot montant de la superstition polythéiste les a emportés. Il n'y a plus de péripatéticiens; de cette école disputeuse, il ne reste qu'un instrument de dispute, la dialectique. Il n'y a plus de cyniques, transformés sans doute en mendiants purs et simples. Et surtout, il n'y a plus de stoïciens : cette grande école qui s'était renouvelée sous l'inspiration romaine, qui avait eu, à défaut d'un dogme précis, une dignité et une puissance morale incontestables, cette école qui fut, si quelqu'une le fut, l'école de Marc Aurèle, eut en lui son dernier disciple. La prépondérance personnelle

1. Dans les ruines où MM. Perrot et Guillaume croient reconnaître le temple d'Hadrien à Cyzique (lequel fut achevé sous Marc Aurèle), « il n'y a plus de trace de sentiment grec et de cette finesse d'exécution qui distingue encore toute la décoration de l'Augusteum d'Ancyre. La décadence se fait partout sentir à la sécheresse et à la lourdeur des formes... Le temple de Cyzique devait plutôt sa réputation à sa grandeur qu'à sa beauté! » *Revue archéolog.*, 1864, t. I, p. 360.

excessive qu'il lui donna, et l'abus qu'elle en fit, furent peut-être la cause de sa chute ; le stoïcisme ne fut plus qu'une école d'intrigants.

Je me trompe cependant : une grande école resta debout, le platonisme subsista; seule entre les sectes philosophiques, celle-là garda de la vie. Elle attirait les âmes par un double attrait, par leurs nobles instincts d'un côté, par leurs faiblesses de l'autre. Au temps dont nous parlons, Apulée, malgré ses rêveries théurgiques, Aristide malgré la banalité de son éloquence, ces deux païens qui semblent si complétement païens, rendent témoignage aux grandes vérités qui malgré tout se faisaient jour de plus en plus, qui avaient percé le nuage chez Sénèque, chez Apollonius de Tyane, chez Dion Chrysostome, chez Maxime de Tyr. Apulée nous parle de « ce Roi suprême, cause, raison, principe de toute la nature, souverain générateur de l'âme, ouvrier permanent du monde qu'il a fait..., ce Roi dont le nom ne peut être prononcé par personne. » Le rhéteur Aristide va plus loin encore et, le premier, si je ne me trompe, touchant à l'erreur fondamentale du paganisme, il n'est pas loin de professer le dogme chrétien de la création : « Zeus (Jupiter), dit-il, n'est pas fils de Saturne ; il n'a pas été élevé dans la Crète ; il n'a pas couru les dangers que l'on raconte et il n'en aura jamais à courir. Zeus a tout fait, les dieux et les hommes. Il est né de lui-même ; il s'est fait lui-même avant toute chose... Comment? il n'est pas possible de le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il était dès le commencement et qu'il sera toujours le maître suprême, plus grand, plus ancien que tout le reste, et qu'il n'a été fait par personne... De même qu'Athénê (Minerve) est sortie de son cerveau sans que nulle union corporelle ait concouru à sa naissance, ainsi Zeus s'est fait lui-même

et de lui-même, et, pour être, n'a eu besoin de personne. Au contraire, c'est de lui que tout a commencé d'être. En quel temps? Il n'est pas possible de le dire, car alors le temps n'était pas. Zeus a d'abord fait la terre... puis les animaux..., puis les dieux qui descendent de lui comme une chaîne d'or dont les premiers anneaux sont Eros (l'amour) et Anankê (la nécessité); puis, enfin, ne dédaignant pas d'être le père des hommes, Zeus, avec la matière inférieure qui lui restait, a fait l'homme, race imparfaite, intermédiaire entre les animaux et les dieux, sujette aux souffrances comme ceux-là, douée de raison comme ceux-ci. Son nom est Zeus, parce qu'il a donné à tous l'être et la vie (ζωή). On l'appelle encore » (à l'accusatif) « Dia (δια, à cause de) parce que c'est le mot qui dans notre langue désigne la cause (τῷ τῆς αἰτίας ὀνόματι) » Étymologie contestable, mais curieuse! C'est grâce à cette étincelle de vérité que le platonisme gardait encore de la vie.

Mais en même temps, je l'ai assez dit, le platonisme ou le pythagoréisme qui se confondait avec lui, se pliait aux faiblesses de notre nature, et, jeté par Apollonius dans les voies de la théurgie, y marchait de plus en plus. Il pratiquait la magie, croyait aux devins, écoutait les oracles, prétendait opérer des prodiges; il était en commerce avec les *démons*, bons où mauvais. Il tenait ainsi le siècle et par sa grandeur et par sa faiblesse. Il aidait aux nobles élans de la pensée; il satisfaisait les penchants égarés du cœur. C'était la doctrine des âmes ardentes et des imaginations vives, des esprits élevés et des cœurs inquiets, des poëtes, des rhéteurs, des femmes. Mais en s'abandonnant à ce platonisme théurgique, le siècle s'enfonçait dans le plus dangereux des abîmes, la recherche du surnaturel hors de Dieu. Il se livrait à tous les imposteurs en ce

monde, à toutes les puissances mauvaises hors de ce monde : esclave des uns, il se rapetissait, se dégradait, tombait dans la puérilité et la sottise; esclave des autres, il se perdait, se corrompait, tombait dans l'ignorance volontaire et la haine de Dieu. Marc Aurèle lui même, quoique superstitieux, avait compris ce danger, et il ne penche guère vers le platonisme.

Et en même temps, par une triste compensation, sous le règne philosophique et dévot de Marc Aurèle, l'anti-philosophie et l'anti-religion levaient la tête. Lucien raillait toutes les doctrines et toutes les croyances en face de la recrudescence, provoquée par Marc Aurèle, de toutes les croyances et de toutes les doctrines. Le pyrrhonien Sextus Empiricus leur imposait à toutes le doute érigé en système, soutenu par toutes les forces de la raison et devenu une philosophie à son tour. Ainsi se justifiait le scepticisme, pratique chez Lucien, théorique chez Sextus, même en un siècle qui consultait tous les philosophes et tous les devins, même sous un prince qui vénérait toutes les écoles et tous les autels. La résurrection officielle de la philosophie avait été la mort de la philosophie.

L'empire commençait donc à déchoir dès avant la mort de Marc Aurèle, lentement, insensiblement, mais réellement. Du reste, cette mort elle-même, qui devait bien autrement précipiter le destin de l'empire, n'était déjà plus éloignée.

Aux calamités qui marquaient les dernières années du règne comme elles avaient marqué les premières, la guerre était venue se joindre. Ou plutôt, presque toujours présente sur une frontière ou sur une autre, d'une façon plus ou moins grave, la guerre avait été à peine interrompue. Quand la révolte de Cassius avait brusquement éloigné

Marc Aurèle des bords du Danube, il y avait laissé la paix; et Rome sur ses monnaies se promettait une *paix éternelle;* mais cette paix, il n'avait pas eu le temps de l'affermir. La guerre recommença, peu grave d'abord, et les lieutenants de Marc Aurèle purent lui gagner à lui et à son fils un nouveau titre d'*imperator* qui ne coûta rien à ces princes et qui coûta peu aux généraux (177). Bientôt cependant la guerre fut plus sérieuse. Marc Aurèle, âgé de cinquante-sept ans, faible de santé, pacifique de caractère, dut cette fois encore dire adieu à Rome, à ses amis, à la philosophie (178).

Ces adieux furent tristes et solennels, comme si tout le monde comprenait que c'étaient les derniers. On raconte même que les sectateurs de la philosophie, voyant partir, je ne dirai pas leur empereur, mais leur maître, pour une guerre dont il ne devait pas revenir, lui demandèrent de leur laisser un résumé de sa doctrine, (le texte dit, et dit avec assez de raison, de ses doctrines). Marc Aurèle, au milieu des apprêts guerriers, trouva le temps de donner trois jours de leçons publiques à ces enthousiastes de la philosophie [1]. De même qu'en pareille circonstance, il avait remarié à la hâte sa fille Lucille, il maria à la hâte son fils Commode qu'il allait emmener avec lui. Il lui fit épouser Crispina, fille du consulaire Bruttius Præsens, pauvre fille que ce mariage vouait à une prompte mort.

Marc Aurèle du reste tint à constater plus que jamais la modération de sa politique. Il voulut avoir, pour toucher ne fût-ce qu'un denier du Trésor public, l'autorisation du sénat : « Nous n'avons, disait-il, nous prince, rien qui nous soit propre ; la maison que nous habitons est à vous ; le

1. « Antè... quam sectarum ardua et occulta explanavisset. » Aurel. Victor in *Cæsar*, 16. — Vulcatius, *in Avidio Cassio.*

Trésor et tout le reste appartient au Sénat et au peuple [1]. » Pour se laver une fois de plus du sang de Cassius que personne ne lui imputait, il jura au Capitole en plein sénat, que depuis qu'il était prince, nul sénateur n'avait péri par son ordre, et que s'il eût été en lui, il eût empêché la mort de Cassius. Il imprimait ainsi un dernier vestige sur cette voie de modération et de clémence, où il eût voulu contraindre son fils à marcher après lui. Enfin, selon l'usage antique, prenant dans le temple de Mars le javelot ensanglanté qui y était déposé, il le lança vers la terre des ennemis, et il partit (5 août 178).

Le règne de Marc Aurèle finissait comme il avait commencé. Son association avec Commode était comme son association avec Verus, attristée par les désastres publics, agitée par la guerre, déshonorée par une rupture nouvelle avec le christianisme. Son historien, en rappelant les faits douloureux de ce règne, croit y voir un dessein de la « Providence qui, à ces maux rendus inévitables par les lois de la nature ou par une puissance quelconque inconnue aux hommes, a voulu donner comme remède la sagesse des gouvernants. » Hélas! qu'est-ce que la sagesse des gouvernants ! Et comme on peut ici, en face de Marc Aurèle, si inutilement et si gratuitement persécuteur, appliquer le mot toujours si vrai du chancelier Oxenstiern : « Vois, mon fils, par quelle faible dose de sagesse le monde est gouverné ! » (*Vide, fili mi, quantula sapientia regitur mundus.*)

Cependant Marc Aurèle partait avec de vastes projets. Il reprenait évidemment la pensée, plus politique du reste qu'ambitieuse, que la révolte de Cassius avait interrompue,

1. Dion. LXXI, 33.

de donner à l'empire romain une autre frontière que le Danube et de le porter jusqu'aux Carpathes. Il avait devant lui ces mêmes peuples, tant de fois vaincus et tant de fois soulevés, Hermundures, Marcomans, Quades, Sarmates ; il allait cette fois, non plus seulement les vaincre, mais conquérir leur pays, les exterminer, les expulser ou les soumettre. Au bout d'un an (août 179), une bataille qui dura tout le jour, avait mis en pièces la grande masse de barbares. Ce qui restait de forces à l'ennemi était peu de chose ; les ressources d'approvisionnement lui manquaient ; on devait se croire certain que la prochaine campagne en ferait justice.

Mais, vers le temps où elle devait commencer, une maladie contagieuse qui régnait dans l'armée atteignit Marc Aurèle et le mit en peu de jours aux portes du tombeau. Sa fin n'eut pas la placidité de celle d'Antonin : Antonin laissait l'empire en des mains qui le rassuraient ; Marc Aurèle le laissait à Commode. Dès le début de sa maladie, l'empereur voulut s'entretenir avec ce fils dont l'avenir pesait lourdement sur sa conscience. Il lui demanda de ne pas abandonner la guerre qu'il avait commencée, de ne pas la remettre légèrement à ses lieutenants, enfin de ne pas paraître dès le premier jour, déserter la chose publique. Commode répondit, avec la grossièreté d'un poltron, qu'il voulait d'abord se bien porter, et qu'il allait quitter le camp. L'empereur, sans s'y opposer, lui demanda d'attendre quelques jours, ou du moins de ne pas partir sans l'emmener.

Mais cet entretien avait achevé d'éclairer le mourant. Une révélation plus douloureuse se fit-elle encore ? Marc Aurèle eut-il la conviction, comme Dion, son contemporain, prétend l'avoir su, que son abominable fils s'entendait avec les médecins pour abréger les jours de son père ?

Quoi qu'il en soit, sa fin fut pleine d'amertume. Son mal était contagieux, et l'amour qu'on avait pour Marc Aurèle ne suffisait pas, à ce qu'il paraît, pour vaincre l'égoïsme païen ; le malade retenait à grand'peine auprès de lui ceux qui s'appelaient officiellement ses amis. Un autre contemporain, Herodien, nous peint les nuits de souffrance pendant lesquelles Marc Aurèle repassait dans sa mémoire les tristes souvenirs qu'avaient laissés les princes arrivés jeunes au pouvoir, depuis Denys le tyran et Antigone jusqu'aux Caligula, aux Néron et aux Domitien ; la guerre inachevée ; la Germanie ou mal soumise ou révoltée encore, prompte à reprendre l'offensive dès qu'elle verrait l'épée en de plus faibles mains. Il tremblaît ainsi, et pour l'empire à qui il laissait son fils, et pour son fils à qui il laissait l'empire. Ces tristes pensées, qui ressemblaient à des remords, énervaient son âme. Il ne souhaita plus qu'une mort prompte, et, par un dernier acte de faiblesse païenne, après avoir pendant sa vie tour à tour blâmé et loué le suicide, il se décida au suicide et cessa de prendre de la nourriture afin d'en finir plus tôt.

Il souffrit cependant quelque temps encore. Le cinquième jour de sa maladie, dans une conversation intime avec quelques amis, il ne cacha rien de ses pressentiments. Il ajouta qu'il se consolait de mourir, en pensant au fils qu'il laissait après lui [1]. Il avait compris l'homme tout entier et

1. Comment ne pas voir dans le passage suivant des *Pensées* de Marc Aurèle un triste retour sur son fils : « Nul n'est assez heureux pour n'avoir pas près de lui, en mourant, quelqu'un qui n'est pas fâché de sa mort,... quelqu'un qui, le voyant finir, s'écriera : Je respirerai enfin délivré de ce pédagogue?... Quitte donc la vie sans regret; car tu peux dire : Ceux qui vivaient près de moi, pour qui j'avais tant travaillé, fait tant de vœux, ressenti tant d'inquiétudes, ceux-là même veulent ma mort... Ne t'en va pas cependant moins bien disposé pour eux; sois toujours pour eux affectueux, amical, indulgent. Ne les quitte pas non plus comme s'il fallait s'arracher doulou-

ne pouvait plus se faire illusion. Le lendemain il fit encore appeler ses amis, c'est-à-dire sa cour. Cette fois il railla, il affecta le mépris de la vie, se moqua de la vanité des choses humaines : « Pourquoi me pleurez-vous ? dit-il, songez plutôt à la contagion qui décime l'armée et au danger que vous courez tous. » Mais, après ces paroles stoïques, quand il vit que ses amis trouvaient l'entretien un peu long avec un pestiféré, il ne put s'empêcher de soupirer : « Vous me quittez, dit-il, eh bien ! adieu, je pars et vous précède. » On se rapprocha encore de lui, on lui parla de son fils, on lui demanda à qui il le recommandait : « A vous, dit-il, et aux dieux, s'il en est digne. » Le septième jour, son mal s'aggrava tout à fait ; il fit faire un dernier adieu à son armée, dont la douleur était véritable et profonde ; il lui recommanda Commode. Le tribun des soldats vint encore, comme à Antonin, lui demander le mot d'ordre : Antonin mourant avait donné le mot : *tranquillité ;* la réponse de Marc Aurèle fut plus amère : « Va au soleil levant, dit-il, moi je suis à l'heure du coucher. » Ce jour-là, il n'eut d'entretien qu'avec son fils, le renvoya au bout d'un instant, pour ne pas l'exposer à la contagion de son mal, ne vit plus personne, se voila la tête, se disposa comme pour dormir, et mourut, le 17 mars (180), âgé de cinquante-neuf ans, à Vindobona en Pannonie (Vienne en Autriche), selon Aurelius Victor ; à Sirmium, selon d'autres [1].

La douleur de Rome, comme celle de l'armée, fut sincère. Chacun sentait finir ce grand et heureux siècle qui

reusement d'avec eux... C'est la nature qui te lia et t'unit à eux. C'est elle qui t'en détache. » X, 26,

1 Aurel. Vict., *Epitome* 16 et *de Cæsarib.* 16 ; Tert., *Apol.*, 25, qui fixe la date au 16 des kal. d'avril (17 mars), et indique le lieu à Sirmium.

avait commencé avec Nerva. On connaissait Commode, et, ne l'eût-on pas connu, il y avait tout à parier qu'un prince jeune et désigné par le seul hasard de la naissance, se trouverait fait de cette pâte néronienne de laquelle, dans le monde romain, tant d'âmes étaient pétries. Rome, qui se sentait peu faite pour produire des empereurs modérés, les appréciait d'autant plus. Par une fatalité heureuse et qui tenait du miracle, cinq de ces princes lui avaient été donnés coup sur coup. Elle venait de perdre le dernier, de tous sinon le plus propre à l'empire, celui du moins qui avait témoigné le plus de bonne volonté et d'amour pour les hommes. Elle sentait que le cours naturel des choses et le malheur de l'hérédité allaient faire revivre, après cette courte dynastie d'honnêtes gens, l'inépuisable dynastie des mauvais princes. Commode était, dans l'ordre moral, le légitime descendant, non de Marc Aurèle, d'Antonin, d'Hadrien, de Trajan, de Nerva, d'Auguste, mais des deux Verus, de Domitien, de Néron, de Caligula, de Tibère.

Rome fut donc consternée. A la première nouvelle, le sénat se réunit en habits de deuil et les larmes aux yeux ; « les vieillards pleuraient Marc Aurèle comme un fils, les hommes faits comme un frère, les jeunes gens comme un père.» Quand vint le jour des funérailles, on se rappela sans peine que l'apothéose lui était due comme à tout César ou enfant de César. Mais la sienne sortit du cérémonial officiel ; le vague des idées premières étant donné, nous pouvons la croire presque sincère. D'ordinaire, le premier symptôme d'apothéose était un aigle qui, adroitement disposé sur le bûcher, s'envolait au moment où les flammes commencaient à s'allumer, et figurait l'âme montant au ciel. Puis, venait un sénateur qui, moyennant une indemnité pécuniaire allouée à son parjure, jurait en plein

sénat avoir vu le prince, sous forme humaine, s'acheminant vers l'empyrée. Le sénat alors déclarait le prince incorporé parmi les dieux. Le peuple, rassemblé tumultueusement sur le Forum, ou peut-être représenté par quelques licteurs, faisait, cette seule fois, acte de vie politique, et reconnaissait la divinité du nouvel immortel. Tout cela était d'étiquette ancienne, et le faux serment, en particulier, remontait jusqu'à Romulus.

Mais la divinité de Marc Aurèle se passa de ce cérémonial. Au jour des funérailles, sur le Champ de Mars, en face du bûcher, ce qui ne s'était jamais vu, sénat et peuple, tous ensemble, avec effusion de cœur, le proclamèrent leur dieu propice. « Ne le pleurez point, adorez-le. Il nous avait été prêté par les dieux, il est remonté vers les dieux. » Tel fut le cri de la multitude.

Les formes officielles du culte ne vinrent qu'après : comme toujours, on vota des prêtres appelés antoniniens, des flamines, un temple ; de plus, une statue d'or dans la curie, et cette colonne, dite Antonine, qui subsiste encore au milieu de Rome. Mais ce culte fut pris au sérieux plus qu'aucun autre culte, depuis César, ne l'avait été. Le dieu Marcus eut ses prophètes, qui le voyaient en rêve et recueillaient de sa bouche des prédictions que l'événement vérifia, dit l'historien. Chaque maison eut son image placée dans la chapelle domestique où la famille rangeait ses petits dieux, et on accusa de sacrilége [1] le factieux ou le chrétien qui ne la possédait pas.

1 «Sacrilegus judicatus est qui ejus imaginem in domo sua non habuit.» Capitolin.)

Monnaies de l'apothéose de Marc Aurèle. — DIVVS ANTONINVS PIVS — CONSECRATIO. Un bûcher; ou bien l'empereur emporté par un aigle, ou encore traîné sur un quadrige par des éléphants. — DIVO MARCO ANTONINO AVG. PARENTI SVO (au nom de Commode). — Beaucoup de monnaies des villes libres, d'Alexandrie, des colonies, etc.

Les chrétiens, cependant, auraient eu le droit de conserver quelque ressentiment contre cette mémoire; ils ne le firent pas. L'Église fut indulgente envers Marc Aurèle comme envers Trajan; non pas que Marc Aurèle ait eu, comme Trajan, sa légende au moyen âge, mais son souvenir ne fut pas non plus flétri. Les saints Pères tâchent de ne pas le compter parm les persécuteurs. La chrétienté se sentait trop de points de contact avec ce prince; elle lui savait trop gré de son équité, de sa clémence, de sa bienfaisance, de son amour pour les hommes. Elle ne voulut pas troubler la vénération que les peuples conservaient pour le plus célèbre des hommes de bien du paganisme; elle oublia sa propre injure, et elle eut pour Marc Aurèle la sympathie indulgente qu'elle a pour les vertus purement humaines.

L'histoire ne peut pourtant pas imiter cette indulgence. Tout en reconnaissant chez Marc Aurèle de grandes qualités morales, rares dans le paganisme, elle est obligée de dire que dès son règne l'ère de déclin avait commencé. Le premier, Marc Aurèle dévia, irrévocablement quoique faiblement, de la route suivie depuis Nerva, et, après une halte qui tenait du miracle, remit l'empire sur la voie de la décadence. Marc Aurèle, avec le désir du bien, n'en eut pas toujours la complète intelligence et la forte volonté. Il n'est pas de genre de bien qu'il n'ait voulu et qu'il n'ait manqué : Romain, et laissant la vie romaine s'affaiblir; Grec par l'intelligence, et laissant envahir le génie grec par les ténèbres de la superstition orientale; disciple des philosophes, et laissant la rhétorique dominer sur la philosophie; religieux par le cœur, mais pas assez pour se faire une philosophie religieuse; philosophe par l'esprit, mais pas assez pour écarter de lui la superstition; surnommé

pour sa sincérité *Verissimus*, et se prêtant à toutes les impostures idolâtriques; sans intrigue et sans arrogance, mais encourageant toutes les arrogances et toutes les intrigues de ses faux philosophes et de ses faux amis; miséricordieux, et persécuteur des chrétiens; ayant de l'indulgence pour tous, excepté pour ceux qui méritaient plus que de l'indulgence; disciple de tout le monde, consultant tout le monde, écoutant tout le monde, sophistes, rhéteurs, philosophes, devins, prêtres, intrigants, affranchis, Faustine, Anaclytus, Commode, tout le monde excepté les chrétiens; et quand ces chrétiens, dont la charité malgré lui le gagnait, lui adressèrent vingt fois d'admirables expositions de leur doctrine, les comprenant, je n'en doute pas, mais n'osant pas les approuver; voulant le bien de l'empire plus que nul de ses prédécesseurs, et n'osant, pas même autant que ses prédécesseurs, admettre l'unique moyen de faire le bien; n'osant ni tolérer le christianisme qui pouvait sauver son peuple, ni écarter Commode qui devait le perdre; n'osant pas, c'est toujours le mot. Aussi, avec un grand amour pour l'humanité, pour Rome, pour l'empire, laissait-il après lui l'humanité plus malade, Rome complétement ouverte au retour de la tyrannie, les traditions vitales de l'empire entamées, et le temps propice de la monarchie romaine fini sans retour [1].

1. « Marc Aurèle calma quelques moments la fièvre de la corruption romaine, il répara des maux, il suspendit des ruines; mais il ne lui fut pas donné de remettre un principe de salut dans l'empire, et de renouveler la masse du sang romain tandis qu'il en était temps encore. » (M. Villemain, *de la philosophie stoïque et du christianisme.*)

LIVRE SEPTIÈME

CONCLUSION

CHAPITRE PREMIER

RÉSUMÉ DE L'ÉPOQUE ANTONINE.

Résumons tout ce livre en quelques mots :

Nous avons repris l'histoire de Rome et de l'empire romain au moment où se calmèrent les trois années d'agitation révolutionnaire qui avaient précédé et suivi la chute de Néron. L'avénement de Vespasien a marqué le commencement d'une ère plus paisible.

Après le règne de sa famille, mi-parti de sagesse et de tyrannie, d'Auguste et de Néron, nous avons été témoins de ce singulier et heureux phénomène, la transmission successive du pouvoir à cinq princes ni héréditaires ni élus, mais adoptés. Ce choix de l'un par l'autre a donné au monde romain ce qu'il ne pouvait guère espérer voir, cinq règnes d'hommes de bon sens et, relativement parlant, d'honnêtes gens. C'est la grande, la belle époque, l'époque bénie de l'empire de Rome.

Pendant toute cette époque, l'empire romain a été romain autant qu'il le pouvait être. Le prince a été, quoique

politiquement absolu, personnellement modéré, modeste, simple. La clémence a été à l'ordre du jour, et, grâce à la clémence, la sécurité et la paix, que les supplices ne peuvent donner, et que, dans l'empire romain surtout, les supplices ne pouvaient que détruire. L'économie a été à l'ordre du jour ; or, la sagesse financière, si nécessaire à la puissance de toutes les nations, était surtout précieuse à Rome, à qui elle épargnait du sang. L'empire s'est affermi au dehors, grâce à l'esprit militaire réveillé, honoré, exercé, tandis que, depuis Tibère, l'esprit militaire était suspect, abaissé, tenu dans l'inaction. L'empire s'est affermi au dedans par le vieil esprit romain, maintenu, excité, relevé, tandis que, depuis Tibère, le vieil esprit romain était proscrit, défiguré, humilié. Malgré l'envahissement des idées, des mœurs et des cultes de l'Orient que la tyrannie avait protégés, Rome s'est fait honneur d'être encore un peu romaine, c'est-à-dire vertueuse et libre, dans la mesure où il lui était possible d'être vertueuse et d'être libre.

Et (chose que j'aime), en ce même temps où Rome et l'empire restaient ou redevenaient romains, les cités de l'empire redevenaient ou au moins restaient un peu elles-mêmes. On était encore un peu Athénien à Athènes, Marseillais à Marseille, Espagnol à Cordoue. En d'autres termes, une certaine liberté, restreinte et modérée, il est vrai, était partout. Cette vie des cités, que j'ai déjà peinte, ne se ralentissait pas encore ; elle avait ses accidents, ses souffrances, ses ambitions, ses revers ; mais enfin on vivait. Les cités vivaient, et par suite l'empire vivait.

A cause de cela seul, la domination de Rome était tolérée, acceptée, on peut même le dire, aimée. On avait cessé de se révolter contre elle par esprit national, comme aux premiers temps après la conquête. On ne se révoltait pas

encore contre elle par suite des calamités publiques et de l'affaiblissement de son empire, comme on le fit plus tard. On n'était encore ni découragé, ni mécontent, ni ennuyé; on supportait d'être sujet de Rome. La liberté du municipe faisait la santé morale de l'empire.

De plus, dans cette situation, reposée sinon heureuse, perçait un progrès moral que j'ai signalé à plusieurs reprises parce qu'il s'est présenté plusieurs fois devant moi.

Sous le règne de la famille Flavia, nous avons remarqué, au milieu d'une corruption certes bien grande, une sorte de retour de l'esprit de famille et de la moralité privée.

Sous Trajan et après lui, nous avons vu un développement des idées philosophiques, qui avait commencé avec les prédécesseurs de Sénèque, mais qui s'opérait plus largement depuis que l'élection de Nerva avait mis la philosophie sur les marches de la chaise curule impériale. La notion du Dieu un et suprême devenue chez les philosophes universelle et presque banale; l'idolâtrie et la mythologie attaquées, je ne dirai pas plus hardiment (ce n'eût guère été possible), mais avec une conviction plus sincère et plus honnête qu'elle n'avait encore été parmi les païens; un sens moral chez les philosophes, aussi intelligent que pouvait l'avoir eu Sénèque, plus conséquent, plus soutenu, plus digne, plus sérieux.

Enfin, sous Hadrien principalement, mais aussi sous les trois autres règnes de Trajan, d'Antonin et de Marc Aurèle, nous avons applaudi à un travail législatif, amené par les idées et secondé par les mœurs, pour modifier peu à peu l'ordre social dans un sens qu'il faut bien que j'appelle chrétien, car je ne lui connais pas d'autre nom; pour adoucir les aspérités de l'esprit national; pour faire disparaître quelques-unes des rigueurs de la loi de famille;

pour alléger les souffrances et surtout pour diminuer la plaie de l'esclavage. Sous l'influence de ce travail, des idées qui le préparaient et des mœurs qui le secondaient, on peut croire que l'esclavage a eu quelques remèdes de plus et quelques victimes de moins.

Mais, en outre, sous chacun de ces princes, est apparue une chose aussi nouvelle, plus nouvelle que toutes celles-là, dans le paganisme : la bienfaisance; quelque chose de moins que la charité, quelque chose de plus que la pitié; la bienfaisance pour laquelle l'idiome romain n'avait pas même de nom. On a vu, entre autres, ces fondations pieuses, ces fondations pour les enfants, dont Nerva a eu la première idée, que Trajan a transmises à Hadrien, Hadrien à Antonin, Antonin à Marc Aurèle, auxquelles chacun a ajouté ses largesses, son nom ou le nom des morts qui lui étaient chers : de sorte qu'il y a eu un certain nombre d'orphelins dotés et entretenus par Antonin en mémoire de Faustine, absolument comme dans les siècles chrétiens on a pu donner du pain à un certain nombre de pauvres pour le repos d'une âme bien-aimée.

Que maintenant, remontant à la source de ce progrès, nous ayons rencontré l'influence chrétienne, qui peut s'en étonner? L'âme humaine, dit un des Pères de cette époque, est naturellement chrétienne. Oui, sans doute; mais encore fallait-il que la lumière évangélique eût paru au monde pour délivrer ces âmes et les rendre à leur propre nature. Tous ces princes étaient certes bien éloignés d'être chrétiens; cependant qu'eussent-ils été sans le christianisme à côté d'eux? Trajan eût été un centurion dur et débauché et n'eût pas eu la pensée de ces fondations miséricordieuses qui contrastent si singulièrement avec bien des faits de sa vie. Hadrien eut été pire en cruauté et en débauche, d'au-

tant plus qu'en sa qualité d'artiste, il se fût jugé affranchi de la discipline que gardait au moins le soldat; Hadrien, sans le christianisme à côté de lui, ne se fût certes pas imposé l'ennui de réformer laborieusement et par lui-même la jurisprudence romaine dans le sens de l'humanité et de l'équité. Antonin eût été un bon fermier toscan, âpre à la poursuite de ses créances et à la vente de son blé, administrant l'empire comme Caton administrait son domaine. Marc Aurèle eût été un philosophe orgueilleux et d'une assez faible portée d'esprit, sans rien de ces sentiments désintéressés, humbles, droits, sincères, qui se rencontrent chez lui. Tous ces princes païens n'auraient pas valu mieux qu'Auguste; et même, parce qu'ils étaient moins habiles, auraient moins valu pour le bien de l'empire.

Voilà donc ce qu'opérait le christianisme persécuté. Voilà ce qu'il opérait à plus forte raison lorsqu'on ne le persécutait pas. Et grâce à un certain bon sens qui gagnait du terrain, grâce à un certain jour qui se faisait, grâce à une sympathie qu'établissaient insensiblement et forcément de tels actes chez les princes, de telles idées chez les philosophes, de telles vertus chez les chrétiens, l'esprit de persécution ne laissait pas que de s'affaiblir. En ce siècle, la persécution fut locale et populaire bien plus que générale et politique. Le peuple la demandait, les proconsuls l'ordonnaient parfois; mais Trajan ne l'ordonne qu'en des termes restreints et embarrassés; mais Hadrien en vient à un édit de tolérance; mais cet édit de tolérance, Antonin le confirme et le complète.

Et c'est alors, c'est après ces trois règnes qu'une alliance, je l'ai pensé, n'eût pas été impossible entre le christianisme et l'empire; entre le christianisme libre, sans rien de plus, et l'empire tolérant, sans rien de plus.

Alors eût été vaincue cette contagion orientale, ennemie de l'empire et de l'Église. Alors le génie romain, dont la vieillesse n'était pas encore de la décrépitude, aurait fini par se rajeunir et se retremper dans le bain chrétien. Alors l'empire de Rome eût pu être sauvé, et les désastres du cinquième siècle épargnés au genre humain.

C'est là ce qu'aurait pu faire Marc Aurèle. C'est là l'œuvre pour laquelle il semblait avoir été préparé par la Providence, pour laquelle il avait reçu les lumières de son esprit, les sentiments élevés de son âme, les ressources de son éducation, les exemples de ses devanciers. Il lui eût suffi de marcher dans la voie où ceux-ci avaient marché, de faire à son tour un pas en avant comme chacun d'eux, de déclarer le christianisme licite quand ses prédécesseurs l'avaient déjà déclaré innocent ; il lui eût suffi, forcé qu'il était de choisir entre l'influence orientale et l'influence chrétienne, d'accorder la liberté à celle-ci et non la domination à celle-là.

Marc Aurèle ne l'a point fait, c'est-à-dire, il ne l'a point osé. Courageux contre lui-même, il a toujours été faible vis-à-vis d'autrui. Il a laissé aller l'empire, la société, les croyances, tout, au gré des mille intrigants de la cour, de la philosophie et de la place publique. Aux clameurs de son peuple fanatique, aux caresses de sa Faustine, aux obsessions de ses précepteurs et de ses affranchis, il aurait dû refuser trois choses qu'il n'a pas su refuser : l'acceptation plus ou moins prononcée des superstitions orientales ; la désignation de Commode pour son successeur ; et enfin les têtes des chrétiens. Il a été plus formellement et plus systématiquement persécuteur que nul prince ne l'avait été depuis Domitien. Et par cet abandon de Rome à l'influence délétère de l'Orient, et par ce triste

choix de son héritier, et par cette guerre contre l'Église, quand l'Église seule pouvait sauver Rome, Marc Aurèle a triplement perdu Rome.

La décadence commence donc avec Marc Aurèle, et nous en avons remarqué dès son temps les symptômes. Il serait plus vrai de dire : elle recommence. Cet empire si vaste et si puissant, et auquel les derniers princes avaient rendu une certaine dignité, n'était au fond qu'un vieillard et un malade. Ses vieilles plaies subsistaient toujours. Quatre-vingt-quatre années d'une royauté plus intelligente, plus libérale et plus digne avaient pu suspendre les progrès du mal, mais n'avaient pu le guérir. Politiquement, économiquement, moralement parlant, le fond de la société était le même.

Il faut dire quelques mots de ses vices pour qu'on ne croie pas la grandeur, la prospérité et la vertu de l'époque antonine supérieures à ce qu'elles furent en réalité.

---

§ Ier. — SITUATION ÉCONOMIQUE DU MONDE ROMAIN.

Au point de vue économique, l'empire romain, comme toutes les sociétés antiques, était gouverné par un grand fait, l'esclavage. Quelles étaient les conséquences de l'esclavage sur la richesse publique, sur la santé publique, sur la population ?

Quant à la richesse : — les sociétés humaines ont besoin de travail pour vivre. Il le leur faut presque universel ; il le leur faut quotidien, acharné ; il le leur faut, je dirais volontiers, excessif. Et, même à cette condition, elles ne vivent, prises dans leur ensemble, que pauvrement. C'est l'arrêt de Dieu contre la postérité d'Adam, laquelle doit *manger son pain*, une maigre nourriture, non pas seule-

ment par un peu de travail, mais par un travail extrême, *à la sueur de son front*. Nos efforts, notre intelligence, notre bonne volonté, notre soumission, notre commune entente, notre mutuelle charité, en un mot tous nos progrès peuvent atténuer jusqu'à un certain point les conséquences de cet arrêt; ils ne l'effaceront pas.

Qu'arrivera-t-il donc, si au lieu d'être ardent, actif, dévoué, stimulé par l'intérêt personnel et par la charité mutuelle, ce qui suppose la liberté, le travail est forcé, par conséquent accompli à contre cœur, et d'autant plus avarement rendu qu'il est exigé d'une manière plus despotique; — si, au lieu d'être dirigé par le libre intérêt de chacun dans le but commun de la subsistance de tous, il est dirigé par la tyrannie d'un petit nombre dans le but égoïste de leurs jouissances personnelles; — si, en un mot, le travailleur est un esclave, dont le pain ne sera ni plus abondant ni moins noir parce qu'il aura travaillé davantage, et, si le directeur du travail est un maître, indifférent à ce que son esclave ait plus ou moins de pain, pourvu que lui-même ait des faisans et du vin de Chio sur sa table? N'est-il pas évident qu'alors la somme du travail sera beaucoup moindre; que, de plus, ce travail détourné de son but providentiel, produira, au lieu du nécessaire le futile, au lieu de la subsistance le plaisir, au lieu de la vie du corps la perte des âmes; qu'en un mot, la société sera beaucoup moins riche? car si le mot de richesse a un sens vrai, élevé, estimable, la richesse n'est que l'abondance des choses utiles.

La vie des nations antiques témoigne bien de cette vérité. A leur début, elles sont ce qu'on appelle pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont peu de numéraire, peu de denrées de luxe, peu d'esclaves. Mais, ayant peu d'esclaves,

elles sont riches de la véritable richesse, parce qu'elles ont, proportion gardée, beaucoup de travailleurs et beaucoup de blé. Le blé, (on l'a remarqué plusieurs fois et l'expérience de l'Amérique confirme cette remarque) le blé est particulièrement la rémunération du travail libre : la culture des céréales diminue quand l'esclavage augmente, elle augmente lorsqu'il diminue. Dans cette situation donc, les nations sont riches et elles sont fortes, car tous leurs travailleurs sont en même temps des soldats ; elles sont donc militaires, belliqueuses, conquérantes.

Malheureusement la conquête leur donne l'or, les denrées de luxe, les esclaves ; et dès le moment où elles se sont mises en possession de tels biens, dès ce moment, avec une promptitude incroyable, leur déclin commence. Ayant une plus forte proportion d'esclaves, elles ont proportionnellement moins de travail, par suite elles ont moins de pain. Pour remédier à ce mal amené par la conquête, elles ont recours à des conquêtes nouvelles ; elles guerroient de nouveau contre des populations étrangères : elles en détruisent une partie, transforment le reste en esclaves qui cultivent pour elle le sol confisqué, et elles s'assurent ainsi le pain de quelques jours. Mais ce remède sanguinaire, on le comprend, ne fait bientôt qu'augmenter le mal. Ces esclaves de plus sont toujours des bouches de plus à nourrir, et ce sont à peine des travailleurs de plus ; car ce sont de mauvais travailleurs, et, pour la plupart, des travailleurs de luxe. Possédés par un petit nombre de gens opulents auxquels le pain ne manque jamais et chez qui la volupté est insatiable, ils travaillent, non pour produire le pain, mais pour produire la volupté.

Quand les nations antiques en sont là, elles ont conscience de leur péril. Elles savent et elles disent que le

luxe sera leur perte. De là, ces lois somptuaires trop bien motivées, si elles n'étaient malheureusement impuissantes. Les lois somptuaires sont des efforts pour ramener le travail à son but véritable, pour faire que l'esclave, cet instrument qui a coûté si cher à acquérir puisqu'il a été acquis par la guerre, et qui coûte si cher à nourrir quoiqu'on le nourrisse mal, soit du moins utilement employé. On voudrait que ces millions de bras qu'on entretient et qu'on redoute donnassent du blé au peuple et aux soldats, au lieu de donner seulement des tissus d'or à d'orgueilleuses matrones. On le voudrait, mais il n'en peut être ainsi. La loi échoue contre les mœurs, le besoin de tous pèse moins que l'égoïsme de chacun. Le bien ne se fait pas par contrainte.

Cependant l'ère des conquêtes touche à son terme. Bientôt on ne trouve plus de terres abordables à conquérir. Et, en outre, comme des esclaves de plus dans un pays, ce sont des soldats de moins, la force militaire s'amoindrit, les victoires sont plus rares. Il faut donc vivre sur son propre fonds; or ce fonds s'amaigrit chaque jour. La population diminue parce que les subsistances décroissent, et les subsistances décroissent parce que la population diminue. Qu'il surgisse maintenant dans quelque coin du monde une nation qui soit encore dans sa barbarie et dans sa pauvreté primitive, c'est-à-dire une nation sans luxe, sans esclaves, riche en blé, en troupeaux et en hommes libres ; qu'une telle nation surgisse, et le peuple, jadis victorieux, conquérant, exterminateur, sera bientôt vaincu, conquis, exterminé.

Voilà pourquoi les empires dans l'antiquité ont eu si peu de durée. Rome elle-même n'a pas échappé à la loi commune. Seulement l'énergie de son caractère et de

ses institutions lui a assuré une vie plus longue et une décadence plus lente que celle de la plupart des peuples antiques. Plus obstinément pauvre après sa victoire; maintenant plus longtemps sa population agricole et militaire contre l'invasion de l'esclavage; se roidissant avec un peu plus de succès par les lois somptuaires contre l'invasion du luxe; moins dure envers les nations vaincues, les associant davantage à sa vie; profitant de leur richesse sans la confisquer, à plus forte raison sans la détruire, tendant à faire une grande nation d'hommes libres au lieu de constituer simplement une petite tribu de maîtres au milieu de plusieurs millions d'esclaves : Rome a même eu le mérite, à l'époque qui nous a occupés, de remonter à la source du mal et de réagir en quelque chose contre l'esclavage. Elle a ainsi donné à son empire une durée, moindre que ne la comptent aujourd'hui la plupart des nations modernes, mais plus longue que ne l'a eue aucun empire de l'antiquité asiatique, à plus forte raison celui d'Alexandre.

Mais l'empire romain n'en a pas moins subi la loi. Ses efforts contre l'esclavage étaient trop faibles et trop tardifs. Il eût fallu créer (c'est ici le mot) le travail libre; et le travail libre, plus encore peut-être que le travail servile, on l'avait honni, méprisé, découragé. Le christianisme lui-même, qui, dans le coin de la société où il opérait alors, cherchait à réhabiliter le travail, ne devait arriver qu'après huit siècles à constituer l'industrie libre en Europe. Les esclaves diminuaient de nombre; mais les ouvriers libres n'augmentaient pas en proportion. La somme du travail décroissait donc.

Et néanmoins (tant les traditions mauvaises se perpétuent en dépit de tout!), grâce à l'esclavage et à la con-

centration de la richesse qui mettait la direction du travail entre les mains d'un petit nombre, le luxe continuait à absorber la plus grande part de ce travail si restreint. Lui-même, le grand maître et le grand capitaliste, l'empereur, (et encore plus son entourage) ne connaissait pas des deniers de sa bourse, de ces deniers qui représentaient le labeur et la vie du genre humain, un emploi plus licite, plus utile, plus noble, plus glorieux, plus libéral même que de le dépenser en chars et en chevaux pour le cirque, en pantomines et en bouffons pour le théâtre, en lions et en panthères pour l'arène. C'est là l'espèce de générosité que César témoignait le plus souvent à son peuple et, dont son peuple lui-même, ou du moins le peuple de Rome, lui savait le plus de gré.

Or, quoi qu'on puisse dire en faveur du luxe, le genre humain a besoin, pour vivre d'une façon seulement tolérable, de tout son temps, de tous ses muscles, de toute son intelligence ; et le temps, les muscles, l'intelligence que l'on emploie à dresser des chevaux pour le cirque de César et à dorer le canapé perfectionné de Lucius Verus, on ne l'emploie pas à pétrir la farine pour le genre humain. Quand Trajan donne à son peuple dix mille gladiateurs, c'est à la fois des hommes qu'il sacrifie et d'autres hommes à qui il ôte le pain. Quand Néron, après avoir incendié ou laissé brûler Rome par caprice d'artiste, la rebâtit coûteusement et magnifiquement, ce sont quelques millions d'hommes de l'Euphrate aux monts Cheviots qui en seront plus mal nourris et plus mal abrités. Une panthère recrutée pour l'arène, c'est peut-être, non compris ceux qu'elle dévore, un homme de moins sur la terre. Un boudoir de plus dans les thermes de Caracalla, c'est une botte de chaume de moins pour le toit du pauvre Breton que le fisc va rançon-

ner. Un coup de rabot de plus pour les machines théâtrales de Domitien est un coup de rabot de moins pour le mobilier du pauvre et pour le lit de l'esclave. Le travail ne peut pas se doubler : s'il va au prince, il ne peut pas aller aux sujets ; s'il va à la volupté, il ne peut pas aller à l'utile.

Voilà pourquoi les empereurs économes, Vespasien, Nerva, Trajan lui-même, Antonin, Marc Aurèle ont été aussi de grands empereurs. Leur économie, je l'ai dit souvent, a fait leur clémence et la sécurité de leur peuple. Mais de plus leur économie a fait aussi leur libéralité sérieuse et utile, et la richesse de leur peuple. Ne donnant rien ou presque rien aux inutilités personnelles du palais; ne donnant en général aux inutilités obligées du cirque et du théâtre que ce qu'ils ne pouvaient se dispenser de leur donner; il leur est resté de quoi tracer des routes, construire des ponts, fonder des ports, ouvrir des canaux, repeupler l'Italie, coloniser la Dacie, doter des enfants, aider à vivre la race des laboureurs et des soldats. Et surtout, par la modération de leur dépense que les riches de leur empire ont plus ou moins imitée, ils ont laissé à l'ouvrier, libre ou esclave, la liberté de travailler pour la subsistance commune. Ils ont laissé le paysan Numide semer son blé, le javelot à la main pour se défendre au besoin contre le lion, au lieu de l'envoyer prendre le lion en lui interdisant, sous peine de mort, de le tuer. Ils n'ont pas mis en réquisition, à titre d'esclaves ou d'ouvriers, tous les muletiers de l'Italie et tous les matelots de la côte africaine pour porter, au lieu du blé destiné à nourrir Rome, des blocs de marbre pour leurs palais. Ils n'ont pas détourné de sa fin première le labeur humain, cette denrée, de leur temps si rare, de tout temps si précieuse.

Mais, par malheur, leur action n'a pu être qu'insuffi-

sante et temporaire. Non-seulement, immédiatement après Marc Aurèle, la fureur des spectacles et de toutes les magnificences impériales a repris sous Commode ; non-seulement tout ce qui possédait s'est rejeté dans les jouissances du luxe, de toutes les moins incompatibles avec la tyrannie. Mais encore, même sous les Antonins, à plus forte raison avant et après eux, l'esclavage, quoique le nombre des esclaves ait diminué, a toujours eu ses funestes effets. Sous leur règne, et encore plus après leur règne, en faisant du travailleur la propriété d'un seul homme, il a consacré le travail à la volupté d'un seul homme.

Tous les faits économiques qui nous sont connus sur la société romaine déposent combien cette tyrannie du luxe était mortelle.

Ainsi — le numéraire devenait plus rare. Nous en avons la preuve sous les yeux. Les monnaies romaines que nous possédons baissent de valeur de siècle en siècle, de règne en règne. La pièce d'or de 25 deniers qui pesait 125 grains (anglais) sous Auguste, n'en pèse que 114 sous Néron, 112 sous Caracalla (remarquez que pendant la période antonine la valeur s'en est maintenue), 100 sous Elagabal, de 80 à 90 sous Dioclétien, 69 sous Constantin. Le denier d'argent, à son tour, à partir de la fin du second siècle, va diminuant, non de poids, mais de titre, et vers le milieu du troisième siècle, on ne rencontre plus au lieu de pièces d'argent que des pièces de cuivre blanchies avec une légère feuille d'étain.

La cause de cette baisse est facile à comprendre. Les anciennes mines de Thrace et d'Espagne s'épuisaient ; les mines nouvelles de Dacie et de Dalmatie, elles-mêmes, donnaient relativement peu, parce que, selon la loi de l'industrie antique, elles étaient exploitées par un travail

forcé de condamnés et d'esclaves. D'un autre côté, le commerce extérieur enlevait du numéraire et n'en rendait pas. Le commerce, dominé, comme l'industrie était asservie, était tout entier au service du luxe. Au Nord il demandait l'ambre, à l'Orient les parfums de l'Arabie, les perles de l'Inde, la soie du Thibet; mais il n'avait rien à donner en échange à des peuples étrangers aux habitudes de la civilisation occidentale, à des peuples dont quelques-uns avaient horreur et dont aucun n'avait besoin de la laine et du cuir, ces deux grands produits de l'Occident. L'Italie surtout n'avait rien à exporter; ses vins et ses laines, ses produits les plus estimés, ne suffisaient pas à sa consommation, et elle était obligée d'en demander au dehors. L'empire romain s'appauvrissait ainsi en numéraire [1], avec la consolation, il est vrai, de parfumer la peau de quelques raffinés, d'orner le cou de quelques prostituées, et de donner à quelques matrones des robes plus transparentes.

Mais la diminution du numéraire dans un pays est plutôt une gêne qu'un appauvrissement. Si je remarque cette

1. L'ensemble du commerce avec l'Inde, l'Arabie et les Sères (Thibet) coûtait chaque année, au moins 100,000,000 de sest. (25,000,000 fr.) « Tanto nobis deliciæ et feminæ constant! » Plin., *Hist. nat.*, XII, 18 (41) et XI, 25. « Tam multiplici opere, tam longinquo orbe quæritur ut in publico matrona translucent! *Ibid.*, VI, 17 (26). De même, Tacite, *Annal.* III, 55. Lapidum causa pecuniæ nostræ ad externas hostilesque gentes transferuntur.

Le *Périple de la mer Erythrée* (rédigé au sixième siècle) énumère les objets du commerce des Romains avec les contrées orientales. — Les Romains prenaient surtout des objets de luxe : perles, parfums, soie, bois précieux. Ils exportaient, il est vrai, du vin, des étoffes fabriquées en Égypte, du corail, de l'étain, du plomb, du bronze. Mais leurs exportations étaient inférieures à leurs achats et l'appoint se payait en numéraire. (Voy. M. Reinaud, *Relations politiques de l'empire romain*, p. 169 et s.) Un fragment du Digeste énumère les marchandises étrangères soumises aux droits de douanes. Ce sont presque tous des objets de luxe; les parfums y tiennent une grande place: Ælius Marcianus (jurisconsulte du temps d'Alexandre Sévère), *Digeste*, 16, § 7, *de Publicanis* (XXXIX, 4).

diminution, c'est surtout parce qu'elle coïncide avec la hausse du prix des denrées. L'empire romain, par la diversité de ses climats, aurait dû être à l'abri des disettes ; cependant elles sont fréquentes, et on en revient toujours aux lois de maximum, toujours impuissantes [1]. Dioclétien, dans son édit, va jusqu'à coter le taux de toutes les marchandises et de tous les services ; en effet, lorsque l'on taxe une denrée, et surtout le blé, il faut taxer toutes les autres. Ainsi, à la fois, — le numéraire devient plus rare, — les denrées deviennent plus chères, — et cependant, la population (je l'ai déjà dit et je vais en reparler) la population est en voie de déclin, non de progrès. Quelle est l'explication de ce triple fait qui semble impliquer contradiction ? N'est-ce pas évidemment l'appauvrissement du sol et de l'industrie auquel le commerce extérieur, je viens de le dire, ne cherchait même pas à suppléer ? N'est-il pas évident que ce qui manquait au monde c'était le travail, et que le travail manquait parce qu'il était honni, découragé, asservi, et plus que tout cela peut-être encore, mal employé ?

Un rapprochement peut nous montrer quelle était cette impuissance ou, pour mieux dire, ce découragement du travail sous la loi de l'esclavage ; jusqu'à quel point l'intelligence était inerte en fait d'industrie et ajoutait peu au labeur de la main. Certes, au septième et au huitième siècle

1. Famines à Rome et dans l'empire : — Sous Auguste (ans 6 et 8 de J.-C.), — sous Tibère (19 et 22), — sous Claude (42, 43, 44, 49, 51). — sous Domitien ? (son édit contre la vigne ; voy. ci-dessus, tome I, p. 129), — sous Antonin (voy. t. II, p. 182), — sous Marc Aurèle (162 et 166, voy. ci-dessus, p. 32), — sous Commode (188, Dion, LXXII, et Lampride), — sous Gallus (253), — sous Gallien (261), — sous Carus (284), — sous Dioclétien (302), — sous Constance, à Antioche (353). — sous Julien (302-303). Je suis loin de donner cette liste comme complète, pour ces siècles surtout dont l'histoire est si pauvre en documents. Voyez *les Césars. Claude*, § 2.

Lois de maximum, de Commode (188), — de Dioclétien (302), voy. ci-dessous), — de Julien (362), voy. son *Misopogon*, ses Lettres. Libanius, etc.).

de notre ère, le genre humain sortait, si toutefois il en était sorti, d'une rude crise; il avait tout à réparer, tout à relever; les éléments les plus vulgaires de la civilisation matérielle lui manquaient. Cependant, depuis le huitième siècle jusqu'à aujourd'hui, il n'est pas un siècle, il n'est peut-être pas une génération qui ne se soit signalée par une de ces découvertes qui ne font pas toujours grand bruit dans l'histoire, mais qui sont un bienfait pour les hommes. Il n'est pas une génération au sein de laquelle, à travers bien des guerres et bien des calamités, l'activité ingénieuse de l'esprit humain n'ait su trouver quelque ressource nouvelle pour donner plus en abondance le pain à l'affamé, le secours au malade, le vêtement à celui qui est nu.

Il n'en est pas de même sous l'empire romain, où cependant de si nombreux éléments de civilisation étaient réunis, où tant de science déjà circulait, où tant de peuples et tant de génies divers étaient pacifiquement associés. Le progrès des arts qui servent aux besoins réels de l'homme a été pendant les quatre siècles de l'empire romain ou nul ou bien médiocre. La fabrication des denrées utiles s'est à peine améliorée. Les voyages, quoique plus fréquents par suite de la paix générale, n'ont pas eu des moyens plus actifs à leur service. L'art de la navigation, malgré ces relations nouvelles entre tant de nations diverses, est resté le même. L'art de la guerre lui-même, dont je ne compte pas les progrès comme des bienfaits, tant s'en faut, mais en faveur duquel se sont toujours exercées de préférence l'industrie et la science humaine, l'art de la guerre n'a pas fait de progrès. Toutes les découvertes industrielles un peu notables, sauf deux ou trois, sont ou antérieures et le plus souvent d'une antiquité immémoriale, ou postérieures à l'empire romain et appartiennent à cette période

d'activité puissante qui a commencé après le temps des barbares et qui n'est pas encore finie aujourd'hui. Telle est l'inertie que produit l'esclavage; telle est l'activité qu'a manifestée dès sa naissance l'industrie libre et chrétienne.

Il est vrai, par compensation, que l'industrie esclave et païenne s'entendait merveilleusement à nourrir, non l'affamé, mais le rassasié; à vêtir, non celui qui est nu, mais celui qui est déjà richement habillé : en un mot, elle se bornait aux arts du luxe. A cet égard, les auteurs anciens, Pline entre autres, nous citent de précieuses découvertes. On inventait des recherches inouïes pour le boire, le manger, le coucher, le vêtement, le bain, la sieste, et comment dirai-je ? le *parfumage* des raffinés et des délicats. On leur faisait des couvertures tissées avec des pétales de roses: on leur perfectionnait le coussin, le canapé et la litière à un degré que nous-mêmes, nous ne connaissons pas encore; on leur inventait par le massage, les onctions, les huiles parfumées, mille voluptés innommées, sans parler des voluptés *innommables*. On poussait, pour eux et pour eux seuls, la pisciculture, l'ostréiculture, l'aviculture, et toutes les cultures gastronomiques, y compris celle des loirs, à un degré que nous n'imaginons pas. Leurs esclaves ébénistes, leurs esclaves tisseurs de pourpre, leurs esclaves orfèvres qui faisaient bel et bien de la vaisselle d'or pur, auraient, certes, dans une de nos expositions de l'industrie, remporté bon nombre de ces *prize medals* que nous distribuons si abondamment aux arts inutiles. Mais d'inventer le métier à la Jacquart pour que les pauvres gens aient des bas à meilleur marché, ou de perfectionner la mouture pour rendre leur pain un peu moins cher : fi donc! on ne s'en fût pas soucié. Les pauvres gens pouvaient bien aller pieds nus et manger un pain mêlé de son.

Voilà les tendances de l'empire romain en fait de richesse, j'entends la richesse utile et salutaire; l'autre, je ne la lui conteste pas.

En fait de santé maintenant. — L'histoire de la santé laisse peu de traces dans les annales humaines. Cependant on peut en soupçonner quelque chose.

Le grand fait est toujours l'esclavage. — Dans une société à esclaves, il y a deux classes dont l'hygiène est particulièrement mauvaise. La première est celle des esclaves, parce qu'ils travaillent au gré d'autrui, c'est-à-dire sans égard pour leurs besoins, et parce qu'ils sont entretenus par autrui, c'est-à-dire avec un intérêt médiocre. L'homme libre est pour lui-même un capital inappréciable, et, pour peu qu'il soit prévoyant, il met à la conservation de ce capital tout ce qu'il peut y mettre de soins et de dépense. Au contraire, l'esclave n'est pour son maître qu'un capital limité, et le maître croirait mal agir s'il dépensait pour la conservation de ce capital une somme disproportionnée avec sa valeur. Il fait donc une balance, et il entretient son esclave dans la mesure du profit que son esclave peut lui donner; ses soins sont limités comme son intérêt.

La seconde classe exposée aux maladies dans une société à esclaves, ou pour mieux dire dans toute société, c'est la classe des maîtres, ou, si vous voulez, la classe des oisifs. Depuis que Dieu a condamné l'homme au travail, il a voulu que cette peine ne fût pas sans apporter avec elle quelque bien. Le travail, nécessaire à l'homme pour le maintien de sa vie, est en même temps utile à la santé de son corps. Même quand il trouve à se nourrir sans le travail, il ne se porte pas bien sans le travail. Je puis vivre d'une nourriture plus succulente, boire un vin meilleur, avoir une chambre plus saine, et une vie, dit-on, plus hygiénique que le portefaix

qui est au coin de la rue : toujours est-il que les muscles de cet homme, son estomac, son appétit, son sommeil, son énergie physique contre le froid, le chaud, la marche, la veille, surpassent les miens. Et cependant, nous autres désœuvrés des temps modernes, nous sommes des gens actifs auprès des désœuvrés de l'antiquité. Il y a mille soins, mille tracas, mille démarches, qui pèsent sur nous et dont l'esclavage les débarrassait. Eux étaient tout à leur corps et le soignaient avec amour (*corpora curare*, *in cute curanda*). Ils avaient, je concéderai cela, une hygiène plus raisonnée que la nôtre, dictée par une science déjà assez avancée, et une hygiène qu'ils avaient le loisir d'observer ; tandis que chez nous, le médecin ne parle guère hygiène, parce qu'il a autre chose à faire, et en parlerait-il, nous ne l'écouterions guère, parce que nous avons nous-mêmes autre chose à faire. J'accorde tout cela, mais la meilleure hygiène est de marcher dans la voie où Dieu a voulu que le genre humain marchât. Un ouvrier d'aujourd'hui qui travaille tout le jour, qui mange comme il peut et se vêtit comme il peut, se porte mieux, en thèse générale, soyez-en sûrs, qu'un *délicat* de l'ancienne Rome qui allait régulièrement à la palestre ou à la promenade pour obéir aux préceptes de Galien ; qui se baignait régulièrement comme Galien entendait qu'on le fît, et soupait régulièrement aux heures et avec les plats indiqués par Galien : sans parler ici des excès souvent effroyables qui pouvaient trouver leur place dans cette vie si régulière. Dieu veuille, dans l'intérêt même de notre santé, nous préserver d'avoir tous les jours deux heures à passer à la palestre, deux heures à passer au bain, et deux heures à passer au souper !

Tel était donc le sort de ces deux classes, dont l'une souffrait d'un travail forcé, malsain, excessif quoique peu

fructueux ; dont l'autre souffrait plus encore de son oisiveté, de sa richesse, je dirais volontiers de la perfection de son hygiène. Entre les deux sans doute, il y avait une classe intermédiaire; mais elle était proportionnellement peu nombreuse, et, resserrée entre les deux autres, elle avait sa part ou du travail malsain de ceux-là ou de la dangereuse oisiveté de ceux-ci.

En résumé, cette grande association des peuples sous le joug romain ne semble pas avoir eu la santé des peuples pour résultat. Nous ne pouvons connaître sans doute de leurs maladies que les maladies publiques et historiques, les épidémies, et encore il s'en faut que nous les connaissions toutes. Toujours est-il que la marche des épidémies offre de singulières coïncidences avec le régime politique, moral, et, je puis ajouter, théurgique de l'empire. Vers la fin de Néron et les premiers temps de la famille Flavia, ces temps de troubles, de guerres civiles, de recrudescence superstitieuse, nous trouvons une peste en 65, où 30,000 personnes périssent dans la seule ville de Rome et en un seul automne; une autre en 77, où 10,000 périssent par jour pendant plusieurs jours; une en 80, après l'éruption du Vésuve, plus terrible, dit-on, qu'aucune des précédentes [1]. Sous Trajan, Hadrien, Antonin, ces temps de repos, de paix, de calme relatif dans les esprits, on ne mentionne qu'une épidémie locale en Arabie [2]; peut-être y en eut-il d'autres, mais c'est là tout ce que nous savons. Est-ce donc que la même sagesse des princes et des peuples qui, à cette époque, arrêtait la décroissance

1. Suétone, *in Nerone*, 39. — Eusèbe, *in Chron.* — Suétone, *in Tito*, 20. J'emploie le mot de *peste* dans le sens du latin, qui attache à ce mot l'idée générale d'épidémie.

2. Sous Antonin. Capitolin.

de la richesse publique, arrêtait aussi l'altération de la santé publique?

Mais, sous Marc Aurèle, je l'ai déjà dit, toutes les décadences à la fois reprennent leur cours. Il y a guerres et guerres menaçantes, périls, calamités de tout genre, trouble dans les esprits, recours à toutes les superstitions. La peste, une peste horrible, suit ou précède tous ces fléaux. Galien croit reconnaître cette épouvantable épidémie qui ravagea Athènes au temps de Périclès. Il parle à plusieurs reprises de cette peste, la plus longue de toutes, et avec un douloureux soupir il en demande la fin aux dieux [1].

Or, cette peste, s'il en faut croire plusieurs savants modernes, ne devait pas finir. Après avoir sévi plusieurs années sous Marc Aurèle (à partir de 165), elle reparut pendant deux ou trois ans sous Commode (187-189) [2]; on compta à Rome, pendant quelques jours, 2,000 morts par jour. Elle reparut ensuite le lendemain de la persécution de Dèce, et Rome compta 5,000 morts par jour; cette épidémie, la plus épouvantable peut-être que le monde ait vue, embrassa Rome, l'Italie, Alexandrie, l'Égypte, la Grèce; toutes les provinces, toutes les cités, toutes les maisons de l'empire, disent les historiens; elle laissa après elle des villes tout entières abandonnées, et elle dura douze ans (250-262) [3]. Huit ans après (270), sous Claude le Gothique, elle apparaissait encore [4]. Elle devint endémique dans l'atmosphère du monde romain; et plusieurs modernes [5].

1. V. ci-dessus, p. 31, 32, les citations de Galien.
2. Dion, LXXII; Hérodien, I.
3. Zozime, I, 26; Orose, VII, 21; Aurel. Victor; Eusèbe, VII, 21, 22.
4. Zozime; Eusèbe, *in Chron.*; Pollio, *in Claudio.*
5. V. une dissertation *de Peste antoniniana*, par le professeur Hecker, 1835; Zumpft, *Bevölkerung in Alterthum* (*la Population dans l'antiquité*), citées par M. Merivale.

datent de la peste antoninienne, c'est-à-dire de l'épidémie qui signala les premières années de Marc Aurèle, une altération profonde et radicale de la santé des peuples. Il fallut le sang des barbares pour remettre la vie aux veines de l'Europe.

Enfin, sur la question de la population : — nous retrouvons le même principe de vie pour les sociétés : le travail ; le même principe de destruction et de ruine : l'esclavage.

S'il y a un fait évident dans la marche des sociétés humaines, c'est ce fait que le recrutement de la race s'opère par les classes laborieuses. Il y a dans toute société des familles qu'une exception nécessaire et légitime, motivée par les besoins communs, dispense ou prive du travail corporel : mais elles ne jouissent pas longtemps de cette dispense ou elles ne supportent pas longtemps cette privation ; au bout de quelques générations, au bout de quelques siècles tout au plus, elles s'éteignent. Les plus anciens nobles de l'Europe sont nobles depuis sept ou huit cents ans tout au plus ; la plupart des paysans peuvent se dire avec vraisemblance paysans depuis cinq mille ans. Les familles illustres, disons mieux, les familles opulentes, allons plus loin, les familles aisées, ne durent pas ; la race des travailleurs est éternelle, et à chaque génération elle fournit à la société de nouveaux bourgeois, de nouveaux riches, de nouveaux nobles, de nouveaux rois.

Les économistes ont voulu expliquer ce fait, tantôt par le cercle plus étroit dans lequel les gens aisés cherchent leurs alliances, tantôt par un désir excessif de perpétuer la richesse dans une famille, qui a mené souvent à ne pas perpétuer la famille elle-même. La première de ces raisons a peu de valeur ; car une famille de paysans, qui ne sort pas de son village et des trois ou quatre villages voisins,

est bien plus restreinte dans le choix de ses alliances que ne l'est une famille riche à qui il est permis de chercher au loin. La seconde a du vrai : pour l'homme qui travaille, les enfants sont un capital qu'il aime à voir se multiplier ; pour l'homme à son aise, les enfants sont une diminution de capital, et son avarice les voit naître avec regret. Mais cette raison elle-même rentre dans une raison plus générale : c'est que l'homme qui travaille est dans les conditions normales de l'humanité ; l'homme qui ne travaille pas, quelque légitime que soit la dispense que la Providence lui a donnée, est placé par cette dispense dans une situation anormale qui ne grève pas sans doute sa conscience, mais qui affaiblit son être physique et qui diminue sa postérité (sans même parler des vices, plus à redouter pour lui, parce qu'il a et plus de loisir et plus de richesse). J'ose à peine faire cette comparaison ; mais ne savons-nous pas que ces races magnifiques dont l'embonpoint et la splendeur font la gloire de nos expositions agricoles, les taureaux Durham, les béliers de Southdown, etc., sont en même temps des races peu fécondes ? Adam n'était qu'un pauvre laboureur, et Ève n'était qu'une pauvre fileuse [1] ; leur race subsiste et s'est singulièrement multipliée. Des rois qui sont sortis d'eux, quelle dynastie a seulement duré dix siècles ?

C'est donc la loi commune. Les sociétés se recrutent par en bas et non par en haut. Partout comme dans l'ancienne Rome, le Sénat, ou ce qu'on peut appeler ainsi, puise dans l'ordre équestre, l'ordre équestre dans la cité, la cité dans

1. When Adam delved and Eve span
Where was then the gentleman ?

dit un proverbe anglais.

les provinces. Seulement, dans nos sociétés chrétiennes, si les rameaux les plus élevés sont destinés à périr plus promptement que les rameaux inférieurs, d'autres les remplacent, et cela sans danger, parce qu'il y a au pied de l'arbre une vigoureuse et inépuisable racine, grâce à laquelle la séve monte dans toutes les branches. Il y a la saine, robuste, abondante, féconde population des campagnes, cette race qui, elle, ne fait jamais défaut et supplée à la défaillance de toutes les autres. C'est là la vraie, normale, providentielle condition d'une société.

Mais aux sociétés antiques, aux sociétés à esclaves, et particulièrement à la société romaine sur son déclin, cette condition a manqué. Elle n'avait pas manqué tout à fait à la société romaine au temps de sa vigueur : chez elle s'était maintenue, plus longtemps que chez nulle autre nation païenne, une population plébéienne, libre, agricole, militaire ; de là la force, la durée et la gloire de la république romaine. Mais, lorsque enfin cette population plébéienne eut été détruite par l'invasion de l'or, de l'esclavage et du luxe, la décadence eut lieu pour Rome, comme elle avait eu lieu pour les autres empires de l'antiquité. Le recrutement normal de la société ne se fit plus. D'un côté l'extinction des races supérieures, grâce à la corruption, au luxe, au célibat, à l'oisiveté, grâce à toutes les plaies spéciales des classes riches, poussées au dernier excès et couronnées par les proscriptions républicaines et impériales; cette extinction se fit avec une promptitude qui passa toute mesure. Les familles se succédèrent si hâtivement dans les postes élevés de la société, qu'elles n'eurent le temps ni de s'y préparer, ni de s'y habituer. Elles n'eurent de la richesse que l'éblouissement et les excès. Et d'un autre côté, la séve manquait à ce renouvellement trop

prompt : la racine faisait défaut au pied de l'arbre. Pour recruter le Sénat et l'ordre équestre, on n'avait plus l'ancien ordre plébéien; il avait disparu, soit dans les campagnes, soit même dans Rome, ou peu s'en faut. Ce qu'on trouvait dans Rome de plus notable, de plus élevé, de plus digne, de plus riche en dehors de l'ordre équestre, c'étaient des affranchis, c'est-à-dire d'anciens esclaves. Ce qu'on trouvait dans les provinces, c'étaient des familles placées elles-mêmes dans des conditions analogues à celles de Rome et se recrutant comme elles dans la condition servile. D'une manière ou d'une autre, c'était donc l'esclavage qui recrutait la société, par cette raison toute simple que c'était l'esclavage qui travaillait et qui cultivait; la société romaine d'alors se repeuplait par les esclaves comme les sociétés modernes se repeuplent par les paysans.

Mais entre les esclaves romains et nos paysans, la parité est loin d'être complète. La classe servile était une classe et non une race. Non-seulement elle était sans aucune homogénéité d'origine, de langue, de culte, de mœurs, d'esprit, même dans l'intérieur d'une même province. Mais un fait plus frappant encore, c'est que la classe servile se composait de beaucoup plus d'hommes que de femmes. C'étaient des travailleurs qu'on achetait au marché ou qu'on recrutait au loin pour le besoin qu'on en avait, et comme de raison on choisissait de préférence le sexe le plus robuste. Ajoutez à cela la vie malsaine, les mauvais traitements, la honte, le désespoir, la corruption, et il sera facile de comprendre que cette classe servile, si elle était la pépinière de l'empire romain, n'était qu'une pépinière insuffisante. Elle suppléait un peu à la stérilité des classes supérieures, mais elle-même était encore bien stérile.

Il fallait donc que l'esclavage à son tour, et par l'esclavage la société tout entière, se recrutât au dehors. Il aurait fallu la traite, là comme dans nos colonies, pour que le monde romain eût des cultivateurs et des ouvriers d'abord, puis même des citoyens et des soldats, puis même des chevaliers et des sénateurs. Il aurait fallu la victoire pour amener des captifs barbares dont la nation conquérante et civilisée pût se recruter; mais la victoire commençait à faire défaut aux armes romaines, et on était réduit maintenant à la chercher bien loin. Il aurait fallu la piraterie et le brigandage; mais la piraterie à l'intérieur, réprimée par de sages lois, devait peu contribuer au recrutement de l'empire; le brigandage au dehors, c'eût été encore la guerre, et la guerre contre des peuples qui en général savaient se défendre.

Aussi, au second siècle et sous Marc Aurèle, sinon plus tôt, s'introduisit la dangereuse coutume d'amener les barbares dans l'empire, non plus seulement à titre de prisonniers ni d'esclaves, mais à titre d'alliés, d'auxiliaires, de soldats, même de colons. Ce n'était plus les cadres de l'esclavage, mais ceux de l'armée et de la culture qu'ils venaient remplir. Marc Aurèle pratiqua sur une grande échelle cette transplantation sur le sol romain d'ennemis vaincus ou pacifiés. Des cohortes entières de Germains ou de Sarmates, soumises ou achetées, portèrent leurs enseignes barbares à côté des aigles romaines. Des tribus entières de colons germaniques furent transplantées jusqu'en Italie, aux portes de Ravenne, à quelques journées de Rome. Douloureuse ressource et périlleuse expérience! L'empire romain se recrutait parmi ses ennemis. Le temps n'était pas éloigné où, à la suite des colons barbares à qui on donnait des terres dans le sein de l'empire, d'autres

colons barbares viendraient en prendre de force. L'invasion soumise et pacifique des colons de Marc Aurèle coïncidait avec les préludes de la grande invasion armée et violente du cinquième siècle.

En effet, on le comprend sans peine, l'affaiblissement du dedans amenait les dangers du dehors. Trajan avait pu braver jusqu'au fond de leurs forêts les barbares de la Dacie et avait ajouté de ce côté-là de vastes contrées à l'empire. Hadrien, sans être agressif et tout en abandonnant quelques conquêtes évidemment précaires, Hadrien, moins par des faits d'armes que par la discipline de son armée, par l'habileté d'une diplomatie à la fois bienveillante et digne, avait encore tenu les ennemis en respect. Antonin, quoique un peu plus mollement, avait gardé intacts la frontière de l'empire et l'ascendant du nom romain. Mais Marc Aurèle, moins heureux, avait été réduit à une situation défensive; sous lui, le péril avait été imminent pour l'empire, imminent pour l'Italie et pour Rome, et ses victoires avaient laissé la frontière maintenue, non agrandie, l'honneur sauf, non l'avenir assuré. Ce n'était pas sans doute, comme ce fut au siècle suivant, l'heure de l'extrême péril et des plus imminentes angoisses; mais déjà le nom de Rome était moins glorieux; la trompette de ses vélites moins redoutée sur l'autre rive du Rhin ou du Danube; l'épée de César et même de Trajan trop lourde pour ses mains affaiblies.

Ainsi donc, si nous remontons aux principes que nous avons posés, c'était l'esclavage, c'était la révolte contre la loi du travail qui amenait la ruine de l'empire romain comme elle avait amené la ruine des autres empires païens. L'esclavage, par l'insuffisance et la mauvaise direction du travail, appauvrissait l'empire; l'esclavage, par la condi-

tion malsaine des uns, par la condition trop désœuvrée des autres, ruinait la santé de l'empire; l'esclavage, devenu par la force des choses la pépinière unique de la population, ne la recrutait que d'une manière insuffisante, et la population décroissait [1].

Et n'était-ce pas juste après tout? S'il est vrai que les familles qui, en vertu de l'exception la plus évidemment providentielle, se trouvent dispensées de la loi du travail manuel, souffrent pourtant de cette dispense et, comme nous le disions, s'affaiblissent; que peut-il arriver à une société, qui tout entière, systématiquement, sans l'ombre d'une dispense d'en haut, s'est révoltée contre l'arrêt divin et a rejeté le fardeau du travail, devenu plus lourd à la fois et moins fructueux, sur les épaules d'un certain nombre de captifs, qu'elle n'appelle même pas des hommes? Comment voulez-vous qu'elle n'ait pas vu diminuer dans son sein la richesse, la santé, la population? Malheur à la nation qui évite le travail! Malheur surtout à la nation qui le méprise!

Ainsi ont passé tous les peuples de l'antiquité, et nul d'entre eux, si ce n'est les Romains, n'a atteint l'âge qui est aujourd'hui celui de la plupart des nations, encore jeunes parce qu'elles sont encore un peu chrétiennes, de notre Europe.

Je n'ai pas voulu interrompre la suite des idées et je ne me suis pas arrêté au détail des faits qui peuvent leur servir de preuve. Ces faits, d'ailleurs, sont répandus dans tout ce livre et dans ceux qui l'ont précédé. Quelques indi-

1. Ces résultats sont développés dans la longue et importante étude, maintenant achevée, de M. Merivale, *History of the Roman under the empire*, Londres, 1862.

cations seulement pour montrer que l'époque antonine n'avait pas amené la guérison de ces plaies.

Voulez-vous, par exemple, juger de ce qu'était, au milieu de sa splendeur, la pauvreté de la ville de Rome? Rome était depuis plus de deux cents ans une ville de désœuvrés, de solliciteurs et de mendiants. Un des grands soucis des empereurs et une des grandes charges de leur budget étaient ces deux ou trois cent mille fainéants [1] que l'espérance du blé gratuit faisait venir à Rome de tous les bouts du monde. Il fallait satisfaire à leurs besoins et ne pas trop accroître leur nombre. Nous ne savons pas si leur nombre croissait, mais nous savons que leurs besoins allaient en augmentant. Outre les distributions de blé, que nous estimons à 240 sest. (60 francs) par tête et par an, les largesses en argent augmentaient de règne en règne. Par an et par tête, celles d'Auguste avaient été, en moyenne, de 61 sest.; sous Néron, elles s'élevèrent à 71; sous Vespasien, à 90; sous Trajan, à 130; sous Hadrien, à 142; sous Antonin, financier sévère, à 139; sous Marc

1. Il faudrait même quadrupler ce nombre, selon le savant Gregorovius, qui cite M. de Bunsen et l'histoire romaine de Hœck (*Römische Geschichte*, Brunswick, 1843). D'après ces savants, Rome n'aurait pas compté moins de 2,265,000 habitants, parmi lesquels la *plebs urbana* (les citoyens pauvres prenant part aux distributions publiques) n'aurait pas été moindre de 1,250,000. Ce chiffre me paraît de toute impossibilité, par rapport à la superficie de Rome, même en reculant son enceinte au *maximum* que les témoignages historiques permettent. Le chiffre de 1,250,000 frumentés, sur lequel ces savants basent tous leurs calculs, me paraît fondé sur une interprétation erronée de l'inscription d'Ancyre. L'expression *ducenta millia* HOMINUM qu'emploie cette inscription comprend les femmes aussi bien que les hommes, et il n'y avait pas lieu de doubler ce chiffre pour obtenir le chiffre véritable de la population. Un Allemand moins qu'un autre aurait dû commettre cette erreur; mais, même en Allemagne, *aliquando bonus dormitat Homerus*. Dans *les Césars* (Appendice du dernier volume), en décomposant, comme le font ces savants écrivains, les différentes classes de la population de Rome, j'étais arrivé au chiffre d'un million environ, qui me paraît bien suffisant.

Aurèle, toujours plus faible que ses devanciers, à 263 [1]. Ainsi allaient croissant, ou la faiblesse dans le pouvoir ou le désœuvrement et la misère du peuple.

Voulez-vous juger maintenant ce qu'était l'Italie, qui aurait dû être le cœur de l'empire, la pépinière du sénat, la nation gardienne du monde romain? Ce cœur de l'empire ne lui rendait le sang qu'appauvri. Les levées d'hommes en venaient à se faire surtout dans les provinces; c'était assez, soit pour les forces de l'Italie, soit pour ses goûts militaires, de fournir les 20,000 prétoriens ou autres soldats qui formaient la garnison de Rome. Pour combattre ce mal, Trajan et Marc Aurèle en étaient réduits à de pauvres

1 Auguste en	46 ans de règne,	donne	9 *congiaires*,	val.	2820 sest.	par tête.
Tibère.....	23	—	3	—	888	—
Caligula.....	3	—	2	—	600	—
Claude.....	13	—	3	—	600	—
Néron.....	14	—	3	—	1000	—
Vespasien....	9	—	3	—	900	—
Titus.....	2	—	1	—		
Domitien.....	15	—	3	—	900	—
Nerva.....	2	—	1	—	300	—
Trajan.....	19	—	3	—	2600	—
Hadrien.....	21	—	7	—	4000	—
Antonin.....	22	—	9	—	3200	—
Marc Aurèle et Verus...	19	—	7	—	5000	—

(Voy., pour les premiers empereurs, Tacite, Suétone; pour Auguste, le *Lapis ancyranus;* pour tous, les monnaies, Dion, et le manuscrit de la bibliothèque de Vienne sur les libéralités des empereurs.)

Il faut ajouter à ces libéralités le legs de César, qui fut de 300 sesterces par tête; — celui d'Auguste, de 40 millions de sesterces à distribuer; plus, 3,500,000 pour les tribus, etc.; mais qui ne fut pas payé par Tibère; — celui de Tibère, qui fut de 25 millions de sesterces; — 900,000,000 de sesterces de dettes remis par Hadrien; — une autre remise de dettes par Marc Aurèle.

Il serait intéressant de connaître le nombre des parties prenantes; César l'avait réduit à 150,000 hommes; sous Auguste il a varié de 200 à 320,000. (Suétone, *in Aug*, 41; *Lapis ancyr.;* Dion, IV, p. 554.) De Trajan à Marc Aurèle selon le manuscrit de Vienne, il fut de 300,000. Depuis, il tomba; il n'était que de 135,000 sous Septime Sévère.

et faibles remèdes législatifs; à interdire l'émigration, à rattacher au sol italique par des liens forcés les familles des sénateurs, c'est-à-dire cinq ou six cents familles dont plusieurs n'étaient pas même riches! Auguste, lui, avait voulu remonter vers la source du mal, combattre le célibat et la stérilité des mariages. Mais la loi d'Auguste était de ces lois qu'on élude toujours; n'y eût-il eu que la faveur impériale qui, par diplôme, dispensait les gens d'avoir des enfants [1]. Et quand même la loi d'Auguste eût été exécutée, qu'en pouvait-on attendre? Trois enfants par mariage, c'était le phénomène qu'elle demandait et qu'elle récompensait, c'est-à-dire un nombre inférieur à la moyenne chez tous les peuples chrétiens, et un nombre qui ne saurait suffire au maintien de la population.

Voulez-vous enfin juger ce qu'étaient les provinces ou au moins la population romaine des provinces! Rappelez-vous ce seul fait qu'on avait fait partout des citoyens ro-

1. Sur ces concessions du *jus trium liberorum*, voy. Dion, IV, 2; Suétone *in Cl.*, 19; Pline, *Ep.*, II, 13, X, 2, 95, 96; Martial, II, 91, 92, où il demande à Domitien cette concession, et, après l'avoir obtenue, dit adieu à sa femme, afin, dit-il, que le bienfait de l'empereur ne soit pas perdu (*Valebis, uxor; non debet domini perire munus*). Trajan est avare de ces concessions. Pline, *Ep.*, X, 2. Exemple de ces demandes. Pline. *Ep.* X, 95, 96. Martial, XI, 13.

Aucun des empereurs romains, excepté Marc Aurèle, ne laissa après lui une nombreuse famille. Les poëtes et hommes de lettres célèbres de l'empire romain, ou ne se marièrent pas, comme Horace, Virgile, etc,; ou, mariés, ne laissèrent point d'enfants; ainsi Ovide, Lucain, Stace, Silius Italicus, les deux Pline, Suétone, Martial.

Le nombre des célibataires était supérieur, au temps d'Auguste, à celui des hommes mariés. Dion, LVI, 1. « Asinius Rufus a agi en bon citoyen en devenant père d'une nombreuse famille, en ce siècle où l'on redoute même un fils unique.» Pline, *Ep.*, IV, 15. « Les honneurs rendus au fils de Spurinna encourageront les citoyens à devenir pères, » dit-il encore, II, 7. — Claude accorde la liberté à un gladiateur père de quatre enfants, avertissant le peuple de songer aux avantages de la paternité, qui profitait même à un gladiateur. Suétone, *in Cl.*, 21.

mains et que les citoyens romains manquaient partout. La milice, qui jadis se recrutait exclusivement parmi les citoyens romains, était au contraire devenue la porte par laquelle on entrait dans la cité romaine.

Je ne puis m'empêcher de m'arrêter ici et de penser aux lamentations que nous avons tant de fois entendues sur la décadence et la pauvreté de l'Italie moderne, de l'Italie morcelée, dépendante, asservie au Pape et à l'étranger. Elle était bien plus forte et bien plus heureuse sans doute quand elle était une et libre sous la domination italienne de Commode ou de Dioclétien ! Elle avait une population de dix millions d'hommes tout au plus [1] : elle en a une de vingt millions. La moitié peut-être de cette population était esclave : personne ne l'est. L'Italie d'alors ne fournissait guère d'autres soldats que les vingt mille hommes de la garde de Rome : en notre siècle, sans parler des armements excessifs de l'heure actuelle, le seul roi de Naples, sans trop grever le pays, a eu cent mille hommes. Les plaies actuelles de la Péninsule, l'insalubrité des marais pontins, l'infection des Maremmes, la désertion de la campagne romaine, la fièvre de certains quartiers et de certaines saisons à Rome, tout cela existait dès le temps de l'empire romain : Horace et Cicéron s'en plaignent comme M. de Tournon ; César travailla comme les Papes à dessécher les marais Pontins [2]. Il y a plus ; au temps de l'ancienne Rome, on ne se plaint pas seulement de tel ou tel canton ; on se plaint en général de l'insalubrité et de l'abandon de l'Italie ; à partir du temps de Marc Aurèle, une peste quelconque y devient à peu près endémique : aujourd'hui, au contraire, on va en Italie pour y guérir. Par

1. Voyez *les Cesars. Claude*, II, t. II.
2. *Ibid., Jules César*, t. I, § 1.

suite de la rareté des denrées, Dioclétien en vint à établir une loi de *maximum*, impuissante et tyrannique, comme elles le sont toutes : sans loi de *maximum*, la vie en Italie est abondante et à bon marché. Voyez combien le gouvernement unitaire sous un caporal dalmate réussissait à l'Italie antique, et combien il est urgent d'imposer à l'Italie moderne le gouvernement unitaire sous un caporal niçois ou savoyard !

Il faut donc le dire, l'ère des Antonins a été une halte, mais rien qu'une halte. Par leur sagesse ; par leur esprit si différent de celui des premiers Césars ; par la simplicité au moins relative de leur vie et de leurs mœurs ; par leur respect pour la vie municipale de l'empire ; par ces efforts intelligents et généreux pour réagir contre l'esclavage qui eussent fini par amener des efforts pour réhabiliter le travail ; par la tolérance pour le christianisme qui serait sortie de ce progrès et qui avait commencé à en sortir : les Césars du second siècle ont suspendu le mal. Un seul règne peut-être eût suffi pour affermir ce progrès et pour transformer cette halte dans la voie du mal en un pas dans la voie du bien. Mais, ou parce que les germes mauvais trop longtemps comprimés se firent jour enfin ; ou parce que les calamités extérieures rejetèrent l'empire dans le trouble, la superstition et l'égoïsme ; ou peut-être enfin parce que certains dons manquèrent au caractère et à l'esprit de Marc Aurèle : nous avons vu que, dès son temps, la décadence reprit son cours. Tout en gardant les traditions de ses prédécesseurs, il les affaiblit ; et surtout, si tant est qu'il y eut une tradition de tolérance, il ne la garda pas. L'empire sous lui, et encore plus après lui, recommença à s'appauvrir, à s'affaiblir, à se dépeupler.

§ II. — SITUATION MORALE DU MONDE ROMAIN.

Parlons maintenant de ce qui touche la vie morale. — Je ne veux pas reprendre une fois de plus l'énumération des vices inhérents aux sociétés païennes; je ne veux que rappeler d'abord quelques traits propres à montrer que la Rome de Marc Aurèle, malgré le progrès que nous avons remarqué avec joie, n'était malheureusement pas encore trop différente de la Rome de Néron, et ensuite indiquer avec une certaine précision jusqu'à quel point et dans quelle mesure le monde païen de Marc Aurèle était inférieur au monde chrétien d'aujourd'hui.

D'abord dans le sens même le plus vulgaire du mot, on était moins honnêtes gens. Ainsi, bien que cette époque fût passablement avancée en fait de finances, qu'on sût fort bien le prix de l'argent, qu'on n'eût pas autrement goût à le laisser dormir, le crédit ne joue dans la vie d'alors qu'un faible rôle : pourquoi? Parce que la fraude, le manque de parole, la banqueroute étaient trop à craindre : on dit quelquefois aujourd'hui que la Bourse est un coupe-gorge; la Bourse d'alors eût été un bien autre coupe-gorge. Au contraire, le dépôt, les périls du déposant, les devoirs du dépositaire jouent dans l'antiquité un très-grand rôle et chez les jurisconsultes, et chez les moralistes, et chez les satiriques : pourquoi? Parce que n'osant pas toujours placer son argent, il fallait bien le déposer quelquefois chez autrui, et que cette marque de confiance que l'on donnait à un ami, on ne la lui donnait qu'en tremblant. Rendre un dépôt! mais dans l'antiquité c'est par excellence le signe distinctif de l'honnête homme. Nier un dépôt, c'est de toutes les fautes pour ainsi dire la plus usuelle et celle

contre laquelle les consciences ont le plus besoin d'être prémunies. Bien souvent, faute de trouver parmi les hommes un sûr dépositaire, on le cherchait parmi les dieux; on déposait ses deniers dans un temple. Mais, hélas! les dieux furent parfois de mauvais gardiens: « Mars vengeur lui-même s'était laissé voler jusqu'à son casque; pouvait-il être bon gardien de l'argent d'autrui [1] ? »

Enfin, le serment, soit en matière de dépôt, soit en toute autre matière, tient une bien plus grande place dans le monde antique que dans le monde moderne : et le serment choisi, recherché, étudié, pour le rendre, le plus qu'il se peut faire, obligatoire à la conscience d'autrui : pourquoi? Parce qu'on ne s'en rapportait pas volontiers à la simple parole. Et pourquoi, à son tour, le parjure est-il si souvent mentionné par les poëtes et par les moralistes comme un des crimes les plus usuels de la race humaine? Parce que le serment fait à des dieux auxquels on ne croyait guère et dont il était bien permis de se moquer, ne pesait pas très-lourdement sur les consciences. Quand par hasard un homme avait un dieu plus sérieux que les autres dieux et qu'il eût craint de blasphémer, il gardait au fond de son cœur le nom de cette divinité-là de peur que son adversaire ne le découvrît et ne l'obligeât à jurer par elle [2].

1. . . . . Erati multus in arca
Fiscus, et ad vigilem ponendi Castora nummi
Ex quo Mars ultor galeam quoque perdidit et res
Non potuit servare suas. . . . . .

JUVÉNAL, XIV.

Dépôts dans le temple d'Éphèse. Dion Chrysost, *Orat.*, XXXI, *Rhod.*, p. 327.

2. V. Juvénal, XIII :

Tam facile et pronum superos contemnere testes
Si mortalis idem nemo sciat.

On était donc, en ce temps-là, moins honnêtes gens et, de plus, on avait moins de dignité qu'aujourd'hui. J'écris cependant au dix-neuvième siècle et en l'an de grâce 1863, qui, sous ce rapport, n'a pas, si je ne me trompe, de grandes prétentions. Mais enfin, même en notre siècle, on n'est pas mendiant, parasite, chasseur d'héritage, aussi effrontément qu'on l'était au siècle d'or de l'empire romain. J'ai raconté quelque part tous ces faits de mœurs romaines [1]. Je les rappelle uniquement pour dire qu'à cet égard les choses n'avaient pas trop changé de Néron à Marc Aurèle. Sur la mendicité et le parasitisme, lisez Martial qui est, lui, bien effrontément, bien ouvertement parasite et mendiant; qui versifie des fadeurs pour le premier potentat dont aux jours des Saturnales il peut espérer une vieille toge [2]. Lisez Stace qui ne fait guère moins trafic de

1. Voy. *les Césars, Tableau,* etc., liv, III, ch. 1, § 3.

2. J'ai cité ailleurs (V. t. I, p.110, 111), des exemples de cette mendicité de Martial. En voici quelques autres échantillons :

Sa plainte à Fabianus, qui le traite toujours comme un ami de la veille tandis que, depuis trente hivers, Fabianus le voit à sa salutation du matin, lui voit suivre sa litière dans la boue, le mène, à la dixième heure (quatre heures du soir) et même plus tard, à la porte des bains d'Agrippa, lorsque Martial, lui, doit aller se baigner aux bains de Titus. Martial y a usé sa toge et une toge qui est bien à lui (*toga tritaque meaque*), et il n'est encore qu'un conscrit dans *l'amitié* de Fabianus :

Ut sim tiro tuæ semper amicitiæ III, 24.

« Tu m'as prêté 150,000 sesterces, dit-il à un autre *ami*, toi qui es si riche! Et tu te crois le plus généreux des amis! Non, tu n'es pas généreux pour m'avoir prêté; c'est moi qui suis généreux, puisque je te rembourse. » III, 40.

Il a vécu dix ans avec Posthume; ils n'avaient qu'un lit à eux deux. Maintenant Posthume est riche, honoré, consul; il peut jeter l'argent par les fenêtres. Mais, hélas! Martial attend toujours ce que Posthume fera pour lui. Il ne fait rien, et il est bien tard pour que Martial cherche un autre *roi* à courtiser. IV, 39.

Parthénius, préfet de la chambre à coucher de Domitien, envoie à Martial une toge blanche; celui-ci lui en témoigne une reconnaissance pro

son vulgaire encens ; lisez Juvénal qui a été parasite lui-même et n'est si furieux contre le genre humain que parce que le métier ne lui rapporte plus [1]. Ou bien voyez cet affamé qui cherche un souper au champ de Mars, aux thermes de Titus, partout ; qui s'accroche successivement à tous les amphitryons qu'il rencontre [2], courtise tous les caprices, subit tous les affronts, pourvu que la cloche des bains ne le renvoie pas chez lui. Voyez ces amis (on les appelait *des amis !*) que l'on recevait en second, troisième, quatrième rang ; qui arrivaient à titre d'*ombres*, conduits par un personnage plus considéré qu'eux ; que l'on faisait souper au bas de la table, ou le plus souvent s'asseoir sur un escabeau, aux pieds du maître, pour boire de la piquette et manger du pain bis [3]. Sur la captation d'hérédité,

fonde, VIII, 28. Mais plus tard la toge s'est usée, et Parthénius est prié d'en donner une autre. IX, 50.

« Aller aux salutations, suivre des litières, faire des visites à de vieilles femmes, tout cela pour un souper de trois deniers ! Mais, ma pauvre toge, usée, sale, écourtée comme elle l'est, je n'en aurais pas une pareille pour trois deniers. » IX, 103.

Je ne rappelle pas ses flatteries à Domitien, à qui il demande entre autres choses de l'eau pour sa maison de campagne. (IX, 19.) Mais voici une demande dont la forme est au moins plus spirituelle :

> Dì tibi dent et tu, Cæsar, quæcumque mereris ;
> Dì mihi dent et tu, quæ volo, si merui.
>
> VI, 87.

1. Martial reproche à Juvénal sa vie de solliciteur.

> Sudatrix toga te ventilat. XII, 18.

2. Voy. Martial, qui invente même un mot pour exprimer le malheur de souper chez soi : *triste domicœnium*. V, 78 ; voy. aussi Lucien, *de Mercede conductis ; Somnium sive Gallus*, p. 710 ; *de Parasitis*, p. 763 ; *de Morib. philosoph.*, p. 20, 21. — Sur la haine du parasite grec contre le parasite romain, haine que lui rend bien Juvénal, voy. Lucien, *de Merced. cond.*, p. 245. — Sur les *ombres*, Horace. *Sat.*, II, VIII, 22 ; *Ep.*, I, V, 28 ; Plutarq., *Propos de table*, VII, 2, VIII, 6.

3. Sur cette différence de régime, voy. Martial, III, 60. — Au contraire, Pline, cité ci-dessus, t. I, p. 125.

lisez encore Martial, Juvénal, Horace, Lucien, tous les classiques, et vous verrez comment cette industrie se pratiquait ouvertement, continuellement, honteusement, salement, servilement. On n'adorait pas seulement le futur défunt, on adorait ses affranchis, ses esclaves, ses valets; on les flattait, on leur baisait les mains. « Une vieille femme riche et sans enfants, dit Pline, avait un affranchi pantomime de son état et qu'elle aimait beaucoup. Aux jours où jouait ce personnage, les courtisans de la succession étaient tous à leur poste au théâtre, allant, venant, criant, applaudissant, puis en hâte ils couraient à la maîtresse lui décrire les gestes et les succès de son favori. Elle ne s'y laissa pourtant pas prendre, et quand elle mourut, elle légua des bagatelles à ces amateurs de théâtre, laissant toute sa fortune à un héritier qui n'allait jamais au spectacle [1]. »

Puisque je parle des spectacles, qu'il me soit permis d'ajouter combien, dans la passion qu'on y mettait, il y avait d'abaissement pour la dignité humaine. Les professions théâtrales, on le sait, étaient légalement infâmes; le pantomime était flétri; le gladiateur était, selon les bienséances traditionnelles, le dernier des hommes, quelque chose de pire que le bourreau et à peine meilleur que le sicaire. Et ce jugement de l'opinion sur les hommes de la scène, n'était pas, il faut le dire, trop sévère : d'autant qu'à cette époque de décadence, comme à notre époque, ce que la scène avait eu de plus élevé, la tragédie de Sophocle et la comédie de Ménandre, était en plein discrédit. Mais, malgré ce jugement de l'opinion, il y avait des hommes libres,

2. Pline, *Ep.* VII, 24, VIII, 18. Sur les chasseurs d'héritage, voy. Horace, *Sat.*, II, v; Juvénal, *Sat.*, III, V, XII; Épictète, *in Arrian*, IV, 1; Lucien, *Dialogue des morts*, p. 118, 122.

des *ingénus*, des citoyens romains, des chevaliers, des sénateurs, des matrones, des consulaires, pour choyer, entourer, accompagner l'histrion, pour faire queue dans l'antichambre du pantomime, pour s'éprendre du gladiateur ou du cocher, pour l'encourager, pour l'imiter, pour monter sur les chars ou pour descendre dans l'arène en face de lui ou à sa place, quelquefois par besoin, mais quelquefois aussi par goût et par passion. Et, indépendamment de ces fous déjà très-nombreux, on voyait tout le monde, on voyait l'opinion elle-même, malgré les jugements de l'opinion, adorer les spectacles tout en méprisant les acteurs, que dis-je, adorer les acteurs eux-mêmes en les méprisant. On poussait jusqu'au délire cette rage du spectacle, symptôme des peuples en décadence que rien de vrai n'a plus le pouvoir de passionner. Ces Romains, muets au Forum, vociféraient au théâtre ; ne se battant plus sous les drapeaux pour leur patrie, ils se battaient au cirque pour la couleur d'un morceau de drap [1]. On prenait parti au théâtre pour tel pantomime, à l'amphithéâtre pour tel Thrace ou tel Mirmillon, au Cirque pour tel cocher ou tel cheval ; et le sang romain qui ne coulait plus guère sur les champs de bataille se mêlait là au sang des gladiateurs ou au fumier des chevaux. Les hommes les plus graves cabalaient au théâtre (*favere*, σπουδάζειν). Épictète [2] nous peint un procurateur d'Épire qui, pour faire plus de bruit, faisait vociférer avec lui tous ses esclaves, provoquait le public et était bafoué par ses administrés ; du reste cela arrivait même aux empereurs. Épictète nous peint encore un homme qui, voyant courir au cirque un cheval qu'il aime,

1. Nunc favor panno, pannum amant. Pline, *Ep.*, IX, 6.
2. III, 4.

ému, ne peut plus regarder, cache sa tête sous son manteau ; puis, quand on lui annonce que son favori a gagné, se trouve mal de joie. A la mort de Félix, cocher de la faction rouge, un de ses admirateurs se jeta sur le bûcher où l'on brûlait son corps, et ce suicide fit tellement honneur à son parti que le parti contraire éprouva le besoin de le décréditer ; il répandit que cette mort n'était pas volontaire et que l'homme avait été asphyxié par les parfums [1]. Cette passion du cirque et du théâtre a été, dans l'empire romain, de toutes la plus universelle, puisque nulle condition n'y a échappé ; de toutes la plus durable, puisqu'elle a survécu même au paganisme et s'est continuée pendant des siècles dans Byzance. On peut la tenir pour un des grands signes de la décadence.

En tout cela, si ces divers genres d'abaissement et de dégradation ne flétrissaient que les esclaves, les pauvres, les prolétaires, on les plaindrait. Mais c'est l'homme libre et le plus libre, le citoyen, le riche, le puissant, l'orgueilleux qui s'avilit ainsi. Il aurait honte de s'humilier, et il se dégrade. C'est un consulaire, qui fait, aux pieds d'un sale vieillard, le métier de captateur d'hérédité, essuie la bave de sa bouche et lui répète qu'il est le plus beau des hommes, dans l'espoir d'être un jour couché sur son testament. Ce sont des sénateurs et des matrones auxquels il faut défendre par des lois répressives d'accompagner pour leur faire honneur les pantomimes dans la rue ou de combattre dans l'arène à côté des gladiateurs. La dégradation est d'autant plus complète qu'elle est moins obligée.

En ce siècle, enfin, malgré les incontestables progrès que nous avons signalés, on n'était pas humain. L'escla-

1. Invenitur in actis..... unum e faventibus, etc..... Pline, *Hist. nat.*, VII, 53, 54.

vage subsistait, et quoique les princes en eussent adouci certaines conséquences, ils en laissaient d'autres se maintenir. — Tel, le droit de torture juridique contre tout esclave, non pas seulement accusé, mais témoin ; de sorte que, dans une enquête criminelle ou même civile, on n'interrogeait pas un esclave en justice sans le mettre sur le chevalet, et que, dans un inventaire après décès par exemple, le tortureur était aussi indispensable que serait chez nous le notaire ou le commissaire-priseur [1]. Marc Aurèle lui-même admet et confirme ce droit de torture [2].— Telle, la peine de mort contre tout esclave qui s'était introduit dans l'armée [3]. — Telle encore la peine de mort contre tout esclave vivant dans la maison où son maître avait été tué [4]. Quant aux affranchis, la question était douteuse. Dans une affaire de ce genre qui se présenta au sénat, les esclaves ayant été, comme de juste, envoyés en masse au supplice, les gens sévères voulaient en faire autant pour les affranchis ; le doux Pline proposa de les mettre seulement à la torture et, s'ils n'avouaient rien, de les absoudre ; le sénat, moins sévère que les premiers opinants, ne fut pas aussi débonnaire que Pline, et se contenta d'exiler [5] ; quant à Trajan, il voulut régler la question pour

1. Le *Digeste*, 2, § 11, 12, § 19, 21, *de Quæstionibus* (XLVIII, 18), cite des rescrits de Trajan qui mentionnent ce principe du droit. Il y en a d'autres d'Hadrien.

2. Il établit que la torture peut être renouvelée. *Dig.*, 16, pr. *de Quæstionib.* (XLVIII, 18). — Que l'esclave (par exception au principe ancien) peut être torturé pour porter témoignage contre son maître, quand il n'a acheté que depuis le procès intenté à celui-ci (1, § 14, *ibid.*). — Qu'il peut l'être dans un procès pour adultère, même quand l'accusateur est un étranger (17, *ibid.*).

3. Pline, *Ep.* X, 38.

4. Voy. Paul., *Sent.*, III, 5. *Dig.*, *ad S. C. Silanianum* (XXIX, 5); *Cod. quibus ut indignis.*

5. Pline, *Ep.* VII, 14.

l'avenir et décida qu'esclaves et affranchis seraient non-seulement torturés, mais mis à mort, à moins qu'ils ne prouvassent qu'ils avaient tout fait pour défendre leur maître ; dans le doute, ils étaient censés assassins [1].

Certaines lois s'étaient adoucies, cela n'est pas douteux; mais en bien des cas, combien la vie des hommes était souvent légèrement traitée. Martial plaisante agréablement au sujet d'un questeur qui, pour s'épargner la peine de parler ou d'écrire, se contentait de tirer son mouchoir. Ce geste suffisait au bourreau et l'accusé était condamné. C'était, dit-il, le *Theta*, (le verdict capital, dirions-nous) de ce juge expéditif, et lorsqu'il était enrhumé du cerveau, il fallait que ses collègues surveillassent ses gestes pour qu'une distraction de sa part ne fît pas tomber une tête [2].

Le droit de famille s'adoucissait, cela est vrai; pourtant la famille romaine était bien âpre encore. Sans doute, le droit de vie et de mort sur l'enfant adulte était restreint, contrôlé, abandonné du reste plutôt que dénié [3]. Mais le

1. C'est ainsi, je crois, qu'il faut entendre Paul, 10, § 1. *Dig., ad S. C. Silanian.* « Sub divo Trajano constitutum est de suis servis quos vivus manumiserat, quæstionem haberi. » — Car, pour les esclaves affranchis par testament, ils étaient déjà, d'après un sénatus-consulte de Néron, assimilés, sous ce rapport, aux autres esclaves. Voy. encore Tac., *Ann.*, XIII, 32; Paul., *Sent.*, V, 5; 1, 3, 8, *Dig., ad S. C. Silan.*

Le roman d'Apulée témoigne même que le droit de vie et de mort du maître sur l'esclave se pratiquait encore assez fréquemment. Des esclaves colons, à la nouvelle de la mort de leur maître, désertent la ferme (*mutati domini novitatem metuentes*). — Un esclave coupable d'adultère est, par les ordres de son maître, dépouillé de ses vêtements, frotté de miel et attaché près d'une fourmilière. Il est ainsi rongé par les fourmis. — Un cuisinier qui s'est laissé voler un morceau de viande va pour se pendre, « ce qui est la mort ordinaire des esclaves. » Apulée, *Metam.*, VIII, in fine.

2. Exprimeret quoties rorantem frigore nasum,
Lethalem juguli jusserat esse notam.

Epigr., VII, 37.

3. « Chez bien des peuples sagement policés, il est licite au père d'enchaîner, de vendre et même de tuer son fils, sans aucune citation en justice

droit sur l'enfant nouveau-né était à peu près absolu. Ni l'infanticide commis par les parents, ni l'abandon du nouveau-né, ni l'avortement ne me semblent avoir été punis par la loi avant l'époque de Septime Sévère ou d'Alexandre Sévère. Et, interdite ou non par la loi, la pratique de l'avortement, nous le savons, n'en était pas moins universelle [1]; les plus pauvres s'y croyaient contraints, et surtout les plus riches la trouvaient commode.

D'un autre côté, ce que la puissance paternelle avait de cruel lui était bien rendu par la révolte filiale. L'impatience du fils de toucher la succession paternelle était proverbiale dans l'antiquité. Stace n'a pas assez de cris d'admiration pour un fils qui sincèrement, du fond du cœur, trouve que son père a trop peu vécu [2]. Et les inscriptions

et sans l'accuser d'aucun crime. » Dion Chrysost., *de Servitute*, *Orat.*, 15. p. 240. Voy. Dionys. Halic., II, 15, 16, 20; Aulu-Gelle, V, 19; loi 10, *Cod.*, *de patria potest* (VIII, 4).

1. Fréquence des infanticides, Tertull., *Apol.*, 9; — des avortements, Tertull., *ibid.*; Minut. Felix, 30; Tacite, *Germ.*, 19; Sénèque, *ad Helv.*, 16. — On y employait des médicaments que Pline décrit. *Hist. nat.*, XX, 21. XXVII, 5, 9.

> Quæ steriles facit atque homines in ventre necandos
> Conducit. . . . . .
>
> Juvénal., *Sat.*, VI, 597.

> Sed jacet aurato vix ulla puerpera lecto.
>
> *Ibid.*, 553 et 602.

> Raraque in hoc ævo quæ velit esse parens.
>
> Ovid., in *Nuce*, 23.

2. > . . . . . Celeres genitoris filius annos
> Rara fides! pigrasque putat properasse sorores.
> . . . . . Pater est qui fletur! adeste
> Diique hominesque sacris.
>
> Stace. III, *Silv.*, III, 21.

« Tu aimes cet enfant, dit crûment Epictète, et il t'aime. Bien, mais entre vous deux, suppose un champ que l'un possède au préjudice de l'autre; et tout ce que l'enfant désirera, c'est de te voir enterré, et tout ce que tu souhaiteras, c'est la mort de l'enfant. Ne va pas t'écrier : « Quel triste fils « j'ai élevé! Le voilà tout prêt à me mettre en terre! .. » Nul être animé

sépulcrales, où le défunt que l'on honore est si souvent un jeune homme, si rarement un vieillard, où la douleur paternelle parle si souvent, où la douleur filiale tient si peu de place, attestent bien qu'alors comme toujours, mais bien plus alors qu'aux autres époques, l'affection était sujette à descendre, peu à remonter.

J'insiste sur tout ceci parce qu'il commence à se former parmi nous une école qui ne conteste pas seulement au christianisme sa vérité, mais sa puissance morale. On trouve charmant de dire que depuis Constantin César jusqu'au 14 juillet 1789, le progrès moral a été médiocre, et que les hommes des temps païens étaient de bien aussi honnêtes gens que ce qu'on appelle les ascètes, les mystiques, les anachorètes de la loi chrétienne. Voilà pourtant ce qu'ils étaient. Sans trop nous vanter, nous qui sommes encore un peu chrétiens et nos pères qui l'étaient un peu davantage, sommes-nous semblables à ces gens-là ? Sommes-nous aussi malhonnêtes gens? L'argent est-il chez nous aussi difficile à mettre à l'abri des voleurs ? Le serment est-il aussi souvent requis (sauf en matière politique où nous en faisons abus) et aussi inutilement requis ? Avons-nous aussi peu de respect pour nous-mêmes ? Nous

n'en aime un autre autant qu'il aime son propre intérêt ; ce qui contrarie son intérêt, frère, père, fils, amant, maîtresse, il le hait, il le déteste, il le maudit ! Son intérêt est son père, son frère, sa famille, sa patrie, son dieu. » *Apud Arrian.*, II, 22.

· Sénèque dit, sans s'en étonner le moins du monde : « Nous nous préoccupons de l'avenir de notre enfant, du soin de la milice, de la succession future de nos parents. » *Ad Marciam*, 9. Le superstitieux consulte des devins sur l'époque de la mort de son père. Epictète, II, 7 ; Juvénal, VI.

Faut-il prendre au sérieux cet éloge que l'on fait de l'empereur Claude le Gothique? « Il a aimé ses père et mère : doit-on s'en étonner? Mais il a aimé ses frères ; c'est peut-être déjà un sujet d'admiration. Enfin il a aimé ses proches ; en notre siècle, n'est-ce pas un vrai prodige? » (Trebellius Pollio.)

prosternons-nous aussi bas devant le riche qui nous donne à dîner, ou devant le vieillard dont nous ambitionnons l'héritage? Sommes-nous aussi peu humains? Sommes-nous législateurs aussi durs, maîtres aussi cruels, pères aussi despotes, fils aussi ingrats que les Romains du temps de Marc Aurèle ou même les Romains du temps de Caton?

Certes, nous avons, et nous avons eu à toutes les époques, nos crimes, nos vices, nos corruptions, c'est-à-dire que, nous, chrétiens, nous avons été souvent bien peu chrétiens. Nous avons parfois terriblement maltraité et outragé la pauvre chair humaine; nous avons été parfois despotes bien durs et sujets bien abjects; quand nous avons eu des esclaves, l'esclavage n'a guère été plus beau à voir chez nous qu'il ne l'était chez les païens. J'avoue tout cela. Il y a cependant deux choses entre autres que les sociétés modernes (je ne dis pas les individus) n'ont jamais pratiquées; deux choses qui, chez nous, ont toujours été, pour la masse honnête ou malhonnête, des choses abominables; et avec lesquelles, au contraire, les anciens même les plus honnêtes, même les plus vertueux, même les contemporains, les amis et les précepteurs de Trajan et de Marc Aurèle, se déclarent parfaitement familiarisés; deux choses qu'ils traitent fort légèrement, comme choses habituelles, journalières, indifférentes; eux sages, eux philosophes, eux stoïciens, eux rigoristes! L'une de ces choses, c'est l'usage des combats de gladiateurs; l'autre, c'est cette dépravation de mœurs qui a à peine un nom dans les langues modernes et que nous rencontrons à chaque pas dans l'antiquité.

Sur la première question, tout a été dit. L'agonie humaine, arrangée et préméditée, qu'elle s'appelât combat ou supplice, donnée aux hommes comme spectacle et divertissement, comme le plus agréable et le plus

recherché de tous les divertissements, c'est là une habitude qui, on doit le reconnaître, n'a pas son équivalent chez les peuples chrétiens. Aux époques que nous racontons, cette habitude était-elle ou non en progrès? Sans doute il y avait eu, dans la bouche de Sénèque, une protestation très-noble et très-décidée, mais à peu près unique. Sans doute, il y eut de la part de Marc Aurèle une très honorable tentative pour restreindre, je peux même dire pour abolir les combats de gladiateurs. Cela est vrai; mais d'un autre côté, Trajan, le clément Trajan, dépassant d'un bond tous ses prédécesseurs, donnait dix mille gladiateurs à la fois, aux applaudissements de Pline le Jeune[1], ce vertueux et philanthropique écrivain. Mais, outre les combats proprement dits, on avait encore les supplices transformés en spectacles et faisant partie des représentations dramatiques. C'était sous le clément Titus qu'on avait vu la mort de Dédale représentée dans toute sa vérité par le mime Lauréolus, c'est-à-dire un malfaiteur, chargé de ce rôle, attaché à la croix et dévoré par un ours; sous Domitien, Orphée livré également à la dent de l'ours; Mutius Scévola obligé, bien malgré lui, de tenir sa main sur le brasier jusqu'à ce qu'elle fût consumée. Ces exécutions judiciaires sous forme de divertissements dramatiques étaient

1. Voici ce que dit à ce sujet Pline, cette âme douce, cet ami si bienveillant, cet homme aux affections touchantes, ce maître si bon pour ses esclaves : « Tu nous as montré, dit-il à son empereur, un spectacle qui n'avait rien d'efféminé, rien de mou, rien qui fût fait pour énerver les âmes; un spectacle propre au contraire à nous enseigner le mépris des blessures et de la mort, puisque, même dans des esclaves et des coupables, il nous montrait l'amour de la gloire et le désir de vaincre. » (*Panég.*, 33.) Il écrit aussi à un de ses amis : « Tu as bien fait de promettre aux habitants de Vérone des jeux de gladiateurs... Tu devais cela à la mémoire d'une épouse chérie et honorée; nul spectacle n'était plus convenable dans une fête funèbre. D'ailleurs, on te le demandait si unanimement, qu'un refus n'eût pas été fermeté, mais DURETÉ!... » (VI, 34.)

fréquemment données au peuple romain [1]. Mais le goût des spectacles sanglants gagnait même les pays qui les avaient jadis rejetés; la miséricordieuse Grèce, quoi que pût dire le philosophe Démonax, désertait l'autel de la Pitié pour courir aux jeux des mirmillons et des essédaires; Athènes, la compatissante ville d'Athènes installait au pied de l'Acropolis et au lieu même où siégeaient ses pontifes, l'arène des gladiateurs ; elle l'installait dans ce théâtre de Bacchus qui avait été pour elle une sorte de temple, et qu'avait illustré à de plus nobles époques le génie de Sophocle et des Euripide [2] ; elle repoussait, huait, chassait de ses murs un illustre philosophe romain qui lui déconseillait ces sanglantes fêtes [3]. Mais enfin, la tentative de Marc Aurèle, si honorable qu'elle fût, ne devait pas être de longue durée; il laissait après lui son fils Commode pour y mettre un terme, et Commode devait ample-

1. Voyez Martial, *De Spectaculis*, 7, 8, 21; *Epigr.*, VIII, 30. — « In quo, quæ fuerat fabula, pœna fuit, dit-il en parlant de Laureolus. »

2. Cette assertion de Philostrate (*Vit. Apollon.*, IV, 22) est confirmée par les fouilles faites au théâtre de Bacchus, qui ont révélé les modifications faites au plan de ce théâtre dans les siècles de l'empire romain. Le premier rang de spectateurs a été séparé de l'orchestre par un parapet en pierre, chose inusitée et inutile dans le théâtre grec, mais nécessaire avec les combats de gladiateurs que l'on ne pouvait placer que dans l'orchestre. De plus, tout autour de l'orchestre circule un égout avec des regards de distance en distance, « destiné à entraîner le sang des morts bien plutôt que les eaux de la pluie. » M. F. Lenormant, la *Revue archéol.*, juin 1864.

3. Dion Chrysost., *Rhodiana. Orat.*, 31 (p. 347 et s.); Plutarque, *Ad eos qui remp.*, 26. — Gladiateurs à Platée, Apulée, *Métam.*, IV. — à Corinthe, Dion Chrysost. — Le mot de Démonax à Athènes. Lucien, *Demonax*, 57. — Inscriptions grecques portant les mots ἐσσεδάριος, μυρμίλλων, Θρᾶς. Orelli, 2654. — On voit, par le passage cité de Plutarque, que le peuple, dans les villes grecques, demandait des gladiateurs à ses magistrats, et que ceux-ci eussent eu grand'peine à les lui refuser. — Une inscription en vers grecs, découverte dans un village de l'Achaïe, est l'épitaphe d'un jeune homme qui aurait été tué sur l'arène à l'époque où, la première fois en ce pays, on commença à se servir dans les jeux de glaives aiguisés au lieu de glaives émoussés. *Antiquités helléniques*, par M. Rangabé, n. 2218.

ment dédommager le parterre romain des quelques gouttes de sang que son père avait eu l'impertinence de lui disputer.

Sur l'autre question, les érudits savent bien ce qui en est et quelle était l'intensité du mal ; mais les érudits sont discrets. La pudeur qui nous empêche de décrire la plaie ne doit pourtant pas nous empêcher de la sonder ; nous pouvons en dire, non le détail, mais l'étendue. Sans faire appel à la sainte et apostolique hardiesse dont saint Paul nous donne l'exemple, un seul mot suffira. La place que tient dans les sociétés modernes l'amour légitime ou l'amour simplement coupable, un amour monstrueux la tenait dans les sociétés gréco-romaines. Il était aussi public, aussi souvent avoué ; il trouvait dans les lois la même impunité, la même indulgence, le même encouragement et plus encore. Il excitait les mêmes passions, les mêmes extravagances, les mêmes jalousies, les même colères, les mêmes vengeances ; comme l'autre amour, il jetait l'or et il le recueillait, il versait le sang d'autrui et parfois il donnait le sien ; car il s'y mêlait les mêmes instincts cupides et les mêmes sentiments désintéressés, les mêmes trafics et les mêmes tendresses, le même égoïsme et parfois aussi les mêmes dévouements. La poésie lui apportait les mêmes embellissements, le roman les mêmes charmes ; la sculpture, la peinture, la musique les mêmes parures ; le théâtre les mêmes séductions ; le sentiment lui prêtait toutes ses quintessences et toutes ses prétentions éthérées ; la philosophie ses plus subtiles et ses plus séduisantes théories. Il y avait en sa faveur et des codes législatifs et des chefs-d'œuvre de l'art, et de ces traités philosophiques comme celui de Platon *Sur l'amour*, traité plein d'une morale sentimentale, romanesque, mystique, platonique, et où le

nom d'une femme n'est pas même prononcé. Cet amour était, en un mot, autant et plus que l'amour moderne ne l'a jamais été, le protégé de la politique, des arts, de la science, du génie.

Par suite, la loi de cet amour était aussi universellement, que dis-je, bien plus universellement subie[1]. Les plus grands génies et les plus grands hommes, Solon, Socrate, Platon, Zénon, Aristote, Virgile, César, Cicéron, Trajan, Pline le jeune, Antonin, Marc Aurèle lui-même peut-être, en sont demeurés entachés. Le poëte Ovide, l'empereur Claude, un peu plus tard Pescennius Niger, Clodius Albinus et Alexandre Sévère[2] sont les seuls personnages de l'antiquité, si je ne me trompe, que l'histoire absolve d'une manière affirmative. Quelques bons modernes veulent bien croire à une sorte de platonisme chez les hommes célèbres ainsi entachés. Plutarque, moins charitable, se raille de ce platonisme, et Platon lui-même le déclare à peu près impossible. Tout au contraire, cette turpitude a été tout particulièrement le lot des sages, des savants, des hommes intellectuels, des philosophes : « Le mariage, dit Lucien, est bon pour le vulgaire ; aux philosophes il faut autre chose. » Cette turpitude, disons-le même, avait été pour la Grèce un des fruits de son progrès intellectuel. La Grèce barbare n'avait pas cru nécessaire de s'effrayer du nombre de ses laboureurs, de ses guerriers, de ses matelots : c'est la Grèce politique, patriotique et républicaine, formée par des sages comme Solon et Ly-

1. Voy. comme en parlent familièrement et à titre de chose habituelle, même les écrivains les plus purs, Epict., *Diss.*, III, 3 ; *Enchir.*, 10 ; Marc-Aurèle, XI, 15 ; Fronton, *Ep. à la mère de César* (éd. Maï, p. 401) ; comment on l'assimile à l'amour vulgaire, Epiclète, *ibid.;* Horace... Dion Chrys., *Or.*, III, *de Regno;* Sénèque ; et, au sujet de l'éducation, Plutarque, *De educandis liberis;* p. 11, D.

2. Suétone, *in Claud.*, 33 ; Spartian, *in Pescenn. Nigro;* Lampride, *Alex. Sévère*, 39 ; Capitolin, *in Clodio Albino*, 11.

curgue, qui devina par avance la théorie de Malthus, et, tremblant de voir trop de citoyens dans la cité, vota des honneurs, des encouragements et jusqu'à des temples aux vices qui ne risquaient pas d'accroître le nombre des citoyens. La Grèce homérique, brutale, mais non monstrueuse dans ses passions, avait vu la seule Hébé verser dans l'Olympe l'ambroisie aux Dieux : c'est la Grèce philosophique et civilisée qui, par un mythe significatif, bafoua Hébé, la tint en mépris et mit Ganymède à sa place [1]. Ce vice, en effet, était un vice d'âmes orgueilleuses et hautaines plus encore que d'âmes vulgaires et fragiles. Saint Paul le dit, c'était le fait d'hommes qui « s'étaient évanouis dans leurs pensées et dont le cœur insensé s'était obscurci, qui s'étaient dits sages et étaient devenus insensés »..... et que, pour les punir, « Dieu avait livré aux immondes désirs de leurs cœurs, à leurs passions d'ignominie, de sorte

1. Cette fable de Ganymède, « tout le monde accuse les Crétois de l'avoir inventée. Jupiter passant pour l'auteur de leurs lois, ils ont mis cette fable sur son compte, afin de protéger leurs voluptés par son exemple. » Platon, *des Lois*, I, 8. — Dion Chrysostome qui, sur ce point comme sur tant d'autres, marche en avant de son siècle, vient à l'appui de ce que nous avançons ici, quand il ne craint pas d'invoquer contre ces vices qu'il appelle ἀναφροδίτους καὶ ἀνεράστους, toutes les divinités homériques et toute la tradition mythologique de la Grèce, Zeus, protecteur des naissances (γενέθλιος), Héra, qui préside aux mariages, Artémis la sage-femme (λοχία), Rhéa, mère des Dieux, les Ilithyes, protectrices des générations humaines. Aphrodite elle-même, ἐπωνύμον τῆς πρὸς τὸ θῆλυ τοῦ ἀρσένος κατὰ φύσιν συνοδοῦ καὶ ὁμιλίας (Dion Chrysostome parle ici comme saint Paul, voyez *Rom.* I, 26, 27). Il invite les rois et les législateurs à restreindre du moins, s'ils ne peuvent l'anéantir, ce vice et le hideux trafic dont il est l'objet. — Il demande à cet égard pour les esclaves la même protection que pour les hommes libres (*Venator*, p. 196. éd. Morel, 1604). — J'ai déjà cité cette dernière phrase, mais je regrette de n'avoir pu, en citant tout ce passage, compléter l'éloge que j'ai fait dans le tome Ier de Dion Chrysostome, et de son esprit vraiment et noblement libéral Combien il est supérieur et à son prince Trajan et même à son contemporain Plutarque! Au point de vue et de l'horreur du vice et de la réprobation pour l'esclavage, Marc-Aurèle lui-même n'a rien de pareil.

qu'eux-mêmes outragèrent leurs propres corps et reçurent par la honte le salaire de leurs égarements [1]. » Cette tache épouvantable restera la honte de la Grèce, l'opprobre de Rome, la condamnation, quand il n'y en aurait pas d'autre, de toute gloire et de toute sagesse placées en dehors de la loi chrétienne.

Or l'époque Antonine n'avait pas, à cet égard, modifié profondément l'antiquité. Nous avons vu, au milieu de bien des contradictions et des réticences, une tentative de protestation chez Plutarque, telle que la Grèce ne l'avait guère essayée encore. Nous avons vu cette protestation chez Maxime de Tyr, plus nette, mais associée à la chimère d'un amour platonique, impossible et dangereux. A la cour d'Antonin et surtout chez Marc Aurèle, nous avons vu un noble effort pour secouer le joug; mais cette révolte ou cette délivrance demeurera individuelle. Le siècle paraît à peine s'en être ressenti. Sous Commode, sous Caracalla, sous Élagabale, nous retrouvons les vices de Néron et d'Hadrien, poussés plus loin encore et arrivant par leur cynisme, leur étalage, leurs proportions gigantesques et fastueuses, à la folie, au délire, à l'impossibilité. Cela n'a pas plus disparu que n'ont disparu les gladiateurs; il y a là deux ineffaçables stigmates au front de l'antiquité, qui sépareront toujours la société païenne, même la meilleure, de la société chrétienne, même la pire.

Enfin (c'est par là qu'il faut toujours finir) vient la conclusion naturelle, sinon logique, de cet abaissement et de cette corruption : la manie du suicide [2]. Il faut être juste

1. *Rom.*, I, 27.

2. « Le philosophe Euphrate meurt de mort volontaire, Hadrien *lui ayant permis*, à cause de son âge et de sa santé, de boire la ciguë. Xiphilin. LXIX, 8.

Autres suicides prémédités et annoncés : de Coccéius Nerva sous Tibère.

pourtant : au temps que nous décrivons, Épictète la combat, moins pleinement que ne l'ont fait Pythagore, Socrate, Aristote, mais d'une manière très-remarquable pour son siècle. Il suppose ses disciples las de supporter les maux de la vie, le suppliant de leur ouvrir cette porte pour en sortir : « Laisse-nous, disent-ils, retourner là d'où nous venons. » Épictète aimerait, il l'avoue, ce désir et cette demande ; mais il ne l'accorderait pas : « Hommes, dirait-il, attendez Dieu ; quand il vous aura donné le signal et qu'il vous aura rappelés de l'exil, vous irez à lui ; pour le moment, supportez cette demeure où il vous a placés. Le temps ne sera pas long ; il ne sera pas difficile à supporter pour ceux qui sont animés de la vraie sagesse. Demeurez donc et ne partez pas comme des insensés [1]. »

Seulement, et la pratique des philosophes et surtout les admirations de l'opinion étaient toujours contraires à cette maxime. On ne se tuait plus, comme sous Tibère, par peur du tyran, ni par suite de cette tristesse et de cet ennui mortel propre à une société à la fois rassasiée et menacée. Mais on continuait à se tuer par peur du mal physique ;

Tac., *Annal.*, VI, 26 ; — de Marcellinus, Sénèque, *Ep.*, 77 ; — d'Arria, Pline, *Ep.*, III, 16 ; — d'Ariston, *id.*, I, 22 ; — de Silius Italicus, *id.*, III, 7 ; — de Corellius Rufus, *id.*, I, 12 ; — d'une femme et de son mari près de Côme, VI, 24 ; — du rhéteur Albutius Silus, Suétone, *de Claris rhetor.*, 6 ; — d'Atticus, l'ami de Cicéron, très-analogue au suicide de Corellius. Cornel. Népos, in *Attico*, in fine. Voy. *les Cesars, Tableau*, etc., liv. III, ch. IV, t. III, p. 281.

Sur le suicide par ennui : Lucien, *Charron et Ménippe*. — Aristote est très-net contre le suicide : « Celui qui se tue désobéit à la loi et fait tort à la cité. » *Ethic.*, V. — Les jurisconsultes romains attachent au suicide la peine de la confiscation, mais dans le cas seulement où le suicide a été commis pour échapper à une condamnation Paul, V ; *Sentent.*, XII, 1 ; *Digeste*, 3, *de bonis eorum qui ante* (XLVIII, 21). La tentative de suicide chez le soldat est punie de mort (!) s'il avait voulu se dérober au service ; sinon elle est punie par un renvoi ignominieux, 38, § 12, *Dig. de pœnis* (XLVIII, 19).

1. Ἀλογίστως, *apud Arrian.*, I, 9.

on mourait faute de savoir souffrir. Dion Chrysostome admire le suicide d'Hercule; c'est bien le type des suicides de ce temps-là. On posait à son médecin la question de savoir si on pouvait guérir, si cette douleur aurait un terme. En vue de ce terme on eût consenti à souffrir; mais si la réponse était *non*, on convoquait ses parents et ses amis, on leur faisait part de sa résolution, quelquefois on la discutait avec eux. Quand le parti était pris, on s'enfermait, on ne mangeait plus et on répondait à toutes les prières : Κέκριμα j'ai prononcé. Corellius Rufus avait toute espèce de raisons de vivre, une conscience pure, dit Pline, une réputation excellente, une fille, une femme, un petit-fils, des sœurs, de vrais amis; mais il avait la goutte. Et ce mal auquel, depuis trente-trois ans, il avait dû s'accoutumer, le dégoûta assez de sa conscience, de sa réputation, de sa femme et de ses amis pour qu'il se donnât la mort. Que pense à ce sujet le sage Marc Aurèle? Il hésite, il se contredit; il est, comme il lui arrive souvent, obscur; mais, somme toute, il ne blâme pas le suicide. Sa philosophie ne remonte pas à la hauteur où étaient Pythagore, Socrate et même Epictète.

Terminons ici ce triste bilan de la plus belle époque de l'empire romain. Je n'ai certes pas nié les vertus des Césars du second siècle, ni la paix qu'ils ont donné au monde, ni le progrès même moral, que, sous l'influence indirecte de l'enseignement chrétien, l'empire a pu faire dans ce temps qu'on a appelé son âge d'or. Et cependant la dynastie antonine n'a guère été qu'un heureux accident prolongé par un vrai miracle de la bonté divine. Elle n'a fermé ni l'arène des gladiateurs, ni l'ergastule des esclaves, ni le bouge obscène et sanglant de l'incantateur, ni le temple de Moloch, ni celui de Cotytto. En un mot, elle a

laissé l'antiquité avec tous ses vices dominants à peine atténués, avec toutes ses plaies commençant à peine à guérir.

Il fallait une autre main pour panser de telles blessures. Les plaies morales et matérielles du monde avaient besoin de plusieurs siècles de traitement chrétien. Ce ne fut guère qu'au neuvième ou au dixième siècle que le sol de l'Europe, rendu par les moines à la culture, posséda de nouveau cette population nombreuse et robuste qu'il avait perdue sous l'influence de la conquête romaine. Ce ne fut guère qu'à la même époque que l'esclavage put être tenu pour à peu près effacé ; que le commerce libre et la libre industrie trouvèrent assez de protection dans les lois, assez de spontanéité dans la vie humaine, assez de garantie dans l'honnêteté publique pour produire ce développement qui, après les croisades, apparaîtra si fécond. Ce fut aussi vers le même temps que la dignité chrétienne, déjà acquise à l'homme par son baptême, passa de la vie religieuse dans la vie civile sous le nom de dignité chevaleresque et féodale ; que l'obéissance, la dépendance, le service, n'entraînèrent plus ni la servilité ni le mépris ; qu'à l'opposé de la vie païenne où il n'y avait, à vrai dire, d'honneur pour personne, il y eut pour tout le monde, depuis le chef du saint-empire romain jusqu'au dernier serf du dernier fendataire, un honneur à gagner et à garder.

Mais si les réformes de l'ordre politique et social ont dû être lentes ; les réformes morales proprement dites et qui ressortent plus directement du christianisme ont pu être plus promptes. Ainsi, dès les premiers jours du christianisme puissant et accepté, on a vu la famille perdre sa férocité antique, la méfiance tyrannique du père et les coupables espérances du fils n'être plus qu'une exception rare et presque inouïe ; le serment devenir plus efficace en même

temps qu'il devenait moins fréquent. Les combats de gladiateurs n'ont pas tenu contre un siècle de christianisme, et pour arrêter ces boucheries qui duraient depuis quatre cents années sur cent ou deux cents amphithéâtres, le sang d'un moine martyr a suffi. La turpitude des mœurs antiques n'a pas tenu plus longtemps, et, découronnée de l'éclatante et universelle publicité que le paganisme lui avait faite, elle est tombée subitement à l'état d'exception honteuse, latente, ténébreuse, détestée, abominable. La fréquence du suicide s'est effacée avec les causes du suicide, le vice et la servitude. Sur tous les points donc, la sagesse païenne, même à demi éclairée par le flambeau chrétien, n'avait pu qu'essayer, ébaucher, tâtonner ; rien ne pouvait être amené à bien que par l'influence chrétienne : le christianisme seul pouvait consommer les progrès que lui seul avait pu inspirer.

CHAPITRE II

COUP D'ŒIL SUR LES TEMPS POSTÉRIEURS.

§ Ier. — DE COMMODE A ALEXANDRE SÉVÈRE.

(180-255)

Je devrais m'arrêter là. Cependant je ne puis renoncer, après avoir fait connaître cette providentielle époque des Antonins, à jeter un coup d'œil sur l'époque suivante [1]. Ce coup d'œil justifiera ce que je viens de dire, et montrera comment Rome, en effet, avait laissé passer l'heure propice, et comment le mal, non combattu lorsqu'il aurait pu l'être, devenait sans remède.

Marc Aurèle avait eu la triple faiblesse de léguer son empire à Commode, de favoriser les tendances orientales et anti-romaines, et de persécuter les chrétiens. Nous allons voir les résultats de cette faiblesse.

1. Le troisième siècle de l'empire romain est, au point de vue des documents historiques, un peu moins disgracié que le second. Outre les *Historiæ Augustæ*, qui se continuent à peu près complètes (sauf pour le règne de Dèce) jusqu'à Dioclétien exclusivement, et l'abrégé de Dion Cassius par Xiphilin, qui va jusqu'au temps d'Alexandre Sévère, nous avons Hérodien, depuis Commode jusqu'au jeune Gordien exclusivement. Cet écrivain ne manque ni de chaleur ni d'un certain sentiment dramatique pour l'époque très-dramatique qu'il raconte. Puis toujours les abréviateurs, Aurélius Victor et Eutrope.

Avec Commode [1], l'hérédité ou plutôt la quasi-hérédité césarienne recommence ; l'heureuse trame de la succession adoptive est tranchée après quatre-vingt-quatre années de durée. Aussi, le Césarisme du premier siècle ne manque-t-il pas de refleurir. On a un prince né et élevé sous la pourpre ; on a un Néron, on a pis que Néron. On a, comme sous Néron, la haine du nom romain : Rome menacée de s'appeler Commodia et son peuple Commodianus, comme elle avait été menacée de s'appeler Néronia ; son calendrier bouleversé encore une fois pour donner à chacun de ses mois un des noms de son tyran ; vingt-cinq consuls la même année ; le Sénat abaissé et tremblant. On a les superstitions orientales prenant le pas sur la religion romaine : un empereur, la tête rasée, et vêtu de lin, qui porte, accompagné du sistre sacré, la statue d'Anubis ; les sacrifices de Mithra souillés d'immolations humaines; des cérémonies magiques dans lesquelles Commode ouvre de sa main les entrailles d'hommes vivants. On a la débauche à un degré qui dépasse tout et qui devait pourtant être dépassé ; une débauche auprès de laquelle Néron eût été un enfant ou du moins un homme, tandis qu'ici ce ne sont pas plus les passions de l'homme que ce n'est l'innocence de l'enfant ; un double sérail de trois cents victimes chacun ; le gouvernement des favorites et des favoris. On a, comme sous Néron, la fureur des spectacles : un empereur, qui, mou, lâche, énervé, ne s'en proclame pas moins le prince des gladiateurs et le héros de l'amphithéâtre, qui a

1. L. ou M. Ælius Aurelius Commodus, né à Lanuvium le 31 août 161, fils de Marc Aurèle et de Faustine, — en 166 César, — en 172 surnommé Germanicus, — consul en 177, 179, 181, 184, 186, 190, — *imperator* huit fois, en 176, 177, 178, 181, 183, 186, — en 175, investi de la puissance tribunitienne, — en 177 Auguste, — en 180 il règne par la mort de son père, — tué le 31 décembre 192.

combattu onze cents fois et a vaincu mille fois. On a, en un mot, l'extravagance césarienne, portée après Caligula et Néron à la troisième ou quatrième puissance : sept bains et sept repas par jour ; un préfet du prétoire en fonctions, en grand costume, que l'on prend et que l'on jette dans une piscine, que l'on fait ensuite danser nu, des castagnettes à la main, devant une assemblée de courtisanes ; un empereur qui se fait appeler Hercule, porte la peau de lion et la massue, assomme des hommes travestis en lions, assomme des goutteux et des estropiés travestis en Titans et qui lui jettent des éponges en guise de pierres, crève des yeux pour avoir une compagnie de borgnes, et ampute des pieds pour se faire une compagnie d'estropiés. On a, ce qui est la suite de tout cela, les proscriptions plus atroces que jamais et plus que jamais dispensées de toute forme juridique, des égorgements et des mutilations par partie de plaisir. On a enfin treize ans d'abomination, de cruauté et de démence. S'il y avait eu des Champs-Élysées et des Mânes, qu'aurait dit aux Champs-Élysées l'ombre de Marc Aurèle, en s'entendant raconter les vertus filiales de ce Commode qu'il avait si pieusement préparé pour la pourpre, et qui, du vivant de son père, avait déjà combattu trois cent soixante-cinq fois comme gladiateur ?

C'est avec cet homme et de cette manière que finit la dynastie antonine. Mais peu après, et au bout d'un ou deux règnes éphémères [1], une dynastie nouvelle cherche

1. P. Helvius Pertinax, né près d'Alba Pompéia (dans le Montferrat), le 1er août 126, — d'abord grammairien, puis soldat ; — sénateur sous Marc Aurèle, — consul (en 175?), — gouverneur de Bretagne, puis préfet de Rome sous Commode, — empereur en décembre 192, — tué le 28 mars 193. Ce fut un grand et digne empereur.

M. Didius Severus Julianus, proclamé moyennant finance par les prétoriens qui avaient tué Pertinax, était né en janvier 133, consul en . . . — tué le 2 juin 193.

à s'enraciner dans le sol romain. Septime Sévère [1] est le Tibère d'un césarisme nouveau. Il avait comme Tibère des qualités de politique et de soldat, avec plus d'ambition, de libéralité et de grandeur, mais comme Tibère, beaucoup de cupidité et de méfiance. Cet Africain, arrivé par l'épée, ne voulut appuyer sa dynastie que sur l'épée. Méprisant et proscrivant le sénat comme avait fait Tibère, redoutant comme lui les armées lointaines et les généraux ambitieux, il crut assurer son empire en constituant au sein de l'Italie, ce que l'Italie n'avait pas eu encore, une force militaire non italienne, appelée de toutes les provinces et de tous les corps d'armée, placée sous la main de l'empereur et dependant de l'empereur seul [2]. Rome et l'Italie furent livrées à soixante ou soixante-dix mille Dalmates, Daces, Pannoniens, on dirait aujourd'hui soixante-dix mille Croates (c'étaient les provinces danubiennes qui recrutaient principalement les armées), qu'une haute paye, une vie commode, une discipline facile, devaient faire, aux dépens de l'Italie et des provinces, les soldats personnels de l'empereur. « Payez bien les soldats et moquez-vous de tout le reste, » disait-il à ses fils peu de jours avant sa mort. Il avait cru faire des soldats les serviteurs de sa famille et les gardiens de l'hérédité impériale.

Il en avait fait bien plutôt les tumultueux électeurs et les insolents arbitres de l'empire. Après lui, en effet, l'hérédité ne tarda pas à porter ses fruits. Son fils Bassianus

1. L. Septimius Severus, né le 11 avril 145, à Leptis, en Afrique, jurisconsulte, avocat, puis homme de guerre, — préteur en 176 ou 177, — consul en 189 et 194, — proclamé empereur par l'armée d'Illyrie en (avril?) 193, à Rome en juin, — *imperator* douze fois, — surnommé Britannicus Maximus en 210, — mort à York, le 4 février 211.

2. Dion, LXXIV, 2. Hérodien, III, 4.

n'était pas d'une mauvaise nature[1] ; il avait, dit Tertullien, sucé le lait chrétien ; dans son enfance, il montra de la douceur. Mais l'éducation sous la pourpre était faite pour ruiner les meilleures âmes. Bassianus, qu'on a surnommé Caracalla, dépasse Commode, de même que Commode a dépassé Néron. Fidèle à la maxime paternelle, il gorge les soldats et ne se soucie pas du reste. Quand sa mère veut le prémunir contre des dépenses ruineuses : « Tant que j'aurai celle-ci, dit-il en portant la main à son épée, l'or ne me manquera jamais. » Lui aussi, de même que Commode, fut anti-Romain ; tantôt épris des mœurs germaniques, portant une perruque blonde pour se déguiser en Germain, allant visiter en secret les chefs tudesques, leur donnant de l'or et leur promettant des provinces à piller ; tantôt Grec, jouant le rôle d'Achille ou celui d'Alexandre, s'éprenant de tout ce qui était Macédonien ; mais surtout il fut oriental, par ses penchants superstitieux, par son culte de Sérapis qu'il inaugura à Rome plus solennellement qu'il ne l'avait jamais été, par son avide curiosité en fait de songes, de présages, d'évocations, d'apparitions. Lui aussi fut véritablement fou de débauche et de sang ; vieux à vingt-neuf ans ; violant ou essayant de violer une vestale, puis la faisant accuser comme infidèle à ses vœux et la faisant enterrer vive ; massacrant par milliers citoyens et soldats, Romains et Alexandrins, avec

1. Les deux fils de Sévère et de sa femme Julia Domna :

1° M. Septimius Severus Bassianus, connu dans l'histoire sous le sobriquet de Caracalla, né à Lyon le 4 avril 188, — en 196 appelé Aurélius Antoninus et fait César, — en 198 Auguste et revêtu de la puissance tributienne, — en 201 surnommé officiellement Pius — règne avec son frère en 211, — seul en 212, — consul quatre fois, 205, 208, 213, — tué le 8 avril 217.

2° P. Septimius Geta, né à Milan, le 27 mai 189, — César en 192 ; — Auguste en 208 ou 209, — empereur en 211, — consul en 205 et 208, — tué par ordre de son frère le 17 février 212.

une impunité sur laquelle Néron n'eût pas osé compter ; parricide et fratricide, ayant voulu faire assassiner Septime Sévère et ayant fait tuer son frère Géta dans les bras de leur mère ; fou sans doute, mais fou comme le furent Caligula, Néron, Commode, fou coupable et abominable, fou à force de crimes et à force de remords. Voilà comme était bienfaisante pour les peuples la sécurité, si précaire du reste, que pouvait donner au prince cette garde fidèle et bien payée dont Septime Sévère avait prétendu entourer la royauté de ses fils !

Mais, d'un autre côté, le bien germait auprès du mal. Le christianisme vivait et grandissait. C'est dans le christianisme que, sous les Antonins comme sous leurs indignes successeurs, était le salut possible de l'empire, le remède offert au premier prince de bon sens qui surgirait. Le christianisme avait grandi sous Commode, grâce à la chrétienne Marcia qui avait su adoucir un peu le cœur de ce monstre, et qui, traitée presque en impératrice, employait sa faveur à assurer la liberté de ses frères. Le christianisme avait grandi sous Septime Sévère, qui lui laissa quelque temps un peu de liberté [1], jusqu'au jour où un voyage d'Égypte réchauffa dans l'âme de ce prince l'esprit de superstition. Le christianisme pénétrait dans le palais ; Caracalla enfant avait eu des chrétiens autour de lui. En ce siècle, moins avili que celui des premiers Césars, plus malheureux que celui des Antonins, l'Église trouvait chaque jour à recueillir et à consoler quelque âme honnête et indignée, quelque âme aimante et désolée.

1. C'est de cette époque que date le rescrit de Sévère et d'Antonin (Caracalla) qui autorise ou même oblige « ceux qui suivent la superstitition judaïque (le christianisme ?) à remplir les fonctions (du décurionat) mais sans les soumettre aux obligations qui seraient contraires à leur foi religieuse. » *Digeste*, I. 3, § 3, *de Decurionib.* (L., 2.)

Il se produisit même dans la famille de Sévère un singulier contraste. Les femmes étaient puissantes à cette époque. Dans cette société, dans cette ville de Rome, dans ce palais où l'homme était souvent si dégradé, la femme grandissait par le contraste; la femme presque toujours plus pure, souvent plus intelligente, parfois plus courageuse. Sévère avait épousé l'assyrienne Julia Domna, uniquement parce l'horoscope de celle-ci lui promettait la royauté. Ce mariage avait ouvert la porte du palais à toute une famille de femmes asiatiques. Julia Domna, Julia Mæsa sa sœur, les deux filles de Mæsa, Julia Sohémis et Julia Mammæa, belles, intelligentes, ambitieuses, résolues, passionnées, furent pendant un quart de siècle, ou comme aïeules ou comme mères d'empereurs, les dominatrices successives du monde. Elles firent et elles dirigèrent la fortune de leurs fils. Les premières de leur sexe elles osèrent siéger au sénat. L'une d'elles présida même un sénat de femmes et gouverna par elle-même une moitié de l'espèce humaine, tandis que sous le nom de son fils elle gouvernait l'autre.

Or, entre ces femmes, le contraste saute aux yeux. C'est le contraste du bien et du mal, de la vertu et du vice, du christianisme et de la superstition, de Rome et de l'Orient. Le génie du mal d'abord, c'est Sohémis (ou Sémiamira), avec son fils Élagabale [1]. Sohémis est prêtresse et courtisane

1. Caracalla eut pour successeurs :

1° M. Opilius Macrinus, Maure de nation, né à Cæsarea (Cherchell), vers 163 ou 164, — jurisconsulte et avocat, — puis préfet du prétoire sous Caracalla, — tue celui-ci, et se fait faire empereur en 217, — consul en.... et en 218, — vaincu et tué le 7 juin 218, avec son fils Diadumenus, âgé de dix ans, qu'il avait fait Auguste en le surnommant Aurélius Antoninus.

2° ..... Varius Avitus Bassianus, fils de Varius Marcellus et de Julia Sohémis, cousine germaine de Caracalla, né en 204 à Rome, — proclamé empereur le 16 mai 218, près d'Émèse, sous le nom de M. Aurelius Antoninus, — surnommé Élagabale (Ἑλιογαβαλος, Dion Cassius; Ἐλαιαγαβαλος, Hérodien;

(deux qualités fort compatibles dans les cultes asiatiques) ; de son fils encore enfant elle a fait un prêtre de son dieu et un être dépravé comme elle. Caracalla assassiné, elle proclame son fils fils de Caracalla, sans rougir autrement de cette maternité adultère ; elle le fait sortir de son sanctuaire d'Émèse ; elle lui met un manteau de pourpre sur les épaules ; elle le montre aux soldats qu'elle soulève, et elle le mène vainqueur trôner dans Rome. Élagabale (ainsi appelé du nom de son dieu asiatique), Elagabale, c'est plus encore que Néron, plus que Commode, plus que Caracalla, la tyrannie, la débauche, la superstition, l'Orient, installés sur la chaise curule romaine. Sous ce César adolescent, c'est l'orgie qui est reine. De Rome et de sénat, il n'y en a plus ; tout cela est dans la boue ; des eunuques siégent au sénat, un histrion est consul et préfet de Rome, des eunuques et des histrions commandent les armées. Marié cinq ou six fois entre quatorze et dix-huit ans, le prince, pour mieux bafouer la religion romaine, finit par épouser une vestale en disant que, de lui grand pontife et d'une vierge consacrée, il ne peut naître que des enfants divins. Du reste, ce n'est pas lui qui règne ; ce qui règne, c'est une bande de débauchés, de courtisanes, d'eunuques surtout, amenés d'Asie en plus grand nombre que jamais, et à leur tête la mère de l'empereur, toujours prostituant et prostituée. Rome n'est plus que le vaste théâtre où le César oriental promène, à la face du jour et à la face de tout son peuple, les plus abominables saturnales. Rome voit passer le cortége de la débauche impériale, courant au Capitole pour y continuer l'interminable festin qui s'est commencé au Palatin et qui s'achèvera au Célius : et, au milieu de ce cortége,

Heliogabalus, Lamprid. ; *Elagabalus* dans les monnaies), — consul en..., 219, 220, 222, — tué à Rome par les soldats le 11 mars 222.

son maître lui apparaît, vieux dépravé de dix huit ans, porté sur son char avec un attelage de tigres et le costume de Bacchus, quelquefois avec un attelage de lions et le costume de Cybèle, plus souvent nu et avec un attelage de femmes demi-nues [1]. La débauche ne ralentit pas le meurtre, ou plutôt elle le rend nécessaire. Où l'or se trouverait-il pour ces festins dont le moindre coûte trente livres d'argent [2] ? Où se trouverait l'or que l'on réduit en poudre pour en sabler le passage du prince quand, par hasard, allant à son char ou à sa litière, il daigne poser sur le sol son pied sacré ? Où se trouverait l'or pour tisser ces habits magnifiques qu'il revêt une seule fois ? pour bâtir ces thermes somptueux où il se baigne une seule fois ? Où se trouverait l'or, sinon dans la cassette des proscrits ? Aussi, quand par hasard le prince veut bien prendre la peine de dénoncer au sénat quelques coupables : « Ne demandez pas, ajoute-t-il, les preuves de leur crime ; c'est inutile, ils sont déjà exécutés. »

Et ce misérable qui n'est ni prince, ni soldat, ni homme, ni enfant, ni vieillard, qui n'a pas de nom dans la nature humaine, rêve, au milieu de ses associés ou plutôt de ses maîtres, une révolution religieuse. Lui aussi, il ne veut qu'un seul culte dans son empire *unifié*. On n'adorera plus qu'un dieu, son dieu soleil, Élagabale, une pierre noire en forme de pyramide qu'il a apportée d'Émèse, et qu'il a mariée à Rome avec la vierge céleste

1. V. Lamprid., confirmé au besoin par les pierres gravées de la Bibliothèque impériale.

2. « Centum sestertium, hoc est argenti libris triginta. » Lamprid. — Il y a quelque difficulté à faire concorder ces deux indications. *Centum sestertia* veut dire cent mille sesterces ; *centies sestertium*, dix millions de sesterces. — Quant au poids, la livre d'argent paraît avoir représenté soixante-quinze deniers ou trois cents sesterces ; à ce compte, les trente livres feraient neuf mille sesterces (deux mille deux cent cinquante francs).

Astarté, appelée tout exprès de Carthage. Ce couple divin, installé au mont Palatin et sous la garde de César, absorbera en lui toutes les divinités que l'homme adore. L'empereur a violé le sanctuaire de la chaste Vesta et éteint le feu protecteur du peuple romain; il a pénétré dans le sanctuaire de la Bonne-Déesse, et enlevé la pierre noire en qui se personnifie cette déesse : et la Bonne-Déesse, et le palladium de Vesta, et les boucliers sacrés de Mars, arrachés de leurs sanctuaires, et tous les talismans du culte romain et des autres cultes, sont mis à titre d'hommages aux pieds du dieu asiatique. Toutes les religions du monde, hellénisme, judaïsme, samaritanisme, christianisme, viendront bon gré mal gré se fondre dans cette religion d'Élagabale, le dieu soleil, représenté par son prêtre, Élagabale, le dieu César. Il a emprunté aux Juifs la circoncision et l'abstinence de la chair de porc; il a emprunté aux Galls, les prêtres de la Bonne-Déesse, leurs costumes, leurs talismans, leurs danses et leurs convulsions fanatiques; aux rites phéniciens il emprunte leurs fêtes de deuil et leurs hurlements funèbres. Il immole à son dieu des victimes, de jeunes, de belles, de nobles victimes, les plus beaux enfants des plus illustres familles, qu'il choisit exprès parmi ceux dont les parents vivent encore, afin qu'ils laissent après eux plus de douleurs [1]. La dernière mesure est atteinte; Élagabale arrive à la plus haute puissance de la tyrannie et de l'extravagance césarienne; c'est le superlatif de l'empereur romain.

1. Cædit et humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus et decoris per omnem Italiam patrimis et matrimis, credo ut major esset utroque parenti dolor. » Tout ce que raconte Lampride d'Élagabale semble incroyable. Je crois cependant tout parfaitement vrai; ce n'est que Commode poussé un peu plus loin, de même que Commode était Néron poussé un peu plus loin. La puissance démoniaque qui gouvernait le monde païen rendait ainsi son dernier soupir.

Mais maintenant (car du moins, dans ce troisième siècle de Rome, le contraste ne manque pas toujours) voici qu'à la même heure, dans la même cité, dans le même palais, la sœur de Sohémis, toute opposée à sa sœur, élève un fils tout opposé à Élagabale [1]. Mammée et Alexandre Sévère représentent le génie du bien, comme Sohémis et Élagabale représentant le génie du mal. Mammée peut être ambitieuse comme sa sœur, mais elle est noblement ambitieuse. Elle a ambitionné même la vérité ; elle a voulu connaître le christianisme; elle a appelé Origène auprès d'elle : elle s'est entretenue avec lui [2]; elle est restée au moins à demi-chrétienne. Au milieu de cette cour dépravée, elle préserve son fils et du poison qu'elle redoute pour sa vie et de la corruption qu'elle redoute pour ses mœurs. A mesure qu'approche le jour où l'indignation des soldats va livrer à la mort Élagabale et Sohémis, Alexandre et Mammée deviennent de plus en plus l'espérance des Romains. Et, lorsque enfin (222) règnent cette mère et ce fils, qui peuvent compter parmi les personnages les plus purs de l'histoire païenne, il y a ce jour-là pour l'empire un répit inespéré, une heure de vie et de vertu.

Arrêtons-nous un instant sur ce règne où il semble que les Antonins revivent et que Dieu, une fois encore, tende la main à l'empire de Rome pour l'amener à son Église. Dès qu'Alexandre est au palais et Mammée auprès de lui,

1. « N.... Genesius Bassianus (ou Alexianus), fils de Genesius Marcianus et de Julia Mammæa, sœur de Sohémis, né le 1er octobre 208, à Arcé, en Phénicie, dans le temple d'Alexandre le Grand, et le jour où on célébrait la mort de celui-ci, ce qui le fit appeler Alexandre ; — en 221, adopté et fait César par Élagabale, — empereur le 11 mars 222, — consul en 222, 226, 227 et 229, — tué le 19 mars 235.

2. Euséb., *Hist. eccl.*, VI, 11.

les vestiges de l'orgie impériale disparaissent; Rome, le Sénat, les charges publiques, le palais sont purifiés de toutes les immondices vivantes qu'Élagabale et sa mère y ont amenées. La pierre noire, le dieu d'Émèse, est renvoyée dans son temple. Le vol et la dilapidation qui triomphaient partout sont punis partout avec une justice sévère et acharnée [1]. Une sorte de régime constitutionnel s'établit; et, en effet, le pouvoir césarien avait tout à gagner à se donner des limites, à se subordonner un peu aux sénateurs pour s'affranchir des soldats. On ne craint plus tant les assemblées du peuple [2]. Mammée entoure son fils d'un conseil devant lequel sont discutées toutes les affaires de l'empire; nul n'est fait sénateur, consul, préfet de Rome, proconsul dans les provinces, sans l'avis du Sénat [3].

Mais ce qu'Alexandre paraît avoir compris surtout, c'est l'appauvrissement de l'empire et la cause de cet appauvrissement. J'ai déjà dit combien dans l'empire romain, sinon ailleurs, le luxe était ruineux. Et sous un Caracalla et sous un Élagabale, à travers tant de souffrances et tant de désastres, le luxe n'avait fait que s'accroître. Alexandre ne craignit pas de pousser la simplicité de sa vie jusqu'à un degré que l'on put taxer d'avarice. Non-seulement il reprit la tunique hérissée de poils que portait Septime Sé-

1. « La vue d'un voleur (ou plutôt d'un concussionnaire, car c'est de ce genre de voleurs qu'il s'agit ici) lui soulevait le cœur, enflammait son visage, il pouvait à peine parler; il était tenté de lui arracher les yeux. » (Lamprid, 17, 18.) Ceci atteste simplement les épouvantables dilapidations qui s'étaient faites sous Élagabale.

2. « Conciones in Urbe multas habuit, more veterum tribunorum aut consulum. » Lampride, 25.

3. « Præfectum prætorii sibi ex senatus auctoritate constituit, præfectum Urbis a senatu accepit... Senatorem nunquam sine omnium senatorum, qui aderant consilio fecit... Provincias proconsulares ex senatus voluntate ordinavit:... consules... ex sententia senatus nominavit. » Idem., 19, 21, 24, 43.

vère, et rejeta cette magnificence de mauvais goût, ces pierres précieuses, ces tissus d'or, ces robes de soie pure dont Élagabale le premier avait surchargé le costume impérial; non-seulement il chassa, vendit, mit en servitude, fit même mourir ces eunuques, la peste du palais; mais il ne craignit pas de tout régler avec une sévérité minutieuse. Jamais d'or sur sa table; pas plus de deux cents livres d'argenterie dans son trésor; trente setiers de vin, trente livres de pain blanc, cinquante livres de pain inférieur [1], furent chaque jour l'ordinaire de sa maison; aux jours de fête, une oie, comme chez les bourgeois du moyen âge; aux plus grands jours, un faisan. Il me semble voir Charlemagne comptant les œufs de sa basse-cour. Les salaires de ses délégués dans les provinces se percevaient en nature; ils furent réglés à un mulet et à une tunique près. Point de cortége, de cour, d'inutile entourage : tous les désœuvrés du palais reçurent leur congé; Alexandre disait qu'il ne voulait pas, avec le sang de ses provinces, nourrir des bouches inutiles. Point de spectacles pour lui-même et dans son palais; pas de nain, de naine, de bouffon chez lui; pas un comédien ni un pantomime ni un cocher du cirque, qui fût traité mieux qu'un esclave chasseur ou un esclave muletier. La seule et innocente distraction du prince, c'étaient les oiseaux qu'il aimait à nourrir dans ses volières, et encore recommandait-il qu'on ne les nourrît pas avec du blé.

On peut sourire, et les beaux esprits du palais se moquaient, il n'y a pas de doute, de l'oie d'Alexandre Sévère, comme les courtisans du quinzième siècle se moquaient des pourpoints percés aux coudes de Louis XII. Le

1. Voy. Lampride, 37, 41. La livre romaine est de 326 grammes, le *sextarius* d'environ un demi-litre.

peuple de Rome et surtout le peuple des provinces, lui, ne souriait pas, mais se réjouissait. Il savait et il sentait quel était pour lui le fruit de cette bienfaisante avarice. Chaque volupté impériale était un homicide, chaque parcimonie impériale était la vie d'un homme.

Grâce à cette simplicité du prince, imitée peu à peu par les riches de la cité, grâce à la simplicité de sa femme, imitée peu à peu par les autres matrones, les pauvres étaient soulagés. Certains impôts étaient diminués dans la proportion de trente à un. Le peuple se plaignait-il de la cherté des vivres? L'empereur se gardait bien de faire une loi de maximum (*non vilitatem proposuit*); mais il se contentait d'interdire certaines pratiques de luxe gastronomique qui diminuaient en pure perte les races d'animaux domestiques, et en moins de deux ans le prix de la viande tombait de huit à un [1]. L'intérêt de l'argent s'élevait-il trop? Le prince faisait des lois prohibitives pour l'abaisser et tâchait surtout de faire rougir les sénateurs qui pratiquaient l'usure; il faisait mieux encore, il prêtait à quatre pour cent, souvent même sans intérêt, à de petites gens qui achetaient un champ et s'acquittaient sur le produit. Sentait-on trop lourdement l'insuffisance ou l'imperfection de l'industrie servile? Alexandre remédiait au mal, comme le faisaient les chrétiens, en encourageant le travail libre : il instituait, pour toutes les industries, des corporations de métiers ayant syndic, liberté d'agir, droit de procéder en justice [2]. Les bras manquaient-ils? On recourait aux ma-

1. Il défendit, entre autres, de tuer, comme le faisaient les gourmets, une truie au moment où elle vient de mettre bas (*suminatam*). La viande de cochon et de bœuf tomba de huit *minuta* à deux et même à un. Lampride, 22.

2. « Corpora omnium constituit vinariorum, lupinariorum, caligariorum, et omnino omnium artium, hisque ex sese defensores dedit et jussit quid ad quod judices pertineret. » Id., 33.

chines, et Lampride nous parle, bien brièvement par malheur, des grandes œuvres qu'Alexandre fit accomplir dans Rome par la mécanique [1]. Y avait-il quelque dépense extraordinaire à faire, quelque vide à suppléer dans le trésor? Alexandre imposait le luxe : un très-bel impôt, dit Lampride, était levé sur les ouvriers en argent, les orfèvres, les fabricants de verre (le verre était alors un objet de luxe). Cette taxe profitait, ou par son produit au trésor, ou par la diminution du luxe à l'industrie utile; elle faisait toujours quelque bien.

Le luxe payait ainsi les frais de la bienfaisance; les perles se changeaient en pain. L'insensé Élagabale avait été jusqu'à distribuer à son armée d'eunuques et de courtisanes les sept années d'approvisionnement de blé que Septime Sévère avait fait déposer dans les greniers publics: Alexandre réparait avec ses deniers privés cette folie de son prédécesseur. Élagabale avait également supprimé ou donné à ses courtisanes l'approvisionnement d'huile qu'avait formé Septime Sévère : Alexandre rendait de l'huile à son peuple. Des greniers publics se bâtissaient dans tous les quartiers de Rome, dans tous les quartiers de Rome des bains pour le peuple. Des bourses (ou ce que nous appellerions ainsi) pour les enfants pauvres étaient fondées dans les écoles des grammairiens, des mécaniciens, des architectes, même des rhéteurs. On secourait les pauvres; on pensait aux pauvres. Les bienfaisantes fondations de Trajan, négligées depuis Commode, étaient renouvelées sous le nom chéri de Mammée. Jamais, certes, empereur païen n'avait tant fait pour les pauvres, pour le travail, pour le bien de tous; aussi peu pour les favoris, pour le luxe, pour lui-même.

1 « Mechanica opera Romæ plurima instituit. » (Lamp. 22.)

En même temps et pour rendre plus durable le bien qui se faisait, l'œuvre de progrès législatif entamée par les Antonins était continuée avec autant de zèle, et, à ce qu'il me paraît, avec plus d'ensemble. Le temps d'Alexandre Sévère est pour la Rome païenne la grande époque de la jurisprudence. A partir de ce règne, plus clairement que jamais, la puissance paternelle est restreinte; le droit de vie et de mort aboli, même sur l'enfant nouveau-né[1]; l'infanticide et l'avortement punis; l'esclave protégé. Autant qu'il se peut faire, le pouvoir veille sur les mœurs. Le scandale des bains publics, interdit par Hadrien et Marc Aurèle, renouvelé avec tant d'autres scandales par Élagabale, est de nouveau interdit. Les turpitudes du palais venaient d'être punies par l'exil, par l'esclavage, par la mort; Alexandre eût voulu en faire autant pour les turpitudes de la cité : mais il n'osa affronter à ce point l'immoralité publique; cet honneur était réservé à un prince chrétien.

Dans tout ceci, comment méconnaître l'influence chrétienne? Le soin des pauvres, la guerre contre le luxe, la protection pour le travail utile et le travail libre, l'équité dans les lois, la sévérité dans les mœurs, sont ici dans une toute autre mesure qu'elles n'étaient chez Trajan, chez Antonin, chez Marc Aurèle. Une grande part de cette gloire doit revenir à la chrétienne Mammée, qui, mère d'un César de quatorze ans, dut être pendant quelques années la véritable souveraine de l'empire. Mais une grande part en revient aussi à son fils, devenu César dès

1. La justice paternelle abolie au temps d'Alexandre Sévère. Ulpien. 2 *ad leg. Corn. de sic.* (XVIII, 8); *Cod. Just.* 3 *de Patria potest* (VIII, 47). (Loi d'Alexandre Sévère.)— Le droit de vie et de mort sur les enfants nouveau-nés aboli. Paul, *Dig.* 41. *De lib. et post. hær.*, *C. J.*, *de Patr. potest.* (Loi d'Alexandre Sévère). — L'exposition et le refus d'aliments assimilés à l'infanticide. Paul, 4, *de Agnoscendis et alendis lib.* — La vente de l'enfant ne préjudicie pas à son droit. Paul., V, *Sent.*, 1, 1; Alex., 1, *Cod. Just.*, *de Infantib. expositis* (VIII, 52).

son adolescence, élevé dans le palais, empereur héréditaire ou quasi-héréditaire et cependant irréprochable; chaste, je ne dirai pas plus que Trajan, ce qui serait peu dire, mais plus que Marc Aurèle; ayant autant de fermeté que celui-là, autant de droiture que celui-ci; mort avant l'âge où ils commencèrent à régner, et mort après avoir fait plus de bien qu'eux. Lui du moins, amené par l'amour du bien jusqu'aux confins de la vérité, amené par l'étude des plaies de son empire à en soupçonner le remède, lui, ne méconnaît ni la pureté ni la vertu du christianisme, s'il en méconnaît encore la vérité. Sous lui, la liberté est maintenue aux Juifs, donnée aux chrétiens [1]; des maximes chrétiennes sont écrites sur les murs de son palais [2]; les autels chrétiens sont protégés [3]; le gouvernement de l'Église est proposé comme modèle au gouvernement de l'État [4]. Enfin, dans ce palais où l'on n'avait construit depuis bien des années que des boudoirs impurs et des temples plus impurs encore, Alexandre se fait un double oratoire [5], l'un renfermant les images des grands princes

1. « Judæis privilegia reservavit, christianos esse passus est. » (Lamprid. 22.)

2. « Clamabat sæpius quod a quibusdam sive Judæis, sive christianis audierat. ... idque per præconem dici jubebat : Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris. Quam sententiam usque adeo dilexit, ut et in palatio et in publicis operibus præscribi juberet. » (Lamprid. 51.)

3. Les chrétiens ayant occupé un lieu qui avait appartenu à l'État, et des cabaretiers en réclamant à leur tour la possession (c'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie *in Trastevere*), Alexandre répondit qu'il valait mieux que Dieu y fût adoré, de quelque manière que ce fût. (Lamprid. 49.)

4. « Nomina rectorum proponebat,... dicebatque grave esse, cum id christiani et Judæi facerent in prædicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus. » (*Id.* 45)

5. « Si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo et divos principes, sed optimos electos, et animas sanctiores, in queis et Apollonium, et, quantum scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham et Orpheum et hujusmodi cæteros habebat et majorum effigies), rem divinam faciebat. » (Lamprid. 29.) — Alexandre le Grand était aussi dans le *lararium majus*; Virgile, Cicéron, Achille, dans le *lararium* inférieur.

et des grands hommes, l'autre renfermant des images plus respectées encore, entre autres celles d'Orphée, d'Abraham et de Jésus-Christ, c'est-à-dire, aux yeux d'un païen, de trois témoins de l'unité divine. Et c'est là que le successeur d'Auguste, le grand pontife de la religion romaine, fait sa prière de grand matin, après un chaste sommeil. Ce culte païen offert au Christ et qu'Alexandre eût voulu rendre public [1] indique chez ce prince un rêve de syncrétisme religieux comme avait été celui d'Élagabale ; mais lui, du moins, c'était dans une pensée chaste, pieuse, élevée, qu'il voulait opérer cet impossible rapprochement. Tel fut ce prince, empereur à quatorze ans, tué à vingt-sept ; le plus irréprochable des Césars, la gloire la plus pure de l'empire païen, mais à peu près sa dernière gloire.

Malheureusement cette gloire devait être de courte durée. Alexandre avait un redoutable ennemi dans cette prépondérance militaire que Septime Sévère avait fondée. Alexandre était soldat et ami du soldat ; sa haute taille, sa figure noble et martiale, son soin paternel pour le soldat, le faisaient aimer des légions ; mais il sentait qu'il fallait rompre par une discipline rigide cette armée qui s'était faite la véritable impératrice du monde romain. Il voulait son armée forte, brillante, honorée, abondamment pourvue de toute chose : mais il la voulait austère dans sa vie, modérée dans sa conduite, strictement obéissante ; il interdisait à ses soldats d'Antioche ces voluptueux bains de Daphné qui avaient perdu tant de légions ; il ne livrait pas à leur merci le trésor de la cité ou le champ du laboureur. De là une colère profonde dans cette partie de l'armée que

1. « Christo templum facere voluit eumque inter divos recipere » (à l'exemple d'Hadrien, ajoute Lamprid. 43).

Caracalla avait accoutumée à la licence, et qui révérait la licence sous le nom de Caracalla. Déjà, dans une révolte des soldats, Alexandre n'avait pu défendre son préfet du prétoire, Domitius Ulpianus, et dans Rome, aux pieds même du prince, les prétoriens avaient assassiné leur chef. A leur tour, les soldats à demi barbares de la Gaule, inaccoutumés à la discipline et mêlés de beaucoup d'anciens favoris d'Élagabale, quand Alexandre vint au milieu d'eux, ou se révoltèrent ou assassinèrent, on ne sait pas bien ; mais ce qui est certain, c'est que les vertus d'Alexandre ne furent pas plus épargnées que ne l'avaient été les vices d'Élagabale. Mammée périt avec ce fils qu'elle n'avait jamais quitté, et dont les vertus étaient son ouvrage. La dynastie sévérienne, si on peut l'appeler ainsi, finit, après quatre règnes, percée par cette épée du soldat sur laquelle elle avait prétendu s'appuyer. En effet, après ce règne semi-chrétien d'Alexandre Sévère, sur lequel j'ai voulu m'arrêter comme sur la dernière crise heureuse de l'empire, l'épée, victorieuse de la politique de Septime comme de la vertu d'Alexandre, l'épée règne seule.

---

§ II. — DE LA MORT D'ALEXANDRE SÉVÈRE A L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN.

— 235-284 —

Elle règne tout un demi-siècle. Pendant cinquante ans, le mécanisme constitutionnel et monarchique de l'empire devient ce qu'il y a de plus simple au monde. Il n'y a ni hérédité, ni élection, ni adoption, ni émeute populaire, ni même le plus souvent sédition des soldats ou soulèvement des généraux. Mais tout simplement, lorsqu'un empereur a le tort d'un peu de sévérité en fait de discipline, ou même

le seul tort de durer trop longtemps, ses soldats l'égorgent, ou son préfet du prétoire, à la guerre, le livre à l'ennemi. Et, à sa place, ou ce préfet du prétoire lui-même, ou un capitaine quelconque, souvent malgré lui, est décoré d'un lambeau de pourpre, et récompense par une largesse obligée les soldats qu'enrichissent de cette façon chaque empereur tué et chaque empereur élu. A ce prix, le nouveau prince est reconnu pour Auguste et son jeune fils pour César jusqu'au jour où, père et fils, Auguste et César, seront mis à mort à leur tour. C'est la souveraineté de l'assassinat.

Ainsi, pendant cinquante années, une série de soldats parvenus, mais non de soldats heureux, se succède sous la pourpre. La plupart sont des paysans ou des bergers, Dalmates, Pannoniens, Thraces, Goths, grossiers et illettrés, qui ont fait leur chemin dans la milice, sans autre mérite parfois que la hauteur de leur taille ou la vigueur de leurs muscles. Rarement ce sont des ambitieux; la plupart n'acceptent la pourpre que l'épée sur la gorge, et plus d'un la reçoit en pleurant. Ces caporaux empourprés ne sont pas tous sans quelque énergie, sans quelque génie, sans quelque droiture: Dèce et Aurélien furent de braves soldats, Claude II fut un grand général, Probus un honnête homme et un homme supérieur. Mais ceux-là surtout, ceux qui, avec un esprit plus élevé et un cœur plus droit, se trouvent honteux de n'être que les prête-nom de la souveraineté soldatesque, de n'avoir d'autre tâche que d'accroître la solde pour l'armée d'Italie et les dépenses de l'amphithéâtre pour le peuple de Rome, ceux qui voudraient rétablir un peu de dignité dans l'État et un peu de discipline dans le camp, ceux-là périssent d'autant plus vite.

Il serait trop long d'énumérer un à un ces Césars d'un

jour ; ce qui importe, c'est de faire comprendre jusqu'à quel point un tel régime devait hâter la décadence déjà si avancée de l'empire romain.

Il est clair d'abord qu'avec ce désordre intérieur, la sureté extérieure de l'empire dut être de plus en plus précaire. Les armées indisciplinées et révolutionnaires font mal leur métier d'armée. Et surtout, quand la principale et probablement la plus nombreuse des armées romaines, celle que Sévère avait prétendu constituer comme la gardienne de la chaise curule impériale, était uniquement préoccupée de gagner des *donativa* et d'obtenir des adoucissements de service par le facile expédient de faire et de tuer des empereurs, on comprend que la frontière fût imparfaitement défendue. En outre, une double révolution au dehors de l'empire venait aggraver les dangers de Rome. Sur l'Euphrate, l'empire parthique, qui était, comme l'empire ottoman, une espèce de campement étranger et féodal au milieu de populations sujettes et opprimées ; l'empire parthique était tombé (226) : les populations indigènes venaient de constituer un empire national, fier de sa victoire, et animé par la chaleur toute nouvelle de son indépendance. Vers le même temps, sur le Rhin, les tronçons des anciennes nations tudesques, Cattes, Chamaves, Chérusques, Bructères, vaincues et brisées jadis par l'épée romaine, se rapprochaient (vers l'an 248) et reverdissaient par le contact. Cette ligue franque, d'où notre nation est sortie, relevait l'esprit d'indépendance germanique et reportait hautement au midi du Rhin la guerre que les Romains avaient jadis portée au nord de l'Elbe. Tout cela pendant que les Goths et les Alains, ce premier corps d'armée de la grande invasion du cinquième siècle, arrivaient ou par terre, en franchissant le Danube, ou sur

les eaux par la mer Noire, et ravageaient la Thrace, l'Asie Mineure, la Grèce.

Voilà pour les périls de la guerre. Mais de plus la vie intérieure de l'empire devait rapidement s'étendre. L'esprit romain et l'esprit municipal s'affaiblissaient tous deux également.

Quant au premier, — quels empereurs avait-on ? Macrin qui avait détrôné Caracalla était un Maure ; on le reconnaissait à son oreille percée. Maximin qui détrôna Alexandre Sévère était un Goth. Septime Sévère lui-même, quoiqu'il eût été avocat, plaidait en langue punique beaucoup mieux qu'en latin ; il avait une sœur qui ne savait pas même la langue latine. Alexandre Sévère lui-même, quoiqu'il tînt beaucoup à sa nationalité romaine, ne savait que médiocrement le latin [1]. La plupart de ces Césars romains, qui n'étaient Romains ni d'origine, ni d'éducation, ni même de langage, pouvaient-ils mettre grand intérêt à sauvegarder ce nom romain et cette cité romaine dont ils étaient les détenteurs plutôt que les patrons?

Aussi la prééminence de la race romaine, de Rome, de l'Italie décline-t-elle rapidement. L'Africain Septime Sévère, en mettant l'armée au-dessus des citoyens, met la race provinciale au-dessus de la race romaine. Le Maure Macrin, par une nouvelle division de l'Italie et un nouveau règlement des juridictions impériales, annule, ou peu s'en faut, les juridictions municipales de l'Italie. D'autres s'en prennent au consulat déjà si anéanti, d'autres aux magistratures républicaines déjà si abaissées [2]. L'Italie n'est plus

1. Lampridius.

2. Assimilation aux consuls de ceux qui avaient eu *les ornements consulaires*. Dion, LXXVIII, 13 (sous Macrin).—Vaine tentative, sous Dèce, pour relever la censure. Trebellius Pollio, in *Valerianum*, 1, 2. — A partir du

qu'une des provinces, Rome une des villes de l'empire ; le citoyen romain n'est plus qu'un sujet, ayant pour toute prérogative le droit de payer un impôt de plus [1].

Une fois arrivé là, Caracalla avait eu une idée lumineuse. Les citoyens romains payaient seuls le droit de succession, qu'Auguste jadis avait timidement, modérément, cauteleusement imposé à leur farouche indépendance ; ils le payaient maintenant sans difficulté, sinon sans murmure, et Caracalla lui-même venait d'en doubler le taux. « Quand tout le monde sera citoyen romain, l'impôt de succession sera payé par tout le monde, » Caracalla eut assez d'esprit pour tirer cette conséquence ; et il déclara citoyens romains tous les sujets de l'empire. Plusieurs modernes ont eu la bonté de se récrier de joie en face de cet édit, libéral, humanitaire, philanthropique, démocratique, progressif : Caracalla ne pensait à rien de tout cela ; il pensait à l'argent et nullement au progrès [2].

troisième siècle, il n'est plus question d'édilité. — Disparition des tribunaux criminels présidés par les préteurs (*quæstiones*), au troisième siècle.

1. Voy. ce que j'ai dit plus haut de l'impôt des successions destiné à compenser l'immunité accordée au temps de la république aux citoyens romains. T, I, p. 23, et *les Césars*, t. I, *Auguste*, § 2, p. 220.

2. Sur cette constitution de Caracalla, Ulp., *Dig* 17, *de Statu hominum* V. Spanheim, *Orbis romanus*, 11 ; Walter, *Gesch. des römischen Rechts*, I' 31.— Ses conséquences : disparition de l'autonomie des villes libres. Spanh., *ibid.*, 7, 16.—Restriction des juridictions locales. *Digeste*, 4, pr. 3, 4, *de Damno infecto* (XXXIX, 2), 28, *de Municip.* (L) ; Paul, V, *Sent.* V, A, 1.— Nulle juridiction volontaire, Paul, II *Sent.* XXV, 4. *Cod. Just.*, *de Vindic. lib.* (VII, 1). —Suprématie du *præses* ou de son délégué, 1 et 4, § 3, *de Damno infecto*, *Fragm Vatic*, 232.—Nulle juridiction criminelle, *Dig.*, 3, 10, *de Custod. reor.*; *Cod. Theod.*, *lex unica*, *de Irenarchis*; *Dig.*, 7, § 2, *de Captivis* (XLIX, 15).—Tout pouvoir administratif (*imperium*) refusé aux autorités locales, *Dig.* 26, pr. § 1, *de Municip.*, 4, *de Jurisdict.* (II, 1) ; 1 et 4, § 3, 4, *de Damno infecto.* — Nul droit d'établir un impôt, *Dig.*, 10 pr., *de Public.* (XXXIX, 1). 1, 2, 3, *C. J. Novu rectigal.* (IV, 62), *Inscript.* Gruter. p. 164. — Suppression du droit de battre monnaie, sous Gallien, aux villes d'Orient. Les villes d'Occident l'avaient perdu depuis les premiers Césars. Eckhel., *de Doctr. numm.*, passim.

Ce fut là la fin, non-seulement de l'esprit romain déjà bien abattu, mais aussi de l'esprit municipal. L'édit de Caracalla fut pour les provinces ce que les actes politiques de Sévère avaient été pour l'Italie. Caracalla éleva le sujet au rang de citoyen, par cette seule raison qu'au point où l'on en était venu, le citoyen payait plus et était moins libre que le sujet. Caracalla mit la ville provinciale au niveau de la ville italique, par cette seule raison que le régime de la ville italique était devenu des deux régimes le plus oppressif. Il conféra un vain titre, qu'on lui paya, bien malgré soi, en argent et en liberté. La diversité, jusque-là maintenue, de condition et de privilége entre les villes ; ces traités faits à l'époque de la conquête romaine et où les cités avaient stipulé leurs franchises ; ces titres divers de Latins, de fédérés, d'alliés, de colons romains : tout cela disparut sous le magnifique niveau de l'agrégation à la cité, c'est-à-dire à la servitude romaine. Désormais, pas plus dans les provinces qu'en Italie, il n'y eut d'assemblées populaires, de libres comices, de juridiction locale tant soit peu puissante. Il n'y eut que des villes toutes également honorées du titre de municipe, c'est-à-dire payant toutes également l'impôt de succession et toutes également privées de leur liberté : le préfet impérial tint en bride le sénat de Carthage et l'Aréopage d'Athènes tout comme le *corrector* (délégué impérial) en Italie avait sous sa main la curie de Tarente ou celle de Capoue.

Sous l'empire de cette législation et avec la prépondérance militaire plus dominante chaque jour après la mort d'Alexandre, l'esprit municipal, la vie municipale, l'ambition municipale s'éteignirent ; qui peut en douter ? Nous avons déjà remarqué sous Marc Aurèle des signes de cette décadence. C'est le propre des gouvernements inintelli-

gents et despotiques de rendre onéreux même ce qui semblait souhaitable et de faire une corvée de ce qui était un honneur. Le droit de cité romaine sous Auguste était un avantage; sous Caracalla ce ne fut plus qu'une charge. La constitution d'une ville en municipe, sous Trajan pouvait encore être un objet d'envie; sous Caracalla, un municipe de plus ne fut qu'un corvéable de plus, auquel le pouvoir impérial, dans sa prodigalité et dans sa pénurie, imposa le logement, la subsistance, le transport, la satisfaction des mille besoins réels ou factices de l'armée sa souveraine. Sous les Antonins, les honneurs municipaux avaient pu encore être un objet d'ambition; ils parlaient aux imaginations helléniques de l'ancienne liberté et de l'ancienne gloire; on aimait qu'il y eut à Athènes un Pnyx, une Agora, une tribune aux harangues, des chorégies, des fêtes, des couronnes: mais, depuis Caracalla, quand les fonctions municipales ne furent plus autre chose que l'obligation de répartir et d'exiger de ses concitoyens d'épouvantables corvées; lorsque, pour mieux en assurer le recouvrement, on eut imaginé d'en rendre le magistrat personnellement responsable; que par conséquent le sénat de chaque ville ne fut plus guère qu'une réunion de collecteurs gratuits et responsables, sans aucun honneur et sans aucun pouvoir que celui de vexer; je vous demande si l'on dut se soucier beaucoup d'être sénateur et magistrat. Qui eût quêté des suffrages? Qui eût fait un sacrifice, offert un don à sa ville, donné du pain ou donné des jeux, pour être duumvir ou décurion? On faisait bien plutôt des dons, non pour obtenir ces honneurs, mais pour les éviter. Il n'était plus besoin de vote pour la nomination des magistrats[1]: tout simplement on produisait la liste (*album*)

1. En certains cas ou en certaines villes, il y avait seulement un vote de

des éligibles, autrement dits des corvéables, et on pointait, à tour de rôle, les gens qui devaient cette année-là faire leur corvée ; ces corvées comprenaient tout, depuis le balayage des rues qu'on imposait à certaines catégories de citoyens jusqu'à la magistrature suprême (duumvirat) qu'on imposait à certaines autres. C'est pour cela qu'à partir du troisième siècle, et les livres des jurisconsultes et les édits des empereurs sont pleins de ces questions : Qui sera décurion? qui sera duumvir ? L'âge exempte-t-il ? la maladie exempte-t-elle ? Quand on l'a été une fois, deux fois, trois fois, etc., est-on libéré pour la vie ? Le fils exempte-t-il le père et le père le fils ? Ces charges sont-elles héréditaires et obligatoires pour toute une famille ? Sont-elles patrimoniales et transmissibles avec un bien ? Les doit-on en telle ville? En telle autre? Par quels services, par quelles libéralités, par quelle incapacité, par quelle fraude peut-on ou prétend-on y échapper [1] ?

Telle était la situation, de droit et de fait, qui était imposée à la fois à l'esprit romain et à l'esprit municipal,

la curie, sur la proposition du duumvir. Le droit du peuple se réduisait à un droit de *postulation*, ou plus simplement à un recours au patron du municipe : *Dig.*, 11, § 1, 13, 15, § 1, *ad Municipal.* (L. 1). 1, § 3, 4, *Quando appell.* (XLIX, 4). 12, *de Appell.* (XLIX, 1).—*Cod.* 1, 2, *de Pericul. nominat* (XI, 33). 3, *Quo quisque ordine* (XI, 35). 46, *de Decurion.* (X, 31). 8, *de Suscept.* (X, 70). Inscriptions portant : *Beneficio vel expostulatione populi.* Orelli, 3847, 4020.

1. Sur le curieux détail de cette législation, voir le cinquantième livre du *Digeste* tout entier, et les lois des empereurs de cette période, aux titres du *Code Just.* 31 à 76 du dixième livre.— Mode de nomination : Voy. la note précédente, et, de plus, Antonin, Gordien, Carus, 1, 2, 3, *Quo quisque ordin.* (XI, 35). Antonin, 1, *de Munerib. patri.* (X, 41).—Responsabilité financière des magistrats, caution donnée, le père responsable pour son fils décurion : Sévère et Antonin, 1, *de Filiis famil.* (X, 60). — Le nominateur est responsable de celui qu'il a nommé : Antonin et Philippe, *de Pericul. nominat.* (XI, 33).—Responsable aussi envers lui s'il l'a nommé illégalement : Gordien, 1, *de Sumptuum recuperatione.* (X, 67). — Nominations faites par inimitié : Alexandre, 1, *Si propter inimicitias.* (X. 66). — Charges héréditaires : Vale-

à la race italique et à la race provinciale, désormais *unifiées*.

On avait ainsi réalisé le beau idéal que Dion Cassius, écrivant à cette époque et facilement prophète, met dans la bouche de Mécène [1]; le beau idéal des sociétés humaines selon les chefs de bureau : toute autonomie disparue ; toute assemblée populaire supprimée ; tous les sujets faits citoyens ou plutôt tous les citoyens devenus sujets au même titre ; l'égalité sous l'oppression, sous l'impôt et sous la corvée. Des fonctionnaires impériaux nouvellement créés remplaçaient ou opprimaient les magistrats municipaux. Un corps d'espions s'était organisé sous le nom de *frumentarii* [2] La police des cultes que Dion faisait demander par la bouche de Mécène, se pratiquait au moins contre les chrétiens. Quant à la police de l'enseignement que Mécène ou Dion avait aussi réclamée, on peut bien remarquer quelques tentatives en ce sens ; mais le temps manqua.

rien et Gallien, 1, *de Decurionibus*. (X, 31).—Charges incombant même aux femmes : Philippe, 1, *de Mulierib. in quo loco* (X, 62).—Où doit-on le décurionat? Alexandre, Philippe, Antonin, 1 et 3, *de Municip. et orig.* (X, 38); 1, *de Incolis*. (X, 39).—Charges patrimoniales : 2, *de Munerib. patrim.* (X, 41). — Exemptions : — par l'acceptation de fonctions subalternes qui, en cas de procès criminel, rendraient sujet à la torture : Alexandre et Gordien, 1, 2, *de Tabulariis*... (X, 69). — ... par les charges remplies depuis un terme de deux, trois ou cinq ans : Sévère, Antonin, Gordien, 1, 2, *de Munerib. et honorib.* (X, 40).— ... pour motif d'âge, d'absence d'enfants, par faveur du prince, pour cécité, surdité, goutte (s'il s'agit de charges personnelles) : Alexandre, Gordien, Carus, *de Munerib. patrim.* (X, 41) ; *de Vacat. public. muner.* (X. 47); *de Excusationib. muner.* (X, 45). — ... en certains cas, pour les pères de cinq enfants : Alexandre et Philippe, *De his qui numero liber.* (X, 51). — ... pour les vétérans : Antonin, *De his qui non impletis stipendiis.* (X, 54). (Dans toutes ces citations le nom d'Antonin désigne Caracalla.) — Immunités des charges publiques accordées aux médecins, rhéteurs, etc., par les Césars du premier siècle, et qu'à cette époque-ci on cherche plutôt à restreindre : Antonin, Gordien, Philippe, *de Professoribus et medicis*. (X, 52).

1. Voy. Dion, LII, 14-40, et *les Césars. Auguste*, § 2.

2. Spartian in *Hadrian.*, 11 ; Capitolin in *Macrin.*, 12 ; in *Maximo*, 10 ; Aurel. Victor, *de Cæsarib.*, 39.

Toutes les libertés de l'empire romain s'en allaient donc pour faire place à une monarchie semi-moderne. C'était, en un mot un beau système, bien régulier, bien automatique, bien uniforme ; avec ce seul inconvénient qu'il y avait en moyenne un César assassiné tous les dix-huit mois [1] ; que les barbares étaient aux frontières, plus difficiles à combattre chaque jour ; que les peuples s'appauvrissaient ; et (symptôme qui a aussi sa gravité) que les peuples se mouraient d'ennui.

Car on sent facilement que dans une société qui en était venue là, toute activité en tout genre était bien près de s'éteindre. Nulle ambition possible que celle d'échapper aux honneurs par son incapacité, sa pauvreté ou son obscurité : peu d'intérêts communs entre les citoyens de la même ville, tous occupés à rejeter les uns sur les autres le fardeau des charges municipales et des corvées impériales : peu de zèle pour l'industrie et le commerce ; le métier de riche était trop compromettant, et d'ailleurs qui pouvait être assuré de demeurer riche quand la pénurie impériale et la prépotence militaire étaient là pour tout absorber, le trésor des villes comme celui de l'État, le denier du pauvre comme les millions du riche ? Moins de zèle encore pour le labour ; car le métier de cultivateur est celui que la tyrannie fiscale méprise le plus et celui cependant aux dépens duquel elle s'enrichit le plus : bien des champs demeuraient déserts, et l'on pouvait calculer le temps au bout duquel ou les hommes manqueraient au sol pour le défen-

1. De Commode à l'avénement de Dioclétien (180-285), il y eut vingt-six empereurs reconnus à Rome (parmi eux trois seulement moururent de mort naturelle) ; huit personnages associés par eux à l'empire, tous tués ; trente-sept empereurs proclamés dans les provinces, parmi lesquels huit seulement survécurent à leur chute. La moyenne des règnes (en ne comptant que les empereurs reconnus à Rome) fut de quatre ans et quelques jours.

dre ou le blé manquerait aux hommes pour les nourrir[1].

Mais maintenant, à côté du mal, n'y avait-il pas le remède? A côté de cette société romaine si affaissée, n'y avait-il pas la société chrétienne? Marc Aurèle, avec sa manie d'hérédité impériale, avait involontairement travaillé à abaisser la première et n'y avait que trop réussi. Marc Aurèle, avec sa préférence pour les superstitions de l'Orient et ses hostilités directes contre l'Église, avait travaillé à écraser l'autre; mais là heureusement il avait échoué.

Le christianisme vivait donc. Le christianisme était le besoin des âmes, il était même le besoin de l'empire. On sentait, en effet, la plaie de la société si profonde qu'il était impossible de ne pas penser à un remède profond comme elle. Une révolution religieuse, prenant la vie des hommes dans son fond et dans sa racine, pouvait seule sauver l'empire. De là ce rêve conçu par l'insensé Élagabale lui-même d'une fusion de toutes les religions; de là le rêve pareil, quoique dans une direction d'esprit toute différente, conçu par le sage Alexandre Sévère. Il ne faudrait donc pas s'étonner que des esprits politiques en fussent venus, même à cette époque, à songer au christianisme.

Contre la prépondérance et l'indiscipline militaire, le christianisme n'était-il pas un remède et le seul remède? Lui seul pouvait faire, soit dans l'armée, soit hors de

1. Alexandre Sévère donne de l'argent à des pauvres pour acheter des terres. (Lamprid., *In Sever.* 20.) — Claude le Gothique remplit les provinces de prisonniers barbares devenus cultivateurs. (Trébellius Pollio, *in Claud.*)—Pertinax donne des terres en Italie, à la seule condition de les faire valoir. (Hérodien, II, 4, 12.)—Aurélien rend les curies (les municipalités) responsables des terres désertes, et permet de les actionner *pro fundis qui dominos invenire non potuerunt.* (*Cod. Just.*, 1. *de omni agro deserto* (XI, 58). — Implantations de barbares projetées par Aurélien, dans de nombreuses terres incultes situées en Toscane et jusqu'aux Alpes maritimes. (Vopiscus, *in Aureliano*, 48.)

l'armée, des hommes capables (ces deux choses si rares!) d'obéir et de résister, des hommes fidèles au devoir civique parce qu'ils étaient fidèles au devoir religieux, au serment de la milice parce qu'ils l'étaient au serment du baptême, à César parce qu'ils l'étaient à Dieu. Hors de là, comment ne pas tourner éternellement dans ce misérable cercle de caporaux devenus empereurs par l'assassinat et d'empereurs assassinés pour faire place à des caporaux?

Contre les autres plaies de l'empire et de la société, le christianisme n'était-il pas aussi un remède et le seul remède? Quels étaient les meilleurs défenseurs contre les barbares? Des soldats chrétiens : — les rédempteurs qui allaient au fond du désert racheter des captifs et des captives que leurs familles n'eussent jamais revus? des chrétiens : — les médecins et les infirmiers des épidémies si fréquentes en ce siècle? des chrétiens : — les pacificateurs de tant de guerres locales que l'état universel de guerre enfantait? des chrétiens : — les distributeurs de blé aux jours de disette si fréquents en ce siècle où les *frumentaires* étaient occupés à faire la police? des chrétiens. Le christianisme était ainsi, on pouvait commencer à s'en douter, l'unique sauvegarde et des empereurs et de l'empire.

Voilà ce qu'on pouvait penser par moments, même quand on était prince. Mais malheureusement ce n'était là qu'un rayon de lumière luttant contre d'épaisses ténèbres. Le préjugé païen subsistait, fortifié par l'autorité du grand nom de Marc Aurèle; les suggestions du vice contre la vertu et du mensonge contre la vérité se faisaient toujours entendre; une certaine politique ou plutôt une certaine rhétorique traditionnelle parlait toujours au prince, avec un artifice dont l'effet n'était que plus sûr, quand le prince se trouvait être un soldat illettré; et, enfin, ce qui

était peut-être plus puissant que tout le reste, il y avait toujours ou presque toujours chez le prince le penchant personnel, je ne dis pas vers un paganisme quelconque, vers un culte officiel, national, défini, je dirai encore moins vers une croyance, mais vers le paganisme en général, vers la superstition, vers l'astrologie, vers la magie, vers la divination, vers l'Orient. Tout cela, quoique interrompu de temps à autre par un instinct plus sage, se soulevait bientôt et reprenait le dessus.

Il y avait ainsi une interrogation toujours posée, une perplexité toujours subsistante. Depuis le temps d'Alexandre Sévère, le christianisme fut, dans l'empire, je ne dirai pas un parti, mais une force que l'on pouvait accepter à titre d'embarras ou à titre de ressource, à titre de danger ou à titre de remède. Chaque empereur nouveau venu, pour peu qu'il eût devant lui quelques mois de gouvernement paisible, se posait la question chrétienne et la résolvait à sa façon.

Quand le prince avait quelque raison, quelque sagesse, il éprouvait un peu de cet attrait qu'avait ressenti Alexandre Sévère ; il reconnaissait au moins comme fait cette force toujours croissante et toujours inutilement attaquée. Alors il accordait tacitement à l'Église la seule chose qu'elle lui demandât, la liberté. Alors, peu à peu et par la seule puissance de la conviction, les cités, les légions, les curies, le palais, le sénat même se remplissaient de chrétiens. Alors, les églises chrétiennes commençaient à s'élever de toutes parts ; au lieu des réduits obscurs où s'était jusque-là cachée la prière, la maison du Christ se dressait au milieu des cités, apparente et reconnaissable ; les premières églises ostensiblement construites à Rome datent, à ce que l'on croit, du temps d'Alexandre Sévère. Alors

aussi la hiérarchie chrétienne commençait à se dessiner d'une manière visible aux yeux des idolâtres. Le César païen, Aurélien, reconnaît la suprématie de l'évêque de Rome sur toutes les églises, et Alexandre Sévère cite comme modèle pour les élections des magistrats, les élections des évêques. L'évêque chrétien commençait même à être un personnage dans la cité ; et, malheureusement aussi, son importance n'était pas toujours sans péril pour sa vertu. On peut lire quel rôle joua dans Antioche et de quel faste s'entoura l'ambitieux Paul de Samosate. Cette prospérité extérieure avait donc ses dangers pour l'Église. Les âmes se laissaient amollir dans ces moments de sécurité et de paix, et les vieillards qui avaient vu les temps de persécution arrivaient à en souhaiter le retour.

Leurs souhaits en général ne tardaient pas à être exaucés ; car bientôt arrivait un changement de prince ou un changement dans l'esprit du prince. La politique se mettait à avoir peur des progrès du christianisme. Ou ignorant et grossier, ou voluptueux, ou obstiné dans sa tradition païenne, ou plus souvent encore dominé par les magiciens et les augures, le prince rendait un édit de persécution. En ce siècle-là, la persécution n'est plus, comme au siècle précédent, une concession faite aux clameurs du peuple, faite par tel proconsul ou tel préfet, dans telle province et non dans telle autre. C'est un acte du souverain, un *proprio motu* impérial, une mesure politique, générale, systématique, préméditée, calculée, soutenue avec persévérance, exécutée par une administration docile avec une fidélité uniforme. C'est une colère dont on ne méconnaît pas les inconvénients, et qui a été longtemps couvée par la prudence. C'est un duel du prince contre l'Église, pour lequel le prince s'est armé d'autant plus qu'il connaît la

puissance de son ennemi ; un duel où l'existence de l'Église et l'honneur du prince, à ce qu'il croit, sont engagés.

Et cependant, ces luttes si habilement et si puissamment préparées ne sont jamais bien longues. Trois ou quatre ans ne se passent pas sans que le pouvoir ne se reconnaisse vaincu. Il s'aperçoit qu'à travers ces filets de la persécution si cruellement et si habilement tressés, le christianisme pousse ses rameaux et continue de croître au moins autant qu'il croissait pendant la paix. La persécution fait sans doute des apostats, mais des apostats honteux et repentants qui ont hâte de rentrer dans l'Église au prix de la pénitence et parfois au prix du martyre. Un seul confesseur donne à la chrétienté plus de force que ne lui en ôtent cent déserteurs, un seul martyr préserve cent mille chrétiens. Au bout de quelque temps donc, ou l'Empereur vient à mourir et son successeur a hâte de sortir des embarras de la persécution ; ou le prince persécuteur lui-même, las de ce combat inégal entre gens qui tuent et gens qui se laissent tuer, effrayé du progrès de l'Église opprimée plus qu'il ne l'était des progrès de l'Église libre, déchire son propre édit, et revient, par impuissance et par crainte, à cette tolérance que d'autres ont pratiquée par équité et par sagesse.

Ce siècle se partage donc d'une manière tranchée en périodes d'atroce persécution et en périodes d'une tolérance à peu près complète. Mais, quoi qu'il en soit, ou par la liberté ou par la souffrance, le christianisme grandit ; il grandit et il relève les âmes, toutes les âmes, même celles qui ne lui appartiennent pas. Il combat la décadence de l'empire ; il rend par moments à ce malade prêt à mourir des forces inespérées. Le mal est là, progressif et fatal.

marchant de lui-même et marchant rapidement vers le terme ; mais le remède est là aussi, et quoique repoussé, il agit par sa seule présence, comme un baume qui purifie l'atmosphère. Ne nous étonnons pas de voir, en ce troisième siècle, avec plus de souffrances individuelles, avec un plus grand affaiblissement de l'empire, avec une plus active décadence des institutions, des moments qui témoignent plus de vertu, d'énergie, de dignité dans les âmes. C'est que ces âmes avaient respiré un peu d'air chrétien. Nous allons en juger en terminant ce résumé de l'histoire du troisième siècle. Nous verrons comment le christianisme se lie, en les expliquant, à toutes les phases et à toutes les fortunes de l'empire ; comment les jours de tolérance envers lui suspendent les maux de la société ; comment les jours de persécution activent la décadence ; comment le monde romain se meurt, et comment l'Église, dont il ne veut pas, l'aide pourtant à prolonger sa vie.

Alexandre Sévère et Mammée viennent d'être tués (235). Le soldat Maximin [1], homme de race gothique, implanté en Thrace où il faisait le métier de pâtre, et uniquement recommandable par la vigueur de son poignet, est leur meurtrier et leur successeur. Ne serait-ce que par haine pour la mémoire d'Alexandre Sévère qui a favorisé les chrétiens, Maximin déteste et persécute les chrétiens ; mais du reste il ne déteste pas moins les Romains, le peuple, le sénat qu'il proscrit, et même les temples païens qu'il pille comme les églises chrétiennes (235-238).

Mais ici se manifeste un de ces retours d'énergie dans

1. C. Julius Verus Maximinus, né en Thrace en 173, — empereur en mars 235, — consul en 236, — surnommé Dacique et Sarmatique (236), — égorgé devant Aquilée en mars 238, ainsi que son fils C. Julius Verus Maximinus, qu'il avait fait César et surnommé Germanicus.

les âmes que le premier siècle de l'empire n'avait pas connus, et qui, en ce troisième siècle plus imprégné de christianisme, se rencontrent parfois. En face de cette tyrannie, les chrétiens ne se révoltent pas, c'était leur devoir; mais les Romains se révoltent, c'était leur droit. Pour cette fois, sénat, peuple de Rome, peuple d'Italie, peuple des provinces, s'entendent pour essayer de briser le joug de la suprématie militaire. L'Italie, sans armes, sans une légion, se hasarde à repousser l'armée de Maximin qui revient sur elle de l'autre côté des Alpes, et elle se défend, comme une population déterminée peut toujours le faire, en dévastant les campagnes et en se réfugiant dans les places fortes. C'est peut-être la seule fois depuis Marius où une invasion venant du Nord ait été immédiatement et énergiquement repoussée par l'Italie. De son côté, le peuple des provinces proclame en Afrique et fait accepter au sénat pour empereurs les Gordiens, deux purs Romains, héritiers d'une grande famille [1]. Eux vain-

1. Voici la série des empereurs de cette courte et orageuse période :

1° M. Antonius Gordianus, fils de Metius Marcellus, descendant des Gracques(?) et d'Ulpia Gordiana, parente de Trajan, — né en 157, — marié à Fabia Orestilla, arrière-petite-fille d'Antonin, — consul en 213, 219, — proconsul d'Afrique en 230, — proclamé Auguste par les Africains révoltés contre Maximin en avril 237, — reconnu par le sénat de Rome le 27 mai, — vaincu par les soldats révoltés, — se tue à Carthage en juillet 237.

2° M. Antonius Gordianus, fils du précédent, associé à l'empire avec son père, — né en 191, — consul sous Alexandre Sévère, — tué par les soldats révoltés en juillet 237.

3° M. Claudius Pupienus Maximus, fils d'un serrurier ou d'un charron. — né vers 164, — préteur, sénateur et consul, — élu par le sénat après la mort de Gordien, pour combattre Maximin, le 9 juillet 237, — vainqueur de Maximin en mars 238, — mais tué par les soldats en juillet 238.

4° D. Cœlius Balbinus, homme de haute naissance, orateur et poëte, — consul en ..., — empereur élu avec Maximus, tué en même temps que lui.

5° M. Antonius Gordianus Pius Africanus, fils de Junius Balbus et de Metia Faustina, fille du vieux Gordien, dont on lui donnait le nom, — né le 20 janvier 225, — déclaré César, sur la demande du peuple, en même temps que Maxime et Balbin étaient proclamés Augustes, — déclaré Auguste

eus et tués, le sénat à son tour proclame deux autres empereurs qui eussent été comme deux consuls à vie; et, afin de témoigner de l'union de toutes les classes, l'un de ces empereurs est sénateur et patricien, l'autre est fils d'un serrurier ou d'un carrossier. Le peuple de Rome, par un sentiment d'affection héréditaire, en les acceptant, leur en adjoint un troisième, un enfant, l'héritier des Gordiens. Ce moment plein de péripéties dramatiques, signale un réveil, et non le dernier, de l'énergie romaine et de l'indépendance provinciale.

Mais, par malheur, l'épée ou plutôt le poignard des soldats avait toujours le dernier mot. Et les deux Gordiens, et l'empereur patricien Balbinus, et l'empereur serrurier Maxime, et au bout de quelques années le jeune Gordien, tout cela est ou assassiné ou contraint au suicide. Mais après eux, le hasard des révolutions amène sous la pourpre, non plus seulement un prince tolérant, mais un prince chrétien, le témoignage de l'antiquité ecclésiastique nous autorise à le croire; indigne chrétien, nous sommes obligés de le dire. Soixante ans avant Constantin, l'arabe Philippe porte dans le palais des Césars un front consacré par le baptême. Et cet avénement du premier prince chrétien à Rome est signalé par le premier acte d'autorité de l'Église chrétienne sur les princes. Lorsque Philippe, devenu Auguste par le meurtre de son prédécesseur, se présenta dans l'assemblée des fidèles pour faire son offrande au temps de la pâque, l'évêque Babylas le repoussa comme plus tard l'évêque Ambroise devait repousser Théodose; comme Théodose, il se soumit et le premier César chrétien fut le premier César pénitent [1].

après la mort de ceux-ci, le 15 juillet 238,— consul en 239 et 241,— tué en Perse, par ses propres soldats, en mars 244.

1. M. Julius Philippus, fils d'un chef de voleurs, — né à Bostra, en Ara

Il y eut donc pour l'Église un moment de paix et même de gloire. Les jeux séculaires qui marquèrent l'achèvement du premier millénaire romain furent célébrés par un prince chrétien, qui, selon le chrétien Orose, voua par la pensée cette solennité à la gloire du Christ, la célébra sans monter au Capitole et sans immoler une victime [1]. Mais, bien plus que de son César, l'Église pouvait se glorifier de ses évêques et de ses docteurs. Babylas à Antioche, Cyprien à Carthage, Grégoire le Thaumaturge à Néocésarée dans le Pont, Firmilianus à Césarée en Cappadoce, Denys à Alexandrie, Origène en Palestine, à Alexandrie ou pour mieux dire partout, presque tous païens convertis, presque tous avant leur baptême ou nobles, ou savants, ou philosophes, étaient vénérés même des Gentils. L'Église était en paix, et cette paix profitait à la société romaine. Philippe osait faire à Rome ce qu'Alexandre Sévère avait été tenté d'y faire, mais n'avait point osé; il faisait disparaître de la cité la forme la plus honteuse de la prostitution [2].

Mais c'en était trop pour le monde païen. Il pouvait bien supporter un prince assassin, et il en avait supporté beaucoup; mais il ne pouvait supporter un prince qui se soumettait à la censure épiscopale et qui prétendait purifier les mœurs de Rome. La patrie païenne était en danger. Des révoltes militaires éclatent, Philippe est vaincu,

bie, — préfet du prétoire en 243, — Auguste le 10 mars 244, — consul en 245, 247. 248, — vaincu par Dèce et tué le 10 mars 249, ainsi que son fils. M. Julius Philippus, qu'il avait fait César.

1. Orose, VIII, 19. (En l'an 248 de J.-C., 1001 de Rome.)

2. Habuit in animo ut exoletos vetaret, quod postea Philippus fecit Lamp. *in Alexand.* 39; Aur. Vict. in *Cæs.* Orig. (*C. Cels.*, IV, 63) parle aussi de ces *ambigui*, qu'on voyait autrefois dans Rome et qui en ont été expulsés par les édiles.

et il est tué par ses propres soldats. Le Pannonien Décius [1] est revêtu de la pourpre avec la mission de persécuter les chrétiens (249).

La persécution sous lui fut donc atroce; elle fut plus systématique qu'elle ne l'avait été encore; elle enfanta des milliers d'apostats, mais aussi des milliers de martyrs : et les martyrs ne faisaient pas seulement, pour l'Église, contre-poids aux apostats; ils les lui rendaient repentants et absous. Et, en outre, à ce retour plus solennel que jamais de l'empire romain dans les voies de la persécution, répondit une manifestation plus solennelle que jamais de la colère de Dieu sur l'empire romain.

La mort de Marc Aurèle, la mort d'Alexandre Sévère ont été des époques après lesquelles le mouvement de déclin est devenu plus rapide; l'avénement de Dèce marque quelque chose de semblable. A partir de son règne, commencent des années de malheur. Les épidémies sont permanentes pendant douze ans (250-262); les disettes sont fréquentes; les tremblements de terre, les éruptions volcaniques se suivent de près. A partir de ce règne aussi, les barbares sont plus menaçants que jamais : c'est alors que la ligue franke se révèle, qu'il faut défendre les Thermopyles contre les Goths, et le successeur de Dèce, Gallus, leur achète la paix par un tribut [2].

1. Cn. Messius Trajanus Decius, né en 201, à Bubalie, près de Sirmich. — Auguste en 249, — consul en ..., 250 et 251, — périt à la guerre en 251.

2. Successeurs de Dèce :

C. Vibius Trebonianus Gallus, fait Auguste en 251, conjointement avec Hostilius, fils de Dèce, qui meurt peu après; Volusien, fils de Gallus, est fait César et bientôt Auguste. — Gallus et Volusien tués par les soldats révoltés en mai 253.

C. Julius Æmilianus, — né en 207, — proclamé empereur en Mésie par ses soldats, — défait Gallus, et est tué à son tour par les soldats, en août 253.

P. Licinius Valerianus, — né en 190, — proclamé empereur par l'armée,

Un instant l'empire croit respirer sous Valérien (253). Celui-ci n'est ni un aventurier ni un barbare. C'est un homme du vieux sang romain, depuis longtemps vénéré dans le sénat; c'est un sage, équitable même envers l'Église. Aussi quelques victoires sont-elles remportées sur les barbares, et le monde a trois ou quatre ans de paix. Mais Valérien vieillissant se laisse peu à peu gagner par l'esprit oriental; un favori ambitieux l'entoure de devins et d'incantateurs, agents de ces superstitions occultes qui étaient alors la forme la plus populaire et le dernier retranchement du paganisme. Valérien met le sceau de l'empire sur un nouvel édit de persécution. Et trois ans ne s'étaient pas écoulés, que Valérien, prisonnier du roi de Perse, Sapor, servait de marchepied à ce prince barbare lorsqu'il voulait monter à cheval; et après les neuf ans que dura ce supplice, la peau du César romain, empaillée, teinte en rouge, demeura appendue comme un trophée dans un temple de l'Asie.

Cette captivité de Valérien (260) est le signal d'une crise suprême. Non-seulement toutes les calamités envoyées de Dieu aux Pharaons de Rome, épidémies, famines, attaques de barbares, continuent et redoublent; mais, pour comble de malheur, l'empire voit à sa tête Gallien, un fils de Valérien, un autre de ces ignobles porphyrogénètes, tout occupé, non de délivrer et de venger son père et l'empire, mais de proscrire, de triompher, d'extravaguer dans les rues de Rome, à la façon des Néron et des Élagabale. A ce

de Rhétie qu'il commandait, reconnu par Emilien en août 253, — consul en ..., 254, 255, 257, — pris par les Perses sur la fin de 260, — meurt en 269.

P. Licinius Gallienus, fils du précédent, — né en 233, — César en 253, et bientôt Auguste, — règne seul depuis 260, — assassiné le 20 mars 268, devant Milan.

C. Valerianus, frère du précédent, associé par lui à l'empire en 264.

coup, l'empire se brise; chaque armée, chaque province, à la fois menacée et indignée, se fait à elle-même un César; trente tyrans, comme on les a appelés, enlèvent chacun un lambeau de la puissance romaine. On peut croire Rome, l'empire, le genre humain à l'agonie.

Mais non ; ce qu'on pourrait croire l'excès du mal en est plutôt le remède. C'est un réveil des âmes, pour une insurrection, de toutes la plus légitime. Avec un empereur dans les fers et un Néron au mont Palatin, provinces et armées ont compris qu'il ne faut rien attendre du pouvoir impérial, qu'il faut se sauver chacun à part et chacun par sa propre épée. Ces Césars d'un jour et d'une province qu'on a appelés *les trente tyrans* (quoiqu'ils ne fussent ni trente ni tyrans), ces hommes, la plupart contraints à prendre la pourpre, sont pour la plupart les courageux et intelligents soldats d'un empire que son empereur a déserté. On ne les nomme ni contre l'empire ni contre l'empereur, on les nomme contre l'anarchie et contre les barbares; on les nomme en face d'un imminent péril, pour défendre une frontière horriblement menacée et lâchement abandonnée, pour rendre à une province dépérissant sous le joug de la soldatesque prétorienne, un peu de liberté, un peu de dignité, un peu de vie ; on leur jette bon gré mal gré sur les épaules un haillon de pourpre arraché à la déesse la plus voisine, et ils accomplissent bravement leur tâche, à peu près sûrs d'y périr [1].

1. Lisez la harangue du forgeron Marius, devenu empereur, à ses soldats : « Je sais, camarades, qu'on peut me reprocher le métier que j'exerçais autrefois, et dont vous avez été tous témoins. Qu'on en dise ce qu'on voudra ; mon souhait est de toujours manier le fer et de ne pas m'énerver avec le vin, les fleurs, les femmes, les tavernes, comme ce Gallien, indigne de son père et de ses aïeux! Qu'on me reproche d'avoir été forgeron, peu m'importe, pourvu que les ennemis de Rome reconnaissent en moi un homme habitué à tenir le fer dans ses mains! pourvu que l'Alemannie, la Germanie,

Les femmes, cette fois aussi, ont leur part dans cette gloire. La Gaule d'un côté, de l'autre la Syrie et presque tout l'Orient, restent des années sous la suprématie de deux femmes. L'une est Victorina, dont le fils et le petit-fils sont successivement proclamés empereurs et tués, et qui, dans son héroïque obstination, ne se lasse pas de susciter contre Gallien de nouveaux Césars ; l'autre est la célèbre Zénobie, une femme pareille à Mammée, comme elle attirée par cet instinct de la vérité qui parlait alors à toutes les belles âmes ; convertie au judaïsme, au christianisme peut-être ; chaste comme pouvait l'être la plus chaste des mères chrétiennes ; Grecque par l'intelligence et disciple des philosophes ; Romaine par le cœur et marchant contre les barbares avec le même courage qu'elle eut en marchant contre Aurélien. Cette heure de déchirement et de combat fut donc au moins l'heure de quelques nobles courages. Si par bonheur le principe de l'unité de l'empire, tel que Sévère l'avait compris, eût pu être brisé ; si l'armée personnelle des Césars de Rome eût été vaincue par les Césars nationaux ; Si Zénobie, comme elle le souhaitait, eût pu de l'Orient à l'Occident donner la main à Victorina ; il fût sorti de là une espèce de fédération militaire sous l'antique prépondérance de Rome et du Sénat ; la vie de l'empire se fût multipliée sans que son unité se brisât complétement ; la civilisation romaine, émancipée et christianisée, eût pu résister à la crise du Ve siècle ; et les nations modernes, à titre de provinces armées, seraient sorties, par

toutes les nations barbares, reconnaissent chez les Romains un peuple de fer!... Sachez que vous avez fait un prince qui ne s'entend à rien autre chose qu'à manier le fer. Je vous dis tout cela, parce que le seul reproche que puisse m'adresser ce misérable perdu de débauches est d'avoir fabriqué des armes et des épées. » (Trebellius Pollion.)

un naturel et pacifique enfantement, du sein de l'empire de Rome [1].

Il n'en fut pas ainsi. L'unité césarienne fut victorieuse, et l'empire resta concentré dans les mains d'un rude caporal, paysan des bords du Danube, Aurélien (273) [2]. L'empire divisé avait laissé l'Église en paix; l'empire

1. Les noms de quelques-uns de ces *tyrans* méritent d'être mentionnés au moins autant que ceux des Césars les plus réguliers. — *D. Lœlius Ingenuus* se soulève le premier en Pannonie, en apprenant la captivité de Valérien (260). Il est attaqué par les généraux de Gallien et contraint à se donner la mort. — *Regillianus* prend la pourpre après lui (261), s'établit sur le Danube, y défend l'empire contre les Sarmates, est assassiné en 263. — *Fulvius Macrianus* soulève l'Orient, s'y fait un véritable empire, passe en Illyrie pour détrôner Gallien; il est vaincu et périt. — L'Orient passe alors entre les mains du Palmyrénien *Odenat* (262) que Gallien lui-même est forcé de reconnaître comme Auguste et empereur d'Orient (264). Odenat défend l'empire contre les Perses. Il est assassiné par un de ses parents (267). — Sa femme, *Septimia Zenobia* lui succède au nom de ses trois fils trop jeunes. Elle résiste successivement à Gallien, à Claude le Gothique, à Aurélien, jusqu'en 272, où celui-ci la fait prisonnière, et la mène achever honorablement sa vie à Tivoli. — Mais l'Occident s'est soulevé de nouveau. *Aureolus*, qui a combattu contre Macrianus au nom de l'empereur Gallien, se fait proclamer empereur en Illyrie. Gallien périt en l'assiégeant dans Milan. Ce n'est qu'en 268 que Claude le Gothique le défait et le fait périr. — L'Égypte s'était aussi révoltée et avait forcé son gouverneur *Æmilianus* à prendre la pourpre (262); — l'armée de Scythie avait à son tour proclamé, malgré ses prières et ses larmes, *Saturninus* empereur (263-267). Tous deux périrent bientôt : — *Pison* en Thessalie (261), et en Achaïe *Valère*, assassin de Pison, eurent le même sort. — La révolte de la Gaule est plus sérieuse. *Posthume* s'y fait proclamer, est reconnu par la Bretagne et l'Espagne, remporte plusieurs victoires sur les barbares; il est tué par ses soldats dont il veut arrêter le pillage (261-267). — Puis après lui *Victorinus*, qu'il s'est associé, un second *Victorinus*, fils du premier, et enfin *Victorina*, leur mère et leur grand-mère, elle-même proclamée Auguste et Mère des armées; — elle s'associe successivement le forgeron *Marius* (268) et le sénateur *Tétricus*. Celui-ci négocie avec Aurélien et lui livre sa propre armée (273). Lui et son fils, César sous lui, furent traités avec honneur. Alors seulement l'unité de l'empire, brisée depuis treize ans, fut rétablie.

2. Empereurs à Rome au temps des trente tyrans :

Après Gallien, M. Aurelius Claudius, Illyrien, — né en 214 ou 215, — proclamé par l'armée, puis, le 24 mars 268, par le sénat, — surnommé *Gothique* à cause de la victoire remportée par lui à Naïsse sur trois cent vingt mille Goths, — meurt de la peste à Sirmich, en mai 270.

M. Aurelius Claudius Quintillus, son frère, proclamé à Rome par l'armée

concentré allait recommencer à persécuter l'Église. Aurélien, dont la mère avait été prêtresse du soleil, était païen de cœur; il relevait les cultes orientaux, il ramenait à Rome le dieu exilé Élagabale. Il s'irritait contre le sénat, qui probablement chrétien en partie, tardait à consulter les livres Sybillins : « On dirait, lui écrivait-il avec colère, « que vous êtes une église chrétienne [1]. » Il en venait enfin, après quelques mois de tolérance, à promulguer un édit de persécution. Mais en revanche les barbares approchaient chaque jour davantage. Ils forcèrent les Alpes ; ils remportèrent deux victoires, l'une à Milan, l'autre à Plaisance; pour la première fois depuis Servius-Tullius, il fallut donner à Rome une enceinte fortifiée ; et Aurélien, peu après avoir signé l'édit de persécution, tombait châtié de Dieu sous les coups d'un meurtrier (275).

Après sa mort, des signes se font voir encore du sentiment patriotique réveillé au sein de l'empire. L'armée pour la première fois éprouve des scrupules à faire un empereur, elle renvoie le choix au sénat, qui d'abord n'ose pas le faire; enfin après six mois d'hésitation, le sénat nomme Tacite. Il le nomme à titre de Romain, d'homme sage, de vieillard, mais en l'avertissant bien haut qu'on le nomme, lui et non sa famille, et qu'on ne veut pas du principe d'hérédité qui a donné à Rome Commode, Caracalla, Élagabale [2], Gallien, tant d'autres. Ce sentiment n'est

et le sénat ; — bientôt vaincu par Aurélien, se tue après quelques jours de règne.

L. Valerius Domitius Aurelianus, — né en Dacie vers 212, surnommé dans l'armée *Fer en main* (*Manu ad ferrum*), — proclamé par les soldats à Sirmich, — assassiné par ses généraux en Thrace (janvier 275). — consul en 271, 274, 275.

1. Perinde quasi in christianorum Ecclesia, non in templo deorum omnium tractaretur. Vopiscus *in Aurel.*— Il se fait appeler dans ses médailles : *Dominus deusque noster.*

2. « Tres Commodos seu potius semper incommodos! » Discours du con-

pas éphémère : Tacite et Probus (276) qui lui succède [1] sont essentiellement les empereurs constitutionnels de la monarchie romaine. Ils rendent au sénat, ce qui depuis Tibère était le lot de l'empereur, l'élection des consuls, l'appel des jugements des préfets, la sanction des lois. Un peu de séve républicaine remonte en ce moment dans les veines de Rome.

En tout, ce troisième siècle de l'empire romain est sans doute une époque de grands desastres ; mais ils ne sont pas du moins sans quelque consolation. Le spectacle de ce siècle est moins rebutant pour les âmes honnêtes que celui du premier siècle césarien. Mieux vaut encore cette anarchie et ces malheurs que l'abaissement honteux de tout un sénat, de tout un peuple, de tout un empire devant Tibère, Caligula, Claude, Néron. Il y a au troisième siècle des tyrans pires que ceux-là ; mais il n'y a pas aux pieds de ces tyrans d'aussi serviles adorateurs. Dans l'épouvantable désordre soldatesque du troisième siècle, il y a du moins quelque virilité, quelques âmes fortes et honnêtes parmi ces Césars d'un jour, quelque patriotisme dans ces armées provinciales, qui, en partie composées de barbares, s'indignent parfois qu'on ne les mène point contre les barbares. Non-seulement les quatre-vingts années de Nerva à Marc Aurèle,

sulaire Metius Falconius Nicomachus au sénat pour l'élection de Tacite. *Apud Vopiscum.*

1. Les empereurs de cette période constitutionnelle sont :

M. Claudius Tacitus, — né vers 200, — élu par le sénat le 25 septembre 275, après un interrègne de plusieurs mois, — tué par les soldats à Tyane en Cappadoce (avril 276), — consul en 273 et 276.

M. Annius Florianus, frère du précédent, — proclamé en Cilicie. — Probus le bat et il se tue (juillet 276).

M. Aurelius Valerius Probus, — né d'une famille obscure, à Sirmich, le 19 août 232, — proclamé par l'armée d'Orient après la mort de Tacite, — confirmé par le sénat (13 août 276), — consul en 277, 278, 279, 281, 282, — tué par les soldats révoltés en août 282.

en donnant à l'empire de plus nobles maîtres, avaient laissé dans les âmes un peu plus de noblesse ; mais surtout les longs répits donnés à l'Église opéraient, de chrétiens à païens, des rapprochements favorables à l'élévation des âmes. L'empire était plus appauvri, plus malade qu'au temps des premiers Césars ; il était moins avili.

Et enfin le christianisme était là. S'il fût venu alors un Constantin, si un empereur d'un sens droit, d'un esprit ferme. d'une âme honnête, eût accepté, comme drapeau de son empire, la vérité qui sauvait les âmes, peut-être eût-il sauvé l'empire.

Telle était donc la situation des choses, lorsque — après le meurtre de Probus, ce meurtre nouvelle et funeste inauguration de la souveraineté militaire, — après la dynastie éphémère de Carus qui, avec trois empereurs, dura trois ans [1], — commença l'importante époque du César Dioclétien.

---

§ III. — DIOCLÉTIEN.

— 284-403 —

C. Valerius Dioclès, qui depuis son avénement à l'empire se fit appeler Diocletianus [2], était un Dalmate et, comme la

1. M. Aurelius Carus, — né à Narbonne vers 230, — proclamé par l'armée de Pannonie après la mort de Probus, — tué d'un coup de foudre ou assassiné le 20 décembre 283, pendant sa guerre de Perse.

M. Aur. Carinus, son fils, — né en 249, — César en 282, — empereur en 284, — assassiné après avoir vaincu son compétiteur Dioclétien, en 285.

M. Aur. Numerianus, second fils de Carus, — César en 282, — empereur avec son frère en 284, — tué le 17 septembre, par le préfet du prétoire Aper.

2. C. Valerius Aurelius Diocletianus, — né vers 245 à Dioclée, en Dalmatie, — empereur le 17 septembre 284, — consul en 285, 287, 296, 299, 303, 304, — abdique en 305, — meurt de désespoir en mai 313. — Voir, sur son

plupart de ses devanciers, un paysan devenu soldat, fort peu lettré, peu entreprenant comme homme de guerre, pas très-ferme dans ses volontés comme souverain, mais politique intelligent et sensé. Il eut l'avantage d'arriver à la pourpre en donnant la mort, non pas à son prédécesseur, mais au meurtrier de son prédécesseur. Son avénement fut une protestation contre la souveraineté du meurtre.

De plus, il ne laissa pas que de chercher avec une certaine sagacité les moyens de mettre l'empire à l'abri des caprices tyranniques du poignard et de l'épée. Il comprit que l'unité trop absolue de l'empire en faisait l'instabilité et la faiblesse. Avec un seul empereur sur qui tout reposait, une seule capitale renfermant les destinées du monde entier, une seule armée dominant sur toutes les autres, un seul préfet du prétoire maître ou à peu près de cette armée, on sent combien était séduisante, sinon pour cette ville, du moins pour cette armée et pour ce préfet du prétoire, la tentation de renverser cet unique empereur. De plus, les barbares étaient menaçants sur toutes les frontières à la fois ; l'empereur placé au centre était bien loin ; s'il ne faisait pas la guerre par lui-même, il était obligé de laisser grandir, s'illustrer, triompher, devenir populaires auprès des soldats, des généraux qui seraient tentés à leur tour de jouer le rôle d'empereur.

Pour rompre cette dangereuse unité Dioclétien fit de son empire quatre parts, chacune placée vis-à-vis d'une race différente de barbares et d'une invasion à repousser. La Bretagne, la Gaule et l'Espagne furent groupées en face de la race franque et saxonne. L'Italie, à laquelle on rat-

règne, pour lequel les historiens sont bien rares, Lactance, *de Mortib. persecut.*, et les abrégés d'Aurelius Victor, *de Cæsarib.*, 39, *Epitome*, 39 ; d'Eutrope, IX, 16.

tacha l'Afrique, dut garder ce passage des Alpes Noriques franchi tant de fois par les peuples d'au delà du Danube. La Thrace, la Grèce, l'Illyrie, et les provinces riveraines du Danube veillèrent à la garde de ce grand fleuve contre les Goths, les Alains, les Scythes. Enfin toute la masse des provinces orientales fut opposée à la masse de l'empire persique et chargée de défendre la frontière de l'Euphrate. Ce furent donc quatre empires, quatre capitales, quatre grandes armées, quatre préfets du prétoire (du reste administrateurs civils bien plus que commandants militaires)[1]; et enfin quatre empereurs, mais ces empereurs subordonnés les uns aux autres, deux Césars subordonnés à deux Augustes, et l'un de ces Augustes, par la nouveauté de sa fortune et par l'infériorité de son génie, subordonné à Dioclétien. Dès lors, il ne suffisait plus pour faire une révolution de soulever une armée, de maîtriser une ville, de frapper une tête; trois autres restaient pour la venger. Et comme au moins pendant les vingt ans du règne de Dioclétien cet ordre subsista; comme les Césars restèrent soumis aux deux Augustes et l'Auguste Maximin à l'Auguste Dioclétien; pendant ces vingt ans, l'unité fondamentale demeura sauve. On dut même croire l'avenir garanti; car, les Césars étant appelés à devenir Augustes à leur tour, un certain ordre de succession par le choix sembla devoir s'établir. On put se dire les révolutions impossibles, l'ère des caporaux finie[2]; Dioclétien se trouva avoir conquis la

1. Le nombre des prétoriens fut aussi diminué. Aurel. Victor, *de Cæs.*, 39; Lact., *de Mort. persecut.*, 26.

2. Les associés de Dioclétien à l'empire furent :

1° M. Aurelius Valerius Maximianus, — né près de Sirmich, le 21 juillet 250, — César, le 20 novembre 285, — Auguste et chargé du gouvernement de l'Occident, le 1er avril 286, — surnommé Herculius en même temps que Dioclétien était surnommé Jovius, — abdique à Milan en même temps que Dioclétien (305). — reprend la pourpre à Rome en 306. — la quitte et la re-

situation d'un empereur affermi, telle que, depuis Septime Sévère, peut-être même depuis Marc Aurèle, nul ne l'avait possédée.

Qu'en sut-il faire? Que fit-il de l'empire? Que fit-il envers l'Église? Ce qui restait de force et de vie dans les veines de l'empire romain, le sut-il conserver? Ce qu'il y avait pour l'empire de vertu médicinale dans l'Église chrétienne si elle eût été une fois acceptée par l'empire, le sut-il comprendre?

Ni l'un ni l'autre. C'était une trop grande merveille qu'un empereur romain comptant un règne paisible de cinq ou six ans seulement; la tête de Dioclétien ne sut pas résister à tant de bonheur.

Vis-à-vis d'abord de l'empire romain et de la vie romaine, — Dioclétien, comme la plupart de ses prédécesseurs, n'était Romain ni de naissance ni d'affection. Rome lui sembla pour la sûreté de l'empire trop prépondérante, pour son agrément personnel trop familière et trop libre. Il s'éloigna d'elle, prit l'Orient pour son domaine et la ville asiatique de Nicomédie pour sa résidence. Maximien, qui

prend encore en 308, — fait prisonnier et forcé d'abdiquer en 309, — forcé de se tuer 311, — consul en 287, 288, 290, 293, 296, 299, 303, 304.

2° Flavius Valerius Constantius, surnommé Chlorus, fils d'Eutropius et de Claudia, nièce de l'empereur Claude le Gothique, — né le 31 mars 250, à Sirmich, — César, le 1er mars 292, gouverne la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, — Auguste, le 1er mai 305, en remplacement de Maximien, — meurt à York le 25 juillet 306, — consul en 294, 296, 302.

3° C. Galerius Valerius Maximinus, fils d'un pâtre de Sardique, en Illyrie, — César, le 1er mai 292, gouverne la Grèce, la Thrace et les provinces danubiennes, — Auguste, le 1er mai 305, après avoir forcé Dioclétien à abdiquer, — avait épousé Valeria, fille de Dioclétien, — meurt en mai 311, — consul en 294, 297, 302.

A l'époque de la double abdication de Dioclétien et de Maximien (305), Galère et Constance Chlore devenant Augustes, en leur substitua deux nouveaux Césars, Maximin Daïa et Severus. Mais la mort de Constance Chlore (306) amena bientôt un nouveau revirement et fit paraître sur la scène son fils Constantin.

gouverna l'Occident et en particulier l'Italie, eut sa résidence, non à Rome, mais à Milan. Rome ne fut plus que le chef-lieu d'un vicariat, comprenant seulement une moitié de la péninsule. L'Italie paya le tribut comme les provinces[1]. Le sénat ne participant plus, même pour la forme, à l'élection des empereurs, ne fut que le conseil municipal de la ville de Rome. Les fonctions de sénateur, de consul, de préteur, dépouillées de toute ombre du pouvoir, n'impliquèrent plus que l'obligation de donner des jeux au peuple et de l'argent au prince; là, comme ailleurs, tout ce qui avait été honneur était devenu corvée. Telle était chez quelques-uns de ces Illyriens ou Dalmates devenus Césars romains, l'horreur du nom romain, qu'un des associés de Dioclétien, pâtre de profession et Dace d'origine, voulait appeler l'empire, empire Dacique. Il ne comprenait pas que l'empire n'avait plus de raison d'être, s'il n'était plus l'empire romain.

De cette abdication des souvenirs romains à l'acceptation de la monarchie asiatique il n'y avait qu'un pas. Dès qu'on n'était plus le prince, le premier citoyen, cachant comme Auguste l'immensité de son pouvoir sous la simplicité de sa personne, il fallait être, comme Xerxès ou comme Chosroës, un roi, un être à part, une créature surhumaine. Le César de Rome n'était qu'un homme; le César de Nicomédie fut un dieu. Avec une puérilité impie, incroyable chez un homme de ce sens et de cet âge, Dioclétien se fit (ce que Caligula, Néron et Domitien avaient à peine fait) solennellement, officiellement, constitutionnellement appeler dieu. Ce vieux paysan dalmate crut se relever beaucoup en portant le diadème comme Élagabale

1. Lactance, *ibid.*, VII, 23, 26; Joan. Lydus, *de Magistr.*, I, 4.

et des chaussures garnies de pierreries comme Aurélien [1]. Il rendit officielles ces expressions : *la céleste personne*, *le sacré trésor*, *la sainte chambre à coucher du prince*. Au milieu d'une civilisation bien vieille et bien prosaïque, il croyait que c'était là un moyen de rehausser la dignité si affaiblie de l'empire et de l'empereur.

Or la sainteté du prince devait nécessairement passer à son entourage. Auguste avait pu être sobre en fait de titres et de fonctionnaires. Sous le nom modeste de préfets, il avait institué un petit nombre de charges nouvelles, sans faste, sans prestige, mais dont l'utilité, la puissance, la responsabilité étaient sérieuses. Au contraire, à Dioclétien déifié et dominé par la vénération de sa propre personne, le prétoire d'Auguste entouré de ses seuls affranchis, l'administration augustale composée de quelques préfets, ne pouvaient plus suffire. Il fallait un Olympe à ce dieu ; il fallait au moins un palais et une cour à ce roi ; que dis-je ? il fallait quatre cours, quatre palais, quatre états-majors pour quatre empereurs déifiés. Il fallait autour d'eux une abondance de ducs, de comtes, de *clarissimes*, de *perfectissimes*, d'*illustres*, de *spectabiles*, tous participant plus ou moins à la gloire, à la sainteté, à la divinité, à l'irresponsabilité impériale. Enfin, à ce quadruple empire, moins vaste pourtant, moins riche, moins peuplé, moins actif que celui de Trajan, il fallait d'innombrables hiérarchies de fonctionnaires nouveaux : l'extinction de la vie municipale ne transportait-elle pas tous les pouvoirs de la cité au prince ? Et en même temps qu'elle amenait chez le prince un besoin extraordinaire de serviteurs, elle amenait chez les particuliers un besoin extraordinaire de

1. V. Aurel. Victor, *de Cæsarib.*, 39. V. aussi Eutrop., IX, 16, 26; *Paneg. vet.*, II, 11, VII, 2. et les monnaies.

servir. Le chez soi était ennuyeux, le travail pénible, la milice fatigante, l'industrie découragée, le commerce languissant. Toutes les autres façons de vivre étant ainsi discréditées, on eut la passion d'être employé. Dans cette nullité de la vie romaine, on se fit fonctionnaire pour être quelque chose.

Ainsi, par le rehaussement excessif de la personne et de l'entourage du prince, par l'absorption en lui de tous les pouvoirs, par le mépris de la vie locale et de la vie privée, par la création d'une multitude de hiérarchies pour une multitude d'ambitions subalternes, Dioclétien faisait (ou achevait de faire, car les règnes précédents avaient déjà bien avancé l'œuvre), Dioclétien faisait de son empire une monarchie à la moderne.

Seulement il eût fallu avoir les ressources financières des monarchies modernes, et on ne les avait pas. Le trésor impérial, je l'ai assez dit, n'avait jamais eu un bien vaste budget; les villes elles-mêmes dont j'ai expliqué la constitution avaient eu jusque-là besoin de peu d'argent et en avaient eu peu. Depuis Septime Sévère, le plus clair et du trésor impérial et de la fortune municipale se déversait sur l'armée. Comment faire donc pour payer ces milliers de dévouements qui surgissaient? La ressource de Dioclétien, peu savant en fait de finances, ce fut la ressource du possesseur de la poule aux œufs d'or, ou, si vous voulez, la ressource du sauvage qui coupe l'arbre pour en manger le fruit. On étrangla la richesse, la propriété, la culture pour vivre vingt-quatre heures de leur substance, sauf à n'avoir rien le lendemain. Pour l'agent fiscal, qui représentait ici l'empire, ces vingt-quatre heures étaient cinquante ou soixante ans et lui paraissaient bien suffisantes. Ainsi donc, sans rien de plus compliqué ni de plus intelligent que cela, on

commença à dévorer brutalement et promptement le capital, au lieu de vivre du revenu. Quand un colon eut de la peine à payer sa taxe, on vendit le bœuf, la charrue, les enfants du colon, le colon lui-même, et la terre resta en friche. Lorsque dans un village, les rentrées furent difficiles, on s'adressa à un propriétaire aisé que l'on rendit responsable du tout et que l'on ruina, sauf à ruiner son voisin l'année suivante. Quand un village eut été ainsi dévasté tout entier, on ajouta sa contribution à celle du village voisin que de cette façon on ne devait pas tarder à ruiner. On administrait la fortune publique comme un prodigue administre sa fortune privée; mais combien il y a eu dans l'histoire de pareils prodigues [1]!

Il y eut alors dans l'empire deux nations : — une nation de fonctionnaires, comtes, palatins, agents du fisc, espions, *agentes in rebus, curiosi* (les dénominations sont aussi variées que celles des almanachs modernes); nation libre, souveraine, exempte de toutes charges; nation de conquérants et de maîtres qui avaient le droit de vivre aux dépens des serfs et des vaincus; — puis une nation inférieure, composée de propriétaires, de cultivateurs, de commerçants, d'ouvriers, de sénateurs même et de magistrats municipaux, taillables et corvéables à merci bien plus qu'au moyen âge, laquelle devait faire vivre ses maîtres aux dépens de sa propre vie. Quand on porte la bienheureuse bandelette (*infula*), signe du courtisan et de l'agent impérial, on est tout; quand on ne l'a pas, on n'est rien [2].

Seulement la nation serve commença bientôt à se décou-

1. Tout cela est très-bien compris et expliqué par Lactance, *de Mortibus persecut.*, 7.

2. Une de nos constitutions révolutionnaires dit de même : « Tous les citoyens sont égaux... Il n'y a d'autre supériorité que celle des fonctionnaires publics ! »

rager et son découragement à embarrasser la nation souveraine. L'ouvrier, dégoûté de ne travailler que pour le fisc, cessa de travailler, et les denrées furent à un prix excessif. On fit alors une loi de maximum [1] digne de la Convention, comme celle de la Convention est digne de Dioclétien ; on la sanctionna avec du sang versé, comme la Convention ; et, comme sous la Convention, le prix des denrées haussa un peu plus. On en vint alors à attacher de force l'ouvrier à son travail et à lui défendre, sous peine des galères, de quitter son métier. — Révolution pareille dans la culture : le paysan, réduit à ne labourer que pour le fisc, laisse vendre sa terre par le fisc et reste sur la terre d'autrui, simple colon [2], demi-esclave, dans une situation analogue à celle du serf en Russie. Mais, comme, même dans cette situation, le fisc ou le propriétaire responsable envers le fisc poursuit encore le laboureur, il déserte ; il s'enfuit chez les barbares, il se fait esclave ; il se fait aventurier, révolté, *bagaude* comme on dit dans les Gaules. Et il faudra maintenant, non-seulement des lois pour river le colon à sa terre et à sa charrue, mais des soldats et des légions pour combattre les colons révoltés. — A son tour enfin, le décurion, le sénateur, le magistrat municipal, instrument responsable de toutes ces exactions, dégoûté et ruiné, veut s'enfuir, quitter sa ville, prendre un mé-

1. Sur cette loi de maximum, voy. Lactance, *loc. cit.*, et les inscriptions trouvées en divers lieux, au moyen desquelles le cardinal Maï en a reconstitué le texte. *Collectio Vaticana*, in-4°, t. V ; *Scriptorum veterum nova collectio*, p. 296 et s. — V. encore Idace, *Fasti consulares, ad ann.* 302.

2. Il y a déjà des traces du colonat à l'époque antérieure : Trebell. Pollio, *in Claudio*, 9 ; peut-être même sous Alexandre Sévère (qu'est-ce que les *rustici* dont parle Lampride? (ch. 40).— Sur la situation des colons, voy. les deux codes Théodosien et Justinien, aux titres *de Inquilinis, de Agricolis* (*Cod. Just.*, XI, 47). etc.— Sur l'origine du colonat par les implantations barbares et la misère des paysans propriétaires, V, Eumène, *Paneg. Const.*, 8, 9 ; *Cod. Theod.*, 3, *de Bonis milit.* (V, 4) ; Salvien, *de Gubernat. Dei.* V. 7. 8.

tier, prendre même le métier décrié de soldat. On ne le lui permet pas, et, de toutes les servitudes imposées à l'homme en ce siècle de contrainte, la plus rude est celle qui lie le curial à la curie, c'est-à-dire le conseiller municipal à sa municipalité [1]. — Ce monde va ainsi comme une grande chiourme ou comme un grand atelier phalanstérien ; tout se faisant par contrainte ; le fils rivé à la charge de son père ; l'acquéreur d'un champ héritant des obligations sociales de son vendeur ; une multitude de castes enchaînées chacune à sa corvée au profit de la grande caste ou plutôt du grand état-major qui les gouverne et les exploite.

Ce qu'un tel état de choses, au bout de bien peu d'années, pouvait produire, quant à la population, à la richesse, à la vie matérielle et à la vie morale d'un pays, chacun le sent. Tous les monuments législatifs, si nombreux au siècle suivant, attestent la désastreuse situation que Dioclétien légua à ses successeurs. La révolution financière et agricole fut complète. La population manqua aux armées et manqua partout ; et cependant, même à cette population défaillante, le pain finit par manquer ; la terre, qu'à l'époque antérieure on commençait déjà d'abandonner, fut bien plus abandonnée encore. Sur beaucoup de points elle vit naître peu à peu ces immenses forêts que les moines du moyen âge ont mis six siècles à défricher. Comment s'étonner qu'un tel empire n'ait pu résister aux barbares et qu'il ait eu, au lieu de soldats pour

1. Diocl. et Max., 2. *Cod. J., Qui militare possunt.* (XII, 34). Voy., en général, Godefroy, *Paratitla in Cod. Theodos.*, XII, I, p. 355 ; *Cod. Theod.*, 5, *de Episcopis*, et les lois de Maximien et de Dioclétien au *Cod. Justin.*, *de Decurion.* (X, 31), *de Infamib.* (X, 57), *de Incolis* (X, 39). *Quo quisque ordine* (XI, 35), *de His qui ex officio. de Muneribus patrim.* (X, 41). *Quemadm. civilia munera.* (X, 42), *de His qui sponte* (X, 43), etc.

les repousser, des révoltés pour leur venir en aide et des esclaves désespérés pour les accueillir?

Ainsi l'empire se mourait faute de liberté. Ces libertés de l'empire romain, liberté du municipe, liberté de l'homme, le pouvoir avait voulu les absorber et le pouvoir lui-même dépérissait. Ainsi chez un homme dont le sang ne circule plus et s'accumule vers le cœur, les extrémités se glacent et le cœur étouffe. Le pouvoir à force d'être étendu était devenu impossible. En réalisant cette utopie, chère à tant d'esprits, d'un despotisme complet, régulier, permanent, sans limite, Dioclétien achevait de tuer l'empire romain.

Et maintenant comment traitait-il l'Église? Après avoir affaibli le malade, que faisait-il du remède?

Dioclétien par lui-même n'inclinait pas à la persécution : il était peu croyant à ses dieux, il avait du jugement, il n'était pas très-sanguinaire. Mais la force des choses le poussait à persécuter. Quand un gouvernement a mis dans un pays la langueur et la mort, quiconque vit ou essaie de vivre est l'ennemi né de ce gouvernement. Au milieu de l'atonie générale, le christianisme seul était vivant; habitué au détachement et au labeur, la perte des biens de la terre ne le désespérait pas, l'inutilité du travail ne l'y faisait pas renoncer; seul il maintenait un peu de courage dans cet empire que ses gouvernants décourageaient à qui mieux mieux. Le christianisme évidemment était un ennemi et un révolté.

La persécution eut donc lieu et elle acheva de flétrir les derniers jours de Dioclétien. Vieilli, affaibli de corps et de cœur, il se la laissa imposer (303) par son gendre Galère, qui, un peu plus tard, allait lui imposer l'abdication.

Cette persécution-là devait être décisive, chacun le sentait. L'empire y mit toute sa puissance et l'Église tout

son héroïsme. Nulle persécution ne fut plus calculée, plus habilement progressive dans l'emploi de ses ressources, plus atroce quand l'atrocité demeura sa seule ressource. Il y avait là, pour une administration nouvelle, puissante, nombreuse, régulière, centralisée, une occasion de se distinguer ; elle fit bien voir que les proconsuls de Trajan ou de Marc Aurèle, isolés ou à demi indépendants, n'y entendaient rien ; elle fit un chef d'œuvre administratif : et cependant elle fut vaincue, et après avoir épuisé tous les moyens de séduction et tous les moyens d'extermination les uns après les autres, après des journées de supplices pendant lesquelles il fallait s'arrêter pour aiguiser les épées émoussées à force de décapiter et pour donner du repos aux bourreaux, quoiqu'ils se relayassent, on fut réduit à céder, et, las de combattre, à laisser la paix à ces ennemis qui ne combattaient point. Tout ce que ce Dioclétien avait fait, c'avait été seulement de rendre impossible cette alliance entre l'Église et l'empire romain qui était le rêve des saints et des patriotes. Il avait tué celui-ci, et il avait brisé avec celle-là.

Aussi lorsqu'un peu plus tard, sous Constantin, eut lieu le triomphe, devenu inévitable, de l'Église, quelle triste ruine était celle de la monarchie romaine, amenée si tard à se retremper dans la vie chrétienne ? — Qu'était-ce que son gouvernement ? Plus rien de la simplicité, de la sagesse, de la clémence, de la modération d'Auguste, de Trajan ou de Marc Aurèle ; leurs traditions effacées par la fatale acceptation de l'omnipotence asiatique et par l'apothéose du prince vivant ; l'administration augustale, qui avait été sobre, simple, peu bruyante, remplacée par une hiérarchie compliquée, arrogante, ruineuse ; la vie municipale qui antérieurement était déjà si effacée, écrasée au-

jourd'hui par cette hiérarchie; et, périssant avec la vie municipale, tout ce qu'il pouvait y avoir, hors de l'Église chrétienne, de spontanéité, de liberté, d'action, de vie. — Qu'était-ce que la nation ou les nations de l'empire? Dans la race qui se prétendait romaine, plus rien de romain, ni institutions, ni habitudes, ni costume, ni courage, ni vertus; dans les races provinciales, plus rien de national. Des barbares partout, dans la milice, à la charrue, au palais. — Où en étaient la culture, l'industrie, la richesse publique? Tout cela marchait par contrainte; la richesse était devenue un esclavage et le pire des esclavages; le travail faisait défaut partout, faute de courage ou faute de bras, parce que la tyrannie fiscale brisait les courages comme elle énervait les bras; les terres étaient incultes ou cultivées par des colons demi-esclaves, qu'exploitait un maître à son tour exploité par le fisc; la *bagaudie*, le brigandage ou, pour mieux dire, le désespoir devenait un parti politique et guerrier contre lequel les armées échouaient. — Où en était la religion? On la voyait plus grossière que jamais; les dieux de l'Égypte et de la Perse détrônant Jupiter et Diane, comme les races orientales détrônaient les races grecques et romaines; les mystères persiques de Mithra répandus jusque dans la Gaule; la magie, l'astrologie, toutes les formes de la théurgie plus en honneur que jamais; et, sous le voile des mystères et sous l'entraînement de la magie, les sacrifices humains, que Rome se faisait gloire d'avoir expulsés des cultes nationaux, reparaissant et obtenant de nombreuses victimes [1]. — Où en étaient l'intelli-

1. Immolations d'hommes dans les cérémonies magiques, par Commode, Didius Julianus, Elagabale, Valérien (Lamprid., Dionys. Alexandrin. *apud* Eusch., *H. eccl.*, VIII, 10); par un tribun sous l'empereur Valens, au troisième siècle (Ammien Marc., XXIX, 2); par Maxence (Eusèbe VIII, 14); par Julien (Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 21, 22).

gence, les lettres, les arts, la civilisation? Ici la décadence était complète et avouée; pas un seul écrivain latin du moindre renom, à peine quelques grecs. Pas de monuments des arts; la décadence que l'on a depuis appelée byzantine se fait sentir bien avant les temps de Byzance. Les Césars des premiers siècles, ces abominables tyrans, avaient été des lettrés et des artistes du meilleur goût; mais le goth Maximin, le forgeron Marius, le breton Bonose, le pâtre Daïa, arrivés à la pourpre grâce à la puissance de leurs poignets ou à leur talent de bien boire, pouvaient être débauchés et sanguinaires sans qu'on eût le droit de les accuser de débauche lettrée ni de cruauté élégante. Sous ces règnes, l'esprit humain s'était affaissé de bien des degrés et le gouvernement d'un Dioclétien n'avait pas été propre à le relever.

Politiquement donc, socialement, moralement, intellectuellement parlant, avec un mandarinat qui dominait tout et énervait tout, avec une superstition multiple et puérile, avec une science de plus en plus vaine et pédante, la décadence romaine ressemblait à la décadence chinoise d'aujourd'hui, avec cette différence que ni le travail manuel, ni l'activité commerciale, ni la culture, ni la population ne font défaut à la Chine et qu'elles faisaient défaut à l'empire romain. Rome et son maître s'étaient perdus, l'une comme l'autre, en abdiquant dans leur extrême vieillesse les velléités de tolérance qui avaient traversé leur âge mûr. Dans cette guerre insensée contre l'Église, Dioclétien et l'empire païen avaient été comme un moribond à qui on présente une potion qui pourrait le sauver si, par un dernier effort de ses mains expirantes, il n'éloignait la coupe et ne cherchait à la briser.

Quand Constantin parut, il était donc trop tard, non

pour l'Église ni pour le monde, mais pour l'empire. Les barbares étaient aux portes, sur l'Euphrate, sur le Danube, sur le Rhin, sur les côtes de Bretagne, sur la mer Noire ; les pirates francs avaient déjà une fois occupé l'Espagne et pénétré jusqu'en Afrique. Les Goths avaient pillé la Grèce. Les barbares étaient partout, et l'empire n'avait à leur opposer que des barbares. Que pouvait le christianisme contre cette stérilité invétérée du sol, des corps, des âmes? Comment sauver une société dans laquelle défaillait, non-seulement le courage, mais même la population ; à qui manquait non-seulement le génie, mais le travail, même le plus vulgaire, non-seulement l'or, mais le blé ; où tout était épuisé, même la terre ? On vit après la mort de Théodose, malgré la noble résistance de quelques Césars, ce que c'est qu'une société qui a été soumise un siècle durant à cette énervante machine pneumatique d'un mandarinat fiscal sous un empereur déifié. L'empire romain était un vieillard qu'on avait saigné à blanc ; nul médecin ne pouvait le guérir ; un miracle seul le pouvait, et Dieu qui fait des milliers de miracles pour sauver les âmes, en fait peu pour sauver les empires.

J'achève ici ces longues études sur l'empire romain, compagnes de ma vie, compagnes bénies, s'il plaît à Dieu d'en faire sortir quelque bien. J'ai montré les trois périodes de cet empire, et les trois périodes correspondantes de l'empire chrétien, de la Rome baptisée qui se substitue à la Rome idolâtre.

La première période que j'ai traitée sous le nom des

Césars est, à vrai dire, la plus abominable de toutes, sinon celle de la tyrannie la plus atroce, celle du moins de la servitude la plus immorale et la plus dégradée. Mais alors, comme pour opposer la pureté, la mansuétude et la noblesse de l'âme la plus parfaite, à la corruption, à l'inhumanité, à la dégradation la plus complète qu'ait vue le sol européen, le germe du christianisme est donné au monde, et saint Pierre, le fondateur de l'empire chrétien de Rome, se rencontre avec Néron.

La seconde période que nous venons de traiter au long, depuis Vespasien jusqu'à Marc Aurèle, est pour l'empire romain une période singulièrement heureuse, si l'on pense aux conditions originaires de cet empire et à la corruption foncière de cette société. C'est la période, j'ai quelque peine à dire des grands princes ou même des bons princes, mais certainement des meilleurs princes de l'empire romain, placés à la suite les uns des autres par une visible intention de la Providence. C'est aussi la période où le christianisme, en se développant, passe de la situation d'une religion plus ou moins ignorée à celle d'une religion connue de tous. Il se rapproche du pouvoir et cherche à se faire entendre de lui ; il agit déjà fortement sur le pouvoir et sur la société. Il comprend que Dieu a envoyé au monde romain ce miracle d'un gouvernement plus éclairé, plus honnête et plus stable que ne le comportait la vie païenne, pour que l'alliance fût possible entre l'Église et le pouvoir, pour que l'empire, en tolérant la vérité, se préparât à l'accepter, et, en l'acceptant, se sauvât.

Mais, malheureusement pour l'empire, la main offerte par les apologistes est rejetée. Marc Aurèle, plus formellement qu'aucun des Césars de cette période, rompt avec l'Église. Aussi, immédiatement après lui, la monarchie

romaine est-elle rendue à ses conditions naturelles ; la décadence, interrompue pendant près d'un siècle, reprend son cours ; et la troisième période de l'empire que, dans ces dernières pages, j'ai esquissée rapidement, nous est apparue, sinon aussi dégradée que la première, du moins plus épuisée de forces et plus irrévocablement vouée à la mort. Si elle est moins dégradée, c'est parce que le christianisme y tient plus de place. Le christianisme s'accroît, en effet, tantôt grâce à la persécution que ses progrès ont provoquée et qui hâte ses progrès, tantôt grâce à la liberté qu'après une persécution inutile, on lui laisse ou par lassitude ou par prudence. Le christianisme grandit ; mais l'empire, et comme institution, et comme société, et comme race, ne cesse pas de décroître jusqu'au jour où Dioclétien, par sa politique autocratique, fiscale et antichrétienne, lui donne le coup de grâce. Le christianisme alors reste pour ainsi dire seul au monde, ayant tout à refaire, la société, le peuple, le sol.

Je m'arrête là, et, après avoir complété par cette esquisse sommaire l'histoire de l'empire romain païen, je suis d'autant moins tenté d'aller plus loin que l'histoire de l'empire romain devenu chrétien a été traitée (tout le monde le sait), de telle manière qu'il n'est nécessaire pour personne d'y revenir. Je voudrais seulement, au bout de ces longues études, laisser dans le cœur de ceux qui auront eu la patience de me suivre jusqu'à la fin l'amour de deux choses : l'une qui appartient à une sphère moins élevée, plus terrestre, l'autre qui appartient à la sphère la plus haute et la plus absolue : dans la vie des nations, la liberté ; dans la vie de l'âme, la vérité.

Quand je parle de la liberté, ai-je besoin de dire qu'il ne s'agit pas pour moi d'une forme de gouvernement,

d'une institution ou d'une constitution plus que d'une autre? Des formes de gouvernement, il n'en est pas une à laquelle je donne mon amour ni ma foi, je réserve ces mots sacrés pour des choses plus hautes; il n'en est pas une non plus que je n'accepte. Mais, quel que soit le régime qui gouverne les sociétés humaines, ce qu'il leur faut, c'est, sous un nom ou sous un autre, sous une forme ou sous une autre, à un titre ou à un autre titre, une certaine dose de liberté; il leur en faut comme à nos membres il faut l'espace, comme à nos poitrines il faut l'air. Ce n'est peut-être pas telle ou telle liberté qu'elles demandent, mais c'est la liberté. Ce n'est pas telle ou telle contrainte qu'elles repoussent, mais ce qu'elles repoussent ou plutôt ce qui les tue, c'est l'état de contrainte universelle et absolue d'un peuple devenu automate entre les mains d'un pouvoir déifié. Les nations peuvent vivre sous un Marc Aurèle ou sous un Auguste, parce que Marc Aurèle et Auguste sont des hommes; elles ne peuvent pas vivre sous un Dioclétien, non que Dioclétien soit à proprement parler un tyran, mais parce que Dioclétien s'est fait dieu et que la divinité chez le prince nie radicalement toute liberté chez le sujet. La liberté c'est l'air; si par un côté ou un autre on ne la respire, on étouffe. Quoi qu'on fasse, c'est toujours par une liberté quelconque que les sociétés, les peuples, les hommes ont vécu.

Et maintenant, pour les âmes, la vérité.— J'aurais trop à dire si je voulais témoigner ici combien est profond et radical le besoin de la vérité dans nos âmes et combien est anormal, antihumain, homicide, le travail que l'on fait sur soi-même ou sur autrui pour anéantir le désir de la vérité. Cette vérité, toujours vivante en Dieu, toujours, quoique en une mesure plus ou moins restreinte, présente

au milieu des hommes, a eu par la révélation de l'Eden, par celle du Sinaï, et surtout par celle du Calvaire, ses grandes et surnaturelles manifestations. Et, aujourd'hui que les religions placées en dehors du christianisme sont amenées ou peu s'en faut à l'aveu de leur infériorité, sinon de leur erreur ; que la philosophie, de son côté, après six mille ans de labeur sans avoir pu constituer une doctrine, est amenée au tacite aveu de son impuissance : il est évident que si la vérité existe quelque part assez claire pour être perçue par l'homme et assez complète pour le satisfaire, ce ne peut être que dans le christianisme. Quand un homme dit sérieusement ce mot *la vérité;* quand il parle de la vérité, non comme d'une lumière supposée sans être vue, après laquelle son esprit court sans pouvoir l'atteindre, mais comme d'une lumière perçue, connue, goûtée, possédée, et dans laquelle son âme se sent vivre ; il est impossible que cet homme ne soit pas chrétien. Quand, au contraire, un homme est en dehors du christianisme, nous sommes fondés à affirmer que, dans l'opinion de cet homme, la vérité ou n'existe point, ou est éternellement cachée aux regards humains, ou se révèle tout au plus par de vagues lueurs que l'âme ne peut ni définir ni conserver. La satisfaction des besoins de l'âme, si elle est possible, est donc essentiellement liée au christianisme ; la vérité, si elle est au monde, est chrétienne.

Or ces deux biens, la liberté et la vérité, courent depuis la fin du dernier siècle de grands périls et les mêmes périls.

La négation antichrétienne, sans doute, est de tous les siècles. Mais depuis soixante-dix années environ elle a pris une forme particulière. Le parti de la négation s'est attaqué à la puissance publique ; il a fait d'elle sa victime ou

son instrument. Tour à tour, il s'est fait révolutionnaire pour gagner le pouvoir, et despotique en exerçant le pouvoir. Tour à tour, il a exalté chez les peuples jusqu'à l'excès la passion de la liberté, afin de se rendre maître; et, devenu maître, il a éteint le goût et anéanti le fait de la liberté. Tour à tour, il a avili le pouvoir pour le mettre à sa portée et s'en saisir, et, l'ayant une fois saisi, il s'est attaché, je ne dirai pas à le relever (il ne le pouvait plus), mais à l'agrandir. Jusqu'à un certain point, c'est là, il est vrai, l'histoire commune de tous les agitateurs devenus des tyrans. Mais ici il y avait un autre but que la satisfaction d'une ambition politique et personnelle. La force que l'on acquérait en gagnant le pouvoir, et la force que l'on ajoutait à celle du pouvoir, étaient destinées à combattre un seul ennemi, la vérité; c'était contre elle qu'on était révolutionnaire et que l'on était despote; c'était elle que l'on voulait briser ou par la main du peuple ou par celle du prince.

Cette tentative a-t-elle réussi? Non, sans doute; le parti antichrétien n'a pas réussi encore à écraser la vérité; mais il a réussi à diminuer la liberté. La pleine possession du pouvoir ne lui a été donnée qu'une fois; mais, à bien des époques, il a pu exercer sur le pouvoir une plus ou moins grande influence. Il l'a moralement diminué, et il l'a matériellement agrandi. Ce qu'il lui a ôté de respect, de dignité, d'autorité, de prestige, de stabilité, il n'a pu le lui rendre et il ne le lui a pas rendu; mais, comme pour compenser cette perte, il a prétendu lui donner et, en effet, il lui a donné, en force matérielle, en puissance active, en influence réelle sur les détails de la vie, ce qui jamais ne lui avait appartenu.

Ne le voyons-nous pas? Une législation sortie des trou-

bles politiques et à laquelle chaque revirement de la fortune révolutionnaire a apporté un nouveau contingent de lois prohibitives, est arrivée à enfermer dans un cercle d'interdictions possibles et d'autorisations exigées, tout le terrain de la vie humaine. Ni les choses les plus grandes comme la religion, ni les plus nécessaires comme la propriété, ni les plus naturelles comme la famille, ni les plus intérieures comme l'éducation, ni les plus journalières comme l'association, ni les plus vulgaires comme le trafic, rien n'y a échappé. La mise en tutelle de l'homme est à peu près complète. Et de plus, par une conquête dont le monde, il y a cent ans, n'avait pas la moindre idée, la presse, telle qu'elle est constituée en notre siècle, concentrant en quelques mains, au besoin en une seule main, le pouvoir de façonner l'opinion et de faire penser les hommes comme la police les fait agir, ajoutant la puissance intellectuelle à la puissance corporelle, devient un instrument de pouvoir dont hier encore on ne soupçonnait pas l'existence, dont aujourd'hui même on ne comprend pas toute la portée, mais qui épouvante en pensant à demain.

Qui pousse dans cette voie? Je vois bien qui se laisse pousser; je ne vois pas distinctement la main qui pousse. Les peuples, eux, se laissent mener dans cette voie avec une docilité étrange. Tout ce qui ne diminue pas évidemment et immédiatement leur bien-être matériel, ils l'acceptent, au moins de la part des gouvernements qui ne sont pas coupables de trop de christianisme; ils l'acceptent, non-seulement avec résignation, mais avec une insouciance absolue, sinon avec joie. L'Angleterre, par la loi récente du divorce, a commencé dans son sein la démolition de cet esprit de famille qui faisait sa force et sa gloire;

elle ne s'est seulement pas doutée de ce qu'elle faisait. L'Allemagne ou au moins plusieurs portions de l'Allemagne ont laissé en notre siècle une législation soi-disant économique et philosophique discréditer tellement le mariage, que le nombre des enfants naturels arrive en certaines villes à égaler celui des enfants légitimes; l'Allemagne ne s'en émeut pas le moins du monde. Presque partout la propriété soumise à mille entraves, sujette à mille causes d'éviction, confisquée partiellement à titre d'impôt, arrive, ce semble, à n'être bientôt plus qu'une possession restreinte et précaire; ce sera le droit de posséder, ce ne sera bientôt plus le droit de garder. Les peuples y pensent-ils? non.— Et les gouvernements, à leur tour, se laissent mener dans cette voie plus encore qu'ils ne mènent. Dans le cours ordinaire des choses, entraînés contre leur véritable intérêt par la complaisante docilité des peuples, ils cèdent tout simplement au goût qu'on a toujours à s'agrandir; mais, à leurs heures les plus réfléchies et par les bouches les plus sages, ils arrivent à s'effrayer de leur propre agrandissement et ils protestent contre leur propre puissance. Ils comprennent que tout envahir, c'est répondre de tout, que c'est prendre de toute chose la charge, l'embarras, le péril, et qu'un pouvoir est précaire d'autant plus qu'il est excessif[1].

1. « Nous appelons à notre aide l'esprit d'association et les forces individuelles... Notre société a contracté la déplorable habitude de se reposer sur le gouvernement des soins auxquels pourvoit, chez les autres nations, l'activité individuelle. De là cette recherche des places et des subventions qui avait corrompu, qui a fini par ruiner la monarchie. »

(M. Odilon Barrot, ministre de la justice en décembre 1848).

« L'esprit de nos codes, de tous nos règlements, s'est principalement proposé pour but de prévenir les abus, et à force de poursuivre l'abus, il est arrivé à gêner l'usage. C'est là la réforme la plus importante à obtenir. Il n'y a de vraie prospérité qu'avec une entière liberté civile; et si le pays n'a

Il y a donc ici une force latente qui pousse les peuples sans qu'ils le sachent bien, les gouvernements sans qu'ils le veuillent. La conspiration révolutionnaire et antichrétienne qui travaille l'Europe depuis près de cent vingt ans, opère instinctivement ces conquêtes sur la liberté humaine; mais ces conquêtes seraient sans but, si elles n'atteignaient la liberté religieuse, et si la vérité révélée devait rester debout au milieu de ces ruines. C'est là le point qu'il faut atteindre; mais c'est aussi le point qui résiste. Tout le reste

jamais pu se servir avec modération de la liberté politique. c'est qu'il n'avait pas commencé par jouir des bienfaits de la première. »

(Comte de Morny au Corps législatif,
2 mai 1860).

« Ce que nous devons craindre, c'est l'absorption des forces individuelles par la puissance collective; c'est la substitution du gouvernement au citoyen pour tous les actes de la vie sociale; c'est l'affaiblissement de toute initiative personnelle sous la tutelle d'une administration exagérée. »

(Le prince Napoléon à l'Exposition de
Limoges).

« Vous avez dû être frappés, en Angleterre, de la liberté sans restriction laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts. . . . . .

« ... La liberté anglaise ne détruit pas, elle améliore, elle porte à la main, non la torche qui incendie, mais le flambeau qui éclaire, et, dans les entreprises particulières, l'initiative individuelle s'exerçant avec une infatigable ardeur, dispense le gouvernement d'être le seul promoteur des forces vitales d'une nation; aussi, au lieu de tout régler, laisse-t-il à chacun la responsabilité de ses actes. Voilà à quelles conditions existe en Angleterre cette merveilleuse activité, cette indépendance absolue. La France y parviendra aussi, le jour où nous aurons consolidé les bases indispensables à l'établissement d'une entière liberté. »

(L'empereur Napoléon III à la réunion des exposants,
25 janvier 1863).

« Nous nous proposions de solliciter de Votre Majesté la réforme de certains excès de réglementation qui paralysent trop souvent l'initiative individuelle, ou qui font obstacle à l'esprit d'association. Les admirables paroles que vous avez prononcées à ce sujet ne nous laissent plus rien à dire. »

(Adresse du Corps législatif, 14 février 1863).

cède le plus souvent avec une facilité inouïe : la liberté politique, qui n'est guère pour les peuples qu'un caprice, est abandonnée par eux en certains moments avec aussi peu de regrets qu'en d'autres elle est ressaisie avec fureur ; la propriété se laisse vaincre ; la famille se laisse entamer. Mais quand on vient s'attaquer à la conscience religieuse, on éprouve, à la vue de sa résistance, quelque chose de cet étonnement qui faisait dire par Festus à saint Paul : « Tu es insensé, Paul, trop de lecture te rend fou[1]. » Le coursier, qui se montrait si docile, regimbe et se cabre. Ce n'est pas qu'il n'y ait des millions de résignés, d'indifférents, de satisfaits : mais peu importe ; quand il s'agit de consciences, il n'y a pas de majorité ni de minorité ; les consciences ne se comptent pas, une seule en vaut mille. Qu'une seule conscience résiste, la vérité est sauvegardée. Comme jadis un seul confesseur de la foi couvrait des milliers de fidèles, un seul chrétien qui dit *non* préserve des milliers de chrétiens qui faibliraient. Or, depuis que l'Évangile a jeté dans le monde ces trois terribles paroles qui révoltent si fort les gouvernants et qui au contraire devraient être si rassurantes pour eux : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. — Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* — et enfin *Nous ne pouvons pas* (*Non possumus*), il se trouve toujours et dans toutes les crises quelque conscience où ces paroles retentissent et où elles persévèrent. Il y a toujours quelque conscience qui obéit à Dieu plutôt qu'aux hommes ; quelque conscience qui, après avoir cédé à César tout ce qui lui revient et même plus qu'il ne lui revient, fait cependant la part de Dieu ; quelque conscience qui bien souvent voudrait, mais qui *ne*

1. Actes, XXVI, 24.

peut pas, et cette généreuse et salutaire impuissance à céder sauve le monde.

Cette sensibilité, si je puis ainsi dire, de la conscience religieuse a été bien éprouvée depuis un siècle. Les pouvoirs les plus habitués à disposer de tout sans rencontrer un murmure, lorsqu'ils en sont venus à toucher à ce point-là, ont trouvé une épiderme qui frissonnait sous leur main et ont entendu un cri qui les a troublés. Partout et à tous les moments où, d'une manière plus ou moins grave, le pouvoir a porté la main sur la conscience religieuse, en 1791, en 1793, en 1809, en 1828, en 1844, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, en Irlande, en Pologne; le pouvoir a été ainsi averti, et, lorsque par malheur il a méconnu l'avertissement, l'avertissement n'a pas tardé à porter ses fruits. Qu'était devenue la monarchie du duc de Choiseul et toutes les monarchies de l'Europe, vingt-cinq ans après leur coup d'État simultané contre les jésuites? Qu'était devenue la monarchie de Napoléon, cinq ans après son coup d'État contre le pape? Celle d'Espartero, deux ou trois ans après son schisme? Celles même de Charles X et de Louis-Philippe, trois ou quatre ans après ces concessions anticatholiques de 1828 et de 1845, acceptées par l'une avec tant de répugnance et même chez l'autre si combattues? Qu'était devenue la République romaine de 1848 un an après sa naissance? Où en était la royauté de Berlin, onze ans après la persécution contre les évêques catholiques? L'expérience est donc faite, il y a là un ennemi qu'on ne touche pas sans qu'il frémisse et qu'on ne touche pas impunément. On le blesse, oui sans doute, et on le blesse profondément; mais on laisse dans sa blessure son aiguillon et sa vie, *animas in vulnere ponunt*. Pourquoi cette expérience a-t-elle donc été si souvent méconnue? Pourquoi a-t-

on recommencé tant de fois ces inutiles et périlleuses tentatives?

Hélas! il y a 1,560 ans, on eût pu déjà poser cette question à Dioclétien lorsqu'il prétendait renouveler la guerre contre le christianisme; cette guerre qui avait si mal réussi à Maximin, si mal réussi à Dèce, si mal réussi à Valérien. Alors aussi la liberté et la vérité étaient également menacées, ou plutôt on avait brisé l'une pour arriver, s'il se pouvait, à briser l'autre. L'égalité régnait, mais l'égalité sous le joug : le pouvoir était plus vaste, plus redouté, moins respecté et moins sûr de vivre que jamais. Le monde était dans d'odieuses entraves : mais il avait entendu une parole de délivrance, une sainte et une profonde parole : « La vérité vous délivrera. »

Le dix-neuvième siècle lui aussi ne peut-il pas dire : « La vérité nous délivrera? » Quand il en devrait être de nous comme de cette époque; quand il faudrait dire avec Niebuhr, près de mourir : « Si Dieu ne nous vient mira-« culeusement en aide, nous avons devant nous une déca-« dence semblable à celle que le monde romain a éprou-« vée vers le milieu du troisième siècle, l'anéantissement « du bien-être, de la liberté, de la culture intellectuelle, « de la science[1] : » nous devrions nous rappeler encore qu'en ce siècle où on attaquait la liberté par haine de la vérité, la vérité a sauvé la liberté.

Mais nous ne sommes pas au troisième siècle de l'empire romain. L'antichristianisme révolutionnaire fait en vain auprès des royautés européennes l'office de Galère, imposant à son beau-père vieilli la persécution et l'abdication : les Dioclétiens modernes ne consentiront, nous l'espérons,

1. Le 5 octobre 1830. Cité par l'abbé Döllinger, *Kirche und Kirchen*. Regensburg. 1861, p. VII.

ni à persécuter ni à abdiquer. Quelle que soit la lassitude des sociétés chrétiennes, cette lassitude n'est point de la vieillesse et leurs nuages ne sont pas d'invincibles ténèbres. Les peuples du troisième siècle étaient des peuples éteints et cet empire un empire décrépit; il fallait au monde d'autres peuples et un empire nouveau. Mais les nations de l'Europe actuelle sont nées chrétiennes; elles ont reçu le baptême dès leur enfance; elles sont vivantes et éternellement guérissables. Il y a eu une route fausse dans laquelle, plus ou moins, peuples et princes ont pu marcher, mais marcher en tâtonnant dans l'espoir de retrouver le chemin véritable. Il y a eu un épais nuage, que le vent a apporté, mais que le vent emportera, et derrière le nuage est le soleil : le Soleil des cœurs et des intelligences; Celui qui « est la voie, la vérité et la vie[1]; » Celui qui, voilé pour certains yeux, n'en est pas moins présent; présent dans des milliers de temples et dans des millions de cœurs; présent, quoi que les nations puissent faire, dans tout ce qui est la vie des nations.

Il a fallu jadis six siècles de désastres et de douleurs pour refaire le monde flétri au cœur par l'idolâtrie et pour effacer l'action délétère du césarisme romain servilement accepté par les peuples. Mais de notre temps l'influence antichrétienne a compté à peine quelques instants de pleine domination en 1793, et ces instants ont laissé un sentiment d'horreur encore gravé dans la mémoire des hommes. Et les triomphes même les plus éclatants de l'influence antichrétienne n'ont jamais été sans une protestation et une résistance ou de peuple ou de prince, ou de fidèle ou de pasteur. Quelle qu'ait été donc et quelle que soit encore

1 Joan. XIV, 6.

cette influence, les siècles, si nous le voulons, ne seront pas nécessaires pour en effacer la trace.

Ne pouvons-nous même pas le dire avec confiance? nous avons vu cette influence plus grande que ne la verront nos neveux. La génération avec laquelle je suis né et dont la carrière, il faut qu'elle l'avoue, n'a été ni des plus glorieuses ni des plus heureuses en ce monde, pourra du moins s'en aller de cette vie avec un meilleur espoir pour la génération qui la suit. Quand je pense au milieu de quelles passions mauvaises, de quels préjugés antichrétiens, de quel amour des idées étroites, de quel prosaïsme haineux et mesquin a été élevée la jeunesse d'il y a quarante ans, je ne puis m'empêcher d'espérer qu'il en est mieux de la jeunesse d'aujourd'hui. Si elle le veut; si elle consent seulement à ouvrir son cœur; si elle ne rejette point de parti pris, comme la génération précédente avait été instruite à le faire, les plus nobles affections de son âme et les élans les plus purs de sa pensée; si elle se donne seulement la liberté de croire et d'aimer, au lieu de s'imposer le labeur de nier et de haïr; si elle ne se laisse pas envahir, comme nous nous sommes laissé envahir, par le triste et exclusif enthousiasme des choses pratiques, prosaïques, politiques; si l'homme de la génération à venir veut bien être tout simplement homme, et, par cela seul qu'il sera vraiment homme, devenir chrétien; tout peut être sauvé. Encore un peu, et tous, peuples et princes, fidèles et pasteurs, gouvernés et gouvernants, cœurs et intelligences, âmes libres et consciences droites, si nous voulons prier et si nous savons agir, « la vérité nous délivrera. »

18 mars 1862.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE FLAVIA.

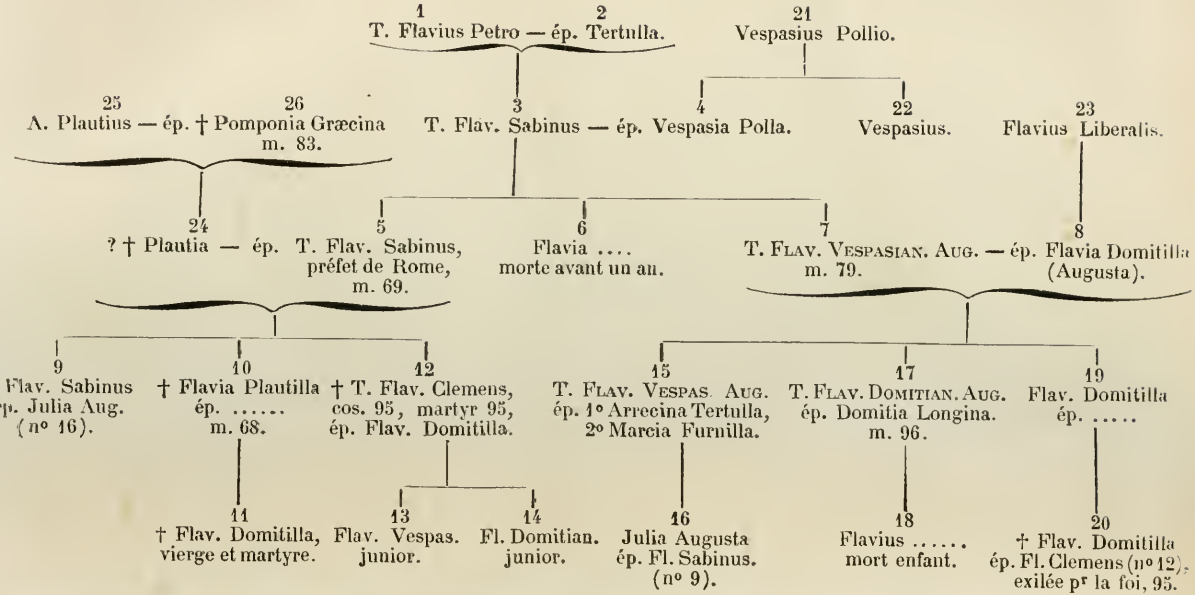

La croix † indique les personnages chrétiens, — ép. épouse, — m. mort, — cos. consul.

APPENDICE.

A.

GÉNÉALOGIE DE LA DYNASTIE FLAVIA.

1. Titus Flavius Petro, de Reate (Rieti), centurion à Pharsale, puis *coactor argentarius* (receveur dans les ventes publiques). (Suet. *in Vespas.* 1.)

2. Tertulla, sa femme, habite à Cosa et y élève son petit-fils Vespasien. (Suet. *ibid.* 2.)

3. T. Fl. Sabinus, fermier de l'impôt du 40e, en Asie, puis usurier en Helvétie, où il meurt. (Id. 1.)

4. Vespasia Polla, sa femme, née à Nursia d'une bonne famille. Au 6e mille de Nursia (Norcia), à Spolète, se trouvait un lieu dit Vespasiæ avec le tombeau des Vespasii. (Id.)

5. T. Flav. Sabinus, leur fils aîné, préfet de Rome sous Néron d'abord, puis de nouveau sous Othon; avait servi trente-cinq ans dans les armées, commandé en Mésie. Sa justice, son humanité; (il avait dû être préfet de Rome au temps de la persécution de Néron et avait pu bien connaître les chrétiens).

Tué par les Vitelliens, le 18 décembre 69. Voyez Suet. ibid. Tacite *Hist.* 1, 45, 46, 111, 65, 74; Plutarque, *in Othone; Rome et la Judée*, chap. X; M. de Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, mars 1865.

6. N., sa sœur, morte avant un an.

7. T. Fl. Vespasianus, empereur. (V. ci-dessus, t. I, p. 20, livre 1er, ch. 2.)

8. Flavia Domitilla, sa femme, morte avant l'avénement de son mari, mais appelée Augusta après sa mort.

9. T. Fl. Sabinus, fils du préfet de Rome, épouse Julie, fille de son cousin germain, l'empereur Titus. — Domitien le fait périr. (Philostrate, *vit. Apoll.* VII. 7. Suet. *in Dom.*, 22 et eid., t. 1, p. 123.) Consul en 82. — Curateur des travaux publics à Rome. (Insc. Gruter 138.)

10. Flavia Plautilla, sœur du précédent, épouse .....; mentionnée dans les actes des saints Domitille, Nérée et Achillée. Chrétienne, baptisée par saint Pierre, assiste à son martyre et meurt peu après. (Martyrologe romain, au 20 mai, et ci-dessus t. I, p. 156.)

11. Flavia Domitilla, sa fille, vierge, exilée dans l'île Pontia, sous Domitien, puis martyre. (V. ces mêmes actes, de plus Philostrate; *Vit. Apoll.* VIII, 8. Eusèbe, *Hist. eccl.* III: 18 et *Chron.*, où il cite l'historien païen Bruttius; et ci-dessus t. I, p. 157, 159.)

12. T. Flavius Clemens, troisième enfant du préfet de Rome, consul en 95, martyrisé immédiatement après avoir déposé le consulat (juillet 95). Suet. *in Domit.* 12; Dion, LXVII 13.)

Il avait épousé sa cousine Flavia Domitilla, dont il sera question plus tard. (V. sur lui, t. I, p. 156, 159.)

13 et 14. Deux fils du consul Clemens, que Domitien fit élever par le rhéteur Quintilien, et qu'il appela Vespasianus junior et Domitianus junior. (Suet. *in Domit.* 15 ; une monnaie de Smyrne portant une tête de jeune homme avec Ουεσπασιανος νεωτερος, et ci-dess., t. I, p. 159.)

15. Titus Flavius Vespasianus Augustus, empereur. (V. ci-dessus t. Ier, ch. v, p. 67.) Il épousa 1° Arrecina Tertulla, fille de M. Arrecinus Clemens, son parent, deux fois consul, préfet de Rome et tué plus tard par ordre de Domitien. (V. Tac. *Hist.* IV, 68 ; Suet. *in Tito*, 4, *in Domit.* 11 ; inscr. Henzen 5429 ; ci-dess. t. I, p. 123, 126 [1]); 2° Maria Furnilla.

16. *Julia Augusta*, fille de Titus et de Furnilla, mariée à T. Fl. Sabinus (n° 9), et après lui, selon Philostrate, à Domitien, son oncle. Elle meurt sous le règne de Domitien, à la suite d'un avortement ordonné par lui. (V. ci-dess. t. I, p. 87, 98, 132.)

17. T. Fl. Domitianus, empereur. (V. ci-dessus, t. I, p. 91). Il épouse Domitia Longina, fille du célèbre général Cn. Domitius Corbulon, divorcée d'avec L. Ælius Lamia Æmilianus que Domitien finit par faire périr. (V. t. I, p. 99, 123.) Elle est appelée Augusta en 82, après la naissance d'un fils ; puis répudiée pour adultère avec l'histrion Pâris ; puis reprise (Suet. 3). Ses monnaies avec les exergues : CONCORDIA AVGVSTA, PIETAS AVGVSTA, VENVS AVGVSTA. Monument qui lui fut érigé en 140 à Gabeis par deux de ses affranchis (*Museum Pio Clement.* Orelli, 775). On sait qu'elle contribua au meurtre de Domitien. On ignore l'époque de sa mort. (V. Pline, *Hist. nat.* VII. 4, Suet. *in Dom.* 3 ; ci-dessus t. 1, p. 99, 164.)

18. Flavius, fils de Domitien et de Domitia, né en 82, mort au bout de peu de temps, nonobstant la prophétie de Martial, qui lui prédisait que « vieillard, il gouvernerait l'empire avec son

1. J'ai écrit à tort *Arretinus* au lieu d'*Arrecinus*.

père[1], » déifié après sa mort. (Monnaies avec DIVVS CAESAR IMP. DOMITIANI F.; la tête de Domitia et DIVI CAESARIS MATER. Stace I *Sylv.* 1. 97; Martial, VI. 2. VII; 3. Silius Italicus III. 629; Suet., *in Domit.*, 3.)

19. Flavia Domitilla, sœur des deux empereurs, Titus et Domitien, morte avant l'avénement de Vespasien. (Suet. *in Vesp.* 3.) Mariée à ..... Déifiée après l'avénement de son père. (Stace, I, *Sylv.* I. 97.)

20. Flavia Domitilla, fille de la précédente, mariée à son cousin, Fl. Clemens (n° 12). Chrétienne, exilée pour la foi dans l'île Pandataria. (Philostrate, *Apoll.* VIII. 8; Dion, LXVII. 13.)

C'est elle qui fonda le lieu de sépulture chrétienne, appelé depuis cimetière de Domitilla. Une inscription trouvée dans le voisinage atteste la concession d'un terrain pour sépulture *ex indulgentia Flaviæ Domitillæ.* (de Rossi; Henzen, 5422.) Voyez une autre inscription où elle est mentionnée comme petite-fille de Vespasien et dans laquelle l'on a voulu à tort voir la preuve de l'existence d'un parent de Domitien, appelé Flavius Onesimus. — (Gruter 245). Sur Flavia Domitilla, V. ci-dessus, t. 1, p. 156, 159, 161.

21. Vespasius Pollio, grand-père maternel de l'empereur Vespasien, trois fois tribun militaire, préfet du camp, d'une famille considérable de Nursia. (Suet., *in Vesp.*, 3.)

22. Vespasius, fils de celui-ci, sénateur et préteur. (Ib.)

23. Flavius Liberalis, de Ferentum, scribe d'un questeur, père de Flavia Domitilla et beau-père de Vespasien. (Ib.)

1. Vera Deum soboles, nascere, magne puer.
Cui pater æternas post secula tradet habenas,
Quique reges orbem cum seniore senex.

VI, 3.

24. Plautia, femme du préfet de Rome Sabinus.

25. Plautius, père de cette Plautia.

26. Pomponia Græcina, sa mère.

Je ne place ces trois noms qu'à titre de conjecture. (V. ci-dessus t. I, p. 157, 158.)

A cette liste, M. de Rossi ajoute, mais aussi à titre de conjecture, le pape saint Clément et son père ; ce dernier aurait été un troisième fils du préfet de Rome, un frère de Sabinus et de Clémens. Cette conjecture se fonde sur les actes de sainte Domitille, qui font de ce pontife un cousin de la vierge martyre. Cependant, beaucoup d'historiens ecclésiastiques considèrent saint Clément comme juif d'origine, quoique né à Rome, et les livres pontificaux lui donnent pour père un Faustinus, nom étranger à la famille Flavia.

M. de Rossi rattache aussi, et non sans fondement, à la famille Flavia, sainte Pétronille, qui est mentionnée dans les mêmes actes, et dont le martyre y est raconté avec des circonstances peu admissibles. D'anciens témoignages établissent, en effet, que sainte Pétronille avait été ensevelie dans le cimetière de Domitilla, ainsi que Nérée et Achillée, serviteurs de la vierge Domitilla. Et, en effet, un sarcophage y a été retrouvé et transporté au Vatican, sous le pape Paul Ier (VIIIe siècle) dont l'épitaphe portait : AVRELIAE PETRONILLAE FILIAE DVLCISSIMAE. Le nom d'Aurélia prouve bien que la sainte était romaine de naissance, et le nom de Pétronilla pourrait indiquer une relation par les femmes avec la famille Flavia, dont le premier auteur était surnommé Petro. (V. Ch. de Rossi, *Bulletin*, juin 1865.)

Voir, sur tout ce qui précède, ledit *Bulletin d'archéologie chrétienne*, numéros de mars, avril et mai 1863 ; mai, juin et décembre 1865 ; et l'abbé Greppo : *Mémoire sur les chrétiens de la famille de Domitien.*

B.

GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE NERVA, TRAJAN ET HADRIEN.

FAMILLE COCCEIA.

1. M. Cocceius Nerva, originaire de Crète, consul en 37 avant J.-C.

2. M. Cocc. N., jurisconsulte célèbre, ami de Tibère, consul en 22, se donne la mort en 33 (Tacite, *Annal.* IV. 58 VI. 26).

3. M. Cocc. N., consul (en 40?)

4. Sergius Lænas, aïeul de l'empereur Nerva; et 5. Sergia Plautilla, mère de cet empereur. (Inscription.)

6. M. COCCEIUS NERVA, empereur. V. ci-dessus t. I, p. 220.

FAMILLE ULPIA.

7. Ulpius, d'une famille romaine établie à Italica (la Talca) en Espagne.

8. M. Ulpius Trajanus, son fils, consul en..., proconsul d'Asie. (Inscription Chandler) fait patricien par Vespasien (74.). Son rôle pendant la guerre de Judée. (*Rome et la Judée*, ch. VII.) Après sa mort, deifié par son fils devenu empereur. (T. I, p. 233.)

9. Ulpia, sœur du précédent, épouse un Ælius (n° 17).

10. M. Ulp. Trajanus, empereur. (V. t. I, p. 232.)

11. Pompeia Plotina, femme de Trajan. (V. t. I, 220.) Ses monnaies avec l'image de Vesta; un autel avec ARA PVDIC; une Vénus debout avec VENERI GENETRICI. Voy. Pline et Martial aux endroits cités; Dion Cassius LXVIII, 5. Aurelius Victor *Epitome, in Juliano*, parle de son influence salutaire sur son mari et en particulier de la haine qu'elle lui inspira contre

les pratiques fiscales. Fragments de l'oraison funèbre qu'Hadrien fit de Plotine. (*Fragmenta Dionis à Maio edita.*) Inscription en son honneur à Aricie (Orelli 793); inscription d'Égypte où on croit la reconnaître sous le nom d'*Aphrodite, nouvelle déesse* (Letronne, I, 1. n° 129). Elle finit par accepter le titre d'Augusta entre les années 100 à 105.

12. Ulpia Marciana, sœur de Trajan, aite *Auguste* vers le même temps; son mari C. Matidius Patruinus. (Marini, *Tabulæ, Arval*, 22.) Son apothéose ainsi que celle de Plotine; V. ci-des. t. I, p. 233.

Une inscription trouvée en Espagne nomme une Ulp. Marciana, femme de Cassius Junianus. C'est évidemment une parente.

13. Matidia, fille de Marciana. — Son apothéose. — Monnaie portant son nom et celui de sa mère, une femme assise entre deux enfants; allusion aux fondations alimentaires de Trajan. Le nom de son mari, L. Vibius, est donné par une inscription (Gruter 1114).

14. Matidia, fille de la précédente. — Inscription qui résume ses différents degrés de parenté avec l'autre Matidie, Marciana, Sabina, et (par adoption) l'empereur Antonin. (Gruter 252.) Elle transmit en mourant ses biens à Faustine, femme de Marc Aurèle (Fragments de Fronton *in oratione de hæreditate Matidiæ.*) Une partie de ces biens était en Afrique, ainsi que l'attestent plusieurs inscriptions. (Revue archéologique, 1864. T. II, p. 316 et s., 44 et s.)

15. Vibia (et non Julia) Sabina; — fille de la première Matidie et femme d'Hadrien. *Augusta* en 117, morte en 138. (V. t. I, p. 365, t. II, 58, 64, 98.) Inscriptions en son honneur : à Sigus en Afrique (Renier 2455);—à Eleusis où elle est appelée νεωτερα θεος, — à Mégare, νεα Δημητηρ (Boeck, Muratori. 237); — à

Rome (Gruter 252.) — Monnaies avec CONCORDIA — IVNONI REGINAE — PIETAS — PVDICITIA — VESTA. — Monnaies d'Amisus, d'Alexandrie, etc... — Inscriptions Memnoniennes (t. II, p. 64...) Monnaies de son apothéose.

FAMILLE ÆLIA.

16. Ælius Marcellinus, le premier parmi les ancêtres d'Hadrien qui fut sénateur. Sa famille, originaire de la ville d'Hadria, en Italie, était venue depuis habiter Italica en Espagne où habitait aussi la famille de Trajan. (Spartian. *in Hadr.*, 1.)

17. Ælius, son fils, marié à une Ulpia, tante de Trajan (n° 9).

18. Son fils, inconnu.

19 et 20. Ælius Hadrianus Afer, préteur; et sa femme Domitia Paulina, de Cadix : père et mère de l'empereur Hadrien.

21. Un frère de cet Æl. Hadr., célèbre comme astrologue (Spartian *in Hadr.*).

22. P. ÆLIUS HADRIANUS, empereur (V. t. II, p. 1, épouse Sabine (n° 15).

23. Domitia Paulina, sa sœur, morte vers 134. Inscription à Fundi — (Gruter, 252).

24. L. Julius Servianus Ursus, mari de celle-ci, né en 48. — Prend part en Pannonie à la guerre contre Decébale (Pline *Ep.* VIII, 23, X, 11), commande en Germanie, puis en Pannonie; beau-frère d'Hadrien, le décrie auprès de Trajan (Spartian. *in Hadr.*, 11); consul en 102 (ou 107), 111 et 134. Lettre qu'Hadrien lui écrit (t. II, p. 61). Hadrien le fait périr (en 138, V., t. II, p. 97).

25 et 26. Claudius Fuscus Salinator et sa femme, fille de Servianus.

27. Claudius Fuscus, leur fils, tué à 18 ans, avec son grand-père (t. II, p. 97).

C

FAMILLES DE VERUS, D'ANTONIN ET DE MARC AURÈLE.

FAMILLE CEIONIA.

1. L. Ceionius Commodus Verus, appelé aussi Annius, natif d'Étrurie, d'une famille illustre et déjà consulaire, consul ordinaire en 78, épouse une Appia Severa, fille de S. App. Severus, questeur de l'empereur Titus. (Inscr. Orelli 2260). Il vivait encore sous Trajan (Frontin. *de aquæductis* 11, 70.)

2. L. Cei. Comm. Ver. appelé aussi Aurelius ou Annius, consul en 106. Sa femme était de Faenza.

3. L. Cei. Commodus Verus, appelé Ælius après son adoption par Hadrien. (V. t. II, p. 92 et s.)

4. Domitius Nigrinus, son beau-père, mort en 119,

Et 5. Domitia Lucilla, sa femme, fille de Nigrinus.

6 et 7. Fabia et Ceionia Plautia, filles de Verus. — (Inscrip. du *Corpus inscr. Græc.* (883).

8. L. CEIONIUS ÆLIUS COMMODUS VERUS, adopté par Antonin, — empereur avec Marc Aurèle. (Voyez t. II, p. 100, t. III, p. 3), épouse Lucille, fille de Marc Aurèle, qui sera nommée plus bas (n° 32).

9. M. Ceion. Civica Barbatus, frère du premier Verus (n° 3); consul ordinaire en 157 ; en 164, accompagne Lucille allant en Asie épouser son neveu ; assiste à Rome aux expériences de Galien. — (Galien *de Prænotione* 2, 5.)

FAMILLES AURELIA, ARRIA ET ANNIA.

9. T. Aurelius Fulvius, préfet de Rome, deux fois consul, originaire de Nimes, établi à Lavinium.

10. Aur. Fulv., son fils, consul en 85, *homo tristis et integer* (Capitolin *in Antonin.*, 1), père de l'empereur Antonin.

11. T. Arrius Antoninus, grand-père maternel de l'empereur Antonin. Consul en 69. Proconsul d'Asie (Tacit. *Hist.* 1, 77. Pline *Ep.* III, 3, IV, 3, 18; V, 10; Capitolin. *ibid.*).

C. Arrius Pacatus et ses neveux Arrius Antonin. Maximus et Arr. Anton. Pacatus, cités dans une inscription de Cirta (Renier 1815) se rattachent évidemment à cette famille.

De même un Arrius Anton. consul en 96; etc... un Arrius, proconsul d'Asie, tué sous Commode. (Lamprid. *in Commodo*, 7.)

T. Arr. Antonin. épousa Boionia Procilla, mentionnée avec lui dans une inscription (Gruter 597).

12. Arria Fadilla, leur fille, femme d'Aurelius Fulv. et mère de l'empereur Antonin. (Inscription doliaire, Orelli 835; — Capitolin. Ibid.).

Après la mort de son premier mari, elle épousa Julius Lupus et en eut une fille, sœur utérine de l'empereur Antonin, appelée Julia Fadilla.

13. Un Arrius, fils du précédent et que l'on suppose avoir été mari de Matidie, petite nièce de Trajan, puisque celle-ci était tante maternelle de l'empereur Antonin.

14. T. AUREL. FULV. BOIONIUS ARRIUS ANTONIN, fils d'Aurel. Fulv. et d'Arria Fadilla, adopté par Hadrien, devient empereur. (V. t. II, p. 169.)

15. Annius Verus, de Succubis, en Espagne, vient à Rome le premier de sa famille; préteur, créé patricien par Vespasien en 74. (Capitolin *in M. Antonino* 1.) Sa famille prétendait descendre de Numa.

16. Son fils, Ann., Verus, préfet de Rome, consul en..., 121 et 126.—Il vivait en 138. (Ib.) Marc Aurèle le nomme (*Pensées* I, 1).

17. Rupilius Bonus, son beau-père; et 18. Rupilia Faustina sa femme.

19. Annia Galeria Faustina, femme de l'empereur Antonin, née en 105, *Augusta* en 138, morte 141. (V. t. II, p. 175, 176.)

20. M. Ann. Libo, frère de celle-ci, consul en .....

21. Ann. Verus, autre frère, meurt pendant sa préture. Il fut le père de Marc Aurèle. (Marc Aurèle I, 2.)

22. Calvisius Severus, deux fois consul et préfet de Rome, arrière grand-père maternel de Marc Aurèle.

23. P. Calvisius Tullus, consul en ..... et 109, épouse une Domitia Lucilla, fille de Cn. Domitius Tullus (*de quo* Pline, *Ep.* VIII, 18).

24. Leur fille Domitia Lucilla (et non Calvilla)?). — Inscriptions doliaires avec les dates de 123, 145, 155. Henzen 1467, et Borghesi (*Œuvres*, t. III, p. 36 et s.). Mère de Marc Aurèle; lui et Fronton parlent souvent d'elle. (Marc Aurèle I, 3, 6; VIII, 25; et apud *Frontonem* passim.) Elle mourut avant Antonin.

25. M. Galerius Antonin.— 26. M. Aurel. Fulv. Anton.—27. Aurelia Fadilla.—Tous trois enfants d'Antonin, morts avant son avénement. (Inscription du Mausolée d'Hadrien). Aurelia Fad. avait épousé un Syllanus (ou Silanus?), proconsul d'Asie, et mourut comme elle partait pour cette province.

28. Annia Faustina, fille d'Antonin, fiancée d'abord au second Verus (n° 8), épouse Marc Aurèle peu après la mort d'Hadrien (139), morte en 175. (Voyez t. III, p. 9, 127-131). Grand nombre de monnaies et inscriptions en son honneur.

29. M. Annius Aurelius Verus (Marc Aurèle) neveu de la femme d'Antonin, adopté par lui et marié à sa fille (n° 28); empereur. (V. t. II, p. 100, 174; t. III, p. 1.)

30. Annia Faustina Cornificia, sœur de Marc Aurèle. — (Inscriptions, Gruter 868; Henzen 5476.— Gallien, *Prognost.* 1, 3.) Elle épouse :

31. M. Ummidius Quadratus (V. Spartien *in Hadr.* 15. Capitolin *in M. Anton.* 7). Pline mentionne son père (*Ep.* vii, 24) et d'autres personnages de ce nom (viii, 24, ix, 13); v. aussi Muratori 305. — Il fut consul en 167.

DESCENDANTS DE MARC AURÈLE.

32. Annia Lucilla fille aînée de Marc Aurèle. (V. t. III 38, 108), née vers 147. Épouse, en 164, L. Verus, collègue de son père, veuve en 169, épouse (170) Tib. Claudius Pompeianus, consul en 173 et.....; appelée Augusta dès le temps de son premier mariage. — Son frère Commode la fait périr en 183. Son mari vivait encore en 193. — Monnaies de Lucille avec FECVNDITAS — JVNONI LVCINAE — VENVS.

33. Domitia Faustina, morte enfant avant mars 161. Fronton *ad Cæsarem* iv, 11. (Inscription du mausolée d'Hadrien.)

34. Aurelia Fadilla. (Inscript. d'Éphèse, Muratori 252) épouse Antistius Burrhus, consul en 181, tué par Commode en 186.— Conseille Commode et lui survit. (Hérodien i, 13.)

35. Cornificia (même inscription; et une autre, Henzen, 5474), née vers 164, épouse M. Petronius Mamertinus, consul en 182, tué par Commode en 190. (Lamprid.) Elle-même

tuée par Caracalla en 213. (*Dionis fragm. Vatican.* Maii. p. 230.)

36. Vibia Aurelia Sabina (même inscription), épouse Cn. Claudius Severus. Elle survit à Commode. Inscriptions du temps de Sévère et de Caracalla, qui la qualifient d'Augusta et de sœur de l'empereur Sévère, parce que celui-ci s'était proclamé fils adoptif de Marc Aurèle. (Rénier 2718, 2719.) Autre inscription (Gruter 252, 590, 840.)

Son mari était fils de Claudius Severus, philosophe péripatéticien que Marc Aurèle par courtoisie appelle son frère (*Pensées* I, 14, voyez aussi Fronton *ad amicos.* 1, 3), et qui avait été consul vers 163.

37 et 38. Deux enfants morts jeunes, nés avant 161. (Inscription du Mausolée d'Hadrien.)

39. L. Aurelius Commodus, né le 31 août 161. — Consul en 177, et 179. Règne en 180, meurt le 31 décembre 192.

Épouse Crispina, fille du consulaire Brutius Præsens, et la fait périr au bout de peu d'années.

40. Frère jumeau de Commode. — Meurt enfant.

41. Annius Verus, né en 163; César, le 12 octobre 166; mort en 170.

42. M. Ummidius Quadratus, épouse une fille de Lucille, est tué par Commode en 183.

43. Claudius Pompéianus, fils de Lucille, tué par Caracalla en 209. (Spartian.)

44. Une fille de Lucille, mariée à Quadratus selon Lampride *in Commodo* (à un M. Claud. Pompéian., selon Dion ?)

45. Petronius Mamertinus, fils de Cornificia, tué par ordre de

Commode avec son père et son oncle Septimianus Sura. (Lamprid. *Ibid.* 7.)

46. Annia Faustina, fille de Vibia Sabina, épouse d'abord Pomponius Bassus; mais l'empereur Antonin (Élagabale) frappé de sa beauté et de sa noblesse, fait périr son mari et la force à l'épouser sans même lui permettre de porter le deuil. (Dion, LXXIX, 5.) Elle paraît avoir vécu jusqu'au temps d'Alexandre Sévère; sa mère lui aurait survécu, d'après l'inscription trouvée dans la crypte de Lucine au cimetière de Prétextat à Rome : Αννια Φαυστεινα θυγατρι μητηρ. Cette crypte reproduit plusieurs noms qui rappellent la famille de Marc Aurèle et indiquent des parents, ou du moins des affranchis de cette famille : Αικιννα Φαυστεινα — Ακελια Βηρα — Βηρός Κατος et une autre φα....στεινα. Cette petite-fille de Marc Aurèle et sa mère auraient donc été chrétiennes. (V. M. de Rossi.)

Je dois encore rattacher à cette généalogie une Annia Faustina cousine de Marc Aurèle, fille de M. Annius Libo, oncle de cet empereur (n° 20). Commode la fit périr. (Lamprid. *in Commodo*, 5. Galien *de prænotione*, 12.)

Elle avait épousé T. Vitrasius Pollio, consul en ..... et 176, proconsul d'Asie, préfet du prétoire (Inscriptions), et en eut une fille, Vitrasia Faustina, que Commode fit périr en même temps que sa mère.

D.

FONDATIONS ALIMENTAIRES DE TRAJAN ET DES PRINCES SES SUCCESSEURS.

(*V.* tome Ier, pages 255 et suiv.)

J'ai raconté la découverte de l'inscription de Velleia, et j'ai analysé son contenu. Il serait trop long d'en rapporter le texte, qui ne remplit pas moins de vingt-sept pages d'impression, et ne contient que les désignations des propriétaires, de leurs biens et des sommes reçues par eux; mais le titre qui la précède peut nous donner quelque lumière :

OBLIGATIO. PRAEDIORVM.
OB. H-S. DECIENS. QVADRAGINTA.
QVATVOR. MILLIA. VT. EX. INDVLGENTIA.
OPTIMI. MAXIMIQVE. PRINCIPIS.
IMP. CAES. NERVAE.
TRAIANI. AVG. GERMANICI. DACICI. PVERI.
PVELLAEQVE. ALIMENTA. ACCIPIANT. LEGITIMI.
N. CCXLV. IN. SINGVLOS. H-S. XVI. N. F. H-S.
XLVII. XL. N. LEGITIMAE. N. XXXIV. SING.
H-S. XII. N. F. H. IV. DCCCXCVI.
SPVRIVS. I.
H-S. CXLIV. SPVRIA. H-S. CXX. SVMMA.
H-S. LIICC
QVAE FIT VSVRA ℔℔℔ SORTIS. SVPRA.
SCRIPTAE.

Il résulte de là que l'obligation qui suit est pour une somme empruntée de 1,044,000 sesterces (261,000 fr.), dont les débiteurs doivent payer, pour l'entretien de 245 enfants mâles lé-

gitimes, 16 sesterces (4 francs) par mois pour chaque enfant, en tout 47,040 sesterces par an; pour 34 filles légitimes 12 sesterces (3 fr.) par mois, en tout 4,896 par an; pour un bâtard, 144 sesterces par an; pour une bâtarde, 120 sesterces par an; ce qui fait, somme toute, un solde annuel de 52,200 sesterces, intérêt à 5 pour 100 de la somme prêtée.

Une seconde obligation portée dans la même inscription, est contractée également par un certain nombre de propriétaires pour un capital de 72,000 sesterces, dont l'intérêt sera employé à l'entretien de 18 garcons légitimes, 1 fille légitime, au même taux que ci-dessus; la somme annuelle à payer sera de 3,600 sesterces, qui fait 5 pour 100 de la somme prêtée.

Ces chiffres, énoncés dans les deux obligations, sont d'accord les uns avec les autres. Les propriétés hypothéquées font partie des territoires de Velleia, Plaisance, Parme et Libarna. Les municipes de Lucques et d'Antium (Gênes?) sont également cités, mais pour des fonds de terre qui leur appartiennent seulement à titre de propriété.

L'inscription de Bénévent, ou plutôt des *Ligures Bœbiani*, qui date de l'an 101, ne donne pas d'indication semblable; seulement, par le détail des sommes empruntées et des intérêts à percevoir, on voit que l'emprunt n'est qu'à 2 1/2.

Il me paraît évident, bien que quelques modernes aient soutenu le contraire, que la somme affectée à l'entretien des enfants (4 fr. par mois pour les garçons, 3 pour les filles, 3 pour le bâtard, 2 fr. 50 c. pour la fille bâtarde) ne saurait représenter la dépense totale de leur entretien. Elle représente tout au plus leur dépense en blé (la consommation d'un homme dans la force de l'âge était de 5 à 6 fr. par mois). C'était donc, ce qui d'ailleurs était bien plus sage, un simple secours assuré à leur famille; et ce secours, équivalent à la consommation en blé, répondait à ce qu'était pour les enfants habitant Rome leur inscription sur le registre des *frumentations* mensuelles. Plusieurs inscriptions tumulaires d'enfants rappellent qu'ils ont reçu de tels secours : INGENVVS INCISVSQVE ACCEPIT CONGIARIVM

XC. (Henzen, p. 22.) FRVMENTVM PVBLICVM ACCEPIT MENSIBVS VIII, etc.; (Marini, *Fratres Arval.*, p. 17; Fabretti, 189, 234, 235.) C'étaient donc les *Frumentations* étendues hors de Rome, mais seulement sur des enfants.

Quant au choix des enfants assistés, on voit que les garçons sont appelés en bien plus grand nombre que les filles. Les bâtards ne le sont que d'une manière très-exceptionnelle.

Quant à l'époque de la vie où cessaient les secours, les inscriptions de Trajan ne donnent aucune lumière; nous voyons seulement qu'après lui, Hadrien fixa le terme de dix-huit ans pour les garçons, quatorze ans pour les filles. (Ulp., 14, § 1, Digest., *De aliment. aut cib. legatis,* XXXIV, 1.)

Au temps de Trajan, ces libéralités sont encore rappelées dans les monuments suivants :

Monnaie de Nerva (troisième consulat, 97). — TVTELA ITALIAE. L'empereur tendant la main à deux enfants, garçon et fille. (Nerva, en effet, avait donné le premier exemple des libéralités de ce genre. Aurel. Victor.)

Monnaies de Trajan : (cinquième consulat, et le titre de *Dacique*, ans 104-111). — ALIMENTA ITALIAE; — OPTIMO PRINCIPI. Trajan dans la même attitude.— Femme tenant des épis. — Femme portant un enfant et en tenant un autre auprès d'elle. Trajan étend la main vers elle. (Eckhel, t, IV, p. 424.) ALIMENTA ITALIAE (sixième consulat, 112-117.) — REST. ITALIA. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Trajan relevant une femme qui est à ses pieds avec deux enfants. (Le titre de Dacique indique une date postérieure à 103.)

Inscriptions : d'Amérie, *au nom des garçons et des filles Ulpiens*, à Trajan, empereur, etc. (quatrième consulat, 101-103). Muratori, p. 230; Gruter, p. 1084; — d'Osimo, SVBOLEM ITALIAE TRIB. VI COS. V. (an 103). — Actions de grâces rendues par la ville de Ferentinum à Pomponius Bassus, à qui a été confiée, par Trajan, l'exécution de la mesure par laquelle « il

a pourvu à l'éternité de sa chère Italie. » A raison de « sa libéralité, à laquelle les citoyens de tout âge doivent rendre grâce, » (QVA AETERNITATI ITALIAE SVAE PROSPEXIT SECVNDVM LIBERALITATEM EJVS ITA ORDINARI (ordinavit ?) VT OMNIS AETAS CVRAE EIVS MERITO GRATIAS AGERE DEBEAT) la ville le choisit pour son patron. (*Inscription* de l'an 99 à 101 ; Gruter, 456 ; Orelli, 784.) Ce même Pomponius est nommé comme délégué de l'empereur dans l'inscription de Velleia, laquelle doit être postérieure à l'an 101.

Bas-reliefs — de l'arc de triomphe de Trajan à Rome, V. t. I, p. 261) ; — de l'arc de triomphe de Trajan à Bénévent : quatre femmes avec des couronnes murales (quatre villes) s'avancent suivies d'enfants dont quelques-uns sont portés par des hommes sur leurs épaules. La date du monument est du dix-huitième tribunat de Trajan (114-115).

Sous Hadrien. — Les libéralités de Trajan augmentées (Spartien). Hadrien régla les conditions de ces fondations, telles que les particuliers les pouvaient faire. (*Digeste, loco citato.*)

Sous Antonin. — Fondation de *pueri Faustiniani* en 140 (Capitolin, 8). — Hommage des enfants alimentaires à Antonin. (*Inscriptions*, de l'an 150 ; Gruter, p. 1022 ; et de l'an 149, Muratori in *Exposit. tabul, Trajan.*) — *Monnaies :* PIETATI AVGVSTI (160 ou 161). Une femme avec un enfant dans les bras, d'autres enfants près d'elle. — PVELLAE FAVSTINIANAE. L'empereur, à qui on remet un enfant dans les mains, ou encore l'impératrice dans la même attitude. — Autre, de l'an 151. Une femme tenant un enfant dans ses bras et couronnant l'empereur ; d'autres enfants à ses pieds. (V. Eckhel, VII, 22, 40.)

Sous Marc Aurèle. — Beaucoup d'améliorations en ce qui touche les secours publics (Capitolin, 11.) — Nouvelles fonda-

tions en l'honneur du mariage de sa fille (*Id.*, 7). — Nouvelles *puellæ Faustinianæ* en l'honneur de la seconde Faustine (*Id.*, 26). — Hommage des enfants alimentaires à l'empereur. (*Inscription* de 163; Orelli, 3364.) — Bas-relief de la villa Albani qui représente Faustine la jeune, vers laquelle s'avance une procession de jeunes filles. Faustine tient en main un vase duquel elle verse (des grains de blé ?) dans le sein de la première de ces jeunes filles. — Inscription tumulaire de Sextia Saturnina, morte à six ans et demi, *ingénue*, et qui recevait du blé au nom de la déesse Faustine la jeune. (Gruter, 828; Orelli, 3364.) — Il est question de *Variani alumni* que Matidie, par son testament, avait recommandés à Faustine, son héritière; mais, d'après l'importance da la somme que recevait chacun d'eux (50,000 sesterces par an pour un capital d'un million), il me paraît bien que c'était un acte de libéralité envers des amis, plutôt que d'assistance envers des indigents. (Fronton, *Ep. ad Victorinum de hæreditate Matidiæ.*) — On trouve sous Marc Aurèle des *procuratores ad alimenta* (Gruter, 411, 458) et des consulaires *præfecti alimentorum*. (Henzen, p. 46; Orelli, p. 761.)

Après Marc Aurèle. — Ces fondations semblent tomber en oubli. Commode néglige d'en faire payer la rente, ou plutôt se l'attribue. Pertinax, son successeur, trouve un arriéré de neuf ans, qu'il ne peut solder pendant son règne de quelques mois. (Jul. Capitolin in *Pertinace*, 9; V. aussi Lamprid. in *Commodo*, 16.)

On trouve cependant, sous Sévère et Antonin (Caracalla) une mention de Macrin, *præfectus alimentorum* (Orelli, 1257); — sous Élagabale, celle de quelques fonctionnaires pour les aliments. (Borghesi, *Mém. de l'Instit. archéol.*, I, p. 290.)

Mais les inscriptions deviennent beaucoup plus nombreuses sous Alexandre Sévère. — Nous savons, en effet, qu'il établit des *pueri* et *puellæ Mammæanæ*. (Lamprid.) — Ulpien, sous son règne, parle de ces fondations comme jadis négligées, mais récemment relevées par ce prince : « Si quelqu'un veut léguer

des aliments à des enfants des deux sexes dans la forme qui se pratiquait autrefois, qu'il sache que le règlement de ces fondations a été donné par Hadrien et confirmé par un rescrit de notre empereur. » (Ulpien, *Digeste*, *loco citato*.) Sous Alexandre Sévère, un *procurator ad alimenta* (Inscript., *Revue archéologique*, 1864, t. II.)

Une dernière mention relative aux fondations alimentaires se réfère à la chrétienne Otacilia, femme de l'empereur chrétien Philippe. Ses monnaies portent : FECVNDITAS TEMPORVM (Une femme assise à terre, un rameau et une corne d'abondance à la main, tendant le rameau à des enfants.) — PIETAS AVGVSTAE (Une femme entre quatre jeunes filles, dont elle tient l'une par la main). — Les inscriptions et les emblèmes de ce genre, comme on a pu le voir tout à l'heure, se réfèrent constamment aux fondations alimentaires, et le savant Eckhel juge qu'ici également ils ont le même sens.

Au siècle postérieur, les expressions qu'on trouve sur les monnaies, PIET. AVG.— ABVNDANTIA.— ABVNDANTIA AVG., peuvent se rapporter aux *frumentations* ou à d'autres actes de bienfaisance ou de piété, tout aussi bien qu'aux largesses régulières envers les enfants.

Mais ces dernières largesses, Constantin devenu chrétien voulut les rétablir, et dans des proportions bien plus grandes, on peut même dire excessives. Par deux rescrits (*Cod. Theod.*, XI, 27) il s'engage à fournir à l'entretien de tous les enfants pauvres, à Rome d'abord, puis dans les provinces. La multitude des infanticides, suite de la misère, comme la misère elle-même était la suite du déplorable système d'administration de Dioclétien, ne motivait que trop ce généreux élan de charité d'un prince chrétien ; malheureusement, il n'est pas d'État qui puisse supporter une telle charge. Le *droit à l'assistance*, sous quelque forme que ce soit, constituera toujours pour un État une charge croissante et sans limites, à laquelle ses ressources ne suffiront pas.

Fondations privées. — J'ai cité celle de Pline et quelques

autres. Le règlement d'Hadrien prouve qu'elles n'étaient point rares. Les inscriptions parlent d'une fondation de Cœlia Macrina qui, en mémoire de son fils Macer, laisse un million de sesterces à la ville de Terracine, sur le revenu desquels cent enfants doivent recevoir, les garçons cinq deniers, les filles quatre deniers par mois, jusqu'à l'âge de seize ans pour ceux-là, de quatorze ans pour celles-ci, époques où ils seront remplacés par d'autres. (Henzen, p. 17, et dans son Supplément à Orelli, 6669.)— Don fait par un proconsul aux habitants d'Atina, d'un capital pour que chaque enfant pauvre reçoive du blé, et, à l'âge où ces distributions cesseront, 1000 sesterces une fois payés. (Orelli, 4365.) — Décision de (Septime) Sévère et d'Antonin (Caracalla), qui soumet les legs de ce genre à la quarte Falcidie. (*Digest.*, 89, *ad legem Falc.* xxxv, 2.)— Nous venons de parler des *pupilli Variani*, filles et garçons, à qui Matidie, petite fille de Trajan, avait légué un capital de 1,000,000 de sesterces, produisant 50,000 sest. d'intérêt. Mais on ne peut guère considérer cela comme un legs de pure bienfaisance.

Fonctionnaires qui présidaient aux distributions. — Consulaires *præfecti alimentorum*. (Inscr. Muratori 169. Orelli, 3366).— *Procuratores alimentor.* (Gruter, 411.) Pertinax, avant d'être empereur, avait été *procurator alim. in via Æmilia.* (Capitolin *in Pert.*, 2, 4).— *Curator alim.* Didius Julianus, qui fut empereur, avait rempli cette fonction. (Spartian. in *Did. Jul.*, 1.) — *Quæstores alim.* (Gruter, 344, 1092, Henzen, 6666). — *Rationalis* (*id.* 6667), *defensor*, *ædilis*, *actor*, *arkarius* (caissier), *vilicus*, etc. — Il y avait de ces fonctionnaires dans toutes les régions de l'Italie, *per Transpadum*, — *viæ Flaminiæ*, — *per* (*viam*) *Salariam*, *Tiburtinam*, *Valeriam*, *Tusciam*, *Æmiliam*. — *per Histriam*, *Liburniam*. — *ad alimenta Bruttii*, *Calabriæ et Apuliæ*. — Hommage rendu à un de ces fonctionnaires par les enfants *alimentaires* des deux sexes, à leurs frais, et du consentement de leurs parents. (Inscription d'Assise. Muratori, 169; Orelli, 3366.) Un Minucius Natalis, consul vers 127, avait été *præf.*

alim. viæ Flaminiæ. P. Mummius Sisenna, consul en 133, l'avait été *per Æmiliam*. (Henzen, 6498, 6499.)

M. Desvergers croit pouvoir établir par les inscriptions que cette administration était composée principalement, sous Trajan et sous les princes suivants, d'un *préfet des aliments* (personnage consulaire) pour toute l'Italie, tel que fut Pomponius Bassus ; d'un *procurateur* (chevalier romain) dans chaque région ; d'un *questeur* dans chaque municipe. Marc Aurèle établit dans chaque région un personnage consulaire avec le titre de préfet. C'est là une des mesures prudentes auxquelles Capitolin fait allusion. (Voy. *Essai sur Marc Aurèle*, p. 40 et s.)

Ces libéralités finirent même par s'étendre hors de l'Italie. On mentionne un *curator aliment.* à Curubis, en Afrique. (Maffei, *Mus. Veron.*, 463).

Voir, sur l'inscription de Velleia, Muratori, *Exemplar tabulæ Trajanæ*, Florence, 1849 ; Muratori, *Sposizione della tavola Traiana ;* Francke, *Histoire de Trajan*, p. 380 et suiv.

Sur l'inscription de Bénévent, trouvée en 1832, Henzen, *Tabula alimentaria Bæbianorum*, Rome, 1845.

Sur le tout, la thèse de M. Desjardins, *De tabulis alimentariis* (Paris, Durand, 1854), ouvrage d'une grande étude et parfaitement complet.

E.

ACTES DE LIBÉRALITÉ MUNICIPALE.

(*V.* tome Ier, pag. 276 et suiv. ; tome II, pag. 198 et 208 ; tom. III, pag. 135.)

Voici quelques-unes des inscriptions qui mentionnent des faits de ce genre :

Sous Vespasien. — Grâces obtenues du prince par la cité *Vanacinorum* (en Corse) par l'intermédiaire d'Otacilius Sagitta. (Muratori, 1091; Orelli, 4031).

Sous Titus (au plus tard). — Dix statues élevées par le municipe d'Herculanum à Nonius Balbus, à son père, à sa mère, à Calatorius, à Mummius Maximus. (Monuments d'Herculanum.)

A Pompéii, crypte, tribunal et théâtre élevés par les deux Holconius pour « l'honneur de la colonie. » (Inscriptions de Pompéii.)— Le temple d'Isis relevé par Popidius, qui, pour sa récompense a été admis *gratis* au nombre des décurions. (*Ibid.*) — Un lieu de réunion (*schola*) et une horloge par les duumvirs Sepunius et Herennius. (*Ibid.*) — Obsèques et statue équestre décrétées à Scaurus. (*Ibid.*)

Sous Trajan. — A Casinum, amphithéâtre et temple bâtis par Ummidia Quadrata. (Orelli, 780.) C'est elle dont parle Pline, (*Ep.* VI, 11, VII, 14.)

A Céré, *phretrium* (lieu de réunion) pour les prêtres d'Auguste, par Ulpius Vesbinus, affranchi de Trajan. Il y ajoute encore un autel pour le Génie de la colonie. (An 114. Gruter, 214, 215; Orelli, 3787, 3788.)

En plusieurs lieux, construction de riches édifices. (Epict. *apud Stobæum.*) — Trajan interdit l'usage de réunir, pour les toges viriles, mariages, etc., le sénat et les citoyens au nombre de plus de mille en un repas suivi d'une distribution (*dianome*) d'un ou deux deniers par tête. (Pline, *Ep.* X, 117, 118.)

Puissance des rhéteurs et leurs bienfaits, voy. ci-dessus t. 1, p. 79 et suiv.

Libéralités de Pline envers la ville de Côme : — Rente de

30,000 sest. pour élever des orphelins. — Don de 10,000 sest. pour une bibliothèque. — Repas au peuple. — Reconnaissance d'un legs de 400,000 sest. qu'il pouvait, en droit, se refuser à payer. (Pline, *Ep.*, IV, 1 ; V, 7 ; VII, 8 ; IX, 39 ; X, 24). — Deux temples restaurés sur ses terres. (*Ep*.....). — Voy. Inscriptions de Milan. Gruter, 454 ; Muratori, 832 ; Orelli, 1172. Pline avait donné en tout 1,100,000 sest. (*Ep.*, V, 7.)

Fabatus, aïeul de sa femme, établit un portique sous le nom de son fils, et promet une somme pour l'ornement des portes (de Côme ?). *Id.*, V, 12.

Sous Hadrien. — A Bénévent (?), quadrige élevé en l'honneur d'Hadrien, et distribution d'argent faite au peuple par Octavius Modestus. (Gruter, 444.)

A Saldæ, en Afrique, deux frères, Cornelii Dextri, placent dans un temple des statues de leur grand-oncle. (Renier, 3516.)

A Tusculum, statue érigée à M. Pontius Félix *ob innocentiam et adsiduitatem cœterasque administrationes ejus* (en 131). (Henzen, 6696.)

A Corfinium, bains construits par un citoyen. (Henzen, 6625.)

Bienfaits des rhéteurs grecs envers leurs villes natales ; honneurs qui leur sont rendus. V. ci-dessus, t. II, p. 33, 34.

Sous Antonin. — Voy. t. II, p. 208, 209, à la note, où je cite douze inscriptions de Bovilles, Céré, Fossombrone, etc., en Italie ; Lyon, Mopsueste, etc., dans les provinces, etc.

A Lyon, fils admis au décurionat dès l'âge de quatre ans,

probablement à titre de récompense pour son père. (Henzen, 7009.)

A....., un citoyen honoré du *bisellium*, des priviléges du duumvirat, du décurionat gratuit pour son fils, et d'une concession d'eau dans sa maison (*ut aquæ digitus in domo ejus flueret*). Orelli, 4047.

Sous Marc Aurèle. (V. la note ci-dessus, p. 229.)

Don de 15,000 deniers fait par un citoyen au *collége* des Centonarii pour célébrer, avec le revenu, la naissance d'Auguste; plus 7,000 deniers, dont la rente doit payer des combats au pugilat, et un don d'huile au peuple.

Décision de Marc Aurèle et de Verus au sujet des promesses de travaux publics (*pollicitationes*) faites par des citoyens. Elles sont exigées avec rigueur, même en cas d'absence, d'exil, de diminution de fortune. *Dig.* 8, 13 *de pollicitat.* (L, 12.)

Sous Septime Sévère. — A Diana, en Afrique, don de 10,000 sest. outre la *legitima* (somme qui était due légalement par le citoyen revêtu de certains honneurs) (an 197). Renier, 1726. — Une statue, outre la *legitima* (an 201). R. 1730. — De même, 6,000 sest. (1735.)— Promesse de 2,000 portée à 3,000. 27 (1739).

—A Rusucurrium, un citoyen a démoli sa maison pour bâtir un temple (1070).

— A Cirta, C. Sittius a payé 20,000 sest. de *summæ honorariæ*. Renier, 1032.

— A Lambæsa, restauration d'un septizonium. (*Ibid.* 78.)

Décision de Sévère au sujet des *pollicitationes*. *D.* 6, § 2 et 3; 7, 9 *de pollicitat.* (L. 12.)

Sous Alexandre Sévère. — A Auzia, en Afrique, un citoyen, appelé au duumvirat, reconnaissant de l'affection que le peuple

lui a témoignée, donne, outre la *legitima*, une exèdre avec une statue et sa base. (Renier, 3569.)

Sous Maximin. — A Thamugas, en Afrique, un citoyen, outre la *legitima*, donne une statue qui coûte 16,000 sest. et des jeux pour la dédicace de cette statue. (Renier, 1506.)

Époque incertaine. — Distribution de billets gagnant or, argent, étoffes précieuses. (Orelli, 3994), — de pain,— de vin, — d'huile. — Frais faits pour les spectacles, *ob præcipuam ejus in edendis spectaculis liberalitatem.* (Insc. de Die, en Dauphiné. Gruter, 484.)— Réparation des thermes d'hiver.— (Otricoli, Marini *Atti dei fr. Arv.* 576.) — Une *biga* érigée au décemvir Ancharius à cause de ses largesses sans exemple, parce qu'il a donné huit fois des spectacles de gladiateurs, produit trente paires de gladiateurs, donné des chasses, statues, temples, autels au génie du municipe ou de la corporation, etc.

Fondations annuelles de sacrifices funèbres (Orelli, 4076), de repas funèbres et distributions d'argent à raison de 600 sest. par an (4414), — de dépenses à faire pour le corps des *Augustales*, assurées par le don d'une vigne et d'un capital de 10,000 sest. (Or., 3678), — de fêtes en l'honneur d'Auguste, moyennant la rente d'un capital de 15,000 deniers, — de combats du pugilat et de distributions d'huile au peuple, au capital de 7,000 deniers, etc.

HONNEURS ACCORDÉS PAR LES VILLES : (en 242) Titre de patron offert même à une femme. (Or., 4036).—Statue équestre dorée. 4041. — Statue et *schola* à une femme, *ob pudicitiam.* 4042 (an 208). — Décurionat gratuit. 4037-4047. — *Bisellium* siége d'honneur dans les spectacles ou festins publics). 4043, 4044-4046 (an de J.-C. 26). — Dignité d'édile, de duumvir, d'augustal, sans en avoir rempli les fonctions. 4049. — Lieu de sépulture et frais funéraires. 4034-4051. — Statues équestres ou pédestres, statues ou boucliers d'argent. *Ibid.* — Exemption

de l'impôt municipal. 4046. — Statue équestre élevée à un homme qui s'est offert pour être quatuorvir. 4039.— Funérailles publiques. Pompeii, 4050. Brescia, 4031.— *Biga*, char triomphal.

Dans la seule colonie de Kalama, en Afrique : A Rusticianus, *innocentiæ gravitatis et verecundiæ antistiti*. (Calama, en Afrique. Renier, 2756.)— A un autre, *ob merita et munificentiam*.— (*Ibid.* 2755). — Statue de 7,340 sest., au lieu de 5,000 seulement qui avaient été promis (2757). — Statue léguée de 5,000 sest., acquittée pour 5,640. — Une femme donne 400,000 sest. pour un théâtre. On lui vote cinq statues et une à son père. 2764, 2765.

A Tipasa : *M. Cocceio... ob insignem erga remp. amorem et defensionem quam patriæ et civibus exhibet*. Renier. 4040.

A Icosium : *P. Sittio pro filio pientissimo honore recepto impensam remisit*. (*Ibid.*, 4052.)

A Cartenna, une statue par souscription à Fulcinus, qui a repoussé les Baquates, « honneur qui n'avait encore été fait à personne. » 3852.

A Diana, hommage rendu *advocato reip. fidelissimo*. (Au temps de Septime Sévère. Renier, 1736.)

Un homme donne 50,000 sest. pour l'honneur du *bisellium*, à Pise. 4048.

F.

DES SÉPULTURES JUDAÏQUES ET EN PARTICULIER DES CATACOMBES JUIVES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES.

(V. tome II, page 85.)

Des sépultures judaïques datant de l'empire romain ont été trouvées en plusieurs contrées : — à Capoue, avec le titre d'Ar-

COSYNAGOGVS (Henzen. 6144), — à Brescia : BRIXIANAR. MATRI SYNAGOGARVM (Gruter, 323), — à Sétif, en Afrique : AVILIA ASTE IVDAEA M. ANILIVS JANVARIVS PATER SYNAGOGAE FIL. DVLCISSIMAE. (Henzen, 6145), — à Cirta (Constantine) : POMPEIO RESTVTO IVDAEO POMPEIA CARA. (Renier, 2072). — Une inscription de Naples parle d'une captive de Jérusalem qui supplie qu'on n'ajoute à son tombeau aucun ornement contraire à la loi de Moïse :

(CL) AVDIA ASTER (HI) EROSOLYMITANA.
(CA) PTIVA CVRAM EGIT
CLAVDIVS AVG. LIBERTVS [1].
.....CVSVS ROGO VOS FAC
(PRAE) TER LEGEM NEQVIS
(MI) HI TITVLVM EFFICIAT CV
(RA) M AGATIS VIXIT ANNIS
XXV

(Henzen, 5302.)

Mais ces sépultures se trouvent principalement à Rome, où était plus grand le concours d'étrangers de tous pays.

En 1602, Bosio découvrit sous la voie Portese des sépultures réparties dans deux chambres souterraines très-analogues à celles des catacombes chrétiennes. Il y avait un grand nombre d'inscriptions.

Dès le premier abord, ces sépultures ont pu être distinguées des sépultures païennes, et reconnues comme juives par les formules constamment répétées : ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ (ci-gît), et ΕΝ ΕΙΡΗΚΗ Η ΚΟΙΜΗΣΙΣ ΑΥΤΟΥ (que son sommeil soit en paix. *In pace in id ipsum dormiam et requiescam*, dit le Psalmiste) ; par le titre fréquemment employé de père ou mère de la synagogue (ΠΑΤΗΡ ΣΥΝΑΓΩΓΩΝ [1]) d'archisynagogue, et d'autres qui rap-

1. Affranchi de Tibère, de Claude ou de Néron.
2. Ce titre se retrouve dans d'autres inscriptions. (Voy. ci-dessus, et de plus Muratori, 1044-1713), et dans le *Code Théodosien*, XVI, 8.

pellent les synagogues[1]; par les titres de rabbin (ΜΑΘΗΤΗΣ ΣΟΦΩΝ), d'*ami des commandements* (ΦΙΛΕΝΤΟΛΟΣ; le Psalmiste (CXVIII, 48, 127, 166) dit : *Mandata tua dilexi*); par les emblèmes de la palme, de la corne de cerf (ou vase à boire, *rhyton*) et surtout du chandelier à sept branches.

La plupart des épitaphes sont en grec. Une seule fois, après un nom écrit en grec, figure le mot *paix*, en hébreu. Parmi les épitaphes latines, il en est une qui mérite d'être citée, parce qu'elle atteste la liberté du prosélytisme judaïque :

BETURIA PAULLA F. (*Felix?* ou peut-être *Paullæ filia?*) DOMI AETERNAE QUOSTITVTA QUAE BIXIT AN. LXXXVI MESES VI PROSELITA AN XVI NOMINAE SARA MATER SYNAGOGARVM CAMPI ET BOLUMNI (Volumni) B. EN IRENAE AY CYMESIS AVTIS (ἐν εἰρήνη ἡ κοίμησις αὐτής) Fabretti, 465; Orelli, 2522.

Voilà donc une Romaine convertie depuis seize ans, ayant reçu, à son initiation, le nom de Sara, devenue *mère de la synagogue* et qualifiée sans crainte de prosélyte.

Ailleurs, à Pola, en Istrie, (Gruter, 721; Orelli, 2523), on lit RELIGIONI JVDAICAE METVENTI; les expressions *metuens, timens Deum*, σεβόμενος, dans le langage de l'Ancien et du Nouveau Testament, désignent les prosélytes, surtout les *prosélytes de la porte* qui n'avaient pas reçu l'initiation complète. V. les citations *Rome et la Judée*, ch. IV, note.

Enfin, une découverte récente est venue compléter ces résultats, et fournira, on peut l'espérer, des lumières de plus en plus abondantes à la science.

Dans la vigne Randonini, située à gauche de la route actuelle et de l'ancienne voie Appia, un peu avant d'arriver à Saint-Sébastien qui est à droite en venant de Rome, on a trouvé une vaste catacombe, analogue, sous tous les rapports, aux cata-

(1) Entre autres un Zozime, de son vivant, membre de la synagogue d'Agrippa, ΑΙΑ ΒΙΟΥ ΞΥΝΑΓΩΓΗΣ ΑΓΡΙΠΠΗΣΙΩΝ; un Julianus, prêtre en chef (ΙΕΡΕΥΣ ΑΡΧΩΝ) des...., fils de l'archisynagogue.

combes chrétiennes, mais témoignant, chez ceux qui l'ont creusée, de beaucoup plus de richesse et de liberté. Les corridors sont plus larges et plus élevés ; l'ornementation des *cubicula* est plus riche ; il y a même des restes de dorure en plusieurs endroits ; l'ornementation des *cubicula* est sinon d'un goût parfait ou très-sévère, du moins très-recherchée et analogue aux peintures païennes les plus riches. Les sépultures sont moins pressées que dans les catacombes chrétiennes. Dans le plus grand nombre des tombeaux, le tuf a été excavé pour placer le corps parallèlement au corridor, et le corps était séparé du couloir par une paroi en briques revêtue d'un ciment tres-dur (à peu près comme dans les tombeaux chrétiens). Mais, dans quelques tombes, l'excavation a été pratiquée perpendiculairement par rapport au corridor. Cette disposition obligeait à faire l'excavation plus grande, afin de pouvoir introduire le corps et placer la pierre sépulcrale, ce qui indique que l'espace et le temps ne manquaient pas.

Il est impossible de méconnaître le caractère judaïque de ces sépultures. Ainsi le candélabre presque partout ; ailleurs le bœuf, la poule et ses petits, le paon (ou le phénix en signe d'immortalité, comme chez les chrétiens) ; les formules ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ..., ΕΝΕΙΡΝΗΙ ΚΟΙΜΗΣΙΣ ΣΟΥ sans cesse répétées, le titre d'archisynagogue, etc. L'ornementation des *cubicula* a bien une certaine saveur semi-païenne, beaucoup plus poétique que biblique ; on n'en a pas écarté, comme l'eussent fait des juifs sévères, toute figure d'hommes ou d'animaux : mais on sait assez que le sadducéisme, dominant dans beaucoup de synagogues hors de la Terre sainte, tendait à se rapprocher du paganisme. On voit par Josèphe combien, même en Palestine, les Hérodes avaient peu craint d'accepter les habitudes, et en particulier les habitudes d'ornementation païennes.

Les épitaphes sont en grec plus souvent qu'en latin, quelquefois en lettres grecques et en langue latine, ou réciproquement, ainsi qu'il se voit dans les tombes chrétiennes. Mais le grec est plus dominant dans les sépultures judaïques.

Enfin à l'entrée de ce souterrain était construit un vaste bâtiment qui, sauf le toit, est debout presque en entier. Ce bâtiment était une synagogue qui donnait d'un côté sur la voie publique, et qui de l'autre, ouvrait un passage vers les souterrains. Il contient lui même des restes de sépulture, et il paraît probable que, l'hypogée se trouvant rempli, on aura commencé à enterrer dans la synagogue. On voit, en effet, des murs qui paraissent avoir été surajoutés en avant des murs latéraux, et entre deux des traces de sépulture. Un mur qui coupait en deux la synagogue dans sa longueur (pour séparer les hommes et les femmes?) a été creusé dans son épaisseur, et présente lui-même plusieurs étages de sépultures.

On ne peut s'empêcher de rapprocher ces traces du culte judaïque des indications si curieuses données par Juvénal dans sa troisième satire, où il parle de la fontaine d'Égérie et du temple des Camènes qui en est voisin, lesquels, dit-il, sont loués à des juifs :

> Nunc sacri fontis nemus et delubra locantur.
> Jndæis quorum cophinus fœnumque supellex.
> Ergo omnis populo mercedem pendere jussa est.
> Arbor et ejectis mendicat silva Camænis.

Il est curieux que cette synagogue juive nouvellement découverte se trouve à deux pas des lieux que l'opinion généralement reçue jusqu'à présent appelait vallée d'Égérie, temple ou source d'Égérie, temple des Camènes.

Je dois avouer, il est vrai, que l'opinion d'archéologues plus modernes place la vallée et la source d'Égérie en dedans de l'enceinte actuelle de Rome, vers le lieu où est aujourd'hui Saint-Sixte. V. Nibby, t. II, p. 650 et s. Cette opinion s'appuie sur les régionnaires, sur plusieurs passages des anciens qui rapprochent la vallée d'Égérie de la porte Capène, et principalement sur le passage ci-dessous de Juvénal, où il indique le même voisinage.

> Substitit ad veteres arcus madidamque Capenam
> Hic ubi nocturnæ Numa constituebat amicæ.

Et plus loin, indiquant le voisinage de la voie Appia,

> Sed jumenta vacant : et sol inclinat; eumdum est,
> Nam mihi commotà jamdudum mulio virga
> Innuit.

La scène se passe donc tout près de la porte Capène et en vue de la voie Appia.

Je n'en indique pas moins, *pour valoir ce que de raison*, ce voisinage entre une synagogue juive et une nymphe Égérie quelconque.

Mais ce qui me paraît plus important, c'est le rapprochement entre ces catacombes juives et les catacombes chrétiennes. Non-seulement la comparaison des unes aux autres atteste quelles étaient, au IIe et au IIIe siècle, la richesse et la liberté de la nation et du culte juif en face du christianisme pauvre et persécuté. Mais, de plus elles indiquent que le mode d'inhumation souterraine pratiqué par les chrétiens n'était pas pratiqué par eux seuls. Les juifs d'abord ; peut-être aussi des hommes d'autres races (comme les Égyptiens) qui ne brûlaient pas les morts ; beaucoup de familles romaines qui (comme les Scipions et toute la *gens Cornelia*) inhumaient aussi leurs morts; beaucoup de personnes qui (comme Abascantius dans Stace, *Sylv.* v, 1.) ne pouvaient se décider à détruire par le feu des restes bien-aimés, ont dû adopter le même usage. Le tombeau des Scipion est un hypogée creusé dans le tuf. Des couloirs souterrains creusés dans le tuf, sans grands frais et sans qu'il fût besoin de maçonnerie, des excavations, également pratiquées dans le tuf, à droite et à gauche de ces couloirs, pour y placer les morts, constituaient un mode de sépulture à la fois décent, économique et moins exposé aux injures des passants. Cet usage une fois publiquement admis, on conçoit davantage qu'il a été facile aux chrétiens de creuser ces immenses galeries où ils ont déposé des milliers de morts. Il suffisait que le terrain appartînt à l'un d'eux ; ils n'avaient besoin ni de dissimuler toujours leur travail, ni de dissimuler habituellement

l'entrée de leurs catacombes, qui pouvaient passer pour des carrières, si l'on veut, mais souvent aussi pour des lieux de sépulture, juifs, même païens, en tout cas protégés par la loi morale et la loi civile. Il suffisait que les païens n'en eussent pas la nature ni l'étendue. Je me borne à cette réflexion, et je ne doute pas que la nouvelle découverte, quand elle aura été étudiée, n'ait des résultats féconds pour la science. Le savant commandeur Visconti, à l'obligeance duquel je dois de l'avoir connue, comme je dois à ses lumières de l'avoir mieux comprise, ne manquera pas de rendre à la science ce nouveau service.

G.

DU DROIT D'ASSOCIATION DANS L'EMPIRE ROMAIN.

(V. tome II, page 198 et suiv.)

On peut voir, sur ce sujet, dans le Digest., les titres : *Quod cujuscumque universitatis*, (III, 4); *De collegiis et corporibus* (XVII, 22), loi 5, § 12 ; *De jure immunitatis* (XL, 6) ; la dissertation du savant Mommsen, *De collegiis et sodatitiis* (Kiliæ 1843).

Quant aux inscriptions, voy. Orelli, 4054 et s. Cette série d'inscriptions indique soixante-treize professions formées en corporations dans vingt-trois villes différentes.

Inscriptions qui portent une date : collége d'Esculape et d'Hygie (insc. de l'an 153, Orelli, 241).—Édification sur le forum romain d'une *schola* (lieu de réunion) pour les scribes, copistes et crieurs publics, par trois personnages successivement curateurs de leur collége. Un d'eux est affranchi d'un empereur appelé Drusus (peut-être Claude). C'est cet édifice que les régionnaires appellent *Schola Xantha*. V. Nibby *Roma antica*.

t. II, p. 121. — Don fait au *collége* de Silvain de fonds de terre sur le revenu desquels il sera fait des sacrifices aux jours de naissance de l'empereur Domitien et de sa femme Domitia, avec un repas pour les membres du *collége*, par L. Domitius Phaon (affranchi de Néron, je suppose). (Guarini, *Vari monument.*, Naples, 1835, et Mommsen. p. 116). — Le sacré synode (ἱερα συνοδος) d'Hercule (athlètes) privilégié par Hadrien et par Antonin (Falconieri *notæ ad inscript. athletic*).—Hommage des corporations des *pistores*, *fabri*, *lignarii*, *scabillarii*, etc., à l'empereur Antonin et à Faustine sa femme. (Années 139, 140). (Gruter, 255, 261; Henzen, 7421). —Leur part à la reconstruction d'un temple avec l'énumération de leurs *quinquennaux*, de l'an 140 à l'an 172 (Gruter, 126, 127). — Plainte des *magistri* du *collége* de Jupiter Cernenius qui, de cinquante-trois membres, s'est réduit à dix-sept : « Personne ne paye plus ; ils ont rendu leurs comptes et n'ont plus de fonds. Il avertissent ceux qui mourront de ne plus compter sur les obsèques antérieurement usitées. » (An 167, tablettes de bois recouvertes de cire, trouvées en Hongrie, Henzen, 6087). — Hommage du collége des orfévres à Marc Aurèle (an 163) ; — des *scabillarii* au même (an 161) *id.* 7421.— Collége de Silvain Aurelianus (gladiateurs) en 177 (Orelli 1566).

Longue et curieuse inscription d'un *collége* composé en grande partie d'esclaves, érigé en l'honneur de Diane et d'Antinoüs (an 133), et pour la sépulture des morts : Cotisation de 100 sest. et d'une amphore de bon vin, comme entrée, plus 5 as par mois. — Pour chaque membre qui meurt ayant payé sa cotisation, funérailles de 300 sest., sur lesquels 50 seront distribués aux assistants. — Pour ceux qui meurent à plus de vingt milles, on envoie trois délégués avec 20 sest. pour frais de route.—Si le corps de l'esclave mort est refusé par son maître, on lui fait des obsèques en effigie.— On n'en fait pas aux suicidés. — L'esclave qui est affranchi doit au *collége* une amphore de bon vin. — Le *magister* élu doit donner un souper à son avénement. — Six repas solennels dans l'année en l'hon-

neur de Diane, d'Antinoüs et du patron du *collége*. — Pour ces repas, les *magistri cœnarum* doivent fournir une amphore de vin et des pains de deux as pour quatre hommes. — Les chefs et officiers du *collége* ont une part doublé ou une part et demie. — Celui qui a une plainte à faire doit la faire dans les réunions ordinaires, pour « qu'aux jours de festins nous soyons gais et contents. » — Amendes pour contraventions ou injures: 4, 12 et 20 sest. — Offrandes faites aux dieux dans tous les jours solennels. — Il est impossible de ne pas reconnaître plus d'un rapport entre cette *hétairie* païenne et les Agapes chrétiennes. En tête on lit cet avis: TV QVI NOVOS IN HOC COLLEGIO INTRARE VOLES PRIVS LEGEM PERLEGE ET SIC INTRA NE POST MODVM QVERARIS AVT HEREDE TVO CONTROVERSIAM RELINQVAS. (Inscription trouvée dans les bains de Lanuvium en 1816. Henzen, 6086.)

Inscriptions d'époque incertaine. — *Collége* de Silvain, à Rome; don qui lui est fait par Julia Monime, d'une schola (lieu de réunion) et d'un portique dans un terrain sur la voie Appia. (Orelli, 4974.)

Collége des dendrophori, fabri centonarii, du municipe de Sassino. — Legs fait par Cetrania Severina, de 6,000 sest. pour le revenu en être employé en distribution d'huile aux membres du *collége* (Gruter, 322.)

Collége des pêcheurs et plongeurs, à Rome. — Don fait par le patron du *collége*, de 12,000 sest., pour le revenu en être employé en spectacles annuels; plus, don d'une petite statue d'argent du poids de trois livres; et, à l'occasion de la dédicace de cette statue, distribution de 35 sest. par tête aux quinquennaux, de 25 aux curateurs des eaux, de 70 à la *plebs* (du *collége*). (Gruter, 254.)

Collége des Mensores machinarii. — Turius Lollianus ordonne que, sur une somme léguée, ce qui excédera les frais de ses

funérailles appartienne à la *res publica* (du *collége*), et que les intérêts en soient employés à lui faire, au jour de sa naissance, un sacrifice annuel de 25 deniers, une parentation (cérémonie funèbre) de 12 (deniers ou sesterces?) et une dépense de roses de 5 deniers. (Orelli, 4107, 4420.)

Grand nombre d'inscriptions tumulaires dédiées à un *collègue* par les membres de son *collége*, — par les *fabricenses* de la vingt-cinquième légion (Orelli, 4079), — par le *collége* de Foligno (*Id.*, 2409), — par celui des *jumentarii* de la porte Vecellio, à.... (Marini, *Atti dei Frat. Arv.*, p. 772, — des *prægustatores* (Muratori, 528), — des *fumatores* (Orelli, 5044), — des *lanarii pectinarii* (Orelli, 4207), — de la maison de Sergia Paulina (*collegium majorum collegiumque minorum quæ sunt in domo Sergiæ L. F. Paulinæ*) ; — quatre inscriptions (Orelli, 4938) des adorateurs de divers Hercule (Orelli, 2399 ; 2400, 2405),—des adorateurs de Saturne (Muratori, 111),—des *jumentarii* de la porte Gallica (fondant un lieu de sépulture commun pour eux, leurs descendants, femmes et *concubinæ*. (Orelli, 4093.)

Les villes dans lesquelles on trouve des vestiges de ces corporations sont, entre autres, en Italie : Rome, Ostie, Modène, Pisaurum, Faléries, Ilicum (Lerico, près de Sarzane), Forum Sempronii (Fossombrone), Reate (Rieti), Milan, Anagni, Ameriæ, Brixellum, Foligno, Lanuvium, Ferrare, Côme, Vérone, etc. ;

En Gaule : Lyon, Cavaillon, Arles, Dijon, Cologne, Mayence, Paris ;

En Pannonie ou Dacie : Karlsbourg ou Alba Julia ; Alburnum majus (Temesvar). (Murat. 531. — Voy. Henzen, 6087.)

En Istrie, Pola, etc.

Les professions auxquelles elles s'appliquent sont très-nombreuses. *Professions relatives à la navigation : — nautæ, navicularii.* On connaît la célèbre inscription des *nautæ Parisiaci ;* à Lyon aussi, *nautæ Rhodanici* (Orelli, 4110) ; et *Ararici* (de la

Saône) de même à Ferrare, à Côme, à Arles, à Vérone, sur le Rhin, etc.; — *caudicarii*, canotiers (Orelli, 4072; — bateliers, *scapharii* (*Id.*, 4109) ou *lenuncularii* (*Id.*, 1300, 154; Henzen, 6029); — *ratiarii*, fabricants de radeaux; — *saburrarii*, qui chargent les navires de sable pour les lester (à Rome, sous Marc Aurèle, Orelli 4116); — pêcheurs, *piscatores*; — plongeurs, *urinatores*; — plongeurs avec des outres, *utricularii*; — constructeurs de navires, *fabri navales* ou *naupagiæ*.

Au bâtiment : — *fabri*, — *fabri tignarii*, charpentiers, — *fabri lignarii*, menuisiers, — *pavimentarii*, paveurs (Orelli, 4114), — *dendrophori*. (Orelli, 4109 et *alibi passim*. C'était une corporation spéciale de charpentiers placés sous le patronage d'Hercule), — *marmorarii*?

Aux subsistances : — pêcheurs (Orelli, 4109, 4115); — chasseurs (Murat., 531); — marchands de sel, *salarii* (Marini, p. 294); — ouvriers des salines, *salinatores* (Orelli, 749); — boulangers (Gruter, 81); — *siliginarii*, patissiers? — cuisiniers (Cardinal, *Diplom.*, 410); — vendeurs d'huile (Orelli, 4109); — pâtres ou bouviers, *pecuarii* (Orelli, 414)); — négociants en vin *Id.*, 4109); commerçants en blé, *frumentarii* (*Id.*), — en huile (*olearii*).

Au vêtement : — foulons, — cardeurs de laine, *lanarii carminatores, sive pectinarii* (Orelli, 4103, 4207), — *baxiarii*, fabricants d'une certaine chaussure appelée *baxeæ*; — *baphi purpuratores* (teinturiers en pourpre); — *sutores* cordonniers; — *sagarii* fabricants de vêtements appelés *sagum*; — ouvriers en lin; — marchands d'étoffes, *negociatores linteariæ et vestiariæ*.

Aux parfums : — *pastillarii* (Murat, 527); — *aromatarii* (Orelli, 4064).

Mobilier : — fabricants de bancs ou d'escabeaux, *scabellarii*, — d'échelles ou d'escaliers, *scalarii* (Orell, 4071), — de coussins, *soliarii*, — de vases *vasicularii*.

Métaux : — ouvriers en cuivre et bronze, *æneatores, ærarii ;* — doreurs, *aurarii ;* — batteurs d'or, *bracteari inaurati*, — forgerons ou serruriers, *ferrarii ;* — orfèvres, *aurifices annularii*.

Soin des animaux : — muletiers, — âniers (Mommsen, *Inscript.* 1391); — *jumentarii*, conducteurs de bêtes de somme (Marini, p. 775); — marchands de fourrage, *fænarii* (Fabretti, *Col. Traj.*, p. 251); — marchands de bestiaux *pecurarii, pabularii*.

Guerre. — Armuriers, *fabricenses ;* — fabricants de machines de guerre, *balistarii* (Donati, 511).

Industries diverses : — *aquarii*, porteurs d'eau? (Mommsen, *Insc. R. N.*, 744) ; — *sacomarii*, chargeurs? ; — *arenarii*, marchands de sable (Murat., 511); — *argentarii*, banquiers ou changeurs ; — mesureurs pour le blé, pour les machines, *mensores frumentarii, machinarii* (Orelli, 4109, Henzen, 7194); — copistes, *librarii ;* — ciriers, *cerarii ;* — chiffonniers, *centonarii* (Orelli, 4071, et *alibi passim*). — *Corarii*, — *magnarii*, — *salarii. Id.* 4074.

Commerce en général : — corporation des citoyens romains qui font le commerce à Mitylène (Orelli, 4111). — Ailleurs *Mercatores pædagogi?*

Professions libérales : — médecins (Fabretti, p. 232, 610).

Service des jeux : — *lusus juvenum, juvenes, collegium juventutis, sodalis juvenum*, par suite des jeux juvénaux institués par Néron (Orelli, 498 et ailleurs) ; — mimes (*Id.* 2625). — Athlètes réunis au nom d'Hercule (Falconieri cité plus haut). — *scabillarii*, accompagnateurs (Muratori 529. Dom. VIII, 39, 42. — *Scænici* (acteurs Orelli 4196). — *Aurigatores*, (cochers du cirque, Gruter, 337 et s.) — *Gladiateurs* (Orelli, 1566.)

En dehors de l'industrie : — *colléges* ou décuries de scribes, viateurs (huissiers), affranchis, esclaves publics, chevaliers,

gardiens du Trésor? (*ærarii sodales*);— crieurs publics, (*præcones*;— crieurs au Forum? *rogatores a Foro*;— copistes (*librarii*.) V. ci-dessus); — vétérans, etc. (Orelli, 4109);— joueurs de cor, d'instruments à cordes, trompettes, (*liticines*, *cornicines*, *fidicines*, etc. etc.)

A ces colléges, il faut ajouter les colléges purement religieux, comme celui d'Esculape et d'Hygie, celui de Diane et d'Antinoüs dont il vient d'être question, et les ἔρανοι ou θίασοι, si fréquents dans les villes grecques, qui étaient des confrèries religieuses et en même temps des sociétés de secours mutuel. Elles portaient le nom du dieu qu'elles vénéraient particulièrement. Voyez les recherches de M. Wescher qui a recueilli grand nombre d'inscriptions de ce genre à Lindos, Rhodes (il trouve la mention de 19 de ces sociétés dans l'île de Rhodes et les îles voisines), Symé, Chalcé, Théra, Soandos, Chypre, etc. (V. la *Revue Archéologique* 1864, t. II, p. 460, — 1865, t. II, p. 214, — 1866, t. I, p. 437.) — Chacune de ces sociétés avait un grand nombre de dignitaires dont l'ensemble formait le κλῆρος (clergé). Les femmes en faisaient partie, et étaient sous la direction spéciale d'une προέρανιστα. Ces associations, très-anciennes dans la Grèce, duraient encore à l'époque romaine.

Dans l'occident de l'empire romain, la constitution intérieure des *colléges* est en général calquée sur celle des municipes, qui elle-même reproduit, à beaucoup d'égards, l'ancienne constitution de la république romaine. — A la place des consuls ou, dans les municipes, des duumvirs, il y a dans les *colléges* deux *magistri* élus tous les ans,— d'autres fois, des *quinquennales* élus tous les cinq ans comme les censeurs (selon cette différence d'organisation, les inscriptions datent ou par année ou par lustre); — en outre, des *curateurs* (nommés comme ceux des villes par le pouvoir public?), — des questeurs. Tous ces dignitaires forment l'ordre supérieur (*ordo*), comme la curie dans le municipe, ou le sénat à Rome. Le reste s'appelle *plebs*, et tout l'ensemble de la corporation *populus* ou *respublica*. Il y

a enfin des officiers inférieurs, *scribæ*, *viatores*, etc. (V. Gruter, 126 ; Orelli, 2417, 1625, 4115).

Quant à la situation légale des *colléges*, nous la trouvons très-bien expliquée par M. Mommsen, dont la thèse est spécialement juridique :

D'abord, du principe posé qu'il n'y a pas de *collége* sans autorisation légale, il ne faut pas conclure que toute réunion était de droit illicite dans l'empire romain. Jamais, je crois, avant la législation française de 1810, on n'a posé en règle que le simple fait de la présence corporelle d'un certain nombre de personnes en un même lieu est un délit contre la sûreté publique. Dans le droit romain, la simple réunion, quand elle n'a pas le caractère d'attroupement tumultueux ou nocturne, n'est atteinte par aucune loi. Il y a plus, l'association constante et habituelle est elle-même licite ; mais elle ne peut pas, sans une concession de la loi, du sénat ou du prince, acquérir le *jus personæ*, devenir *universitas*, *corpus*, c'est-à-dire avoir une propriété ou une caisse commune, un syndic qui la représente en justice[1]. Encore moins peut-elle sans une reconnaissance légale devenir *collegium*. Ce qui distingue le *collége*, c'est la perpétuité (*causa perpetua*). Il existe par lui-même et indépendamment d'aucun de ses membres. Tandis que la société civile (*societas*) est, sauf stipulation contraire, bornée à la vie de ses membres, le *collége* est constitué pour durer toujours, quel que soit le nombre de ses membres, et peut être complet entre les membres nouveaux venus comme il l'était entre les fondateurs. *Societas*, *collegium*, *civitas*, sont trois termes différents, et trois degrés de l'association humaine. La *societas* est *res privata*. Le *collége* a déjà un caractère public, il est *res publica* ; c'est un État dans l'État ; il a juridiction sur ceux qui se sont associés à lui. Enfin la *civitas* (le municipe, la commune), est *res publica* au plus haut degré ; elle a, comme telle, juridiction et sur tous

1. Gaius. I. *Dig. quod cujusque* (III. I.)

ceux qui lui appartiennent par la naissance, et sur ceux même qui sont accidentellement au milieu d'elle.

Il y a, du reste, à remarquer ceci, que, tandis qu'on peut être citoyen de plusieurs villes (nous en avons cité des exemples), on ne peut être, au moins depuis Marc Aurèle, membre de plusieurs *colléges*. 1, *Dig.*, *De collegiis*, etc. (XLVII, 22). Le *collége* s'approprie tellement l'homme qui en fait partie, il a une telle influence sur sa vie, qu'il est impossible de se partager entre deux colléges, pas plus que, dans l'Église catholique, on ne peut appartenir à la fois à deux ordres monastiques. Ce n'est pas là une restriction à la liberté des *colléges*, c'est plutôt un témoignage de leur puissance.

C'est le *collége* ainsi conçu qui a été à Rome l'objet de mesures restrictives. Libre pendant plusieurs siècles sous la république, il est devenu, dans le dernier siècle avant l'empire, un sujet d'inquiétude. Les démagogues ont fondé un grand nombre de *colléges* nouveaux qui étaient de véritables clubs. Le sénat est intervenu, a supprimé ces corporations nouvelles, a défendu d'en constituer d'autres, a maintenu et confirmé les anciennes. Le tribun Clodius a un instant rétabli l'ancienne liberté; mais le principe posé par le sénat a été de nouveau mis en vigueur par le sénat lui-même, puis par César, puis par Auguste, et soigneusement gardé par ses successeurs, quoiqu'ils ne se soient pas fait faute d'autoriser des colléges nouveaux. Alexandre Sévère, surtout, en a constitué un grand nombre. C'est par suite de ce principe de la police romaine que les inscriptions des *colléges* rappellent souvent le fait de l'autorisation dont ils jouissent : *Quibus ex senatus consulto coire licet*.

Mais, du moins, le *collége* ainsi reconnu par l'autorité du sénat ou par celle de l'empereur, a la plénitude de sa liberté. Il a le *jus personæ* le plus complet, 22 *Digeste*, *De fideij*. (XLVI, 1). Ainsi, le droit d'avoir une caisse commune, un trésorier (*arca communis*, *ærarius*), un syndic (*actor sive syndicus*) pour agir en son nom au dehors (*per quem tanquam in republica quod commu-*

niter agi fierique oporteat, agatur fiat) : 1, § 1, *Dig.*, *Quod cujusque* (III, 4). V. aussi 31, *De furtis* (XLVII, 2), — droit de posséder des esclaves (*servi collegiorum. Dig.* 25, *De acquir. hæredit.* (XXIX, 2, et Orelli, 2886),— droit de les affranchir reconnu par Marc Aurèle. *Dig.* 1, *De manumiss. quæ servis ad univers.* (XL, 3), Orelli, 2461, 3019, 3020, Fabretti, 632, 276, — droit de patronage sur ces esclaves affranchis. *Dig.* 2, *De manumiss. quæ servis;* 10, § 4, *De in jus vocato* (II, 4),— droit d'usucapion et de possession, *ibid.*, 7, § 3, *Ad exhibend.* (X, 4), — de mancipation (Orelli, 4974),— de stipulation (Inscript. Spon. *Miscell.*, p. 70), — droit de recevoir des legs, reconnu par Marc Aurèle. Ulp., XXIV, 28; l. 20, *Dig.*, *de rebus dubiis* (XXXIV, 5); exemples de legs semblables (*Dig.* 93, § 4, *de legatis*, Gruter, 322),— droit d'hériter de l'affranchi, soit *ab intestat*, soit *ex testamento* (il peut y avoir quelque doute à cet égard),— droit d'hériter par fidéicommis, comme l'ont les municipes, (*ex S. C. Aproniano*, Ulp., *sent.* XXII, 3; XXV, 6, et loi 26, *Dig.*, *ad S. C. Trebell.*, (XXXVI, 1),—droit d'avoir la *possession de biens*, *Dig.* 3, § 4, *De bonor. possess.* (XXXVII, 1), — droit d'immunité municipale pour les membres de certains colléges d'artisans, au moins pour ceux qui travaillent de leur personne. *Dig.*, 5, § 12, *de jure immunitatis* (L, 6), — enfin, quoique, en général, les *colléges*, pas plus que les municipes ou les dieux, ne puissent être institués héritiers, parce que l'institution d'héritier suppose une personne réelle et déterminée; par exception, cependant, soit à titre de faveur impériale, soit en qualité de patron vis-à-vis d'un affranchi, soit comme dépendant de certains dieux qui étaient exceptionnellement admis à l'institution d'héritier (on instituait alors *deum et collegium ejus*), certains *colléges* ont pu être institués héritiers. (Voy. Ulpien, XXII, 6; *Dig.*, 1, § 15, et 6, § 3; *ad S. C. Trebelli.*; Orelli, 4080; Muratori, 516, etc.)— Le *collége*, une fois reconnu, était donc, sauf la seule exception relative à l'institution d'héritier, pleinement investi du droit de propriété. Les priviléges accordés par les souverains modernes n'ont pas toujours été aussi larges ni aussi largement inter-

prétés : « Hodie..... timida prudentia nostra privilegia a rege impetrata nescit ita interpretari ut usus communis exposcit, » dit ici le savant Mommsen.

On a vu, du reste, combien ces colléges étaient nombreux. Une seule inscription en énumère 22 à Ostie (Orell., 4109).

Mais surtout, en dehors des *colléges* ou de ce qui prétendait se constituer comme *collége*, je ne vois pas de lois restrictives de la liberté d'association. Les jurisconsultes permettent expressément *tenuioribus stipem menstruam conferre dum tamen semel in mense coeant ne sub prætextu hujusmodi collegium illicitum coeat.* 1, *Dig.*, *De coll. et corpor.* (XLVII, 22.) Ainsi une réunion mensuelle jointe à une cotisation ne constituait pas un *collége*; à plus forte raison, si la réunion était religieuse, était-elle licite, pourvu toujours qu'elle ne dégénérât pas en *collége*. *Sed religionis causa*, ajoute-t-on, en effet, *coire non prohibentur, dum tamen per hoc non fiat contra S. C. quo illicita collegia arcentur.* (Ibid.) Et ailleurs : *Sub prætextu religionis, vel sub specie solvendi voti cœtus illicitos nec a veteranis tentari oportet. Ibid.* 2, *De extraord. crim.* (XLVII, 11.)

On peut donc dire que la liberté des associations, (quoique non écrite dans le droit en termes formels) et que surtout la pratique des associations ne manquait pas à l'empire romain.

II.

LES LIVRES SIBYLLINS.

(*V.* tome IIe pages 38 et s.)

Les livres sibyllins ont été imprimés au nombre de huit, auxquels les éditeurs ont ajouté, sous forme de préambule, un long morceau cité par Théophile d'Antioche (*ad Autolycum*, II). Depuis, le cardinal Maï a publié, d'après des manuscrits de l'Am-

broisienne et du Vatican, les onzième, douzième, treizième et quatorzième livres.

Ces livres ne forment nullement un corps d'ouvrage. Ils se répètent beaucoup plus souvent qu'ils ne se suivent. Le même livre se compose parfois de fragments tout à fait distincts les uns des autres, et qui paraissent être de mains différentes.

D'après les travaux modernes, résumés et complétés par M. Alexandre, dans sa consciencieuse édition des *Oracles sibyllins* (1853-1856), voici dans quel ordre ces fragments se placent, quant à la date de leur composition :

I. La deuxième (v. 97-294) et la quatrième partie (v. 489 et suiv.) de ce qui forme dans nos éditions le livre III, seraient l'œuvre d'un juif d'Egypte au temps de Ptolémée Philométor, d'Antiochus et des Machabées. M. Alexandre croit pouvoir préciser la date de cette œuvre entre les années 170-164 avant J.-C. Cette partie est citée par Josèphe (*Antiq.* 1, 6), et par Eusèbe (*Præp. evang.*, IX, 14, 17, d'après Abylène et Eupolemus). Elle l'est aussi par Athénagore (*Legat.*, 30), Théophile d'Antioche (11, 31). Clém. Alex. (*Protrept.*, 6), qui en reconnaît l'origine hébraïque, Tertullien (*ad Nation.*, II, 12), Lactance (*Div. inst.* II, 17, IV, 6, 15, VII, 24). Elle est censée l'œuvre de la Sibylle Erythrée (v. 808). Remarquez qu'on y recommande les sacrifices de bœufs et de taureaux, ce qui exclut la pensée chrétienne (v. 564).

II. Le livre IV, œuvre d'un Juif chrétien sous Titus et Domitien. L'auteur paraît être de l'Asie mineure. Il est cité par saint Justin (*Cohort.* 15), par les *Constitutions apostoliques* (V. 7), par Clément d'Alexandrie (*Protrept.*, 4) et par Lactance (*De ira Dei*, 23; *Div. inst.*, VII, 13).

III. Le préambule, extrait, comme je l'ai dit, de Théophile d'Antioche (II, 36) serait l'œuvre d'un chrétien non-judaïsant du commencement du deuxième siècle. Il est cité par saint

Justin (*Cohort.* 16), par Clément d'Alexandrie (*Protreptikon* 6, 8, *Strom.*, III, 3, V, 14) qui nomme cette Sibylle prophétesse des Hébreux, par Eusèbe (*Præp. evang.*, XIII), par Lactance (*Div. Inst.*, I, 6, IV, 6).

IV. Deuxième partie (v. 217-429) du livre VIII, œuvre d'un chrétien non-judaïsant d'Alexandrie, vers le temps de Trajan ou d'Hadrien ; citée par saint Justin (*Cohort.* 37, 38) comme appartenant à la plus ancienne des sibylles, et par Lactance (*Div. inst.*, II, 11 ; IV, 15 ; VII, 16, 20).

V. Le célèbre acrostiche sur les mots ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΩΤΗΡ ΣΤΑΥΡΟΣ. (Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur ; Croix). Il est placé par les manuscrits dans le livre VIII. Il est rapporté par Eusèbe (*in Oratione Constantini*) et par saint Augustin (*C. D.*, XVIII, 23). Il est tout chrétien, et se placerait entre Domitien et Hadrien (?).

VI. Première partie du livre VIII (v. 1 — 216), œuvre d'un chrétien né juif, imbu de la doctrine des millénaires. Ecrit sous Antonin, ce fragment donne toute la série des empereurs, y compris Antonin et ses deux fils adoptifs ; il fixe la chute de Rome à l'an 948 de sa fondation (195 de l'ère vulgaire) ; il est cité par Lactance (*De ira Dei*, 23 ; *Div. inst.* IV. 16, 24).

VII. Livre V, œuvre d'un chrétien Juif d'origine et surtout d'idées, écrit en Egypte après l'adoption d'Antonin et avant la mort de Verus (entre 139 et 168), donne une liste des empereurs pareille à celle du précédent. Cité par Lactance (*Div. Instit.* IV, 20 ; VII, 15, 16, 18, 24). Vespasien y est appelé Εὐσεβέων ὀλετήρ (destructeur des saints), v. 36.

VIII. Troisième partie (v. 295-489) du livre III, œuvre d'un Juif chrétien d'Egypte, contemporain de l'auteur précédent, et d'un esprit très-analogue. Cité par Tertullien (*De pallio*, 2), et par Lact. (*De ira Dei*, *Div. Instit.*, I, 16, VII, 15).

IX. Livres VI et VII, se faisant suite, écrits, vers 234, par un chrétien ébionite. Cités par Lactance, *Ibid.* IV, 15, VII, 16.

X. Livres I et II, écrits vers le temps de Dèce par un chrétien hostile aux Juifs et imbu des idées origénistes. — Nombreuses imitations d'Homère, d'Hésiode, de Théognis et de Phocylide. La sibylle auteur de ces livres serait une des belles-filles de Noé. Elle raconte ses fautes et son repentir.

XI. Première partie (v. 1-96) et épilogue du troisième livre. — Même origine.

XII. Livres XI, XII, XIII et XIV, écrits par un Juif chrétien d'Alexandrie, vers l'an 268.

Sans doute, ces indications sont en partie conjecturales; cependant celles qui sont relatives à la doctrine de l'auteur ressortent assez clairement du texte de son écrit. Quant au lieu de sa résidence, on peut le conclure, avec assez de probabilité, du plus ou moins d'importance qu'il donne aux événements qui touchent tel ou tel pays. Pour les dates, il est de la nature des écrits de ce genre de trahir d'une manière assez certaine l'époque où ils ont été faits. Tant qu'il s'agit de prédire le passé, l'auteur le fait à coup sûr, et ses indications se trouvent d'accord avec les données historiques. Mais, quand il s'agit de l'avenir, l'auteur va au hasard et, dans les livres sibyllins, il ne manque jamais de faire finir le monde immédiatement après lui. Il est donc aisé de trouver le point d'intersection entre le passé et l'avenir, et de reconnaître quel est le temps où l'auteur a écrit. La même règle a pu s'appliquer de notre temps à la prétendue prophétie d'Orval et à d'autres d'une valeur bien moindre que ne le sont les œuvres des sibyllistes chrétiens.

Je suis ici les indications de M. Alexandre, comme étant les plus récentes et les plus complètes. On peut consulter, du reste :

Thorlacius. — *Libri Sibyllistarum veteris Ecclesiæ crisi subjecti.* Hafniæ (Copenhague), 1815.

Conspectus doctrinæ christianæ qualis in sibyllistarum libris continetur. Ibid., 1816. (Réimprimé dans Munter., *Miscellanea Havn. theologic. et philos.*, t. I (1816).

Bleek. — *Sur l'origine et la collection des traités sibyllins* (*Ueber die Entstehung*, etc.), dans l'écrit théologique publié par Schleermacher, etc.

Friedlieb. — (*Die Weissagungen*, etc.) *Les prophéties des livres sibyllins*, avec le texte grec et allemand. Leipsig, Weigel, 1852.

I.

DU DIALOGUE INTITULÉ PHILOPATRIS.

(*V.* tome II, p. 510).

J'ai indiqué les difficultés qui existent au sujet de la date à attribuer à cet ouvrage mis à tort sous le nom de Lucien. Sans discuter davantage sur son origine, il me paraît à propos de faire connaître, par une courte analyse, ce dialogue, littérairement médiocre, mais qui indique chez son auteur un point de vue de transaction et de tolérance où rarement un païen s'est placé.

Dans ce dialogue, Critias est sur la place publique, inquiet, agité, pâle, se promenant à grands pas. Son ami Triéphon l'aborde et lui demande la cause de ce trouble. Critias répond qu'il vient d'entendre des choses si étranges, qu'il en est encore étourdi et prêt à devenir pierre comme Niobé. — Et quelles sont donc ces merveilles? Ne serais-tu pas sous l'empire de quelque charme qui serait prêt à son tour à agir sur moi? — Non, rien de pareil ne t'arrivera; ainsi Jupiter me soit en aide! Tu me fais peur en jurant par Jupiter. Ne sais-tu pas qui est ton Jupiter? Puis une raillerie de Jupiter, telle que pouvait la faire un chrétien, telle aussi que les philosophes païens ne se gênaient pas pour la faire. — Par qui veux-tu donc que je jure? par Apollon?—Apollon n'est pas mieux traité.— Tous les dieux du paganisme viennent à la suite, proposés comme garants du serment par Critias, raillés et repoussés par Trié-

phon, sans que Critias y trouve à redire. — Qui invoquerai-je donc à l'appui de mon serment ? — Triéphon lui répond :

Le Dieu qui règne aux cieux, le Dieu grand, immortel.

« Fils du Père, Esprit procédant du Père, trois d'un et un de trois. C'est là Zên, c'est le Dieu. »

Le païen Critias se raille de ce serment arithmétique, dit-il, qu'on lui propose, et demande si cela a quelque rapport avec les nombres de Pythagore. — Ne parle pas, dit Triéphon, des choses d'au-dessous de ce monde, ni des choses qui doivent être couvertes par le silence [1]. Nous ne sommes pas ici pour mesurer les pas des insectes. Je vais t'apprendre ce que c'est que le tout, ce qui a été avant toutes choses, et quelle est l'économie de ce monde. Il m'est arrivé, il y a peu de temps, la même chose qu'à toi ; lorsque j'ai rencontré ce Galiléen chauve, au nez aquilin, qui s'est élevé dans les airs jusqu'au troisième ciel (saint Paul), qui a appris là la plus belle de toutes les doctrines, qui nous a renouvelés par l'eau, qui nous a fait marcher sur les traces des bienheureux, et nous a rachetés de la région des impies. Et je ferai de toi, si tu m'écoutes, un homme véritablement homme. »

Et sur une réponse approbative de Critias, Triéphon rappelle ces vers d'Aristophane :

D'abord fut le chaos, la nuit, l'abîme sombre,
La terre n'était pas, ni les airs, ni les cieux.

« Mais il y avait, ajoute-t-il, la lumière incorruptible, invisible, incompréhensible, celle qui dissipa ces ténèbres, et mit fin à ce désordre, par une seule parole qu'elle commença. Ainsi que le Bègue [2] (Moïse) le disait autrefois, elle affermit la terre sur les eaux, elle déploya les cieux, elle forma les étoiles fixes, et règla le cours de ces astres que tu adores comme des dieux.

1. Formule païenne. Σίγα τὰ νέρθε καὶ τὰ συγῆς ἀξία. Lehmann croit ce vers imité d'Euripide.

2. Le Bègue, Βραδύγλωσσος, V. *Exod.*, IV, 10.

Elle orna la terre de fleurs, et elle amena l'homme du néant à l'être [1]. Et ce Dieu est dans le ciel, contemplant les justes et les méchants, inscrivant sur des livres toutes leurs actions. Et il rétribuera chacun selon ses œuvres au jour qu'il a marqué...

— Mais, dit grossièrement Critias, il y a donc bien des scribes au ciel pour écrire tout ce qui se passe sur la terre? — Parle mieux, ô Critias, et n'abaisse pas par ce langage vulgaire la majesté du Dieu qui nous protége. Sois notre catéchumène et laisse-moi te persuader, si tu veux vivre éternellement. Car si Dieu a étendu le ciel comme une peau [2], s'il a affermi la terre sur les eaux, s'il a formé les étoiles, s'il a tiré l'homme du néant et l'a produit au jour, faut-il s'étonner que toutes nos actions soient écrites devant lui? Si tu t'étais bâti une petite maison, et si tu y avais rassemblé quelques esclaves, hommes et femmes, rien de ce qu'ils y feraient, si petit et si ordinaire que ce fût, n'échapperait à tes yeux. Et tu ne compreds pas que celui qui a tout créé, Dieu, puisse promptement et facilement reconnaître et garder dans son souvenir chacune de nos actions et de nos pensées..... » Cette expression de la vérité chrétienne frappe Critias : « Tu dis parfaitement bien, ô Triéphon ; il m'arrive l'opposé de ce qui arriva à Niobé, de statue je deviens homme. Je suis prêt à jurer par ton Dieu. »

Critias alors raconte l'aventure qui le préoccupe. Il s'est trouvé sur la place au milieu d'une foule rassemblée autour de certains devins ou interprètes de songes. Ces hommes promettaient au pauvre des richesses, au débiteur le payement de toutes ses dettes, à tous un miraculeux libérateur qui couvrirait d'or leur chemin. Ce sont ici les mille spéculateurs sur la crédulité païenne qui mettaient leurs sciences occultes au service des appétits vulgaires du public. Las de ces sottises, Critias allait se retirer, lorsqu'un homme, le prenant pour un de ses

1. Imité du psaume XXIII, 2; d'Isaïe, XLIV, 24; de saint Paul, *Hebr.*, XI, 3; II *Thess.*, I, 6; *Actes*, XVII, 24; de l'*Apocalypse*, XX, 12.
2. Voy. *Psaum.*, CI, 25. CIII, 3 et s.; *Hebr.* I, 10-12.

affidés, le tire par son manteau et lui propose de le mener chez un prétendu devin dont il connaît, dit-il, tous les mystères.

Critias suit donc son guide, et, dans un galetas, au haut d'un escalier tortueux, il voit plusieurs hommes pâles, défaits, le front penché vers la terre. Ces hommes sont des chrétiens, mais des chrétiens, selon l'auteur, ennemis du genre humain, se réjouissant de ses malheurs, lui pronostiquant des catastrophes qu'ils appellent de tous leurs vœux. « Qui es-tu? disent-ils à Critias; car à ton aspect tu nous semble un Chrest (un chrétien). Comment va le monde? As-tu quelque malheur à nous annoncer pour nous réjouir? — Misérables, s'écrie-t-il, je crois bien qu'ici il y a bien peu de *Chrests* (hommes de bien); mais le monde va bien et continuera de bien aller. — Il n'en est pas ainsi, répondent-ils : la cité est grosse de malheurs! » Et ces prophètes sinistres se mettent à lui prédire des révolutions, des troubles, des séditions, des victoires de l'ennemi. C'est en jeûnant dix jours durant, en passant des nuits à chanter des hymnes, qu'ils ont obtenu toutes ces révélations. « Que tous ces maux retombent sur votre tête! leur dit Critias, malheureux qui maudissez ainsi votre patrie! Et alors, dit-il à Triéphon, ils ont ajouté une parole que je te dirai, si tu le veux, et qui m'a rendu muet comme une statue, jusqu'à ce que tes sages discours m'aient rendu la vie et m'aient fait redevenir homme. »

Ici Triéphon lui impose silence, et, au moment où tous deux, frappés de ces sinistres présages, voudraient les oublier, un courrier passe. Comme pour démentir ces prophéties de malheur, ce courrier apporte la nouvelle de victoires remportées sur la Perse, de la prise de Suze, etc.; et tous deux ensemble, le païen Critias et le chrétien Triéphon, adorant le Dieu inconnu d'Athènes, lèvent les mains au ciel et lui rendent grâce.

La pensée de l'auteur est assez claire. Il est païen; mais il y a des chrétiens qu'il attaque et d'autres avec lesquels il est disposé à s'entendre.

Ceux qu'il attaque, ces prophètes de malheur, dont il vient

de parler, est-ce l'Église en général, ou seulement certains chrétiens ? Nous avons assez dit quelle était, surtout chez les chrétiens d'origine juive, la tendance à propager des prophéties sinistres ; les livres sibyllins en sont la preuve. Nous avons montré la même tendance, avec un caractère plus enthousiaste et plus sombre, chez les montanistes. Sont-ce ceux-ci que l'auteur attaque ? s'en prend-il à des visions apocryphes comme celles du faux Esdras, ou, au contraire à des révélations inspirées d'en haut et acceptées par toutes les Églises chrétiennes comme celle de saint Jean ? On sent qu'il est impossible de le dire ; mais ce qui me paraît certain d'abord, c'est que l'auteur connaît le christianisme ; l'usage qu'il fait du langage de l'Écriture, l'emploi de plusieurs expressions chrétiennes, telles que celle de *catéchumène ;* la description qu'il fait de la personne de saint Paul, semblable à celle qu'en donnent les écrivains ecclésiastiques, en sont la preuve. Ce qui me paraît certain encore, c'est que l'auteur de ce dialogue, sans être entièrement converti, rendait hommage à la grandeur du dogme chrétien ; qu'une sorte de déisme philosophique l'avait facilement débarrassé du fatras discrédité de la mythologie, et l'avait conduit à contempler avec une certaine admiration l'idée que les Livres saints donnent de Dieu.

Ainsi le chrétien Triéphon, ce baptisé, ce disciple de saint Paul (malgré un anachronisme évident), n'est pas, dans ce dialogue, un objet de satire. Il y a bien quelques railleries contre lui, superficielles et passagères. Il fallait bien, dit le savant Lehmann, dans son édition de Lucien, qu'il y eût quelques traits dirigés contre le christianisme, afin que l'auteur ne passât pas pour chrétien. Mais, du reste, le langage de Triéphon est grave, son expression élevée, sa parole développée, comme l'est dans un dialogue celle des personnages que l'auteur aime à faire parler. Critias raille et se débat un peu, il ne combat pourtant pas en face, et il finit bientôt par se rendre. Le nom de Chrest au lieu de Christ, le surnom qui désigne Moïse, l'allusion à la figure de saint Paul sont moins des railleries que des expres-

sions et des souvenirs populaires, qui attestent par leur incorrection même ou leur vulgarité, la notoriété, pour ainsi dire vulgaire du christianisme ; il fallait, pour ainsi dire, que le portrait de saint Paul courût les rues. L'auteur est donc passablement réconcilié avec le christianisme ; mais une chose l'effarouche : les prédictions sinistres ne lui vont point ; les chrétiens, ou certains chrétiens lui semblent trop sinistres, trop peu amis de la chose publique. Aussi, quand il rencontre ou quand il forge dans son imagination un chrétien comme Triéphon, un chrétien *ami de son pays* (φιλοπατρις) qui, après lui avoir enseigné la magnifique théodicée des Livres saints et avoir répondu à ses faibles objections, s'accorde avec lui pour blâmer ceux qu'il appelle des visionnaires ; alors il l'embrasse ; il fait bon marché de ses dieux de pierre et de bois ; il reconnaît que Triéphon l'a fait, de pierre, redevenir homme, tandis que les visionnaires (montanistes ou autres) l'avaient fait, d'homme, devenir pierre. Enfin, n'ayant pas de serment et d'invocation commune avec Triéphon, il cherche une divinité qu'ils puissent invoquer l'un et l'autre, et il trouve l'Inconnu d'Athènes, ce Dieu que, d'un côté, les Athéniens adorent et que de l'autre, saint Paul a déclaré identique au vrai Dieu (*Act.* XVII, 23). Il y a là évidemment une pensée de transaction et de tolérance, sinon vis-à-vis de tous les chrétiens, au moins vis-à-vis d'un certain nombre de chrétiens.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SIXIÈME

MARC AURÈLE (161-180).

CHAPITRE PREMIER. — Caractère et philosophie de Marc Aurèle.

Avénement de Marc Aurèle; son association avec Lucius Verus. . . 1
Caractère de Verus. 2
Enfance et éducation de Marc Aurèle. 3
Ses *Pensées*. 5
Sa sincérité et sa reconnaissance. 6
Son indifférence à la gloire. 7
Son caractère affectueux. 8
Sa tendresse pour sa famille et pour Fronton. 8
Bienveillance envers les hommes en général. 10
Bienfaisance. — Support. — Pardon. 11
La vertu vient d'en haut. 13
Penser à sa dernière heure. 15
Manque de doctrine philosophique chez Marc Aurèle. 16
Ses divers maîtres, ses hésitations. 16
L'âme universelle, ou l'atomisme?. 17
Cette incertitude dogmatique ruine la base de sa morale. 19
Quelle est sa pensée sur l'immortalité de l'âme? 20
Sur le suicide? 21
Ses superstitions. 22
Contradictions et faiblesses de l'esprit de Marc Aurèle, funestes à son empire. 23

CHAPITRE II. — Marc Aurèle et Verus (161-169).

Calamités; guerres (162). 26
L'empire était déshabitué de la guerre. 26
Elle éclate en Bretagne, sur le Rhin, en Orient. 27
Verus part pour l'Orient. 28
Cassius réforme l'armée. — Ses victoires (163-165). 29

Triomphe des deux Auguste (166). 31
La peste apportée d'Orient. 31
Guerre de Germanie. 32
Rome était assez tranquille sur le Rhin. 32
Mais non sur le haut Danube. 33
Invasions barbares en Pannonie, en Grèce. 33
Nécessité de la guerre. 34
Embarras causé à Marc Aurèle par la mollesse de Verus. 34
Départ des deux empereurs. 36
Soumission de quelques peuples barbares (67-68). 37
Mort de Verus. Marc Aurèle règne seul (69). 38

CHAPITRE III. — RECRUDESCENCE DU PAGANISME.

Les calamités publiques font redoubler la superstition. 40
Malgré les progrès de la philosophie, le paganisme puissant dans l'esprit du peuple. 42
Superstitions, même chez les lettrés, les philosophes, les athées. . . 43
Il en est toujours un peu de même. 45
Besoin du surnaturel dans toutes les âmes. 46
Combien dépravé alors. 47
Sous l'influence des désastres publics, réveil de quelques oracles. . . 49
Magie, astrologie. 50
Cosmopolitisme religieux. 51
Croyance aux songes. 53
Quelques personnages de ce temps comparés à des personnages des temps antérieurs. 55
Strabon et Pausanias. — Paganisme de Pausanias. 55
Dion Chrysostome et Aristide. — Aristide malade. Dévotion à Esculape. 57
Guérison d'Aristide. 59
Son exaltation mystique 60
Plutarque et Maxime de Tyr comparés à Apulée. 61
Apulée; sa piété, son goût pour les mystères. 62
Ses initiations multipliées. 64
La déesse Isis. 64
Initiation aux mystères d'Isis. 66
Inutilité de tout cela pour le bien de l'âme. 67
Epictète comparé à Marc Aurèle. 68
Les hommes déifiés. Apollonius autrefois; aujourd'hui Nerullin, Pérégrin. Vie et suicide de Pérégrin. 69
L'imposteur Alexandre. 70
Son succès, même auprès des empereurs. 72
En résumé, décadence intellectuelle. 73
Quelques-unes des idées du paganisme populaire. 73
Chez quelques-uns, esprit de révolte et d'incrédulité. Lucien. 74
Impiété du petit nombre, superstition du grand. 76

Faiblesse de Marc Aurèle vis-à-vis de cette situation. 77
Il favorise la superstition populaire et surtout celle de l'Orient. . . . 78

CHAPITRE IV. — PERSÉCUTION.

Le chrétien était en révolte comme l'épicurien ou le sceptique. . . . 81
La tentative de l'imposteur Alexandre avait été dirigée contre les uns et les autres. 82
Mais les épicuriens échappaient sans peine à la persécution. 82
Les chrétiens plus menacés, pourquoi?. 83
La persécution éclate à Rome. 84
Puis dans les provinces. 85
Seconde apologie de saint Justin. 85
Apologie de Méliton. 88
Ignorance ou indifférence de Marc Aurèle. 91
Nouveaux martyrs à Rome ; saint Justin et ses compagnons. 93
Martyrs en Asie ; saint Polycarpe. 95
Ses antécédents. 95
Il est arrêté. 97
Son interrogatoire 98
Fureur des Juifs et des gentils. 100
Sa prière et sa mort. 100
Ainsi l'empire était décidément sorti des voies de tolérance. 103

CHAPITRE V. — MARC AURÈLE SEUL. — SES GUERRES.

La guerre n'était pas finie. 105
Série des campagnes de Marc Aurèle, peu connues dans leurs détails. 105
Campagne de l'an 169. 107
Révoltes dans diverses parties de l'empire (170). 107
Nouveau départ de Marc Aurèle pour la Germanie. 108
Son dévouement 108
Succès des années suivantes, 171 à 173. 109
Dangers qu'il court en combattant les Marcomans, en 174. 110
Un orage vient le sauver. 111
Caractère surnaturel de cet événement. 111
Intercession des chrétiens. 112
Soumission des barbares et retour de Marc Aurèle à Rome (175). . . 113
Précautions prises contre les barbares. 113
Dangers en Orient. Ambition d'Avidius Cassius 115
Indulgence de Marc Aurèle envers lui. 116
Cassius plus populaire dans l'armée que l'empereur. 117
Il se fait proclamer César (175). 118
L'Orient se soulève avec lui. 118
Préparatifs de Marc Aurèle. 119
Cassius tué par ses soldats. 119
Clémence de Marc Aurèle envers les complices de la famille de Cassius. 120

Acclamations du sénat en l'honneur de Marc Aurèle. 122
Voyage de Marc Aurèle en Orient (176). 125
Sa popularité. Moment glorieux de son règne. 126
Mort de Faustine (175). Son apothéose. 127
Triste réputation qu'elle a laissée dans l'histoire ; quelques doutes à cet égard. 128

CHAPITRE VI. — Gouvernement intérieur.

Temps de répit laissé à Marc Aurèle par la guerre (175-178). 132
Ses travaux politiques et législatifs. 132
Dans la politique, continuation du système d'Auguste. 132
Les grandes existences municipales. Hérode Atticus. Sa fortune, ses largesses. 135
Son procès devant Marc Aurèle 137
Sa disgrâce. 138
Législation de Marc Aurèle. 139
De l'esclavage. — L'esclave autorisé, en certains cas, à réclamer sa liberté. 139
L'homme libre réduit en esclavage, aidé à recouvrir la sienne. . . 141
Fondation d'un état civil. 142
Adoucissement du droit de famille par rapport aux successions. . . . 142
Admission au droit de cité, par la milice surtout. 143
Époque de progrès. — Rapports avec la Chine. 145
Progrès moral. 146
Quelques tentatives pour l'amélioration des mœurs, pour la réforme du théâtre. 146
Efforts pour atténuer la cruauté des combats de gladiateurs. 148
Le travail législatif de Marc Aurèle et de ses prédécesseurs est leur plus grand titre de gloire. 150
Marc Aurèle y porte un sentiment réfléchi de la fraternité humaine. . 151
L'idée et le nom de la bienfaisance introduits dans le monde romain. 153
La *cité de la vertu* dans Lucien. 154
Éloge de la puissance romaine par Aristide. 154
Esprit cosmopolite. 155
Idéal politique d'alors, plus large que celui de l'antiquité grecque. . . 156
Tout cela est d'origine chrétienne. 158
Paix relative et momentanée de l'Église après le miracle de la légion Fulminante. 158
Développement de l'Église. — Évêques et docteurs illustres à cette époque. 158
Abondance des livres chrétiens. 160
Sympathie des écrivains chrétiens pour l'empire romain d'alors. . . . 161
Ainsi Athénagore, saint Irénée, Tertullien. 161

CHAPITRE VII. — Marc Aurèle et Commode (176).

Enfance de Commode. 165
Marc Aurèle aurait pu l'exclure du trône. 167

Au contraire, après lui avoir accordé des honneurs prématurés, il l'associe à l'empire (176). 168
Vieillesse de Marc Aurèle. — Tristesse de l'empire. 169
Calamités publiques. — Tremblement de terre. 169
L'Église de nouveau menacée. 171
Elle avait cependant assez d'autres douleurs. 171
Hérésies. — Bardesane (173). — Tatien. 171
Ces hérésies sortaient de la source gnostique. 173
Hérésies venues d'ailleurs, montanisme. 173
Prédications de Montan (an 71?). 174
Prétendus prophètes; inspirés; illuminisme. 174
Rigorisme dans la doctrine. 175
Puissance d'entraînement de cette secte. 177
Ses erreurs en fait de dogme. 179
Ses divisions : Priscilliens. — Artotyrites, etc. 180
Secte opposée au montanisme : Aloges. 180
Danger de l'Église. 181
Les païens lui imputent les excès des sectaires. 182
Condamnation du montanisme par l'épiscopat. 183
Livre de saint Irénée contre les hérésies. 185
Quel genre de service les hérésies rendent à l'Église. 185

CHAPITRE VIII. — Nouvelle persécution.

Marc Aurèle se laisse de nouveau entraîner à persécuter. 187
Nouvelles apologies. Saint Apollinaire, Miltiade. 187
Citations de l'apologie d'Athénagore. 188
Martyrs en diverses provinces. 192
Martyrs de la Gaule. 193
Lettre de l'Église de Lyon. — Récit de la persécution. 193
Fureur du peuple. — Lenteur des magistrats à sévir. — Pourquoi cette lenteur? 194
La persécution était une véritable lutte où le magistrat était souvent vaincu. 195
Premières mesures de rigueur à Lyon pendant l'absence du légat. . . 197
Premier interrogatoire devant le légat. 198
Sanctus, Maturus, Attale, Blandine. 199
Souffrances des confesseurs dans la prison. 200
Contraste entre les aposlats et les confesseurs. 201
Autorité des confesseurs dans l'Église. 202
Ils signalent l'invasion du montanisme dans la Gaule. 203
Nouvelle comparution. 204
L'empereur consulté approuve la persécution. 205
Les confesseurs comparaissent, et avec eux des apostats repentants. . 205
Arrestation d'Alexandre. 206
Martyres successifs de la plupart des confesseurs. 207
Le lendemain, d'Attale et d'Alexandre. 207
Puis enfin, de Ponticus et de Blandine. 208

Leurs restes dispersés par les païens, retrouvés plus tard. 209
Martyrs hors de Lyon, Epipode et Alexandre. 210
Marcellus à Châlons. — Vatérien à Tournus. 210
Juste et ses compagnons à Vienne. — Bénigne et Symphorien à Dijon, etc. 211
Le martyre, du reste, est de tous les siècles. 213
Martyrs des temps modernes. 213

CHAPITRE IX. — Derniers temps de Marc Aurèle.

Affaiblissement de Marc Aurèle. 216
Influences fâcheuses auprès de lui. 217
Sa faiblesse surtout envers les philosophes. 217
Ses efforts pour encourager la philosophie. 218
Leur inutilité. — Dissidences des philosophes. 219
Les philosophes abusent de la faveur de Marc Aurèle. 220
Quelques symptômes de décadence dans l'empire. — Affaiblissement de la liberté municipale. 224
Les charges civiques deviennent des corvées. 226
L'activité diminue, la population décroît. 229
Affaiblissement de l'Italie. 229
Barbares implantés dans l'empire. 230
Affaiblissement intellectuel. 231
Altération de l'idiome romain; puérilité de la pensée. 232
La rhétorique grecque avait plus d'éclat. 234
Popularité des rhéteurs. 235
Mais cet art était bien mercenaire et bien puéril. 237
Commencement du déclin des beaux-arts. 239
Déclin de la philosophie. — La plupart des grandes écoles vont s'éteindre. 241
Le platonisme seul vivra plus longtemps. 242
Systèmes antiphilosophiques, scepticisme. 244
La guerre recommence. — Nouveau départ de Marc Aurèle (an 178). . . 244
Ses adieux à la philosophie et à l'empire. 245
Premiers succès contre les barbares. 246
Maladie de Marc Aurèle (180). 247
Tristesse de ses derniers jours. 248
Ses adieux à son armée et à Commode. 248
Sa mort. 249
Consternation de Rome. 249
Apothéose populaire de Marc Aurèle. 250
Indulgence des chrétiens pour sa mémoire. 252
Reproches que l'histoire est obligée de lui faire. 252

LIVRE SEPTIÈME

CONCLUSION.

CHAPITRE PREMIER. — Résumé de l'époque antonine.

Pendant cette période, l'esprit romain s'est affermi dans l'empire. . . 255

L'esprit municipal dans les provinces. 256
Progrès des mœurs sous les Flavii. 257
De la philosophie vers le temps de Trajan. 257
Adoucissements à l'esclavage sous le règne d'Hadrien comme aussi de ses successeurs. 257
Idée et pratique de la bienfaisance. 258
L'origine de ces progrès est chrétienne. 258
On arrivait même à une certaine tolérance envers le christianisme. . 259
Époque décisive sous Marc Aurèle. — Sa faute. — La décadence reprend son cours. 260
Les vices de l'empire, en effet, subsistaient toujours. — Il faut les constater au point de vue économique et au point de vue moral. . . . 261

§ 1er. — *Situation économique du monde romain.*

Un grand fait : l'esclavage. 261
Ses conséquences ; 1° quant à la richesse. 261
Diminution du travail humain et de ses produits par l'esclavage. . . 262
Les nations antiques, puissantes et fortes quand l'esclavage n'occupe chez elles qu'une place restreinte ; — faibles et décadentes quand le nombre de leurs esclaves augmente. 262
Rome a subi cette loi, malgré son énergie et ses efforts en sens contraire 264
Le luxe de l'ancienne Rome, désastreux. 266
Les grands empereurs ont été des empereurs économes. 267
Mais leur action n'a pu être que temporaire. 267
Un triple fait témoigne bien de ce déclin : Rareté du numéraire. (Le commerce extérieur en ôtait et n'en donnait pas). 268
— Diminution de la population — et cependant hausse des denrées. . . 270
Petit nombre des découvertes utiles pendant les quatre siècles de l'empire romain, comparés aux siècles du moyen âge. 270
Tout l'effort de l'industrie était tourné vers les jouissances du luxe. . . 272
2° Quant à la santé. 273
Deux classes dont l'hygiène est mauvaise : les esclaves qui travaillent avec excès et manquent de soins, les maîtres qui ne travaillent pas assez et se soignent trop. 273
La classe intermédiaire très-restreinte. 274
Fréquence des épidémies. 275
Celle du temps de Marc Aurèle devient endémique. 276
3° Quant à la population. 277
Les sociétés se recrutent par la classe laborieuse. 277
Cette classe laborieuse pour la Rome dégénérée du temps de l'empire, c'étaient les esclaves. 279
Mais l'esclavage à son tour était insuffisant à se recruter par lui-même. 280
Il fallait le recruter au dehors par des prisonniers barbares. 281
Puis, les prisonniers manquant, par des colons et des soldats qu'on demandait aux nations germaniques, et cela dès le temps de Marc Aurèle. 281

La frontière mal défendue. 282
Au triple point de vue de la richesse, — de la santé, — de la population, — c'était donc l'esclavage qui ruinait l'empire. 282
Quelques faits à l'appui. A Rome, le chiffre des libéralités forcées de l'empereur toujours croissant. 284
Appauvrissement de la population italique, — de la population provinciale. 285
En tout, les Antonins n'ont fait que suspendre le mal sans le guérir. . 288

§ 2. — *Situation morale du monde romain.*

Défaut de probité : Dépôts. 289
Serments. — Parjures. 290
Défaut de dignité : mendicité. — Parasitisme. — Chasse aux héritages. 291
Passion des spectacles. 293
Défaut d'humanité. — Atrocités toujours subsistantes de l'esclavage. . 295
Atrocités du droit de famille. — Ingratitude des enfants. 296
Deux choses surtout qui mettent les sociétés antiques au-dessous des sociétés modernes : les combats de gladiateurs. 300
Et la dépravation des mœurs. 303
Son universalité, sa cause. 304
Cette dépravation ne diminuait pas. 304
Dernière conséquence, manie du suicide. — Le christianisme seul pouvait guérir de tels maux. 306

CHAPITRE II. — Coup d'œil sur les temps postérieurs.

§ 1er. — *De Commode à Alexandre Sévère* (180-235).

Commode (180-193). Suite de la décadence ; vices de Néron poussés plus loin que Néron. 311
Septime Sévère (193-211). Sa politique, son empire fondé sur la prépondérance des soldats. 314
Caracalla (211-217) plus tyrannique encore que Commode. 315
Progrès du christianisme. 316
Contraste entre le bien et le mal. — Puissance des femmes; Julia Domna, Julia Mœsa. 317
La puissance du mal manifestée dans Julia Sohémias et son fils Élagabal. 317
Tyrannie et dépravation d'Élagabal (218-222), dépassant tout ce qui l'a précédé. 318
Son idée de fusion de tous les cultes. 319
La puissance du bien représentée, au contraire, par Julia Mamméa et son fils Alexandre Sévère, (222). 321
Christianisme de Mammée. 322
Sage politique d'Alexandre. 322
Ses efforts pour remédier par la diminution du luxe à l'appauvrissement de l'empire. 322

Bienfaits d'Alexandre. 323
Réforme de la jurisprudence. 326
Demi-christianisme d'Alexandre 327
Il meurt victime de l'indiscipline des soldats. (235). 329
Désormais la tyrannie militaire régnera seule. 329

§ 2. — *De la mort d'Alexandre Sévère à l'avénement de Dioclétien* (235-284).

Simplicité de la politique à cette époque : souveraineté de l'assassinat. . 329
Suite de soldats tour à tour empereurs et assassinés. 330
L'empire d'autant plus faible au dehors. 331
Révolutions menaçantes pour lui, chute de l'empire Parthique en Orient, ligue Franque en Occident. 331
A l'intérieur : affaiblissement de l'esprit romain, la plupart des empereurs n'étaient pas Romains d'origine. 332
Abaissement de l'Italie. 332
Admission de tous les sujets au droit de cité romaine. 333
Affaiblissement, par suite de cette même mesure, de l'esprit municipal. 334
La race romaine et les races sujettes sont également opprimées. . . . 334
Les honneurs municipaux ne sont plus qu'une corvée. 335
Disparition de la liberté et de la vie de l'empire. 337
Affaissement de tout ce qui est ambition, activité, travail. 338
Le christianisme croissait pourtant et se présentait comme seul remède à tous ces maux. 339
Hésitations des princes à son égard. 340
Alternatives de tolérance et de persécution. 341
Caractère de la persécution, plus systématique qu'au siècle précédent. 342
Nous allons voir comment le christianisme se lie désormais à toutes les phases de la vie de l'empire. 343
Suite des événements. Après Alexandre Sévère, Maximin, (235), tyran et persécuteur. 344
Révolte contre lui (237). — Règne des Gordiens. 345
L'Arabe Philippe (244), premier empereur chrétien. 346
Moment de triomphe pour l'Église. 347
Révolte; Philippe est tué (249), persécution de Dèce (250). 347
Calamités de l'empire à partir de cette époque. 348
Valérien (253-260) donne un peu de repos, puis il persécute. Sa fin humiliante et cruelle. 349
Gallien, excès de calamités. — *Les trente tyrans* (260-273) 350
Victorine et Zénobie. 351
Aurélien (270-275), rétablit l'unité de l'empire, persécute l'Église et ne tarde pas à périr. 352
Époque constitutionnelle de l'empire : Tacite (275-276) et Probus (276-282). 353
Les malheurs de ce siècle sont compensés du moins par quelque générosité dans les âmes. 354

§ 3. — *Dioclétien* (284-305)

Son esprit politique. Division de l'empire en quatre parts. 355
L'empire semble affermi. 357
Antipathie de Dioclétien pour l'esprit romain. 358
Sorte de royauté asiatique. Divinité de l'empereur. 359
Multitude de fonctionnaires. 360
Embarras financiers; déplorable système fiscal. 361
Deux nations dans l'empire. 362
Découragement. Absence de travail. Tout se fait par contrainte. . . 363
Appauvrissement. — Manque d'hommes et de blé. — L'empire meurt faute de liberté. 364
Et en même temps que faisait-on de l'Église? — Dioclétien la persécute (303). 365
Lorsque vint Constantin, l'empire romain était un malade désespéré. . 366
Les barbares étaient aux portes et toute force manquait pour leur résister. 368
Dernière conclusion. 369

APPENDICE

A. Généalogie de la dynastie Flavia. 385
B. Généalogie des familles de Nerva, Trajan et Hadrien. 390
C. Familles de Verus, d'Antonin et de Marc-Aurèle. 393
D. Fondations alimentaires de Trajan et des princes ses successeurs. . 399
E. Actes de libéralité municipale. 406
F. Des sépultures judaïques, et en particulier des catacombes juives récemment découvertes à Rome. 411
G. Du droit d'association dans l'empire romain. 417
H. Des livres Sibyllins. 427
I. Du dialogue intitulé *Philopatris*. 431

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. DIVRY ET Cᵉ, RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

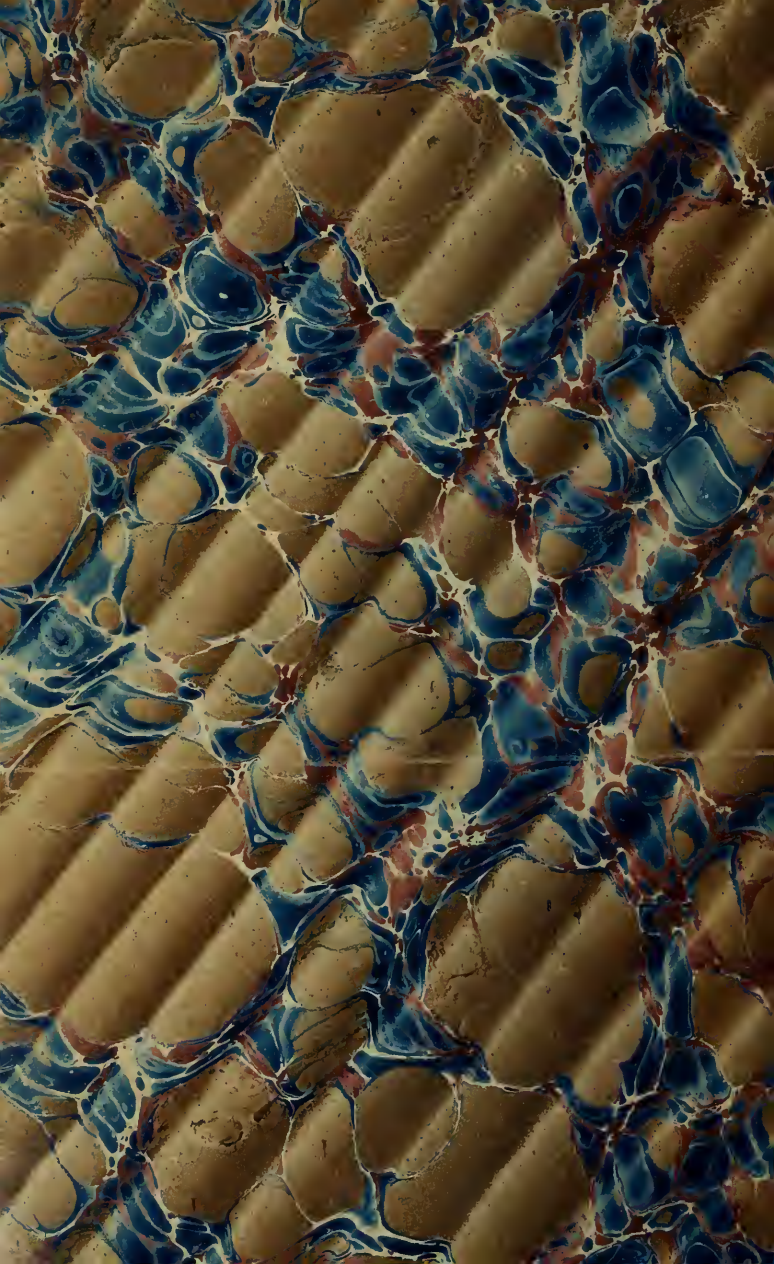

HR C
23025
Author Champagny, F
Title Les Antonins Tome III

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU